U d'/of OTTAWA
39003002197860

6190

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

IV

Quantin imprimeur
S. Benoit 7 à Paris

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

DEUXIÈME PARTIE (1837-1841)

IV

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1879

Tous droits réservés.

MAI 2 1973

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

DC
280.5
.T5A2
1829
V.4

http://archive.org/details/discoursparlemen04thie

DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

LXXIII

DISCOURS

SUR

L'AFFAIRE CONSEIL

(DISCUSSION DE L'ADRESSE)

PRONONCÉ LE 13 JANVIER 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la note qui termine le troisième volume, nous avons dit que la session de 1836 fut close le 12 juillet de cette année, et que, moins de six semaines après, M. Thiers et le cabinet dont il était le chef donnaient leur démission. Nous devons faire connaître les circonstances qui motivèrent cette résolution.

Le traité de la quadruple alliance, conclu le 22 avril 1834 entre l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre, obligeait cette dernière puissance, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le mentionner (n° 53), à venir en aide aux deux

jeunes reines de Portugal et d'Espagne, dona Maria et Isabelle, en interceptant avec ses forces navales tous secours extérieurs qui pourraient être envoyés par mer aux deux prétendants don Miguel et don Carlos, et la France à prendre telles mesures qui seraient arrêtées, d'un commun accord, entre elle et ses trois alliés. A la suite de ce traité, les deux prétendants avaient dû capituler. Don Miguel s'était retiré en Italie, tandis que don Carlos avait été conduit en Angleterre. Mais bientôt ce dernier, trompant la surveillance dont il était l'objet, était revenu en Espagne et y avait de nouveau levé l'étendard de la révolte. Dirigée par Zumalacarréguy, l'insurrection avait pris des développements inquiétants, et deux nouveaux articles avaient été ajoutés au traité d'avril 1834, articles d'après lesquels la France s'engageait à prendre, dans la partie de son territoire qui avoisine l'Espagne, les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre, fussent envoyés par sa frontière aux insurgés d'Espagne, tandis que l'Angleterre s'obligeait, de son côté, à fournir à la jeune reine Isabelle les armes, munitions ou approvisionnements dont elle pourrait avoir besoin, et, en outre, si le gouvernement de cette princesse le réclamait, à l'assister avec ses forces navales. A diverses reprises, l'Espagne avait sollicité de la France une intervention plus active et plus directe que celle à laquelle cette puissance était tenue; mais le Gouvernement français s'y était sans cesse refusé et avait permis seulement que la légion étrangère employée en Algérie, et accrue au moyen d'un recrutement effectué en France, passât au service de l'Espagne. Tous les moyens employés étaient restés insuffisants, et, pour en finir avec la révolte, l'Angleterre prit alors la résolution de débarquer en Espagne des troupes chargées d'y défendre les places maritimes menacées par les carlistes et de reprendre celles qui étaient déjà tombées en leur pou-

voir. En même temps elle invita la France à seconder ces mesures par l'occupation armée du port de passage, de la ville de Fontarabie et de la vallée de Bastan. M. Thiers, qui venait d'être appelé au ministère des affaires étrangères, répondit d'abord par un refus à cette ouverture. Mais bientôt aux embarras de la guerre civile vinrent se joindre les désordres provoqués à Madrid par les exigences du parti révolutionnaire, et les séditions fomentées par ce dernier dans l'armée. Le gouvernement de la reine réclama alors l'intervention française comme le seul moyen de mettre un terme à l'insurrection carliste et en même temps à l'anarchie révolutionnaire qui en était la conséquence. Sur ces entrefaites une sédition militaire imposa au gouvernement espagnol le retour à la constitution de 1812, et M. Thiers crut que, pour sauver le trône libéral de la reine Isabelle, trône dont le maintien lui paraissait nécessaire pour l'honneur et l'intérêt de la France, l'action directe et armée de cette dernière ne pouvait être refusée. Le roi, considérant au contraire que l'avenir de l'Espagne était des plus obscurs, et qu'il y aurait de graves inconvénients à engager une armée dans une entreprise dont il était difficile de prévoir les résultats, fut d'un avis opposé, et, en présence de ce désaccord absolu sur une question aussi importante, le cabinet tout entier donna sa démission. Cette démission fut acceptée, et, le 6 septembre, fut constitué, sous la présidence du comte Molé, nommé ministre des affaires étrangères, un ministère dont les autres membres furent : MM. de Gasparin, à l'intérieur; Duchâtel, aux finances; Guizot, à l'instruction publique; Persil, à la justice; Martin (du Nord), aux travaux publics et commerce; le général Bernard, à la guerre, et l'amiral Rosamel, à la marine. C'est entouré de ces nouveaux ministres, que le roi ouvrit, le 27 décembre 1836, la session de 1837 par un discours dans lequel se trouvait un paragraphe ainsi conçu :

« Un différend momentané s'est élevé entre la France et la Suisse. Des explications satisfaisantes nous ont été données, et l'intime alliance qui unit depuis tant d'années les deux pays est aujourd'hui rétablie. »

A ce paragraphe, le projet d'adresse lu à la Chambre des députés, dans la séance du 10 janvier, répondait par la phrase suivante :

« Un différend momentané avait troublé, sans la détruire, la vieille amitié qui unit la France avec la Suisse. Les explications satisfaisantes que nous avons reçues ont rétabli la bonne intelligence entre les deux pays, à qui le voisinage, la conformité des intérêts et les souvenirs d'une longue amitié, commandent une mutuelle confiance. »

Voici quel avait été ce différend.

La Suisse, État neutre confrontant à l'Allemagne, à la France, à l'Italie, était le refuge de nombreux Allemands, Français, Italiens, qui, pour des raisons politiques, avaient dû quitter leur pays. Mais, loin d'y respecter l'hospitalité dont ils étaient l'objet, ces réfugiés ne cessaient de conspirer contre les gouvernements voisins : en 1834 ils avaient dirigé une expédition contre le Piémont, et ils venaient d'en tenter une nouvelle contre le grand-duché de Bade. Les gouvernements ainsi attaqués avaient adressé des plaintes au cabinet fédéral, et, au mois d'août 1836, une note des plus sévères lui avait été remise de la part de la France par notre ambassadeur à Berne. Cette note concluait à ce que des mesures rigoureuses fussent immédiatement prises contre les réfugiés, sous peine, pour la Suisse, de voir ses rapports rompus avec la France et ses frontières soumises à un blocus hermétique. Une pareille menace avait vivement froissé le gouvernement fédéral, auquel était demandée en même temps par notre ambassadeur l'expulsion d'un réfugié français nommé Conseil, accusé d'avoir trempé dans l'affaire Fieschi. Mais de l'enquête faite par la police suisse il était

résulté que Conseil était un espion français, et ce fait avait été porté à la connaissance du conseil fédéral dans un rapport injurieux pour le cabinet français et pour son ambassadeur. Il s'en était suivi une rupture momentanée de relations entre les deux gouvernements, et, sur ces entrefaites, le cabinet du 6 septembre ayant été constitué, M. Molé s'était empressé de demander à la Suisse des satisfactions qui avaient été immédiatement accordées. Les bons rapports se trouvaient donc rétablis, ainsi que le constatait le paragraphe ci-dessus rappelé du discours royal. Mais, lorsqu'il fut donné à la Chambre lecture de la phrase du projet d'adresse en réponse à ce paragraphe, M. Odilon Barrot prit la parole pour demander s'il était vrai que Conseil fût un agent français, « parce que, dans le cas de l'affirmative, dit-il, le fait d'avoir réclamé l'expulsion d'un homme qui sciemment était un espion constituerait, de la part de la France, un manquement grave à l'égard de la Suisse. » Après quelques paroles de M. Molé, M. Thiers, par l'ordre duquel la réclamation avait été faite, crut devoir intervenir au débat pour donner les explications suivantes.

Messieurs,

M. le Président du conseil vient de vous faire remarquer, avec beaucoup de raison, qu'il n'avait pas commis une inconvenance en demandant la parole. Que la Chambre me permette de lui faire remarquer aussi que je n'ai pas commis une inconvenance en demandant la parole au moment où l'on s'adressait au ministère. Je sais très bien que je ne suis plus ministre;

mais, comme le fait en discussion avait eu son origine de mon temps, c'est pour ce motif que j'ai demandé à l'expliquer. (*Oui, oui, c'est juste!*)

On est convenu de diviser l'affaire suisse en deux parties, le *conclusum*, et une affaire plus fâcheuse, celle qu'on appelle affaire Conseil.

L'affaire du *conclusum* me concerne exclusivement; elle était terminée à l'avènement du ministère du 6 septembre. Je demande la permission à la Chambre de lui dire quelques mots sur cette première affaire, qui a eu assez de retentissement pour qu'on doive me permettre d'expliquer comment je me suis conduit dans cette circonstance très délicate.

Il s'est agi, vous le savez, du droit d'asile dans cette grave discussion avec la Suisse. Voici les principes que nous avons toujours professés, et que, pour mon compte, j'ai toujours pratiqués. Tous les États, ceux au moins qui ont des principes libéraux, doivent s'empresser de donner asile aux réfugiés qui n'ont commis que des délits politiques, et dont les fautes n'ont d'autre source que l'exaltation des opinions politiques. Quant aux autres, il existe des traités d'extradition entre les différentes puissances. Mais, en même temps qu'on donne asile aux réfugiés contre les persécutions justes ou injustes auxquelles ils peuvent être exposés, on ne leur permet jamais, sur le sol qui leur a donné l'hospitalité, d'attenter au repos ni du pays qui les reçoit ni de celui auquel ils ont appartenu.

Ainsi, hospitalité à tout réfugié politique, mais obligation pour lui de ne pas attaquer l'ordre dans le pays où on le reçoit, et de ne pas chercher à renverser l'ordre dans le pays qu'il a quitté. Agir autrement, ce serait compromettre le pays qui lui a donné l'hospitalité, et élever entre ce pays et sa patrie des difficultés peut-être graves de droit international.

Voilà les principes que nous avons toujours professés et pratiqués. La France est devenue, et elle doit s'en enorgueillir, bien que cela lui coûte quelque chose, la France est devenue, avec l'Angleterre, le pays du monde le plus hospitalier. Elle a reçu des réfugiés de toutes les nations, et elle leur a toujours imposé comme condition de ne pas troubler l'ordre de leur pays et le sien. Les nombreux réfugiés politiques, que la révolution de 1830 et le retentissement que cette révolution a eu dans différents États a chassés de leurs pays, se sont alternativement réfugiés en Angleterre, en Belgique et en Suisse.

En Belgique, on a été obligé de porter une loi pour les empêcher d'attenter au repos des pays voisins. En Angleterre, aucune loi de ce genre n'existe, mais là le nombre des réfugiés n'est pas très grand ; car la vie y est fort chère. Ce n'est pas là qu'étaient les plus nombreux et les plus dangereux, au moins de mon temps.

L'Angleterre étant séparée du continent, des expéditions comme celle qui a eu lieu en Savoie y sont impossibles. Le véritable danger était en Suisse. La

situation géographique de ce pays et la nature de son gouvernement l'indiquent suffisamment. La Suisse est à la fois frontière de la France, de l'Italie et de l'Allemagne; tous les réfugiés de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, se trouvent là merveilleusement placés pour tenter des entreprises sur les pays dont ils sont sortis, et dans lesquels ils peuvent songer à ramener leurs principes.

De plus, il n'y a pas en Suisse comme en France un gouvernement central et énergique qui puisse réprimer ces tentatives. Il était donc évident que tôt ou tard la Suisse deviendrait un prétexte, un sujet de collision pour nous, par la seule présence des réfugiés qui s'y trouvaient en grand nombre. Il y en a eu un exemple, celui de l'expédition contre la Savoie. Les réfugiés se sont rendus, il y a trois ans, en Suisse, et ont tenté contre le Piémont une entreprise qui n'a pas réussi. Cette tentative est devenue, pour la diplomatie de toute l'Europe, et particulièrement pour celle de la France, qui a toujours cherché à être secourable envers la Suisse, l'occasion d'une longue négociation, des plus délicates et des plus difficiles.

On avait obtenu de la diète, à cette époque, l'expulsion des réfugiés qui avaient fait cette entreprise. Cette expulsion, quoique décrétée par la diète, n'avait pas été exécutée, par la raison que j'ai donnée tout à l'heure, qu'il n'y a pas en Suisse un gouvernement capable de faire exécuter les décisions prises par les autorités du pays. La question avait été longue-

ment agitée. Toute l'Europe avait failli s'en mêler, et si la France, très heureusement, n'était intervenue par ses négociations, et n'avait réussi à calmer ce différend, il pouvait naître de là une source de difficultés graves ; en effet, si l'Europe avait voulu entreprendre quelque chose contre la Suisse, tout le monde comprend à quel point la France eut été compromise, car elle ne pouvait le supporter.

Pour tout homme de sens, il était évident que fuir la difficulté ce n'était pas la résoudre, et qu'à la première occasion il y aurait là une source de graves dissentiments entre la France et les autres puissances. Ce que nous redoutions n'a pas manqué d'arriver.

On a voulu en Suisse, et je parle ici d'après les documents mêmes qui ont été fournis par la diète, (c'est uniquement ce qu'elle a déclaré authentique que j'apporte à cette Chambre ; je me garderais bien d'apporter des bruits, des rumeurs de police), on a voulu tenter une expédition contre le grand-duché de Bade, à peu près comme celle qui avait été tentée deux ou trois ans auparavant contre le Piémont. On n'avait pas, disait-on, l'espoir de réussir ; mais on voulait tenir en Allemagne l'esprit public en éveil.

D'un autre côté, on disait qu'il fallait attendre un grand événement qui devait avoir lieu à Paris, et l'on méditait de grands projets sur toute l'Europe. Quelques jours après eut lieu le crime d'Alibaud. Cela préoccupait la France ; et tous les pays voisins qui pouvaient craindre des entreprises venant de la Suisse

en étaient fort préoccupés aussi. Dans ce moment, quelques réfugiés qui avaient été décrétés par la diète, et dont l'expulsion avait été décidée par elle, parce qu'ils avaient pris part à l'expédition contre la Savoie (leurs noms sont très connus, je ne les répéterai pas), ces réfugiés furent arrêtés en Suisse, par ordre du gouvernement, et relâchés. Ceci parut exorbitant. Lorsque le gouvernement suisse nous disait : Je n'ai pas une police organisée comme la vôtre, je ne puis saisir tous les réfugiés, on le concevait. Mais arrêter les réfugiés et les relâcher ensuite, quoiqu'ils fussent portés sur la liste de ceux dont la diète avait ordonné l'expulsion, cela parut, comme je l'ai dit, exorbitant.

Pour moi, qui ne recherche pas les difficultés, mais qui crois qu'il est prudent, quand elles se présentent, de les aborder, de les résoudre avec fermeté, je jugeai bon et utile de parler à la Suisse comme de vieux amis devaient le faire ; je jugeai qu'il ne fallait pas attendre qu'une collision s'élevât entre elle et les autres puissances, et qu'il convenait de lui dire franchement qu'elle devait satisfaction à tout le monde, qu'elle ne devait pas souffrir sur son propre territoire des entreprises coupables contre les pays qui confinaient avec elle. Le gouvernement suisse, avec beaucoup de prudence et de loyauté, comprenant l'importance de notre avertissement, s'empressa de travailler, le mieux qu'il pouvait dans son organisation actuelle, à l'expulsion des réfugiés. Pour cela, il s'adressa à la

France, et lui demanda de fournir en quelque sorte le transit pour les réfugiés qu'on expulserait.

Il est évident qu'on ne pouvait pas les renvoyer en Italie et en Allemagne, aux gouvernements contre lesquels ils avaient tenté des entreprises, et qu'il y aurait eu inhumanité à les livrer à ces gouvernements. Alors la France a accordé le transit; elle a mis à la disposition du gouvernement suisse sa gendarmerie; elle a consenti à payer le transport des réfugiés et même à les faire vivre pendant le trajet sur le territoire français. Mais, à l'occasion de cette demande, la question étant soulevée par le gouvernement suisse lui-même, voici ce qu'a fait la France, de mon temps. Elle a écrit une note que je ne lirai pas ; si je la lisais, vous seriez étonnés de sa modération. Certes il a été commode de dire que M. Thiers avait fait une note inconvenante. D'abord ce n'est pas M. Thiers qui l'a faite; mais il l'a signée, et c'est assez.

La question avait été soulevée par la Suisse ; elle avait elle-même demandé passage pour les réfugiés qu'elle voulait expulser de son territoire ; et, à ce sujet, applaudissant à sa résolution et lui offrant notre concours, nous lui disions en même temps que sans doute cette demande et cette résolution ne seraient pas dérisoires comme la résolution qui avait été prise deux ans auparavant (ce ne sont pas les termes de la dépêche, mais c'en est l'esprit), et qu'on procéderait sérieusement, efficacement, à cette expulsion. Et nous ne dissimulions pas à la Suisse que, si elle ne

prenait pas des mesures à cet égard, chacun des États voisins aurait à pourvoir à sa propre sûreté et à remplir tous ses devoirs, soit envers lui-même, soit envers les puissances voisines. C'est la note qui a été discutée dans la diète. Eh bien, je demande la permission de lire un passage du rapport fait à la diète, et qui prouvera que, même en Suisse, les auteurs de ce rapport qualifiaient ce qui se passait dans ce pays d'une manière beaucoup plus sévère que je ne me permets de le faire moi-même à cette tribune :

« Depuis quelques années, la Suisse a été dans le cas de donner asile à un grand nombre de réfugiés de diverses sortes. Il en est qui ont respecté les lois de l'hospitalité. D'autres, ainsi que des étrangers non réfugiés, ont agi fort différemment. Les faits communiqués à la diète font voir que les étrangers de cette catégorie ont foulé aux pieds l'ordre établi en Suisse ; qu'ils ont entretenu dans quelques cantons une agitation plus ou moins prolongée, qu'ils ont compromis des associations publiques par leurs associations secrètes, qu'ils ont empiété sur la souveraineté et les institutions judiciaires des cantons, en s'arrogeant dans des statuts le droit de juger, de prononcer et d'exécuter des sentences de mort. Ces étrangers ont compromis d'une manière non moins coupable les relations de la Suisse avec les États voisins, sa neutralité et les rapports de droit international ; l'expédition contre la Savoie constituait un véritable attentat, dont l'exécution a été commencée. D'autres complots, qui

n'ont pas été suivis d'un commencement d'exécution, n'en ont pas moins été aussi criminels qu'ils étaient absurdes et insensés. Le projet d'un certain nombre de réfugiés et d'ouvriers d'entrer à main armée dans le grand-duché de Baden ne pouvait sans doute donner au gouvernement de cet État aucune inquiétude sur son existence et sa solidité ; mais il suffit que des gens capables de concevoir un projet aussi fou puissent incendier un village et massacrer une partie de ses habitants pour légitimer l'inquiétude et les susceptibilités du gouvernement, par conséquent pour troubler les relations que les traités et le voisinage ont établies entre les deux États. »

Enfin le rapport conclut à ce qu'il soit pris des mesures contre les réfugiés. Le *conclusum* a été adopté, et le gouvernement suisse s'est associé aux demandes que le gouvernement français avait faites : voilà l'affaire du *conclusum*. Le gouvernement a accepté et non pas recherché une difficulté qui se présentait. Je crois qu'il faut savoir accepter les difficultés, et qu'on les aggrave en les ajournant ; je crois qu'il n'y a rien à reprocher à l'administration que j'avais l'honneur de diriger.

Maintenant je pense que cette affaire serait éteinte et assoupie, sans un incident très malheureux et dont l'origine remonte au ministère dont j'avais l'honneur de faire partie.

Ici je vais déclarer ce qui s'est passé sous mes yeux ; mais uniquement ce qui s'est passé sous mes

yeux, car je dois raconter mon histoire et non celle des autres : ces détails, je suis amené par un impérieux devoir à les donner.

J'ai reçu un jour une lettre du département de l'Intérieur, et signée *Gasparin*, qui me demandait l'expulsion du nommé Conseil, comme d'un réfugié dangereux. Pour moi, laissant le département de l'Intérieur juge du danger auquel ce réfugié pouvait exposer la France et les pays voisins, je me suis hâté de transmettre cette demande au gouvernement suisse de la meilleure foi du monde, ignorant qui était ce Conseil, ce que je ne sais pas encore aujourd'hui d'une manière authentique. J'étais donc, à cet égard, de la meilleure foi du monde, et je le suis encore; plus tard j'ai appris que le gouvernement suisse réclamait. Ne sachant quelle était la qualité de ce Conseil, j'ai affirmé positivement que ce réfugié n'était pas un agent de la France. J'ajoute que l'ambassadeur français était dans la même ignorance que moi.

Je déclare ces faits sur l'honneur, et la déclaration que je fais ici a été confirmée dans la commission, qui pourrait au besoin attester que je dis la vérité.

J'ai cru, en demandant l'expulsion du nommé Conseil, demander l'expulsion d'un réfugié, tout à fait réfugié. Notre ambassadeur était de la même opinion, et jamais ni lui ni moi, nous ne nous serions prêtés, en faisant de la diplomatie, à une œuvre qui eût été une manœuvre de police.

J'ai agi de très bonne foi. Je le dis pour moi et pour

le pays; car ce qui importe au pays par-dessus tout, c'est que la diplomatie ait été étrangère à toute machination de ce genre; c'est que le cabinet ait demandé de bonne foi l'expulsion du nommé Conseil. Je l'atteste sur l'honneur, c'est de bonne foi que M. de Montebello, ambassadeur, et M. Thiers, ministre des affaires étrangères, ont demandé l'expulsion du nommé Conseil. Je n'ai rien de plus à dire, et je crois que l'honneur du pays n'en exige pas davantage. (*Très bien! très bien!*)

Les explications de M. Thiers ne confirmaient qu'une chose, c'est que l'expulsion de Conseil avait été demandée par son ordre et sur la requête qui lui en avait été faite par une lettre du ministère de l'intérieur, signée Gasparin. Mais elles ne disaient rien de précis sur la question de savoir si Conseil était oui ou non un espion français. M. de Gasparin, interpellé à ce sujet, refusa de répondre sous le prétexte qu'ayant signé la lettre adressée au ministre des affaires étrangères comme sous-secrétaire d'État et par délégation de son chef, M. de Montalivet, il devait d'autant plus garder le silence qu'en matière de police le secret était de rigueur absolue. Le ministre de la justice, M. Persil, ayant ajouté à l'appui de ce que venait de dire son collègue. M. de Gasparin, que, si des explications devaient être données, elles ne pouvaient l'être d'une façon précise, en l'absence de M. de Montalivet, que par le chef du précédent cabinet, M. Thiers ramené à la tribune fit la réplique suivante :

Messieurs,

C'est avec un véritable regret que je me vois ramené à cette tribune. Je n'ai rien fait pour provoquer une si malheureuse discussion; j'y ai pris part, parce que j'étais accusé d'avoir compromis la diplomatie de la France en demandant l'expulsion d'un réfugié, lorsque je savais que ce réfugié était un espion envoyé par le gouvernement français lui-même.

Si je n'avais pas été obligé, non seulement pour moi, mais pour mon pays, de venir expliquer ce que je savais, je l'eusse évité, et je me serais borné à l'affaire du *conclusum;* mais l'honneur de mon pays et le mien m'ont forcé à prendre la parole, et je suis étonné, quand j'ai employé tant de réserve dans mon langage, que M. le garde des sceaux soit venu rejeter la responsabilité sur moi. (*Mouvements divers.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — J'ai déclaré formellement que je n'avais adressé aucun reproche à M. Thiers; que ce n'était pas là une question personnelle, mais une question de principe. Je serais désolé d'être compris autrement.

M. THIERS. — Ne croyez pas que je veuille aggraver le débat entre vous et moi ; je voudrais le faire disparaître : mais vous avez eu recours à une responsabilité plus élevée, une responsabilité collective, celle du président du conseil, à laquelle on doit s'adresser, dites-vous, pour toutes les affaires du cabinet. Vous avez raison, j'étais président, et je dois être responsable

de ce fait; car, si je n'en étais pas responsable, je ne serais pas venu donner l'explication que je donne en ce moment. Voici ma réponse : Oui, comme président, j'aurais dû tout savoir, mais je n'ai pas tout su. (*Marques d'étonnement sur plusieurs bancs. Agitation sur d'autres.*)

J'aurais dû tout savoir, on aurait dû tout me dire : on ne m'a pas tout dit. Quelle excuse voulez-vous que je fasse valoir? Ce n'est pas ici un trait malicieux de ma part. Je dois vous dire le fait dans toute sa vérité. Je vous le dis, et pour moi et pour le pays; le ministre des affaires étrangères n'a pas été informé des faits; je ne savais pas ce qu'était Conseil, je ne le sais pas encore; mais enfin, si Conseil, en effet, avait été un agent français, et si les directeurs de la police m'avaient dit : Nous avons intérêt à envoyer un agent en Suisse pour observer ce qui se passe parmi les réfugiés, je leur aurais répondu : Vous avez raison; nous en envoyons partout, comme de tous les pays on en envoie chez nous : c'est un droit réciproque. Mais, si l'on m'avait averti de tout et si l'on avait ajouté : Nous voulons, pour lui donner crédit ou pour le garantir contre des vengeances auxquelles il pourrait être exposé, demander son expulsion; quel est votre avis? J'aurais répondu : Ne faites pas une pareille chose; l'affaire est assez délicate et assez grave pour ne pas l'aggraver par une affaire de police.

Enfin on ne m'a pas demandé mon avis. Je fais une hypothèse; je ne sais pas, je le répète, ce qu'est Conseil; si, toutefois, il était vrai qu'on eût envoyé

ce nommé Conseil en qualité d'agent, et que l'on eût consulté le président du conseil, comme il a quelque expérience des affaires, il aurait donné son avis ; mais on lui a tout laissé ignorer, et, si le fait est vrai, si faute il y a, elle a été commise à son insu. Maintenant ce n'est pas moi qui dois dénoncer à la Chambre un coupable ; vous comprenez ma situation, je manquerais à mes devoirs, aux convenances, si je cherchais un coupable ; mais ce qu'il m'importe de prouver, c'est que le cabinet ne l'était pas, c'est que j'avais une lettre de M. de Gasparin. Je suis désolé qu'il soit ici question de M. de Gasparin et que son nom se soit trouvé sur la lettre. (*On rit.*) Mais moi, appelé à me justifier ici, je dis que j'avais dans les mains une lettre signée de qui? du ministre de l'intérieur? Pas du tout; de M. le comte de Gasparin. J'ai donc dû rapporter le fait pur et simple, ce n'est pas à moi à en tirer les conséquences. Je le répète, la responsabilité m'aurait appartenu, si j'avais tout su ; elle ne m'appartient pas, parce que je n'ai rien su : voilà mon explication.

La discussion fut renvoyée au lendemain, et, à l'ouverture de la séance, M. Molé donna lecture d'une lettre à lui adressée par M. de Montalivet, lettre dans laquelle ce dernier, assumant la responsabilité de tous les actes du ministère de l'intérieur depuis le 22 février jusqu'au 6 septembre, déclarait qu'il n'était pas un seul de ces actes qui n'eût eu pour motif et pour but le véritable intérêt du pays, son honneur et la sûreté personnelle du roi. Après cette lecture, la discussion fut immédiatement close, et le paragraphe proposé par la commission fut adopté.

LXXIV

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES D'ESPAGNE

(DISCUSSION DE L'ADRESSE)

PRONONCÉ LE 14 JANVIER 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le discours de la couronne s'exprimait de la façon suivante sur la question espagnole :

« La Péninsule est encore troublée par de fatales dissensions. Des événements graves ont ébranlé les institutions à Madrid et à Lisbonne, et la guerre civile n'a pas cessé de désoler l'Espagne. Toujours uni avec le roi de la Grande-Bretagne, je continue à faire exécuter le traité de la quadruple alliance avec une fidélité religieuse et conformément à l'esprit qui l'a dicté. Je fais les vœux les plus sincères pour l'affermissement du trône de la reine Isabelle, et j'espère que la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent, mais je m'applaudis d'avoir préservé la France de sacrifices dont on ne saurait mesurer l'étendue et des conséquences inévitables de toute intervention armée dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France garde le sang de ses enfants pour sa propre cause, et, lorsqu'elle est réduite à la douloureuse nécessité de les appeler à le verser pour sa défense, ce n'est que sous notre glorieux drapeau que les soldats français marchent au combat. »

A ces paroles du souverain, le projet d'adresse répondit par un paragraphe ainsi conçu :

« Nous unissons nos espérances et nos vœux à ceux de Votre Majesté pour l'affermissement de la couronne de la reine Isabelle et pour la consolidation de la monarchie constitutionnelle en Espagne. Mais, Sire, nos véritables intérêts n'ont pas exigé l'intervention armée de votre gouvernement dans les affaires intérieures de la Péninsule. La France, qui n'hésiterait pas à déployer son glorieux drapeau si son honneur et sa sûreté étaient menacés, applaudit à la sagesse de votre politique. »

M. Molé prit le premier la parole pour expliquer les vues et la politique du nouveau cabinet dans la grave question sur laquelle la Chambre était appelée à donner son avis. Au principe de la Sainte-Alliance, dit-il, principe qui avait pour objet le maintien du pouvoir absolu et du droit traditionnel dans tous les États du continent, la monarchie de Juillet avait opposé le principe de la non-intervention, et, grâce à la fermeté avec laquelle elle avait soutenu ce principe, l'indépendance de la Belgique avait été fondée sur nos frontières. Ce principe, elle avait eu la sagesse d'y rester fidèle dans la question polonaise, et elle avait évité ainsi à la France une guerre désastreuse. En Espagne, elle s'était sans doute empressée, après la mort du roi Ferdinand, de reconnaître sa fille, la reine Isabelle, et de donner à son jeune trône, entouré d'institutions constitutionnelles, des témoignages de sa sympathie. Mais, en signant le traité de la quadruple alliance, elle ne s'était pas engagée à fournir un concours armé, et l'obligation qu'elle avait contractée était purement et simplement celle d'empêcher l'introduction dans un pays ami de tous secours en hommes, espèces ou munitions de guerre destinés à y entretenir la guerre civile. A cet égard elle avait même été plus loin qu'elle n'était tenue de le faire, puisqu'elle avait cédé au gouver-

nement espagnol la légion étrangère qui était à sa solde, et avait autorisé ce gouvernement à faire des recrutements d'hommes en France. Mais la prudence et notre véritable intérêt conseillaient de ne pas aller plus loin. L'Espagne même était-elle mûre pour les institutions libérales que nous désirions voir s'établir chez elle, et ne serait-elle pas blessée de notre intervention armée ? Il ne fallait pas oublier la haine qu'avait soulevée chez elle notre domination sous l'empire, l'impopularité de notre expédition de 1823, et nul doute que la présence de nos troupes ne donnât bientôt au gouvernement de la jeune reine plus d'embarras que de secours. En résumé, ajoutait M. Molé, le sang et l'argent de la France ne devaient pas aller s'engloutir au delà des Pyrénées sans dignité comme sans profit pour elle : l'*estatuto real,* ou la Constitution de 1812, l'ordre ou l'anarchie dans la Péninsule, étaient toutes questions espagnoles dont nous n'avions ni le devoir ni le droit de nous mêler, et nous devions réserver nos forces et notre liberté d'action pour les circonstances où notre intérêt et notre honneur seraient réellement engagés.

Le discours de M. Molé était fort habile : il produisit une vive impression, et M. Thiers crut devoir immédiatement y répondre pour justifier la conduite du cabinet du 22 février.

Messieurs,

En entendant, il y a quelques instants, M. le président du conseil s'excuser d'avoir occupé la Chambre pendant trois quarts d'heure, j'ai éprouvé quelque embarras pour moi-même, car j'aurai à lui demander beaucoup plus longtemps son attention.

Les détails dans lesquels s'est engagé M. le prési-

dent du conseil m'obligent et m'autorisent aussi, j'ai besoin de le dire comme ancien ministre des affaires étrangères, à entrer moi-même dans les faits pour voir s'il est bien vrai que le cabinet du 22 février ait eu d'abord la même politique que le cabinet du 6 septembre, et s'il en a ensuite changé. Car, si j'ai bien compris tout l'art de ce discours, il a consisté moins à traiter la question qu'à montrer que la politique du cabinet du 6 septembre à l'égard de l'Espagne n'a pas été autre que celle que le cabinet du 22 février a longtemps suivie.

J'espère prouver qu'il n'en est rien, au moyen d'une discussion très franche, très loyale, et que je tâcherai de rendre toujours mesurée. Quoique ce qui s'est passé dans la session dernière et ce qui a été dit depuis quelques jours m'ait dispensé de beaucoup de ménagements, néanmoins j'observerai envers tout le monde les égards que je n'ai pas obtenus pour moi-même. (*Marques d'adhésion.*)

Avant, Messieurs, de remonter aux faits primitifs qui ont donné naissance à cette immense question, la plus grande, je crois, que le pays ait eu à discuter depuis six ans, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la situation des ministres du 22 février, avec lesquels j'ai eu l'honneur de servir le pays pendant quelques mois.

On a prétendu qu'ils s'étaient retirés dans l'espoir d'avoir pour eux la majorité, laquelle les dédommagerait d'une retraite de quelques mois...

M. Molé, *président du conseil.* — Ce n'est pas moi qui ai dit cela! (*Léger bruit.*)

M. Thiers. — Non, non! toutes les fois que j'élèverai une plainte, je m'expliquerai assez clairement pour qu'il n'y ait pas doute sur ceux auxquels je m'adresse. Je dis qu'on a prétendu que le ministère du 22 février avait compté, en se retirant, sur la majorité dans cette Chambre. Eh bien, qu'il me soit permis de montrer en peu de mots quelle était la situation d'esprit du cabinet du 22 février quand il s'est retiré. (*Écoutez! écoutez!*)

On faisait auprès de lui des instances dont il s'honorera toujours. On lui disait que l'opinion qu'il soutenait n'était pas une opinion populaire, que les Chambres n'avaient jamais été favorables à l'intervention en Espagne. Le cabinet du 22 février a toujours répondu qu'il savait bien que son opinion n'était pas populaire, car l'opposition l'avait attaquée plusieurs fois, dans la défiance qu'elle avait de ce que le gouvernement français voudrait faire dans la Péninsule. Le cabinet, en outre, connaissait assez la Chambre pour savoir que, formée dans un esprit de prudence et de modération, elle attendrait que l'initiative d'une détermination énergique lui vînt du gouvernement, et que toujours, en présence d'un cabinet sorti et d'un cabinet présent, dont l'un dirait : « Ne faites pas, » et dont l'autre dirait : « Faites, » la préférence serait donnée au cabinet existant, qui conseillerait l'abstention et le repos.

Tout cela, Messieurs, je ne m'en plains pas. Je le dis seulement pour montrer que le cabinet du 22 février, en se retirant, ne s'est pas fait illusion. Il s'est retiré parce qu'il était convaincu. Sur huit ministres, sept furent du même avis. Il y avait là des maréchaux de France, des hommes d'origine différente, et tous néanmoins éprouvèrent le même sentiment. Il y avait là aussi, qu'il me soit permis de le dire, des hommes positifs, qui ne passent pas pour des esprits chimériques, des hommes d'ordre, très attachés à cette politique que nous avons professée et soutenue depuis six ans; et cependant, je le répète encore, sept ou huit personnes ont partagé la même résolution.

Pour mon compte, Messieurs, c'est avec un véritable regret que je viens dire à un gouvernement auquel je suis attaché, vivement attaché, que, dans ma conviction profonde, il se trompe. C'est avec beaucoup de peine que je le fais. (*Sensation.*)

Je suis, dis-je, très attaché à ce gouvernement, et c'est naturel; je n'en ai jamais aimé ni servi un autre. Je l'ai servi dans ses jours de péril, et, si je m'en suis séparé sur une question, assurément on ne peut pas dire que ce soit dans un temps où il y avait faiblesse à s'éloigner de lui. Si ces périls, Messieurs, pouvaient se représenter, je serais ce que j'ai été; car j'aime toujours ce que j'ai aimé. Mais, en présence d'un dissentiment d'une extrême gravité, car il y avait là une couronne en péril, un traité contesté, l'ébranlement de toutes nos alliances, et de plus, je ne dirai pas

la certitude, mais la possibilité d'une contre-révolution, en présence d'un tel dissentiment aucun de nous n'a pu reculer. J'ai pu me tromper, mes collègues ont pu se tromper aussi; mais, au moins, je demande qu'on laisse au ministère du 22 février l'honneur de sa retraite, car elle a été parfaitement désintéressée. (*Marques d'approbation.*)

Maintenant, Messieurs, je ne dirai plus qu'un mot sur les personnes. J'aurais pu me plaindre d'avoir été l'objet de quelques questions personnelles à cette tribune, pendant la dernière session; je ne me suis pas plaint : mais je prie ceux qui font au ministère du 22 février le reproche d'élever des questions personnelles, de vouloir bien considérer que le point sur lequel nous différons, sur lequel nous proclamons notre scission, ne ressemble en rien à une question personnelle, que c'est, au contraire, une question publique d'un haut intérêt, la plus grave qu'on ait discutée jusqu'à ce jour, la plus grave qu'on aura peut-être à discuter d'ici à longtemps. Maintenant que j'ai cherché à dissiper les préventions qui touchent les personnes et les choses, je vais aborder la question même.

Je ne refuse pas d'entrer dans le détail des faits; mais avant je demande à dire quelques mots sur la situation générale, et constante dans tous les temps, de la France à l'égard de la Péninsule. Je ne veux pas fatiguer la Chambre de détails géographiques et historiques; cependant il y a quelques mots indispensables à dire en ce moment.

On a fait depuis quelques mois une théorie sur l'Espagne, à l'usage de la circonstance, s'il m'est permis de le dire. On prétend que l'Espagne n'est plus rien, qu'elle est une amie inutile et une ennemie peu dangereuse ; on exprime cette pensée en ces termes : « Nous n'avons d'intérêts que sur le Rhin. » Je crois, si l'on peut poser des principes absolus en politique et surtout en diplomatie, je crois pouvoir affirmer ceci : Lorsque la France est dans une complète identité avec l'Espagne, qu'il y a à Paris et à Madrid les mêmes intérêts, la même politique, il est vrai que la France n'a plus à s'inquiéter de l'Espagne, et que nous n'avons plus d'intérêts que sur le Rhin. Mais, s'il arrive un jour qu'il n'y ait plus à Madrid la même politique, les mêmes principes, s'il arrive, à un degré quelconque, que l'identité s'altère, qu'il s'élève quelque dissentiment, alors nos premiers intérêts ne sont plus sur le Rhin, ils sont aux Pyrénées. (*Approbation.*)

Cela est évident, cela ressort à tel point de nos annales politiques, que je serais presque honteux d'en donner la preuve à la Chambre. Si vous regardez notre histoire, vous verrez que, sur près de trois siècles de rapports hostiles ou amicaux avec l'Espagne, il y a toute une époque de lutte violente, toute une autre époque d'intimité. En effet, tant que l'Espagne, jusqu'à Louis XIV, a été pour nous une étrangère ou une ennemie, il a existé une lutte violente, qui n'a cessé que le jour où, par le grand acte de Louis XIV, les deux intérêts, les deux politiques, ont été identifiés.

Cela s'explique par la position géographique de l'Espagne : elle est placée, en style militaire, sur nos derrières, et tout le monde sait que, pour un État comme pour une armée, la première condition est de bien assurer ses derrières.

Ainsi, en principe, toutes les fois qu'en Espagne il y a intimité complète avec nous, nous n'avons d'intérêts que sur le Rhin. Toutes les fois qu'il y a, n'importe à quel degré, inimitié, dissentiment, possibilité d'une hostilité, notre premier intérêt n'est pas sur le Rhin; il est, je le répète, aux Pyrénées.

Je vous citerai l'exemple de Napoléon. Vous savez tous que, par un instinct profond, un instinct que je puis dire national, Napoléon se trouvant à Tilsitt le maître du monde, autant qu'il peut être donné à un souverain d'un seul État d'être le maître du monde, Napoléon ne se crut plus en repos le jour où il entrevit une hostilité à Madrid. Il accéléra donc la conclusion des affaires à Tilsitt pour venir se mêler des affaires d'Espagne. Il ne s'y prit point heureusement. (*Agitation au centre.*) Il s'en mêla déplorablement quant à la manière de procéder; mais il crut, lui, avec tout son génie, qu'une politique ennemie à Madrid était un danger même pour sa toute-puissance. Sans doute le moyen a été mauvais, car il a voulu usurper une couronne; mais il a cédé à un instinct qui a été celui de tous les gouvernements en France. La Restauration, assurément fort peu entreprenante, ne s'est pas crue en repos quand elle a

vu la révolution à Madrid, et elle a voulu la détruire. Nous, gouvernement de Juillet, nous avons eu le même instinct, et nous sommes dès l'origine intervenus, je ne puis pas dire avec quel empressement, dans les affaires d'Espagne. Vous allez voir que cette politique de réserve, et, pour parler plus exactement, d'indifférence à l'égard de l'Espagne, que vient de professer M. le président du conseil, n'a pas toujours été celle de notre gouvernement; que, bien réelle aujourd'hui, elle n'était pas la politique que nous suivions en 1833. Quand il n'a été question que de faire des promesses à l'Espagne, nous nous sommes jetés dans sa politique; mais, quand il a fallu tenir ces promesses, nous avons hésité, nous avons reculé, pardonnez-moi le mot. Je puis choquer beaucoup d'opinions très respectables, mais je demande la permission d'user de franchise avec tout le monde, et de dire la vérité aux uns comme aux autres, sans aucune timidité, comme je l'ai fait à toutes les époques. (*Très bien! très bien!*)

Je ne rappellerai point ce qui s'est passé en 1830; je ne rechercherai pas le motif qui a porté le gouvernement français à faire pour l'Espagne des vœux et même plus que des vœux. Je fais mon histoire et non pas celle des autres, comme je le disais hier. Laissant donc de côté ce que je ne connais pas, je rappellerai seulement ce qui s'est passé de mon temps, à l'époque de la mort de Ferdinand VII, c'est-à-dire en 1833.

A cette époque, l'Espagne avait déjà réalisé de

grands progrès. Quoi qu'on en dise, elle était entrée fort avant dans les idées françaises, ou constitutionnelles, comme on voudra les appeler. La preuve en est dans les dates.

De 1808 à 1833, il s'est écoulé vingt-cinq ans. Eh bien, dans ces vingt-cinq années, la révolution, je puis le dire, a éclaté trois fois en Espagne. En 1808, on a fait une constitution pour résister à Napoléon. En 1820, la constitution, mise de côté par Ferdinand, a été pendant quelque temps rétablie. En 1833, la révolution a reparu, je ne dirai pas spontanément, mais en des circonstances que je rappellerai tout à l'heure, et pour la troisième fois. Or, lorsqu'un pays a vu éclater la révolution trois fois en vingt-cinq ans, on peut dire qu'il est mûr pour elle. (*Très bien! très bien!*)

Voici quelle était, en 1833, la situation morale de l'Espagne.

On avait connu tous les excès de la révolution en 1820. On avait connu tous les excès de l'absolutisme sous Ferdinand VII. Le pays craignait à la fois les uns et les autres. Voilà quelle était la vraie situation du pays, selon mes propres souvenirs et selon le rapport fidèle de tout ce qu'il y a à Paris d'Espagnols connaissant bien leur patrie. Voilà, dis-je, quelle était l'Espagne en 1833. Les absolutistes s'étaient rangés autour de don Carlos, tandis que tout ce qu'il y avait d'hommes honorables, honnêtes, et désirant des améliorations, s'étaient groupés autour de la reine. C'est dans cette

situation que la question s'est présentée au gouvernement français. Eh bien, si mes souvenirs ne me trompent pas, je crois que c'est en deux heures que nous nous sommes décidés, tant il y avait un instinct irrésistible qui nous portait à nous mêler des affaires d'Espagne. Entre la reine d'un côté et don Carlos de l'autre, nous ne pensions pas pouvoir hésiter. Peut-être aurait-il alors fallu présager l'avenir; peut-être aurait-il fallu entrevoir qu'un jour il nous en coûterait de nous être mêlés des affaires de l'Espagne; peut-être aurions-nous dû prévoir que les deux navires s'aborderaient, et ne pas nous engager aussi vite que nous le fîmes dans la cause de la reine. Mais c'eût été une politique de carliste, car, entre la reine et les améliorations d'un côté, don Carlos et l'absolutisme de l'autre, nous ne pouvions pas hésiter. (A gauche : *Très bien! très bien!*)

Nous n'hésitâmes pas, et, puisqu'on a cité les faits et les dépêches, je citerai non pas le texte, mais le sens des dépêches. Savez-vous ce que nous fîmes? Nous joignîmes à la reconnaissance de la reine Isabelle une démarche bien autrement grave; nous dépêchâmes un envoyé extraordinaire. Nous ne nous confiâmes pas au hasard de ses paroles, nous lui donnâmes une dépêche écrite, dans laquelle nous offrions à la reine tous les secours dont elle pouvait avoir besoin, et en la laissant juge (je vous prie de remarquer cela) de l'étendue et de la nature des secours. Nous fîmes plus; après une discussion très vive dans le conseil, nous décidâmes qu'il y aurait 50,000 hommes de

plus sous les armes, et, pour que cette démarche ne restât pas seulement une démarche connue du cabinet, nous formâmes la division des Pyrénées.

Aussi, quand arrivèrent à Madrid la reconnaissance, un envoyé extraordinaire, la promesse de secours, en laissant la reine juge de l'étendue et de la nature de ce secours, et puis la nouvelle de l'armement de 50,000 hommes et de la formation de la division des Pyrénées, l'enthousiasme pour nous fut très grand. Nous acceptâmes ces témoignages de gratitude; mais cela produisit sur l'esprit des Espagnols un grand effet: quand ils se virent, par la protection de l'Angleterre et de la France, à l'abri d'une restauration, le despotisme *illustrado,* les améliorations purement administratives furent impossibles, et la déclaration de M. Zea, qui avait annoncé qu'on ne changerait pas la forme du gouvernement, fut, je dois le dire, universellement repoussée. On demanda tout haut le régime représentatif.

La France et l'Angleterre ne se bornèrent pas à cet acte important de la reconnaissance. Les deux prétendants étaient en Portugal; et alors, à cette occasion, prit naissance ce célèbre traité de la quadruple alliance, sur lequel vous me permettrez de dire quelques mots, non pas pour en discuter la valeur, mais pour donner connaissance des faits.

L'Angleterre, dont la politique, Messieurs, est hardie et décidée, et à qui cette politique est plus facile qu'à nous, parce que sa situation insulaire le lui

permet, l'Angleterre avait considéré nettement la position de la Péninsule. Elle avait vu qu'à cause de ses relations avec le Portugal elle ne pouvait, dans aucun cas, rester indifférente à ce qui se passait dans la Péninsule. Aussi accepta-t-elle avec empressement la proposition qui lui fut faite par l'Espagne et par le Portugal de se mêler des affaires de ces deux pays.

La négociation était commencée lorsque la France fut avertie, et je cite ces faits, déjà cités par M. le président du conseil, soit dans la commission de l'adresse, soit à la tribune, pour donner une idée de l'empressement avec lequel nous sommes, à l'origine, intervenus dans les affaires de l'Espagne. Nous éprouvâmes une espèce de mécontentement de ce que nous étions appelés après les autres dans la négociation, car nous avions un désir extrême de nous en mêler. D'abord, à côté des deux prétendants, était le maréchal de Bourmont; c'était pour nous une preuve que la question était aussi bien française qu'espagnole. Il y avait une autre raison. Naturellement nous cherchions à nous lier tous les jours davantage avec l'Angleterre. Nous étions déjà liés avec elle par des réclamations communes à l'égard de la Pologne et de l'Allemagne, nous nous étions fort compromis en commun dans la belle et courageuse affaire d'Anvers, et nous étions enchantés que la situation nous fournît alors l'occasion de nous rapprocher d'elle plus encore, en prenant part à l'acte le plus important de l'époque.

Ainsi il y avait deux motifs de cet empressement

à nous mêler des affaires de l'Espagne, et de l'espèce de mécontentement que nous éprouvions d'arriver les derniers dans la négociation. D'abord désir d'expulser les deux prétendants, parce que la question était française autant qu'espagnole; ensuite désir de nous lier avec l'Angleterre. C'est dans ces dispositions que nous signâmes ce célèbre traité. Je ne le lirai pas; j'en rapporterai seulement les principales dispositions. Voici en quoi elles consistent :

L'Espagne et le Portugal s'unissent, dit le traité, *dans le but de contraindre l'infant don Carlos d'Espagne et l'infant don Miguel de Portugal à se retirer des États portugais*. Le Portugal et l'Espagne s'adressent au roi des Français et au roi d'Angleterre, qui, *prenant en considération l'intérêt qu'ils doivent à la sûreté de la monarchie espagnole, et étant animés du plus vif désir de contribuer à l'établissement de la paix dans la Péninsule comme dans toutes les autres parties de l'Europe, ont consenti à devenir parties dans l'engagement proposé*. Voilà le but et le motif : maintenant je vais dire quelles furent les stipulations.

Le Portugal s'engage à employer la totalité de ses forces ; l'Espagne donne un secours de quelques mille hommes sous le général Rodil; l'Angleterre donne sa force naturelle, c'est-à-dire sa force navale, et la France fait une promesse. Je ne veux rien exagérer; aussi je me borne à dire ces mots : La France fait une promesse.

La France, en effet, ne pouvait faire qu'une pro-

messe, car le danger ne s'était pas encore produit de manière à devenir menaçant. Les deux infants étaient en Portugal; l'Espagne n'avait pas, dans ce moment, à réclamer nos forces; la France, n'ayant à faire rien de plus, fit la promesse qui était contenue dans un article que je vais relire. *Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes pour atteindre complètement le but de ce traité, S. M. le roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté de commun accord entre elle et ses trois augustes alliés.* C'est en ces termes que la France fit sa promesse de secours.

Quand ce traité fut connu, il produisit encore plus d'effet que la reconnaissance; les deux prétendants quittèrent immédiatement le Portugal. Mais don Carlos reparut bientôt en Espagne. Dans cette situation, une question s'élève. Je vous prie de suivre cet historique, parce qu'il est de la plus haute importance. Distinguez bien le traité des articles additionnels.

Don Carlos ayant reparu dans les États d'Espagne, on se demanda si le traité existait encore, et s'il était encore valable; car le traité de la quadruple alliance disait que le but était d'expulser les deux infants *des États portugais*; et, comme don Carlos venait de reparaître en Espagne, on pouvait craindre que le traité ne fût épuisé, qu'il n'eût plus de valeur. Sur-le-champ on se hâta de faire des articles additionnels. En voici le préambule : *Les hautes parties contractantes au traité du 22 avril ayant porté leur sérieuse attention sur*

les événements récents qui ont eu lieu dans la Péninsule, et étant profondément convaincues que, dans ce nouvel état de choses, de nouvelles mesures sont devenues nécessaires pour atteindre complètement le but dudit traité... Ainsi, Messieurs, à l'apparition de don Carlos en Espagne, on se hâta de faire les articles additionnels pour donner continuation et valeur au traité primitif ; et, en laissant subsister les articles qu'il contenait, on ajouta quelques stipulations accessoires. Ainsi l'Angleterre s'engagea à fournir du matériel à l'Espagne, et la France à empêcher qu'aucun matériel n'arrivât à don Carlos. Voilà l'ensemble des dispositions qu'on a qualifiées de traité de la quadruple alliance : premier article du 22 avril, qui stipule, de la part de la France, une promesse de secours; seconde stipulation du 22 août, qui redonne force entière au traité de la quadruple alliance, et qui ajoute les deux clauses accessoires dont je viens de parler.

Ce traité, Messieurs, n'excita pas, autant que je m'en souvienne, de réclamation de la part de l'Europe ; car c'était quelque temps après l'apparition des Russes à Constantinople, et l'on n'était pas en mesure de former des plaintes. En France, il nous valut beaucoup d'éloges, et je me rappelle que je me suis servi de ce traité, de l'alliance qu'il établissait entre tous les États constitutionnels, pour répondre à des attaques très vives dont nous étions l'objet, et dans lesquelles on nous reprochait d'abandonner nos alliances. (*Sensation.*) Nous fûmes complimentés et

nous nous laissâmes complimenter de cette belle négociation.

Quant à l'Espagne, ce fut la seconde et décisive impulsion donnée à sa révolution. Sans doute la révolution d'Espagne a marché, comme toutes les révolutions, par son impulsion naturelle; mais elle a marché aussi par la confiance immense que la protection connue de la France et de l'Angleterre donnait à tous les hommes qui souhaitaient un régime libéral pour leur patrie.

La révolution espagnole marcha. La déclaration de M. Zea avait été une impossibilité; il fallut donner le statut royal, et, sous cette impulsion, convoquer les Cortès. Le ministère de MM. Martinez de la Rosa et Toreno se trouva en présence d'une assemblée presque entière de l'opposition, et, après une discussion à peu près comme celles que nous avons entendues ici sous le ministère Périer, ces deux hommes d'État finirent par conquérir une majorité; ce qui, pour moi, a toujours été la démonstration certaine que l'Espagne pouvait être maintenue dans un système de modération, de raison et de progrès mesuré. (*Mouvement.*)

Mais, Messieurs, il se passa en Espagne une chose qu'en reportant les yeux sur vous-mêmes, vous vous expliquerez parfaitement. L'Espagne pouvait donc être maintenue dans un système de modération; mais il y avait en Espagne la guerre civile, et une guerre civile malheureuse pour le Gouvernement, heureuse pour ceux qui la suscitaient. Eh bien, Messieurs, je

vous prie de vous rappeler un fait qui est d'une grande importance, parce qu'il explique bien ce qui se passait en Espagne : figurez-vous le temps où Mme la duchesse de Berry était dans les provinces de l'Ouest; rappelez-vous la vivacité, je demande pardon de l'expression, rappelez-vous la vivacité des députés de l'Ouest, maintenant si calmes, et figurez-vous, pour mieux vous expliquer l'Espagne, figurez-vous que Mme la duchesse de Berry eût été victorieuse dans la Vendée, qu'elle eût tenu tous nos généraux en échec; je demande à tous les hommes de bonne foi si le juste-milieu, ainsi qu'on l'a appelé, se serait maintenu dans les Chambres, et s'il y aurait eu la majorité? Je dis que ce système de modération aurait, comme cela arrive toujours, fait place à un système plus hardi, beaucoup moins modéré. (*Mouvement prolongé.*)

Je dis cela, Messieurs, parce qu'il est de toute justice de ne pas calomnier les gens qu'on abandonne; et quand, après avoir promis protection à un pays, on l'a laissé s'engager dans une carrière où il a rencontré beaucoup de malheurs, il n'est pas digne de lui reprocher sa situation. Il est de toute justice, au contraire, de rechercher quelle en est la véritable cause. Je suis convaincu que c'est le danger, la crainte de la guerre civile, qui ont conduit l'Espagne où vous la voyez et où vous déplorez qu'elle soit arrivée.

Messieurs, à cette époque, tout le monde comprit en Espagne que le secours de la France allait devenir indispensable; et, comme on a beaucoup fait valoir

l'opposition que l'intervention aurait rencontrée en 1835, permettez-moi de vous citer quelques faits. Tout le monde en Espagne, excepté l'opposition, et je dirai tout à l'heure pourquoi, tout le monde finit par désirer l'intervention. M. Martinez de la Rosa l'avait redoutée d'abord, mais bientôt il demanda, non pas une intervention qui violenterait le Gouvernement espagnol, mais un secours qui irait jusqu'à l'Èbre et détruirait l'insurrection. (*Bruit.*)

L'ambassadeur d'Angleterre, qui d'abord, avec les préventions naturelles d'un Anglais, n'y avait pas été favorable, la souhaita loyalement dès qu'il en crut voir la nécessité, et conjura son gouvernement de disposer la France à intervenir.

L'armée espagnole la demanda tout entière, après la déroute des Amescuas. Notre ambassadeur la demanda avec instance, et je me rappelle que toutes les personnes envoyées en Espagne à cette époque, à quelque titre que ce soit, ont été unanimes à penser que rien ne serait plus facile que de terminer les anxiétés de l'Espagne.

L'opposition d'Espagne seule ne la désirait pas, par le motif tout simple que voici : elle disait que le gouvernement espagnol manquait d'énergie, et que, s'il voulait recourir aux moyens qu'elle proposait, il n'aurait pas besoin de l'intervention française.

Ainsi, en Espagne, tout le monde, excepté l'opposition, tout le monde souhaitait l'intervention française, et elle fut demandée. Quant à moi, je n'hésitai

pas à me prononcer pour cette mesure, car je n'ai jamais hésité sur cette question, à aucune époque. Je ne rappellerai pas toute la discussion qui s'engagea, en 1835, dans le conseil des ministres français, lorsque le ministère Martinez de la Rosa et Toreno demanda l'intervention pour la première fois. Mais je rappellerai, en deux mots, les raisons que je fis valoir à cette époque.

Je présentai ces deux raisons-ci : Pour moi, disais-je, il est évident que, si vous n'accordez pas l'intervention à l'Espagne, le système modéré va disparaître pour faire place à je ne sais quel système. L'Espagne sera livrée à l'anarchie ou au carlisme, deux ennemis également dangereux pour nous. Je crois que tôt ou tard il sera impossible qu'on n'intervienne pas, si le carlisme ou l'anarchie triomphent en Espagne, car l'anarchie mènera au carlisme, et, pour moi, il est de principe que la France ne peut, à aucun prix, supporter le triomphe de don Carlos. (*A gauche : très bien! très bien!*)

Aussi, j'ai déclaré toujours que la possibilité seule du triomphe de l'absolutisme en Espagne devait nous décider à intervenir plus tôt que plus tard ; car plus tard on interviendrait, plus les difficultés seraient augmentées. (*Très bien! très bien.*)

Voici donc ce que j'ai dit dans le cabinet à cette époque : si vous n'intervenez pas, le ministère Toreno et Martinez de la Rosa est perdu, vous arrivez à l'anarchie ou au carlisme ; et vous ne pouvez supporter le

triomphe de la contre-révolution à vos portes. Vous devez donc intervenir. Je crois qu'en cette circonstance j'ai tenu le langage d'un homme d'État prévoyant.

Le cabinet, par des raisons que je respecte, ne fut pas de mon avis. Je demandai ma démission formellement à cette époque, et il y a des hommes dans cette enceinte qui pourraient me contredire si je ne disais pas la vérité. (*Mouvement.*) Mais, avant d'accepter ma démission, on voulut s'adresser à l'Angleterre, et, je dois le dire, l'Angleterre, qui naturellement a dû se décider tard à voir l'influence française s'introduire dans la Péninsule au moyen d'une armée, l'Angleterre ne fit pas une réponse aussi positive qu'on l'espérait : elle ne dit pas, comme on l'a prétendu, qu'elle s'y opposait, mais elle dit que, dans son opinion, le moment n'était pas venu, et qu'elle nous laisserait agir seuls. Je crois me souvenir qu'elle ajouta qu'elle ne serait jamais indifférente aux dangers de la France.

Il y avait des hommes dans le cabinet qui partageaient mon avis, sans être cependant aussi décidés que moi, et il y en avait qui étaient tout à fait contraires à l'intervention. J'en pourrais citer un, M. le ministre des finances d'alors. Il y en avait d'autres qui ne se prononçaient pas aussi formellement contre l'intervention qu'ils le font aujourd'hui. Si je ne craignais de faire une personnalité, et si M. le ministre de l'instruction publique me le permettait (*rires à gauche; murmures au centre*), je vous rapporterais ce qu'il me dit alors...

M. Guizot, *ministre de l'instruction publique.* — Sans nul doute.

M. Thiers. — M. le ministre m'a dit alors qu'on pouvait tenir l'une ou l'autre conduite. Il n'était donc pas alors profondément convaincu qu'il y eût un immense danger à se mêler des affaires de l'Espagne. (*Nouveau mouvement.*)

Je fais, Messieurs, un exposé qui, j'en conviens, est bien long; mais cela est indispensable pour que vous puissiez apprécier la véritable situation de la France à l'égard de l'Espagne. Vous n'aurez pas, je crois, à traiter une question plus grave que celle-là. Il faut que vous sachiez tous les faits pour bien établir votre opinion... (*Parlez, parlez.*)

Nous en sommes, comme je le disais, au refus de 1835. A cette époque on imagina une transaction; on me faisait l'honneur de désirer ma présence dans le cabinet et de souhaiter que je ne me retirasse pas. Moi-même, Messieurs, je craignais de replacer le cabinet dans la situation où il s'était trouvé trois mois avant; car M. le duc de Broglie était rentré au mois de mars, et nous étions au mois de juin. Je me faisais un véritable scrupule de rejeter le cabinet dans les tiraillements où nous l'avions vu si peu de temps auparavant. On m'offrit une transaction, et cette transaction la voici. On dit : Nous ne pouvons pas envoyer une armée en Espagne, cela est trop grave; mais nous pouvons lui donner des secours indirects, comme par exemple, lui céder la légion étrangère. C'est un corps

bien organisé, composé de braves soldats, et qui pourra faire une bonne tête de colonne. Et, en effet, ces prévisions ont été réalisées; car, partout où la légion étrangère s'est montrée, elle a donné le meilleur exemple, elle a grandement honoré l'armée française, et a rendu de vrais services à la cause espagnole.

On disait aussi : nous pouvons faire pour l'Espagne ce que nous avons fait pour la Belgique et pour le Portugal. On offrit donc le recrutement de corps français. Je citerais une dépêche, pour peu que mes assertions fussent contestées. Ainsi on me proposa la légion étrangère et la formation de corps français, et ensuite le concours des forces navales de la France et de l'Angleterre. Voilà ce qu'on a appelé et ce qu'on appelle encore la coopération. Si elle n'est pas honorable, je vous prie de remarquer que ce n'est pas moi qui l'ai inventée (*on rit*); je demandais l'intervention, et la coopération m'a été offerte comme transaction. (*Très bien! très bien!*)

Bientôt ce que j'avais prévu, et ce que tout le monde aurait pu prévoir comme moi, ne manqua pas de se réaliser en Espagne. A peine les carlistes, qui attendaient la résolution négative du cabinet français, la connurent-ils, qu'ils se hâtèrent de marcher en avant. Ils se portèrent sur Bilbao, où fut tué un homme remarquable qui leur manquera toujours, et avec lequel peut-être de grands succès étaient promis à la cause de don Carlos : Zumalacarregui.

Les juntes, en voyant l'élan des carlistes, éclatèrent. M. de Toreno voulut les briser, et il fut brisé lui-même. Il y avait alors une confusion qui semblait être le prélude de celle qui eut lieu plus tard à la Granja. Un corps de troupes envoyé par une de ces juntes parvint jusqu'aux portes de la capitale, et obligea le gouvernement espagnol à une espèce de transaction, qui consista à former un ministère dont M. Mendizabal devint le chef, et à substituer le statut royal revisé au statut royal pur et simple. L'opposition, qui jusque-là avait combattu le ministère, arriva de la sorte au pouvoir.

Il se passa alors quelque chose de bien singulier. L'Espagne n'a pas donné un 93, très heureusement, mais aussi elle n'a pas montré, vous l'avez tous vu, l'énergie de 93. C'est qu'en effet l'Espagne est un pays fatigué, et je dirai tout à l'heure le sens que j'attache à ce mot. (*Mouvement.*)

Les idées révolutionnaires n'y étaient pas, comme chez nous en 89, des idées nouvelles; elles n'avaient pas cet attrait de la nouveauté qui leur donne toute leur passion, et aussi toute leur énergie. L'Espagne était à la fois un peu fatiguée, et usée en fait d'idées révolutionnaires. Il est donc arrivé, après notre refus de secours, deux choses : une confusion, sans les crimes du gouvernement révolutionnaire, et en même temps une résistance militaire faible et mollement dirigée, en un mot, moins d'emportement et moins d'énergie. Aussi, après quelques mois, la position était

à peu près la même que l'année précédente, car le ministère formé par l'opposition avait devant lui une opposition nouvelle, qui ne voulait plus du statut royal revisé, mais qui demandait la constitution de 1812 et qui appelait un ministère nouveau.

Ainsi l'opposition espagnole, après avoir eu quelques mois le pouvoir, et elle l'a eu sous le nom d'Isturitz comme sous le nom de Mendizabal, car Isturitz était un des membres les plus éclatants de l'opposition, l'opposition, dis-je, après quelques mois, un an environ, se trouva dans la situation du ministère Toreno et du ministère Martinez de la Rosa. Elle se trouva avec la guerre civile toujours menaçante et un nouveau programme de réforme politique, la constitution de 1812. Cette opposition avait changé d'avis à l'égard de l'intervention; elle la désirait; il fut même alors imaginé un mot nouveau, qui n'était ni la coopération, ni l'intervention, c'est la *translimitation*... (*Mouvement.*) Ce ne fut pas le ministère espagnol qui demanda cette mesure, ce fut le ministère anglais qui en prit l'initiative.

Voilà ce qui a eu lieu au mois de mars 1836, quand j'avais l'honneur de présider le cabinet du 22 février, et c'est alors que j'ai refusé, pour le compte du cabinet, cette translimitation. C'est là aussi ce qui a amené les citations de mes dépêches, que vous avez entendues à l'autre Chambre et à celle-ci; et je demande la permission d'exposer ce qui s'est passé alors.

Pour moi, je croyais, en 1836 comme en 1835, que,

bien que la difficulté se fût beaucoup accrue, il y avait de notre part engagement, intérêt pressant, et pas trop grande difficulté, à venir au secours de l'Espagne; cependant j'étais, je ne dirai pas seul de mon avis dans le cabinet, mais en minorité : nous étions, je crois, deux du même avis, M. Passy et moi. Nous étions décidés à donner tout de suite les secours que l'Angleterre réclamait; mais, Messieurs, je l'ai dit, nous n'étions que deux dans le cabinet. La situation de la Péninsule était fort aggravée. Elle était aggravée, car, lorsqu'en 1835 le cabinet avait refusé l'intervention, l'insurrection n'était encore qu'en Navarre, et l'insurrection était, en 1836, dans le royaume de Valence et dans les Asturies. La situation était aggravée, parce qu'on était menacé de la constitution de 1812, et qu'elle pouvait nous exposer à un grand embarras, car nos troupes, en se rendant à Madrid pour secourir la reine, auraient pu y trouver un gouvernement nouveau avec la constitution de 1812, qui faisait dépendre d'un acte des Cortès le choix de la régente et la forme du gouvernement.

Ces deux raisons, qui avaient une gravité que je ne méconnaissais pas, décidèrent le cabinet. Le cabinet me chargea de répondre par une dépêche qu'on a bien voulu couvrir d'éloges. Mais j'ai compris le motif de ces éloges; aussi, Messieurs, je n'en suis pas trop reconnaissant. (*Rire général.*)

Le cabinet, Messieurs, me chargea de répondre en m'appuyant sur les motifs que je viens de donner;

c'est que l'insurrection s'était fort étendue, et qu'on pouvait trouver, en arrivant à Madrid, non pas le gouvernement qu'on allait secourir, mais un gouvernement nouveau, celui qui résulterait d'un vote des Cortès, si la Constitution de 1812 venait à être proclamée.

Je vous dirai même une chose qui vous paraîtra singulière : ce mot *incalculable,* qui se trouve dans le discours de la couronne, est dans cette dépêche, et, vous me permettrez de vous le dire, c'est une malice bien petite qu'on a voulu faire au cabinet du 22 février. (*Vives réclamations.*)

M. Guizot. — On n'y a mis aucune malice ; c'est une circonstance fortuite, soyez-en bien convaincu.

M. Thiers. — Le mot *incalculable* est employé dans cette dépêche, et voici pourquoi. L'Angleterre nous disait : Passez la frontière, allez occuper quelques points, allez occuper les ports, allez occuper le Bastan, et vous vous arrêterez où vous voudrez. C'est à cette proposition que je répondais que cela était incalculable, et que c'était l'intervention elle-même. Voilà dans quel sens ce mot a été employé.

Ainsi, au nom du cabinet, je refusai la *translimitation,* parce que c'était l'intervention elle-même qu'on nous demandait. En nous disant d'occuper le Bastan, d'occuper les ports, c'était nous demander d'entrer en Espagne avec une armée, c'est-à-dire de nous engager aussi loin que par la plus complète intervention.

Mais, un mois après, il fut convenu dans le cabinet, après une discussion spéciale, qu'on recruterait

la légion étrangère. Nous attendions alors le succès des efforts que devait faire le général Cordova. Il avait rendu à son pays un très grand service : il avait formé une armée, quand auparavant il n'en existait pas. Malheureusement il n'avait pas les moyens nécessaires pour faire une entreprise hardie sur les montagnes de la Navarre, tandis que nous le pressions d'exécuter cette tentative. D'un autre côté, par la négligence d'un de ses lieutenants, il laissa échapper Gomez, qui alla propager l'insurrection dans les autres parties de la Péninsule. Sur-le-champ il me fut démontré qu'il fallait venir le plus tôt possible au secours de l'Espagne, et nous imaginâmes ce qui a été appelé la coopération. C'était une nécessité évidente pour tous. Les discussions de détail vous fourniront la preuve que rien n'était plus facile alors que de faire essuyer une défaite à don Carlos; non pas une défaite qui aurait anéanti les partis à tout jamais, car en Espagne, pas plus qu'ailleurs, les affaires ne finissent d'une manière prompte et radicale, mais un tel échec, que, pendant longtemps, don Carlos n'aurait pu menacer la France et l'Espagne d'une contre-révolution à Madrid.

Ainsi il ne s'agissait pas d'entreprendre le rôle si difficile de donner de l'expérience à un peuple qui n'en a pas assez, il ne s'agissait pas de détruire entièrement les partis dans la Péninsule; il fallait seulement faire que l'épée de Damoclès ne restât pas toujours suspendue sur le gouvernement espagnol, c'est-à-dire que don Carlos ne fût plus en mesure de

lancer une armée du fond de la Navarre pour faire une contre-révolution à Madrid.

Il était évident que la légion étrangère ayant bien servi et n'ayant jamais été entamée, si elle était largement recrutée, si on lui donnait de l'artillerie, une cavalerie plus nombreuse, si, de plus, on y joignait un corps d'auxiliaires espagnols qui avaient fait jusque-là leur devoir, lorsqu'ils avaient été sous les yeux des Français et soutenus par un sentiment d'émulation ; si enfin on décidait les Anglais, dont la légion s'était fort améliorée depuis une année, mais qui avait manqué d'une direction unique ; si, dis-je, on décidait les Anglais à accepter un commandant français, on formerait un corps espagnol, anglais, français et portugais, qui pourrait être de 25 à 30,000 hommes, et qui, commandé par un général habile, dont nous aurions fait choix, aurait peut-être, non pas fini les affaires d'Espagne, car on n'a pas fini les affaires de la Belgique même avec deux interventions, mais les aurait améliorées. Voilà ce que voulait le cabinet du 22 février, voilà ce qui a été appelé la coopération.

Messieurs, on blâme avec une grande sévérité, je dirai même avec une grande amertume, cette coopération ; on ne devrait pas, en la blâmant, oublier qu'elle a été convenue, accordée, exécutée en grande partie, et qu'il n'y a manqué qu'une chose, le choix du général. Le choix du général était contesté, j'en conviens. Moi, j'ai proposé le général Bugeaud. On

m'en proposait un autre. Toute la question était là. (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, surviennent alors les événements de la Granja. Il arriva cette fois, comme l'année précédente, que la crainte poussa la révolution espagnole à une nouvelle crise. Le général Gomez s'était avancé en Espagne. A la vue de ce mouvement, que la faute d'un lieutenant avait laissé produire, les juntes se reformèrent de nouveau, la Constitution de 1812 fut demandée et imposée à la reine à Saint-Ildefonse. C'est la seconde contrainte exercée violemment sur le gouvernement espagnol. A la suite de cette révolution s'éleva la question sur laquelle s'est dissous le cabinet du 22 février.

Je vais préciser la situation avec la plus grande rigueur.

La révolution de Saint-Ildefonse survenue, le cabinet du 22 février (sept ministres sur huit) soutint par mon organe l'opinion que voici : Que la révolution nouvelle amènerait les mêmes résultats que la révolution qui avait renversé MM. de Toreno et Martinez de la Rosa ; qu'elle ne donnerait pas lieu à de plus grands excès, et qu'en même temps elle ne se défendrait pas avec plus de vigueur; qu'ainsi il fallait, non pas faire passer immédiatement les forces que nous avions préparées, mais prendre une position d'expectative, pour que, si cette nouvelle révolution se conduisait convenablement, ne commettait pas de crimes, et demandait des secours, nous fussions en mesure de les four-

nir. Le cabinet du 22 février soutint que licencier les corps formés à Pau, abandonner un instant la cause de l'Espagne, c'était l'abandonner irrévocablement et s'exposer aux plus graves conséquences.

Pour mon compte, je n'ai pas approuvé la Constitution de 1812, qui, du reste, n'existe plus, puisqu'elle est réformée. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai désapprouvé ce qui s'est passé à Saint-Ildefonse; mais j'ai dit : Cela est arrivé une première fois, voici la seconde. Pourquoi plus de réprobation aujourd'hui que l'année précédente?... Ne donnons pas des secours immédiats, mais restons en mesure de porter des secours si la révolution se conduit bien. Cette opinion du cabinet du 22 février n'ayant pas été partagée, il s'est retiré.

Ici, qu'il me soit permis de dire qu'on attenterait à la prérogative et à la liberté de la couronne, si l'on venait soutenir qu'elle n'est pas toujours libre, en l'absence des Chambres comme en leur présence, de former un cabinet nouveau. (*Adhésion.*) Ainsi, respect profond à la liberté de la couronne. Mais qu'il me soit permis d'ajouter : respect en même temps à une autre liberté tout aussi nécessaire au pays, à la liberté des ministres. Quand leur conviction n'est pas partagée, ils remplissent un devoir en se retirant. (*Très bien! très bien!*)

Que s'est-il passé depuis? Je crois qu'ici encore les prévisions que j'avais exposées se sont parfaitement réalisées. Cette révolution ne s'est pas conduite avec

violence. Je ne lui attribue pas le déplorable événement de la mort du général Quesada : c'est là une affreuse scène populaire. Mais ce gouvernement, vous l'avez vu comprimer le désordre autant qu'il l'a pu ; vous l'avez vu fonder tous les principes de la monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire le *veto* absolu de la couronne et les deux Chambres. Vous l'avez vu, d'un autre côté, se défendre péniblement, faire sans doute des efforts, mais avoir aussi besoin du secours de ses voisins ; et, ce que j'avais dit, que cette révolution se conduirait de manière à mériter nos secours, et qu'elle en aurait besoin, s'est en effet vérifié. Enfin, à la veille du jour où l'on criait en quelque sorte : *Sauve qui peut!* où l'on disait, dans le discours du trône, qu'on ne pouvait pas toucher aux affaires d'Espagne sans s'exposer aux plus grands dangers, l'Espagne a amélioré ses affaires, elle s'est presque sauvée à Bilbao. (*Sensation.*) Avec quoi? Elle s'est sauvée avec le secours de quelques artilleurs anglais.

Ainsi, cette grande opération, dans laquelle la France était, disait-on, exposée à échouer, quelques artilleurs anglais l'ont presque accomplie. (*Mouvements en sens divers.*)

Ici, Messieurs, résumons bien les faits ; rappelons-les tels que je viens de les tracer ; résumons-les, pour qu'on puisse les infirmer s'ils sont inexacts. Vous voyez que je ne cherche pas à fuir le combat.

A peine Ferdinand VII est-il mort, que nous reconnaissons la révolution espagnole, et que nous lui

offrons des secours de la manière la plus formelle. Nous ne nous bornons pas à lui en offrir; nous signons un traité par lequel nous les lui promettons; puis, tout à coup, lorsqu'il faut tenir parole, nous hésitons, nous ne venons pas en aide à la révolution d'Espagne. Et alors, vous le voyez, elle est tombée des mains de MM. de Toreno et Martinez de la Rosa, avec le statut royal, pour passer dans les mains d'Isturitz, de Mendizabal, et pour arriver au statut royal revisé. De nouveaux dangers, auxquels il n'avait pas été pourvu, ayant exalté encore les esprits, ces dangers ont amené M. Calatrava, et le statut royal revisé a été remplacé par la Constitution de 1812. Si, dans ces crises déplorables, la révolution espagnole n'est pas arrivée aux mêmes excès que la révolution française en 93, le mérite n'en est pas à nous, car nous l'avons bien livrée à elle-même, à toutes les convulsions de la faiblesse. Si elle n'y est pas arrivée, c'est qu'heureusement, comme je l'ai dit, l'Espagne n'était pas dans la situation de la France en 93. Les idées révolutionnaires n'avaient pas l'empire de la nouveauté, et n'inspiraient pas les passions que des idées qui se produisent pour la première fois inspirent toujours. De plus, l'Espagne a montré que, chez elle, les partis étaient dans un tel état de faiblesse, que le moindre secours aurait pu terminer la querelle. Voilà des faits authentiques. S'ils étaient contestés, je les rétablirais. Je les précise avec la dernière rigueur, pour que le cabinet puisse me contredire, s'ils sont erronés.

Ici, Messieurs, naissent trois questions. Je les traiterai succinctement; mais je prierai la Chambre de m'accorder encore quelque attention. Je vais présenter ces trois questions. Elles sont graves, et ressortent des faits :

1° Sommes-nous engagés?

2° Pouvons-nous tenir notre engagement? Y a-t-il en Espagne quelque chose de possible, je dirai même de facile?

3° Enfin, y a-t-il là pour la France un intérêt urgent?

Voilà les trois questions qui ressortent des faits.

Sommes-nous engagés?

Pour moi, je ne veux rien exagérer : voici le sens que je donne au traité. Permettez-moi de relire l'article 4 : *Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, pour atteindre complètement le but de ce traité* (et le but a été défini dans le préambule, l'expulsion des deux prétendants), *S. M. le roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté de commun accord entre elle et ses trois augustes alliées.*

Je reconnais tout de suite que, dans cet article, il y a la nécessité d'un nouvel accord entre les parties contractantes. Mais voici le sens vrai du traité suivant moi ; nous verrons ensuite quel autre sens on pourrait lui donner si le mien n'était pas le vrai; et vous reconnaîtrez que tout autre sens conduirait à l'absurde.

Le sens du traité, suivant moi, est celui-ci : l'Es-

pagne et le Portugal donnaient leur armée ; l'Angleterre donnait sa force navale, et enfin la France promettait que, si son secours devenait nécessaire, elle l'accorderait à la couronne d'Espagne. Eh bien, voilà les éventualités. Il fallait, pour que ces éventualités se réalisassent : 1° que le danger fût grand pour l'Espagne ; 2° qu'elle fût décidée à recourir à nous ; 3° que l'Angleterre consentît à voir notre influence s'établir par la présence d'une armée dans la Péninsule ; 4° que la France elle-même, je le reconnais, ne fût pas dans une situation telle, qu'il y eût péril pour elle, péril pour sa puissance, à donner un secours à l'Espagne.

Mais, si les conditions que je viens d'énumérer se réalisaient, c'est-à-dire si l'Espagne était en grand péril, si elle demandait notre secours, si le Portugal le demandait aussi, si l'Angleterre le demandait, et que nous ne fussions pas dans des embarras qui nous interdissent de le donner, je dis qu'aux yeux de tous les honnêtes gens, de tous les hommes de cœur, la France était engagée. (*C'est vrai ! Très bien! très bien! Dénégations au centre.*)

Si l'on ne croit pas cela, et si l'on nie la vérité de mon interprétation, vous allez voir où je vais conduire les partisans de l'opinion contraire à la mienne. Voici un raisonnement bien simple. Quoi! vous avez entendu n'être obligés à rien par l'article 4 ? Mais alors que signifie le traité ? Vous allez voir : le Portugal donne toute son armée, l'Espagne donne une partie de la sienne, l'Angleterre donne la force navale, et la

quatrième partie, la France, ne donnerait rien du tout! C'est impossible, car le traité n'aurait rien signifié, et je ne crois pas que l'on veuille faire négocier par le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la France, un traité insignifiant, qui n'aurait rien contenu. (*Adhésion. Agitation prolongée.*) Je prie mes collègues de vouloir bien ne pas discuter eux-mêmes le traité sur les bancs et suivre la discussion que je présente à la Chambre; car, au milieu de toutes ces conversations, il me serait impossible d'y suffire.

M. Hébert. — Je demande la parole. (*Agitation.*)

M. Thiers. — J'enferme ceux qui disent que le traité ne signifie rien dans ce dilemme : ou vous n'avez rien voulu donner du tout, où vous avez voulu donner quelque chose. Si vous avez eu l'intention de faire une promesse sérieuse et efficace, il faut la tenir; si vous avez eu l'intention de ne rien donner du tout, je dis que vous avez trompé l'Europe et le monde. (*Vives réclamations au centre.*)

Je défie qu'on sorte de ce dilemme. Le monde entier a cru que la France et l'Angleterre ne signeraient pas vainement un traité, ne promettraient pas leur appui à la couronne d'Espagne pour la laisser tomber. Ou elles ont voulu la sauver en effet; ou, si elles ne l'ont pas voulu, elles ont trompé l'Europe; et quant à moi, membre du cabinet, je le déclare, c'est loyalement, de bonne foi, avec l'intention de ne pas laisser périr la couronne d'Espagne, que j'ai contribué à ce traité. (A gauche : *Très bien!*)

Et, si l'on vient dire à cette tribune qu'en faisant ce traité on avait une arrière-pensée, qu'on entendait ne s'engager à rien, je dirai, moi, que je n'ai pas vu cela, et que j'en laisse à qui voudra la triste assertion. (A gauche : *Très bien! Agitation au centre.*)

Maintenant, Messieurs, ceux qui disent que le traité ne signifie rien...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Personne ne l'a dit.

M. THIERS. — Ceux qui attaquent la valeur du traité, et qui prétendent que, dans cette circonstance, il n'oblige pas, se replient sur deux raisons. Nous avons voulu, disent-ils, donner à l'Espagne l'appui moral. Je vais examiner la valeur de l'appui moral, et vous verrez tout ce qu'il contient. Nous avons voulu, disent-ils encore, quelque chose de considérable : à savoir l'interdiction établie sur nos frontières des communications avec les carlistes, et cela c'est quelque chose, car cela coûte de grands sacrifices au commerce de nos Je dirai, quant à cette dernière raison, qu'elle tombe frontières. à la seule vue du traité. Je parle ici du premier traité, de sa valeur. Eh bien, ces stipulations commerciales, qui interdisent le passage aux frontières, sont dans les articles additionnels, et sont venues quatre mois après le traité primitif. Que signifie donc le premier traité où se trouve uniquement l'article de la coopération ?

Mais ce prétendu appui moral, vous allez voir ce qu'il contient ; il vous ramène à ce reproche, celui d'avoir voulu tromper l'Espagne d'une manière in-

digne. Car que signifie l'appui moral? Ceci : Je promets de soutenir l'Espagne; je suis la France, et, comme on croit à ma parole, tout le monde croira que je veux soutenir l'Espagne.

Mais alors qu'en résulte-t-il? C'est qu'il faut donner ce secours après l'avoir fait espérer; car c'est la certitude seule que ce secours sera donné qui a efficacement agi; et, si, le jour où il est demandé, on ne le donne pas, on a trompé, on a usé d'un indigne artifice; on a fait croire qu'on agirait pour soutenir les uns, pour imposer aux autres, et l'on a trompé tout le monde. Et quelle est la conséquence de cet appui moral ainsi donné? D'abord, que la parole de la France est infirmée, qu'on la croira moins quand elle menacera ses ennemis et fera des promesses à ses amis; ensuite, que cet appui d'un moment, contenu dans une promesse vaine, devient aujourd'hui le plus grand mal qu'on puisse faire à la couronne d'Espagne. Quand vous lui avez promis votre appui et qu'aujourd'hui vous le refusez, vous donnez un appui moral, à qui? Aux carlistes contre les *cristinos*. (Aux extrémités : *Très bien! très bien!*)

J'ai vu avec douleur cet appui moral transporté des uns aux autres dans le discours de la couronne, quand on est venu déclarer que tout secours à l'Espagne serait incalculable, ou peu honorable : incalculable, c'est l'intervention; peu honorable, c'est la coopération. En proscrivant ainsi tout secours à l'Espagne, l'un comme incalculable, l'autre comme peu

honorable, vous avez fait tout le mal possible aux *cristinos*, et tout le bien possible à la cause carliste. L'appui moral dont vous parlez a passé aux carlistes, car ils savent que la France ne veut à aucun prix de l'intervention. (*Marques d'adhésion à gauche.*)

Eh bien, Messieurs, j'enferme mes adversaires dans ce raisonnement : ou vous avez voulu donner quelque chose de sérieux, et alors il faut tenir parole; ou vous n'avez voulu rien de sérieux, et alors vous nous constituez dans une situation de tromperie, et l'appui moral lui-même, quand il n'est pas suivi de secours efficaces, est une tromperie aussi. Eh bien, je dirai la vérité : le cabinet a signé de bonne foi le traité; et, je suis désolé de le dire, quand il a fallu l'exécuter, il a cédé à un fait grave, et heureux sous bien des rapports, auquel j'applaudis pour mon compte de tout mon cœur, mais par lequel il s'est laissé dominer. Lorsque nous sommes allés à Anvers et à Ancône, il y avait une extrême agitation dans les esprits, et le gouvernement avait toute l'énergie que la situation exigeait. Mais, les esprits s'étant calmés, on s'est un peu relâché, et alors le gouvernement n'a malheureusement pas rempli sa double mission. Pour moi, la double mission du gouvernement est celle-ci : contenir un pays qui s'emporte ; mais aussi, quand un pays préoccupé de ses intérêts matériels oublie des intérêts plus graves et plus généraux, le gouvernement doit le tenir en éveil ; il doit le retenir dans un cas et l'exciter dans l'autre.

Je dis donc que le gouvernement a manqué à sa double mission, lorsqu'il n'a pas exécuté le traité. Il y a eu inconséquence dans notre politique. Nous avons voulu d'abord être secourables à l'Espagne, et, quand il a fallu faire un effort, nous avons reculé. Telle est la vérité. (*Très bien !*)

Voilà pour le traité. Maintenant, est-il vrai qu'il n'y ait rien de possible à faire en Espagne? Voici, à mon avis, le côté pratique et en même temps le côté grave de la question. Voici l'idée devant laquelle les partisans de la cause espagnole ont toujours échoué. Tout le monde a encore présent le souvenir de l'Espagne de 1808 ; les militaires surtout se rappellent les malheurs que nous avons eus en Espagne, et ils sont peut-être plus que personne portés à s'éloigner d'un pays qui a été pour nous le théâtre d'événements si désastreux. Ce préjugé est le véritable obstacle. Je voudrais que nous nous tinssions un peu en garde contre ce préjugé. Je voudrais que nous nous rappelassions que ce préjugé nous a fait commettre déjà, non pas à moi, je ne l'ai jamais partagé, nous a fait commettre en 1823, pardonnez-moi le mot, la plus grande bévue que l'opposition des quinze ans ait faite. Je lui en demande pardon, elle a soutenu, en face de la Restauration, qu'en 1823 on ne pouvait pas entrer en Espagne sans y périr, et c'étaient pourtant de grands militaires, de grands politiques, qui soutenaient cela. Or vous avez vu qu'on y est entré, qu'on y est resté longtemps, et qu'on n'y a pas péri... (*Bruits divers.*)

Je ne prétends pas que l'Espagne soit aujourd'hui ce qu'elle était en 1823; et je ne veux pas imiter la manière de raisonner de ceux qui la prétendent telle qu'elle était en 1808. Je veux seulement mettre les esprits en garde contre cette tendance à ne voir jamais un pays que tel qu'il a été à une époque antérieure. Dans ma conviction profonde, l'Espagne est complètement changée, et rien n'est plus facile que de lui accorder le secours que nous lui avons promis.

Permettez-moi, Messieurs, de choisir un exemple pour vous prouver que ces souvenirs du passé peuvent faire commettre de grandes erreurs, la Vendée! N'avons-nous pas vu le carlisme se persuader, en 1830, qu'elle était encore ce qu'elle était autrefois? Eh bien, qu'est-il arrivé? C'est que la Vendée était changée, c'est qu'elle était épuisée en quelque sorte sous le rapport de l'esprit d'insurrection, et qu'elle n'a pas donné tout ce que le carlisme en attendait. Les carlistes ont vainement paru, ils n'ont pas recruté de partisans; ils ont trouvé des campagnes fatiguées et des villes où les sentiments du reste de la France avaient pénétré. Je cite cet exemple pour prouver que, quand on veut s'obstiner à regarder un pays comme étant toujours le même, on se trompe.

L'Espagne, Messieurs, est, pour ainsi dire, la Vendée de l'Europe; et ce n'est pas l'offenser, assurément, que de la comparer à l'une de nos plus belles provinces. Elle est, en effet, par rapport à l'Europe, ce que la Vendée est par rapport à la France. Eh bien,

dans ma conviction, on s'est trompé à son égard, on a manqué du coup d'œil pratique qui est indispensable dans les affaires. Permettez-moi, à cet égard, quelques observations.

Qu'est-ce qui constitue le juste-milieu? Deux choses: d'abord la fatigue et ensuite l'horreur des opinions extrêmes. Toute l'Europe en est là, toute l'Europe est fatiguée, toute l'Europe a également horreur des opinions extrêmes. Voyez, en effet, en France, quand on parle de carlistes et de républicains, on cause une terreur pareille et l'on se rejette dans le juste-milieu. En Angleterre, quand on parle des torys et des radicaux, on excite le même effroi. C'est que l'Europe est fatiguée, c'est qu'elle a eu cinquante ans de révolutions, c'est qu'elle a connu les extrémités des opinions humaines, et naturellement elle va aux opinions moyennes. De même pour l'Espagne, qui est plus fatiguée qu'aucun autre pays; elle est juste-milieu, j'en suis convaincu. (*Vive adhésion au centre gauche.*)

Je vais vous en donner la preuve. Il a été fait, Messieurs, dans ces temps derniers, par Gomez, une tentative qui a eu du moins l'avantage de montrer, plus qu'aucun autre événement de cette guerre, l'état véritable de l'Espagne. Cette tentative a fait ressortir l'épuisement non pas seulement des carlistes, mais des libéraux eux-mêmes. Gomez est allé partout en Espagne, et il a trouvé des pillards, car on en trouve dans tous les pays du monde; nous avons, nous, trouvé des chouans. Eh bien, nulle part il n'a pu laisser après

lui un parti de carlistes. D'un autre côté, il a traversé les plus grandes villes de l'Andalousie, celles qu'on disait être les plus libérales, les plus capables de lui résister, et toutes lui ont ouvert leurs portes. J'en conclus que carlistes et révolutionnaires, tout cela est épuisé en Espagne. Et savez-vous ce qu'il y a? Une masse honnête, qui souhaite qu'on la délivre des excès de tous les partis. Cette masse-là n'a pas, comme chez nous, un gouvernement puissamment organisé pour la défendre contre les insurrections de toutes couleurs. Elle gémit faute d'un gouvernement assez ferme, assez organisé.

Quel est donc le spectacle que présente l'Espagne? J'y vois un gouvernement qui tend à s'organiser, mais en même temps un carlisme épuisé luttant contre ce gouvernement qui n'a pas encore pu se constituer comme celui de la France. Pour qu'il y ait gouvernement et administration dans un pays, il faut qu'il y ait égalité d'impôts, égalité de service militaire, finances, écoles militaires donnant des officiers et des artilleurs; tout cela est en France, et ne peut pas être encore en Espagne. On voit donc un gouvernement qui lutte avec effort, mais avec insuffisance de moyens, contre le carlisme, plus épuisé que lui. (*Bruit.*)

Je demande qu'on me pardonne de contrarier beaucoup d'opinions, mais la question est assez grave pour que j'en aie le droit. Passez-moi une parole qui a peut-être quelque amertume : Lorsque je défendais les opinions de certains hommes, ils m'écoutaient; main-

tenant que je les combats, il est de leur justice de m'écouter encore. (*Écoutez! écoutez!*)

Je disais que, dans cette situation, le plus léger secours donné à l'Espagne aurait fait triompher et ferait triompher encore son gouvernement des entreprises du carlisme. Vous pourriez, avec un acte de volonté, satisfaire toute l'Espagne, qui le demande, sauver les honnêtes gens d'horribles excès, faire naître à vos côtés un gouvernement ami, modéré comme le vôtre, ayant les mêmes principes, et cela sans vous aller interposer entre le statut royal et la constitution de 1812. Je ne l'ai jamais entendu ainsi, et j'ai toujours dit : qui est-ce qui excite la révolution espagnole et la rend immodérée? C'est la crainte de la guerre civile : si vous voulez la modérer, il faut vous borner à aller jusqu'à l'Èbre, faire cesser la terreur qui trouble les esprits, les agite et les pousse aux excès, et, du même coup, vous tuerez le carlisme, et vous modérerez la révolution espagnole. Voilà, pour les hommes pratiques et politiques, où était la vérité, et je n'ai jamais demandé autre chose. (*Très bien!*)

Quant à mon opinion, on ne peut du moins en suspecter la sincérité : lorsqu'on quitte la position la plus élevée de l'État pour une conviction, c'est probablement qu'on est sincère. Mais on pourrait me suspecter d'avoir conçu une opinion chimérique, bien que, depuis six années, je ne croie pas m'être comporté comme un homme chimérique. Je ferai remarquer que, sur huit ministres, sept ont pensé comme

moi; que tous les agents que nous avons eus en Espagne, ambassadeurs, hommes civils ou militaires, tous, sans exception, ont reconnu qu'on pouvait entrer en Espagne, qu'on y devait être reçu à bras ouverts. Je fournirai même la preuve que, dans les provinces insurgées, il y avait une telle crainte et une telle fatigue, qu'on invoquait la France comme libératrice et pacificatrice. Voilà des faits constants et que je défie de nier.

Ce qu'on aurait pu faire avec une armée très facilement, et c'est là ce que j'aurais préféré, ne pouvait-on le faire qu'avec une armée? Je dis qu'on pouvait le faire autrement. On pouvait certainement sauver l'Espagne avec des secours indirects; mais l'avantage d'y aller avec une armée française portant notre cocarde et notre drapeau, c'était d'agir plus vite et plus radicalement, et c'est une grande considération que celle-là.

Je crois qu'il est d'une politique bien entendue (et je prie quiconque a des idées politiques dans l'esprit de bien songer à ce que je vais dire), je crois qu'il est d'une politique bien entendue, en des temps comme les nôtres, où l'on n'est jamais maître de l'avenir et où une année ne ressemble jamais à la précédente, il est, dis-je, digne d'un homme d'État de profiter des circonstances pour assurer la situation et pour résoudre promptement une difficulté dont on a conscience qu'on peut venir à bout. Toute autre conduite consistant à différer, à remettre, est une conduite que

je ne veux pas qualifier : elle consiste à fermer les yeux pour ne pas voir le danger.

Cependant il y avait, comme je viens de le dire, une manière moins prompte, moins décisive, de terminer la difficulté; c'était de coopérer, c'est-à-dire d'envoyer des secours indirects. Si ces secours ne sont pas honorables, je répéterai que ce n'est pas moi qui les ai imaginés; c'est une offre de transaction qu'on m'a faite, et, s'il y a quelque chose à reprocher à ce mode, il faut s'en prendre à ceux qui l'ont offert comme transaction. Je sais où l'on veut placer la difficulté : j'ai lu les discussions de la Chambre des pairs. On a dit que moi j'avais voulu faire changer les mesures du 11 octobre, et les faire aboutir à quelque chose de très grave, de très fâcheux pour la France, et qui pouvait la compromettre.

Voici la différence entre ce qu'a fait le 11 octobre et ce qu'a fait le 22 février. Le 11 octobre a donné quelques secours, qui n'étaient pas suffisants. J'ai voulu les augmenter pour qu'ils devinssent suffisants. Voilà la différence entre le 11 octobre et le 22 février : elle est entre des secours peu efficaces et des secours très efficaces.

J'ai fait tout ce que j'ai cru devoir faire. Quand j'ai une intention, je vais jusqu'au bout, je ne me borne pas à former des vœux; quand je prends intérêt à une cause, je lui apporte des secours. C'est pourquoi la coopération du 11 octobre est devenue ce que vous savez au 22 février.

Est-il vrai qu'une coopération ne puisse rien produire? Je citerai le Portugal; c'est une coopération qui, dans la faiblesse des partis, a tout terminé en peu de temps. Rappelez-vous que don Pedro et don Miguel ont lutté près d'une année, et qu'un jour, par un accident maritime, c'est-à-dire par un événement de la moindre importance, l'amiral Napier, en battant la flottille de don Miguel, a décidé ainsi la fortune du Portugal. Une coopération, qui n'aurait pas tout fini en Espagne, aurait cependant empêché, comme je le disais en commençant, qu'il y eût dans la Navarre une armée carliste pouvant toujours aller, d'un moment à l'autre, porter la contre-révolution à Madrid.

Entre nos adversaires et moi il y a une question de fait. Est-ce moi qui ai jugé d'un coup d'œil assuré l'état de la Péninsule, ou sont-ce mes adversaires? Je crois que c'est moi. Je pense que tous ceux qui examineront ce qui se passe en Espagne reconnaîtront que c'est moi qui avais bien jugé. Je désire que mon pays n'ait pas à regretter l'erreur que l'on commet aujourd'hui. (*Profonde sensation.*)

Je suis désolé de le dire, mais voici encore un argument auquel le cabinet, tout composé qu'il est des hommes les plus capables, aura de la peine à répondre.

Ou vous ne voulez jamais vous mêler des affaires d'Espagne et vous voulez y laisser triompher la contre-révolution; ou, si vous ne le voulez pas, vous serez amenés à agir. Or, plus tard vous agirez, et plus il

sera difficile de réussir. Si vous devez agir un jour, il y a imprudence à différer l'action.

Demandez à qui que ce soit, si, lorsqu'une entreprise présente de la difficulté, il ne faut pas l'aborder le plus tôt possible. Si vous tardez, la tâche deviendra de plus en plus difficile. Si l'intervention est jamais nécessaire, la diligence est le meilleur moyen de réussir.

Cela me conduit à la dernière partie de la discussion. Je suis fâché de l'avoir prolongée, mais il me semble qu'elle le méritait par sa gravité.

Avons-nous un intérêt en Espagne? Je dis que nous avons en Espagne un intérêt immense, dans deux hypothèses: Que don Carlos y triomphe, ou la reine. J'examinerai en peu de mots les deux hypothèses. Bien que je ne prenne pas mon parti du triomphe de la contre-révolution à Madrid, je comprends néanmoins que mes sentiments ne soient point universellement partagés. Je ne veux pas imposer ma foi à tout le monde. Je comprends parfaitement qu'on puisse s'accommoder de la présence de don Carlos à Madrid. Cependant, si l'on en fait non plus une question de sentiment, mais une question politique, je vous prie d'examiner quelles en seront les conséquences. Pendant la paix, je conviens que le triomphe de don Carlos en Espagne n'aurait pas des conséquences aussi graves qu'on le supposerait d'abord ; il y aurait néanmoins un effet moral déplorable, et toutes les provinces du Midi, quoi qu'on en ait dit hier, seraient profondément agitées par le triomphe de la contre-révolution à Madrid. Mais ce n'est

pas pour la paix qu'on fait la diplomatie ; on a pour but de préparer à chacun, pendant la paix, la meilleure situation pour le jour où la guerre viendrait à éclater. Ainsi on attache une grande importance à ce que le Piémont, les États riverains du Rhin, ne soient pas envahis par une politique ennemie. Assurément ce n'est pas pour les jours de la paix qu'on désire cela. Pourquoi ne souffrirait-on pas que le Piémont fût envahi, par exemple, par une armée autrichienne? Par une raison fort simple : c'est que, si le jour de la guerre venait, il y aurait un danger immense pour nous à ce que les Autrichiens fussent en Savoie et sur le Rhin. Et, quand je dis cela, je le dis dans une hypothèse de prévision, je ne crois pas le danger à nos portes ; mais enfin pendant la paix on songe toujours à la guerre, et l'on se prémunit pour l'avenir. Si, dis-je, la guerre éclatait, il ne serait pas prudent de laisser derrière nous don Carlos, pouvant, même sans envoyer une armée espagnole, nous jeter le prétendant non pas sur le Rhin, sur l'Alsace ou sur la Moselle, où il n'y aurait aucun danger, mais sur Marseille, Toulouse et Bordeaux ; eh bien, je dis que ce serait là un grand danger. Il faudrait fermer ses yeux à l'évidence pour ne pas reconnaître ce danger. (A gauche : *Très bien! très bien!*)

Ainsi, quand on nous demande si, en effet, nous pouvons craindre don Carlos et ses armées, permettez-moi de répondre qu'on nous dit là une puérilité. Jamais nous n'avons cru, ni mes collègues ni moi,

que, pendant la paix, don Carlos pût envoyer de Madrid une armée à Paris; mais nous avons toujours cru que, dans le cas de guerre, pendant que nous aurions les armées du Nord sur le Rhin, don Carlos pourrait envoyer sur nos derrières un prétendant qui serait dangereux pour nous. On dit que nous ferions peur à don Carlos; je ne le pense pas. Il a vécu deux ans sur nos frontières sans que nous soyons allés l'arrêter; il serait un singulier homme d'avoir peur à Madrid, quand il aurait été reconnu par toutes les puissances étrangères, tandis qu'il n'a pas peur dans ses montagnes de la Navarre! Non, nous ne lui ferions pas peur quand il aurait triomphé. (*Vive adhésion.*)

Quant à vos alliances, si la contre-révolution se faisait à Madrid, il y aurait pour elles des conséquences graves, et il suffit d'un peu de prévoyance pour les saisir. Cela ne se bornerait pas à une contre-révolution à Madrid.

Vous avez vu qu'après les événements de la Granja, pareille chose est arrivée à Lisbonne. Il se pourrait donc que la contre-révolution de Madrid éclatât également à Lisbonne. Alors vous auriez mis en Angleterre les whigs, vos meilleurs amis, dans un péril très grave. Quiconque a traversé les affaires étrangères ne pourra nier la liaison de ces événements. La contre-révolution à Madrid mettrait en péril le gouvernement de Lisbonne, et alors ou les whigs l'empêcheraient, ou ils ne l'empêcheraient pas. S'ils l'empêchaient, ils suivraient une conduite tellement opposée à la vôtre,

que vous vous brouilleriez avec eux; s'ils ne l'empêchaient pas, la situation des whigs serait telle, qu'il leur serait impossible de laisser périr le gouvernement portugais sans abandonner le pouvoir aux torys.

Ainsi, en laissant faire la contre-révolution en Espagne, vous mettez un ennemi sur vos derrières, vous compromettez la Péninsule tout entière, et vous vous exposez à perdre votre meilleure alliance, l'alliance anglaise. Je somme mes adversaires de répondre pied à pied à toutes ces objections.

Maintenant je fais une autre supposition, qui est plus probable. Je conviens, non pas que les services que nous avons rendus à l'Espagne, mais que ceux qu'elle s'est rendus à elle-même et ceux que lui a rendus l'Angleterre, ont amélioré sa situation; cependant l'état malheureux de l'Espagne, qui n'a ni artillerie, ni matériel, ni administration, peut la laisser encore dans un grave danger. Néanmoins je suppose que la reine se sauve sans vous, c'est la meilleure prévision pour vous; c'est celle à laquelle j'applaudirai de tout mon cœur, car je ne suis pas de ces hommes qui, pour avoir raison, souhaitent des malheurs à leurs amis; j'applaudirai donc, comme j'ai applaudi au triomphe de Bilbao; mais, dans ce cas même, les conséquences sont encore très malheureuses.

Remarquez la situation dans laquelle vous êtes placés par rapport à l'Espagne. Vous savez tous quels cris déplorables ont éclaté à Madrid, à la nouvelle de la délivrance de Bilbao et des secours que l'Angleterre

a donnés et que la France n'a pas donnés. Eh bien, on croit (je n'ai ici aucune intention malicieuse) que le gouvernement français fait plutôt des vœux pour les carlistes que pour les *cristinos*. (*Violents murmures au centre.*)

Messieurs, Dieu me préserve de dire que ce que l'Espagne peut croire soit vrai! Je sais bien qu'on ne fait pas de vœux pour don Carlos et qu'on en fait pour la reine Christine; mais on se borne à des vœux. Toutes ces subtilités ne touchent pas beaucoup les Espagnols. Quoiqu'un grand zèle fût apporté par moi et mes collègues à la cause espagnole, et parce que les secours n'étaient pas aussi grands qu'on le désirait, j'ai vu, de mon temps, la défiance exister envers la France. Mais voyons dans quelle situation nous sommes aujourd'hui à l'égard de l'Espagne.

Pendant toutes les campagnes de 1808 à 1814, nous l'avons malheureusement ravagée, et il n'en est pas resté, il faut le dire, de très bons souvenirs.

En 1823, on ne nous demandait pas, et nous sommes allés faire la contre-révolution. En 1835, tous les partis nous ont successivement demandés, tous : les modérés, qu'on peut représenter par MM. Martinez de la Rosa et Toreno, se sont adressés à nous, et nous les avons refusés; les opposants, qu'on peut représenter par MM. Isturitz et Mendizabal, se sont adressés à nous, ils ont été refusés; les opposants plus avancés, qui sont représentés par M. Calatrava, ont été refusés, je ne dirai pas positivement, je n'en sais rien, mais, par

le discours de la couronne, cela paraît du moins établi d'une manière assez évidente. Ainsi il n'est pas de parti en Espagne qui successivement ne se soit adressé à nous et qui n'ait été repoussé.

Quand on songe qu'en 1808 nous avons ravagé le pays, qu'en 1823 nous y avons fait la contre-révolution, et que, lorsqu'en 1835 tous les partis, modérés ou non, se sont adressés à nous, nous n'avons pas eu la moindre pitié des malheureux Espagnols, je dis qu'il n'est pas possible que la défiance n'existe pas. Elle a existé à tel point, que des consuls ont demandé des forces navales pour protéger les Français, tant il y avait d'animosité contre nous. (*Vive impression.*)

Si la révolution espagnole se sauve sans vous (*Écoutez ! écoutez !*), il y aura contre vous une défiance immense, et c'est parce que je ne veux rien exagérer que je n'emploie pas une autre expression. Il y aura une défiance immense, et remarquez dans quelle situation vous aurez inspiré de tels sentiments. L'Espagne est tout entière à acquérir pour l'influence française. Ce sera le moment, dès qu'elle s'organisera (et j'espère qu'elle s'organisera, car je suis convaincu que, dans quelques années, l'Espagne aura un bon gouvernement, non pas peut-être aussi bon que celui de la France, mais un bon gouvernement), ce sera le moment où vous serez appelés à traiter la question commerciale ; et ce moment, Messieurs, n'est pas seulement près d'arriver, je l'ai déjà vu moi, de mon temps, arriver, et il y a eu des paroles dites à ce sujet

Eh bien, vous vous présentez donc avec les Anglais qui fabriquent tous les objets dont le commerce a besoin, le coton, le fer, à meilleur marché que vous; qui, de plus, ont donné à l'Espagne des secours réels, tandis que vous n'avez fait que des vœux pour elle. Le jour où cette question se traitera avec l'Espagne, et où vous serez en concurrence avec les Anglais, vendant meilleur marché, et inspirant quelque reconnaissance, vous serez très mal placés pour la résoudre à votre avantage. Ce n'est pas tout; le plus grand danger que l'abolition de la loi salique ait fait courir à la France, c'est de laisser aujourd'hui une femme sur le trône d'Espagne, surtout si l'Espagne est devenue votre ennemie par la défiance que vous lui avez inspirée. Elle est dans une situation où un trône, je ne dirai pas vacant, car il y a une reine, mais enfin un trône à donner à un prince, pourrait être donné à un ennemi. Ainsi donc il y a un immense danger à perdre notre influence en Espagne, danger commercial, danger politique.

Quant à notre alliance avec l'Angleterre, elle est considérablement amoindrie. Permettez-moi de vous dire que ces déclarations d'intimité qu'on fait dans le discours de la couronne, on peut les faire impunément. Certainement l'Angleterre a justement regretté notre conduite; mais elle n'ira pas proclamer, en représailles de ce qui s'est passé, que les déclarations du discours de la couronne ne sont pas fondées, qu'elle n'est pas intimement unie avec nous. Elle nous

laissera dire ; elle le répétera sur un ton un peu affaibli ; mais elle le répétera.

Tout cela ne prouve rien ; l'Angleterre est trop habile pour déclarer l'alliance rompue. En criant si maladroitement *sauve qui peut !* la veille de la délivrance de Bilbao, vous n'avez pas été heureux. Messieurs, je vous en demande pardon, mais il n'y a jamais de bonheur que pour les braves. (*Murmures au centre. Bravos aux extrémités.*) En déclarant, la veille du triomphe de Bilbao, que tout était impossible, dangereux, ou peu honorable, je dis que vous avez crié le *sauve qui peut !* de la quadruple alliance. Vous avez dit à l'Angleterre : Mêlez-vous de cela toute seule, si vous le voulez ; quant à moi, je ne puis aller compromettre mes forces en Espagne.

L'Angleterre est désormais bien avertie qu'elle ne peut plus compter sur vous, sur vous qui lui aviez promis de coopérer avec elle dans cette question très difficile où elle est engagée, et dangereusement engagée si elle ne réussit pas. C'est une leçon qui n'est pas perdue, et en même temps, comme vous vous séparez d'elle, il est clair qu'elle n'a plus en Espagne qu'à s'occuper de ses propres intérêts. Puisque vous n'agissez pas tout à fait franchement avec elle, elle ne doit plus songer qu'à elle-même, et c'est ce qu'elle fait, ce qu'elle fera tous les jours davantage. (*Mouvement.*)

Ainsi vous avez, au lieu de la quadruple alliance, qui suppose l'Espagne reconnaissante envers la France

et l'Angleterre réunie à vous dans une des opérations les plus importantes qu'on puisse entreprendre, vous avez l'Espagne irritée, ne vous devant rien et ayant le droit de se jeter dans les bras de tout autre que vous; vous avez l'Angleterre avertie qu'on ne peut pas compter sur la France dans une situation difficile, et n'ayant à songer qu'à ses propres intérêts. (*Agitation prolongée.*)

Il ne me reste, Messieurs, que quelques mots à dire à la Chambre, et j'appelle l'attention de tous ceux qui m'écoutent, mais particulièrement de MM. les ministres, sur les points que voici. (*Mouvement d'attention.*) Ces points résumeront toute la discussion.

Premièrement, vous vous êtes, avec beaucoup d'empressement, engagés dans les événements d'Espagne par la reconnaissance du nouveau gouvernement espagnol, et vous vous êtes obligés par le traité à donner des secours, vous en avez du moins fait la promesse. Lorsqu'il a fallu exécuter cette promesse, vous avez reculé, et vous avez laissé la révolution espagnole aller de crise en crise. Voilà les faits.

Vous avez donc manqué à vos engagements ; vous avez manqué à la fois à l'Espagne et à l'Angleterre, qui étaient toutes deux nanties d'un traité, et que vous avez toutes deux compromises.

De plus, je dis que vous n'avez pas l'excuse de l'impossibilité, car vous pouviez faire quelque chose. L'Espagne n'est plus, en effet, ce qu'elle était jadis; elle est changée. Là est la plus grande question. Si on le conteste, qu'on fournisse des preuves.

Ainsi vous êtes engagés et vous pouvez agir par intervention ou par coopération. L'intervention irait plus vite et d'une manière plus décisive, mais la coopération empêcherait le triomphe de don Carlos. Enfin vous avez, à faire quelque chose, le plus pressant intérêt; car, si la contre-révolution triomphe, un effet moral déplorable sera produit en France, et, au jour de la guerre, vous aurez livré vos derrières à l'ennemi. Si la contre-révolution ne triomphe pas, vous aurez excité la défiance en Espagne, vous aurez livré l'Angleterre à elle-même, vous lui aurez dit de songer à elle, et elle y songera.

Voilà, Messieurs, les questions que j'adresse, et j'espère qu'on y répondra sans s'écarter d'aucun des arguments.

Si maintenant l'on venait me dire que je sors aujourd'hui de la politique du juste-milieu que j'ai soutenue pendant six années, je répondrais que je l'ai voulue modérée au dedans, pacifique au dehors, mais ferme partout; je répondrais que, si je n'ai pas voulu l'impossible, comme en Pologne et en Italie, j'ai voulu le possible comme en Espagne, dans l'intérêt de mes principes.

Je l'ai voulue, cette politique, modérée, mais ferme, comme le jour où elle est allée à Ancône ou à Anvers. Je ne suis pas un homme d'opposition, Messieurs, mais j'ai une conviction, et il faut l'avoir ferme pour chercher à vaincre une assemblée qui a d'avance un parti pris sur une question ; j'ai, dis-je, une conviction,

et, si j'attaque la politique du jour, c'est parce que cette politique n'est pas celle qui serait allée à Anvers. Non, Messieurs, si Anvers n'était pas pris, ce n'est pas vous qui le prendriez.

(Profonde impression : les marques d'approbation éclatent de tous les côtés avec une nouvelle force. La séance est quelque temps suspendue. Une foule de membres se pressent vers l'honorable orateur et lui adressent les plus vives félicitations.)

LXXV

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES D'ESPAGNE

(DISCUSSION DE L'ADRESSE)

PRONONCÉ LE 18 JANVIER 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le débat sur la question espagnole occupa trois séances, et la politique de non-intervention, défendue par MM. Hébert, Guizot et de Salvandy, fut attaquée par MM. Passy, Odilon Barrot et Sauzet. M. Berryer prit part aussi à la discussion, mais pour soutenir que la royauté légitime de don Carlos, qu'il appela le roi Charles VII, pourrait seule donner à l'Espagne la liberté avec l'ordre, et pour combattre l'insertion dans l'adresse de tous vœux ou sentiments sympathiques en faveur de la reine Isabelle. La clôture allait être prononcée et le paragraphe proposé par la commission de l'adresse allait être mis aux voix lorsqu'un député, M. Boissière, trouvant que ce paragraphe contenait un blâme injuste pour l'ancien cabinet, et qu'il convenait de réserver pour l'avenir, au gouvernement, toute sa liberté d'action, proposa de remplacer la phrase disant que le véritable intérêt de la France n'avait pas exigé son intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne, par une autre exprimant le vœu que notre honneur et notre intérêt n'exigeassent pas cette intervention.

M. Molé prit immédiatement la parole pour combattre cet amendement. « Le paragraphe de la commission, dit-il, approuvait le passé et réservait l'avenir : celui qu'on proposait de lui substituer se taisait sur le passé et engageait au contraire l'avenir. Or cet avenir devait être absolument réservé, et la Chambre pouvait être convaincue que le gouvernement aurait toujours en vue dans ses actes l'honneur et l'intérêt de la France. Le cabinet précédent avait eu deux politiques, d'abord celle du blocus pur et simple des Pyrénées, puis celle de la coopération, qui conduisait infailliblement à une intervention dont les dangers eussent été incalculables pour la France. Le cabinet actuel était revenu à celle du blocus, et cette politique, en donnant un appui considérable au gouvernement de la jeune reine, laissait à la France toute sa liberté pour l'avenir. »

M. Thiers ne voulut pas laisser la Chambre sous l'impression du reproche qu'avait paru lui faire M. Molé, d'avoir eu successivement deux politiques envers l'Espagne ; il demanda à la Chambre de vouloir bien lui permettre de donner de nouveaux éclaircissements à cet égard et d'expliquer comment, dans toute sa conduite, le cabinet du 22 février n'avait cessé d'exécuter fidèlement les traités.

Messieurs,

M. le président du conseil a fait tout à l'heure, à cette tribune, plusieurs choses. Il a d'abord donné quelques explications, dans lesquelles il a répété (qu'on me permette de dire le mot) une calomnie contre le ministère du 22 février. (*Exclamations au centre.*) Je

vais vous le prouver. « Le cabinet du 22 février, a dit M. le président du conseil, a eu deux politiques. » C'est là le mot qui me blesse aussi profondément que vient d'être blessé M. le président du conseil, quand on lui a reproché de faire à Lisbonne une chose contraire à l'intérêt et à l'honneur de la France. M. le président du conseil a été très sensible à ce qu'il avait entendu dire; qu'il me permette de l'être beaucoup aussi. Il a donné quelques explications, que je demande la permission de contredire d'une manière absolue. Il est revenu ensuite à l'examen du sens du traité, et il a parlé, en dernier lieu, de Lisbonne.

Pour moi, qui ne cherche qu'à expliquer mes actes et qui ne veux attaquer personne, je ne m'occuperai pas de Lisbonne, je ne m'occuperai que de ces deux points : la politique du cabinet du 22 février, et le sens des engagements que nous avons pris en signant le traité du 22 avril. Je crois que le cabinet du 22 février était dans la teneur des engagements pris; je crois que le ministère du 6 septembre n'y est pas, et c'est ce que je prouverai, je l'espère en peu de mots.

Est-il vrai que le cabinet du 22 février ait eu deux politiques? Permettez-moi, avant de vous donner la preuve que cela n'est pas, de faire quelques réflexions sur la situation vraiment singulière dans laquelle nous sommes ici placés. (*Mouvement d'attention.*)

On répand de tous côtés qu'on a apporté à cette tribune la révélation de ce qui s'est passé dans l'intérieur du conseil, qu'on a révélé le contenu des dépê-

ches, qu'on a manqué au secret dû aux affaires de l'État.

M. Molé, *président du conseil.* — Je n'ai pas dit cela.

M. Thiers. — Eh, mon Dieu! monsieur le président du conseil, je ne réponds pas uniquement à vous; je réponds à ce qui a été dit en général; lorsque je voudrai m'adresser à vous, je vous nommerai, pour qu'il n'y ait pas de doute. (*Mouvements divers.*)

On a dit que le secret de l'État n'avait pas été ménagé.

Voix au centre. — Qui a dit cela?

M. Thiers. — On a dit que le secret de l'État n'avait pas été ménagé. Je réponds à cela que ce n'est pas le cabinet du 22 février qui a encouru ce reproche. On a dit à la Chambre des pairs ce qui avait eu lieu dans le conseil; on y a lu certaines dépêches; j'ai donc été obligé moi-même, pour répondre aux allégations portées à une autre tribune, de déclarer ce qui s'est vraiment passé dans le conseil, et de donner, non pas le texte, mais au moins le sens des dépêches. Je dis cela, parce que je vais être obligé d'entrer encore une fois dans le détail de ce qui s'est passé au conseil, et de citer de nouveau le contenu des dépêches. J'ai donc à vous expliquer que, si je suis amené à dire ce qu'on n'a pas coutume de dire à la tribune, je le fais y étant forcé par ce qu'on appelle la nécessité de la défense légitime.

Et qu'on me permette d'ajouter que les armes ne

sont pas égales, car on n'a pas déposé toutes les dépêches relatives à cette grande affaire. Les ministres sont libres de puiser dans les documents ce qui leur convient, ils font leur choix ; et nous, qui n'avons pas la liberté de faire ce choix, nous qui n'avons que la ressource quelquefois insuffisante de notre mémoire, nous sommes privés des documents qui souvent nous fourniraient des réponses victorieuses. Et, quand nous usons à peine du droit de nous défendre, on nous accuse encore de violer le secret de l'État ! En voilà, au reste, assez sur ce sot reproche, beaucoup moins mérité par nous que par MM. les ministres.

On prétend que nous avons eu deux politiques : c'est-à-dire qu'au mois de mars nous avons refusé l'intervention et la coopération, et qu'ensuite nous avons voulu faire la coopération. Eh bien, cette allégation est inexacte. En fait, il est vrai, et je l'ai raconté moi-même, que le cabinet du 22 février a refusé l'intervention demandée par l'Angleterre sous le nom, je crois, de *translimitation*. L'Angleterre nous demandait d'occuper le Bastan et les ports de la Péninsule ; de les occuper, non pas avec une légion comme la légion Évans, qui n'aurait pas porté le drapeau et la cocarde nationale, mais avec une armée française. C'est à cela que je répondis que demander sous un nom nouveau cette apparition d'une armée française au delà des Pyrénées, c'était demander une intervention pure et simple, et c'est à cela que j'appliquai le mot *incalculable*.

Et, en faisant ce refus, je le fis au nom du cabinet. Ce n'était pas précisément mon opinion personnelle, car je croyais, même à cette époque, que l'apparition d'une armée française en Espagne aurait atteint le but qu'on se proposait; mais c'était l'opinion du cabinet, et je dus parler suivant cette opinion. Cependant, je le répète, mon avis et celui de M. Passy eût été d'accorder l'intervention. J'ai déjà rapporté cela à la Chambre de la manière la plus nette et la plus précise.

Et faites-moi la grâce de remarquer, Messieurs, que lorsqu'il s'agit de prouver que le cabinet du 22 février a voulu faire, sous le nom de coopération, une véritable intervention, on ne manque pas de dire que le président du conseil a toujours voulu l'intervention; et puis, quand il s'agit de prouver qu'il a changé de politique, on dit qu'il a voulu tantôt une chose, tantôt une autre. Je fais la Chambre juge de cette manière de raisonner.

Nous refusâmes donc l'intervention, c'est-à-dire l'envoi d'une armée française sous le drapeau français, pour occuper le Bastan et les ports de la Péninsule; mais voici ce que j'affirme et ce dont mes collègues ont été témoins. Si nous avons refusé l'intervention, c'est-à-dire l'entrée en Espagne d'une armée avec le drapeau français, il a été décidé, quelque temps après, en conséquence d'une discussion très vive dans le cabinet, qu'on recruterait la légion étrangère et que les secours à l'Espagne, qualifiés de secours indirects,

lui seraient donnés aussi largement qu'on le pourrait.

Voici un fait positif qui s'est passé quelque temps après le refus d'une intervention. On avait résolu d'accorder les secours indirects, c'est-à-dire les Français allant en Espagne, comme la légion Évans, sans le drapeau et sans la cocarde. Lorsqu'on s'aperçut qu'une opération conseillée par les généraux français au général espagnol était inexécutable par suite de la situation de l'armée espagnole, que cette armée ne pouvait pénétrer dans les montagnes en les attaquant du côté de l'Èbre, qu'elle n'avait pas de transports, pas d'artillerie, aucun moyen matériel pour faire une opération considérable, alors nous résolûmes de développer le principe des secours indirects, de recruter la légion plus largement, de la recomposer comme un petit corps d'armée, en lui donnant de la cavalerie, de l'artillerie et de l'infanterie, et de la joindre à un corps auxiliaire espagnol, portugais et anglais.

Voilà tout ce qui a été fait sans aucun changement de politique : on a refusé l'intervention sous notre drapeau, mais avec la pensée, constatée par une délibération du cabinet, de recruter la légion étrangère. En conséquence, les ordres pour le recrutement ont été donnés. Très peu de temps après, voyant que les moyens de recrutement ne réussissaient pas, et qu'en même temps l'armée espagnole ne pouvait à elle seule attaquer les positions de l'ennemi, on résolut de recruter plus largement encore, de délivrer des

congés aux soldats français qui voulaient aller servir en Espagne, de former le corps qui a été plus tard réuni à Pau, et de le joindre à des auxiliaires espagnols, portugais et anglais.

M. Dumon. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Ainsi, Messieurs, pas de variations dans la politique du cabinet du 22 février. L'intervention directe était condamnée non seulement depuis le 22 février, mais depuis le mois de juin 1835, époque à laquelle le cabinet du 11 octobre la refusa; mais on avait la résolution positive, et c'est ici le point important, de donner des secours indirects, et, dans aucun cas, de ne laisser périr la révolution espagnole. Quant à moi, j'affirme sur l'honneur, et il y a une foule de personnes qui s'en souviendront, j'affirme que j'ai toujours tenu le langage suivant : Le jour où je serai placé entre cette nécessité, ou de secourir la révolution espagnole largement, ou de la laisser périr, ce jour-là, quelles que soient les conséquences d'un secours largement donné, je me prononcerai pour le secours, plutôt que de laisser périr la révolution espagnole, parce que, avant tout, je ne peux pas accepter la responsabilité de la contre-révolution à nos portes. (*Très bien! très bien!*)

Je mets tout le monde au défi, anciens collègues ou nouveaux, ministres passés ou présents, de déclarer qu'un seul jour, un seul instant, j'aie été ébranlé dans cette pensée ; qu'un seul jour, un seul instant j'aie donné à qui que soit, dans l'État, le droit de douter

de ma résolution. En résistant aux instances qui m'étaient faites de rester dans le cabinet, quand j'avais quelque droit de penser que la confiance des Chambres m'était assurée, en abandonnant les hautes fonctions auxquelles j'avais été élevé, j'ai prouvé que ma conviction était inébranlable.

Toujours j'ai voulu, non pas à tout prix, comme on veut certain système, mais au prix de sacrifices, fussent-ils même considérables, j'ai toujours voulu aller au secours de la révolution espagnole, parce que je regardais comme un danger immense pour nous de laisser opérer sur nos derrières une contre-révolution, laquelle serait non seulement une contre-révolution, mais encore un démenti à tout ce que nous avons promis, annoncé, écrit dans les traités. Quelque sens, en effet, qu'on donne au traité de la quadruple alliance, qu'on veuille le discuter largement ou étroitement, que tantôt on y ajoute, que tantôt on y retranche, suivant le besoin de la discussion, suivant qu'on répond à un orateur ou à un autre, qu'on lui fasse dire peu ou beaucoup, suivant l'heure du jour, il reste vrai pour les hommes modérés, pour les hommes de sens, que le traité contenait quelque chose de bien positif, quelque chose qui ne peut pas être, et qui ne sera jamais, aux yeux des gens de bonne foi, la chute du gouvernement espagnol. (Aux extrémités : *Très bien!*)

Maintenant, Messieurs, il a été dit... (*Bruits.*) Je ne veux pas fatiguer la Chambre ; je sais bien qu'une discussion qui a duré quatre jours doit lui paraître

longue; mais je la prie de remarquer qu'une économie de temps dans une discussion pareille ne serait digne ni d'elle ni du pays.

Il y a sur les bancs des ministres des hommes assez habiles pour répondre à chaque argument et le détruire s'il n'est pas fondé. (*Mouvements en sens divers.*) Je dis, Messieurs, que, dans l'intérêt de la discussion elle-même, il faut nous suivre pied à pied et répondre à chaque argument. Et que la Chambre ne s'effraye pas; qu'elle ne croie pas que je veuille reproduire toute la discussion. Je ne dirai que des choses qui n'ont pas encore été dites; je prie de nouveau MM. les ministres de les noter, et de les rectifier si elles sont erronées. Je répète qu'économiser le temps dans cette discussion ne serait pas digne de nous.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a été dit sur les traités; mais permettez-moi de répondre à un argument de M. le ministre de l'instruction publique, tiré de la lecture même des dépêches, et qui aurait une grande valeur s'il était vrai : c'est que jamais le cabinet ne s'était cru engagé. M. Hébert a présenté, de son côté, cette autre objection : que le second traité détruisait le premier.

De ces deux objections la première est la plus grave. Quant à la seconde, elle est moins grave et peut être réfutée en quelques mots. Je ne répéterai pas la réponse victorieuse qui lui a été faite; je ne la cite ici que pour mémoire.

Supposez, en effet, que les articles additionnels

aient eu pour but d'annuler le premier traité, est-ce que le préambule de ce second traité serait conçu dans les termes suivants : *Les hautes parties contractantes du traité du 22 avril 1834 ayant porté leur sérieuse attention sur les événements récents qui ont eu lieu dans la Péninsule, et étant profondément convaincues que, dans ce nouvel état de choses, de nouvelles mesures sont devenues nécessaires pour atteindre complètement le but du traité*, etc.?

La Chambre voit, d'après ce préambule, que le second traité n'avait qu'un but ; c'était de confirmer le premier. Et ici je le dis comme témoin de ce qui s'est passé dans le cabinet... (*M. le ministre de l'instruction publique fait un geste affirmatif.*) M. le ministre de l'instruction publique le confirme, on a eu pour but, dans le second traité, de donner force et valeur au premier.

Maintenant est-il vrai que, dans les deux traités, le gouvernement ne se soit jamais cru engagé? Ici, je demande la permission de citer des faits dont j'ai été le témoin oculaire.

Je soutiens que jamais le gouvernement français ne s'est regardé comme libre de tout engagement envers le gouvernement espagnol... (*Interruption.*) Ceci va nous amener à l'amendement d'une manière directe et utile à la situation. Je dis que le gouvernement français ne s'est jamais regardé comme libre de tout engagement envers le gouvernement espagnol. Voici comment, Messieurs, à toutes les époques, nous avons

considéré notre situation envers l'Espagne : nous avons toujours écrit que nous regarderions comme un très grand malheur d'être obligés de nous mêler à main armée des affaires de la Péninsule. Il est évident, en effet, que ce serait un malheur pour nous d'être obligés de passer la frontière pour porter secours à nos voisins, et ce serait aussi un malheur pour nos voisins d'être obligés d'avoir recours à nous. Ce serait un malheur pour nous d'être obligés à ce déploiement de forces, et de braver, non tous les périls dont on a parlé, mais de graves difficultés. Nous avons écrit au gouvernement espagnol de ne pas nous demander légèrement une telle chose.

Quand le traité a été signé, voici comment nous l'avons entendu. Nous avons toujours prétendu que nous étions libres, lorsqu'on nous appellerait, d'examiner si l'opportunité était ou non arrivée, c'est-à-dire de nous faire les questions que voici : Si l'Espagne était en grand péril, si véritablement elle souhaitait le secours de la France ; si le Portugal et l'Angleterre le souhaitaient aussi ; et si nous-mêmes nous étions dans une position qui nous permît ce déploiement de forces. Nous avons toujours cru, en signant le traité, que nous restions libres d'examiner l'opportunité, mais jamais nous n'avons contesté que nous ne fussions obligés de venir au secours du gouvernement espagnol, n'importe de quelle manière. Quand, après juin 1835, l'intervention avec le drapeau et la cocarde a été refusée, nous n'avons pas entendu, en refusant une

armée avec le drapeau et la cocarde, que nous étions dégagés de l'obligation de fournir des secours au gouvernement espagnol ; au contraire, nous avons toujours entendu qu'en vertu du traité de la quadruple alliance la France lui devait son appui ; et ç'a été non seulement la pensée du cabinet français, mais aussi celle du cabinet espagnol.

Il faut que vous sachiez un fait authentique, qui serait démontré par des documents, si l'on voulait approfondir cette question diplomatique, comme cela arrive en Angleterre dans les cas extraordinaires : c'est que le gouvernement espagnol n'a pas cessé de s'appuyer sur le traité ; c'est que M. le duc de Frias, s'adressant au ministre des affaires étrangères, après le refus de l'intervention directe, lui dit : « Quoique vous n'ayez pas accordé l'intervention directe, nous ne voyons là qu'une déclaration d'inopportunité, et nous ne renonçons pas, au nom de l'Espagne, à réclamer, toutes les fois que nous le croirons utile, l'exécution du traité qui garantit notre existence. »

Ainsi il n'est pas exact de dire que les deux gouvernements ont considéré le traité comme tombé en désuétude, et ceci vous conduira à comprendre les paroles que j'ai prononcées à cette tribune l'année dernière, et vous prouvera que le cabinet du 22 février était dans le traité, et que celui du 6 septembre en est sorti ; je vais dire comment. Le cabinet du 22 février et celui du 11 octobre avaient dit au gouvernement espagnol : Nous n'entrerons dans vos affaires qu'avec la

plus grande difficulté ; ne nous demandez pas l'intervention directe, elle a été mise hors de cause ; ce serait vous exposer à un refus ; mais, en dehors de cela, nous ferons pour l'Espagne tout ce que nous pourrons.

Que faisons-nous en effet? Nous donnions la légion étrangère, nous la recrutions, nous faisions le blocus, et, de plus, ce qu'on a appelé l'appui moral subsistait.

Appelé à cette tribune à m'expliquer, j'avais dit : Quant à l'intervention, *la question n'est pas résolue.* Ainsi nous étions dans la teneur du traité ; nous ne donnions pas l'intervention directe, mais nous donnions les secours indirects, mais nous donnions le blocus, et nous laissions suspendue sur la tête des carlistes espagnols la possibilité de l'intervention ; car j'avais soin de dire à cette tribune : *La question n'est pas résolue.*

Mais il y a eu un jour où le traité a été évidemment abandonné et délaissé publiquement. Quel jour cela s'est-il fait? Le jour où, voulant rendre nulle l'intervention indirecte, on a dissous à Pau le corps qui devait entrer en Espagne ; ce jour-là on a proclamé l'abandon de la cause espagnole ; on a fait plus, on a découragé la légion étrangère, dont les soldats ont déserté en masse ; et je dirai même que plusieurs, dans leur état de misère et d'abandon, ont servi dans les rangs des carlistes contre les *Cristinos.* Ils se sont prêtés à vos ennemis et sont allés contribuer à la prise des hauteurs de Bilbao.

On ne s'est pas borné à cela; on a complété cette œuvre malheureuse dans le discours de la couronne, permettez-moi de le dire. On prétend qu'on n'a pas voulu blâmer le 22 février. Dans le discours, soit! Je ne cherche pas volontairement des attaques dans tous les discours qui peuvent être prononcés, et surtout dans un discours aussi solennel que celui de la couronne. On a bien fait, d'ailleurs, de ne pas blâmer les ministres sortis; car il n'y a pas d'hommes plus dévoués au roi, plus dévoués aux vrais intérêts du pays; il n'y a pas d'hommes qui, dans la question espagnole, aient été plus soucieux des véritables intérêts de la patrie. Ce ne sont pas des esprits désordonnés, des amateurs de trouble; ce sont des hommes honorables, qui ont eu longtemps votre confiance, et qui ont toujours été animés du plus pur amour de leur pays. Si l'on n'a pas voulu les blâmer, tant mieux. On a fait une chose juste et honorable en ne les blâmant pas, et l'on aurait donné, en les blâmant, un dangereux avertissement à tous les hommes qui seraient tentés de servir le pays.

On n'a pas voulu les blâmer, je le crois bien. Mais qu'a-t-on voulu faire alors? Il faut entrer dans le secret des intentions, secret qui, d'ailleurs, est celui de tout le monde. On a voulu amener la Chambre à se prononcer, en vertu de cette doctrine qu'il ne faut pas que la majorité reste incertaine, qu'il est nécessaire que les ministres soient bien appuyés, doctrine que je partage. Mais, pour arriver à ce résultat, de quoi

s'est-on servi? Malheureusement, de la question dont il ne fallait pas se servir, de la question espagnole. Et pourquoi ne pas vous servir de toute autre question? Vous avez mille moyens de consulter la Chambre. De grâce n'immolez pas une couronne à des combinaisons ministérielles.

Pour atteindre le but proposé, c'est-à-dire pour faire prononcer la Chambre en faveur du 6 septembre contre le 22 février, il a fallu dire dans le discours de la couronne que tout ce qu'avait voulu le 22 février était mauvais ; que l'intervention présentait des dangers incalculables, et que la coopération était peu honorable, les soldats français ne devant marcher au combat que sous notre glorieux drapeau. Et l'on n'a pas remarqué en disant cela, tant on était préoccupé du but, qu'on ne se bornait pas à blâmer le 22 février, mais qu'on blâmait tous les ministères précédents. (*Sensation.*)

Ainsi, par cette manière de s'y prendre, Messieurs, le traité a été violé... Violé n'est pas le mot, je le retire ; il est trop dur ; j'ai voulu dire délaissé... Le traité a été solennellement délaissé le jour où l'on a dissous le corps formé à Pau, car on a proclamé par là qu'on voulait la coopération dans un état d'insignifiance qui n'en ferait jamais un véritable secours pour l'Espagne. Le traité a été complètement délaissé le jour où, dans le discours de la couronne, on a écrit que l'intervention était un immense danger pour le pays, et que la coopération, envoyant des soldats

français sous la cocarde espagnole, n'était pas honorable.

Ce jour-là nous avons été fondés à dire qu'on n'avait pas conservé la position d'autrefois, position dans laquelle on donnait des secours indirects et suffisants pour être vraiment utiles, et où on laissait peser la possibilité d'une intervention comme menace pour le parti carliste, comme encouragement pour le parti de la reine; ce jour-là l'appui moral a passé de vos amis à vos ennemis. Le licenciement des corps réunis à Pau, le langage de la couronne, voilà quels sont les signes éclatants de l'abandon et de la violation du traité de la quadruple alliance.

Maintenant, Messieurs, je m'adresse ici à tous les hommes modérés et de bonne foi de la Chambre, et il n'y en a certainement pas d'autres... (*Rire général.*) Messieurs, il y a dans cette Chambre des hommes dont l'opinion a été faite de très bonne heure; il y en a d'autres dont l'opinion s'est faite plus tard; il y en a même qui sont encore complètement libres. Je pourrais, sur cette question, retracer l'histoire de toutes les variations, et vous verriez que le cabinet du 22 février n'est pas celui qui a changé le plus, car il n'a pas changé du tout; mais je ne veux pas de récriminations; mettons les questions de personnes de côté. Il y a donc des hommes dont l'opinion a été faite de bonne heure, et dont l'opinion est irrévocable. Je ne le leur reproche pas; la mienne aussi est irrévocable; et, si je me plaignais qu'il y a des hommes aussi con-

vaincus que moi, je me plaindrais d'un fait de l'esprit humain, fort honorable en soi. Mais je ne m'adresse pas à ceux-là, je m'adresse aux hommes qui n'ont pas une opinion bien arrêtée sur ce point, qui ont l'esprit libre encore ; je m'adresse même à ceux qui ont une tendance à désapprouver l'intervention, et je leur demande s'ils n'ont pas senti que ce qu'il y a de prudent, d'habile, de convenable à faire aujourd'hui, c'est de ne rien compromettre. Sans doute on peut penser que le cabinet du 22 février était trop décidé, trop résolu dans ce qu'il projetait, en un mot qu'il voulait trop (j'accepte ce reproche qui m'honore, car je suis un homme sérieux et je ne fais pas à demi ce que je crois utile) ; mais, même en pensant cela, ce que les hommes modérés et dégagés d'esprit de parti se sont dit en dedans d'eux-mêmes, c'est qu'il n'aurait fallu rien compromettre, c'est que, pour que le traité, même dans son apparence, existât encore, il fallait qu'on crût toujours à une certaine possibilité d'agir en Espagne. Ce que les hommes modérés auraient souhaité, c'est que, sans être décidé à la faire, on laissât du moins subsister la possibilité de l'intervention.

Alors, et seulement alors, on aurait pu prétendre que le traité contenait encore ce qu'on est convenu d'appeler l'appui moral. Mais, dès le moment où l'on a dit partout, à chaque instant, et un jour à la face de la France, dans le discours de la couronne, que l'intervention était un danger immense, la coopération une chose peu honorable, on a déclaré que jamais on

n'interviendrait, que jamais on ne coopérerait, et le traité s'est évanoui comme une ombre. Et cependant, si peu qu'il fût, il était quelque chose, il aurait dû rester quelque chose. MM. les ministres s'irritent quand on dit qu'il n'est rien, et eux-mêmes l'ont mis à néant. Toutefois on est en retraite. Le jour où a été entendu le discours de la couronne, le cri général des hommes sages a appris aux ministres qu'ils étaient allés trop loin. Le projet d'adresse a atténué le discours de la couronne. Les ministres eux-mêmes, pressés hier par un orateur habile, sont revenus sur ce qu'ils avaient dit; ils sont revenus presque au langage du 22 février; je dis langage, car, pour ses actes, cela leur est impossible. Ils sont, dis-je, depuis quinze jours occupés à réparer la faute commise dans le discours de la couronne. Or, dans cette situation, j'invoque la Chambre, je la supplie de s'associer au repentir du cabinet et de contribuer à cette réparation d'une grande et déplorable faute. Certes je ne parle pas ici dans un intérêt personnel, je n'ai aucun but de ce genre; je parle dans l'intérêt du pays, et je conjure la Chambre de choisir la phrase la moins significative, celle qui laissera l'avenir le plus libre.

La Chambre peut ici beaucoup pour corriger le mal. Dans notre heureuse constitution le pouvoir du gouvernement est beaucoup, mais il n'est pas tout. Si la résolution imprudemment annoncée par le gouvernement n'est pas confirmée par la Chambre, rien n'est

fait; car à côté du gouvernement il y a la Chambre, et ce qu'elle n'a pas approuvé est non avenu.

Ainsi le traité n'est pas déchiré si la Chambre n'aide pas elle-même à le déchirer. On dira que le gouvernement avait voulu se prononcer, que la Chambre ne l'a pas voulu, que dès lors le traité a encore sa valeur, et qu'il peut encore en jaillir le trait qui frappera la contre-révolution espagnole.

Messieurs, vous ne voulez pas entrer en Espagne, parce que, dites-vous, vous y voyez de grands dangers. Soit! n'y entrez pas; je l'admets, quoiqu'il soit pénible, humiliant, d'entendre la France parler ainsi de ses dangers à chaque délibération qui l'occupe. Vous ne voulez pas que des soldats français aillent servir sous la cocarde espagnole, parce que cela, dites-vous, n'est pas glorieux; soit encore, bien que des hommes généreux aient souvent servi de nobles causes sous une cocarde étrangère, bien que les Français qui allaient servir la cause américaine, il y a cinquante ans, portassent la cocarde étrangère; soit donc, n'envoyez ni une armée avec la cocarde, ni des soldats sans la cocarde! C'est là certainement abandonner la malheureuse Espagne; mais il vous reste un plus grand mal à lui faire, c'est d'annoncer, de proclamer de telles résolutions, et de la destituer ainsi de tout appui moral.

Oh! si vous ajoutez ce dernier coup, vous la tuez vous-même de votre propre main!... Veuillez, je vous en conjure, écouter une dernière considération. Ce

triomphe de Bilbao, qui n'est malheureusement pas votre ouvrage, que je suis obligé de dire avec douleur l'ouvrage des Anglais, ce triomphe dont vous triomphez, ce qui est peu digne, car, encore une fois, il n'est pas vôtre, vous ne l'avez pas fait, du moins ne le détruisez pas. Savez-vous ce qui peut le détruire? Une délibération partie du sein de cette Chambre. Les *Cristinos*, les carlistes, l'attendent avec impatience. Votre résolution peut relever les carlistes abattus et abattre de nouveau les *Cristinos*, qui commencent à renaître. Et ce que je vous dis ici n'est pas une chimère. Déjà nous en avons un déplorable exemple. En 1835, quand nous discutions l'intervention dans le cabinet, les deux partis attendirent longtemps notre résolution. Mais, quand elle fut connue, et que l'intervention eut été refusée, les carlistes transportés de confiance s'élancèrent en avant, et, sans la mort de leur illustre chef, ils marchaient sur Madrid. Et alors, Messieurs, ce n'était qu'un conseil de ministres qui délibérait; aujourd'hui, c'est le conseil même de la nation. Ah! prenons-y garde; de nos délibérations peut sortir la vie ou la mort pour la cause espagnole.

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire. Ne voyez pas ici des hommes, des ministres qui ne sont plus, des ministres qui sont aujourd'hui; laissez ces indignes considérations, ne songez qu'au pays, ne songez qu'à cette généreuse nation espagnole qui est en quelque sorte à votre barre avec un traité à la main. Ce traité, tant controversé, tant torturé, si mince, si réduit qu'il

soit, ah! du moins, s'il ne contenait pas un engagement, il contenait certainement une espérance! Ce n'est pas beaucoup dire assurément. Eh bien, Messieurs, laissez subsister cette espérance, car il ne resterait plus rien, pas même une ombre, du traité solennel que vous avez signé à la face de l'Europe!

L'amendement Boissière fut rejeté par 231 voix contre 160, et le paragraphe de la commission fut ensuite adopté par assis et par levé à une forte majorité.

LXXVI

DISCOURS

SUR UN PROJET DE LOI RELATIF AUX

CAISSES D'ÉPARGNE

PRONONCÉ LE 21 FÉVRIER 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Une loi du 5 juillet 1835 avait admis les caisses d'épargne autorisées par ordonnance royale à verser leurs fonds en compte courant au Trésor et fixé à 4 pour 100 l'intérêt qui leur serait bonifié. Le montant des sommes déposées s'était élevé depuis lors à 100 millions de francs, et, l'esprit d'économie se développant avec le progrès de la richesse publique, il était probable que le chiffre des dépôts irait aussi en s'accroissant. Or le Trésor, obligé de prendre également en compte courant d'autres fonds que ceux des caisses d'épargne, craignait de ne pas avoir toujours l'emploi de cette masse de capitaux dont l'intérêt resterait cependant à sa charge, et il redoutait surtout, en cas de crise, l'embarras dans lequel pourraient le mettre et mettre aussi le gouvernement les demandes des déposants effarés, réclamant tous à la fois le remboursement de leurs dépôts.

A côté du Trésor se trouvait une caisse destinée à conserver et employer utilement les deniers qui n'avaient pas de propriétaires certains, ainsi que ceux appartenant aux établissements hors d'état de les administrer eux-mêmes. Cette caisse était celle des dépôts et consignations et le mi-

nistre des finances, par un projet de loi présenté à l'ouverture de la session, avait proposé de lui confier la gestion des fonds des caisses d'épargne. D'après ce projet, les sommes dont le Trésor était débiteur envers ces caisses devaient être arrêtées en capitaux et intérêts dans les trois mois qui suivraient la promulgation du projet de loi, et ces sommes seraient remises à la caisse des dépôts et consignations, qui recevrait également tous les dépôts faits ultérieurement. La caisse des dépôts continuerait à servir aux déposants l'intérêt à 4 pour 100; pour assurer l'emploi des sommes déposées, le Trésor était autorisé à inscrire, au nom de la caisse, des rentes 4 pour 100 jusqu'à concurrence de 102 millions de capital, et, si cet emploi restait au-dessous des besoins, à prendre le surplus des fonds en compte courant à 4 pour 100 ou en bons argent à échéance fixe.

La commission chargée de l'examen du projet de loi avait proposé son adoption en y introduisant toutefois, pour faire droit à certaines préoccupations, un article qui échelonnait les dates de remboursement de dix jours à trois mois, suivant l'importance des demandes de retrait.

Le jour même où la discussion fut ouverte, M. Thiers attaqua vivement le projet dans un discours que nous nous abstenons de reproduire parce que, dans un autre, prononcé le lendemain et que nous donnons ci-après, il traita la question d'une façon bien plus substantielle et en reprenant tous les arguments qu'il avait énoncés la veille. Dans ce premier discours il exprima l'avis que la substitution de la caisse des dépôts et consignations au Trésor ne produirait aucun des avantages espérés, cette caisse n'étant autre chose que l'État, quant aux conséquences en perte ou en gain, puisque ses profits devaient être versés au Trésor, et que les pertes retombaient en définitive à la charge de ce dernier. D'autre part, les inconvénients étaient sérieux. En cas de crise, la caisse n'aurait qu'un but, celui de satisfaire

à bureau ouvert aux demandes de remboursement qui lui seraient adressées, par conséquent de réaliser au plus vite les valeurs qu'elle aurait à son actif, et la direction de la caisse se trouverait ainsi abandonnée à une institution sans responsabilité, lorsqu'il importerait principalement que tout pouvoir et toute liberté d'action à cet égard appartinssent au ministre.

MM. Duchâtel, Lacave-Laplagne, Jacques Lefebvre, répondirent que la caisse des consignations, ayant plus de facilité que le ministre des finances pour faire valoir les fonds déposés, en tirerait des profits que le Trésor ne pourrait se procurer, et que des stagnations onéreuses seraient ainsi évitées. Ils ajoutèrent, en ce qui concernait les cas de crise, que la caisse était dépositaire de valeurs encore plus importantes que celles qui allaient lui être confiées ; que, dans les circonstances difficiles précédemment traversées, elle n'avait jamais eu recours, pour se tirer d'embarras, aux moyens dont l'emploi était redouté, qu'elle procéderait à l'avenir comme elle avait fait dans le passé et n'agirait jamais que d'accord avec le ministre des finances.

M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Je demande pardon à la Chambre d'insister de nouveau sur le projet de loi qui est actuellement en discussion. Je suis bien convaincu que si, au premier aspect, on n'avait pas compris toute la gravité du projet, tout ce qui a été dit, le nombre des orateurs,

la qualité des orateurs, auraient prouvé que le projet est de la plus haute importance.

En effet, il touche à l'organisation du Trésor. (*Bruit.*) Messieurs, je n'entends pas dire qu'il ait une importance politique, je ne le crois pas; si je le croyais, suivant mon usage, je le dirais, et je l'aurais dit tout de suite. Je ne crois même pas qu'il y ait dans le projet les intentions cachées qu'on y suppose; je ne crois pas que le projet ait pour but d'ajourner la réduction des rentes ni de secourir le projet de travaux publics; je suis très sincère, je ne le crois pas. Aussi suis-je étonné qu'un projet si capital pour le Trésor ait été présenté, par un homme très capable, pour un trop plein de fonds, dont je montrerai tout à l'heure je dirais presque l'illusion. M. le ministre des finances paraissait hier, et c'est tout simple, fort satisfait des réponses qu'il avait opposées à mon argumentation; pour moi, je l'avoue, et je ne suis pas le seul, ces réponses n'ont pas été du tout concluantes.

Je ne veux pas suivre le même ordre qu'hier, pour ne pas fatiguer la Chambre; mais je crois que, si l'on me prête quelques minutes d'une attention sérieuse, je ferai toucher de bien près le fond de la question.

Quelle est la situation? Un trop-plein de fonds. Je vais tout à l'heure vous rappeler, Messieurs, une expérience très grave et très célèbre, qui a été faite dans une situation identiquement semblable à celle d'aujourd'hui, et je vous en montrerai les résultats.

Je la nomme tout de suite, chacun la désigne d'avance : c'est le syndicat des receveurs généraux. Je ne veux pas comparer des choses peut-être dissemblables ; cependant je crois qu'à l'époque où l'on attaquait le syndicat des receveurs généraux, on s'est peut-être mépris sur l'intention du syndicat, et vous verrez que cela ressemble beaucoup à ce qu'on veut faire aujourd'hui.

En 1825 ou en 1826, je ne me rappelle pas bien la date, il y avait aussi un trop-plein dans le Trésor. Les fonds abondaient partout, et, quand les fonds abondent partout, ils abondent surtout au Trésor. Prétendre se soustraire au trop-plein, qu'on me permette de le dire, est aussi étrange que si, dans un port de l'Océan, on voulait se soustraire à la marée montante.

Eh bien, en 1825, M. de Villèle, homme d'affaires très habile, on ne l'a jamais contesté, fut effrayé de ce trop-plein, et dit aux receveurs généraux : Vous m'obligez à recevoir vos fonds, mais ils sont beaucoup trop considérables, et je ne veux pas remplir mes caisses de fonds dont je paye l'intérêt et pour lesquels je n'ai pas d'emploi. Les receveurs généraux lui répondirent : Mais, si vous nous obligez à reprendre les fonds que nous vous avançons (et ils en avancent toujours, ils sont aujourd'hui en avance de 34 millions), si vous nous obligez à les reprendre, que ferons-nous de notre côté? Nous serons forcés de les rendre aux particuliers, et alors ces relations de con-

fiance qui existent entre les particuliers et le Trésor, entre les intéressés et l'État, ces relations cesseront, et vous n'aurez plus ce que le baron Louis avait voulu obtenir en créant ce système.

Les receveurs généraux avaient raison aussi ; et, pour sortir de cet embarras, pour ne pas avoir les fonds des receveurs généraux, et pour que les receveurs généraux ne rendissent pas aux particuliers les sommes qu'on leur avait confiées, on créa le syndicat des receveurs généraux.

A cette époque-là, il y avait quelques motifs de se défier du gouvernement, et je ne crois pas être sévère envers le passé en le disant. On craignait que le gouvernement ne voulût créer une maison de banque pour soutenir la rente.

Ce n'était pas la véritable intention ; je m'en suis convaincu, parce que le hasard a fait que j'ai connu la liquidation du syndicat des receveurs généraux. Cette liquidation s'est faite en 1830, à l'époque même de l'établissement du gouvernement actuel, et j'avais l'honneur d'être au ministère des finances. J'ai vu toute l'opération.

La rente n'avait pas besoin d'être poussée, elle était à 110, dans un état de prospérité extrême ; on en craignait plutôt qu'on n'en souhaitait l'excitation. Quel était le but du syndicat? C'était d'employer le trop-plein du Trésor et de créer un emploi de ces fonds tout semblable à celui qu'on veut créer aujourd'hui en donnant ces fonds à la caisse des dépôts.

La situation est rigoureusement identique.

Hélas! qu'arriva-t-il? Le syndicat avait des fonds considérables, il était dans une très belle position pour faire de bonnes affaires, il avait pour correspondants les quatre-vingt-six maisons de banque qu'on appelle les recettes générales et le Trésor. Il n'y avait personne de mieux placé que le syndicat pour faire de bonnes opérations et trouver de bons placements de fonds.

Ce n'est pas tout ; ces placements étaient opérés par des receveurs généraux qui étaient eux-mêmes propriétaires des fonds qu'ils employaient, qui dès lors y apportaient une attention extrême, et qui étaient des gens fort habiles.

Qu'arriva-t-il? Il fallait trouver des placements; il fallait en trouver dans une situation où les capitaux abondaient. Savez-vous ce qui advient quand on cherche des placements dans une situation où les capitaux abondent ? C'est qu'il faut aller souvent à des entreprises qui ne sont point parfaitement certaines.

Il fallut placer ces fonds dans une foule d'entreprises de travaux publics ; il fallut prendre des rentes. Vous allez voir la gravité des expériences qui ont été faites.

On prit, il est vrai, quelques rentes étrangères ; mais, si l'on avait pris des rentes françaises, on n'y aurait pas beaucoup gagné. La rente 5 pour 100, qui était cotée à 109, s'est trouvée en 1830 à 69; c'est-à-dire qu'elle avait perdu 40 pour 100.

Vous voyez qu'en prenant de la rente française le syndicat aurait fait une mauvaise affaire. En 1830, nous avons été chargés, non pas d'opérer cette liquidation du syndicat, mais d'y présider ; le syndicat avait perdu des sommes énormes.

M. Laffitte. — C'est vrai.

M. Thiers. — Il les a perdues, parce que, dans l'état de trop-plein où l'on était, on l'avait obligé de chercher des placements pour l'argent qu'on lui rendait.

Eh bien, ce qu'on avait chargé le syndicat de faire en 1825, vous voulez en charger la Caisse des consignations, et avec infiniment moins de chance de bien opérer.

M. Laffitte. — Voilà la question.

M. Thiers. — Si l'on m'accorde encore quelques minutes, je vais démontrer jusqu'à l'évidence l'identité entre ce que le syndicat a été chargé de faire en 1825 et ce dont on veut charger aujourd'hui la Caisse des consignations.

D'abord que fera la caisse des consignations ? Remarquez que vous n'opérerez pas dans l'hypothèse de 15 ou 20 millions seulement. On a démontré tout à l'heure que, s'il s'agissait d'un trop-plein de 15 ou 20 millions, le mouvement courant du Trésor pourrait parfaitement les absorber. Mais évidemment il s'agit ici de ces sommes considérables qu'on prévoyait hier, et qu'on supposait pouvoir s'élever jusqu'à 100, 150 ou 200 millions ; car bien visiblement pour 20 ou 30 millions vous ne feriez pas la loi.

Eh bien, que fera la Caisse des consignations pour placer 50, 100 ou 200 millions? Aujourd'hui, pour les 100 millions déjà réalisés, vous lui donnez des rentes; mais vous-mêmes, dans le projet de loi, vous prévoyez ces embarras, car vous prévoyez que la Caisse des dépôts sera obligée de vous donner des bons royaux, et vous l'autorisez à les recevoir. M. le ministre des finances n'a pas répondu à cette objection, que les fonds que vous envoyez à la Caisse des consignations, elle sera exposée à vous les rendre en vous demandant des bons royaux.

Un membre de la commission. — Alors ce sera la même chose!

M. Thiers. — J'entends dire : Alors ce sera la même chose. Je le sais bien; mais ou vous ne faites rien, ou vous faites quelque chose de nuisible. Répondez au raisonnement que je vais présenter : Ou la Caisse des consignations vous demandera des bons royaux, et alors elle vous rend les fonds que vous venez de lui envoyer; ou elle vous demandera des rentes, et alors vous retrouvez le danger que nous vous signalons sans cesse, c'est que vous serez amenés à les vendre un jour de crise et à précipiter ainsi la crise; ou bien elle ne vendra pas de rentes, elle ne prendra pas de bons royaux, mais elle prêtera sur rentes. Si elle prête sur rentes, n'est-ce pas la même chose que si elle achetait des rentes? Il y a une différence, je le sais, c'est que, si elle achète des rentes, elle ne peut les vendre qu'avec l'autorisation du ministre des finances, et que,

si elle prête sur rentes, elle peut faire cesser le prêt en obligeant celui à qui il aura été fait à vendre ces rentes; c'est-à-dire qu'elle fera vendre ces rentes sans l'autorisation du ministre des finances.

Ainsi je vous défie de sortir de ces trois cas : ou elle prendra des bons royaux, ou elle vendra des rentes, ou elle se portera sur les rentes; et, dans ces trois cas, vous ne pourrez vous soustraire aux inconvénients que j'ai signalés. (*Mouvement et bruits divers.*)

Si elle ne fait pas l'une de ces trois choses, qu'on veuille bien me suivre et l'on verra combien le cercle se rétrécit autour des auteurs du projet, si elle ne prend pas des bons royaux, si elle ne vend pas des rentes, si elle ne prête pas sur dépôt de rentes, que fera-t-elle? Des affaires, des spéculations. Elle fera comme le syndicat des receveurs généraux, elle spéculera; et hier même M. le ministre des finances a répondu pour moi; il a dit ce que je dis ici; il a dit : Le Trésor ne peut pas trouver l'emploi, mais la Caisse des consignations le trouvera. Je le sais bien. M. Jacques Lefebvre vous a dit très simplement et très franchement: Il s'agit de créer une maison de banque à côté du gouvernement. Nous le savons bien, vous allez créer une maison de spéculation...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. THIERS. — Sur ce mot de spéculation, je vais tout de suite vous rassurer...

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Je n'en suis pas effrayé!

M. THIERS. — Eh bien, ni moi non plus. (*On rit.*)

Par le mot de spéculation je n'ai pas entendu, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Mauguin, qu'on créerait une maison d'agiotage. Non pas que je ne trouve très puissants les arguments qu'il a présentés, non pas qu'il soit impossible que cela se fasse. Mais nous avons tous le souvenir des crises financières que nous avons traversées. Vous savez que, dans ces moments de crise, les gens qui perdent s'en prennent toujours au gouvernement. J'ai entendu dire, dans les crises financières auxquelles le gouvernement restait bien étranger, et qu'il faisait des efforts infinis pour empêcher, j'ai entendu dire par des joueurs qui étaient en perte, que c'était le gouvernement qui avait tort, que le gouvernement avait joué sur la rente; de même, Messieurs, ce qui n'aura pas été fait, on le supposera; on prétendra toujours que la Caisse des dépôts a joué sur la rente, et peut-être, dans certains cas, cela pourrait-il avoir quelque réalité.

Mais ce n'est pas là ce que je veux dire; je ne veux pas dire que la maison de spéculation créée à côté du gouvernement jouera sur la rente. Je dis que, cherchant l'emploi de ses fonds, elle fera des affaires. Eh bien, voyez l'étrangeté d'une pareille manière de procéder. S'il est un principe reconnu de tout le monde, c'est que le Trésor ne doit pas faire d'affaires, c'est que le Trésor ne doit pas spéculer; et il

y a des gens qui vont même plus loin : j'ai entendu des hommes prétendre que le Trésor ne doit pas avoir de grandes entreprises comme celle des postes, des haras, enfin tout ce qui peut ressembler à des spéculations, qu'il ne doit pas faire des poudres. C'est aller beaucoup trop loin assurément. Mais pourquoi a-t-on soutenu que le Trésor ne doit pas spéculer? C'est que spéculer, c'est s'exposer à gagner ou à perdre, et s'y exposer par le représentant des finances du pays. Ici vous chargez quelqu'un de spéculer pour vous; vous dites : Moi, je ne peux pas faire d'affaires, je ne puis pas employer les fonds, acheter des actions de canaux ou toutes autres; mais je charge la Caisse des consignations de le faire pour moi, non pas comme du temps du syndicat, car, du temps du syndicat, c'étaient des receveurs généraux très habiles qui géraient leurs propres fonds sous leur propre responsabilité, et ici c'est une commission, une commission de très honnêtes gens, je le sais, mais qui ne gèrent pas leurs capitaux, c'est une commission de surveillance composée de financiers qui viennent quelquefois regarder ce qui se passe. Mais celui qui est toujours là, c'est le caissier de la Caisse des dépôts; vous le chargez de faire des affaires pour vous; ce n'est pas vous qui les faites.

Ce n'est pas tout. Tandis que vous le chargez de faire des affaires pour votre compte, sans surveillance, c'est vous seul qui payez le résultat. C'est, permettez-moi le mot, la commandite la plus absurde qui se

puisse voir. Supposez la situation dans laquelle vous seriez, si, en effet, cette caisse venait à perdre ; et elle perdra, c'est hors de doute. M. Mauguin faisait tout à l'heure une objection qui m'a paru être le plus fort de son argumentation. Il disait : Il est évident qu'elle achètera toujours en hausse, et qu'elle vendra toujours en baisse; car, si elle prend des rentes (je ne parle pas des bons royaux, les bons royaux ne varient pas, tandis que les rentes varient), si elle prend des rentes, des actions de la Banque, des canaux, ce que vous voudrez, il est évident que l'argent avec lequel elle les achètera, c'est l'argent que les ouvriers lui apportent en temps de prospérité. Or c'est dans les temps de prospérité qu'elle sera en hausse. Elle achètera donc en hausse. Quand vendra-t-elle ? Quand les ouvriers gênés viendront lui demander leur argent, c'est-à-dire dans les temps de crise. Elle vendra donc en baisse. Et ici supposez le cas certain de perte. Vous figurez-vous la situation, j'ose dire humiliante pour tout le monde, qui se réalisera? Vous figurez-vous la caisse des dépôts demandant au Trésor de couvrir la perte qu'elle aura faite, et le ministre des finances obligé de demander un crédit supplémentaire à la Chambre pour couvrir cette perte, et la Caisse des consignations apportant son bilan devant une commission de la Chambre ? Je vous défie de créer une situation plus singulière, plus étrange, plus inadmissible.

Je dis que vous vous trouvez exactement dans la

même situation qu'en 1825. Vous avez un trop-plein, vous voulez le placer; vous ne pouvez pas faire d'affaires vous-mêmes; vous chargez d'en faire pour vous des gens qui n'y ont pas un intérêt.

Quand le syndicat des receveurs généraux a été liquidé, les receveurs ont payé la perte que M. de Villèle leur avait fait faire, et il n'y a pas eu le scandale d'une discussion de faillite devant la Chambre.

Mais, dira-t-on, il n'y aura pas de crise. Ici je n'aurai qu'à m'armer de l'assertion de l'honorable préopinant, qui vous disait que, quant à lui, il ne croyait pas une crise impossible. Je ne suis pas de ceux qui mettent en doute la prospérité du Trésor; je suis convaincu de sa prospérité; je l'ai vue de près, et je suis certain qu'elle est réelle. Mais il y a là-dedans peut-être un mouvement exagéré dont il faut se défier; il y a dans la production, dans toute la spéculation, un mouvement qui peut être trop rapide, un mouvement sur lequel il ne faut pas alarmer le pays, mais dont il faut l'avertir, mouvement qui pourrait devenir grave, s'il coïncidait avec une crise commerciale que beaucoup de bons esprits redoutent pour l'Angleterre. Je ne suis pas de ceux qui craignent la détresse, mais je suis de ceux qui disent qu'il faut y regarder. C'est pour nous une expérience frappante que ce qui s'est passé depuis la session dernière.

M. le ministre des finances soutenait avec moi, l'année dernière, qu'il était possible qu'une aggravation dans la situation financière, ou plutôt qu'une dimi-

nution dans la prospérité financière, rendît la conversion des rentes inopportune. Je soutenais, moi, cette opinion avec conviction, M. le ministre des finances aussi. Eh bien, nous avons vu, en septembre et en octobre, une crise assez grave, et qu'apparemment le ministre croit grave, puisqu'il s'en arme devant vous pour reculer la réduction des rentes. Il est donc évident que ces trop-pleins n'ont jamais quelque chose d'assez solide pour qu'on puisse se livrer à cette confiance aveugle qui trompa M. de Villèle, et qui le porta à engager ses correspondants en des affaires qui ne pouvaient pas avoir une bonne issue.

Ce que M. le ministre des finances a dit hier n'est pas, à mon avis, parfaitement concluant, quant à l'impossibilité d'une crise. On prétend qu'il n'y en a pas eu en Angleterre, qu'il n'y en a pas en France. Je prie la Chambre de faire attention à ces deux faits : en Angleterre, la masse en fonds déposés aux caisses d'épargne est imperceptible par rapport à la masse des valeurs qui circulent soit de la banque générale, soit de toutes les banques particulières; et ce n'est pas un exemple à citer que celui de l'Angleterre, tant il y a de disproportion avec ce qui se passe en France. Quant à ce qui se passe chez nous, il y a lieu de faire à M. le ministre des finances un reproche qui est frappant (et j'ai vu beaucoup de bons esprits le faire). Nos caisses d'épargne n'ont pas encore la véritable signification qu'elles auront plus tard. Par qui ont été déposés les fonds jusqu'à présent? Ils n'ont pas été

apportés par la classe industrielle, malheureusement. J'ai parcouru comme ministre du commerce nos pays de manufactures. J'ai demandé aux manufacturiers quelles étaient les améliorations qui s'étaient introduites dans l'esprit des ouvriers; ils m'ont répondu ceci : Il est vrai que nos ouvriers sont devenus plus laborieux et plus habiles. C'est déjà une qualité d'esprit que d'être plus habile; c'en est une de caractère et de moralité que d'être plus laborieux. Mais ils n'ont pas fait assez de progrès pour être économes; cette qualité ils ne l'ont pas encore, le temps la leur donnera, car, dès qu'ils commencent à être un peu propriétaires, le goût de l'économie leur arrive. Qui donc, jusqu'ici, a déposé les sommes? En grande partie les domestiques, en grande partie les petits employés, à Paris; la preuve, c'est que plus de la moitié des fonds déposés aux caisses d'épargne appartient à la ville de Paris. Mais, lorsque les capitaux des caisses d'épargne représenteront des économies d'ouvriers manufacturiers, alors soyez certains que la possibilité d'une crise ne sera plus une menace de tribune; ce sera malheureusement une véritable réalité. Eh bien, pour ce cas, il suffirait d'une demande inférieure à 100 millions. On s'imagine toujours qu'il faut une somme considérable pour produire une crise; on se trompe; soyez bien sûrs que, dans des temps difficiles, une demande en réalité de 10 ou 15 millions pourrait non pas déterminer une crise, mais pourrait lui donner une accélération redoutable.

J'ai vu celle de 1830, et j'y ai vu la preuve de ce que je vais dire. A l'instant où une vente, une vente réelle de fonds publics, une vente au comptant se fait en de pareilles circonstances, les moindres sommes peuvent amener une précipitation extraordinaire dans la crise. Cela est à redouter, surtout quand on vit en des temps comme les nôtres, où les questions industrielles sont compliquées de questions politiques, où l'on est en présence d'événements qui peuvent devenir plus graves, où des crises sont possibles; et ce n'est pas une exagération, je dis qu'il suffit qu'on puisse en alléguer la possibilité pour que ceux qui en parlent soient écoutés. Pour mon compte, une crise arrivant, je crois qu'il serait cent fois plus avantageux que le Trésor fût chargé d'y faire face que la Caisse des consignations.

On disait tout à l'heure : Dans les cas de crise, la Caisse des consignations s'adressera à la Banque.

Je prie la Chambre de voir la profonde vanité de cette réponse.

Vous croyez répondre avec un pareil argument; vous ne répondez pas, et je vais le prouver. Qui est-ce qui fournit au Trésor dans des temps difficiles? C'est la Banque.

En 1830, nous manquions de ressources; nous nous sommes adressés à la Banque, nous lui avons demandé jusqu'à 100 et tant de millions : elle les a donnés généreusement, et nous lui avons donné en échange des bons royaux. A cette époque, la Banque a rendu au

Trésor des services immenses, qu'elle est prête à lui rendre encore.

Mais si, à la même époque, la Caisse des consignations lui avait coup sur coup demandé 20, 30, 40 ou 50 millions, la Banque n'aurait pas pu les donner. Vous voyez donc que c'est toujours le Trésor que la crise menace, que vous n'avez rien fait quand vous l'avez renvoyée à la Caisse des consignations, que seulement vous l'avez détournée pour la renvoyer à des gens incapables de la gouverner.

Je vais délivrer la Chambre de cette trop longue discussion. (*Parlez! parlez!*)

J'aborde la grande question du remède à apporter à notre situation. Dans ma conviction, le remède n'est pas aussi urgent qu'on l'imagine, et il y en a un que j'ai à peine indiqué hier, mais que la sagacité de M. le ministre des finances ne pourra pas méconnaître. Le remède, il est dans un plus grand développement de la dette flottante, et je crois qu'ici je me rapprocherai beaucoup des opinions qu'il me semble avoir entendu exprimer par M. le ministre des finances.

D'abord, pour le présent, je maintiens encore mon dire, il n'y a rien d'urgent. Jusqu'à aujourd'hui, jusqu'à la loi, il est clair qu'on a existé, que cette surabondance de fonds n'a pas placé le Trésor dans une situation trop embarrassante. Il est vrai qu'on nous dit qu'il y avait une encaisse à la Banque. Je suis étonné qu'on ait fait de cela une raison solide, selon la qualification qu'on employait hier. Vous aviez 50 mil-

lions à la Banque ; mais c'est toujours ainsi à la veille des payements de semestre. Vous avez, je crois, 80 millions à payer. La veille du payement, on a à la Banque une somme considérable; mais le lendemain cette somme est nulle.

La grande encaisse que vous avez eue un moment ne signifie que ceci, que vous étiez à la veille de payer le semestre.

Quant au mouvement courant des fonds, j'ai dit que vous aviez 54 millions de marge. Là-dessus le ministre m'a répondu : Vous voulez donc que nous détruisions les bons royaux, et que je ne reçoive plus les avances des receveurs généraux. Il n'en est rien; je ne veux pas détruire les bons royaux, ni empêcher la recette des avances des receveurs généraux, mais je dis que, sur 54 millions, vous pouvez trouver une marge de 10 à 12 millions.

J'ai dit aussi, et vous n'avez pas répondu à cette objection, qu'outre les travaux publics que vous allez faire, vous aviez la liquidation des travaux faits l'année dernière. Je suis, je ne dirai pas convaincu, mais presque certain, je crois même que M. le directeur des ponts et chaussées, s'il était là, ne me démentirait pas, je suis presque certain que, sans parler des travaux à exécuter cette année, vous serez obligés de payer 16 ou 20 millions sur les travaux de l'année dernière.

Ainsi vous avez une marge de 54 millions sur laquelle on peut trouver 10 ou 12 millions; vous avez

le semestre à payer, vous avez la liquidation des travaux exécutés l'année dernière et les travaux que vous allez ordonner. Je n'ai pas entendu dire l'année dernière, il y a même six mois, époque à laquelle j'étais encore dans l'administration de l'État, que ce fût une chose tellement urgente qu'il fallût faire une loi ; et, quand un excellent esprit comme M. Laplagne vous répond qu'une loi qui coupe le Trésor en deux ne peut être qu'une loi temporaire, je dis qu'il y a dans cette réponse l'objection la plus terrible contre le projet.

Enfin, et je prie la Chambre de prêter son attention à cette dernière raison, je crois, en effet, qu'il faut entrer dans une voie plus large pour sortir de l'embarras dans lequel on ne se trouve pas aujourd'hui, mais dans lequel on pourrait se trouver. Les fonds déposés aux caisses d'épargne augmentent, je suppose, de 15 à 20 millions par an ; ce n'est qu'après plusieurs années que ces fonds nous feront une dette flottante considérable. Mais quelle est la différence de la dette flottante et de la dette fondée? C'est ici peut-être qu'on n'a pas assez observé les faits. La différence est celle-ci : la dette fondée se compose de capitaux qui veulent un placement définitif à 4, 4 1/2, 5 pour 100, et la dette flottante se compose de capitaux qui ne veulent qu'un placement à deux mois, trois mois, six mois, et qui se contentent d'un intérêt moindre, d'un intérêt de 2 ou 3 pour 100. Eh bien, quand une masse de fonds consent à se donner à 2 ou 3 pour 100, et avec une abondance telle que vous

en êtes embarrassés, c'est une preuve que la dette flottante n'est pas encore suffisante. Cela vous indique que vous ne devez pas augmenter la dette fondée, mais que vous pouvez augmenter la dette flottante; cela vous indique que, si vous faites pour 100 millions de travaux publics, il faudra créer, non des rentes, mais des bons royaux. Pour cette année, vous n'avez à craindre que 15 ou 20 millions, et je vous donne le moyen d'y parer par la liquidation des travaux de l'année, par les travaux à faire, et par le mouvement du Trésor. Mais, pour les grands fonds qui vous arriveront plus tard, pour les 2 ou 300 millions que vous craignez, au lieu de créer des rentes, créez des bons royaux, et vous trouverez pour ces capitaux un placement tout naturel.

Je résume en peu de mots toute cette discussion. Le même cas s'est produit il y a douze ans; on en est sorti par le syndicat, c'est-à-dire par la faillite. Ce qu'on a fait faire à ces syndicats, on veut le faire faire à la Caisse des dépôts. Pour démontrer que cela n'arrivera pas, il faudrait prouver qu'elle ne placera ni en bons royaux, ni en rentes, ni en spéculation; or il faut qu'elle fasse une de ces trois choses. En bons royaux, les fonds vous reviennent; en rentes, elle aggrave la crise; si elle fait des affaires, elle spécule.

Je dis enfin que, quant à la crise, elle est probable, non pas l'année qui vient, mais dans un certain nombre d'années; et je dis que, pour cette année, vous pouvez sortir d'embarras par le mouvement cou-

rant du Trésor, tandis que, dans l'avenir, vous ne pourrez éviter la difficulté qu'en donnant plus de largeur à la dette flottante.

Je crois ne devoir rien ajouter; mais les arguments que j'ai présentés ont assez de gravité pour que je puisse penser qu'il sera très difficile de les détruire. (*Mouvement d'approbation aux extrémités.*)

Le projet de loi proposé par le gouvernement fut adopté. Néanmoins, sur la demande de M. Laplagne et avec le consentement du ministre des finances, il y fut introduit une disposition additionnelle portant que la caisse des dépôts ne pourrait acheter ni vendre des effets publics pour employer ses capitaux ou subvenir à des remboursements, qu'avec l'autorisation du ministre des finances. Cette disposition répondait à une des objections les plus sérieuses faites par M. Thiers.

LXXVII

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES D'AFRIQUE

PRONONCÉ LE 21 AVRIL 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dès l'ouverture de la session, le ministre des finances, M. Duchâtel, avait présenté un projet de loi ayant pour objet l'allocation de divers crédits supplémentaires parmi lesquels s'en trouvait un de 5,647,000 francs concernant l'effectif de nos troupes en Afrique, effectif qui, de 23,000 hommes, chiffre prévu dans le budget primitif de l'année 1836, avait été porté à 32,000 hommes. Cet accroissement avait été nécessité par deux expéditions entreprises dans les provinces d'Oran et de Constantine.

Un traité de paix, passé, en février 1834, avec l'émir Abd-el-Kader, avait constitué à ce chef un pouvoir considérable, qu'il n'avait pas tardé cependant à enfreindre en voulant étendre sa domination au delà du territoire dans lequel elle avait été limitée. Une nouvelle lutte s'était donc engagée avec lui, lutte entremêlée de succès et de revers, qui, en nous obligeant à porter au loin, vers Mascara et Tlemcen, notre occupation, avait nécessité, pour nous y fortifier et nous y maintenir, l'emploi de forces plus considérables mises récemment sous la direction du général Bugeaud. D'un autre côté le maréchal Clauzel, gouverneur général de

l'Algérie, craignant que le bey de Constantine ne suivît l'exemple d'Abd-el-Kader et ne soulevât contre la France les tribus de la province de Bone, avait soumis au gouvernement un projet d'expédition contre la ville de Constantine, et ce projet avait été adopté en principe par le cabinet du 13 mai. Le nombre d'hommes à faire marcher avait été arrêté, mais l'ordre de départ n'avait pas encore été donné lorsque le ministère du 6 septembre arriva au pouvoir. Toutefois le maréchal Clauzel, ne voulant pas être surpris par les pluies de l'arrière-saison, avait pris toutes les mesures nécessaires pour une prochaine entrée en campagne, et il insista vivement auprès du nouveau ministre de la guerre, le général Bernard, pour que l'autorisation de mettre ses troupes en marche lui fût accordée. Cette autorisation ne fut pas donnée sans regret, et, lorsque l'avis en fut reçu à Bone, les pluies étaient déjà arrivées. La campagne n'en fut pas moins entreprise, et elle fut un vrai désastre.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture de crédit de 5,642,000 francs, M. Janvier, après avoir relaté tous les faits, et signalé, dans l'intérêt de notre domination et du prestige de nos armes, la nécessité d'une nouvelle expédition contre Constantine, avait terminé en déclarant que les 5,600,000 francs demandés avaient été dépensés sans résultat utile; qu'ils avaient servi seulement à développer dans de plus grandes proportions le système d'expéditions incohérentes pratiqué depuis l'origine de l'occupation, qu'on avait successivement porté la guerre au centre et aux extrémités de la régence, sans s'établir nulle part d'une manière solide, et qu'en continuant de procéder ainsi on n'arriverait jamais à fonder une colonisation sérieuse.

Dans le sein de la Chambre, non seulement l'expédition de Constantine en elle-même, son utilité, la façon dont elle avait été entreprise et dirigée, mais aussi les divers sys-

tèmes d'occupation et de colonisation, leurs inconvénients et leurs avantages, furent successivement et longuement débattus; la discussion générale venait d'être close lorsqu'à l'occasion d'une dépense relative à l'envoi d'un agent français au Maroc, envoi ordonné par M. Thiers, ce dernier, après avoir donné quelques renseignements à ce sujet, demanda la permission de garder la parole pour bien expliquer à la Chambre que tous nos insuccès en Afrique provenaient uniquement de ce que la guerre avait toujours été mal faite, non par la faute des généraux, mais par la faute de tout le monde.

Messieurs,

Je prierai la Chambre de me permettre de sortir du chapitre pour dire quelques mots sur la question qui l'a si longuement occupée depuis trois jours. (*Mouvement d'attention.*)

Je ne prétends pas critiquer la manière dont a été distribuée la discussion sur les affaires d'Alger; je crois, si je puis me permettre cette observation, qu'on a eu tort de diviser la discussion sur l'avenir et la discussion sur le passé. D'abord il est rare, cela est fâcheux à dire, mais cela est pourtant vrai, qu'on ait deux fois, dans la même année, un intérêt bien vif pour la même question; et, quand on l'a traitée une fois, on la traite difficilement une seconde.

Il est vrai encore que c'est à propos du passé que

l'on délibère utilement sur l'avenir; je regrette donc qu'en nous livrant à un débat peut-être malheureux, nous ayons justement évité ce que la délibération pouvait avoir de profitable pour le pays. Si la discussion n'avait pas été fermée, j'aurais présenté à la Chambre des idées, fruit d'un examen bien approfondi sur cette question, et peut-être aussi résultat de mon expérience, car, pendant quelques mois, j'ai dirigé presque directement les affaires d'Afrique; je lui aurais surtout expliqué comment l'expédition de Constantine a été non pas exécutée, car cela ne s'est pas passé de mon temps, mais comment et pourquoi elle avait été projetée. Ce sont des explications qu'il faudra peut-être ajourner, car peut-être la Chambre n'est pas disposée...

Plusieurs voix. — Non! non! Parlez! parlez!

M. Viennet. — Il faudrait les renvoyer aux articles relatifs à Alger.

M. Thiers. — Messieurs, je connais assez la bienveillance et la justice de la Chambre pour ne pas douter qu'elle ne m'accorde la parole, si je la demande, sur une question touchant laquelle j'ai eu, comme ministre responsable, des résolutions à prendre, résolutions que je n'ai pas fait exécuter, mais qui ont été exécutées plus tard.

Je ferai seulement remarquer à la Chambre qu'il me serait bien difficile, non pas de traiter la question, je suis tout prêt à le faire, mais de parler du passé sans parler de l'avenir, et de parler de l'avenir sans

parler du passé. Il me faudrait du temps pour entrer dans cette discussion, et je ne crois pas que la Chambre soit disposée... (*Parlez! parlez!*) Je le ferai si la Chambre le souhaite.

M. Demarçay. — Ce qu'il y a de plus court, c'est de tout dire.

M. Viennet. — C'est rouvrir la discussion.

A gauche. — Parlez, parlez!

M. Thiers. — Je prie la Chambre de remarquer que je vais rouvrir la discussion tout entière. (*Oui! oui! mouvements en sens divers.*)

Je tâcherai d'empiéter le moins possible sur la discussion d'avenir qui devra s'engager lors de la discussion des crédits extraordinaires. Je vais dire surtout ce qui intéresse la responsabilité du cabinet du 22 février.

Je prie la Chambre de remarquer que, jusqu'ici, la question a été, à mon avis, mal posée. J'en demande pardon aux orateurs qui ont occupé cette tribune avant moi, peut-être n'ont-ils pas indiqué le véritable état des choses. Il n'est pas vrai qu'il y ait aujourd'hui deux systèmes en présence, l'un prudent, mesuré, qui voudrait la conquête lentement, successivement, qui ne voudrait pas se jeter dans les hasards de la colonisation, qui ne voudrait pas la guerre et qui préférerait la paix; et, d'autre part, un système qui voudrait tout faire à la fois, qui aimerait mieux la guerre que la paix, qui voudrait coloniser sans mesure, et exécuter les choses avec trop de grandeur.

Si la question était ainsi posée, quoique j'avoue un penchant, peut-être condamnable dans un homme public, pour ce qui a de la grandeur, j'y renoncerais pour m'accommoder au goût des temps, et j'adopterais sans hésiter le système qui aime mieux la paix que la guerre, qui ne croit pas à la colonisation, et qui ne veut pas tout faire à la fois.

Si la question était placée entre ces deux systèmes, je déclare que je serais pour le système qui veut agir lentement, qui veut la paix et qui ne croit pas à la colonisation. La question n'a jamais été là, Messieurs, pour les gens qui ont sérieusement regardé la question d'Alger.

Pour moi, je vais, en quelques mots, prouver que la question n'est pas là. Je dirai que, lorsqu'on parle de colonisation (j'en demande pardon), je trouve cela ridicule, et que je n'y ai jamais cru. Ce n'est pas du tout le rôle d'un gouvernement. Ce qu'un gouvernement doit à un pays qu'il est chargé de régir, c'est de lui donner deux choses, la sécurité et la justice; c'est de faire qu'on ne vienne pas envahir la campagne que vous cultivez, qu'on ne porte pas le fer contre des laboureurs paisibles; et secondement que, si deux de ces laboureurs ont une contestation, un juge équitable et éclairé décide leur différend.

Ce que nous avons à faire, et tout gouvernement qui ne le ferait pas ne saurait pas gouverner, c'est qu'on soit tranquille sur le sol et qu'on y trouve bonne justice. Coloniser ne regarde pas le gouvernement;

appeler des agriculteurs de tous les points du globe, serait ridicule et ne convient pas; ce n'est pas votre affaire. Tâchez que sur le sol il y ait sécurité, que les Arabes ne viennent pas décapiter les laboureurs, que la justice soit bonne, et vous aurez fait tout ce que doit le gouvernement. Je ne suis donc pas colonisateur en Afrique.

Maintenant aurais-je le désir d'expéditions illimitées qui iraient jusqu'au grand désert? Non, Messieurs; je suis convaincu qu'autour d'Oran, d'Alger et de Bone, il y a de quoi occuper plus de colons et de spéculateurs que nous ne pourrons en envoyer d'ici à vingt ans. Si donc on nous assignait quelques lieues de terrain autour d'Oran, d'Alger et de Bone, je serais satisfait, et il y aurait là de quoi occuper plus de colons que nous n'en avons.

Je ne suis pas partisan de l'occupation illimitée, et enfin je sais, quoique depuis quelques années je ne me sois plus occupé que de politique actuelle, je sais assez l'histoire du passé pour ne pas ignorer que tout ce qui se fait vite se fait mal. Et quant à la préférence entre la paix et la guerre, qui aimerait la guerre pour la guerre serait un barbare. C'est un jeu très dangereux partout, il le serait même en Afrique.

Ce n'est donc pas par préférence pour la colonisation, que je trouve ridicule par les mains du gouvernement, ce n'est pas par préférence pour le système qui irait trop vite et trop loin, que j'ai voulu agir comme je l'avais proposé. Non, Messieurs, il n'y a eu

de ma part rien de pareil. Je vais dire pourquoi j'ai cru qu'il fallait agir en Afrique comme le cabinet du 22 février se proposait de le faire, et comme il n'a pas eu le temps de le faire.

Voici, Messieurs, la vérité, qu'on ne vous a pas encore dite ou qu'on ne vous a dite qu'à moitié, et que je vous dirai aujourd'hui tout entière, usant d'un double privilège, celui d'avoir été ministre et celui de ne plus l'être. Je dirai, à ce sujet, une chose qui m'a été inspirée par l'expérience, et, comme j'ai manié pendant quelques temps les affaires, cette chose aura peut-être quelque autorité dans ma bouche, et n'aura plus rien de suspect, puisque je ne suis plus au pouvoir.

Sans avoir le courage de remonter à la vraie cause du mal, nous nous accusons les uns les autres, et c'est, il faut l'avouer, un débat déplorable que celui où l'on déchire les plus belles renommées, celles dont nous aurons peut-être besoin, je ne dis pas aujourd'hui, mais dans l'avenir, car il ne faut pas méconnaître les possibilités de l'avenir. (*Approbation à gauche.*)

Nous donnons un triste spectacle à l'Europe. Heureusement l'Europe ne nous croit pas; sans cela elle nous prendrait pour de malhonnêtes gens et des gens malhabiles. (*Nouvelle approbation.*) Heureusement l'Europe a l'habitude des discussions de tribune dans les pays libres. Elle sait qu'on y dit le vrai et le faux; elle sait, par exemple, que pendant vingt ans Fox et Sheridan ont accusé Pitt d'être un traître. Et cependant alors l'Europe était bien per-

suadée que Pitt n'était pas un traître, mais qu'il travaillait à maintenir grandement les intérêts de son pays. Il en est de même aujourd'hui, l'Europe sait à quoi s'en tenir. Il n'en est pas moins vrai qu'il est fâcheux de nous livrer ici à des discussions vaines et de ne pas remonter à la vraie cause du mal. Or savez-vous quel a été le système suivi en Afrique? On n'y pouvait pas vivre pacifiquement, je le démontrerai au besoin par les faits. Il fallait donc avoir le courage de l'avouer, de le dire aux Chambres, de demander les ressources nécessaires pour la guerre, car la guerre, vous l'aviez sur tous les points de l'Afrique.

En ne disant pas toute la vérité, en ne demandant pas tout ce qui était nécessaire, on a été réduit à des ressources insuffisantes, et le système réel, je ne puis pas le définir mieux, n'a été ni la paix, ni la guerre, ni la colonisation, ni la grande occupation, ni la petite; ç'a été la guerre mal faite, non par la faute des généraux, mais par la faute de tout le monde... (*Mouvements divers, agitation prolongée.*)

Messieurs, je dis la faute de tout le monde, et ici vous allez voir que je serai parfaitement équitable dans la distribution de la faute sur tout le monde. Il faudra que la Chambre, malgré le respect profond que j'ai pour elle, me permette de dire la vérité à tous, au gouvernement comme à elle. J'ai fait partie du gouvernement comme je fais partie de la Chambre, et j'avouerai que nous avons eu tous tort à un certain degré. Nous avons manqué de résolution, de volonté en

Afrique, et cela parce que le gouvernement, j'entends à la fois par le gouvernement l'administration et les Chambres, a voulu une œuvre très difficile, et que nous n'avons pas voulu y consacrer les moyens suffisants. Voilà la cause pour laquelle nous n'avons pas prospéré en Afrique.

Il serait faux de dire que rien n'a prospéré, il serait faux de dire que nous sommes dans une position plus mauvaise qu'au début; car, si en apparence nous sommes plus mal qu'il y a six ans, en réalité il y a des progrès faits; et, s'ils ne sont pas plus grands, c'est que les choses n'ont pas été conduites avec l'énergie, avec la suite nécessaires, parce que les ressources manquaient. Je vais expliquer comment cela a eu lieu.

Le gouvernement a, pendant plusieurs années, rencontré dans l'intérieur de la France des difficultés énormes; et, je dois le dire, puisque j'ai eu l'honneur de faire partie du conseil du gouvernement, nous avions de si graves soucis à l'intérieur, qu'il était difficile de porter sur l'Afrique une attention aussi suivie qu'il aurait été nécessaire. A côté de cela, quand nous entrevoyions toute la gravité de cette tâche, il était difficile de venir dire la vérité à la Chambre. La Chambre veut qu'on lui dise la vérité, mais, quand la vérité consiste à lui demander beaucoup d'hommes et de millions, vous savez quel accueil bienveillant elle fait à un pareil aveu. (*On rit.*)

Il résultait de là d'immenses difficultés : difficulté de bien apprécier, avant l'expérience de plusieurs an-

nées, toute l'étendue de notre tâche, et difficulté de dire toute la vérité à la Chambre. Voilà peut-être pourquoi la Chambre n'a pas été assez avertie de la gravité de ce que nous avions à exécuter, et pourquoi l'on n'a pas osé lui demander les grandes ressources qu'il fallait y employer.

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé à la tête du cabinet du 22 février, sachant bien que j'étais un président à qui on demanderait sérieusement compte des affaires de l'Afrique, je me suis considéré, non pas comme solidairement, mais comme directement responsable. J'y ai regardé avec une grande attention, et je suis demeuré convaincu que, sans une grande décision, sans une grande énergie de volonté, nous ne ferions que de la demi-besogne (passez-moi l'expression vulgaire), c'est-à-dire rien qui vaille ; et qu'il fallait ou renoncer à l'Afrique, ou travailler sérieusement, avec volonté et avec suite, à sa conservation.

On m'a reproché de n'avoir pas dit toute la vérité. Je crois pourtant être un des ministres qui en ont le plus dit sur ce sujet ; je crois être le seul qui ait proclamé, à la face des Chambres, la difficulté de ce que nous avions à faire, et la nécessité d'y consacrer de grandes ressources. Et cette année, si j'avais eu l'honneur d'être assis au banc des ministres, j'en aurais dit davantage encore, parce que j'aurais été à même d'en savoir davantage. Je conjure la Chambre de ne rien faire à demi en Afrique, de ne rien tenter sans avoir les moyens suffisants ; car, si nous continuons comme

par le passé, vous pouvez être assurés, quelque général que vous envoyiez en Afrique, quelque administrateur que vous y employiez, vous pouvez être assurés de voir renouveler tous les ans des discussions aussi fâcheuses, aussi malheureuses que celles des années antérieures, de voir une partie de la session perdue en de vaines paroles, en paroles regrettables, et beaucoup d'argent dépensé sans être pour cela plus avancés. Quant à moi, ce n'est pas par préférence pour le système colonisateur, pour le système de ceux qui veulent faire vite, qui veulent conquérir toute la régence, que j'ai agi en ma qualité de président du conseil du 22 février, c'est avec la conscience profonde qu'il faut employer des moyens sérieux à une tâche aussi sérieuse. Et, à ce sujet, je dirai quelques mots sur la manière dont j'aurais voulu qu'on agît en Afrique.

Mais auparavant je prie la Chambre de me permettre d'exposer brièvement le système que j'ai appelé tout à l'heure, non le système guerroyant, non le système pacifique, mais le système de la guerre mal faite.

M. de Lamartine. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Je vais prendre pour exemple les événements d'Oran.

L'honorable M. Jaubert disait l'autre jour, à cette tribune, un mot fort spirituel : « Que la Macta avait engendré Mascara. » Cela est vrai ; mais il faudrait expliquer cette généalogie pour faire comprendre que, dans ce qui se passe en Afrique, ce n'est pas tel ou tel système qui est à reprendre, c'est uniquement la

guerre faite avec des ressources insuffisantes. Je prie la Chambre de me prêter un moment d'attention, pour que je puisse lui rappeler ce qui a eu lieu depuis deux ans dans la province d'Oran.

Nous étions en paix à Oran, dans une paix profonde, avant l'affaire de la Macta. Eh bien, voyez comment nous avons été engagés dans la guerre. On s'imagine qu'il suffit d'être enfermé dans les murs d'une place, et qu'on peut à volonté n'avoir pas la guerre ; non, on ne le peut pas. Nous étions enfermés dans Oran, nous avions la paix avec Abd-el-Kader, et nous étions dans les meilleurs rapports avec lui, car nous faisions le commerce avec les Arabes. Eh bien, Abd-el-Kader voulut déplacer la tribu des Douairs, qui, après avoir fait la guerre avec nous, faisait le commerce avec nous, nous donnait la viande et tous les comestibles dont a besoin une population nombreuse. Si l'on avait à Oran, à Alger et à Bone, des forts dans lesquels on aurait seulement une garnison à nourrir, on pourrait la nourrir avec des vivres apportés par la marine royale ; mais la garnison se trouve renfermée dans la place avec une nombreuse population qu'il faut alimenter, et on ne le peut pas avec des vivres apportés de Toulon. Ces mois derniers, on a nourri la population d'Oran avec des vivres venus de Toulon ; mais cela n'est pas toujours possible, et il faut avoir près de soi des tribus, comme celle des Douairs, avec lesquelles on puisse faire le commerce et se procurer des vivres. Eh bien, Abd-el-Kader, qui, comme tous les

princes d'Orient, a la tête un peu tournée par l'exemple du pacha d'Égypte, veut avoir le monopole du commerce. Il donna ordre aux tribus de quitter le territoire qui est aux portes d'Oran. Le général Trézel, qu'on a accusé injustement, d'abord parce qu'il a été malheureux, et puis parce que c'est un militaire d'une vertu rare, un homme dont l'âme est héroïque (*très bien!*), le général Trézel n'est pas un officier ambitieux et insubordonné. Il commandait à Oran. Que fallait-il qu'il fît? On voulait déplacer une tribu amie qui avait fait la guerre avec nous et qui nous nourrissait pendant la paix. Il sortit d'Oran pour aller la couvrir à quelque distance des murs avec un corps de 2,500 hommes. Abd-el-Kader s'avança vers le général Trézel, et lui fit essuyer une sorte d'échec qu'on a fort exagéré. Il fut commis une faute; le général Trézel a eu la générosité de ne pas le dire et de prendre toute la responsabilité sur son compte. Voilà ce qui fut cause de la défaite de la Macta. Elle était résultée de notre position en Afrique; car, en s'enfermant dans les places, il faut avoir autour de soi des tribus avec lesquelles on puisse faire le commerce.

Ainsi qu'on vous l'a dit, la Macta amena Mascara; nous devions venger l'honneur de nos armes. Vous allez voir que l'incendie de Mascara est le résultat d'une guerre faite à demi. On est allé à Mascara pour venger l'honneur de nos armes; mais, comme on ne voulait pas y rester, le résultat de cette guerre faite en courant fut, sans projet arrêté, la destruction des

établissements de Mascara. On ne fut pas coupable d'avoir brûlé la ville, car elle l'avait été auparavant par Abd-el-Kader; mais, comme on ne voulait pas rester à Mascara, il fallait en détruire les établissements, afin qu'ils ne pussent plus nous nuire. Il fallait aussi, si l'on voulait affaiblir la puissance d'Abd-el-Kader, occuper Tlemcen, ville riche, et qui est le point de communication entre les Arabes de la province d'Oran et les Arabes du Maroc.

A Tlemcen, on ne voulait pas ravager comme à Mascara. Il y avait une petite citadelle qui pouvait contenir 500 hommes : on y plaça une garnison de 500 hommes. Ensuite on fit un raisonnement qui était indiqué par la simple inspection de la carte. On devait, pour ravitailler ces 500 hommes, faire 30 lieues d'Oran à Tlemcen; on pensa qu'il convenait d'occuper l'embouchure de la Tafna, qui n'était distante que de 12 lieues de Tlemcen, et d'où il était plus facile de ravitailler Tlemcen. De là le malheur de la Tafna. Tous ces événements se sont donc enchaînés.

L'échec de la Macta a été amené par la nécessité de protéger les Douairs, car on ne pouvait pas livrer à l'ennemi des populations qui s'étaient mises sous notre protection; il fallut donc protéger les Douairs. La protection des Douairs amena la Macta. La nécessité de venger cet échec amena Mascara. On fut obligé de détruire les établissements de Mascara. Comme on ne voulut pas détruire Tlemcen, on y laissa une garnison, et, pour ravitailler Tlemcen, il fallut occuper le

camp de la Tafna. C'est ce que j'appelle une guerre mal faite, c'est-à-dire faite sans les ressources et les moyens nécessaires. Cela vient de ce que le gouvernement n'osait pas vous demander les ressources qu'exigeait l'occupation d'Oran, car il aurait fallu au moins 15,000 hommes d'une manière permanente à Oran. (*Mouvement en sens divers.*) Et que la Chambre remarque bien que je discute ici sur des faits; je ne me perds pas dans des personnalités, dans de vagues discussions de systèmes; je discute les faits, et je prie la Chambre d'y porter une grande attention; car ce que je dis ici, si on le comprend bien, peut avoir une grande conséquence sur la conduite que l'on devra tenir plus tard.

Si l'on voulait rester à Oran, j'ai démontré qu'il fallait aller à Mascara, à Tlemcen et à la Tafna; mais il fallait agir avec suite, avec ensemble, avec des forces considérables, et non pas hasarder quelques expéditions accidentelles et sans suite. C'est là ce que j'appelle la guerre mal faite, faute de moyens et faute de volonté.

Eh bien, savez-vous ce qu'amène la guerre mal faite? Tout ce que vous avez vu. Par la guerre mal faite votre nom est compromis en Afrique. On ne croit pas à la puissance de cette nation tant vantée, quand on la voit paraître et disparaître, ne laissant après elle que l'incendie et la dévastation. La guerre mal faite se fait violemment. Vous vous plaignez des ravages! C'est parce que vous allez comme des cou-

reurs qui ne prennent que le temps de détruire. Ce n'est pas la faute de tel ou tel système, c'est celle de la guerre mal faite.

De plus vous n'attirez que de méchants spéculateurs en Afrique, que des gens qui n'ont rien à perdre; les capitalistes, les gens qui ont des ressources, ne viendront que quand ils verront un système bien arrêté. Aussi la manière incertaine d'agir en Afrique compromet votre nom dans la colonie, vous y rend injustes, c'est-à-dire violents, et n'y attire que des spéculateurs sans ressources.

Voilà ce que la guerre mal faite a produit en Afrique. Ce qu'elle produit en France est encore plus déplorable. On vous dit tous les ans que la colonie ne peut pas prospérer; cela inspire des doutes, et il résulte de là que vous dépensez à contre-cœur, que vous dépensez à moitié, que vous dépensez sans règle, que vous dépensez mal. Ensuite vous donnez le plus triste spectacle qui se puisse voir : vos plus grandes renommées militaires sont accusées d'inhabileté, et les hommes les plus honorables, qui devraient s'estimer, n'ont à la bouche que des paroles regrettables. (*Mouvement.*) Enfin, pour la discipline de l'armée, il n'y a rien de plus malheureux que des entreprises qui n'ont pas réussi. Je ne veux pas, à propos de l'Afrique, parler de notre politique intérieure, mais je dirai quelques mots sur la discipline de l'armée.

Strasbourg m'a prouvé, malgré tout ce qu'il y a eu de déplorable dans cet événement, que l'armée, quoi

qu'on en dise, est tellement attachée à la légalité, que les derniers militaires en grade connaissent leurs devoirs et savent résister au nom le plus imposant pour toute l'armée française.

Strasbourg, loin de m'avoir alarmé (je ne parle pas de ce qui a suivi), m'a prouvé que l'armée saurait résister au plus dangereux des talismans qui pût lui être présenté; car le nom qui a retenti dans cette affaire était le plus dangereux à mon avis. Savez-vous ce qui ébranle la discipline dans l'armée? C'est lorsque les chefs disputent entre eux. C'est là l'atteinte la plus grave qui puisse être portée à la hiérarchie. Ce qui manque à l'armée, ce n'est pas le sentiment de la légalité, c'est celui de la hiérarchie. Je vais citer ce qui s'est passé devant nous. J'ai eu occasion de connaître les cinq officiers dont le nom a retenti depuis l'affaire de Constantine; j'ai eu l'honneur de connaître M. le maréchal Clausel, M. le général de Rigny, les trois officiers de marine, MM. Baudin, Quenel et de La Susse.

Je déclare que, pour mon compte, je n'ai pas rencontré d'officiers plus habiles et plus dévoués, et pourtant nous les avons vus tous, devant des conseils de guerre, s'accusant les uns les autres. Et pourquoi cela, Messieurs? C'est que toujours, dans les entreprises malheureuses, il y a entre ceux qui y ont pris part des différends fâcheux et déplorables. (*Interruption. Bruit.*)

M. Leroy. — C'est à tort que vous avez parlé de M. de La Susse. (*Bruit.*)

M. Thiers. — Je remercie M. Leroy de me faire remarquer que M. de La Susse n'a pas été dans la même position que les autres officiers. Cela est vrai, je le reconnais; je sais toute l'estime dont il est digne; mais je cite les noms de ces officiers, et je ne les citerais pas, si la moindre expression de blâme pouvait leur être adressée. C'est parce que je les connais tous, et qu'ils sont tous de vaillants militaires, attachés à leur pays, que je les cite ici et que je déplore cette triste conséquence de la guerre mal faite, qui, mettant en présence les uns des autres, dans une entreprise malheureuse, les officiers les plus capables, les place dans une situation fâcheuse, qui souvent ne se dénoue que devant les tribunaux militaires. (*Nouvelle interruption.*)

Je dis que la guerre mal faite a tous ces inconvénients à la fois; et, quelles que soient ici les nuances de nos opinions politiques, on ne contestera pas la vérité de toute l'énumération que j'ai portée à cette tribune. La guerre mal faite affaiblit le prestige de notre nom en Afrique et n'y amène que de mauvais spéculateurs; en France, elle affaiblit la volonté que nous avons d'agir dans la colonie d'Afrique, elle ébranle nos convictions, elle met en présence les hommes les plus utiles pour s'adresser des reproches les uns aux autres, et porte, à mon avis, l'atteinte la plus forte à la hiérarchie, c'est-à-dire à la discipline militaire.

Eh bien, qu'avons-nous à faire aujourd'hui? Nous

avons à nous rendre les maîtres sur les points que nous occupons ; et, quand nous les posséderons en victorieux, on verra quel est le meilleur système à suivre, on verra si le meilleur sera de traiter avec les princes d'Afrique, car c'est un système qui a ses partisans. On pourra peut-être traiter avec Abd-el-Kader et Achmet bey ; c'est possible, je ne le conteste pas. On choisira entre ce système et un autre qui consisterait à placer partout des garnisons françaises, et à faire que la France possède directement et absolument le sol de l'ancienne régence.

Ces deux systèmes ont été pratiqués dans le passé : il y a des exemples de l'un et de l'autre. Je dois dire que presque toujours, et l'histoire romaine en dépose, que presque toujours le système qui a consisté à laisser exister dans les provinces conquises l'autorité locale, c'est-à-dire les princes africains, a abouti plus tard à la nécessité de la conquête définitive ; car, après deux ans de paix, on avait de nouveau la guerre. Cependant je déclare que je n'ai pas de préférence marquée entre ces deux systèmes ; il faut que l'expérience démontre quel est le meilleur. Mais ce qu'il faut avant de traiter avec ces princes, préférât-on le système qui consiste à traiter avec eux, c'est être victorieux.

Et ici je suis ramené à vous expliquer quel était le plan de conduite du cabinet du 22 février en Afrique. (*Mouvement d'attention.*)

Convaincu que, quel que dût être le système suivi

plus tard, il fallait d'abord faire la guerre heureuse, j'avais proposé au cabinet, qui, après une longue discussion, l'avait adopté, le plan de conduite que voici.

A cette époque, la guerre était engagée à Oran, engagée à Alger, je puis dire engagée à Constantine, car Jusuf avait été nommé bey, et déjà il y avait eu plusieurs rencontres avec les tribus qui séparent Bone de Constantine. Ainsi la guerre se trouvait engagée sur tous les points.

Suivant l'avis des généraux les plus capables et qui connaissent le mieux le pays, nous avons pensé qu'il fallait, puisque la guerre était engagée, la faire prompte et énergique. Pour cela il fallait agir simultanément à Oran, à Alger, à Constantine. Les motifs d'agir sur ces trois points, les voici :

Nous avons en Afrique deux nationalités devant nous : la nationalité arabe, qui est à Oran, et qui est représentée par l'homme le plus éminent du pays, par Abd-el-Kader. Vous avez un autre genre de nationalité contre vous, ou plutôt les restes d'une nationalité : c'est la population turque qui est à Constantine, et qui est représentée par Achmet bey. Cette population turque de Constantine s'appuie sur le voisinage turc qui est à Tunis, et même elle s'appuie sur Constantinople.

Eh bien, voilà les deux hostilités en présence desquelles vous étiez placés. La guerre étant engagée sur tous les points, le projet du cabinet du 22 février était

de la faire active et incessante à Oran jusqu'à ce qu'Abd-el-Kader fût forcé de nous céder une portion de souveraineté, ou de traiter avec nous à des conditions qui pussent nous offrir des garanties de sécurité.

Notre projet était d'agir non seulement à Alger, s'il était nécessaire, mais simultanément à Constantine, pour produire un effet moral sur les populations et pour amener Achmet bey à traiter avec nous.

Il faut que vous sachiez qu'Achmet bey, par cette disposition qui est naturelle à tout homme qui est chez lui, celle de résister à des hommes venus de loin, et qui se font voisins par le moyen de leurs vaisseaux, qu'Achmet bey nous voit avec beaucoup de peine. C'est tout simple; il a réussi à détourner le commerce qui avait lieu par la province de Bone et à le faire passer par Tunis.

Ce n'est pas tout, il faut que vous connaissiez un fait d'une grande gravité, et qui a le plus contribué peut-être à décider l'expédition de Constantine. Déjà le bey de Tunis avait communiqué avec la Porte; on pouvait craindre qu'il ne reçût l'investiture du beylick de Constantine; on pouvait craindre que cela n'amenât de graves difficultés avec le sultan; et je dois dire même que quelques-unes de ces difficultés s'étaient déjà produites; un envoyé secret était arrivé, et l'on disait qu'il avait apporté l'offre de l'investiture. En outre, nous savons tous que des secours avaient été envoyées de Tunis à Constantine. Tout le monde a appris par les journaux que, par une précaution je crois fort

sage, nous avons envoyé M. le contre-amiral Hugon pour empêcher toute tentative qui aurait pu avoir pour effet de raviver les espérances d'Achmet bey, et de rendre à l'hostilité que j'appelle turque une nouvelle énergie contre nous.

Dans cette situation, nous pensâmes qu'il fallait agir à Oran, à Alger et à Constantine simultanément, non pour conquérir la province de Constantine, mais pour arriver à un de ces deux résultats : ou de traiter avec Achmet bey, s'il y avait quelque avantage, ou de mettre à sa place un bey de nomination française. Ainsi ce n'était pas dans le dessein d'une conquête complète de la régence, qu'on peut faire ou ajourner, non plus que dans le dessein de hâter la colonisation, mais uniquement pour faire une guerre sérieuse, c'est-à-dire une guerre comme il faut la faire quand on veut qu'elle réussisse. Voilà les motifs qui nous ont déterminés.

Quant à l'époque de l'expédition, je dois ajouter, et M. le maréchal Clausel ne me démentira pas, que, m'étant éclairé des lumières de tous les hommes qui connaissent l'Afrique et qui y ont agi, je n'avais cessé de lui dire qu'il fallait plus de troupes qu'on n'en jugeait rigoureusement nécessaire pour faire l'expédition. J'avais dit : Si l'on croit que 10,000 hommes sont nécessaires, il faut en mettre 12,000, car, dans la guerre, il faut avoir toutes les chances pour soi, il faut prendre plutôt plus que moins. J'avais dit à M. le maréchal Clausel, et ici encore je

m'étais éclairé des lumières de tous les militaires, qu'il fallait une artillerie qui pût permettre de battre la place, si l'on rencontrait l'obstination ordinaire des Turcs derrière les murailles. J'avais dit que l'expédition de Mascara nous avait donné une leçon suffisante pour ne pas tenter l'entreprise passé le 15 septembre.

Dieu me préserve d'accuser personne! Mais, dans cette discussion, la commission, dont je ne me plains pas d'ailleurs, M. Jaubert, dont je me plaindrais encore moins, ont eu l'intention de distribuer les torts comme je vais le dire :

Trois responsabilités ont figuré : celle du 22 février, celle du 6 septembre, celle du maréchal Clausel; car le 22 février a voulu une fois; le 6 septembre a voulu une deuxième fois, et le maréchal Clausel a exécuté. Et voici la conclusion que certaines personnes en ont tirée : entre le 22 février, le 6 septembre et le maréchal Clausel, il y a deux coupables : le 22 février et le maréchal Clausel; il y a un innocent, le 6 septembre. (*Rires.*)

Je ne dirai pas, pour rendre la pareille à ceux qui raisonnent ainsi, qu'il y a deux innocents, le 22 février et le maréchal Clausel, et un coupable, le 6 septembre; non, je ne dirai pas de telles choses : je dis seulement que le 22 février voulait une chose raisonnable et qu'il la voulait avec des moyens et dans une saison qui pouvaient faire espérer le succès.

Ce qu'il voulait, ce n'était pas une entreprise gigan-

tesque exigeant 100 millions et 100,000 hommes. Il préparait une chose dans les limites de notre puissance et de la prudence. Il voulait, en un mot, agir sérieusement; et, puisqu'il avait trouvé la guerre engagée, il voulait la faire assez activement pour apporter des résultats à la Chambre.

Je suis de ceux qui pensent, non pas qu'il faut se créer des difficultés (car, lorsqu'on a administré quelques années, on n'a pas le goût de les augmenter; elles sont malheureusement suffisantes pour les plus grands courages); je suis de ceux qui pensent que, lorsqu'on a des difficultés à vaincre, les éluder ne sert de rien. Une difficulté évitée aujourd'hui se rencontre demain, aggravée et quelquefois multipliée. Je pense que tout homme de gouvernement ne doit pas se cacher le danger, ne doit pas se dissimuler la gravité de ce qu'il entreprend; il doit se dire franchement la vérité, il doit la dire aux Chambres et marcher sur les difficultés au lieu de les éviter. Voilà tout ce que j'avais à déclarer sur la part de responsabilité que j'ai eue dans les affaires d'Alger.

Quant au système, j'en pourrais parler longuement, mais je ne le veux pas. Je crois avoir rempli un devoir à l'égard de la Chambre d'abord, en dégageant ma responsabilité, et ensuite un devoir de bon citoyen, en conjurant la Chambre de ne rien faire à demi. Et je dis que, puisqu'elle est en Afrique, la France doit y agir d'une manière digne d'elle, d'une manière digne du nom français. (*Marques d'approbation.*)

M. Piscatory ayant répliqué que la France devait se borner à occuper Oran, Alger et Bone, qu'en se fortifiant sur ces trois points elle empêcherait à tout jamais le retour de la piraterie, exercerait une protection efficace sur notre commerce dans la Méditerranée, et éviterait des sacrifices d'hommes et d'argent dont il était impossible de prévoir l'étendue, M. Thiers lui fit la réponse suivante :

Messieurs,

Je dois avertir la Chambre que je prends la parole hors mon tour d'inscription ; mais la Chambre a l'équité de permettre quelquefois que l'on manque à la règle, et d'autoriser quelques orateurs à se répondre l'un à l'autre. Je crois qu'il n'y a que cela d'utile. (*Oui ! oui ! parlez !*)

M. Piscatory a répondu à ce que j'avais dit, bien qu'il n'ait pas combattu sérieusement ma proposition qui se bornait à avertir la Chambre qu'on n'avait pas agi assez sérieusement en Afrique. Je vais essayer de préciser davantage la question, afin de l'amener à ce que j'appellerai quelque chose de pratique pour les ministres qui ont des résolutions à prendre.

M. Piscatory a dit, si je l'ai bien entendu : « Vous faites la guerre aujourd'hui ; mais, quand vous l'aurez finie, que ferez-vous ? Ce sera à recommencer. » Là-dessus il a proposé de se renfermer dans Oran, Alger et Bone ; il vous a surtout recommandé d'agir ainsi, parce que, songeant toujours à l'Europe, et il avait

raison, il disait : « Si vous aviez une querelle sérieuse avec l'Europe, pourriez-vous laisser 43,000 hommes en Afrique ? » Je crois ne faire aucun tort à l'opinion de M. Piscatory, sinon celui de la réduire beaucoup en la résumant en ces termes ; et je le prie de me rendre la pareille et de m'interrompre si je me trompe.

D'abord je n'ai déclaré aucune préférence pour aucun système ; j'ai voulu seulement entrer dans la question du présent, et j'ai dit : Quand on a la guerre, il faut faire la guerre !

Fixons-nous bien : puisque nous ne voulons pas parler du passé, que nous ne voulons pas remonter aux torts de l'administration antérieure, il faut alors partir du présent.

Bien qu'après la guerre on doive être replacé où l'on était (et j'examinerai si cela est exactement vrai), peut-on se renfermer dans Oran, dans Alger et dans Bone, sans avoir achevé la guerre qu'on a commencée ? Est-il possible de faire comme il y a deux mois à Oran, de nourrir les troupes avec des vivres tirés de Toulon ? Non assurément, on ne peut rester en Afrique qu'à la condition d'avoir traité avec les princes en présence desquels on se trouve, c'est-à-dire avec Abd-el-Kader et Achmet bey. Je défie quelque ministère que ce soit de ne pas soutenir la guerre qui est engagée. Vous avez vu que le ministère du 6 septembre s'est cru obligé de la continuer, et que celui du 15 avril se croit obligé de faire de même. Je ne sache pas une administration qui, ayant à conduire aujourd'hui l'affaire

d'Alger, commence par abandonner tout le territoire qu'on occupe, pour se renfermer dans Oran, dans Alger et dans Bone, sans avoir pris une position victorieuse pour traiter avantageusement avec les princes devant lesquels nous sommes placés. Et je le demande à M. Piscatory, puisque la guerre est engagée à Oran, à Alger, à Bone, ne faut-il pas la faire sérieusement pour pouvoir arriver ensuite à négocier?

Ainsi le système dont on parle tous les jours n'a rien d'excessif et de ridicule; c'est un système forcé. Il faut faire la guerre, puisque la guerre est engagée.

Ce dont je me suis plaint, c'est qu'on n'eut pas déclaré à la Chambre toute la gravité, toute l'étendue de cette guerre, c'est qu'on ne lui eut pas demandé les ressources nécessaires. Voilà le point sur lequel je tiens à ce que nous soyons d'accord. Le système belliqueux et le système pacifique ne sont pas en cause; il ne s'agit pas seulement de venger l'honneur du nom français, il s'agit surtout d'avoir une position tolérable en Afrique vis-à-vis des princes auprès desquels nous sommes placés.

Maintenant quelle était la situation du cabinet du 22 février?

Ce n'est pas le cabinet du 22 février qui a nommé Jusuf bey de Constantine : il l'était déjà. Ce n'est pas lui qui a engagé la guerre à Alger ni à Oran : il l'a trouvée déclarée. Ce cabinet n'est coupable que de ceci; c'est qu'ayant trouvé la guerre engagée il a voulu la faire sérieusement; de là l'envoi du gé-

néral Bugeaud et tous les préparatifs qui ont eu lieu.

Maintenant, que fera-t-on après la paix? La question est embarrassante, elle contient toute la question d'Afrique. Je ne voulais pas engager la question de système, je suis cependant forcé...

Plusieurs voix. — Non! non! Aux crédits extraordinaires. (*Bruit confus.*)

M. Thiers. — Messieurs, je suis aux ordres de la Chambre et prêt à lui obéir. (*Parlez! parlez! — Bruit.*)

Je la prie de remarquer que je crois avoir observé envers elle toutes les convenances qui m'étaient imposées. (*Oui! oui!*)

Lorsque j'ai pris la parole tout à l'heure, je n'ai pas discuté la question de système, j'ai discuté le passé, j'ai raconté ce qui avait été fait, et j'ai dit, non pas pour moi, car je ne suis pas aujourd'hui bien pressé de monter à la tribune, j'ai dit, dans l'intérêt du pays et pour m'acquitter d'un devoir envers lui, que je croyais qu'on n'avait pas agi assez énergiquement en Afrique. Je n'ai pas dissimulé que cette énonciation amènerait peut-être la discussion du système au fond. Et en effet, M. Piscatory, par une transition toute naturelle, a été amené à parler du système lui-même; c'est pour cela que je disais en commençant qu'il était bien difficile de scinder la discussion, et de séparer le présent de l'avenir. (*C'est juste! parlez!*)

Je vais m'expliquer en peu de mots sur le système

lui-même; on pourrait parler ici huit jours de suite sans se répéter, tant il y a de choses à dire sur une question aussi grave que celle-là. Mais je veux seulement placer à côté du système de M. Piscatory, que je n'adopte ni ne repousse, je veux placer quelques objections graves qu'il fait naître dans l'esprit de tous ceux qui ont approfondi la question d'Afrique. Il est vrai qu'on doit revenir sur cette question, et on y reviendra. Peut-être, à l'occasion de la nouvelle demande des crédits extraordinaires, la discussion sera ouverte de nouveau; mais il est bon pourtant que la Chambre et le public connaissent les deux faces de la question, et qu'on y puisse réfléchir mûrement avant de prendre un parti définitif. (*Marques générales d'assentiment.*)

Nous sommes, M. Piscatory et moi, dans une position tellement indépendante par rapport à la question d'Afrique, que nous pouvons dire des choses qui auront une portée utile, sans avoir une portée fâcheuse.

Ainsi donc la guerre est engagée, il faut la faire; mais que ferez-vous après?

Si l'on pouvait nous assurer en Afrique Oran, Alger, Bone, avec un certain territoire autour et des relations pacifiques avec les populations de l'intérieur, je déclare tout d'abord que, comme député, je serais tout prêt à y souscrire, et que, comme ministre, j'accepterais avec joie la proposition de réduire l'occupation aux environs de ces trois points.

Je ne me perds pas dans les divagations. Je précise

la question avec la dernière rigueur. Je suis prêt à accepter le système de l'occupation réduite, s'il est possible. Là est la difficulté. Je ne sais pas un homme de sens qui, si l'Afrique était à occuper, voulût engager la France dans une entreprise pareille, et je n'en sais pas un non plus qui, si on lui assurait l'occupation réduite, pût ne pas la préférer à l'occupation étendue, entraînant après elle les dépenses de 40,000 hommes par an. Mais la question est de savoir si l'occupation réduite est possible. Moi qui trouve que nous nous déshonorerions en abandonnant Alger, que nous nous ferions un tort immense aux yeux de l'Europe et des petites puissances de l'Italie, qui maintenant peuvent naviguer plus sûrement dans la Méditerranée ; moi qui suis décidé à voter contre quiconque proposerait l'abandon d'Alger, cependant je n'irais pas occuper Alger aujourd'hui si cela était à faire. Et, si j'avais à choisir entre une occupation réduite et une occupation plus large, je n'hésiterais pas ; car on peut être placé en Europe vis-à-vis d'ennemis plus rapprochés, et il ne serait pas raisonnable d'aller tenter une conquête comme celle de la régence d'Alger.

La question n'est pas entre le désir de guerroyer et celui de faire la paix. La question est entre le possible et l'impossible ; car je regarde comme impossible ce prétendu système, que j'ai défini, et dont la définition restera peut-être vraie : la guerre mal faite, non par la faute des généraux, mais par la faute de ressources suffisantes. Eh bien, je dis que ce

système a été précédé du système pacifique. En effet, ce n'est pas volontairement qu'on est sorti de ce système proposé par M. Piscatory. Nous étions enfermés dans les murs d'Oran, et à peu près dans ceux d'Alger et de Bone. Ce n'est pas de propos délibéré que le gouvernement est allé s'engager dans la guerre ; il y a été amené forcément par la situation de tout peuple qui, arrivant dans un pays nouveau, dont les mœurs diffèrent des siennes, est tôt ou tard appelé à avoir la guerre.

Je défie qu'on me cite dans l'histoire des peuples colonisateurs un exemple qui soit contraire à ce que je vais dire. D'abord on arrive; après l'occupation, les habitants se soumettent un moment; mais, après cette première soumission, la présence des deux populations entraîne presque toujours une guerre sérieuse. Cela s'est passé ainsi pour les Anglais, pour les Portugais, pour les Espagnols, pour tous les peuples colonisateurs. La première occupation n'est pas ce qu'il y a de plus difficile; ce sont les rapports avec les populations indigènes qui toujours font naître la guerre. Ce qui est arrivé en Afrique est arrivé dans tous les pays. Je vous ai cité l'exemple d'Oran ; eh bien, à Oran, je défie de soutenir que la guerre avec Abd-el-Kader n'a pas été une guerre parfaitement involontaire. Il fallait protéger les douairs, car sans cela la population mourait de faim ; on était expulsé non pas par les armes de ses ennemis, mais par la faim, par la maladie et par la disette.

Je vous prie de me permettre de recourir à l'histoire ; il peut paraître ridicule de remonter jusqu'aux Romains, mais, comme ils sont les meilleurs modèles en fait de conquêtes, il faut bien les citer. Or, ils ont toujours fait ceci : ou ils ont conquis le pays, ou ils ont traité avec les rois qui l'occupaient. Eh bien, quand ils ont commencé par conquérir, ils ont été tranquilles; quand ils ont voulu non pas conquérir, mais traiter avec les princes, plus tard ces princes se sont de nouveau révoltés contre eux ; ils ont été obligés de les déposséder et de se faire conquérants. Vous êtes placés dans cette alternative : ou de faire la guerre, ou de traiter, et souvent de recommencer la guerre après avoir traité ; et plus tard, si vous avez à vous plaindre de ceux auxquels vous avez laissé leur trône, vous êtes obligés d'aller le leur enlever.

M. Piscatory dit : Je m'enfermerai dans les murs d'Oran, et là je ne ferai ni la paix ni la guerre avec personne ; je vivrai de mon mieux, et, si le commerce se présente, je l'accueillerai bien.

A cela, il y a une objection invincible. S'il s'agissait d'un petit fort occupé par 3 ou 4,000 hommes, qui tirerait ses vivres de Toulon, à la bonne heure ; mais, comme il s'agit d'une ville avec une population considérable, je vous défie de vous enfermer dans ses murs, car les maladies et la disette vous en chasseront. Les Espagnols sont restés longtemps à Oran, et ils ont fini par en être chassés.

Ce n'est pas tout, vous n'auriez jamais le com-

merce que vous promet M. Piscatory. J'ai beaucoup de confiance dans les promesses de M. Piscatory (*on rit*) ; mais, quand il nous promet le commerce, je ne puis pas y compter. Et en voici les raisons :

Le pacha d'Égypte pratique un système connu de tout le monde, qui lui assure le monopole du commerce. Cette idée d'avoir le monopole du commerce est ce qui préoccupe tous ces princes mahométans. Ils ont des Juifs auxquels ils donnent des marchandises, et ces Juifs leur donnent en échange de l'argent. Ils font un commerce qui ne nous conviendrait pas, mais qui pour eux a ses avantages.

Eh bien, tous les petits princes ont devant eux l'exemple du pacha d'Égypte. Jamais vous ne pourrez obtenir, en vous enfermant dans les murs d'Oran, qu'Achmet bey et Abd-el-Kader vous abandonnent le commerce : c'est chose impossible. Il faut que vous vous établissiez solidement à Bone, à Oran et à Alger, et que vous occupiez un certain territoire pour avoir une population amie qui vous approvisionne. Ce n'est qu'à ces conditions que vous aurez le commerce ; le commerce, vous ne l'obtiendrez que lorsque vous serez maîtres du littoral, de manière que l'on y reconnaisse votre souveraineté.

Quelque étendue que puisse être la discussion sur ce sujet, toujours elle reviendra à ces termes-là. Oui, il vaut mieux occuper peu de terrain que d'en occuper beaucoup, parce que vous n'avez pas même assez de cultivateurs pour ce peu de terrain ; je le re-

connais. Mais il vous faut occuper un certain terrain, sous peine de mourir de faim; et, de plus, il faut que votre puissance soit reconnue sur le littoral sous peine de n'y être pas tolérée, parce qu'on veut avoir le monopole du commerce.

Il y a une autre raison : savez-vous pourquoi l'occupation de l'Afrique me touche beaucoup? C'est qu'elle nous a donné dans la Méditerranée une position considérable. Je n'ai pas l'habitude de me nourrir d'idées romanesques, je suis un homme pratique; si j'ai une prétention devant cette assemblée, c'est celle-là; un homme pratique doit savoir ne rien exagérer.

La possession nous donne la souveraineté d'un rivage qui, dans tous les temps, a été le repaire de la piraterie. (*Sensation.*) Vous allez voir combien cela tient à la question de l'occupation du littoral de l'Afrique. La côte d'Afrique a été dans les tous temps le repaire des pirates : eh bien, nous sommes devenus aujourd'hui les protecteurs de la Méditerranée. Or, bien que la protection d'une mer soit quelque chose de très coûteux, la protection a toujours des profits et des profits très grands. Aujourd'hui vous avez assaini la Méditerranée, si je puis parler ainsi; on peut y commercer librement, sans crainte de devenir esclave à Alger. Il y a plus; cette piraterie, vous pourrez peut-être un jour la faire tourner à votre profit, si vous êtes réduits à vous défendre. C'est, en effet, l'arme la plus terrible que vous ayez entre les mains, pour

un temps de guerre qu'il est permis de prévoir : avec des lettres de marque, vous êtes les maîtres de la Méditerranée ; pas un bâtiment de commerce ne peut passer librement dans la Méditerranée si la France déchaîne la piraterie par des lettres de marque à Alger. (*Vive sensation. Agitation prolongée.*)

M. le général Demarçay. — Les frégates anglaises prendront toute votre marine de pirates.

M. Thiers. — Je prie les honorables membres qui ont des objections à me faire de me permettre de continuer.

Je dis que le service que vous rendez sur la Méditerranée est un service que vous vous rendez à vous-mêmes.

Le mouvement considérable qu'il y a aujourd'hui dans la Méditerranée n'est pas dû au grand commerce qu'Alger fait naître, car ce commerce se borne maintenant à approvisionner l'armée et sa suite bien plus qu'il ne consiste en des communications étendues et stables. Mais le grand service, c'est que la Méditerranée est désormais une voie sûre, et qu'on n'est plus exposé à y être capturé. Pour moi, j'ai visité la plupart des petits ports d'Italie, et je puis affirmer que le nom français y est béni, parce qu'on dit que c'est à la France qu'on doit la liberté du parcours de ces mers.

Eh bien, je répète qu'outre l'influence morale, il y a pour la guerre une arme terrible dans vos mains. On me disait tout à l'heure qu'une frégate ennemie

détruirait la piraterie ; mais je cite l'exemple de toutes les guerres : la puissante marine anglaise n'a pu se défendre contre les corsaires français qui avaient des lettres de marque et qui faisaient au commerce anglais un mal énorme. Ainsi cette protection accordée par vous à la Méditerranée vous fait le plus grand honneur et met de plus dans vos mains, en cas de guerre, une arme puissante.

Si vous vous réduisiez en Afrique uniquement à l'occupation de trois points sur le littoral, si vous vous renfermiez dans vos forts, vous n'auriez plus la surveillance et la domination du littoral, et vous ne seriez plus à même de détruire la piraterie et de vous en servir un jour comme d'une arme défensive.

Voilà les raisons qu'on peut donner contre l'occupation réduite aux trois ports. Sans la condamner irrévocablement, je cite les objections capitales qui s'élèvent contre elle. Remarquez que, comme sûreté, ce système présente de grands inconvénients et de grands dangers. Je suis convaincu que, lorsque vous vous serez réduits à ces trois points, il arrivera que les populations irritées par votre présence, ne voulant pas vous abandonner les trois ports par lesquels le commerce se fait, et vous voyant tristement renfermés derrière ces murailles, finiront par former deux puissances, celle d'Achmet bey, que j'appellerai le reste de la puissance turque en Afrique, et, d'autre part, celle d'Abd-el-Kader, puissances qui finiront par vous attaquer et peut-être par vous expulser ; car, enfin, les Espagnols

étaient placés près d'eux, ils avaient une puissance respectable, et ils ont été expulsés. (*Mouvement.*)

Je le répète, je ne décide pas ; je sais bien qu'une occupation étendue a de graves difficultés. Mais, à mon avis, l'occupation réduite a des difficultés qui équivalent à des impossibilités. La question, d'ailleurs, est d'une gravité immense. Cependant, comme le système de l'occupation réduite est recommandé par le désir de faire des économies, il est bon que, la Chambre sache qu'il ne présente pas toutes les facilités, toutes les sûretés qu'on imagine, et j'ai contre lui un argument qui me semble victorieux, c'est que, depuis sept ans, si l'on examine les choses avec la scrupuleuse exactitude de l'histoire, on verra que ce qui s'est fait depuis sept ans est justement ce qu'on propose encore. On a voulu, depuis sept ans, le système de l'occupation réduite ; mais, comme elle mettait les Arabes en notre présence aussi bien que l'occupation illimitée, ils tiraient sur nous, il fallait le leur rendre, on était entraîné dans l'intérieur des terres, et, dans deux ans, si vous l'adoptez, le système de l'occupation réduite vous remettra dans la position où vous êtes aujourd'hui.

Maintenant j'arrive à la grande question politique. Si vous étiez obligés de laisser 40,000 hommes en Afrique pendant la guerre, votre situation serait embarrassée ; car, quoi qu'on en dise, il y a des jours où 40,000 hommes et même 10,000 hommes qui arrivent à propos sur un champ de bataille peuvent décider du sort d'un empire.

Eh bien, voyez ce que c'est que la différence des esprits? Je tiens la raison de M. Piscatory pour énormément grave. Cependant c'est cette même raison qui me décide le plus fortement contre le système de M. Piscatory, c'est-à-dire le système de faire incomplètement. C'est parce que vous avez la paix qu'il faut vous hâter d'agir énergiquement en Afrique; car, si la guerre venait vous surprendre dans l'état d'indécision où vous êtes, dans l'état de demi-mesure, je dis qu'il faudrait évacuer honteusement l'Afrique; et que, s'il y avait une guerre maritime, il faudrait peut-être se hâter de rentrer dans le port de Toulon. (*Murmures.*)

Je voudrais que la Chambre pût lire une dépêche dans laquelle étaient donnés tous les motifs de l'occupation de Constantine. Ces motifs, je ne les ai pas indiqués tous, parce qu'improvisant, étant loin de mes souvenirs, n'ayant pas préparé un discours, je n'ai parlé que des faits principaux qui se présentaient à ma mémoire.

Je disais dans cette dépêche : Si la France ne profite pas de l'état de paix pour agir en Afrique avec toutes ses ressources, elle laissera arriver le jour de la guerre, et alors elle ne sera pas solidement établie; il ne sera plus temps; elle ne pourra pas faire en temps de guerre ce qu'elle aura négligé de faire en temps de paix.

Maintenant je n'ajoute plus qu'un mot sur cette question : Peut-on ou ne peut-on pas s'en aller d'Alger ?

J'ai entendu dire que répondre qu'on ne peut s'en aller, c'est pur orgueil. Pourquoi ne pas s'en aller? Quand on a entrepris une chose au-dessus de ses forces, une chose qui n'est pas raisonnable, il faut être philosophe, tout peuple qu'on est. Il faut se réduire à peu quand on croit que beaucoup est difficile ou dangereux.

Je ne veux pas défier le courage des adversaires de l'occupation d'Alger. Si je disais à l'honorable M. Desjobert que je veux défier son courage, il me prouverait bientôt qu'il en a beaucoup. Cependant je défie M. Jaubert, M. Desjobert et tous les adversaires d'Alger, de venir proposer à cette tribune l'abandon d'Alger.

M. Desjobert. — Voulez-vous que je réponde tout de suite? (*On rit.*) Un mot seulement.

M. Thiers. — Je vais vous répondre. J'ai prévu la réponse de M. Desjobert...

M. Desjobert. — Je n'ai pas répondu. (*Nouvelle hilarité.*)

M. Thiers. — Je veux m'expliquer très clairement. Je sais bien que, si je mets M. Desjobert et M. Jaubert au défi de venir à cette tribune proposer l'abandon d'Alger, ce sont des gens de cœur qui, ne reculant pas devant les conséquences de leurs idées, proposeront l'abandon d'Alger. Mais savez-vous pourquoi ils le feront? C'est parce que leur position est bien différente de celle du gouvernement. Quand on n'est que trois ou quatre d'une même opinion, on

peut venir la défendre avec une hardiesse de langage que des hommes qui ont derrière eux de nombreux soutiens ne se permettent jamais. (*Rire prolongé.*) Savez-vous ce qui est difficile? Ce n'est pas, quand on est trois ou quatre du même avis, de venir le dire. D'abord c'est une hardiesse qui plaît beaucoup à une Chambre, qui touche sa générosité ; et, quand par hasard il s'y joint de l'esprit et du talent, elle écoute avec plaisir. Mais supposez-vous une majorité, supposez que vous faites partie des 250 membres qui sont à peu près ce qu'il faut pour former la majorité dans cette Chambre, que vous êtes derrière un ministère, ou vous-même ministre, c'est alors qu'il faudrait être brave, c'est alors que je vous mettrais au défi de proposer l'abandon d'Alger. (*Rire approbatif.*)

Je suis dans le vrai. Savez-vous ce que vous faites? Ici je ne parle pas pour moi, je ne suis pas ministre, mais permettez-moi de m'apitoyer un peu sur la situation dans laquelle vous placez le gouvernement. (*On rit.*) Voilà des ministres... (*Hilarité prolongée.*) Je dis : Voilà des ministres, et je le dis sérieusement, parce que je ne sais pas procéder autrement que très sérieusement, à l'égard d'hommes qui sont chargés de l'immense responsabilité du gouvernement et de l'ordre public. Vous vous placez derrière eux, vous n'avez aucune responsabilité, vous n'avez d'autre responsabilité que celle de vos paroles, qui n'est pas bien dangereuse; vous pouvez proposer l'abandon d'Alger. Mais figurez-vous des ministres qui répondent de l'hon-

neur du pays, de la dynastie, ce qui est la même chose, et à qui l'on dirait : Voilà la conquête de la Restauration, faites-en l'abandon ! Venez dire à l'Europe que vous avez entrepris un peu étourdiment la conquête d'Alger pour délivrer les mers de la piraterie, mais que depuis vous y avez réfléchi, que vous avez reconnu que cette entreprise était au-dessus de vos forces. Dites si vous l'osez, dites à la dynastie déchue : Vous avez conquis Alger, et moi, gouvernement de Juillet, je ne puis conserver cette conquête. Dites aux petits États de la Méditerranée, qui maintenant traversent les mers avec sécurité : La France vous protégeait il y a deux ans, et aujourd'hui elle ne le peut plus, elle se retire. Dites tout cela ; mais cela est impossible quand on est gouvernement. (*Marques d'adhésion.*) Il faut se comporter sérieusement ; il ne faut pas conseiller ce qui est impossible.

Quand huit hommes sont à la tête des affaires du pays, il ne faut pas se placer derrière eux et leur dire : Vous êtes obligés de rester en Afrique, mais nous ne vous donnons pas tous les moyens qui sont nécessaires pour vous y maintenir. Messieurs, si vous reconnaissez qu'Alger ne peut être abandonné, donnez des moyens suffisants pour le garder ; car y a-t-il de la dignité à venir tous les ans faire une querelle au gouvernement sur nos possessions d'Afrique, quand vous n'avez mis entre ses mains que des moyens insuffisants ? Les mêmes débats recommencent chaque année ; vous avez deux ou trois jours de discussion, pendant les-

quels Alger devient le supplice du gouvernement. Triste satisfaction que celle-là ! Mais, en attendant, la marche de l'administration souffre, et les ministres sont dans une position telle, qu'ils n'osent pas dire la vérité.

Le gouvernement a eu un tort, je puis le dire puisque j'en ai fait partie ; il n'a pas entrevu toute la difficulté, parce qu'il était absorbé par les difficultés du dedans, et peut-être aussi parce que la question d'Alger n'était pas encore considérée comme une question aussi délicate qu'elle l'est aujourd'hui.

Il y avait une autre raison à ses réticences, c'est que la vérité n'était pas facile à faire entendre. Eh bien, aujourd'hui je me suis imposé le devoir de dire toute la vérité, d'avertir la Chambre que, si l'on se flatte de faire les affaires d'Afrique à bon marché avec 20,000 hommes, on se trompe complètement ; on se trouvera tous les ans dans la situation déplorable de s'accuser les uns les autres, d'accuser les meilleurs généraux, de tout rapetisser.

Je le répète, oui, c'est parce que nous sommes en paix qu'il faut agir ; oui, c'est parce que nous sommes en paix qu'il faut donner de l'occupation à une armée qui n'est pas indisciplinée, quoi qu'on en dise, mais qui a besoin d'occupation. (*Vive sensation. — Interruption prolongée.*)

Quand je dis que l'armée n'est pas indisciplinée, on m'interrompt. (*Non ! non !*)

Il n'y a personne qui puisse avoir intérêt à contredire une si grande vérité. (*On n'a pas parlé de cela !*) Le

sentiment de la légalité est dans l'armée. (*A la question!*)

Je sais où est la question, je n'ai pas besoin qu'on m'y rappelle; car, si vous étiez hommes de gouvernement comme moi (*murmures*), vous sauriez que la plus grande raison de garder l'Afrique, pour tout homme qui a sérieusement réfléchi, c'est la possession de l'Afrique, l'honneur du pays, et enfin l'armée. Je le répète, parce que c'est la vérité. Je ne crois pas qu'il y ait un parti qui puisse obtenir de l'armée qu'elle viole la loi, parce que la loi est dans l'esprit de tout le monde. Ce qu'il y a dans l'armée, c'est le besoin de mouvement; ce qu'il lui faut, c'est un aliment pour son activité. (*Vives réclamations.*) Je n'entends pas ici suspecter son honneur. (*Agitation prolongée.*) Je dis des vérités qui sont importantes pour le pays. (*Oui! oui!*) Je les dis, je crois, avec mesure. (*Oui! oui!*) Je suis, autant que personne, jaloux de l'honneur de l'armée. A toutes les époques, je l'ai défendue contre ceux qui l'attaquaient. (*Interruption.*) Je ne me laisse pas imposer par les interruptions. Je persiste dans la vérité, et je dis que l'armée donne des exemples admirables. (*Exclamations diverses.*)

M. de La Pinsonnière. — L'armée n'a pas besoin d'être défendue.

M. Thiers. — Je ne comprends pas qu'il y ait des interrupteurs qui semblent voir avec peine que ce soit de ma bouche que sortent des éloges pour l'armée. (*Aux centres: Ce n'est pas ça! — Agitation prolongée.*)

M. le président. — Général Subervic, n'interrompez pas !

M. Thiers. — Si je ne comprends pas les interrupteurs, c'est une leçon pour eux. Quand on interrompt, on s'expose à ne pas être compris de l'orateur qu'on interrompt : il faut monter à la tribune, si l'on veut que je comprenne. Quand je fais l'éloge de l'armée, je m'étonne qu'on m'interrompe. Ce ne sont pas de vaines paroles que je viens jeter à cette tribune ; ce que je dis, je le dis parce que c'est vrai ; je crois que tout récemment encore on n'a peut-être pas bien jugé l'état de l'armée. L'armée, c'est l'activité même ; or il faut un champ à cette activité. Je ne prétends pas qu'on doive faire la guerre exprès, mais je prétends que, quand vous avez un champ pour l'activité de l'armée, il est habile de le lui laisser. Ce n'est pas un motif pour aller guerroyer dans toutes les parties de la régence ; mais je dis que cette activité est utile à l'armée, utile à son esprit, à sa discipline, à son savoir militaire.

S'il n'y avait que cette raison, assurément elle ne serait pas décisive ; mais, lorsqu'elle s'ajoute à l'intérêt d'une grande possession, à l'intérêt de notre honneur, à ce grand intérêt d'occuper les temps de la paix utilement, lorsque cette raison d'État s'y ajoute, elle est décisive pour les hommes de gouvernement. Je n'ai rien dit qui ne puisse se dire, et je n'ai rien apporté à cette tribune qui puisse être l'occasion de trouble dans le pays ni de fâcheuses interprétations. Je ne dis

cela que parce qu'on nous parle sans cesse de l'état de nos troupes en Afrique, du danger d'y laisser notre armée. Quand nos soldats meurent dans des expéditions malheureuses, il faut le déplorer; mais, quand les soldats meurent pour l'intérêt du pays, ce malheur trouve un dédommagement patriotique. Si c'est, comme je le disais l'année dernière dans une semblable circonstance, si c'est la liste funéraire à la main qu'on examine nos grands trophées militaires, on n'aura qu'à pleurer.

Je soutiens qu'il est impossible d'abandonner Alger. Je défie qui que ce soit de venir déclarer qu'il faut abandonner Alger; je défie qui que ce soit de venir jamais dire que la France de Juillet ne finira pas ce qu'a commencé la France de la Restauration; je défie qui que ce soit de venir la placer devant le gouvernement déchu dans un état d'infériorité. Eh bien, j'ai cru voir que les instincts de la France l'attachent à la conservation d'Alger.

Eh quoi! Messieurs, nous disons souvent que nous sommes une grande nation. Je ne blâme pas ce mouvement de vanité naturelle; mais alors, si nous sommes une grande nation, sachons accepter la tâche que ce titre impose.

Il en coûte quelquefois d'avoir à porter le poids des grandeurs. Il est peut-être quelquefois incommode pour une grande nation de soutenir ce titre de grande nation; mais je dis qu'elle ne peut pas l'abdiquer et que l'abandon d'Alger serait l'abdication de

notre grandeur. Je défie qu'on conseille au gouvernement de la tenter. J'adjure donc la Chambre, les hommes de bonne foi, tous les bons citoyens, de lui donner les moyens de conserver notre possession, puisqu'ils lui imposent cette tâche ; de ne pas lui dire de faire, et de lui en refuser les moyens. (*Agitation prolongée.*)

LXXVIII

DISCOURS

SUR

LES DÉPENSES SECRÈTES

PRONONCÉ LE 6 MAI 1837

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le 31 octobre 1836, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, fils de Louis Bonaparte, frère de l'empereur Napoléon, ayant la prétention d'être, aux termes des sénatus-consultes de l'empire, l'héritier présomptif de la couronne impériale, s'était présenté au quartier du 4e régiment d'artillerie en garnison à Strasbourg et s'y était fait acclamer empereur. Mais les autres régiments casernés dans la même ville avaient refusé de prendre part à la manifestation, et le soir même le prince était arrêté avec les personnes qui l'accompagnaient. Peu de jours après il était embarqué à Brest sur un bâtiment partant pour le Brésil, et ses complices civils et militaires étaient renvoyés ensemble, conformément aux lois existantes, devant la cour d'assises de Colmar qui, en l'absence du principal coupable, prononçait leur acquittement. Ce verdict causa une vive émotion. Le gouvernement y vit un vrai danger pour la discipline militaire, et il proposa aux Chambres trois projets de loi ayant pour objet de renforcer la législation pénale.

Le premier de ces projets, énumérant certains crimes et délits prévus par le code pénal, ordonnait qu'en cas de

participation ou de complicité de militaires et de personnes appartenant à l'ordre civil, dans ces crimes et délits, les poursuites seraient disjointes et les militaires renvoyés devant les conseils de guerre, tandis que les personnes appartenant à l'ordre civil seraient justiciables des tribunaux ordinaires. Le second décidait que les condamnés à la déportation, au lieu de rester incarcérés en France, subiraient leur peine dans un district de l'île Bourbon, et le troisième déterminait les peines dont seraient passibles les individus coupables de n'avoir pas révélé les complots formés contre la vie ou la personne du souverain.

Le projet de loi relatif à la disjonction des poursuites fut rapporté le premier, et, dans la discussion à laquelle il donna lieu, ce projet fut l'objet des attaques les plus vives de la part de plusieurs magistrats, entre autres du procureur général à la Cour de cassation, M. Dupin, qui lui reprochèrent de porter une profonde atteinte aux traditions et maximes de la législation française, traditions et maximes qui consacraient l'indivisibilité de toute cause dans laquelle plusieurs individus étaient impliqués pour le même fait et renvoyaient les accusés militaires devant la juridiction à laquelle appartenaient leurs complices de l'ordre civil. Le projet ainsi combattu fut rejeté à deux voix de majorité, et, à la suite de ce vote, qui avait toute l'importance d'une manifestation parlementaire, M. Molé crut, avec quelques-uns de ses collègues, qu'il y avait opportunité à inaugurer une politique de conciliation, tandis que M. Guizot et les autres membres du cabinet furent d'avis de persévérer dans la politique de résistance. Ce désaccord aboutit à une démission de tous les ministres, et, après une tentative infructueuse faite par M. Guizot pour reconstituer le ministère du 11 octobre, sous la présidence du duc de Broglie, M. Molé fut définitivement chargé de former un cabinet dans lequel restèrent : le général Bernard, à la guerre; l'amiral Rosamel, à la marine;

M. Martin (du Nord), aux travaux publics, et où entrèrent : M. de Montalivet, à l'intérieur; M. Barthe, à la justice; M. de Salvandy, à l'instruction publique, et M. Lacave-Laplagne, aux finances. Ce ministère, connu sous le nom de ministère du 15 avril, s'empressa de retirer, avec les deux projets de loi sur la déportation et la non-révélation, un autre projet très froidement accueilli par l'opinion publique, projet ayant pour objet de constituer un apanage au profit du duc de Nemours, et en même temps était annoncée une prochaine amnistie pour tous les crimes et délits politiques commis depuis 1830.

Peu de jours après, M. Molé vint poser devant la Chambre des députés la question de confiance en présentant une demande de crédit de 2 millions pour dépenses secrètes. Il déclara que la politique du gouvernement dont il était le chef serait de favoriser l'apaisement des esprits et de tendre la main à tous ceux qui, éclairés par le passé, feraient un retour sincère vers le régime actuel, mais en même temps d'appliquer avec rigueur les lois répressives à tous les individus que des passions implacables continueraient de pousser au crime et à tous les excès. M. de Montalivet, à son tour, confirma cette déclaration en ajoutant que le devoir d'un gouvernement parlementaire était de se conformer au sentiment public, et que c'était là la pensée qui avait présidé à la formation du cabinet actuel. M. de Sade ayant ensuite insisté pour connaître les raisons qui avaient amené la dislocation du précédent ministère, M. Guizot répondit que le rejet de la loi de disjonction avait produit sur les membres de ce ministère des impressions très différentes; les uns étaient d'avis, après l'échec qu'on venait de subir, de renoncer à la campagne de répression; les autres, au contraire, d'y persévérer. Il s'était trouvé, quant à lui, parmi ces derniers. L'esprit révolutionnaire, en effet, régnait toujours parmi les classes ouvrières, une partie des classes

moyennes elles-mêmes en était imbue, et, dans l'intérêt de l'ordre social, dans celui des institutions existantes, il croyait à la nécessité de ne pas se départir encore de la politique de résistance. Cette opinion n'avait pas prévalu, et il avait dû se retirer avec ceux de ses collègues qui étaient du même sentiment que lui.

M. de Lamartine prit la parole après M. Guizot pour applaudir à la politique proclamée par M. Molé, et exprima l'avis que la chute du cabinet dont cet homme d'État était le chef serait d'autant plus regrettable, qu'elle ramènerait fatalement aux affaires le ministère du 22 février, ministère dont le funeste projet d'intervention en Espagne avait risqué de compromettre la France avec l'Europe, et aurait eu pour résultat, s'il avait été exécuté, non seulement de la placer à la suite de l'Angleterre, mais aussi de la rendre solidaire, dans la Péninsule, de toutes les lâchetés et férocités démagogiques. M. Odilon Barrot, chef de la gauche, crut devoir alors intervenir au débat pour dire que le cabinet du 22 février, en se retirant devant cette question qui intéressait la révolution de Juillet et l'honneur de la France, et en restant ainsi fidèle aux conditions essentielles du gouvernement représentatif, avait répondu à toutes les espérances mises en lui par l'opposition constitutionnelle. Il n'en était pas de même du cabinet du 6 septembre, dont la dissolution avait été uniquement provoquée par des questions de prééminence et de part d'influence, et il importait que le pays sût bien que c'était à des motifs de pareille nature que devaient être attribuées, depuis plusieurs années, toutes les crises ministérielles.

M. Guizot voulut protester contre cette dernière assertion, et il remonta à la tribune pour déclarer que la prééminence personnelle lui avait toujours importé fort peu, mais qu'il n'avait jamais renoncé à l'influence pour sa cause, pour ses idées, pour les intérêts auxquels il s'était dévoué, et que

cette influence, il se ferait un devoir de la rechercher toujours. Or la vraie question aujourd'hui était de savoir si la politique conservatrice pratiquée depuis six années serait ou non abandonnée. Cette politique avait tout à la fois donné au pays la liberté et la sécurité, elle seule pouvait consolider les institutions, et chaque fois que le gouvernement avait paru vouloir s'en écarter, l'inquiétude avait apparu parmi les intérêts sérieux. Ce fut à cette occasion que M. Guizot, parlant des excès de 1791 et de 1792, dont il ne voulait pas le retour, prononça ces paroles souvent citées : *Je ne veux pas que mon pays penche de ce côté. On ne tombe jamais que du côté où l'on penche.*

Ces paroles de M. Guizot étaient une attaque à la politique de détente du cabinet du 22 février, et M. Thiers crut devoir justifier cette politique.

Messieurs,

Avant de m'engager dans cette grave discussion, j'ai besoin de dire à la Chambre pourquoi je me trouve en ce moment à la tribune.

J'ai espéré et j'ai toujours désiré pouvoir me dispenser de prendre la parole ; hier je l'espérais encore ; mais il a été dit de telles choses dans le cours de la dernière séance, que le silence m'est devenu tout à fait impossible. Je prends donc la parole ; mais le débat dans lequel je vais m'engager est si grave, particulièrement pour moi, si grave quant aux choses, si grave

quant aux personnes, que j'ai besoin de dire pour mon excuse, avant d'y entrer, que j'y suis forcé, absolument forcé ; et cela pour deux causes : l'intérêt d'une opinion nombreuse et respectable, que je crois la vraie opinion du pays, et, l'intérêt aussi de mon honneur ; car, depuis cinq jours, il a été sans cesse question du cabinet du 22 février, à propos du cabinet du 15 avril, et je ne pourrais me taire en cette circonstance, sans déserter à la fois et mes convictions et mes actes politiques. (*Très bien ! très bien !*)

Je répète donc, Messieurs, que, si je monte aujourd'hui à cette tribune, c'est que j'y suis forcé. D'ailleurs, l'éclat de la séance d'hier devrait être une raison pour moi, si j'étais capable d'écouter des considérations personnelles, une raison de garder le silence ; car, après les vives émotions de la journée précédente, il n'y a plus de place pour les effets oratoires. Mais de telles considérations sont indignes d'un homme sérieux. Dans ma position, l'intérêt de la vraie politique doit passer avant tout autre ; et je viens hardiment le soutenir aujourd'hui.

Ce débat, depuis cinq jours qu'il dure, s'est agrandi d'heure en heure, et, hier surtout, il s'est encore agrandi d'une manière tout extraordinaire ; en quoi a-t-il consisté ?

Mon honorable collègue M. Guizot avait parlé des classes *moyennes*. L'honorable M. Barrot, combattant ce langage, lui a répondu : « *Ne* dites pas les *classes moyennes*, dites la *nation*. » Cette réclamation de

M. Barrot m'a rappelé ce que nous faisions il y a quelques années sur les bancs de la majorité. Quand des voix parties de la gauche disaient le *peuple*, nous répondions aussitôt : « Ne dites pas le *peuple*, dites la *nation*. » Et ainsi, toujours, à toutes les époques, dans toutes les circonstances, c'était dans la grande généralité nationale que nous cherchions refuge et force, en repoussant toutes les expressions dangereuses qu'on cherchait à introduire dans notre langue politique. (*Très bien! très bien!*)

L'honorable M. Guizot, avec le sens qui le distingue, a senti la justesse de la réclamation, et il est venu expliquer son expression. Il en est résulté pour nous tous cette obligation de ne plus dire le *peuple* ou les *classes moyennes*, mais de dire la *nation*. (*Très bien!*) Grand et utile résultat! Et, bien que nous n'ayons fait hier, si je puis ainsi parler, qu'un article du dictionnaire politique, c'est quelque chose, c'est beaucoup; car la justesse du langage a une grande importance, et il est bon, il est très bon, qu'en parlant ici nous ne puissions plus employer que ce mot si grand, si équitable pour tout le monde, la *nation*. (*Bravo! bravo!*)

Quelque brillant qu'ait été ce débat, je crois pouvoir cependant me permettre une réflexion; c'est qu'il reste à traiter la question principale, question qui remue moins les passions, qui a moins de prestige, mais qui est bien plus sérieuse au fond, la question de gouvernement.

Nous sommes en présence d'un cabinet nouveau.

Quelle direction faut-il suivre? Celle du 6 septembre, ou bien celle du 15 avril? Cette question qu'on s'adresse aujourd'hui nous rappelle celle qu'on s'adressait il y a un an. Alors on disait aussi : Quelle direction faut-il suivre? Celle du 11 octobre ou celle du 22 février.

Messieurs, en rapprochant ces deux souvenirs, une réflexion me frappe. Il se passe ici quelque chose qui s'est répété deux fois, et qui sans doute ne saurait être un effet du hasard. Deux fois dans l'espace d'une année, au 22 février 1836, au 15 avril 1837, deux fois le vaisseau de l'État a paru osciller. Que signifie ce mouvement singulier? Le vaisseau, comme on l'a dit, s'est-il penché d'un côté, ou bien, au contraire, n'a-t-il fait que se relever?... Est-ce un caprice du vent qui le pousse, ou bien, penché d'abord sous l'effort de la tempête, commence-t-il à se redresser et à reprendre une marche plus aisée et plus libre? Voilà ce qu'il faut se demander ; voilà ce à quoi il faut répondre ; et moi, monté naguère sur ce vaisseau, j'ai le besoin, pour mon honneur, j'ai le devoir, dans l'intérêt de la vérité, de prouver que le navire n'allait pas à sa perte au 22 février, et qu'il n'y va pas depuis le 15 avril.

Je supplie les personnes d'opinions si diverses qui vont m'entendre, de me permettre d'apporter dans cette discussion la plus grande franchise ; je les prie de me permettre de caractériser clairement les choses, et de désigner nominativement les hommes. Loin de moi l'intention de déverser ici aucun blâme ; j'ai manié

longtemps les affaires de mon pays, et j'ai appris à devenir indulgent en me mesurant avec les difficultés du gouvernement. En rappelant tel ou tel acte, ce ne sont pas des fautes que je chercherai à relever, ce sont des faits que je citerai, comme matière à observation. Je ne viens pas me poser ici en critique sévère, je suis un observateur froid, calme, et qui, en aucun temps, n'a eu les préjugés d'aucun parti. Qu'il me soit permis de rappeler que, né dans la gauche, élevé dans son sein pendant la longue opposition des quinze ans, je n'ai pas craint de m'en séparer au 13 mars, quand j'ai cru qu'elle se trompait ; et aujourd'hui, ayant servi six années au milieu des hommes les plus dévoués à la cause de l'ordre, je ne crains pas, sur certains points, de différer d'avec eux, et de leur dire que, sur ces points, ils se trompent peut-être. Ainsi j'ai le droit de le déclarer, je n'ai les préjugés d'aucune opinion, je parle avec une entière indépendance, je parle non en homme de parti, mais en homme froid, désintéressé, en véritable observateur politique. (*Très bien! très bien!*)

Dans ces dispositions, je me suis demandé quelle est notre situation véritable, et un symptôme m'a aussitôt frappé.

Depuis six années nous avons apporté aux Chambres des lois d'une haute gravité : loi sur les crieurs publics, loi sur les associations, loi sur la détention des armes de guerre, loi sur la presse... Ces lois étaient graves, et elles ont été adoptées à une très grande majorité. Cette année, le ministère du 6 septembre

a présenté plusieurs projets, notamment la loi dite de disjonction, loi importante qu'appuyaient de puissantes considérations ; elle n'a pas été adoptée. C'est la première fois, depuis six ans, qu'un pareil fait s'est produit dans la Chambre, c'est-à-dire dans le pays légal, pour parler le langage de l'honorable M. Guizot.

Maintenant, Messieurs, sondez bien toutes les profondeurs de ce fait. Ce rejet, sans exemple depuis six ans, signifie-t-il quelque chose, ou bien ne signifie-t-il rien? Là est toute la question de notre situation politique. Quant à moi, je l'avoue, je vois là un symptôme digne de la plus sérieuse attention.

Pour expliquer ce rejet si nouveau, on dit : Ce sont des scrupules de légistes qui ont causé l'hésitation de la Chambre.

Messieurs, je vous prie de vous rappeler que les lois de septembre, que la loi sur les associations, ont soulevé des scrupules que, pour mon compte, je n'ai point partagés, mais des scrupules très graves ; et cependant une force supérieure a fait adopter ces lois.

Pour expliquer ce rejet, on dit encore : La vieille majorité du 11 octobre s'est divisée.

Soit, je le reconnais ; mais je demande alors pourquoi cette majorité s'est divisée ?

Elle s'est divisée, dit-on, parce que de tristes passions ont désuni le cabinet du 11 octobre, parce que des hommes qui auraient dû rester unis se sont brouillés. Eh bien, qu'il me soit permis de le dire tout de suite : cela n'est pas. Ces hommes auxquels je fais allu-

sion, ces hommes se sont séparés, ils ne se sont pas brouillés. Mes anciens collègues sont là, en ma présence; ils peuvent me démentir si je ne dis pas la vérité.

Messieurs, ne cherchons pas dans de tristes passions une cause qui est autre part, et qui est plus haute. Remarquez bien que, dans le même temps, le fait qu'on déplore avait lieu ailleurs que dans les rangs de la majorité; il avait lieu dans les rangs de l'opposition elle-même. A la même époque, sous la même influence, la majorité et l'opposition perdaient toutes deux leur ensemble systématique, elles se divisaient, se fractionnaient, dans le même sens et de la même manière. Si je promène mes regards de la droite à la gauche de cette Chambre, je trouve tous les partis également fractionnés. Si je sors de la Chambre, si je porte mes regards sur le pays, je trouve que les esprits sont dans le même état.

Eh bien, en présence de ce fait si général, je cherche, moi, et je trouve une cause beaucoup plus profonde que quelques passions individuelles, et cette cause, je vais la désigner clairement. (*Mouvement général.*)

Quel était le lien qui nous tenait autrefois tous unis, tous serrés les uns contre les autres, dans les rangs de cette majorité? C'était le danger, danger très grand, de périr durant une révolte à main armée. Ce danger, tout matériel, a cessé, et l'ensemble de la majorité a disparu. (*Voix nombreuses : C'est vrai !*)

Nous avons, en effet, Messieurs, traversé des temps de danger bien grave; et, si je les rappelle aujourd'hui, ce n'est pas pour exciter des passions que je voudrais au contraire voir s'apaiser, ce n'est pas pour nous irriter les uns les autres, c'est seulement pour bien marquer le chemin qui a été parcouru et celui qui reste à parcourir.

Le danger, dis-je, nous a tenus ensemble, et il était grand. C'est une monarchie que nous avons voulu fonder en 1830, vous le savez, une monarchie et non une république. Or, il faut appeler les choses par leur nom, il y avait des hommes qui voulaient nous conduire à la république. Il fallait donc nous arrêter, nous arrêter quelque part. Que ce fût sur le terrain fixé par l'illustre Casimir Périer, ou sur le terrain que M. Barrot aurait préféré, il fallait s'arrêter quelque part, et là il fallait se défendre. Cela serait arrivé à M. Barrot comme à nous. Eh bien, Messieurs, ce n'est pas moi qui ai choisi le terrain, j'ai suivi l'illustre Périer; je me suis jeté dans la place, et j'ai contribué à la défendre avec tous les bons et vaillants citoyens qui voulaient sauver l'ordre de choses que nous avions fondé. Ce que j'ai fait, j'en atteste mon pays, je l'ai fait de la meilleure foi du monde; et, en le faisant, je n'ai cru sacrifier ni la liberté, ni la révolution, des entrailles de laquelle je suis sorti. Le service que je rendais à l'ordre public, j'ai cru le rendre à la liberté même, et je l'ai rendu sans réserve; j'ai exposé tout ce que j'avais de plus cher, ma réputation, mon honneur; j'ai

bravé les attaques les plus cruelles; et si, après l'honneur, on peut compter quelque chose encore, je n'ai pas même ménagé ma vie, car les ordres que je contribuais à faire adopter dans les conseils du gouvernement, je courais les faire exécuter moi-même. Il y a de tous côtés ici des amis de l'ordre, et je puis le dire avec orgueil à la face de mon pays, s'il y en a parmi eux qui aient fait autant que moi, il n'y en a aucun qui ait fait davantage. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

Quelle était alors notre situation? Nous étions en présence de la révolte attaquant le gouvernement à main armée. Nos lois lui laissaient des moyens redoutables. Elle pouvait tous les matins proclamer la république, ou la dynastie déchue, au moyen d'une presse sans frein. Elle pouvait même, au moyen des crieurs publics, porter dans les rues ces provocations insensées, et convertir l'action de la presse en une action matérielle sur la place publique. Elle avait, par le moyen des associations, la faculté de recruter publiquement ses adhérents, avec le but avoué de renverser le gouvernement. Quand enfin elle avait combattu et qu'elle avait été vaincue, elle pouvait résister à la justice en refusant seulement de comparaître. Il suffisait pour cela aux accusés de ne pas vouloir se rendre de leur prison au tribunal.

C'étaient des moyens tout-puissants, que nous ne pouvions consentir à laisser à la révolte. Nous l'avons vaincue d'abord par les armes, puis nous lui avons enlevé par la loi tous les moyens dont elle faisait un si

monstrueux usage. Nous lui avons interdit le cri dans les rues, la provocation quotidienne au renversement du gouvernement, la faculté de s'associer pour accomplir ce renversement, enfin la résistance tumultueuse à la justice.

Les lois que nous avons présentées dans cette intention ont excité de vifs débats, et cela devait être; mais un sentiment plus puissant, celui du danger présent et imminent, les a fait adopter.

Aujourd'hui le temps a marché. Quel est donc le résultat? La liberté véritable a-t-elle péri? Non. La discussion des actes du gouvernement est libre, libre jusqu'à la calomnie; toute association pour un but utile est libre; la justice assurément est respectée sans être devenue cruelle. La révolte seule a péri.

Quand nous discutons sur les lois de septembre, sur l'origine et sur le maintien de ces lois, il ne faut pas que ce ne soit là qu'une manière de nous irriter les uns les autres. Si cette discussion signifie quelque chose, elle signifie apparemment que les résultats acquis, nous voulons les conserver. Or j'imagine que personne ici, pas même dans l'opposition, ne voudrait voir renaître ces temps où la presse pouvait crier aux armes, où les associations pouvaient les prendre, où les scènes enfin que nous avons vues devant la cour des pairs étaient possibles. Personne ne voudrait voir renaître ces temps-là; et je suis convaincu que tout le monde est intéressé à ce que cela ne soit plus. L'opposition y est encore plus intéressée que qui que ce

soit, et les belles paroles de M. Barrot, que vous avez entendues hier, et qui ont produit tant d'effet, n'auraient pas assurément produit le même effet, au bruit des émeutes, il y a quatre ans. (*Mouvement.*) Ce qui se passait alors tournait au dommage de tout le monde; et, j'ose le dire, au dommage de l'opposition encore plus que d'aucune autre partie de cette Chambre. (*Très bien!*)

Tels sont donc les résultats acquis : on ne peut plus tous les matins proclamer par la presse le dessein de renverser le gouvernement; on ne peut plus s'associer en vue de ce dessein; on ne peut plus, en l'insultant, arrêter la justice. Voilà des résultats acquis au profit de tout le monde, que personne ne voudra sacrifier, que, pour mon compte, je ne voudrais jamais compromettre. (*Très bien! très bien!*) On veut dire cela ou rien quand on parle des lois de septembre, et, sur ce terrain, tout le monde est et doit être d'accord. (*Approbation générale.*)

Ces résultats sont, comme je viens de le dire, acquis. C'est l'œuvre de quatre ans d'une lutte continue. Mais, depuis qu'ils ont été produits, le calme est rentré de jour en jour dans les esprits; les temps se sont modifiés progressivement, et, la vue du danger s'écartant, un changement s'est manifesté dans le pays comme dans les grands corps de l'État. Cette majorité législative, longtemps si compacte, a commencé à perdre son ensemble : M. Duvergier de Hauranne le remarquait lui-même au commencement de la session de 1836.

A ce sujet, vous me permettrez, Messieurs, de vous rappeler ce vote fameux sur la question des rentes, vote qui, pour moi, est un souvenir ineffaçable, car il m'obligea peu de temps après à accepter, bien à regret, la responsabilité principale du gouvernement de l'État.

On a dit, et avec raison, que ce vote n'avait pas eu pour but de renverser le cabinet du 11 octobre. Cela est vrai sans doute; mais je vous prie de voir ce qu'il y avait de politique dans ce vote. Le cabinet du 11 octobre, si ferme, comme on l'a dit, si dévoué à sa tâche, ce cabinet fit alors cette déclaration à la Chambre : Si vous accueillez la demande immédiate de la réduction des rentes, je me retire. Et cette Chambre, qui lui avait voté tant d'ordres du jour motivés, passa outre, et adopta la proposition décisive qui entraînait le renversement du cabinet. Je n'hésite pas à dire qu'une année auparavant, au moment du danger, ce vote n'aurait pas eu lieu, et que la Chambre se serait arrêtée devant la déclaration du ministère. (*Marques générales d'assentiment.*)

Déjà, Messieurs, des dispositions diverses s'étaient manifestées dans le sein de la majorité; mais, à partir de ce jour, apparurent deux tendances, non pas contraires, mais au moins divergentes.

Il y avait des hommes qui, à cette époque, se disaient déjà et qui se sont dit depuis : Aujourd'hui tout ce qu'on pouvait demander à la législation, on l'a obtenu. Sans nier l'imprévu, toujours caché dans

l'avenir, aujourd'hui on a fait par la législation tout ce qui était nécessaire et manifestement utile. Maintenant il faut calmer le pays. Tout ce qu'on pourrait obtenir par des lois nouvelles ne vaudrait pas en efficacité l'irritation qu'on produirait dans les esprits. Il faut donc calmer le pays; il faut retenir les esprits qui tendraient à s'éloigner, ou conquérir ceux qui tendraient à se rapprocher. Il faut pour cela montrer une disposition confiante, amicale, à tout le monde. Et, comme c'est surtout par le choix des fonctionnaires qu'un gouvernement marque particulièrement sa direction, il ne faut pas sans doute appeler aux fonctions publiques des hommes dont les opinions soient incompatibles avec celles du gouvernement, mais il y a certains hommes auxquels il faut procurer le moyen d'acquérir la grande expérience des affaires; il faut, non pas leur demander l'abjuration de leurs opinions antérieures, car ce serait les déshonorer, mais les mettre en présence des affaires; il faut, en un mot, s'occuper de rattacher à soi cette partie de la majorité qui semble s'éloigner.

Les hommes qui se sont tracé cette ligne de conduite sont ceux qui ont formé et appuyé le cabinet du 22 février. A côté d'eux, sur-le-champ, le même jour, d'autres hommes que je respecte, que j'honore, auprès desquels j'ai servi pendant longtemps, mais qui me permettront de parler de leurs opinions avec une franchise égale à celle qu'ils ont montrée en parlant des miennes, ces hommes ont dit : « Le ministère du

22 février marche à gauche ; il va périr dans les abîmes de l'opposition ; cette manière de dire qu'il faut calmer n'est qu'une manière détournée de laisser relâcher les ressorts du gouvernement. Tout n'est pas fait encore par les lois, quoi qu'on en dise. Sans doute ces lois causent de l'irritation quand on les apporte ; mais il y a la discussion, le combat de tribune, et c'est une des choses qui contribuent le plus à la force du gouvernement. Quant au personnel administratif, le cabinet du 22 février se trompe encore. Nous avons souffert quelquefois des divisions de l'administration ; il ne faut plus les tolérer. Il faut une administration homogène ; il faut surtout ne prendre que dans certains rangs, dans les rangs des hommes qui ont toujours voté comme nous, des fonctionnaires éprouvés et parfaitement conformes à nous. Et, si par hasard on sort de ces rangs pour aller à des hommes qui ont pensé autrement, ce doit être au prix d'une abjuration bien positive de leurs premières opinions. »

Voilà, Messieurs, sans exagération, sans calomnie, voilà la seconde tendance qui s'est manifestée à côté et en dehors du ministère du 22 février, au moment de sa formation. Cette seconde tendance a prévalu dans le ministère à partir du 6 septembre. Là est toute la question ; je l'aborde franchement, sans détour, sans ambiguïté. Je veux la clarté pour moi, comme pour mes adversaires politiques.

Eh bien, savez-vous quelles objections j'adresse à cette politique qui, cherchant à se donner un nom,

s'est appelée, je crois, la *politique homogène?* Je lui adresse les sérieuses objections que voici :

Son principe prend sa source dans des sentiments honorables ; mais ce principe est fâcheux ;

Les actes qui en ont découlé depuis le 6 septembre ont été malheureux ;

Quoiqu'elle n'ait été qu'à demi essayée, cette politique a échoué ;

Elle se trompe sur les vrais dangers du pays, et, en cherchant à se pourvoir contre un danger déjà loin de nous, elle nous prépare un danger réel qu'elle ne voit pas ;

Si, comme elle prétend, le 22 février a excité quelques inquiétudes, elle inspire elle-même des inquiétudes graves et bien plus étendues ;

Enfin elle a perdu son à-propos avec l'émeute.

Telles sont, non pas mes accusations, mais au moins mes objections à l'égard de cette politique que j'appelle la *politique homogène*.

Je dis que le principe de cette politique est honorable dans sa source, mais qu'il est fâcheux dans ses effets. Messieurs, quand on a traversé des temps difficiles et agités, on contracte malgré soi certaines habitudes, on devient prompt à s'émouvoir, prompt à s'alarmer ; les dangers qu'on a rencontrés, on est toujours disposé à croire qu'ils vont renaître ; ce qu'on a fait une fois pour y parer, et ce qui a réussi, on veut le refaire, persuadé que cela réussira toujours, et qu'il n'y a pas d'autre remède ; et puis surtout on se

forme, à l'égard des hommes par qui l'on a été combattu, des préventions exagérées et déplorables; on leur croit mauvais cœur, mauvais esprit; on les suppose ou toujours disposés à détruire, ou incapables de comprendre jamais les vraies conditions du gouvernement; en un mot, on contracte à l'égard des choses, à l'égard des hommes, des dispositions à l'exagération et à l'injustice.

Tel est, à mon avis, la conséquence ordinaire des luttes violentes, et tel est le principe, honorable dans sa source, mais fâcheux dans ses effets, de la politique que je cherche à caractériser, et l'on va voir que les actes qui en ont découlé ont été malheureux.

Il y a eu un grave événement à Strasbourg, et une nouvelle et atroce tentative sur la précieuse vie du roi.

Eh bien, quel a été le premier mouvement de cette politique? Il a été de recourir à la législation. En conséquence, on vous a apporté la loi de *disjonction* et la loi de *non-révélation*.

Vous allez voir que cette promptitude à recourir à des moyens qui ont réussi a eu pour conséquence des actes irréfléchis et regrettables.

Je ne veux pas ici parler longuement de l'armée, car on en a trop parlé à cette tribune; mais il y a quelques mots que je ne puis me dispenser de dire. Il faut distinguer, dans l'événement de Strasbourg, deux choses : la tentative qui a échoué, et le jugement qui

s'en est suivi. Quant au jugement, je déplore autant qu'un autre ce que je voudrais pouvoir appeler une erreur de la justice, mais ce que je n'ai pas le droit de qualifier ainsi. Toutefois j'ajoute qu'à côté de ce fait il y en a un autre plus important, plus significatif, qu'on a trop perdu de vue, la non-réussite du complot. Si l'on avait observé l'état du pays avec le regard ferme qu'il faut toujours conserver en présence des événements, on aurait pu voir que l'armée était à l'abri du plus redoutable des talismans, le nom de Napoléon; on aurait vu qu'en voulant s'occuper de la juridiction militaire, il n'y avait que deux choses à faire, l'une constitutionnellement inadmissible, l'autre impraticable en procédure criminelle; c'est-à-dire, ou de renvoyer tous les accusés, civils et militaires, devant les conseils de guerre, ou de séparer les juridictions. La question préalable, adoptée par vous à une immense majorité, a mis au néant la première proposition. Le rejet de la loi de disjonction dans cette Chambre vous a prouvé l'impossibilité de séparer les procédures. Si donc on s'était laissé un peu moins entraîner, on se serait épargné une si malheureuse tentative, qui n'a pas donné force au gouvernement, ni comme législation ni comme effet moral; car, en fait, on n'a pas obtenu les dispositions demandées, et, quant à la discussion politique, loin de profiter au gouvernement, elle lui a fait, au contraire, un tort considérable.

Quant à la loi de non-révélation, souvent dans les cabinets antérieurs, et particulièrement dans le cabi-

net du 22 février, nous nous étions demandé si la loi pourrait quelque chose pour la vie si précieuse que nous avons vue tant de fois menacée. Voici ce que nous nous étions dit à cet égard, car, en hommes de gouvernement, qui savent aborder toutes les hypothèses, nous avions examiné et discuté tous les moyens possibles.

Quelle loi pourrait-on faire pour aller saisir individuellement ces atroces monomanes qui ont voulu frapper la cause de l'ordre dans la personne du roi? Pourrait-on, par exemple, au moyen d'une loi sur la liberté individuelle, se donner la faculté d'arrêter, de détenir pour un temps, les misérables qui nourrissent de tels projets? Et, à cette question, voici notre réponse. Outre que c'était une chose énorme pour le gouvernement, de venir avouer qu'il ne pouvait exister sans les misérables étais sur lesquels s'était appuyée la Restauration pour finir ensuite par tomber, outre l'inconvénient d'un pareil aveu, une telle loi eût été inutile. En effet, une loi permettant la détention ordinaire n'aurait point prévenu les crimes de Fieschi, d'Alibaud, de Meunier. La raison en est toute simple. Pour leur appliquer une telle loi, il aurait fallu connaître leurs projets criminels; mais le gouvernement les ignorait, sans quoi il les aurait livrés par avance à la justice.

Restait donc à essayer la loi de non-révélation. A l'égard de celle-là, nous nous étions dit les choses suivantes. Les crimes dont il s'agit ont-ils de nombreux

complices? Sont-ils l'ouvrage d'associations secrètes et nombreuses, comme plusieurs personnes l'ont cru? Évidemment non. On en est convaincu quand on a suivi la procédure de la Cour des pairs. A qui donc la connaissance de ces complots arrive-t-elle? Aux complices seuls. Or, lorsque la peine de mort n'arrête pas les complices, une peine correctionnelle sur la non-révélation y fera-t-elle quelque chose? Et quant aux honnêtes gens que le hasard met en possession de quelque symptôme un peu significatif, ils viennent eux-mêmes le révéler. J'ai pu m'en convaincre comme ministre de l'intérieur, et tout récemment l'administration du 6 septembre a pu s'en convaincre aussi. On a découvert une machine dont l'auteur s'est suicidé. Comment? Par la révélation spontanée d'un honnête homme qui avait tout découvert.

Nous nous étions dit qu'une telle loi ne ferait rien sur les complices, qui ne sont pas retenus par la peine de mort, et rien sur les honnêtes gens qui accourent par instinct, par entraînement, révéler ce qu'ils savent. Nous nous étions dit surtout que la loi proposée touchait à des sentiments si profonds, qu'elle exigeait de revenir sur des modifications si importantes, si bien accueillies par l'opinion, lorsqu'elles ont été faites il y a six ans dans nos codes, qu'en l'apportant on troublerait et agiterait dangereusement l'opinion publique, et qu'on ne rendrait service ni au roi ni au pays. L'événement me semble avoir suffisamment justifié ces prévisions.

Je dis donc à cette politique, si prompte à recourir à la législation, que, dans mon opinion, ses actes ont été malheureux. (*Mouvement en sens divers.*) Quant à la manière de se conduire à l'égard des hommes, je dis encore que je la crois tout aussi mal inspirée; j'ajouterai qu'elle est inapplicable.

On a parlé des choix du 22 février; on me permettra ici de dire quelque chose sur ces choix. Il paraît que, dans la commission des fonds secrets, ils sont devenus un sujet grave qui a préoccupé la commission et le gouvernement.

Eh bien, Messieurs, cette politique qui s'imagine que, lorsque l'opinion s'ébranle, semble hésiter, peut-être s'éloigner, que lorsqu'une telle chose arrive, il s'agit simplement, pour ramener à soi l'opinion, de resserrer fortement les liens du personnel administratif et de ne prendre que des agents tout à fait identiques à soi, je dis qu'on peut croire à l'efficacité de cette politique, mais que cette croyance n'a rien de pratique.

On est venu se plaindre ici (et l'honorable M. Jaubert, dont la franchise est bien connue, nous permettra d'en avoir également à son égard) des choix faits par le 22 février en ce qui touche quelques hauts fonctionnaires.

Eh bien, quant aux personnes, oui, il faut qu'une administration soit homogène; oui, il ne faut pas que des agents marchent dans une direction quand le gouvernement marche dans une autre; mais, si l'on s'imagine que c'est à force de destitutions ou d'exclusions

dans les choix qu'on arrive à ce résultat, je dis qu'on se trompe. Pour moi, j'ai entendu discuter dans le conseil (et j'ai provoqué moi-même cette discussion) si l'on ne pourrait point faire sentir le joug du gouvernement à de hauts fonctionnaires, quelque talent qu'ils eussent, au cas où ils se sépareraient de lui dans les occasions solennelles. Nous avons reconnu que, dans la pratique, cela était impossible. Je dis plus, je dis, quoique je sache fort bien tout ce que l'entraînement de la lutte amène à faire, que je doute fort qu'on ose pratiquer cette politique, présentée ici comme devant rendre l'administration plus homogène; je doute, par exemple, qu'on ose remplacer vingt-cinq ou trente préfets. Ne croyez pas qu'agir ainsi, ce soit ramener l'opinion qui hésite; c'est, au contraire diminuer sa propre clientèle. Ne pas vouloir faire certains choix, les condamner, ne croyez pas que ce soit resserrer l'unité du gouvernement et augmenter sa force; c'est, je le repète, diminuer la clientèle nécessaire à sa cause.

Oui, il faut de l'unité : savez-vous où elle est? Elle est beaucoup plus souvent dans l'énergie du chef qui dirige l'administration et dans la confiance qu'il inspire aux fonctionnaires, dans l'ardeur qu'il met à les défendre quand ils sont attaqués; elle est là beaucoup plus que dans les destitutions ou dans l'esprit exclusif des choix. (*Très bien! très bien!*)

Quant à moi, voilà, Messieurs, ce que la pratique m'a appris, et je ne dirai qu'un mot à ce sujet sur les

choix du 22 février. Le même jour, dans la même ordonnance ou dans le même numéro du *Moniteur*, cinq nominations ont paru. Trois appartenaient à ce que l'on appelait l'opinion de la résistance la plus vive, et je crois avoir fait des choix honorables dont je puis m'applaudir. Deux autres, ils me permettront de les nommer, MM. Félix Réal et Dufaure, appartenaient à des opinions que je n'ai pas toujours partagées. On a dit que c'était là un engagement que j'avais pris pour satisfaire certaines opinions. Messieurs, je démens ce fait; non, je n'avais pas pris d'engagement, et je crois avoir trop d'expérience pour en prendre jamais.

Savez-vous quelle a été ma pensée? J'ai voulu que le gouvernement, au lieu de se restreindre, s'étendît. J'ai vu non loin de nous des hommes capables; j'étais convaincu qu'il ne leur manquait, pour adopter les opinions que je croyais les bonnes, que d'être mis en présence des affaires. Je n'ai pas attendu que M. Dufaure et M. Réal me le demandassent; c'est moi qui ai offert à M. Dufaure et à M. Réal d'entrer dans les fonctions publiques. Je ne leur ai pas demandé de démentir leurs opinions antérieures, je leur ai dit : Venez aux affaires, voilà la meilleure des expériences. (*Nouvelle sensation.*)

Eh bien, en présence de ce fait, je soutiens que cette politique est la meilleure pour un gouvernement qui voudra être puissant, large, qui voudra faire des conquêtes à l'égard des hommes; je soutiens que cette politique est la meilleure, et que celle qui, en vue

de rendre le gouvernement plus homogène, tendra à l'isoler, ne fera que diminuer sa propre force et celle de la cause qu'elle voudra servir. (*Très bien!*)

Je dis donc que cette politique, dont le principe, suivant moi, est dans l'habitude, contractée au milieu de troubles profonds, de s'alarmer facilement, de recourir souvent à la législation, d'être exclusif à l'égard des hommes, je dis que cette politique a été malheureuse dans ses actes; je dis plus, je dis que, fût-elle bonne en soi, elle n'a été qu'à demi essayée, et que cependant elle a échoué. Je dis qu'elle n'a été qu'à demi essayée; car, tout le monde le sait, si elle avait été complètement essayée, ce sont les conseils de guerre pour tous les accusés civils et militaires qu'on nous aurait demandés. Elle n'a été encore qu'à demi essayée quant aux personnes, car les destitutions auxquelles on a fait allusion n'ont pas eu lieu. Ainsi, on ne l'a qu'à demi essayée, et quant aux choses et quant aux hommes; et cependant elle a échoué, car le rejet de la loi de disjonction est un souvenir présent à tous les esprits.

On dit, il est vrai, que le jour du vote de la loi de disjonction, la majorité n'a pas abandonné le ministère. Je ne prétends pas qu'elle l'ait abandonné. On dit que le cabinet s'est dissous parce qu'on s'aperçut qu'un ministre, que, pour mon compte, j'ai vu remplir habilement et avec zèle les fonctions dont il était chargé de mon temps et que je regrette, dans l'intérêt du pays, qu'on lui ait enlevées (*marques d'adhésion*), on dit que

le cabinet s'est dissous parce qu'on s'est aperçu tout à coup de l'insuffisance de ce ministre. (*Mouvement.*)

Ce n'est pas moi qui prétends cela, Messieurs, je le rapporte, et plus que personne je rends justice à ce ministre. Mais, je le demande, comment s'est-il fait que la nécessité de remplacer M. de Gasparin ne soit définitivement apparue que le lendemain du rejet de la loi de disjonction? Je dis que ce jour-là la politique que je désigne ici a senti qu'elle avait essuyé un grand échec et qu'elle avait besoin de se modifier. Et, quant à sa direction relativement aux hommes, je n'ai, pour vous donner à entendre si cette politique a l'assentiment général, qu'à vous rappeler une chose.

Lorsque l'honorable M. Jaubert, avec la franchise que vous lui connaissez, est venu à cette tribune annoncer cette politique à l'égard des hommes, il a produit, malgré son esprit et son courage, malgré tout l'intérêt qu'inspire son talent si hardi, il a produit une impression si vive, que très injustement, du moins je le crois et je l'ai dit à ses amis, on a prétendu qu'il avait contribué au rejet de la loi de disjonction. Pour mon compte, je crois qu'il n'y a pas plus contribué qu'aucun de ses amis. (*Mouvement prolongé en sens divers.*)

Je dis que cette politique, ni dans les choses ni dans ses dispositions à l'égard des personnes, n'a réussi. Or c'est un grand dommage, c'est un grand inconvénient pour cette politique qui s'adresse au pays

légal, et qui a raison de s'adresser à lui, de n'avoir pas réussi auprès du pays légal.

Je ne conteste pas que beaucoup d'hommes honorables, sincèrement patriotes, et qui partagent une partie de ses alarmes, lui soient sincèrement dévoués; je demande toutefois si, dans ses actes, dans ses théories, elle est parvenue à réunir une masse d'adhérents suffisante pour pouvoir gouverner. (*A gauche : Très bien! très bien!*) Je dis plus, je dis qu'à mon sens elle se trompe sur la nature du danger auquel le gouvernement actuel est exposé. Elle a cherché, depuis six mois, à se pourvoir contre un danger qui n'est plus aujourd'hui le danger réel, et elle a fait naître, non pas tout à fait, mais à un certain degré, le seul danger véritable auquel ce gouvernement-ci soit exposé. Le danger contre lequel elle a cherché à se pourvoir, c'est le danger matériel d'un acte de violence contre le gouvernement. Je puis me tromper; cependant je sais tout aussi bien qu'un autre regarder autour de moi; j'ai été longtemps ministre de l'intérieur, je crois connaître mon pays, il n'y a pas longtemps que je suis sorti des affaires. Eh bien, à mon avis (je parle non de l'avenir, mais de la situation dans laquelle nous nous trouvons), quand on cherche à se pourvoir contre le danger matériel, contre l'attaque de vive force, on se trompe; ce n'est plus là qu'est aujourd'hui le vrai danger. En tout cas, on s'est bien peu armé depuis six mois contre le danger matériel, car la loi de disjonction, on ne l'a pas obtenue; et,

quant à la loi de non-révélation, vous voyez que tous les membres du cabinet, excepté un seul, ont paru l'abandonner. La politique dont il s'agit n'a donc rien fait de sérieux pour se garantir contre le danger matériel ; elle a essayé et n'a pas réussi. Mais il y a un autre danger vers lequel je crois pouvoir dire sans hésitation qu'elle a fait faire quelques pas au pays. Je m'adresse ici à tous les hommes que la vivacité des passions politiques n'aveugle pas assez pour leur enlever la liberté de leur jugement. Eh bien, qu'entendez-vous dire de tous côtés des dangers qui peuvent menacer le gouvernement? Ceci : L'émeute est finie, les attaques de vive force ne sont plus à craindre ; mais quelles seront les élections prochaines?

Ce mot, Messieurs, ce mot révèle le vrai danger. Le gouvernement a vaincu les attaques matérielles dont il a été l'objet; mais il lui arrive ce que tous les gouvernements, jusqu'à ce jour, ont vu leur arriver ; ils ont vaincu les difficultés du premier établissement, ils ont vaincu les attaques matérielles; ce qu'ils n'ont pas fait, c'est de conquérir et de garder l'opinion publique. (*Adhésion générale.*)

Ce que tout le monde craint, et avec raison, c'est qu'une révolution dans l'opinion publique en agissant sur les corps électoraux, n'amène peut-être dans les pouvoirs publics une direction égarée qui pourrait compromettre le gouvernement et son avenir.

Quant à moi, je soutiens avec une conviction profonde qu'en cherchant à se pourvoir sans cesse contre

un danger matériel déjà loin de nous, le gouvernement a fait, sans le savoir, des pas vers le seul danger sérieux qui le menace. (*Plusieurs voix : Très bien!*)

Et, je le demande à tous les hommes de bonne foi, n'est-il pas vrai que, depuis six mois, l'opinion publique a subi, je n'exagère rien, une certaine altération? (*Sensation.*)

M. Arago. — Dites amélioration et non pas altération. (*Rires à gauche.*)

M. Thiers. — J'ai dit, Messieurs, quel est, suivant moi, le principe de cette politique, honorable, sans doute, mais j'ose dire trop ombrageuse, et quels ont été ses actes. J'ai dit que l'événement a prononcé sur elle un jugement, un jugement sévère, car elle n'a pas réussi. J'ai dit enfin que, dans ma conviction d'homme qui a acquis quelque expérience, elle cherche à se pourvoir contre un danger déjà loin de nous, et qu'elle ferme les yeux sur le seul danger réel qui nous menace.

Je dois, Messieurs, ajouter une chose, et ici je ne veux ni m'occuper de détails personnels, ni faire aucune récrimination, mais je prie la Chambre de se souvenir qu'hier, sans nommer la politique du 22 février, on l'a cependant désignée assez clairement pour que tout le monde la reconnût. Et c'est là, je le déclare, ce qui a rendu stricte pour moi l'obligation de parler aujourd'hui.

On a prétendu à cette tribune que, toutes les fois que le gouvernement avait montré une disposition qui

avait obtenu quelques ménagements de ce côté (*l'orateur montre le côté gauche*) le pays avait été inquiet.

L'honorable M. Guizot a dit cela hier, je ne m'en plains pas.

Cependant, Messieurs, qu'il me soit permis de faire remarquer que cette parole si grave de la part d'un ancien collègue, de la part d'un homme qui me connaît, que cette parole tendait à dire, non pas sans doute dans son intention, mais dans le fait, que, lorsque j'avais eu l'honneur de diriger les destinées de mon pays, le pays avait été inquiet.

Eh bien, Messieurs, en opposant l'une à l'autre les deux tendances qui sont sorties du cabinet du 11 octobre, et qui se sont manifestées soit au 22 février, soit au 6 septembre, on prétend que c'est la politique à laquelle j'étais attaché qui inspirait des inquiétudes. Qu'il me soit permis de demander si l'autre politique que je désigne ici n'inspire pas aussi certaines inquiétudes. (*Plusieurs voix : Très bien !*)

Qu'il me soit permis de dire que cette politique que j'appelle homogène, car c'est le nom qu'elle s'est donné, que cette politique, qui ne peut pas être confiée certainement à des hommes plus élevés et plus capables, que cette politique se défie pourtant un peu d'elle-même, et que les inquiétudes qu'elle inspire quelquefois, elle n'est pas sans les partager à un certain degré. (*Rires approbatifs.*)

J'en donne pour preuve qu'à toutes les époques elle a cherché à devenir, de politique homogène, politique

de coalition. Qu'il me soit permis de lui dire, sans récriminations et avec respect, qu'à toutes les époques elle a regardé comme une extrémité de se produire dans son homogénéité tout entière. (*On rit.*)

Qu'il me soit permis de lui rappeler que, pendant tout le 11 octobre, elle a cru qu'il lui importait de n'être pas seule ; qu'au 6 septembre elle a cru devoir rompre son homogénéité en s'adressant à M. le comte Molé ; qu'après le rejet de la loi de disjonction elle n'a pas voulu se produire dans son homogénéité, car elle m'a fait l'honneur, dont j'ai été touché, et que j'ai reçu d'un ancien collègue comme je le devais, elle m'a fait l'honneur de vouloir, avec l'aide de ma personne, devenir encore politique de coalition. Après moi, elle s'est adressée à d'autres, et ce n'est qu'à la fin de la crise qu'elle a consenti à se produire elle-même et toute seule. Et j'ajouterai que les inquiétudes que, dans sa sincérité, mais aussi dans son ardeur, elle inspire peut-être au pays, peuvent être assez haut partagées, car nous avons, au lieu du cabinet de M. Guizot, le cabinet du 15 avril. (*Rires approbatifs aux extrémités.*)

J'ajouterai, de plus, que, si elle m'a reproché les ménagements que la politique du 22 février avait obtenus de l'honorable M. Odilon-Barrot, elle a obtenu hier de l'opposition quelque chose de plus que des ménagements ; elle a obtenu des vœux. M. Barrot lui a adressé un mot, à mon avis, bien grave. M. Barrot lui a dit : « Je vous souhaite. » (*Nouvelle hilarité.*)

Eh bien, non par des motifs personnels, car, si l'ambition était chez moi supérieure aux convictions, je serais aujourd'hui ministre, mais dans la profonde persuasion que je sers bien mon pays, je dis à cette politique : Moi je ne vous souhaite pas, et, à cause de cela, je donne ma boule blanche au cabinet du 15 avril. (*Mouvement d'adhésion.*) Je dis enfin à cette politique qu'elle n'a plus son à-propos ; elle l'a eu dans nos jours de danger ; elle l'aurait tout au plus si l'émeute venait le lui rendre.

Aujourd'hui, comme heureusement il n'est pas permis de faire renaître ces dangers, je dis que cet à-propos elle ne l'a plus ; non pas que, dans cette Chambre, il y ait un sentiment de répulsion à l'égard des personnes : non, les personnes peuvent venir, elles auraient peut-être la majorité ; mais je n'ajoute qu'un mot : les personnes sans les choses.

Ce discours éloquent mit fin à une discussion qui passa par-dessus la tête du ministère, ainsi qu'on le dit alors, et fut une des plus brillantes du régime parlementaire de 1830. Le crédit de 2 millions fut voté à une immense majorité.

LXXIX

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(AFFAIRES D'ESPAGNE)

PRONONCÉ LE 10 JANVIER 1838

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La session de 1837 avait été close le 15 juillet, et, le 3 octobre suivant, une ordonnance royale, prononçant la dissolution de la Chambre des députés, convoquait les collèges électoraux pour le 4 novembre. La session de 1838 fut ouverte le 18 décembre par un discours du roi, discours dans lequel ce prince rappelait les principaux événements qui avaient eu lieu dans l'intervalle des deux sessions : l'amnistie accordée à tous les condamnés pour délits ou crimes politiques, le mariage du duc d'Orléans, fils aîné du roi, avec la princesse Hélène de Mecklembourg, la seconde expédition de Constantine couronnée par la prise de cette ville, et un passage du discours relatif aux affaires d'Espagne était conçu dans les termes suivants :

« Cependant la guerre civile désole la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de sa fille Isabelle II. Je continue à exécuter fidèlement la clause du traité de la quadruple alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes mes sympathies. »

A ce passage du discours royal, le projet d'adresse pro-

posé à la Chambre des députés répondait par les paroles suivantes :

« Nous voyons avec une peine profonde la guerre civile qui continue à désoler l'Espagne ; nous nous sentons émus à l'aspect des malheurs d'une nation amie; nous applaudissons au courage persévérant des défenseurs de la reine Isabelle, et nous nous confions aux mesures que votre gouvernement, exécutant fidèlement le traité de la quadruple alliance, croirait devoir prendre pour atteindre le but que les hautes parties contractantes se sont proposé, de pacifier la Péninsule et de la sauver des malheurs d'une contre-révolution. »

Un député de l'Eure, M. Hébert, demanda la parole sur ce paragraphe, et fit observer que la politique d'intervention avait été condamnée l'année précédente, et que les paroles de la commission pouvaient être considérées comme une invitation adressée au gouvernement de s'éloigner de la politique de réserve pratiquée jusqu'à ce jour. Or le traité de la quadruple alliance n'avait cessé d'être fidèlement exécuté, et engager le gouvernement à faire plus qu'il n'avait fait, c'était l'engager à intervenir. La Chambre devait s'abstenir de donner un pareil conseil, et toute latitude devait être laissée au gouvernement pour agir suivant que lui sembleraient le comporter l'intérêt et la dignité de la France. En conséquence M. Hébert proposa de substituer, dans le paragraphe de la commission, aux mots : *en exécutant fidèlement,* les mots suivants : *en continuant d'exécuter fidèlement.*

M. Saint-Marc Girardin, rapporteur du projet d'adresse, répondit que la commission dont il était l'organe ne voulait pas non plus d'intervention, mais qu'en présence des graves dangers qu'aurait pour la France une contre-révolution en Espagne, elle avait cru devoir exprimer bien nettement sa pensée que le but du traité de la quadruple alliance avait été d'empêcher cette contre-révolution. M. Saint-Marc Girar-

din demanda donc le rejet de l'amendement proposé par M. Hébert. Ce dernier ayant de son côté insisté pour l'adoption, M. Thiers crut devoir prendre la parole et prononça le discours suivant.

Messieurs,

Souvent on nous accuse de créer entre nous des différences qui n'ont rien de réel. Il en existe ici une considérable, et je ne cherche point à la faire plus grande qu'elle ne l'est; mais aussi je voudrais bien que nous ne cherchassions pas à nous la dissimuler pour nous surprendre un vote aux uns et aux autres.

Qu'il me soit permis de vous le dire, dans la politique intérieure les questions sont graves sans doute, mais souvent les passions des partis les aggravent encore et les grossissent au delà de leurs proportions naturelles. Cependant, quand il s'agit des grands intérêts extérieurs du pays, quand il s'agit de ce qu'on a appelé l'alliance occidentale de la France, quand il s'agit d'une couronne de plus ou de moins dans le monde et dans notre alliance, on ne saurait y apporter trop d'attention et surtout trop de franchise. (*Marques d'adhésion.*)

Messieurs, si cette immense question n'était qu'une de ces questions parlementaires dans lesquelles on cherche à se ménager des succès les uns aux autres, nous pourrions dissimuler peut-être ; mais ici il s'agit

d'un des plus graves intérêts du pays, il s'agit de fixer sa pensée véritable ; et cela a une importance qui est au-dessus de tous les intérêts, quels qu'ils soient, une importance telle, que nous devons nous expliquer avec une entière netteté.

Si nous nous disons les uns aux autres que nous sommes d'accord, que tous nous voulons la même chose, nous tomberons dans l'équivoque, et je trouverais bon que nous n'y restassions pas ; car, à côté de nous, il y a un peuple qui souffre, un peuple dont la destinée peut dépendre de nos délibérations, et surtout du sens de nos délibérations.

Eh bien, après ces quelques mots dont vous devinerez la portée, et dont, je crois, vous apprécierez la loyauté, j'entre franchement dans la question.

Je ne redirai pas tout ce que j'ai dit dans d'autres circonstances. Cette question, je crois pouvoir le déclarer sans grossir les choses, intéresse l'Europe entière ; elle est immense, et l'on a très bien fait de l'appeler immense ; voyez les accidents qui pourraient résulter d'une mauvaise solution. M. le président du conseil a eu raison en disant qu'une mauvaise solution serait un malheur immense.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — J'ai dit un grand malheur.

M. THIERS. — Un grand malheur ; j'accorde la différence. (*Mouvements divers.*)

Il y a, Messieurs, deux politiques sur l'Espagne. Il en est une qui ne la dédaigne pas absolument, mais il

en est une autre qui veut qu'à tout prix, immédiatement, on aille faire ses affaires pour elle-même, presque contre elle-même, et se charger de ses destinées.

Si l'on place la question dans ces termes extrêmes, l'une de ces opinions ne portant pas d'intérêt à l'Espagne, qui lui est presque indifférente, et l'autre voulant faire sans elle, malgré elle, ses propres affaires, et intervenir immédiatement, si, dis-je, on place la question dans ces termes extrêmes, on est dans le faux.

Il n'y a personne dans le pays, je n'admets pas la calomnie, il n'y a personne, du moins dans le cercle de la constitution, qui puisse être indifférent entre don Carlos et Isabelle. Il n'y a personne qui veuille intervenir à tout prix, à tous les instants, et qui veuille qu'avant un besoin démontré, on aille, pour que le monde marche mieux et plus vite, se hâter de terminer tous les embarras que peuvent avoir des peuples amis ou non amis. Non, Messieurs, je crois qu'il n'y a pas ici de ces interventionnistes imprudents, peu pratiques, qui voudraient qu'on allât faire les affaires des autres peuples.

Je dis que la question est mal posée, si on la pose dans ces termes extrêmes ; mais il y a deux politiques, à mon avis, bien claires et qui résultent de deux conduites opposées, deux politiques connues comme la question elle-même. Il y a dans le pays une politique qui a reconnu que nous avons en Espagne un intérêt fort différent de celui que nous avons, par

exemple, en Pologne et en Italie, car personne ne rangera ces questions dans le même ordre.

Il y a une politique qui a reconnu qu'en Espagne nous avions de grands intérêts; cette politique, je dois le dire, c'est celle du gouvernement. En se contentant de négociations qui n'ont pas eu un grand résultat pour la Pologne et l'Italie, et en signant avec empressement un traité solennel avec l'Espagne, le gouvernement a reconnu, puisqu'il allait jusqu'à un traité, qu'il y avait là un grand intérêt. Mais, qu'il me soit permis de le dire, le gouvernement a cherché, non à éluder le traité, je ne l'en accuse pas, mais il a cherché dans le traité une signification que, pour mon compte, je n'y ai jamais vue; le gouvernement a cru que le traité l'obligeait à faire des vœux pour l'Espagne, à lui donner même quelques secours indirects, tels que la présence fort rare, il faut le dire, de notre pavillon sur ses côtes, une clôture aussi complète qu'on la peut opérer, et qui, je le reconnais, à toutes les époques, a été entreprise avec zèle et loyauté. On nous a accusés à tort de ne pas vouloir fermer les Pyrénées. Messieurs, nous avons toujours et à toutes les époques, sous les ministères antérieurs comme sous le ministère présent, nous avons fait ce que nous avons pu.

Il y a donc, dis-je, une politique du gouvernement qui consiste d'abord à s'engager par un traité, puis à faire des vœux et à faire promener quelquefois notre pavillon le long des côtes d'Espagne, à donner un

secours indirect qui n'a été malheureusement ni fort durable ni fort efficace, celui de la légion étrangère, et enfin à fermer, autant qu'on le pouvait, nos frontières. Je ne méconnais pas que ce ne soit là quelque chose, et que ce ne soit une preuve de sympathie; mais cette politique a ajouté que, s'il fallait agir d'une manière plus efficace, elle ne le ferait pas.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici toute ma pensée, et, puisque je mets, pour mon compte, et pour l'opinion que je représente dans cette question, une franchise complète, on me permettra aussi de mettre beaucoup de franchise à parler de la politique du gouvernement.

La politique du gouvernement est-elle de faire des vœux, de donner quelques secours indirects, et, enfin, si la fortune en décidait, de se borner à des témoignages de sympathie et à laisser opérer la contre-révolution en Espagne?

Je dis qu'il y a une limite où le gouvernement a voulu s'arrêter; et cela depuis la nouvelle interprétation du traité, car il a été une époque où le gouvernement pensait à faire davantage; mais je dis que, depuis deux ans, la politique du gouvernement a été celle des secours indirects, et, si la fortune se déclarait contre la reine, de ne pas faire davantage. Eh bien, croire que la France, à la face du monde, a signé un traité dans lequel il y avait ces expressions : « Expulser du sol de la Péninsule les deux prétendants, » croire que la France a signé ce traité, et qu'elle a voulu n'ac-

corder que des secours indirects et laisser périr la couronne d'Espagne, c'est à quoi je me suis, pour mon compte, toujours refusé. Aujourd'hui que le blocus, que la présence de nos forces navales, que la légion étrangère, n'ont pas produit les résultats qu'on attendait, cette politique se borne à dire : Je fais des vœux ; si l'Espagne périt, je le regretterai ; mais je fais des vœux. A mon avis, cette politique n'est pas suivant la dignité et les intérêts de la France. Il y a une autre politique qui n'a pas dit que la France, contre tous ses intérêts, même contre les besoins de sa situation, si elle était engagée dans de grands périls européens, si elle en avait, par exemple, sur le Rhin, dût aller au secours de l'Espagne, mais qui croit que, lorsqu'on a signé un traité solennel et que le jour du danger arrive, on ne doit pas se borner à des sympathies sans employer des moyens plus efficaces.

Ainsi il y a deux politiques : l'une qui, après avoir fait quelques efforts indirects, consent, se résigne même, avec douleur, à laisser périr l'Espagne ; et l'autre, qui n'oblige pas le gouvernement à intervenir à un jour donné, et avec précipitation ; mais qui dit qu'elle croit que la France est obligée à ne pas laisser opérer la contre-révolution en Espagne. Ce sont les deux politiques qui se trouvent en présence, et la seconde, on peut la définir comme l'a fait l'honorable M. Saint-Marc Girardin.

L'intervention, nous avons de la répugnance pour elle.

Je le comprends, ce n'est jamais sans de grandes nécessités, sans de grands besoins, qu'un peuple sage dépense ses forces, c'est-à-dire son sang et ses trésors ; mais, si la nation que nous avons évidemment promis de secourir avait besoin de nous, si elle allait périr et que la France la laissât périr, je dis que la France manquerait à ses engagements, et je vais plus loin, si tant est qu'il y ait quelque chose de plus sacré que des engagements pris, à ses intérêts évidents; car, si le traité n'existait pas, il faudrait y suppléer. Dans ma conviction profonde, la France ne saurait rester indifférente à la contre-révolution; cela est impossible ; outre que cela est contraire à ses principes, à ses intérêts véritables, cela est contraire évidemment à sa situation dans le monde. Si la question est traitée avec plus de développement, si elle prend à cette tribune une plus grande étendue, j'y reviendrai ; mais, je le déclare, il y a ici deux politiques : l'une qui, dans le cas de péril, se borne à des sympathies ; l'autre qui, dans le cas de péril démontré, urgent, voudrait que la France fît plus que d'éprouver des sympathies.

Eh bien, je crois que l'adresse exprime cela parfaitement ; l'adresse n'impose pas au gouvernement l'obligation d'intervenir immédiatement, tel jour donné et de telle manière ; mais elle lui dit : J'estime que la France ne peut pas être indifférente au triomphe de la contre-révolution en Espagne, et que, si un danger pressant de contre-révolution se présentait, ce serait

le cas d'agir ; elle n'oblige pas le gouvernement, mais elle laisse peser sur lui la responsabilité.

Et j'ajoute qu'il n'y a rien là d'étonnant et d'injuste ; une Chambre est responsable de ses sentiments, des intentions qu'elle exprime, quand elle en exprime ; mais reste au gouvernement la responsabilité de l'action. La Chambre n'est pas gouvernement, et ne doit pas dire : « Intervenez tel jour et de telle manière ; » elle sortirait de son rôle. Mais, quand il y a pour le pays un grand péril, elle vous le signale, elle vous dit : « Voilà le danger! » elle n'est pas indifférente, et elle vous somme de songer à tous vos devoirs, d'y songer sérieusement.

Ainsi deux politiques sont en présence. Je conviens que, dans les termes, il n'y a pas une différence aussi grande peut-être qu'on le pourrait supposer ; mais, dans la pensée, il ne faut pas nous tromper les uns les autres, dans la pensée elle est très grande. On veut, d'une part, se borner à une déclaration insignifiante, à une déclaration de la Chambre qui permette de rester dans cette politique qui fait des vœux et pas davantage ; et, de l'autre, il y a une rédaction qui, sans imposer au gouvernement une conduite immédiate, lui signale le danger, et lui dit que la Chambre, comme Chambre française, comme Chambre fidèle à l'esprit de la révolution de Juillet, ne saurait assister à une contre-révolution en Espagne.

Le ministre des affaires étrangères, M. Molé, ayant immédiatement répondu que le traité de la quadruple alliance n'engageait pas le gouvernement français au delà de ce qu'il avait fait, c'est-à-dire de l'obligation d'empêcher l'entrée en Espagne de tous secours au profit du prétendant en hommes, argent ou munitions, que faire plus serait intervenir, que l'intervention serait un malheur pour la France, que d'ailleurs il ne reconnaissait, quant à lui, le droit à aucune puissance d'intervenir dans les affaires intérieures d'une autre, et que l'amendement présenté par M. Hébert avait l'avantage de faire cesser toute équivoque sur la politique que devait suivre le gouvernement à l'égard de l'Espagne, M. Thiers fit la réplique suivante.

Je prie la Chambre de m'accorder quelques instants. (*Le silence se rétablit un peu.*)

Comment se ferait-il, Messieurs, que, dans une question aussi grave, et qui intéresse l'honneur et la politique du pays, vous montrassiez une telle impatience de terminer un débat aussi important? (*Parlez! parlez! — Mouvement d'attention.*)

Vous savez tous que c'est quand on se joint de près dans une question, quand on est sur le point de faire jaillir la clarté, qu'il faut poursuivre le débat; en le reculant, on ne fait que l'allonger et l'obscurcir. (*Très bien! très bien!*)

Je n'ai point l'intention de m'étendre : je sais qu'il ne faudrait pas lasser votre patience à l'heure qu'il est; je ne veux que préciser la question entre le chef

du gouvernement et les hommes qui pensent comme moi.

Je n'ai pas dit l'intervention à tout prix, l'intervention quoi qu'il arrive ; mais le chef du gouvernement français dit, à la face de l'Europe : L'intervention, jamais. Oui, dites-le si c'est votre pensée, et il faut que la Chambre le dise aussi si c'est sa pensée. (*Très bien! très bien!*)

Si nous n'avions ambitionné qu'un mince succès parlementaire, nous nous serions comptés et nous aurions su qu'il nous manquait à peine quelques voix pour l'obtenir ; mais ce que nous voulons ici, c'est la vérité pour nous, pour tous, et surtout pour un pays qu'il ne faut pas abuser plus longtemps, qui doit savoir ce qu'il peut ou non attendre de nous.

Ainsi, peu importe que vous l'emportiez de quelques voix, je veux qu'on sache la vérité et je ne veux pas la dissimuler.

Nous ne disons pas : L'intervention dans tous les temps, quoi qu'il arrive, si la France est en péril, si elle a à se défendre sur le Rhin ; nous ne disons pas : L'Espagne avant la France. Non, Messieurs, la France d'abord, l'Espagne après ; et l'Espagne dans l'intérêt même de la France. Croyez-le bien, je ne fais pas voyager mes sympathies autour du monde, et je n'affecte pas un patriotisme cosmopolite. J'ai limité ma politique à ce qui est possible. Là où j'ai vu l'impossible, même généreux, je me suis arrêté. L'impossible existait pour la Pologne ; son malheur touchait les âmes

élevées, j'ai dit : Non. J'ai encore dit non pour l'Italie, quoique ce fût moins impossible, parce que là était la guerre, la guerre certaine. Mais pour l'Espagne, pays où règne notre influence, où la France a de grands intérêts, non seulement il n'y a pas impossibilité, je dirai plus, il n'y a pas danger de guerre.

Ai-je été seul de mon avis? Non; car le gouvernement a conclu un traité solennel dont le but est l'expulsion des prétendants. Et aujourd'hui il serait assez léger pour dire à la face du monde que peut-être il avait engagé la France!

Si cela est, il faut avouer qu'il y a eu une étourderie incommensurable, car il y a un engagement solennel envers l'Europe; il faut dire qu'on a compromis l'avenir de la France, et qu'en reconnaissant la reine d'Espagne on a méconnu les véritables intérêts de la France.

Je crois, pour mon compte, qu'en reconnaissant la reine d'Espagne nous avons cédé à un instinct qui parle chez nous depuis deux siècles; car, lorsque l'Espagne n'est pas notre amie, elle devient forcément notre ennemie; elle devient le point de mire de toutes les puissances qui peuvent n'être pas en paix avec nous.

Rappelez-vous que, quand Napoléon était en guerre avec l'Angleterre, cette dernière agissait en Espagne. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre l'histoire, mais vous savez comme moi que l'Autriche, et les puissances qui étaient en rivalité avec nous,

lorsque l'Espagne n'était pas notre alliée, songeaient à profiter contre nous de son alliance.

Souvenons-nous, Messieurs, du grand motif qui a déterminé Louis XIV. On lui a supposé une misérable ambition de famille, parce qu'il a accepté le testament du roi d'Espagne. Vous les avez relues sans doute les grandes et superbes raisons, je puis bien m'exprimer ainsi, les grandes et superbes raisons qui ont décidé ce grand roi. Il se dit : « Oui, on m'offre le complément de la France ; » car on lui offrait même ses frontières naturelles. Eh bien, il répond : « J'aime mieux ne pas avoir mes frontières naturelles, et avoir derrière moi une puissance amie. Je veux terminer la longue querelle de l'Espagne, de l'Autriche et de la France, en mettant sur le trône de Madrid une politique analogue à la nôtre. » (*Très bien! très bien!*)

Non, Messieurs, nous n'avons pas agi étourdiment, et le grand diplomate qui a signé le traité de la quadruple alliance aurait cru se déshonorer si ce traité avait signifié que c'était seulement des sympathies qu'on voulait donner à l'Espagne.

Eh bien, parcourez vous-mêmes l'échelle des possibilités. Vous ne voulez pas d'intervention armée, vous ne voulez pas de coopération ; mais vous ne voulez rien alors. Qu'est-ce que la coopération, si ce n'est le secours de vos soldats à qui l'on donne des congés, si ce n'est le recrutement accordé par ordonnance.

Que voulez-vous donc, Messieurs? Des vœux, des sympathies. Je le sais.

Eh quoi, Messieurs, nous sommes arrivés à ce degré de ridicule, passez-moi le mot, qu'en donnant notre sympathie nous croyons avoir fait assez, et que nous croyons faire trop en accordant quelque chose de plus, si on nous le demande? Eh bien, moi je ne le crois pas. Je pense être un esprit pratique, et ne pas vouloir l'impossible; mais je n'ai jamais entendu que mon pays, après avoir promis des secours à l'Espagne, crût pouvoir les refuser à jamais.

Voici la question entre vous et nous : Nous ne demandons pas l'intervention immédiate, à tout prix, non; mais nous demandons, si l'Espagne est dans un danger pressant, imminent, de faire quelque chose pour elle. Vous dites, vous, que vous ne voulez pas d'intervention armée, c'est-à-dire que vous ne voulez rien, car la coopération a été même condamnée par vous. Si la coopération restait au moins comme ressource, à la bonne heure.

M. Petot. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Mais vous avez proscrit la coopération comme n'étant pas assez honorable pour la France, et maintenant vous proscrivez l'intervention comme dangereuse pour elle. Que reste-t-il donc? Rien.

Eh bien, voilà ce que la France doit savoir; il faut que nous sortions de ce mensonge officieux dans lequel nous nous enfermons à l'égard de notre politique; il faut qu'on sache aujourd'hui que ce n'est plus une

question de négociation, que c'est une question positive, aujourd'hui qu'il s'agit en Espagne d'une lutte où les poitrines sont opposées aux poitrines, où la guerre civile est affreuse, il faut que tout le monde sache, que la reine d'Espagne sache, que, si la fortune la trahit, nous avons fait des vœux pour elle, mais que la France, dans sa sagesse, dans sa prudence, ne fait plus que des vœux pour les nations amies. (*Vive et longue agitation.*)

LXXX

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(AMENDEMENT HÉBERT)

PRONONCÉ LE 12 JANVIER 1838

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La discussion sur l'amendement Hébert dura trois jours, et, au cours de la troisième séance, le ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, répondant à un député de la Haute-Marne, M. Athanase Renard, insista de nouveau sur cette considération que le seul engagement pris par la France envers la reine Isabelle avait été de garantir les Pyrénées contre toutes les tentatives clandestines ou subreptices ayant pour objet de venir en aide au prétendant. Or cet engagement avait été si bien rempli, que récemment l'Espagne, par l'organe de son gouvernement et de ses Cortès, avait adressé des remerciements solennels à la France pour la façon loyale avec laquelle elle avait exécuté les traités. D'ailleurs l'adresse votée l'année précédente par la Chambre des députés, en se prononçant contre toute intervention armée, avait tracé au gouvernement la politique qu'il avait à suivre. Depuis lors la situation s'était d'ailleurs bien améliorée. Les bandes de don Carlos avaient dû se réfugier dans les montagnes de la Navarre, et la lutte qu'elles y soutenaient encore ne pouvait mettre en péril le

trône de la jeune reine. M. Hébert avait donc eu raison de demander que le gouvernement fût invité, non pas à exécuter le traité de la quadruple alliance, mais à continuer de l'exécuter, et le ministre conclut en appuyant l'adoption de l'amendement proposé. M. Thiers prit alors de nouveau la parole pour attaquer cet amendement, qui enlevait, suivant lui, au gouvernement, toute sa liberté d'action, et il défendit le projet de la commission, projet qui laissait, au contraire, au cabinet toute latitude pour agir suivant les circonstances.

Messieurs,

J'ose espérer que la Chambre me pardonnera d'avoir demandé hier la remise du débat à aujourd'hui; je suis cause évidemment qu'une séance de plus sera consacrée à cette grande question, mais je crois que la Chambre ne le regrettera pas ; nous n'en avons jamais traité une plus grande, et en présence de circonstances plus graves. J'ai besoin d'écarter tout de suite de la question un préjugé qui pourrait lui nuire.

Un de nos nouveaux collègues, dans un discours plein de franchise et de sens, nous a dit qu'il craignait une question de personne sous une question de choses. J'espère que tous ceux qui connaissent ma conduite dans cette grande question sauront me rendre la justice que je crois avoir méritée : c'est qu'il n'y a pour moi, là-dessous, aucune question de personne. Je prie la Chambre de se rappeler que ce n'est pas par une

vanité personnelle que je mets de la persistance dans mon opinion, c'est parce que je crois que cela est nécessaire à la vérité. Ma conviction sur cette question est si profonde, tellement dégagée de tout intérêt personnel, que j'ai résigné ma position pour la soutenir. J'ai fait davantage : lorsqu'une auguste bienveillance m'a remis en position de rentrer dans le cabinet, j'ai refusé à cause de cette question; et je puis dire encore aujourd'hui sans indiscrétion, que, si je songeais à moi, je préférerais le silence à tant de débats, à tant d'éclat. (*A gauche* : *Très bien!*)

C'est donc avec la conviction profonde que moi aussi je me dévoue pour mon pays et pour la vérité, c'est avec cette conviction que je suis à la tribune. Après tant de discussions, après tant de nuages, tant de préventions, tant de faits défigurés, tant d'articles de traités contestés, il faut être bien dévoué à la vérité, je le répète, pour venir reproduire encore dans toute son étendue cette question tant connue, au moins de moi et de quelques-uns de mes honorables collègues, et peut-être trop aussi du pays pour que je puisse, par de nouveaux arguments, produire la sensation qu'elle mériterait de produire.

Cependant je vais tâcher, dans un résumé aussi clair, aussi court que je le pourrai faire, de replacer sous les yeux de la Chambre la question tout entière ; je mettrai la réponse à côté de l'objection.

Et avant tout, bien que nous entrions dans la question elle-même, il faut se garder de la prévention que

nous traitons la question d'intervention elle-même. Non, Messieurs, il ne s'agit pas ici de l'intervention; il pourra éventuellement s'agir d'elle un jour; mais, entre l'intervention et le moment présent, il y a encore de graves circonstances à supposer, plusieurs votes des chambres à intervenir.

Je vous prie de reporter votre attention sur certains mots prononcés hier par l'honorable M. Guizot. Ces mots se lient à quelques-unes des paroles de M. Renard; ils sont importants dans la situation où nous nous trouvons.

Qu'y a-t-il devant nous? Une immense question; tout le monde le sent; et, en présence de cette immense question, la Chambre, à laquelle on ne demande ni subsides ni votes d'hommes et d'argent, la Chambre dit avec raison : « Ne me forcez pas à me décider aujourd'hui; s'il s'agit d'un vote qui m'oblige à prendre un parti immédiat, je n'en veux pas. »

M. Renard l'a fort bien dit, et la Chambre tout entière le répète avec beaucoup de raison : Point d'obligation de prendre un parti immédiat! M. Guizot, sentant hier que là était la difficulté de la question, vous a dit : Quand on s'engage dans la politique d'intervention, on ne peut plus en revenir; quand on s'engage dans la politique de non-intervention, on en revient toujours. Il avait raison. Mais prenez-y garde : la question est de savoir de quel côté on s'engage : si l'on s'engage en adoptant le paragraphe de la commission, ou si l'on ne s'engage pas en adoptant l'amende-

ment de M. Hébert? Eh bien, je dis qu'on ne s'engage pas du tout en adoptant le paragraphe de la commission, tandis qu'on s'engage pour la contre-révolution en adoptant l'amendement de M. Hébert. (*Vives réclamations au centre. — A gauche : Très-bien!*)

Messieurs, je sais bien que je blesse beaucoup d'opinions contraires à la mienne ; mais il faut qu'on me permette d'aller jusqu'au bout, et l'on verra que je ne dis rien que de bien naturel.

Que dit la commission? La commission dit ceci : Je ne demande pas l'intervention, je vous demande de ne rien exclure.

Et ici, Messieurs, permettez-moi de mettre en présence les deux politiques que j'ai déjà caractérisées. Il y a deux extrêmes, comme je l'ai dit avant hier, qu'il faut mettre hors du débat : ceux qui supposent une indifférence absolue pour l'Espagne, et ceux qui supposent une ardeur telle, qu'il faille intervenir à tout prix. Nous n'avons pas à choisir entre ces deux politiques, c'est la calomnie de la question : il n'y a personne qui soit indifférent au sort de l'Espagne ; il n'y a personne qui veuille de l'intervention à tout prix.

Entre ces deux extrêmes, il y a deux autres politiques ; l'une qui porte intérêt à l'Espagne, mais à condition de ne faire que des vœux ; l'autre qui, sans vouloir l'intervention immédiate, veut cependant garder sa liberté d'action, et se réserver l'intervention pour le cas où elle serait nécessaire à la France et à l'Espagne.

Il y a deux ans, j'étais pour l'intervention immédiate, et j'en vais dire les motifs ; aujourd'hui je ne le suis plus, j'en dirai aussi les motifs.

J'étais pour l'intervention immédiate il y a deux ans, par cette raison toute simple que l'Espagne était encore dans les mains des modérés ; car, nulle part, je ne voudrais faire la guerre pour maintenir les exaltés ; si des vœux suffisaient, j'aimerais mieux que la politique fût entre les mains des modérés que dans celles des *exaltados*, car je crois qu'avec les modérés on peut faire de la meilleure politique. Il y a deux ans l'Espagne était près d'entrer dans la carrière des révolutions sanglantes, dans la carrière des égorgements ; je croyais que l'intervention immédiate détruisait la contre-révolution et maintenait le parti modéré au pouvoir. On a refusé l'intervention : don Carlos a fait des progrès, les modérés sont tombés, et les exaltés sont arrivés au pouvoir. Ils n'ont pas élevé d'échafauds comme en France ; l'anarchie n'a pas été sanglante, terrible avec unité, comme dans un pays où la centralisation est portée à un haut degré ; mais en Espagne, dans ce pays où il n'y a pas d'unité, où chacun erre à sa manière, selon l'esprit de sa province, l'anarchie a produit des scènes de désordre, d'indiscipline, d'égorgement. Maintenant cela est passé, nous n'avons plus besoin de l'intervention pour faire que les modérés soient au pouvoir, car, par le mouvement des choses, ils y sont arrivés avec le temps. Le danger, on l'a traversé ; il a été prouvé que l'Espagne pou-

vait, jusqu'à un certain point, se défendre elle-même. Qu'est-ce que je voudrais aujourd'hui? Qu'on entrât en Espagne? Non, Messieurs; je voudrais que l'on se plaçât dans la situation que je vais décrire : l'observation avec la résolution de déployer les forces de la France pour venir à son secours, s'il était nécessaire.

Si l'on pouvait croire en Espagne et en Europe que le gouvernement français n'a pas la résolution d'abandonner l'Espagne, mais qu'il est, au contraire, décidé à la secourir si elle était en péril, à l'instant même le gouvernement français recouvrerait une force énorme en Europe, beaucoup de bienveillance et d'intimité en Angleterre, et beaucoup d'action en Espagne; croyez que si, dans cette situation, on opérait une transaction, si l'on se faisait l'intermédiaire, ce qu'on appelle médiateur armé, la France aurait une force énorme. Mais on voit que le gouvernement français portant sympathie à l'Espagne, je le sais, est résolu à l'inaction.

J'ai été souvent calomnié, et je ne veux calomnier personne. Je ne dis donc pas que le gouvernement français soit indifférent sur le sort de l'Espagne; il faudrait pour cela qu'il fût insensé; je ne dis pas qu'il soit indifférent; mais on sait, c'est le secret de tout le monde, je n'agglomérerai pas des nuages sur la question, on sait que, s'il faut à l'Espagne les ressources de la France, le gouvernement est décidé à les lui refuser. (*A gauche : C'est vrai!*) Croyez-vous que je veuille

compromettre une cause à laquelle je me suis dévoué? que je veuille l'affaiblir? Non, certes. Eh bien, si le mensonge, tout odieux qu'il est, tout indigne qu'il est d'un gouvernement et d'une grande assemblée, si le mensonge pouvait servir la cause de l'Espagne, je ne le dirais pas, mais je le laisserais glisser. Si d'un nuage pouvait sortir le salut de l'Espagne, je le laisserais peser sur notre tête. Mais il y a en Espagne un gouvernement qui ne peut vivre que de l'appui moral, et l'appui moral, c'est le moyen de rendre efficace l'appui matériel.

Repoussez la politique du parti pris; excluez le *jamais*, car le *jamais* ôte la force morale à vous, au gouvernement de la reine et à l'Angleterre; et c'est à l'Angleterre que vous dites qu'il ne faut pas compter sur nous dans un moment décisif!

Réservez la possibilité, car la commission laisse exister la possibilité. Si l'on disait : elle l'impose; à la bonne heure! Mais elle ne l'impose pas.

Eh mon Dieu, je ne veux certes pas accuser le gouvernement, je ne veux pas l'affaiblir dans sa situation... (*Mouvements et exclamations sur quelques bancs.*)

Messieurs, qu'il me soit permis de dire un mot sans amertume. Tant pis pour ceux qui, dans ce grand débat, ne voient que de misérables intérêts personnels! Je croyais avoir, par ma conduite bien plus encore que par mon langage, élevé le débat à la hauteur du désintéressement et de la vérité, et je suis étonné que des murmures viennent ici me prêter apparemment des

intentions qui ne sont pas en moi, et qui ne pourraient être que dans l'esprit de ceux qui sont capables de les concevoir; quant à moi, je n'en suis pas capable. (*A gauche : Très bien! très bien!*)

Puisqu'on a prononcé les mots de *question de cabinet*, permettez-moi de dire que, pour moi, il ne s'agit pas de cela, et de rappeler que, l'année dernière, il y a eu un jour où il dépendait de nous de faire de cette question une question de cabinet, mais que nous ne l'avons pas voulu; il n'y a donc pas ici de question de cabinet, et j'espère que MM. les ministres comprendront mieux leur situation, en disant qu'il n'y en a pas.

Je le déclare, s'il fallait ma boule pour maintenir le ministère, je la donnerais (*bruit*); je l'ai donnée l'année dernière. (*C'est vrai!*)

Relevons le débat, Messieurs; il ne faut pas le faire descendre; il est assez important pour mériter d'être maintenu à sa hauteur. (*Très bien!*)

Je dis donc que la politique du cabinet est connue; on sait bien qu'il porte de l'intérêt à la cause de la reine d'Espagne; mais remarquez-le cependant, toutes les fois qu'il a fallu faire un effort efficace, il a toujours reculé, et, quand il n'a pas reculé, un autre cabinet a été formé.

Je vais, Messieurs, vous énumérer les faits en quelques mots.

Lorsqu'il a été question de bloquer les Pyrénées, il y a eu empressement de la part du gouvernement; lorsqu'il a été question de promettre la présence du

pavillon le long des côtes, cela a été accordé sans difficulté; lorsqu'il s'est agi de donner à l'Espagne la légion étrangère, on l'a accordée plus difficilement, mais enfin on l'a accordée; quand il s'est agi du recrutement, on a opposé plus de difficultés encore. Sans doute, tant qu'il ne s'agissait que d'un recrutement insignifiant, comme celui qu'on pouvait faire dans les rues de Paris et qui n'avait pour résultat que d'envoyer en Espagne, permettez-moi le mot, des mauvais sujets sans valeur, plus capables de lui nuire que de la servir, on l'a autorisé : mais, dès qu'il a été question d'un recrutement sérieux comme celui qu'on a appelé coopération, qui aurait envoyé en Espagne un corps d'armée d'une valeur véritable, avec un général capable, là on s'est arrêté. Pourquoi? Parce que cela menait à l'intervention, et que l'intervention conduisait à employer les ressources de la France. (*Bruits divers.*)

Je cite les faits, Messieurs. Oui, tant qu'il n'a été question que de moyens indirects, n'engageant à rien, on a consenti; mais, lorsque le recrutement des rues de Paris a été converti en un recrutement de corps véritable, qui aurait pu agir efficacement en Espagne, on a refusé. Cela est connu de tout le monde.

Il est donc évident que la politique du cabinet est celle-ci : Tant qu'on ne demandera rien de sérieux, oui; quand on demandera quelque chose de sérieux, non. (*Mouvement.*)

Vous êtes en présence de cette politique-là. Je ne

vous dis pas de la blâmer, de lui donner un démenti; mais, je le répète avec l'honorable M. Athanase Renard, vous êtes une Chambre nouvelle, vous savez qu'il y a là un grand danger : pourquoi vous engager avec cette politique? En vous faisant dire : *continuez*, on engage la Chambre et la France, car la Chambre, c'est la France; or elle ne peut s'engager avec cette politique, puisque, encore une fois, s'il faut quelque chose d'efficace, on ne veut pas le faire. Ici l'irrévocable est dans l'amendement, et la liberté est dans la rédaction de la commission. (*Très bien! très bien!*)

M. Hébert. — Je demande la parole.

M. Thiers. — On dit : Quand nous aurons voté la rédaction de la commission, une demande d'intervention arrivera.

Messieurs, cette objection est puérile, passez-moi le mot. Mais des demandes d'intervention, il en est arrivé une quantité de la part du gouvernement espagnol.

M. le président du conseil. — Pas beaucoup!

M. Thiers. — Il en est arrivé plusieurs.

M. le garde des sceaux. — Et on les a refusées.

M. Thiers. — Je le sais bien... (*Rire général.*) J'accepte l'interruption... (*Bruit.*) Je recueille le mot de M. le garde des sceaux. Nous n'avons pas le droit assurément de recueillir toutes les interruptions qui partent des divers bancs de cette Chambre; mais, quand elles partent du banc des ministres, et qu'elles sont prononcées assez haut pour être saisies, elles devien-

nent pour nous un droit acquis : je m'empare donc de celle de M. le garde des sceaux. Oui, vous les avez refusées.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — C'est vous-même qui avez refusé. (*Nouvelle et longue hilarité.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Et refusé par des raisons qui sont les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Raisons qui sont péremptoires.

M. THIERS. — Attendez! Vous allez voir, Messieurs, que moi-même je ne veux pas dissimuler ce qu'il y a d'excellent et ce que le ministère trouve aussi d'excellent dans sa situation.

M. le garde des sceaux dit : « C'est vous qui avez refusé. » Je vais m'expliquer à cet égard.

En effet, l'intervention a toujours été refusée par le gouvernement français; elle l'a été à une époque où j'étais ministre des affaires étrangères, et elle l'a été contre mon gré. On sait à quelles conditions j'ai consenti à rester dans le cabinet, après le refus pur et simple qui avait été fait de l'intervention; j'ai consenti à rester, parce que j'espérais la coopération, qui fut formellement stipulée. Plus tard, quand la coopération eut été consentie, l'intervention fut de nouveau demandée, et je la refusai; non pas que ce fût mon avis, mais c'était celui du cabinet. Malheureusement la coopération, qui avait été consentie et que je proposais alors de réaliser, fut elle-même refusée.

Ainsi, vous révélez là des faits connus de tout le

monde; l'intervention fut refusée par mes prédécesseurs, puis par moi, à condition qu'on accorderait la coopération, qui plus tard fut aussi refusée.

Eh bien, Messieurs, ce que je veux prouver, c'est que la seule chose que vous inspire l'Espagne, c'est de la sympathie, et que vous n'avez eu que des refus à lui donner lorsqu'elle a invoqué votre appui sérieux.

C'est ce qui vous explique comment MM. les ministres, qui sont des hommes de sens, des hommes habiles, des hommes habitués à vos débats parlementaires, peuvent faire à tout moment, en paroles, ce qu'on prend pour des imprudences. Quant à moi, je le reconnais, on est injuste pour eux, et le mot prononcé tout à l'heure par M. le garde des sceaux n'est pas une imprudence aussi grande qu'on pourrait le supposer; c'est la révélation qui sort à tout instant d'une pensée fondamentale et vraie, à savoir : que, si l'Espagne veut quelque chose de sérieux, elle s'en passera; mais que, si elle veut des sympathies, le blocus des Pyrénées, quelques brigades de gendarmerie, des promenades de bateaux à vapeur... (*Bruits et mouvements en sens divers. — Interruption.*)

Je supplie la Chambre de m'accorder un peu de silence. Je crois que je suis au cœur de la question. Ce débat exige beaucoup de forces ; et, pour suppléer à celles qui manquent à ma complexion, j'ai besoin de toute votre attention... Je dis que, d'un côté, il y a une politique qui consiste, non pas à demander que l'intervention ait lieu, mais à demander qu'elle soit

réservée comme moyen comminatoire, comme dernière ressource.

Et moi qui, il y a deux ans, étais d'avis de l'intervention immédiate, dans la vue d'épargner à l'Espagne des malheurs sanglants, aujourd'hui que ces malheurs sont arrivés, et que l'Espagne est revenue à la modération, aujourd'hui je dis ceci : Si l'Espagne peut se sauver toute seule, tant mieux pour elle et pour nous ; mais que l'intervention vous reste comme ressource dernière, comme moyen comminatoire qui rende la médiation possible : réservez-vous la possibilité. (*Sensation.*)

L'amendement, Messieurs, rattachant ici, comme cela vous est prouvé par les hommes qui ont parlé, rattachant, dis-je, la pensée du 15 avril à la pensée du 6 septembre, vous dit : « Restez dans la politique qui est résolue à ne rien faire de sérieux; restez-y définitivement, irrévocablement. Or savez-vous ce qu'on vous demande par là, Messieurs? un bill d'indemnité anticipé. (*Voix nombreuses : Oui, oui! C'est cela!*)

Un bill d'indemnité anticipée, pour que, si, dans l'intervalle de deux sessions, l'Espagne vient à périr, on puisse vous dire : « Nous avons continué d'interpréter et d'exécuter le traité de la quadruple alliance comme il a été toujours interprété et exécuté. » (*A gauche et au centre gauche : C'est cela! c'est cela! Autres voix : Non! non!*)

Hier, Messieurs, un homme que j'aime, qui m'aime encore malgré quelques dissentiments, et je dis *quel-*

ques, car, sur la plupart des points, nous sommes restés, heureusement restés d'accord; hier, l'honorable général Jacqueminot disait : « Je vous en donne ma parole d'honneur. » Je n'emploierai pas cette expression toute militaire; mais je dirai : « J'adjure mon pays, par tout ce qu'il y a au monde de plus sacré, de croire que je dis ici la vérité la plus réelle, une vérité certaine, une vérité connue de toute l'Europe : c'est que, s'il faut faire quelque chose de sérieux, vous ne ferez rien. »

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Nous protestons contre cette assertion.

M. THIERS. — Tant mieux, Monsieur, tant mieux! Mais il faut protester par autre chose que des paroles au banc des ministres. Et, si la révolution de Juillet, qui m'a fait ce que je suis, comme elle vous a fait ce que vous êtes, si cette révolution venait à être mise en péril...; sachez qu'en politique il ne faut pas des paroles de ministres, il faut la grandeur et l'action de la France. (*Très bien! très bien!*)

Savez-vous pourquoi je suis indigné, pourquoi je mets dans ce débat une chaleur qui ne m'est pas ordinaire? C'est que je proclame la vérité, j'en suis convaincu. Je me dévouerai jusqu'au bout. Les meilleures années de ma vie, je les ai employées à faire prévaloir l'ordre dans mon pays; je n'étais pas seul, je le sais; mais j'ai apporté ma part de dévouement. J'ai dit à cette opposition courageuse dans les rangs de laquelle j'étais placé, au milieu de laquelle j'ai vécu

quinze ans, qu'elle s'était trompée en 1830. C'est avec la même conviction, avec la même sincérité, que je dis aujourd'hui au gouvernement qu'après sept ans il a le tort, je ne dirai pas de manquer à sa mission, mais, au milieu des délices de la paix, et par suite peut-être de l'enivrement de ses succès, de perdre de vue ses véritables intérêts, de les méconnaître.

Soyez certains, Messieurs, qu'il faut bien croire ce que je dis là. Vous le savez tous, pour avoir coopéré à un gouvernement auquel je ne cesserai jamais d'être attaché, pour lequel je serais prêt à dévouer ma vie s'il en était besoin, vous savez à quoi je me suis exposé. A mille méfiances de la part des amis avec lesquels j'avais longtemps combattu. Je m'y suis exposé pourtant. Eh bien, aujourd'hui encore, pour parler comme je fais, il faut que la conviction me presse impérieusement. Jamais, je puis le déclarer, jamais on ne fut plus convaincu d'une vérité que je ne le suis de celle-ci. (*Très bien ! très bien!*)

Je le dis, Messieurs, de notre côté est la liberté, c'est-à-dire qu'avec notre rédaction la Chambre n'impose rien ; que seulement elle ne prend pas la responsabilité pour elle en ne prenant pas d'engagement. Elle dit au gouvernement : « Je me confie en vous ; » elle n'ajoute pas, il est vrai : « J'interprète le traité comme vous, car elle ne dit pas : *en continuant* ; mais elle se réserve les moyens d'agir. Tandis qu'au contraire, en ajoutant les mots : *en continuant*, elle adopterait l'interprétation qui a été faite jusqu'ici.

Eh bien, cette interprétation, Messieurs, elle est fausse ou elle est vraie; elle est bonne ou elle est mauvaise, peu importe! Mais pourquoi la Chambre, qui, à voir le mouvement qui se manifeste en Europe, doit cependant concevoir quelques doutes sur cette politique, pourquoi s'engagerait-elle? Là est toute la question.

Maintenant que je vous ai bien dit quel était le véritable état de la question, telle qu'elle était posée par l'amendement et la rédaction de la commission, permettez-moi d'entrer dans quelques détails, que j'abrégerai le plus que je pourrai, sur l'ensemble de la question.

Voici les trois objections principales : 1° le traité ne signifie rien; 2° le traité ne signifiant rien ou presque rien, n'engageant à rien, il ne faut suivre que l'intérêt de la France; 3° il y a impossibilité.

Quant au traité, je ne rentrerai pas dans toutes les discussions subtiles que vous avez entendues; je ne dis pas *subtiles* en mauvaise part, car, lorsqu'on discute le sens d'un traité, la subtilité est de tous les côtés.

Je ne rentrerai pas, dis-je, dans ces discussions; mais je vous parlerai de l'intention qui a présidé au traité. Je ne dirai pas que j'étais *partie* au traité, ce n'est pas le mot; mais je dirai que j'y assistais, et que, par conséquent, je puis en faire connaître la pensée. Je n'irai pas, la Chambre doit bien le penser, jusqu'à révéler les secrets du cabinet; mais un homme qui a discuté un traité a le droit de faire connaître

quelques détails, sans outrepasser la mesure et la réserve qui lui sont toujours imposées. C'est ce que je demande la permission de faire, et certainement je n'irai pas aussi loin que le gouvernement lui-même est allé l'année dernière en faisant connaître les documents.

A l'instant même où le gouvernement de Juillet prit naissance, il a été très préoccupé de ce qui se passait en Espagne. On a dit qu'il avait aidé les réfugiés dans leurs tentatives. Je n'en sais rien; mais ce que je puis dire, c'est qu'au moment où Ferdinand mourait, le zèle du gouvernement a été extrême pour faire prévaloir la cause d'Isabelle sur celle de don Carlos; c'était tout simple : le gouvernement voyait qu'il y avait pour lui un intérêt immense à ce que le trône fût occupé par Isabelle et non par don Carlos. Aussi les promesses de secours ont-elles été prodiguées, de secours dont on laissait à la reine d'Espagne, c'est-à-dire à son ministère, à déterminer la nature et l'étendue; on a même discuté si l'on occuperait l'Espagne jusqu'à l'Èbre.

Quelle était donc alors la pensée dont on était pénétré? Je dis la pensée, parce que c'est la pensée que je veux faire ressortir, et que je laisse de côté les termes. Quelle était la pensée? C'était d'empêcher don Carlos, c'est-à-dire la contre-révolution, de s'établir sur nos derrières. Dans ce moment nous étions pleins de sollicitude, nous promettions tout, et nous promettions (je le crois du moins, car je ne saurais suspec-

ter la sincérité de nos promesses) avec résolution d'accorder.

Un traité est intervenu. Savez-vous quelle en était la pensée? M. de Salvandy vous l'expliquait tout à l'heure. Je ne conteste pas tout ce qu'il a mis d'habileté à le faire ; mais je le prie d'en croire quelqu'un qui a assisté au traité. Dans un traité, c'est la pensée qu'il faut consulter ; en matière d'obligation, c'est toujours l'intention qui lie. La pensée est tout.

Voici, sur ce qui s'est passé lors du traité, quelques détails, qui ne sont pas une violation des secrets du cabinet, mais qu'il est important pour la Chambre de savoir.

A l'époque du traité, don Miguel était en Portugal et don Carlos aussi ; ce dernier n'était pas en Espagne. C'est une raison peu sérieuse de prétendre que le traité n'avait de valeur que pour le temps où don Carlos était en Portugal ; c'est-à-dire que, lorsque la question nous est devenue personnelle, elle ne nous intéresse plus, et que, lorsqu'elle était personnelle à l'Angleterre, elle nous intéressait !... En vérité, cela est puéril et ne mérite pas l'attention de la Chambre. (*Rumeurs diverses. Assentiment marqué.*)

Les détails que je veux donner sont authentiques ; aucun témoin, et il y en a beaucoup, nous étions huit, aucun témoin ne pourra les démentir.

L'Espagne, voyant don Carlos et don Miguel en Portugal, s'adressa à la puissance qui était la plus intéressée dans la question du Portugal, c'est-

à-dire à l'Angleterre, et nous apprîmes que l'on songeait à faire un traité entre l'Angleterre, le Portuga et l'Espagne pour l'exclusion des deux prétendants. Quel fut alors le sentiment que nous éprouvâmes ? Un sentiment de regret infini de voir que l'on songeât à faire une triple alliance et non une quadruple alliance. Nous demandâmes à être partie au traité : pourquoi ? Par deux raisons : la première, c'est qu'il s'agissait de notre plus grand intérêt, celui d'empêcher la contre-révolution en Espagne ; la deuxième, je vais vous la dire. Vous ne voyez, et beaucoup de gens ne voient dans l'intervention que l'Espagne ; il faut y voir aussi l'alliance anglaise, notre meilleure et notre plus puissante égide. Aussi notre seconde pensée fut-elle de nous lier et de nous lier intimement avec l'Angleterre.

Je vais vous expliquer comment la question espagnole était une occasion précieuse, unique, pour arriver à ce résultat : l'alliance intime avec l'Angleterre.

Remarquez qu'alors nous étions bien avec l'Angleterre, c'est-à-dire que nous étions mieux. Car, si actuellement nous sommes un peu moins bien... (*Dénégations au banc des ministres. — Agitation.*) Je ne dis pas que l'alliance soit rompue, et j'espère qu'un jour... (*nouveau bruit.*) cette légère dissidence disparaîtra complètement.

Cherchez, je vous prie, avec moi, Messieurs, quels peuvent être les motifs qui rendent solide l'alliance anglaise.

Dans l'affaire belge (je prie la Chambre de suivre ce raisonnement, qui est peut-être le point principal de la question), dans l'affaire belge, nous avons recherché l'alliance de l'Angleterre; mais il était difficile de l'obtenir, et vous devinez pourquoi; dans la question belge, nos intérêts ne sont pas toujours identiques avec les intérêts de l'Angleterre. Vous savez tous que de là pouvaient naître des jalousies.

Dans la question d'Orient, l'intérêt des deux puissances est bien de maintenir le *statu quo* et la paix; mais le jour où le *statu quo* serait rompu, peut-être l'alliance ne serait-elle pas aussi solide; car les intérêts, dans le cas d'une guerre d'Orient, pourraient n'être pas sur tous les points les mêmes.

Dans la Péninsule, il n'en était pas ainsi : l'Angleterre et la France se rencontraient dans un intérêt commun. Vous allez en juger vous-mêmes.

L'Angleterre avait intérêt à la situation du Portugal; nous avions intérêt à la situation de l'Epagne. L'Angleterre voulait empêcher que don Miguel ne triomphât en Portugal; nous, nous devions empêcher que don Carlos ne triomphât en Espagne. Il n'y avait pas là de jalousie possible, la démarcation des intérêts et des influences était faite par la géographie.

Aussi vîmes-nous là le lien de l'alliance. Nous désirions l'alliance de l'Angleterre, et nous attendions pour cela une bonne occasion. Celle qui s'offrait était excellente, et nous la saisîmes.

Voilà les causes du traité de la quadruple alliance, et ce sont les causes qui font la valeur des traités, bien plus que les stipulations elles-mêmes.

Maintenant ces causes vont vous expliquer les termes du traité, et il vous sera prouvé qu'en remontant à la pensée première d'un acte, on est bien plus sûr d'arriver à la vérité qu'en se tenant attaché au texte.

Quelle était la situation? Les deux prétendants se trouvaient en Portugal et non en Espagne, c'est-à-dire sous la main de l'Angleterre bien plus que sous la nôtre. Pouvait-on, dans cet état de choses, stipuler que la France enverrait immédiatement une armée? Non! On se borna à stipuler qu'éventuellement la France fournirait des troupes, si cela devenait nécessaire, c'est-à-dire dans le cas où l'infant serait non plus en Portugal, mais en Espagne. Et ceci vous explique l'article 4 du traité, qui porte:

« Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes pour atteindre complètement le but de ce traité, S. M. le roi des Français s'engage à faire ce qui serait arrêté d'un commun accord entre les puissances alliées. »

Vous voyez bien que ce qu'il y a d'éventuel, d'hypothétique dans l'article, n'a pas été, permettez-moi de vous le faire remarquer, et je rougis à l'idée seule qu'on ait pu le supposer, une supercherie à l'aide de

laquelle nous pussions nous dégager au besoin. Non, encore une fois ; et ce qu'il y a d'hypothétique dans l'article 4 du traité n'y a été introduit que parce que les deux prétendants étaient alors en Portugal et non en Espagne, qu'ils étaient ainsi sous la main de l'Angleterre bien plus que sous la nôtre, et qu'ils ne pouvaient tomber sous la nôtre que par la suite des événements, en passant du Portugal en Espagne.

Il est vrai que la France reste libre, en ce sens qu'on ne pourrait pas lui demander, si elle avait la guerre sur le Rhin, de sacrifier le soin de ses propres destinées pour venir en aide aux destinées de l'Espagne. Mais, dans la pensée du traité, le *casus fœderis* était réalisé par les conditions suivantes : 1° que l'Espagne se trouvât dans un danger imminent ; 2° que l'état de l'Europe et notre propre situation permissent de venir à son aide. En sorte que la pensée fondamentale du traité étant d'empêcher le triomphe de la contre-révolution en Espagne, ou il n'y a plus d'honneur, de vérité, de sincérité, ou, ces deux conditions se rencontrant, à savoir l'imminence du danger pour l'Espagne, et, pour la France, la libre disposition de ses forces, nous ne pouvons pas laisser périr l'Espagne, à moins de donner un exemple que la France n'a jamais donné, celui de manquer à ses engagements. (*Très bien! très bien!*)

Voilà le sens du traité, Messieurs. Il ne nous impose pas, je le répète, l'intervention à un jour marqué. Je proteste contre ceux qui voudraient lui donner ce

sens servile et absurde ; car il serait servile et absurde d'avoir lié nos forces à la destinée d'une nation voisine sans savoir si nous serions en mesure de les lui prêter. Non, le traité ne signifie pas qu'à tel jour, à telle époque, nous interviendrons ; il signifie, et cela est évident pour tous les gens de bon sens, que, si nous sommes libres d'agir et que l'Espagne soit en péril, nous ferons, non pas tout, et certes je ne demandais pas tout quand je demandais la coopération, mais quelque chose, et quelque chose de sérieux.

Maintenant je veux bien laisser là le traité. Soit, Messieurs, entrons dans cette politique : les engagements ne valent rien ; les intérêts, à la bonne heure ! Parlons de l'intérêt, de l'intérêt de la France. Et, ici, on ne dira plus que je suis un Espagnol ; on m'accordera que je suis Français.

Oui, Messieurs, l'intérêt de la France avant tout ! Il y a eu, depuis sept ans, quatre questions d'une grande importance : la question polonaise, la question italienne, la question belge et la question espagnole. Eh bien, je vous prie de me permettre d'appeler votre attention sur ces quatre questions.

La question polonaise ! Assurément, je n'ai jamais vu un sujet plus digne de nos sympathies ; toutefois c'est ici que peut-être il serait permis de traiter, je ne dirai pas avec amertume, mais avec un peu de raillerie, la politique sentimentale. Dans la question polonaise, il y avait deux choses : la guerre générale d'abord, car nous ne pouvions pas aller porter secours

à la Pologne sans passer sur le corps de deux respectables puissances de l'Europe, la Prusse et l'Autriche; et ensuite l'impossibilité, car... (*Légère interruption.*)

Je supplie la Chambre, ou du moins ceux des membres de la Chambre qui étaient présents à ces discussions, de se rappeler que je fus, je ne dirai pas le plus utile, mais un des plus utiles discuteurs de cette question, et que je contribuai peut-être autant que personne à faire ressortir ces deux raisons : l'impossibilité et la guerre générale.

En Italie, c'était différent. Oh! en Italie, ce n'était pas impossible. Assurément l'Italie est placée assez près de nous pour que nous puissions, d'une manière très praticable, nous mêler de ses affaires; et M. Périer, en faisant l'expédition d'Ancône, a prouvé qu'on pouvait intervenir d'une certaine façon en Italie. Mais, si, en Italie, il y avait une raison de moins qu'en Pologne, s'il y avait l'impossibilité de moins, il y avait une autre raison, une raison qui m'a toujours fait reculer, moi qu'on appelle belliqueux : il y avait la guerre générale. J'aurais défié qui que ce fût d'entrer en Italie sans engendrer la guerre générale.

Eh bien, je le déclare, pour moi, il y a toujours eu deux raisons souveraines : l'impossible d'abord, et l'on comprendra que c'est bien là une raison souveraine, et aussi la guerre générale; et, toutes les fois qu'il s'est agi de questions qui nous exposaient à la guerre générale, j'ai toujours dit, comme député lorsque j'ai été député, et comme ministre lorsque

j'ai été ministre, qu'il fallait les mettre de côté. J'ai toujours, à toutes les époques, pensé qu'il ne fallait pas nous mêler de la question d'Italie ; non pas que nous dussions renoncer absolument à vouloir contre-balancer une haute influence qui s'exerce en Italie ; mais il nous fallait tout faire pour éviter la guerre générale.

Restent la question belge et la question espagnole. Et ici la vérité me semble si claire, si évidente, qu'il n'est besoin de rien expliquer.

Je vous prie de bien remarquer que la question belge, que nous avons résolue par le siège d'Anvers, contenait la possibilité de la guerre générale et présentait, dans mon opinion, j'espère vous le démontrer, un intérêt moindre que la question espagnole. Eh bien, nous avons résolu, sans péril et au profit du pays, la question belge.

Quel était le danger de la question belge ? Elle avait un immense danger, je le reconnais, mais un danger bien moindre que la question espagnole.

Messieurs, c'est ici que se trouve le véritable danger, le danger bien clair et bien expliqué, si ma pensée ne me fait pas défaut, de la contre-révolution.

Je n'ai pas une carte devant moi, je ne veux pas faire de la géographie mal à propos, mais je supplie la Chambre de prêter son attention à un raisonnement très simple, et qui contient toute la démonstration de l'intérêt qu'a la France en Espagne.

La Belgique est une frontière très importante ; mais, qu'on me permette de le dire, beaucoup moins importante depuis que l'Autriche n'est plus maîtresse des Pays-Bas, et que, comme en 92, alors que le général Clairfayt commandait ses troupes, elle ne peut plus partir des Pays-Bas pour venir nous faire la guerre.

La Belgique a conservé pour nous un intérêt considérable à cause de la Prusse ; mais la Prusse a les provinces Rhénanes, et elle peut passer par le duché de Luxembourg. Nous avons sans doute un intérêt à resserrer l'espace par lequel nous pouvons être attaqués, et il est clair que, du côté de la Belgique, dès qu'elle appartient à une puissance amie, depuis le rivage de la mer jusqu'à la frontière belge, on ne peut pas nous attaquer. Nous avons gagné cela, et c'est beaucoup.

Maintenant reportez-vous à l'Espagne et suivez les effets d'une contre-révolution. Je ne parle pas de la contre-révolution faite pendant la paix. Certes les conséquences en seraient immenses par l'effet moral qu'elle produirait. Il faut avoir passé aux affaires pour bien calculer la portée des effets moraux.

Si la contre-révolution avait lieu, il y aurait dans le cabinet anglais un mécontentement dont vous ne pouvez pas apprécier l'importance ; il y aurait dans les cabinets du Nord une exaltation dont vous ne pouvez pas non plus apprécier la portée. Cette exaltation se

manifesterait aussi dans le parti carliste de France, que vous avez tort de croire anéanti ; il s'est dissimulé, je lui en demande pardon, dans l'opposition de gauche au moment des élections ; c'est le rôle qu'il a joué, c'est très habile; mais il existe surtout dans le Midi, et vous ne pouvez pas pressentir l'effet moral que produirait sur lui la nouvelle d'une contre-révolution ; il faut avoir gouverné pour en mesurer l'étendue ; il faut savoir la différence qu'il y a à gouverner quand les esprits sont calmes, résignés, ou quand ils sont exaltés par l'espérance. Vous ne pouvez pas, je le répète, apprécier l'effet moral d'une contre-révolution sur le parti carliste, comme vous ne pouvez pas apprécier l'effet moral qu'elle produirait sur le parti national et libéral, l'immense dépit, l'immense douleur, de voir la contre-révolution, malgré nos promesses, triompher à nos côtés.

Ainsi, effet moral sur l'Angleterre, effet moral sur les puissances du Nord, effet moral sur le parti carliste et sur le parti national en France.

Je mets tout cela de côté, car, pendant la paix, on se tire de tout ; un ministère remplace un autre ministère ; il n'y a pas grand malheur à cela. (*On rit.*)

Oui, si l'Espagne appartenait à nos ennemis, pendant la paix, il n'y aurait qu'un effet moral à craindre ; il n'y aurait qu'un effet moral et point d'effet militaire. Que si nous sortons de l'hypothèse de la paix, je somme votre attention de se porter sur le vrai danger.

Supposez la guerre déclarée : vous auriez sur le Rhin toutes les puissances du Nord. Qu'arriverait-il? C'est que ce jour-là don Carlos, qui, pendant la paix, pourrait ne pas vous inquiéter, qui pourrait céder à vos notes, à vos négociations, ce jour-là don Carlos n'écouterait plus ce que vous lui diriez. Une armée espagnole, quand vous avez toutes vos forces, provoque presque la raillerie, passez-moi l'expression; ce n'est rien que don Carlos vous attaquant pendant la paix, et vous auriez raison d'en rire; mais supposez le prétendant passant les Pyrénées avec une armée de carlistes et d'Espagnols, marchant sur les provinces du Midi qui ont pour lui toutes sympathies.... (*Vives réclamations de plusieurs bancs.*)

Messieurs, je supplie mes adversaires de ne pas triompher du mot de *toutes sympathies*. Je sais bien que nos provinces du Midi n'ont pas de sympathie pour don Carlos; car, permettez-moi de vous le dire, quoiqu'il ne faille jamais se citer, on peut voir, par mon propre exemple, que tout le monde n'est pas à Henri V dans le Midi, et qu'il y a des cœurs dévoués à la dynastie actuelle.

M. le président du conseil. — Oui, et beaucoup!

M. Thiers. — Mais vous m'accorderez une chose, c'est que le vrai danger de la contre-révolution serait le jour de la guerre. Or que faudrait-il faire ce jour-là pour empêcher le prétendant, non d'arriver à Paris, je ne dis pas cela, mais d'entrer dans les provinces du Midi? Il faudrait une armée dans ces provinces,

c'est-à-dire qu'il faudrait faire une diversion considérable... (*Bruits et mouvements divers.*)

Je prie mes honorables collègues, qui discutent entre eux la question, de vouloir bien me permettre de la discuter moi-même.

Je dis que, pendant la paix, les effets moraux peuvent être énormes. Si je voulais décrire les effets que pourrait produire la contre-révolution pendant la paix, je vous mettrais dans une grande appréhension ; car, pendant la paix, si la contre-révolution avait lieu, le Portugal peut-être y succomberait, et, si le Portugal y succombait, je crois qu'un ministère whig en Angleterre serait dans un grand péril ; car vous savez que les forces se balancent entre le parti whig et le parti tory. Or il pourrait se faire que la contre-révolution opérée en Espagne amenât la contre-révolution en Portugal ; et, pour moi, je suis convaincu, je le crains du moins, car il faut mettre beaucoup de réserve à parler des affaires d'un pays voisin, qu'il n'y a pas un ministère en Angleterre capable de supporter, au moins sans grand danger, la perte de l'influence anglaise dans le Portugal ; si cela était, il en résulterait pour vous un affaiblissement énorme en Angleterre. Mais, je le répète, je ne fais qu'indiquer les effets de la contre-révolution pendant la paix, je n'insiste que sur ceux que vous auriez à redouter dans l'hypothèse de la guerre.

Or je dis que, pendant la guerre, la situation est celle-ci : Vous êtes obligés, si l'Espagne appartient à

don Carlos, de couvrir vos derrières, de faire une diversion puissante, et d'avoir des armées du côté des Pyrénées quand vous en avez déjà du côté du Rhin.

Eh bien, il n'y a pas un homme d'État prévoyant qui n'ait été frappé de cette pensée, qu'il faut, comme on l'a dit, garantir surtout nos derrières. C'est une chose de simple bon sens; en sorte que, pendant la guerre, vous êtes condamnés à une diversion puissante et redoutable sur vos derrières, et là est l'immense danger de la contre-révolution.

J'ajoute un mot pour ceux qui disent : « Mais nous avons peut-être des dangers en Orient, en Italie, en Allemagne! »

Messieurs, je ne crois pas que, dans l'état présent des choses, ces dangers, que tantôt on restreint quand il s'agit de parler de la sécurité générale, et que tantôt on exagère quand il s'agit de détourner l'attention du véritable point où elle devait se porter, je ne crois pas, dis-je, que ces dangers soient aussi graves qu'on le dit.

Je crois que l'état de l'Europe est celui-ci : Notre révolution a pu être, pour certaines puissances, un sujet de déplaisir; car nous ne saurions avoir la prétention de plaire à tout le monde, surtout à ceux qui ne nous ressemblent pas du tout; mais je ne crois pas que la déplaisance, qui peut aller jusqu'à faire tenir d'étranges propos, puisse aller jusqu'à des projets arrêtés de guerre. Tout le monde s'observe, et tout le

monde attendra longtemps une occasion favorable pour provoquer la rupture.

Eh bien, c'est dans ce moment qu'il est sage d'employer le temps de la paix pour s'assurer un territoire bien libre, bien composé, si je puis me servir de cette expression, pour le cas où la guerre viendrait à éclater.

On m'a dit quelquefois, à propos de l'Afrique, et ici je vais vous répéter un raisonnement qui est vrai pour l'Afrique comme il l'est pour l'Espagne, on m'a dit, à propos de l'Afrique : Eh quoi! vous envoyez tant de forces en Afrique! Et si vous aviez la guerre sur le Rhin! Voici quelle fut ma réponse et quelle serait la réponse de tout homme d'État prévoyant : Vous avez cent fois raison ; si nous avions la guerre sur le Rhin, nous ne pourrions pas avoir 50,000 hommes en Afrique ; et c'est précisément parce que nous avons la paix, qu'il faut nous hâter de résoudre la question d'Afrique. Eh bien, je dirai de même, c'est parce que nous avons la paix d'une manière solide aujourd'hui, qu'il faut vous hâter de résoudre la question de l'Espagne. (*Mouvement en sens divers. Sensation.*)

Une voix du centre. — C'est donc l'intervention immédiate que vous voulez?

M. Thiers. — Messieurs, je demande pardon à la Chambre de saisir encore au vol une interruption qui m'arrive, je ne veux pas dire d'où ; mais on m'objecte : « Quoi! vous voulez profiter ainsi de la paix! C'est donc l'intervention immédiate que vous demandez? »

Permettez-moi de dire que cette objection est puérile. (*Murmures au centre.*)

Je ne demande pas l'intervention immédiate; je me suis suffisamment expliqué à cet égard. J'ai dit et répété, avec le dernier degré d'énergie et de conviction, qu'aujourd'hui il n'était pas nécessaire d'aller immédiatement au secours de la reine, qu'il n'était nécessaire que de se réserver la liberté et la résolution d'agir selon les circonstances. (*Nouvelle interruption.*)

Je dis donc que, pendant la paix, il y a les effets moraux, et que, pendant la guerre, il y aurait le danger d'une diversion considérable à faire sur vos derrières pour vous couvrir; et tout gouvernement prévoyant doit chercher à assurer sa situation pendant la paix pour la trouver meilleure pendant la guerre. Je ne dis pas autre chose, et cela est évident pour quiconque n'a pas renoncé à la prudence.

Quel est l'état de l'Europe aujourd'hui? Permettez-moi de vous dire quelques mots qui, dans ma bouche, pourront avoir, je ne dirai pas de l'autorité, je ne me flatte pas de cela, mais au moins l'intérêt que leur donne un homme qui a traversé des temps difficiles, et qui a été longtemps chargé de la direction des affaires. Quel était l'état de l'Europe pendant les quinze ans d'opposition? Pendant ces quinze ans il y avait ce qu'on appelle la Sainte-Alliance; c'était l'accord de toutes les puissances de l'Europe, excepté l'Angleterre, qui s'en était non pas séparée, mais qui

s'en était distinguée avec sa prudence et sa prévoyance accoutumées; c'était l'accord de toutes les puissances, pour maintenir dans une espèce, non pas d'oppression, mais de continence au moins, l'esprit européen, l'esprit du siècle.

La révolution de Juillet a rompu cette unanimité. Il s'est formé, je ne dirai pas deux camps, l'expression n'est pas suffisamment juste, mais deux directions différentes. On conviendra que j'emploie l'expression la plus modérée que le sujet puisse comporter. D'un côté, ce qu'on appelle les puissances du Nord, l'alliance du Nord, a voulu se garder de révolutions nouvelles; et, moi partisan sincère de la révolution de Juillet, je trouve, permettez moi de le dire, qu'elles ont fait une chose toute naturelle. Les puissances du Nord se gardent de l'esprit de révolution, et nous sommes des hommes irréfléchis, emportés, employant un mauvais langage, quand nous appelons tyrans, autocrates, les chefs de gouvernements qui cherchent à se soustraire à des révolutions nouvelles. C'est l'intérêt de la conservation qui les conduit, ils ont raison. Seulement c'est à nous, tout en reconnaissant qu'ils ont raison, d'empêcher qu'ils ne violent les traités. Mais eux font une chose toute simple, et nous sommes peu raisonnables quand nous les blâmons avec tant d'amertume. (*Bruits divers.*)

Nous, au contraire, puissances d'Occident, qu'avons-nous dû faire? Nous avons dû suivre l'exemple

qu'on nous donnait. Puisque, dans le Nord, on s'alliait, on se resserrait, on se rapprochait, pour empêcher les révolutions, nous, dans l'Occident, nous avons dû faire une chose toute simple, nous avons dû nous entendre, non pas pour soutenir toutes les révolutions réfléchies ou irréfléchies qui pourraient avoir lieu dans le monde; nous avons dû nous resserrer, nous rapprocher, pour empêcher les contre-révolutions à nos portes. Eh bien, permettez-moi de préciser cette appréciation. Quand on entre à Varsovie, quand on entre à Cracovie, quand on intervient en Italie, quand on va jusqu'à Constantinople, fait immense, fait qui a surpris le monde et qui ne l'a désarmé que par l'extrême brièveté de sa durée, il s'élève à la tribune d'Angleterre, à la tribune de France, des voix qui disent : Empêchez cela. Permettez-moi de vous le dire, Messieurs : quand on entre à Constantinople et qu'on en repart quatre jours après, quand on entre à Cracovie, quand on entre à Varsovie, quand on entre en Italie, vous me demandez d'y faire quelque chose; mais je ne le puis pas.

Savez-vous quelle est ma manière de réagir contre l'intervention? C'est de suivre mes propres intérêts, et, quand une contre-révolution me menace, c'est de l'empêcher. (*Très bien! très bien!*)

Ainsi, quand on nous disait : Allez au secours de la Pologne, parce que c'est aller au secours de votre principe; empêchez l'intervention à Constantinople; empêchez l'intervention à Cracovie; quand on nous

disait enfin : empêchez l'intervention en Italie, on nous demandait de faire la guerre au monde.

Voici quelle est, pour les gens pratiques, la manière de répondre :

Il y a à nos portes l'Espagne, l'Espagne à laquelle vous avez promis les secours dont elle pourrait éventuellement avoir besoin. Répondez à l'action de Constantinople, à l'action de Varsovie, de Cracovie, aux interventions d'Italie, non pas par l'intervention immédiate en Espagne, je ne demande rien à la Chambre de si énorme, mais par la simple réserve de votre résolution de venir au secours de l'Espagne, si elle en avait besoin. (*Adhésion à gauche.*)

Maintenant, Messieurs, il y a une dernière question. (*Rumeur.*) Je demande pardon à la Chambre d'occuper si longtemps son attention. (*Non! non! Parlez!*) Il faut que je parcoure toutes les difficultés de cette question.

Il y a beaucoup d'esprits, je dirai même presque tous les esprits dans cette Chambre, qui formulent ainsi leur pensée.

Eh mon Dieu! que le traité nous oblige plus ou moins, que l'intérêt soit plus ou moins grand, il est assez palpable, assez apparent, pour que nous ayons l'intention de faire quelque chose en faveur de l'Espagne, car enfin sa cause est sympathique à la nôtre. Cette sympathie est plus ou moins vive, mais nous l'éprouvons tous. Si c'est possible, à la bonne heure. Toute la question est dans la possibilité.

J'ai vu beaucoup d'hommes encore qui me disaient : Si vous m'assurez qu'une armée, même considérable, réussira, je suis pour l'intervention. J'en ai vu d'autres qui disaient : S'il ne faut pas un grand effort, nous le ferons. La question tout entière est dans la possibilité.

Et alors naissent deux objections. Mais vous entendez donc donner un gouvernement à l'Espagne, vous qui avez eu tant de peine à vous gouverner vous-mêmes? Puis on ajoute : Nous croyons à la puissance de notre armée et de notre politique, mais nous n'y croyons pas autant qu'à celles de Napoléon. Eh bien, Napoléon a échoué. Et vous, gens pacifiques, qui voulez la conversion de la rente, vous qui voulez des chemins de fer, amateurs de la prospérité matérielle qui a son prix, que je ne méconnais pas, vous voulez vous jeter dans des entreprises impossibles. Messieurs, je conviens que ces objections sont énormes. Je conviens tout de suite avec vous que, s'il faut aller gouverner l'Espagne, je ne suis plus partisan de lui fournir des secours; car gouverner une nation étrangère, cela n'est plus de notre temps. Dans notre temps, heureusement, on respecte assez la liberté de tout le monde pour s'abstenir de vouloir gouverner les autres : c'est assez de se gouverner soi-même.

Quel est donc l'homme pratique ayant passé aux affaires, qui, sachant combien il a été difficile de gouverner la France, voudrait aller gouverner l'Espagne?

Aucun. Je ne suis pas un de ces esprits chimériques, et l'honorable M. Guizot, mon collègue aujourd'hui comme député et autrefois comme ministre, sait bien que je ne suis pas un de ces esprits qui complaisamment se reposent dans l'impossible, même quand l'impossible a quelque couleur séduisante. Je suis un homme pratique, je ne veux pas aller gouverner l'Espagne; si la question était ainsi posée, je ne la soutiendrais pas. Je vais vous dire ceux pour qui l'Espagne serait à gouverner : ce sont ceux qui, sortis de la France, voudraient propager leurs principes au dehors. Pour ceux-là il faudrait occuper l'Espagne et la gouverner. Mais moi, je n'ai jamais eu pareille pensée, je n'ai jamais dit chose semblable.

Si je pouvais vous lire, non pas une de mes dépêches alors que j'étais ministre des affaires étrangères, mais toutes, vous connaîtriez ma vraie politique à l'égard de l'Espagne.

Je n'ai jamais pensé qu'il convînt d'appuyer tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là. Quand les modérés étaient aux affaires en Espagne, j'aurais mieux aimé qu'ils y restassent : les exaltés s'y trouvèrent, n'importe, il fallait aller en Espagne, non pour faire prévaloir tel parti plutôt que tel autre, mais pour empêcher que la contre-révolution n'y dominât. Pour cela, il suffisait d'empêcher don Carlos de triompher. Aujourd'hui encore il ne s'agit que de cela. Savez-vous quelle est ma conviction? C'est qu'à l'instant où le danger de la contre-révolution ne sera plus en Espagne, à l'in-

stant même l'Espagne se modérera. Je me suis rappelé ce qui s'est passé chez nous depuis cinquante ans. (*Interruption.*)

Messieurs, je touche à la question pratique, je touche à la question d'exécution ; et il me semble que celle-ci mérite autant qu'aucune autre, et plus qu'aucune autre, l'attention de la Chambre. Je suis convaincu qu'il ne s'agit pas, comme sous la Restauration, d'aller occuper l'Espagne ; il s'agit de la livrer à elle-même. Eh bien, livrée à elle-même, qu'est-ce qu'elle a fait? Vous avez vu successivement passer sur elle le parti modéré, le parti exalté ; et puis, parce que toute société a besoin de modération, parce qu'il n'y a de durable, de possible et de pratique que la politique modérée, vous avez vu l'Espagne revenir à la politique modérée, y revenir par un effet naturel du temps, par l'effet des circonstances.

On a traité hier l'Espagne avec dédain. Je sais bien, Messieurs, que comparée à notre pays où tant d'ordre règne, où il existe une magnifique unité qui contient tous les partis, où il existe le bénéfice de cinquante années d'expérience, je sais bien que l'Espagne ne présente pas ce spectacle. Mais l'Espagne est de l'humanité comme nous. Eh bien, dans toute l'humanité, par l'effet du temps, après avoir eu le parti exalté, on a, par une réaction naturelle, le parti modéré. C'est pourquoi cette malheureuse Espagne, abandonnée par vous, est revenue au parti modéré. Il ne s'agit pas d'aller appuyer ceux-ci ou ceux-là, l'Espagne a subi

les crises naturelles ; au parti exalté a succédé le parti modéré.

Non ! il ne s'agit pas d'aller créer un gouvernement en Espagne ; il s'agit seulement d'aller (permettez-moi d'employer cette expression) enlever le corps étranger qui irrite toutes les fibres de l'Espagne, ce qui fait que le gouvernement y est toujours agité, toujours en péril, toujours en révolution. Don Carlos enlevé d'Espagne, l'Espagne deviendra un pays, je ne dirai pas aussi régulier que le nôtre ; les routes n'y seront pas aussi sûres ; tout ne s'y passera pas aussi normalement que chez nous ; mais ce sera un pays où l'on ne verra pas le drapeau blanc portant le mot de contre-révolution.

Il ne s'agit pas, je le répète, d'aller faire un gouvernement en Espagne ; cette objection n'est pas fondée. Il s'agit, dans un péril extrême, dans un moment suprême, d'aller au secours de la révolution espagnole, de dire à la contre-révolution : Vous ne prévaudrez pas. Il n'y a pas un seul homme ayant vu l'intérieur de l'Espagne, qui ait un doute sur la facilité d'empêcher le triomphe de don Carlos. (*Approbation marquée.*)

Hier on vous a dit que la situation de l'Espagne n'était plus ce qu'elle avait été. Je vous prie, vous qui êtes sous l'influence des préventions que les événements de l'Empire ont laissées dans tous les esprits, je vous prie de bien considérer ceci ; c'est que, quand on veut juger un pays, apprécier le présent par les idées du passé, on se trompe habituellement.

L'année dernière, je vous citais un exemple des erreurs qu'on commet sur le présent en invoquant le passé ; je vous prie de me permettre de vous le remettre sous les yeux.

N'avez-vous pas vu ce qu'on appelle le parti carliste, le parti royaliste, concevoir sur la Vendée des espérances folles ? C'est de là que devait sortir la restauration de la légitimité. Eh bien, ce parti s'est présenté dans la Vendée ; qu'a-t-il trouvé ? Le silence, l'indifférence et l'ordre : tous les pays changent, l'Espagne a changé.

On a dit à la Restauration (et qui le lui a dit? des militaires, des hommes très éminents) : Vous ne pouvez toucher aux affaires d'Espagne sans péril. Elle y a touché : que lui est-il arrivé ? Certainement elle n'y a pas trouvé l'absolution anticipée de toutes les fautes qu'elle pourrait commettre en France, mais enfin elle a puisé une certaine force dans cette hardiesse. Et cependant le gouvernement des Bourbons, en 1823, était appelé par un seul parti, non par toute l'Espagne.

Aujourd'hui la France est appelée en Espagne par tous les gens modérés, par tous les gens qui, depuis vingt ans, ont vu se succéder et le carlisme et la révolution. Eh bien, l'Espagne a été sensible à cette leçon ; elle a vu que la révolution sans bornes, sans mesure, conduisait à des dangers ; elle a vu que le carlisme conduisait au despotisme. L'Espagne intelligente veut ce que vous avez, un gouvernement modéré, et j'invoque ce qui s'est passé dans les cortès. Le statut royal

était renversé : eh bien, on a fait une constitution qui, à peu de chose près, ressemble à la vôtre. Je suis convaincu que, si la France annonçait l'intention formelle, positive, de ne pas laisser périr la révolution espagnole, si elle se faisait médiatrice armée, elle serait écoutée en Espagne, et qu'on déposerait les armes avec empressement.

Je citerais plusieurs faits, si je ne craignais d'entrer dans des anecdotes qui pourraient provoquer des personnalités ; mais j'affirme ceci, c'est que plusieurs fois il y a eu des communications entre les quartiers de l'armée carliste et des officiers français : j'affirme qu'à plusieurs reprises les généraux carlistes ont dit, et il y en a un qui l'a écrit : Nous ne nous rendrons jamais à l'Espagne, parce que nous ne sommes pas sûrs d'avoir une amnistie sincère ; mais, si la France faisait la moindre démonstration, nous compterions sur elle ; si elle paraissait, cela serait différent. Le fait que je cite ici a beaucoup de témoins qui pourraient l'affirmer. (*Sensation prolongée.*)

Je résume la question, et je la réduis à ces termes-ci :

Le traité ne nous a pas obligés à intervenir, à coopérer un jour donné. Non, et ceux qui veulent faire sortir du traité l'intervention ou la coopération immédiate ont tort. Le traité ne contenait que cette pensée : La France empêchera la contre-révolution.

J'ajoute que notre intérêt est immense, que c'est l'intérêt le plus grave que nous ayons, que, sur aucun

point de l'Europe nous n'en avons un pareil, et je dis que le temps de la paix est le temps de veiller à un intérêt de ce genre.

J'ajoute enfin qu'il s'agit non pas de donner à l'Espagne un gouvernement, mais d'empêcher, dans un péril extrême, la contre-révolution d'y prévaloir.

Voilà les trois points que je rappelle, en homme qui a assisté à cette question pendant quatre ans.

Qu'il me soit permis de communiquer au gouvernement une réflexion sur ce qui, je crois, est pour beaucoup dans la situation d'esprit où il se trouve.

Le gouvernement se dit : A toutes les époques, on m'a combattu ; tantôt on a prétendu que j'étais un gouvernement réactionnaire, un gouvernement sanguinaire, un gouvernement violateur de la Charte ; tantôt on a soutenu que j'étais un gouvernement qui voulait la paix à tout prix, qui laisserait tout faire en Europe sans s'en mêler.

Et il s'est trouvé (j'en demande pardon à beaucoup d'opinions que je blesse dans cette Chambre) que le gouvernement que l'on attaquait ainsi n'était ni réactionnaire, ni sanguinaire, ni violateur de la Charte ; qu'il ne voulait pas la paix à tout prix, et n'était pas disposé à laisser faire en Europe tout ce qu'on voudrait y faire.

Mais je vous prie de remarquer une chose (suivez bien cette réflexion, elle est grave) : de ce que souvent l'opposition vous adresse certains reproches avant que vous les ayez mérités, il n'en résulte pas que vous

ne les méritiez jamais, et que cette opposition ait toujours tort.

Il y a eu pour tous les gouvernements, pour tous, Empire, Restauration, un jour décisif où peut-être, s'ils avaient mieux aperçu que les situations et les circonstances se modifiaient, ils auraient modifié leur politique suivant les circonstances. Je ne dis pas qu'ils auraient dû la démentir. Il ne faut démentir le passé que quand on a eu tort, quand on a été cruel, ou injuste, ou faible. Il ne faut donc pas démentir le passé, mais il faut suivre la marche des circonstances. Eh bien, je m'adresse au gouvernement. Je lui dis : Est-ce votre infaillibilité jusqu'ici qui vous rassure?

Il y a, Messieurs, une grande connexité entre les affaires du dedans et celles du dehors.

Je n'aurai qu'à demander au cabinet du 6 septembre : Avez-vous bien aperçu la limite où il fallait vous arrêter? Avez-vous bien aperçu le jour où les circonstances se modifiaient, où le calme renaissait dans les esprits? le jour où il était non seulement inefficace, mais peut-être peu politique, peut-être peu prudent de persister dans le système des lois de répression, dans le système de résistance après coup, comme je l'ai appelé, qui était au delà de l'opinion et des possibilités?

Messieurs, je vous prie de remarquer que le gouvernement, avec des intentions qui l'honorent, le gouvernement, croyant que 1836 était 1834, que le système

de 1834 convenait à 1836, a, pendant le 6 septembre, essayé, pour la politique intérieure, des choses qui n'ont pas réussi, parce qu'elles étaient à la fois inefficaces et contraires à l'opinion.

Eh bien, je dirai : Avec le temps, avec le succès, avec la paix, il vous est arrivé ce qui est arrivé à l'Empire, à la Restauration ; vous vous êtes peut-être un peu enivrés, vous vous êtes trompés sur l'époque juste où il fallait, non pas changer, non pas démentir, mais modifier votre politique pour l'adapter à l'état nouveau des choses. Je vous dirai que, de même qu'en politique intérieure, vous n'avez peut-être pas saisi le point juste où il fallait s'arrêter, peut-être aussi êtes-vous, sur la politique extérieure, un peu en arrière, comme vous l'avez été sur la politique intérieure. Je vous dirai : Regardez-y ; non pas qu'il faille substituer la paix à la guerre : la paix est un bien que j'aime autant que vous. Quand les passions exaltées accusaient le gouvernement de manquer de patriotisme et d'énergie, quand elles ne permettaient pas de dire que l'intervention en Pologne, en Italie, était impossible ou dangereuse, moi je l'ai dit, et j'ai appuyé mon dire de raisonnements convaincants, et les Chambres m'ont écouté. Si j'ai contribué comme vous à l'ordre, j'ai aussi contribué à la paix. Messieurs, prenez garde, il ne faut pas que la paix soit la paix sans mesure, sans condition..... (*Interruption.*)

Je dis, Messieurs, que la paix est le premier des biens pour le pays, que c'est un bienfait rare ; que

l'avoir maintenue pendant sept ans est une œuvre immense ; que les hommes qui voudraient la compromettre seraient des fous ; mais prenez garde à cette conséquence : Si vous avez eu besoin, pendant les sept premières années, de persuader à tout le monde que vous ne vouliez pas la guerre, prenez garde à une autre situation, dans laquelle vous laisseriez croire au monde que vous la craignez. Il ne faut pas la vouloir, mais il ne faut pas la craindre non plus ; et, le jour où vous vous inclineriez plus vers l'un de ces écueils que vers l'autre, vous auriez failli. Ce jour-là, comme le disait hier mon honorable ami M. Passy, votre politique aurait un peu fléchi.

Eh bien, je crois, je crois de toutes les forces de mon âme que la guerre ne vous menace pas, qu'en étant énergiques vous ne vous exposeriez pas plus à la guerre que vous ne vous y exposiez à Anvers.

A Anvers, Messieurs..., permettez-moi de citer cette résolution, la plus honorable du gouvernement, à Anvers, on nous disait ce qu'on nous dit aujourd'hui ; on nous a dit à Anvers que nous risquerions la paix, le repos du monde, notre politique. Eh bien, dans le gouvernement il y a eu une inspiration vraie, malgré le sentiment de la difficulté. Le gouvernement a résolu la question d'Anvers, et je dis que la paix, la sécurité, la prospérité des intérêts matériels, ont dépendu de la résolution que ce gouvernement a prise dans la question d'Anvers. Ainsi je suis convaincu, pour mon compte, que la paix, que le maintien de la prospérité,

que la grandeur du gouvernement, sa gloire, sa sécurité dans l'avenir, dépendent non pas de l'intervention immédiate, nous ne la demandons pas, mais uniquement de la ferme résolution de ne pas laisser périr la révolution en Espagne.

Ainsi, je reviens à l'amendement. Qui nous laisse notre liberté ? La rédaction de la commission. Qui nous l'ôte? L'amendement de l'honorable M. Hébert. Si vous adoptez la rédaction de la commission, à quoi êtes-vous engagés? A rien ; seulement vous vous réservez la faculté d'agir.

Si vous adoptez l'amendement de M. Hébert, si vous dites que vous continuerez à exécuter le traité de la même manière qu'il l'a été jusqu'à ce jour, c'est déclarer que vous êtes résolus à laisser périr l'Espagne plutôt qu'à employer les moyens de la sauver. (*Vives exclamations au centre. — Profonde sensation.*)

Après une réplique de M. Molé, qui déclara que jamais le cabinet dont il était le chef ne permettrait une contre-révolution en Espagne, et que la seule chose qu'il demandait, c'était que l'adresse lui laissât toute sa liberté, l'amendement de M. Hébert fut mis aux voix et adopté.

LXXXI

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(COALITION)

PRONONCÉ LE 7 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La session de 1839 fut ouverte le 17 décembre 1838, et le discours de la couronne retraçait, suivant l'usage, les principaux événements survenus depuis la dernière session. Les conférences avaient été reprises à Londres sur les affaires de la Belgique et de la Hollande, et il y avait lieu d'espérer une conclusion prochaine et pacifique. Les troupes autrichiennes étaient sorties des États Romains, et, conformément à la convention faite avec le Saint-Siège, les troupes françaises avaient, de leur côté, évacué Ancône. Un fils était né du mariage du duc d'Orléans avec la princesse de Mecklembourg, et le roi annonçait que son petit-fils serait élevé, comme l'avait été son père, dans le respect des institutions et dans ce dévouement à la France dont sa famille entière n'avait cessé de lui donner l'exemple. Le roi terminait son discours en disant que l'état florissant dans lequel se trouvait le pays était dû au concours si constant que les Chambres lui avaient prêté depuis huit ans, et au

parfait accord des grands pouvoirs de l'État. Là était la force, et le roi exprimait le vœu que cet accord devînt chaque jour plus complet, et que le jeu libre et régulier tout à la fois des institutions prouvât au monde que la monarchie constitutionnelle pouvait réunir, aux bienfaits de la liberté, la stabilité qui fait la force des États.

Mais, quelle que fût la valeur de MM. Molé et Montalivet, quel que fût le mérite de leurs collègues, tous hommes honorables et distingués, le côté faible du cabinet était de ne compter parmi ses membres aucun des chefs des partis parlementaires, de vivre du concours accidentel que lui donnaient tour à tour ces divers partis, et de n'avoir pour appui principal que la sympathie bien connue du roi. Aussi peu à peu la fraction doctrinaire, le centre gauche et la gauche, oubliant leurs rancunes réciproques, se rapprochèrent pour dénoncer ce qu'ils appelaient le gouvernement personnel, pour réclamer l'application de la célèbre formule : « Le roi règne et ne gouverne pas, » et entreprirent, sous la direction de MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot, la campagne parlementaire connue sous le nom de coalition. Le premier acte d'hostilité fut la nomination d'une commission d'adresse opposée au gouvernement, et le projet d'adresse que rédigea cette commission était, dans chacun de ses paragraphes, une critique amère de la conduite et des tendances du cabinet.

Dès le premier jour de la discussion, M. Guizot commença l'attaque par un discours véhément, dans lequel il justifia la coalition en déclarant qu'aucun des hommes qui en faisaient partie n'avait entendu aliéner ses principes, mais que tous s'étaient trouvés d'accord pour combattre une administration funeste au pays et au trône, et qui, dans son opinion à lui, homme du juste-milieu, compromettait la politique du juste-milieu : ce qu'il voulait, ainsi que ses collègues des autres partis, c'était la réalité du gouvernement

représentatif. Or cette réalité s'affaiblissait chaque jour, et à sa place apparaissait une politique sans système, sans drapeau, pleine de fluctuations, procédant aujourd'hui d'une façon, demain de l'autre, et donnant le spectacle d'une véritable anarchie. Aussi les affaires étaient-elles mal menées en dehors aussi bien qu'en dedans, et les grands pouvoirs de l'État, au lieu de se fortifier, de s'affermir et de s'élever ensemble, s'affaiblissaient et s'abaissaient ensemble. Le gouvernement représentatif n'existait donc plus dans sa réalité, et c'était là, pour l'avenir, un grand mal, un grand danger, auxquels il importait de porter un prompt remède dans l'intérêt de la couronne elle-même. Rappelant alors la phrase de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione*, et appliquant cette phrase aux courtisans : « Soyons précisément le contraire, dit M. Guizot; faisons toutes choses avec indépendance, avec dignité, pour que la couronne soit bien servie. A mon avis, elle l'est mal aujourd'hui; l'adresse le dit clairement, bien qu'avec convenance. Je vote pour l'adresse. »

Prenant la parole après M. Guizot, le comte Molé fit tout d'abord observer que la phrase de Tacite s'appliquait aux ambitieux et non pas aux courtisans, et qu'il tenait à rétablir la vérité sur ce point. Rappelant ensuite les circonstances au milieu desquelles s'était formé le cabinet du 15 avril, la politique de détente pratiquée par ce cabinet, l'apaisement qu'elle avait amené dans les esprits, il ajouta que le seul mal profond dont il y avait à s'inquiéter, c'était celui provenant du spectacle donné par les hommes les plus graves, par les anciens chefs de la majorité confondant leurs drapeaux avec les drapeaux les plus opposés, caressant les opinions qu'ils avaient combattues, et que, devant ce spectacle, le pays restait ému, troublé et alarmé. Les jours les meilleurs que la France eût eus depuis huit ans, M. Molé ne craignait pas de le dire, avaient lui sous le ministère du 15 avril, et la Chambre savait bien que, sous ce ministère,

auquel elle avait donné son concours, les prérogatives parlementaires n'avaient jamais été en péril.

Ce fut M. Thiers qui répondit à M. Molé.

Messieurs,

Je ne commencerai pas par demander pardon à la Chambre de me mêler à ce débat; je crois que, si elle éprouvait un étonnement, ce serait celui de voir les hommes qui ont longtemps dirigé les affaires, qui ont toujours pris part aux discussions dans les moments les plus graves, se cacher pendant ce débat et rester silencieux sur leurs bancs.

Pour ma part, je n'ai pas montré un grand empressement à me mêler aux discussions qui affligent le pays; je me suis tu pendant toute l'année dernière; je n'ai pris la parole que sur une question que l'honneur me faisait un devoir de ne pas abandonner : mais aujourd'hui je trahirais ma conviction, je manquerais à une obligation sacrée, si je me taisais. C'est par dévouement au pays, à la couronne, dévouement que je crois aussi éclairé que celui des ministres actuels, que je viens prendre la parole et remplir mon devoir, quelque pénible qu'il soit. Je m'abstiendrai d'attaques personnelles envers aucun des membres d'aucun côté de cette assemblée; j'ai besoin, Messieurs, de mettre fin aux personnalités, de placer le cabinet, non plus

devant les personnes, mais devant les choses. (*Très-bien!*) Il est facile d'avoir raison de telle ou telle personne; mais ce n'est pas des personnes qu'il faut avoir raison; il faut avoir raison des choses.

Il est des hommes qui ont longtemps défendu l'ordre, et l'ont défendu noblement, en des temps difficiles et plus difficiles qu'aujourd'hui. Permettez-moi de rappeler que leur dévouement était plus méritoire que le vôtre (*très bien à gauche!*); car, lorsqu'ils se dévouaient, le canon retentissait dans nos rues; on ne dormait pas sur l'oreiller d'une prétendue politique conciliatrice; il y avait de grands périls pour l'État; et tous ceux qui défendent aujourd'hui l'ordre ne le défendaient pas alors; j'en sais même qui l'attaquaient, et qui l'attaquaient d'une manière fort grave.

Eh bien, si ces hommes qu'un certain jour, après les avoir eus à ses côtés, on a repoussés, jetés de côté, en leur disant que la résistance était leur crime, que toute l'irritation qu'elle avait pu produire, ils en étaient les auteurs, ils en étaient responsables, si ces hommes se séparent aujourd'hui, s'ils ne veulent pas, après avoir sauvé l'ordre, passer pour coupables, s'ils ne veulent pas passer pour les auteurs de cette irritation qu'on dit avoir calmée, je trouve cela tout naturel, je trouve qu'ils se le doivent à eux-mêmes et à leur pays, et l'on ne peut pas les accuser aujourd'hui de se perdre. On ne se perd pas quand on obéit à une conviction, quand on se sépare d'un gouvernement qu'on croit dans l'erreur. (*A gauche : Très bien!*)

Quant à moi, ma situation n'a pas été la même que celle des hommes auxquels je fais ici allusion; c'est plus anciennement que je me suis séparé du pouvoir, et, quand j'entends parler d'intrigue et d'ambition, permettez-moi de m'en étonner, et même de m'en indigner. (*Rumeur.*) Je pourrais, moi, Messieurs, parler d'une autre espèce d'ambition que celle qui consiste à vouloir gouverner les destinées de son pays; je pourrais parler de ces ambitions subalternes, avides d'emplois, de grades, de faveurs; de ces vulgaires ambitions qui tourmentent le pouvoir en ne lui laissant pas un instant de repos, en ne lui permettant pas d'administrer avec indépendance les intérêts du pays. (*Très bien!*) Ces ambitions, je les ai vues quand j'avais l'honneur de diriger les affaires. (*Mouvements divers.*) J'affirme, pour ma part, que ces ambitions tourmentent le pays plus profondément que ces hautes ambitions dont on s'est plaint; qu'elles lui font un mal plus grave, car elles l'avilissent quelquefois.

Puisqu'on a tant parlé d'une atmosphère d'intrigues, sur cela je dirai un seul mot. On prétend que la cause de toute ambition, que la source de tout dissentiment, c'est le dépit, c'est l'humeur de n'être pas au pouvoir. Qu'il me soit permis, Messieurs, de rappeler deux circonstances en termes bien courts.

Ce n'est pas sur les bancs de cette Chambre, ce n'est pas depuis que j'ai été rejeté du pouvoir que j'ai commencé à être opposant; c'est dans les conseils mêmes de la couronne; et, après avoir fait cette opposition,

je me suis retiré. Quand on a commencé l'opposition sur ce terrain, on peut se considérer comme au-dessus des diatribes que vous venez d'entendre, qui sont aussi vulgaires par la pensée que par l'expression.

Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que, pour ma part, je blâme ce qui se fait aujourd'hui, parce que je ne le fais pas moi-même; car, si j'avais cru pouvoir le faire, j'aurais été appelé à le faire, et je serais du cabinet du 15 avril, si sa politique avait pu me convenir. Mais je n'ai pas voulu entrer dans ce cabinet quand il s'est formé; j'ai donc le droit de critiquer une politique que je trouve mauvaise, mesquine, compromettant le pays, compromettant la sûreté même de la paix que nous avons conquise par tant de sacrifices. Voilà les motifs de mon opposition.

Si le cabinet qui vient de dire ces mots si graves, (et qui certainement n'aurait pas osé les dire il y a deux ans devant cette majorité alarmée), qu'il y a eu un temps pour la résistance et un temps pour une autre politique; s'il avait osé dire cela il y a deux ans...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas dit cela.

M. THIERS. — Je crois que M. le président du conseil a dit qu'il y avait eu un temps pour la politique de résistance et un temps pour une autre politique. (*Oui! oui!*)

S'il avait osé dire cela il y a deux ans, et si, de plus, il avait compris la portée de ces mots... (*murmures au centre*), la portée de ces mots, s'il était ce cabinet qui a su changer à propos, qui a su reconnaître quand le

moment était venu de modifier la politique du pays, j'aurais adhéré depuis le premier jour jusqu'au dernier à sa conduite; j'aurais été un de ses partisans les plus dévoués. Je crois que le cabinet actuel n'est pas ce cabinet éclairé, qui, il y a deux ans, a su voir le moment où il fallait modifier la conduite du gouvernement. C'est un cabinet vaincu le jour du rejet de la loi de disjonction, qui, le lendemain de sa défaite, a essayé d'adopter une politique qui n'était pas la sienne, qui était la nôtre, qu'il a mal suivie comme on suit toujours mal une politique d'emprunt... (*aux extrémités : Très bien, très bien!*) et qui ne s'est séparé de ses alliés que parce qu'il les croyait battus dans cette Chambre.

Eh bien, la suite a répondu aux commencements du cabinet. Quant à moi, je n'ai jamais eu aucune illusion, j'ai peu espéré de lui; je l'ai soutenu d'abord parce que j'ai crû qu'il était de mon devoir, ayant refusé d'entrer dans le cabinet, de ne pas m'opposer à toute combinaison, à toute formation de ministère; je l'ai appuyé sans illusion, et, ce qui est arrivé, je l'avais prévu.

Je crois que le tort de tous les gouvernements qui nous ont précédés a été de ne pas savoir distinguer le jour où ils devaient modifier leur politique, le terme où ils devaient s'arrêter; tous les gouvernements qui nous ont précédés ont commis cette faute de ne pas savoir s'arrêter au but et de le dépasser.

La Révolution, qui était venue pour réformer le pays, l'a couvert de ruines.

L'Empire, qui devait nous donner l'ordre et la victoire, nous a donné le despotisme, et en dernier ieu la défaite.

La Restauration, qui venait pour concilier l'ancienne monarchie avec la liberté, a fini par le coup d'État et le droit divin.

Aucun des gouvernements qui nous ont précédés n'a eu le discernement de voir le jour où à la guerre il fallait substituer la paix, le jour où, après avoir défendu la cause de l'ordre, il fallait songer à l'intérêt de la liberté.

Notre gouvernement lui-même, quoique beaucoup plus modéré, quoique beaucoup plus éclairé que ceux qui l'ont précédé, n'a pas su voir le moment précis où il fallait se modifier : il a outrepassé le but qu'il fallait atteindre; il n'a pas vu le moment de s'arrêter; et, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas par ses propres lumières, par ses propres inspirations, qu'il a tardivement changé de conduite.

Vous vous en souvenez. M. Molé, président du cabinet, qui a apporté les lois de non-révélation et de disjonction, M. Molé, président de ce cabinet, serait l'homme qui a su discerner le jour où la résistance n'était plus de saison, où il convenait de s'arrêter? Le pensez-vous? (*Mouvement.*) Non, Messieurs, le cabinet du 15 avril n'a pas vu le jour où il fallait s'arrêter, il n'a pas eu ce que M. le comte Molé appelait tout à l'heure du tact, du discernement. On vous a apporté toutes les lois que vous avez justement repoussées, et

l'on nous a donné l'amnistie le lendemain d'une défaite.

Quant à moi, je n'en veux pas refuser au gouvernement l'honneur et le mérite; je sais, que la noble pensée en était dans le gouvernement, qu'elle était dans des cœurs augustes. Je le sais, je ne crains pas de le dire, mais je veux aussi y associer les Chambres; je dois y associer la majorité qui a eu le courage d'avertir le gouvernement et de lui dire : N'allez pas plus loin. Quant au cabinet, qu'il me soit permis de le répéter, il a été le vaincu du 15 avril, il n'a pas été ce cabinet vainqueur qui serait venu modifier à propos et spontanément la politique du pays. (*A gauche : Très bien!*)

La politique du gouvernement, Messieurs, a subi deux épreuves : l'une à l'occasion des affaires étrangères, l'autre à l'occasion de la politique intérieure.

La question qui, pour les affaires étrangères, l'a mis en mesure de sonder les dispositions de la Chambre, c'est la question d'Espagne; et, j'en conviens, il a triomphé.

Je crois qu'il n'a pas compris la portée du vote qui a été émis. (*Écoutez! écoutez!*) Je crois qu'il n'a pas compris la véritable situation du pays, la véritable direction des esprits. Il s'est tenu pour vainqueur, vainqueur d'une manière absolue sur la politique étrangère. Mais il sentait que, sur la politique intérieure, il avait été battu, qu'il devait modifier sa marche, qu'il devait céder aux circonstances, s'accommoder aux difficultés du temps, et il a transigé sur la politique inté-

rieure. Sa mission, sa mission vraie, a été de continuer la politique extérieure tout entière sans changement, sans aucune des modifications que les circonstances pouvaient comporter, et, quant à la politique intérieure, il a cédé aux temps. Mais a-t-il vu que le moment de la résistance était passé, qu'il fallait faire cesser l'irritation des esprits, que les mesures qu'on pourrait prendre ne valaient plus l'émotion qu'elles pourraient causer? Il n'a vu dans tout cela que des changements de majorité; il a cru que certains hommes éloignaient cette majorité, et qu'en se séparant d'eux il aurait une majorité plus forte. Il n'a pas vu le véritable point de la question; il a cru qu'il ne s'agissait que d'une question d'hommes; il a cru qu'en se montrant plus habile, moins irritant avec les personnes, il aurait une majorité. (*Bruit et mouvements divers.*)

La mission du cabinet nouveau, et c'est pour cela que je n'ai pas voulu m'associer à lui, a été de continuer la politique extérieure sans réserve; et, quant à la politique intérieure, de faire des sacrifices aux circonstances, d'être habile avec les hommes bien plus que de modifier les choses. Le résultat de cette conduite, vous le voyez aujourd'hui.

Pour moi, je discuterai, quand on en viendra aux paragraphes, chacune des questions. Je ne me bornerai pas aux généralités. Mais, en attendant, qu'il me soit permis de vous faire en peu de mots le bilan de notre situation. (*Mouvement.*)

J'étais, pour ma part, bien convaincu qu'une politique qui, au dehors, consiste à ajourner toutes les difficultés, à reculer quand ces difficultés se présentent, à les remettre au lendemain, à fermer les yeux devant les affaires, au lieu de les ouvrir pour les résoudre, qu'une politique pareille devait prochainement accumuler autour de nous, il faut le dire, plus que des fautes, des malheurs. J'étais convaincu qu'au dedans sans franchise, sans politique arrêtée, sans choix entre les partis qui divisent toujours une Chambre, il était impossible d'être longtemps habile avec les hommes.

J'étais convaincu qu'une politique extérieure qui consistait tantôt à abandonner l'Espagne, tantôt à négliger l'Angleterre, tantôt à lui dire, quand elle nous proposait de faire en commun des affaires qui pouvaient cimenter l'alliance, qu'elle était trop active, qu'elle voulait trop d'affaires à la fois, j'étais convaincu qu'une telle politique finirait par la refroidir.

J'étais certain que les questions qui dormaient à côté de nous tôt ou tard se réveilleraient, et qu'on arriverait devant elles avec moins d'alliances, avec moins d'appui en Europe, avec une malheureuse réputation de timidité, et que, devant les affaires, cette réputation de timidité nous rendrait faibles, nous exposerait peut-être à des malheurs.

J'étais certain qu'étant allé, quant à la politique intérieure, jusqu'aux lois de non-révélation et de disjonction, de même, quant à la politique étrangère, on irait aussi heurter l'écueil, et qu'au nombre des con-

cessions qu'on ferait, il y en aurait de bien dommageables pour le pays; et, en effet, il me semble qu'Ancône, grief sur lequel nous nous expliquerons dans le débat, a justifié les craintes que j'avais. (*Bruit.*)

J'étais certain aussi qu'au dedans cette habileté avec les hommes, cet art de leur plaire et de les toucher ne pouvait pas donner longtemps une majorité. Il n'y a qu'une chose qui domine les majorités, c'est une volonté forte, c'est le courage de savoir choisir entre ses amis et ses ennemis. C'est de dire aux uns : Je ne puis plus marcher avec vous; aux autres : Je vous suivrai jusque-là, et pas plus loin.

J'étais certain que bientôt cet art, qui consiste tantôt à s'appuyer sur le centre droit, tantôt sur le centre gauche, à dénoncer alternativement les uns aux autres, à dire aux doctrinaires, permettez-moi le mot : Nous voulons vous défendre du centre gauche et de ses chefs imprudents; et au centre gauche : Nous voulons sauver le pays de ces hommes irritants qui l'ont compromis et le compromettraient encore, si on les laissait aux affaires; j'étais certain, dis-je, que cette politique, qui consiste à nous dénoncer les uns aux autres (*très bien!*), ne réussirait pas longtemps, et qu'elle aboutirait à ce résultat inévitable de réunir tout le monde contre soi. (*Réclamations au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il y a encore des exceptions.

M. THIERS. — Soit. Au dehors, les difficultés se sont accumulées autour de vous.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — A nos pieds.

M. THIERS. — Apparemment que M. le président du conseil trouve que la situation n'est pas chargée de difficultés. J'admire son courage en ce cas. (*Rires approbatifs aux extrémités.*)

Je dis qu'au dehors les difficultés se sont accumulées sur vos têtes; qu'à la fois vous avez eu le malheur d'abandonner l'Espagne, qui ne pèse pas moins sur vos affaires, quoique abandonnée; que vous avez eu le malheur d'abandonner l'Italie, et que vous allez avoir peut-être le malheur d'abandonner la Belgique, et qu'après tous ces sacrifices vous êtes arrivés à ce terme où vous êtes obligés de nous dire tous les jours que, suivant le choix que nous ferons dans cette assemblée, que, suivant le langage que nous tiendrons, nous aurons la paix ou la guerre. Le résultat donc de vos ajournements, de cette politique qui a reculé devant les difficultés, c'est de vous amener à nous dire que, d'un vote, il dépend de nous de donner au pays la paix ou la guerre. Il y avait plusieurs années que nous n'avions pas entendu de telles paroles, et je m'honore d'avoir fait partie de cabinets qui n'étaient pas contraints de venir ainsi menacer la Chambre de la paix ou de la guerre, suivant tel ou tel vote qu'elle émettrait. (*Interruption.*)

Quant au dedans, le résultat de la politique suivie, c'est d'avoir amené le gouvernement à cette situation qu'il a peut-être une majorité, je l'ignore, et je crois qu'il l'ignore comme moi (*on rit*), et qu'en attendant

il a contre lui, non seulement les hommes qui ont attaqué le gouvernement à toutes les époques, mais les hommes qui, à toutes les époques, l'ont servi, et il me sera permis d'ajouter qui l'ont servi au milieu des plus grands dangers avec le plus grand dévouement.

On a dit que ces hommes avaient du dépit, on a dit que ces hommes étaient des ambitieux déçus. Qu'il me soit permis de répondre une chose ; un gouvernement est bien malhabile de venir, après quelques années, convertir en ambitieux déçus, en hommes dépités, en mauvais citoyens, les ministres qui l'ont servi et sur lesquels il s'est longtemps appuyé. S'il était vrai que nous eussions dans le cœur les passions irritées que certaines gens nous prêtent, je m'en plaindrais encore au gouvernement (*exclamations au centre*); je me plaindrais à lui d'avoir, en si peu d'années, aliéné le cœur de tous les hommes qui lui étaient dévoués et qui l'ont si fidèlement servi.

Eh bien, Messieurs, il n'est pas vrai qu'on ait aliéné le cœur de ces hommes; ces hommes sont dévoués, mais ils sont dévoués à leur manière. (*On rit.*) Oui, Messieurs, il y a deux manières d'être dévoué; il y en a de grands exemples, que nous connaissons. Il y a une manière d'être dévoué, c'est de suivre un gouvernement toujours, même dans ses fautes; c'est de ne pas oser lui dire la vérité; c'est de ne pas avoir le courage de se séparer de lui. Il y a un autre dévouement beaucoup meilleur, un dévouement qui sauverait toujours les gouvernements, s'il était toujours pratiqué :

il consiste à savoir se séparer de lui, à lui dire la vérité, à ne pas le suivre dans ses erreurs.

Ce n'est pas la première fois que, depuis cinquante années, les plus fidèles serviteurs des gouvernements se sont séparés d'eux; à mesure que les divers gouvernements qui se sont succédé ont dépassé le but qu'ils voulaient atteindre et qu'ils ne devaient pas dépasser, ils sont arrivés à laisser sur la route les nombreuses générations d'amis qui les avaient servis. Ce n'est pas là un sujet de reproche, c'est une leçon pour tout le monde. On devrait se demander, en voyant se séparer de l'administration tant d'hommes qui ont servi le pays, on devrait se demander si ces hommes sont des insensés ou des coupables, ou s'il n'y a pas, au fond de leur cœur et de leur raison, des griefs fondés qui sont l'explication et la justification de leur conduite. Loin de les blâmer, vous devriez réfléchir, vous interroger plus sérieusement et vous demander s'il n'arrive pas à ce gouvernement, comme à ceux qui l'ont précédé, de dépasser son but, et, en le dépassant, de laisser sur la route les amis qui l'avaient le plus fidèlement servi à toutes les époques. (*Marques nombreuses d'assentiment. Légère agitation.*)

LXXXII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(RÉPONSE A M. LE COMTE MOLÉ)

PRONONCÉ LE 9 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Un député du centre droit, M. Liadières, avait, dans la discussion générale, reproché à l'adresse proposée par la commission d'être inconstitutionnelle, respectueusement violente et académiquement révolutionnaire. Le premier paragraphe de cette adresse était ainsi conçu : « Sire, la Chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays. Cette prospérité se développera de plus en plus au sein de la paix que nous avons maintenue, et dont une politique ferme et prudente peut seule nous garantir la durée. » Lorsque le président mit en délibération ce paragraphe, plusieurs membres s'écrièrent, à la lecture des mots : *nous avons maintenue,* que ce passage était factieux en ce sens qu'il paraissait attribuer à la Chambre seule le maintien de la paix. Trois membres de la commission vinrent aussitôt déclarer que, s'y trouvant en minorité et n'ayant aucune chance de faire prévaloir leur opinion, ils avaient dû se borner à combattre l'esprit général qui avait présidé à la rédaction du projet, à protester contre cette rédaction, et à

se réserver la faculté de faire connaître leur sentiment à la tribune. M. Guizot prit alors la parole, et, dans un discours des plus animés, discutant chaque paragraphe à son tour, il expliqua que le membre de phrase : *la paix que nous avons maintenue* n'avait jamais pu, dans la pensée de personne, s'appliquer à la Chambre seule, mais qu'il concernait la France et son gouvernement, et que le premier paragraphe, pas plus que les suivants, n'était ni factieux ni révolutionnaire.

Le comte Molé répliqua qu'il n'avait jamais dit, quant à lui, que l'adresse fût révolutionnaire, qu'il n'en avait jamais non plus accusé les auteurs d'avoir des intentions factieuses; mais il maintenait qu'en reprochant à l'administration dont il était le chef de ne pas suffisamment couvrir la couronne, on rendait, par cela même, cette dernière responsable des actes du ministère, et qu'on tenait ainsi un langage inconstitutionnel. Or le ministère, taxé d'insuffisance, n'avait cessé de s'appuyer sur la majorité du parlement; il avait consulté le pays et le pays lui avait répondu par une éclatante adhésion. L'union avait constamment régné entre les pouvoirs de l'État, et jamais la constitution n'avait été mieux respectée. Les griefs mis en avant par les adversaires du cabinet n'étaient pas sérieux, et ce qu'on voulait au fond, c'était le pouvoir. Il appartenait à la Chambre seule de prononcer à cet égard, et il était à désirer qu'elle le fît le plus tôt possible.

Ce fut M. Thiers qui répondit encore à M. Molé pour réfuter le reproche d'inconstitutionnalité.

Messieurs,

Je demande pardon à la Chambre de prolonger ce débat déjà si animé ; mais elle comprendra que, si les ministres défendent leur situation et leur honneur, nous défendons, nous, non pas notre situation, mais notre honneur. Quoi ! nous, anciens serviteurs de la couronne, qui l'avons servie dans les temps les plus difficiles et les plus périlleux, qui l'avons couverte d'une responsabilité sérieuse... (*Très bien ! très bien !*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Pas plus sérieuse que la nôtre !

M. THIERS. — On nous accuse d'être des factieux ! (*Agitation au centre et au banc des ministres.*)

Si MM. les ministres trouvent que ma pensée les offense, je serai toujours prêt à leur en donner la loyale explication ; mais, si c'est pour me troubler qu'ils m'interrompent, je suis obligé de leur dire que l'on ne m'empêchera pas de poursuivre et d'exprimer ma pensée tout entière.

Je le répète, nous, anciens serviteurs de la couronne, qui lui avons été dévoués dans les temps les plus difficiles, avant le temps où la politique de conciliation était possible, on nous accusera d'être des factieux, parce que nous venons, avec la plus grande bonne foi, signaler ce que nous croyons de notre devoir de signaler, attaquer un cabinet que nous regar-

dons comme insuffisant, on dira que nous avons fait une adresse révolutionnaire, factieuse, inconstitutionnelle! (*Dénégations au centre.*) On l'a dit partout, on l'a écrit, on l'a répété dans les couloirs de cette Chambre avant d'oser le dire à la tribune, et maintenant que nous nous en plaignons, on recule devant ce reproche comme devant tout reproche mensonger ; oui, lorsque nous abordons le reproche, on n'ose plus soutenir ce qu'on avait osé avancer.

Je fais appel à votre bonne foi : si vous trouvez effectivement le projet d'adresse révolutionnaire, factieux, ayez donc le courage de le dire. Venez donc me dire à moi que je suis un factieux, ou que j'ai favorisé les factieux.

M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. — Je demande la parole. (*Mouvement.*)

M. Thiers. — Puisque vous ne soutenez pas votre reproche, l'adresse n'est donc pas factieuse, elle n'est donc pas révolutionnaire, elle ne tend donc à favoriser ni les factieux ni les révolutionnaires. Eh bien, oui, je m'adresse à votre bonne foi ; puisque vous avez désavoué cela dans cette enceinte, vous ne le direz plus à vos affidés (*violents murmures au centre*), vous ne le répéterez plus dans les couloirs..... (*Très bien! très bien! Au centre : A l'ordre! à l'ordre!*)

M. Thiers. — Messieurs.... (*Nouveaux cris : A l'ordre!*)

M. le président. — L'orateur a toujours le droit de s'expliquer.

M. Thiers. — Je vais m'expliquer. L'expression trahirait en vain ma pensée ; je la rétablirai.

Je dis que, puisque vous reconnaissez que le projet d'adresse n'est ni révolutionnaire ni factieux, vous aurez la loyauté de ne plus dire à vos amis..... (*Au centre : Ah! ah!*)

A vos amis les plus intimes, aux confidents de vos pensées politiques, de vos douleurs, de vos griefs, de ne plus leur dire que l'adresse est factieuse et révolutionnaire. Après avoir désavoué ces expressions, vous ne les répéterez plus, parce que, si je vous surprenais les répétant, j'aurais le droit de vous accuser de mauvaise foi. On ne le dira donc plus, on ne le dira plus pour vous, on ne l'écrira plus au moins. Je m'empare de votre désaveu, et je le répéterai sans cesse. (*A gauche : Très bien!*)

Mais l'adresse, dites-vous, est inconstitutionnelle! Ainsi le reproche a pris une nouvelle forme ; elle n'est plus maintenant ni factieuse ni révolutionnaire, elle est inconstitutionnelle. Messieurs, permettez-moi de faire cette remarque, l'art de déguiser les termes cacherait peu le fond des choses et leur laisserait une grande gravité. Quoi! l'adresse est inconstitutionnelle, et tout à l'heure, après que l'honorable M. Guizot en a eu parcouru tous les paragraphes, M. le président du conseil a essayé de les parcourir à son tour. J'attendais avec anxiété, avec une sorte de crainte, quelle serait la révélation qui viendrait nous prouver que l'adresse est inconstitutionnelle. Pour

mon compte, j'ai écouté avec une attention sérieuse ; j'ai attendu la preuve, et ne l'ai pas vue paraître. Apparemment que mon intelligence n'a pas su pénétrer les paroles de M. le président du conseil ; mais, je l'avoue, j'en suis encore à attendre cette preuve.

M. le président du conseil nous a dit : « L'adresse est inconstitutionnelle, parce qu'elle tend à faire passer le pouvoir des mains qui le possèdent dans une autre partie de la Chambre qui ne l'a jamais possédé.» (*Dénégation au banc des ministres. A droite et à gauche : Si, si, on l'a dit.*)

Ici, Messieurs, éclate plus d'un secret ; ici se révèle toute votre pensée. Quoi ! il serait inconstitutionnel de faire passer le pouvoir dans une partie de cette Chambre!...

M. le garde des sceaux. — Je n'ai pas dit cela !

Plusieurs membres. — Si ! vous l'avez dit. (*Agitation.*)

M. Pagès. — Je demande la parole! (*Exclamation des extrémités.*)

M. Thiers. — L'adresse serait inconstitutionnelle en ce qu'elle tendrait à faire passer le pouvoir dans une partie de cette Chambre qui ne l'aurait pas possédé. Qu'est-ce à dire? vous vous plaignez de ce que nous.....

M. le président du conseil. — Mais je n'ai pas dit cela !

M. Thiers. — Qu'avez-vous dit ? (*Bruit.*) Messieurs, pas de surprise : M. le président du conseil me per-

mettra de lui adresser une interpellation, je lui en demande pardon : il a dit, je l'ai recueilli à l'instant même, que l'adresse était inconstitutionnelle : 1° parce qu'elle tendait à faire passer le pouvoir dans les mains d'une partie de la Chambre... (*Non, non! — Si, si! — Vive interruption.*)

J'ai entendu ces paroles ; je les ai écrites à l'instant même où M. le président du conseil les prononçait. Or savez-vous pourquoi je m'en empare? Est-ce que vous croyez que je voudrais vous tenir asservi à quelques mots qui auraient pu vous échapper? Non ; mais c'est que je connais cette pensée que vous avez exprimée ; je sais qu'aux yeux de certains hommes, déplacer le pouvoir, le porter là où le mouvement parlementaire le porte, ce serait une faute grave, une faute même contre la constitution. (*Voix à gauche : C'est cela! Quelques voix au centre : Mais non, non!*)

Vous vous plaignez de ce que nous avons des alarmes, non pas pour la lettre même du gouvernement représentatif, je sais bien que la charte est là, et qu'il n'y a nulle part quelqu'un d'assez audacieux pour y toucher ; je suis rassuré à cet égard, et je n'ai pas besoin qu'on me procure un sommeil tranquille en me disant que la charte ne sera pas violée ; je ne crains que pour l'esprit de cette charte, pour l'intelligence que nous en avons, et je crois qu'elle n'est pas comprise, puisque, pour vouloir déplacer le pouvoir, pour vouloir le porter un peu plus à droite ou un peu plus à gauche, on s'expose à se voir accuser de

violer la constitution. (*Aux extrémités : Très bien! très bien!*)

Savez-vous ce que nous faisons? Nous empêchons, autant qu'il est en nous, de renouveler les fautes de la Restauration. Savez-vous quelles ont été ces fautes? Celles d'un pouvoir aveugle, ne comptant que lui seul dans le pays, croyant que lui seul avait raison, ne voulant écouter l'avis de personne, pas même celui de ses amis les plus dévoués ; convaincu que tout serait perdu si le gouvernement passait en d'autres mains qu'aux mains des personnes de son choix. Ce pouvoir s'est obstiné dans ses répugnances; il a dit à une partie du pays ce mot malheureux, ce mot terrible : « Jamais! » et il s'est perdu en le disant. Sachez qu'un pays, qu'un gouvernement, qu'une assemblée, qui comprendraient assez peu le jeu de nos institutions pour s'imaginer que, parce que le pouvoir se déplacerait de quelques degrés, l'État serait perdu, ce pays, ce gouvernement, cette assemblée, seraient hors de la charte. (*Bruyante interruption. A gauche : Très bien! très bien!*)

On a voulu tout à l'heure nous placer entre le mouvement tel que l'entend M. Garnier-Pagès, et le *statu quo* de M. Barthe. Qu'il me soit permis, tout en respectant l'opinion de ces deux hommes, de dire que je veux choisir quelque chose qui ne soit ni le *statu quo* de M. Barthe ni le mouvement de M. Garnier-Pagès. (*Au centre gauche : Très bien! très bien!*)

Tandis que M. le président du conseil est venu

nous dire qu'à certain jour il a fallu savoir modifier la politique, que c'est là le sens de l'amnistie, que c'est là le mérite de son ministère, vous, monsieur le garde des sceaux, vous son collègue, vous nous dites qu'il faut le *statu quo*, la politique immobile, ou bien que, si nous faisons un pas vers la gauche, tout est perdu. (*Nouvelle interruption. — Dénégations de M. le garde des sceaux.*)

C'est avec ces raisonnements politiques que vous cherchez à effrayer les hommes timides qui ne comprendraient ni la situation des choses ni le mouvement des esprits.

Messieurs, me suis-je trop alarmé, ai-je mal saisi les paroles de M. le président du conseil? Soit! il n'est donc point vrai que vouloir faire passer le pouvoir en d'autres mains, ce soit un grief d'inconstitutionnalité. Voilà donc encore un grief retiré de la discussion. (*Rire général.*)

Maintenant, dit-on, l'adresse est inconstitutionnelle, parce que nous sommes remontés à l'origine du ministère du 15 avril! Quoi! remonter à l'origine d'un cabinet... (*Réclamations au banc des ministres.*)

Il est tout simple que M. le président du conseil ait grande peine à comprendre les paroles que je lui rappelle, car moi-même je n'en ai pas compris le sens. (*On rit.*) J'ai cherché une signification à ce qu'il nous a dit, et je n'en ai pas trouvé.

Nous sommes remontés, dit-on, à l'origine du ministère du 15 avril. Nous avons dit, il est vrai, à M. le

président de ce ministère qu'il n'avait point agi suivant toutes les formes parlementaires; qu'il était le président d'un cabinet qui avait été vaincu dans une suite de mesures qu'il avait présentées, de mesures qu'il était venu proclamer à cette tribune tellement nécessaires, que, si on les refusait, le gouvernement aurait peine à marcher, et que lui-même ne pourrait demeurer à la tête de ce cabinet; qu'il était venu faire ces déclarations avant le 15 avril, et que, malgré le rejet par la Chambre des mesures proposées, il n'en était pas moins resté président du nouveau cabinet; que tout à coup il avait changé et modifié sa politique, parce que, apparemment, ce jour-là il s'était éclairé, il avait eu ce tact, ce discernement dont il parlait avant-hier, et qui consiste à voir le jour où une politique doit se modifier, de rigoureuse devenir clémente, de sévère, conciliatrice. Si je rappelle cela, ce n'est pas certes que je lui en fasse un reproche; j'aurais voulu seulement qu'il s'éclairât davantage, qu'il s'éclairât complètement, et qu'il ne retombât point dans ses erreurs le lendemain.

Nous sommes donc remontés à l'origine de ce ministère, et nous avons dit non pas qu'il était inconstitutionnel, nous savons la valeur des mots, mais qu'il ne s'était pas constitué suivant l'esprit parlementaire, puisque, après avoir déclaré que des mesures étaient indispensables pour le gouvernement, il avait continué à administrer le pays quand ces mesures avaient été refusées. Certes nous n'avons pas entendu dire par là

que le ministère Molé était le ministère Polignac. (*Sensation.*)

Savez-vous pourquoi le nom, le funeste nom de *ministère Polignac* est venu à mon esprit? Ce n'est pas ma faute; M. le garde des sceaux a parlé tout à l'heure des 221. (*Rire bruyant et général.*)

Eh bien, non, je connais trop la situation, je connais trop les hommes, j'apprécie trop les différences de position, pour venir répéter ici des reproches indignes de vous et de moi; non, vous n'êtes pas plus le ministère Polignac que nous n'avons l'honneur d'être les 221 (*mouvement*); mais, quoique vous ne soyez pas un ministère Polignac, nous pouvons bien rappeler cependant que votre origine a été peu parlementaire, que vous vous êtes soutenus par des moyens qui ne l'étaient pas davantage. Et voulez-vous savoir quels sont les moyens parlementaires? C'est de dire ce qu'on veut; c'est de le dire publiquement; c'est de ne pas venir déclarer à une époque qu'on ne changera pas sa politique, pour la changer ensuite à une autre époque; c'est de dire à la gauche, c'est de dire à la droite, si l'on s'appuie oui ou non sur elle; c'est de déclarer ce qu'on veut, quels sont ses amis, quels sont ses adversaires.

Eh bien, c'est ce que l'on n'a pas fait. Et quel a été le résultat? C'est que, malgré beaucoup d'habileté, malgré une grâce parfaite dans les rapports d'homme à homme, malgré tout ce qui peut séduire, six mois à peine écoulés, on a gardé le nombre, mais un nombre

tel, qu'on est obligé de venir dire qu'on ne sait pas si c'est la majorité. (*Bruit.*)

Et ici, permettez-moi d'ajouter une chose, sans trop de vanité, permettez-moi de dire que le nombre, c'est beaucoup sans doute, mais que ce n'est pas tout, quand on a contre soi la plupart des hommes qui ont servi le gouvernement. (*Exclamations et rires.*)

Qu'il me soit permis d'ajouter que, lorsqu'à une origine telle que celle que je viens de définir, on a joint une conduite aussi équivoque, des choix aussi indécis en fait d'amis; lorsque, après tous les triomphes dont on s'est vanté, on arrive, à l'ouverture d'une session, à avoir contre soi un nombre tel que la majorité de la commission de l'adresse a été composée d'hommes qui ne sont pas les approbateurs du cabinet, qu'il me soit permis, dis-je, d'ajouter que l'on peut douter que l'on soit aujourd'hui dans les conditions parlementaires. (*Bruits et mouvements divers.*)

Permettez-moi aussi de répondre à ce reproche que l'on nous fait de dire que vous êtes dans l'inconstitutionnalité. Non, nous ne le disons pas plus de vous que vous-mêmes n'avez le droit de le dire de nous. Vous cherchez à démontrer que c'est nous qui avons tort; nous cherchons, nous, à vous prouver que les torts sont de votre côté. Nous sommes chacun dans notre droit, et il n'y a pas plus inconstitutionnalité de notre côté que du vôtre.

On a soutenu que vous n'étiez pas parlementaires,

ce qui signifie que, la lettre de la constitution étant observée, son esprit est violé.

Nous nous trompons peut-être, cela se peut, mais la Chambre en décidera, la Chambre seule. (*Aux centres : Oui, oui! C'est cela!*)

Ici encore pas d'inconstitutionnalité.

Mais voyons le dernier paragraphe! Nous avons dit qu'il fallait un ministère qui couvrît la couronne de sa responsabilité.

Eh bien, Messieurs, il me semble que c'est l'expression la plus simple, la plus vulgaire, la plus ordinaire, des principes constitutionnels qu'il faut que le roi soit couvert par les ministres. Nous n'avons dit là, il faut l'avouer, qu'un non-sens; mais permettez-moi d'ajouter, cependant, que ce non-sens a un sens, et que c'est vous qui le lui donnez.

Oui, sans doute, Messieurs, si, devant le ministère de M. Casimir Perier, de cet homme d'une indomptable volonté au dedans et au dehors, de cet homme qui avait besoin qu'on l'encourageât, qu'on le soutînt, qui avait fait retirer les Autrichiens des Légations, qui occupait Ancône, qui, au milieu des dangers, opposait un front puissant et ferme à tous les orages et sauvait la France; si devant cet homme nous avions parlé du besoin d'une politique ferme, sans doute nous aurions été injustes et impolitiques! Si nous étions venus lui dire, à lui que les poignards des assassins poursuivaient sans cesse, qu'il ne couvrait pas la royauté, nous aurions été des citoyens indignes, nous aurions

méconnu de grands services et un grand caractère. Nous aurions été injustes, je le répète. Nous le sommes peut-être envers M. le comte Molé et ses collègues; mais, en tout cas, je ne crois pas que nous le soyons autant que si nous avions présenté cette adresse à l'illustre Casimir Perier. Eh bien, notre inconstitutionnalité se borne à dire, avec beaucoup de gens, et avec vous-mêmes, que votre cabinet est insuffisant, qu'il a besoin d'être reconstitué. Notre inconstitutionnalité est d'avoir osé dire à la tribune, dans une adresse, ce que vous avez souvent dit vous-mêmes, non pas à moi, car je n'ai pas vos confidences, mais à tout le monde.

Ainsi, quand on dit partout que votre cabinet est insuffisant, nous n'avons pas été inconstitutionnels en le répétant, car notre inconstitutionnalité consisterait à soutenir que votre cabinet n'a pas été aussi ferme, aussi consistant, aussi capable de couvrir la royauté que celui de M. Casimir Perier. Nous avons pu être injustes envers vous, si vous le voulez, mais pas inconstitutionnels; injustes, la Chambre en décidera; inconstitutionnels, la Chambre et vous-mêmes l'avez déjà décidé; car, à chaque grief, vous avez reculé, presque honteux d'avoir apporté cette accusation à la tribune. (*Agitation et mouvements divers.*)

Un député de la Haute-Garonne, M. d'Amilhau, ayant proposé de modifier le paragraphe 1er et de dire que la

prospérité publique n'avait pu que s'accroître « au sein du repos que la France devait au gouvernement de Sa Majesté et au concours régulier des pouvoirs de l'État, » cet amendement fut adopté par 216 voix contre 209.

LXXXIII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(QUESTION FRANCO-BELGE)

PRONONCÉ LE 11 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les traités de 1815 avaient rattaché le grand-duché de Luxembourg au royaume des Pays-Bas : mais le souverain de ces États, ayant jadis été membre de la Confédération germanique comme titulaire de la principauté de Nassau, et cette principauté ayant été attribuée à la Prusse, avait demandé à y rentrer comme grand-duc de Luxembourg. Le duché se trouvait donc ainsi tout à la fois appartenir comme État territorial aux Pays-Bas, et dépendre militairement de la Confédération germanique. Après la révolution de Juillet 1830, la conférence de Londres, en reconnaissant et consacrant, par la convention du 15 novembre 1831, l'indépendance de la Belgique, attribua au nouveau royaume ses anciennes frontières, celles antérieures à 1790, et la question du Luxembourg fut formellement réservée. La Belgique intervint comme signataire à cette convention, mais la Hollande ayant refusé de la reconnaître et d'en exécuter les prescriptions, l'armée française fit le siège d'Anvers, et, à la suite de la prise de cette place, les troupes hollandaises durent évacuer le territoire belge. Quelques mois après, en

mai 1833, fut signée une nouvelle convention qui, réglant définitivement les frontières de la Belgique, lui attribuait une partie du Limbourg et du Luxembourg, laissait le surplus au roi de Hollande comme grand-duc de Luxembourg et, à ce titre, membre de la Confédération germanique, et réservait, pour être réglées ultérieurement, les questions financières et celles de navigation. Le roi de Hollande n'accepta pas plus cette convention que celle de 1831, et la partie du Limbourg et du Luxembourg qui lui avait été attribuée continua à vivre sous la loi belge. Néanmoins, au bout de quelques années, ce prince, comprenant combien, à tous égards, le *statu quo* lui était onéreux, demanda une reprise des conférences pour y faire régler définitivement les questions pendantes entre lui et la Belgique. Ces conférences venaient d'être reprises, et, en l'annonçant dans son discours aux Chambres, le roi Louis-Philippe avait ajouté qu'il ne doutait pas qu'elles n'eussent une issue prochaine et pacifique et ne donnassent à l'indépendance de la Belgique, ainsi qu'au repos de l'Europe, une nouvelle garantie. A ce passage du discours royal, la commission de l'adresse avait répondu par le paragraphe suivant : « *Votre Majesté* espère que les conférences reprises à Londres donneront de nouveaux gages au repos de l'Europe et à l'indépendance de la Belgique. Nous faisons des vœux sincères pour un peuple auquel nous lie étroitement la conformité des principes et des intérêts. La Chambre attend l'issue des négociations. »

Un membre du centre droit, M. Lanyer, trouvant que cette dernière phrase ne donnait pas assez d'autorité au gouvernement dans les négociations qui étaient en cours et pourrait faire préjuger une désapprobation des arrangements qui seraient ultérieurement arrêtés, proposa d'ajouter, après le mot *attend*, ceux : *avec confiance*.

Cet amendement, soutenu par M. Molé, fut combattu par M. Thiers dans le discours suivant.

Messieurs,

Nous voilà maintenant et très heureusement arrivés aux affaires positives. Je m'en applaudis, et je demande à la Chambre toute son attention, car aucune affaire n'est plus délicate que celle que nous traitons, et n'exige plus d'indulgence pour les orateurs qui viennent la traiter. Je ne pensais pas, après tous les reproches dont l'adresse a été l'objet, que je serais amené à la défendre du reproche de prudence extrême, de prudence méticuleuse.

M. le président du conseil a cru voir une intention dans la réserve extrême que nous avons gardée. A mon tour, je pourrais en supposer une à M. le président du conseil, celle de faire parler la commission et de vouloir lui faire dire plus qu'elle n'a voulu dire.

Si donc nous avions une intention, ce que je n'avoue pas, je pourrais dire qu'il y en a une aussi chez M. le président du conseil. Mais je ne le ferai pas : ce serait un combat de tactique, il ne me convient pas de l'engager.

Arrivons à l'affaire elle-même. Je ne me charge pas de décider si le traité est ou n'est pas, s'il a ou s'il n'a pas de valeur obligatoire. Il n'y a pas entre les Etats, comme entre les particuliers, de cour suprême, de cour judiciaire, qui décide de la valeur des contrats. (*Bruit et mouvements divers.*)

J'espérais, Messieurs, que l'appel fait à l'attention de la Chambre serait entendu, et je ne croyais pas qu'un mot aussi simple me vaudrait une interruption.

Je disais que je ne me charge pas de décider quelle est la valeur du traité ; mais, en entendant M. le président du conseil affirmer d'une manière si positive, si péremptoire, que le traité était définitif, obligatoire dans toutes ses clauses, qu'on n'y pouvait rien changer, j'ai compris le secret de la négociation et comment elle a échoué ; j'ai compris que la question était tranchée ; car, lorsque le chef du cabinet français vient déclarer qu'on ne peut rien changer, sauf la question d'argent réservée par un protocole, il est évident que la question est résolue et que les Belges sont condamnés. (*Approbation à gauche. Mouvement au centre.*)

J'étais certain que c'était avec cette disposition d'esprit que le cabinet avait abordé la question, et je me suis expliqué dès le commencement comment elle était ou comment elle serait perdue. Je ne veux pas d'ailleurs imposer à M. le président du conseil une conviction sur ce traité ; je ne veux pas lui dire : N'y croyez pas. Je conviens qu'il aurait pu y avoir des inconvénients à n'y pas croire. Je ne lui dirai pas non plus : Croyez-y ; je lui dirai seulement, et on verra la portée de mes paroles, qu'il fallait tenir une conduite conséquente à l'opinion qu'on avait sur le traité ; qu'il fallait, dans tous les cas, se conduire en conséquence

de cette croyance. Je vais examiner les deux systèmes de conduite qu'on aurait pu suivre.

Je demande à la Chambre la permission de lui exposer en très peu de mots la question et les traités. Il est impossible que tout ce que nous dirons soit clair, si la Chambre n'a pas quelque connaissance préliminaire de tous les faits et de toutes les négociations.

Vous savez ce qui a causé la révolution belge. En 1815 la Belgique est restée comme un des grands fragments de l'empire français, qu'on ne pouvait donner ni à l'Autriche, ni à la Prusse, ni à la France, et qu'on a donné à la Hollande. Là, dans l'embarras où l'on se trouvait, on a tenté l'impossible. On a voulu faire vivre ensemble deux peuples dont l'un était catholique et l'autre protestant, qui, depuis quatre siècles, étaient en rivalité d'intérêt, en hostilité permanente; car la Hollande avait créé contre les provinces belges appartenant à la maison d'Autriche le plus extraordinaire des monopoles, la clôture de l'Escaut.

Ces deux peuples étaient profondément antipathiques l'un à l'autre. Aussi toutes les fois que, dans la Chambre des Pays-Bas, une question se présentait, tous les députés hollandais votaient dans un sens, et tous les députés belges dans le sens contraire; sur les questions de religion, d'impôt, l'incompatibilité était profonde. Chez nous, où il n'y a pas une telle opposition d'intérêts, vous voyez déjà la difficulté de mettre d'accord les intérêts des ports et ceux de l'agri-

culture. Figurez-vous ce que c'était dans un pays où il y avait d'un côté une Hollande marchande, protestante, et de l'autre une Belgique manufacturière et catholique : c'était l'impossible. (*Oui, très bien! très bien!*)

Messieurs, quelle a été la difficulté? Elle a été, comme je vous le disais, de faire vivre ensemble deux populations incompatibles.

On a accusé avec beaucoup d'amertume le roi des Pays-Bas; Messieurs, c'est un prince, quoi qu'on en ait dit, de hautes lumières et de haut caractère.

M. Teste. — C'est vrai.

M. Thiers. — Qu'est-ce qu'on lui avait imposé? L'impossible; il a été un grand caractère essayant l'impossible, et contre l'impossible les plus grands caractères rencontrent plus d'inconvénients que les autres. Aussi, tandis qu'il a fallu un événement qu'on a appelé un crime politique pour amener la révolution de 1830, il n'a fallu en Belgique que le retentissement de notre révolution pour opérer la séparation de la Hollande et de la Belgique. Cette séparation a eu lieu : la conférence s'est réunie en vertu des traités de 1815. Vous savez que ces traités stipulaient formellement la garantie de toutes les puissances signataires pour les choses contenues dans ces traités. Eh bien, l'un des royaumes que ces traités avaient formés étant détruit, on a invoqué la garantie des puissances signataires, et c'est ainsi que, par la conséquence naturelle des traités, la conférence s'est trouvée instituée juge-ar-

bitre de la question. C'était la suite des traités, et, pour mon compte, je ne viendrai jamais en demander la violation; seulement j'en demanderai l'observation égale pour tous. Je ne voudrais pas que les uns les observassent tout à fait à leur détriment et les autres tout à fait à leur profit.

Et ici je veux rendre hommage aux grandes puissances, qui sans doute n'ont pas besoin de ce faible hommage, quoique peut-être la tribune de France ne soit inutile à personne.

Eh bien, tout d'abord, si nous avons eu quelquefois à nous plaindre de l'Europe, il faut reconnaître que, dans cette question, elle s'est conduite avec bon sens, avec loyauté; elle a compris qu'il n'était plus possible de faire vivre ensemble la Hollande et la Belgique. C'est un sacrifice dont il faut lui rendre grâces.

Ce n'était pas tout de séparer la Belgique et la Hollande; il restait une difficulté grave qui vous fera apprécier les périls de la situation présente, quelque parti que nous prenions. Oui, Messieurs, il y a danger des deux côtés; il n'y a pas un parti sage et un parti téméraire, un parti prudent et un parti imprudent; je vous démontrerai que les difficultés sont égales des deux côtés, et cela vous expliquera la réserve de la commission.

La grande difficulté était celle-ci :

Le Luxembourg était belge; le Luxembourg avait été belge, comme les provinces belges de Bruxelles, de Gand et de Bruges; à toutes les époques il avait

été belge : il avait été belge sous la maison d'Espagne, sous la maison d'Autriche ; il avait dû souffrir comme toute la Belgique de cette profonde antipathie qui séparait les deux populations ; il s'était révolté le même jour, de la même manière ; ce n'était pas Bruxelles qui était venu soulever la province de Luxembourg, et celle du Limbourg ; c'était le même mouvement spontané d'antipathie qui avait fait la révolution dans le Luxembourg comme dans le reste de la Belgique. C'est pourquoi vous avez, en Belgique, à respecter non pas la petite ambition d'un pays qui veut devenir plus grand, du souverain d'un pays de 4 millions d'hommes qui veut l'élever à 4,300,000. S'il n'y avait que cela, je ne céderais pas ; mais il y a là un sentiment profondément honnête. Toutes ces provinces se sont insurgées le même jour, et celles qui vont jouir du bénéfice de l'indépendance éprouvent un déchirement cruel à voir les autres rentrer, par le hasard des décisions de la conférence, sous le joug du maître irrité auquel elles s'étaient soustraites. (*Très bien !*)

M. Odilon Barrot. — C'est là le côté moral.

M. Thiers. — C'est là la question. Si je ne rencontrais sur mon chemin que l'ambition d'un prince à qui on a donné une belle couronne, 4 millions d'hommes, et qui viendrait dire à la France : Défendez-moi contre l'Europe, tirez l'épée pour moi, je veux 300,000 sujets de plus, je ne l'écouterais pas, et, si j'avais été chef de cabinet, j'aurais promptement repoussé une telle

prétention. Mais il y a ici un sentiment profondément moral. Tous se sont insurgés le même jour, les uns, plus heureux, pour rester indépendants, et les autres pour rentrer sous le joug qui leur est insupportable. C'est là le sentiment honnête que je vois, que j'honore; et, pour la paix de l'Europe, je le redoute précisément parce qu'il est honnête.

J'aurais voulu que le cabinet, appréciant toute la gravité de cette situation, tînt une conduite conséquente.

Qu'a fait la conférence en 1830?

Elle a d'abord voulu rendre le Luxembourg et le Limbourg à la Confédération germanique.

Qu'il me soit permis ici, sans trop m'étendre sur la question, de dire que la Confédération germanique prétendait avoir des droits sur le Luxembourg. Il est certain que ces droits sont écrits dans les traités, et j'ai tort de me servir de ce mot *prétendait*. Elle avait en effet un titre qui lui donnait des droits sur le Luxembourg. C'était là la difficulté, et je suis convaincu que la conférence, respectant le sentiment moral qui me touche ici moi-même, n'aurait pas hésité à rendre le Luxembourg et le Limbourg à la Belgique, si la question de la Confédération ne s'était pas présentée. Le roi des Pays-Bas était autrefois, comme grand-duc de Nassau, membre de la Confédération germanique ; on lui avait enlevé les principautés qui constituaient son droit pour les donner à la Prusse. Cependant il voulait rester, et l'on voulait qu'il restât

membre de la Confédération. On le déclara membre de la Confédération germanique comme grand-duc de Luxembourg. C'est là ce qui a toujours fait la difficulté, et il n'y en a pas d'autre. Elle est grave, je le reconnais.

Si je fais valoir ici les raisons des Belges, je dirai ensuite ce que je crois, pour mon compte, que le cabinet français aurait pu dire et faire. Les Belges allèguent une raison qui a bien sa valeur. Le Luxembourg, disent-ils, n'a jamais été un territoire fédéralisé. Si, par exemple, on lui avait donné une armée à part, des finances à part, si on l'avait soumis à tous les règlements intérieurs de la Confédération, on aurait pu le considérer comme partie véritable de la Confédération. Mais pas du tout; le Luxembourg n'avait pas d'armée à part, de finances à part. Il n'avait pas d'autre armée, d'autres finances que celles du roi des Pays-Bas. Les règlements de la commission de Mayence et tous les règlements qui ont été universellement appliqués dans la Confédération, n'avaient pas même été promulgués dans le Luxembourg; de sorte que, si la Confédération disait : D'après les traités de 1815 le Luxembourg m'appartient, parce que le roi était qualifié roi des Pays-Bas, grand-duc du Luxembourg, de l'autre côté le Luxembourg disait : Nous avons servi de prétexte, on n'a jamais fédéralisé notre armée, nos finances, on n'a jamais promulgué chez nous les règlements de la Confédération; ce n'est qu'un titre qu'on a voulu donner à notre souve-

rain pour le faire membre de cette Confédération. Eh bien, je ne veux me jeter ni d'un côté ni de l'autre. Il y avait pour la conférence une grande difficulté. D'une part, le titre écrit attribuait le Luxembourg à la Confédération; de l'autre, le fait social, c'est-à-dire cette identité complète du Luxembourg avec la Belgique, le donnait à la Belgique. Dans cet embarras, que décida la conférence?

Croyant d'abord avoir assez fait en déclarant la Belgique indépendante, elle rendit le Luxembourg à la Confédération germanique. Je ne vous citerai le fait suivant que pour vous montrer le sentiment profond qui a toujours ému les Belges sur cette question. Sur-le-champ le congrès siégeant en janvier 1831, qui n'avait aucune force, qui n'était encore reconnu par aucun traité, le congrès protesta contre cette décision et rejeta le protocole; chose énorme et qui fut d'une témérité inconcevable. Eh bien, la conférence, je le dis à son honneur, s'arrêta devant ce sentiment si naturel, elle le respecta.

Certes, les cinq puissances réunies pouvaient contraindre bien vite à la soumission, à l'obéissance, ces quatre millions d'hommes. La conférence s'est arrêtée six mois devant ce sentiment des Belges; six mois Et que fit-elle, lorsque le roi Léopold fut sollicité, qu'on me permette ce mot sur ce prince généreux, fut sollicité d'accepter la couronne de Belgique? Il dit qu'il ne pouvait aller en Belgique sans une situation plus clairement définie. On rédigea donc les dix-huit

articles. Que statuèrent ces dix-huit articles? Ils consacrèrent l'indépendance, la neutralité de la Belgique, et réservèrent la question du Luxembourg pour la faire décider par une négociation ultérieure.

Les dix-huit articles réservèrent la question du Luxembourg; ils consacraient l'indépendance, la neutralité du pays dont ils attribuaient le gouvernement au roi Léopold; ils en consacraient l'existence, et lui donnaient ce qu'on a appelé les anciennes frontières de 90. Le roi Léopold se rendit en Belgique. Au moment où il y arrivait, le roi de Hollande, voyant que les choses devenaient sérieuses, puisqu'il y avait un roi choisi, un traité, fit une tentative, je ne dirai pas déloyale, c'est un mot que ne mérite pas un souverain d'un pareil caractère, mais je dirai une tentative désespérée; et, sans la France, sans M. Casimir Perier, peut-être la contre-révolution se fût-elle accomplie à nos portes. L'armée française arriva tout juste pour empêcher l'invasion de la Belgique et une restauration sur nos frontières. Alors, Messieurs, intervint le traité des vingt-quatre articles, et vous allez comprendre tout de suite la situation. Le traité des dix-huit articles avait été fait avant la tentative du roi de Hollande sur les provinces belges; il avait été fait dans un moment où l'on avait besoin de décider le roi Léopold. Mais, lorsque le roi de Hollande eut tenté ce qu'on a appelé une pointe sur Bruxelles, la conférence sentit le besoin de terminer la question, de mettre fin à cet état provisoire, et alors, au lieu d'ajourner la question

comme l'avait ajournée le traité des dix-huit articles, elle coupa le Luxembourg en deux; elle donna le Luxembourg wallon à la Belgique, et le Luxembourg allemand à la Confédération; et puis elle lui donna encore comme indemnité une partie du Limbourg. Je n'en dirai pas davantage; il suffit que la Chambre sache qu'il y a deux traités : celui des dix-huit articles, qui avait réservé la question, et celui des vingt-quatre articles, rédigé sous l'impression de la défaite des Belges, par suite de la tentative du roi de Hollande, et qui tranche la difficulté en coupant en deux le Luxembourg.

Voilà ce qu'est le fameux traité des vingt-quatre articles. Je n'examine pas encore s'il est obligatoire ou non. J'exposerai les faits; je ne serai pas long; mais il faut que la Chambre m'accorde un moment d'attention.

On prévoyait bien la difficulté de faire accepter les vingt-quatre articles; il était difficile de les faire accepter au roi de Hollande; il était difficile aussi de les faire accepter à la Belgique; on n'espérait pas obtenir son consentement. Qu'imagina-t-on ? Une forme toute naturelle; c'était que la Belgique traitât avec les cinq puissances. Au lieu de traiter avec le roi de Hollande, on fit le traité entre la Belgique et les cinq puissances, et voici les engagements réciproques que contenait le traité. M. le président du conseil va voir que je n'altère pas les faits, je les prends dans leur plus grande rigueur et leur plus grande exactitude; il ne fut pas traité entre le roi de Hollande et la

Belgique, mais entre la Belgique et les cinq puissances.

La Belgique s'engageait envers les cinq puissances. Voici à quoi : à se laisser partager, c'est-à-dire à se laisser priver des portions du Limbourg et du Luxembourg qu'on lui enlevait ; elle se résignait.

Les discussions les plus vives eurent lieu dans les Chambres belges. Les Belges ne voulaient pas se rendre, par ce sentiment que j'ai défini tout à l'heure. On leur disait pour les y déterminer : Le roi de Hollande a marché sur vous, il pourrait se présenter encore ; acceptez donc un état définitif. Les puissances vous garantissent, elles feront exécuter les vingt-quatre articles ; rendez-vous.

La Belgique se rendit par cette double considération, qu'elle avait été attaquée, qu'elle pourrait l'être encore ; qu'il fallait enfin établir un état définitif ; qu'en retour des concessions qu'elle faisait, elle aurait la reconnaissance et un état certain. Ce furent ces motifs qui la décidèrent ; voilà à quelles conditions les Belges se soumirent aux décisions de la conférence.

Quels engagements prirent donc les cinq puissances ? Le premier, c'était ou d'apporter le consentement de la Confédération germanique et du roi de Hollande, pour que la Belgique eût une existence définitive, ou d'exécuter les vingt-quatre articles, et enfin de lui accorder la reconnaissance.

Ainsi ne parlons pas de traité entre la Belgique et

le roi de Hollande ; il n'y en a pas eu ; et la raison que donnent les Belges, que, le roi de Hollande n'ayant pas consenti, le traité est nul, cette raison ne vaut rien ; car il n'y a pas eu de traité entre eux et le roi de Hollande, mais bien entre les Belges et les cinq puissances. Nous voilà d'accord, j'espère, avec le cabinet.

Quelle est, dit la Belgique, la nature du traité que j'ai conclu ? J'ai dit aux cinq puissances : Je fais un sacrifice douloureux, mais je le fais parce qu'on exécutera les vingt-quatre articles, parce qu'on reconnaîtra mon état définitif.

Les vingt-quatre articles ont-ils été exécutés ? Malheureusement non. Je voudrais bien qu'ils l'eussent été, car ce serait une question énorme supprimée en Europe. Les vingt-quatre articles n'ont pas été exécutés. Lorsqu'il a fallu marcher sur Anvers, savez-vous ce qui s'est passé ? Deux des cinq puissances ont voulu faire exécuter les traités, elles ont dit : La Belgique s'est engagée envers nous, elle a consenti à de grands sacrifices ; mais à quelle condition ? A la condition que nous apporterions le consentement des parties adverses, c'est-à-dire celui de la Confédération germanique et du roi de Hollande, ou bien que nous ferions exécuter les traités. Faisons-les exécuter.

Voici, en effet, ce que dit la convention en vertu de laquelle la France et l'Angleterre ont marché sur Anvers. La France et l'Angleterre, exprimant le regret

que les cinq puissances ne veuillent pas exécuter le traité ou se mettre en mesure de l'exécuter, elles deux, la France et l'Angleterre, se décident non pas à faire exécuter les vingt-quatre articles en entier, mais à prendre la citadelle d'Anvers.

C'est qu'il y avait là un fait inhumain, qui n'était imputable à personne. Le général Chassé occupait la citadelle d'Anvers et menaçait la ville de ses canons, et tous les mois, à la moindre alarme, les habitants se retiraient, craignant d'être bombardés par le général Chassé.

Une telle situation ne pouvait pas durer. Alors la France et l'Angleterre demandèrent à exécuter le traité dans cette partie seulement; car la convention faite entre la France et l'Angleterre le spécifie bien formellement; elle exprime le regret que les cinq puissances ne veuillent pas exécuter le traité, puis elle ajoute que la France et l'Angleterre le feront exécuter elles seules, mais seulement quant à Anvers, et que, lorsqu'on aura pris la citadelle d'Anvers, on se retirera.

C'est ce qui a eu lieu. Des vingt-quatre articles une partie seulement fut exécutée, afin de délivrer la ville d'Anvers des canons qui la menaçaient sans cesse.

Anvers pris, que fit-on ensuite? La convention de mai 1833 établissant un état provisoire, et ne supposant pas que tout fût fini, dit ces mots: « Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper sans dé-

lai du traité définitif qui doit fixer les relations entre la Belgique et les États de S. M. le roi des Pays-Bas. » Ainsi tout le monde alors, les cinq puissances comme la France, comme la Belgique elle-même, convenait que le traité n'était pas exécuté.

Prenons la question comme elle est. De la part de la Belgique, soumission à la décision de la conférence, soumission douloureuse ; de la part des cinq puissances, engagement d'exécuter, et elles n'exécutent pas. Deux sur trois consentent à exécuter, et les deux qui consentent à exécuter que font-elles ? Elles prennent la citadelle d'Anvers, mais en laissant de côté les forts de Lillo et de Liefkenshoek. On ne restitue pas le Limbourg et le Luxembourg au roi des Pays-Bas. On voulait, et l'on avait raison, on voulait créer un état de choses qui fût onéreux pour le roi de Hollande, et qui l'engageât à se rendre un jour.

Il y a plus, la condition essentielle qui décidait la Belgique, c'était d'obtenir la reconnaissance. Eh bien, la reconnaissance, elle n'a été que partielle.

Ainsi, par exemple, l'Angleterre et la France ont envoyé des ministres à Bruxelles ; la Prusse et l'Autriche y ont envoyé des chargés d'affaires. Mais la Russie, qui n'avait ratifié qu'avec des réserves, n'a envoyé personne.

En fait de reconnaissance, cela est énorme. Quand une des puissances, et ce n'est pas la moins importante, la Russie, n'avait pas reconnu, il est bien évident que la Hollande pouvait soutenir que le roi des Belges

n'était pas entré dans la famille des rois (pour me servir du langage accoutumé). Ainsi, en définitive, ce traité n'a pas donné à la Belgique l'avantage qu'elle en espérait.

Je le répète encore, je plaide la cause des Belges ; je dirai mon avis plus tard.

Eh bien, huit années se sont écoulées; dans cet intervalle que s'est-il passé? Les Belges, qui avaient consenti douloureusement à se séparer des Limbourgeois et des Luxembourgeois, usant du *statu quo*, ont contracté l'habitude de vivre avec les Luxembourgeois et les Limbourgeois. On a laissé entrer ceux-ci dans les Chambres belges : des Luxembourgeois, des Limbourgeois, siègent dans le Sénat et dans la Chambre des représentants.

Il y a plus, ils occupent presque tout le cabinet, et voici aujourd'hui le fait si grave devant lequel vous êtes placés, fait, je le répète, qu'il ne faut pas traiter légèrement, mais qu'il faut respecter. Tandis qu'il y a huit ans la Belgique était résignée à la séparation au prix des vingt-quatre articles, c'est-à-dire au prix d'un état définitif, aujourd'hui qu'elle n'a obtenu ni l'exécution des vingt-quatre articles, ni la reconnaissance, ni un état définitif, qu'au contraire le Limbourg et le Luxembourg ont été considérés comme partie intégrante du territoire belge, que les citoyens de ce pays ont été réputés Belges, que des sentiments de famille se sont établis, il arrive que les Belges éprouvent une peine infinie à se séparer d'eux.

Ce n'est pas un entêtement de leur part, c'est un sentiment très louable ; ils ne veulent pas se séparer des Luxembourgeois, des Limbourgeois, accoutumés qu'ils sont à les regarder comme des concitoyens, à avoir plusieurs d'entre eux pour collègues, pour ministres, pour gouvernants, aujourd'hui surtout que le sentiment de ses forces est revenu à la Belgique.

Il faut donc distinguer les époques ; il y a eu un temps où la résignation était facile à obtenir, ou du moins possible. La Belgique était faible alors ; aujourd'hui qu'elle est devenue plus forte, et que les circonstances sont changées, on ne doit plus attendre d'elle la même soumission ; on ne peut plus lui imposer l'exécution d'un traité conclu, il y a huit ans, auquel elle était résignée, sous l'impression d'une défaite et sous l'influence de circonstances qui ne sont plus.

Et maintenant vous créez d'autres difficultés. Les voici : je ne veux considérer les choses qu'au point de vue de l'ordre matériel ; je mets de côté la nationalité, je néglige ces sentiments moraux qui sont quelquefois, pour certaines politiques, un embarras, un obstacle, une difficulté. Je suppose un de ces vieux hommes d'État, je n'ai pas l'honneur d'en être un, je suppose un de ces vieux hommes d'État qui mettent les passions de côté, qui ne tiennent compte que du calcul ; si j'avais eu l'honneur d'être un de ces hommes, placé à la tête du cabinet français, et en présence de

tous les sages de l'Europe, je leur aurais dit naïvement :

Mettons de côté la sentimentalité, qui n'est pas bonne en politique; mais convenez que voilà une difficulté qui est grave. Il y a huit ans, on pouvait obliger le roi des Belges à accepter cette situation, parce que cela ne pouvait pas le dépopulariser; il n'y avait pas de comités révolutionnaires. Mais aujourd'hui que les Belges sont habitués à vivre avec les Luxembourgeois, aujourd'hui qu'ils les ont eus pour collègues et pour ministres, vous voulez soudainement opérer leur séparation. Ne comprenez-vous pas que vous faites au roi des Belges une situation déplorable, que vous le mettez dans la nécessité ou de se rendre sans résistance et de compromettre par là sa position dans le pays, ou de résister et de mettre peut-être le feu sur les bords du Rhin? Je ne veux pas me flatter que j'aurais eu plus d'action que les ministres qui composent aujourd'hui le cabinet; mais il me semble que cette raison devait avoir sa valeur. J'aurais dit : La Hollande a vécu huit ans dans le *statu quo;* ne serait-il pas possible que la Belgique vécût aussi quelques années dans le *statu quo?* Vous avez donné le temps au roi de Hollande; pourquoi ne donneriez-vous pas le temps au roi des Belges? (*C'est cela.*) Vous avez respecté le roi de Hollande dans son obstination; vous l'avez respecté dans ses malheurs. Et vous avez bien fait, car vous lui aviez donné la Belgique en échange des possessions considérables qu'il perdait dans les

Indes. Il n'a pas réussi dans la tâche qui lui était imposée, parce qu'elle était impossible à accomplir. Vous avez dû respecter ses malheurs, son courage, le grand caractère des Nassau ; vous avez bien fait. Je dis à mon tour : Respectez un roi nouveau que nous avons arraché à son repos, à ses répugnances, pour lui donner une couronne, qui alors était solide, et que maintenant vous lui rendriez compromise et privée de tout éclat. (*Vive agitation au centre.*)

Et vous le mettriez dans cette alternative ou de se défendre, ou de se soumettre; et, en se soumettant, de se placer dans une situation de beaucoup inférieure à celle qu'il occupait! On m'accordera tout au moins qu'il a été appelé, il y a huit années, alors que l'opinion publique l'autorisait à consentir à la séparation, tandis qu'aujourd'hui on la lui impose quand elle est devenue cruellement difficile.

Messieurs, j'ignore si, me transformant en homme d'État en cheveux blancs, j'aurais obtenu qu'on voulût bien m'écouter. Mais voici du moins ce que j'aurais fait : je n'aurais été ni apologiste ni détracteur du traité; je n'en aurais pas demandé l'abrogation, car c'est une chose grave que de mettre au néant une œuvre qui a coûté tant de soins et de peines, non que je croie beaucoup au péril de découvrir la Belgique en infirmant la valeur du traité à l'abri duquel elle existe. La Belgique est restée et restera Belgique, par une raison plus forte que les traités, c'est qu'elle

est là, sur la carte, entre la France, la Prusse, l'Autriche, et qu'aucune d'elles ne voudrait la livrer à l'autre.

Il y a là une garantie plus forte que les traités. Cependant je conviens qu'il était grave de dire à l'Angleterre, qui s'était attachée au traité, de dire aux autres puissances, qui y avaient adhéré : « Je n'en tiens aucun compte. » Cela était grave, j'en conviens; aussi ce n'est pas le langage que j'aurais tenu. Qu'aurais-je fait? Je me serais servi de cette raison, qui a pour elle la moralité, la vérité, l'évidence, que le traité n'a pas été exécuté, que la plupart des articles ont été ajournés. J'aurais dit, non pas humblement, mais très modestement : J'accepte le traité, si vous voulez, mais à une condition, c'est qu'on en modifiera quelques clauses. (*Exclamation au centre.*) Messieurs, pour ma part, j'aurais premièrement employé toute mon influence à empêcher la réouverture des négociations, par la certitude que j'avais qu'elles ne pouvaient aboutir qu'à beaucoup de troubles et de difficultés.

Les négociations rouvertes, j'aurais demandé, non pas l'abrogation du traité, mais j'aurais insisté au moins... (*Interruption.*) Eh, mon Dieu, on peut être battu dans une négociation, mais la manière la plus certaine d'être battu, c'est de se battre soi-même dès l'ouverture, en accordant à ses adversaires tout ce qu'ils vous demandent. (A gauche. *C'est cela! très bien!*)

J'aurais au moins insisté sur ce point; j'aurais demandé des modifications au traité; je n'aurais peut-être pas réussi, mais alors j'aurais demandé du temps; j'aurais demandé qu'on replaçât les choses dans l'état où avait voulu les mettre le roi de Hollande. On me dit que cela est impossible, que je viens me heurter contre la difficulté; je sais que c'est une difficulté, et, à ce sujet, je dois dire une chose. Je suis sincère... Je conviens que, par la majorité formée dans ce tribunal composé de cinq juges, puisque vous n'êtes que deux contre trois, la situation est rendue difficile; cependant, à des époques antérieures, le cabinet a su se tirer d'une semblable situation; car, à deux contre trois, on a su assurer l'indépendance de la Belgique; on a fait plus, on a pris Anvers. Je crois donc qu'à deux contre trois on aurait pu gagner la question. Mais M. le président du conseil va me dire : On est actuellement un contre quatre. Je le sais bien. On était un contre quatre; on n'avait pas l'Angleterre avec soi. Mais pourquoi n'avait-on pas l'Angleterre avec soi? Nous le dirons une autre fois.

Enfin j'aurais essayé de faire triompher le bon droit. Quand la France a pour elle la raison et le bon droit, quand elle a surtout des motifs d'ordre, car, croyez-le bien, ce sont des motifs d'ordre qu'on pouvait faire valoir pour arrêter la question belge, pourquoi ne tiendrait-on pas en son nom le langage qu'on doit tenir? Pourquoi ne le tiendrait-on pas avec succès?

Je ne dis pas que la France, réduite à elle seule, pût réussir; mais je reproche à la politique du cabinet de ne rien avoir tenté à cet égard; et c'est une des raisons pour lesquelles je me suis, non sans chagrin, séparé de cette politique. Non, Messieurs, ce ne sont pas des motifs d'ambition, d'intérêt, comme on l'a dit, qui m'ont fait me séparer de cette politique. (*Réclamations au centre.*) On l'a dit hier. Soyez tranquilles, je ne veux pas rentrer dans les questions irritantes.

Je vais vous exposer franchement les motifs pour lesquels je n'adhère pas à la politique du cabinet. Je crois que le cabinet a fléchi, qu'il est devenu hésitant. Sans doute, il y a huit ans, nous étions entraînés par une ardeur extraordinaire, qui pouvait nous mener trop loin; mais aujourd'hui le cabinet n'a-t-il pas eu le tort de céder à un autre entraînement? En 1830, il y avait un entraînement vers la guerre; il y a eu depuis un entraînement vers les occupations et les jouissances de la paix. Cette disposition, que je suis loin de condamner, a fait naître dans les esprits une sorte d'indifférence pour la politique, un éloignement condamnable pour les affaires du pays. C'est assurément une circonstance heureuse de voir le besoin de la paix et du repos s'emparer des esprits; mais il ne faut pas qu'il y étouffe d'autres sentiments. Je ne dis pas qu'il faille réveiller le pays, le faire sortir de ce repos dont il avait tant besoin : puisqu'il dort, laissez-le dormir, j'y consens; mais, pendant qu'il dort, il faut veiller pour lui. (*Mouvement prolongé d'une vive adhésion.*)

Il y a huit ans, qu'est-ce qui nous rendait imposants? C'étaient ces passions désordonnées qui agitaient le pays et pouvaient le pousser au dehors. Elles avaient à la fois leur valeur et leurs inconvénients; elles irritaient l'Europe et l'effrayaient. Le gouvernement faisait bien de la rassurer, de lui dire : Je saurai vaincre le désordre, rassurez-vous. Mais ces passions, tout en effrayant l'Europe, nous rendaient imposants. Elles ont disparu. Je sais bien qu'il faudrait peu de chose, dans un pays comme le nôtre, pour y faire renaître l'ardeur guerrière. Mais, si vous laissez cette ardeur sommeiller, si le pays n'a plus cette attitude imposante que lui donnaient les passions qui l'agitaient, il faut y substituer quelque chose, la fermeté du gouvernement. (*Nouvelle adhésion.*)

Si je n'avais pas eu au fond du cœur un sentiment bien vrai, si je n'avais pas eu la conviction qu'en m'associant à la politique du gouvernement je m'associais à une politique qui commençait à fléchir et à dévier, croyez-vous que j'eusse consenti à abandonner ma situation, et à déposer ma démission? Il fallait que je fusse bien convaincu que le cabinet manquait à ce qu'il se devait à lui-même, qu'en ajournant les affaires, en ne les acceptant pas quand elles viennent, en voulant éviter les embarras, le cabinet ne ferait qu'accumuler sur sa tête des difficultés énormes, pour renoncer à la direction des affaires de mon pays.

Eh mon Dieu! nous sommes séparés seulement depuis six mois, et voyez que de difficultés accu-

mulées. L'Espagne, où en est-elle? L'Angleterre, nous l'avions avec nous, et elle nous délaisse dans les affaires les plus délicates. La Belgique, rappelez-vous ce qu'a dit M. le président du conseil sur cette question, et voyez s'il doit rester aux Belges quelque espérance. Ancône, on l'a abandonné, et il n'est pas encore temps d'examiner si c'est à tort ou à raison. Voyez cet ensemble de difficultés, de périls amenés par le ministère ; est-il quelqu'un qui pût les prévoir? Quant à moi, j'en suis effrayé, et cependant je m'associerai aux périls, aux difficultés du gouvernement toutes les fois que je le pourrai ; mais on doit éprouver une sorte d'appréhension à compromettre son nom, un nom jeune encore dans le pays, au service d'une politique faible, incertaine, malhabile par faiblesse et incertitude.

Voici ce que je reproche au cabinet ; c'est de ne pas savoir prendre son parti. J'accepte le mot de M. le président du conseil, mot qui rend ma pensée. Est-ce que vous croyez que je voulais qu'on demandât, en faveur de la Belgique, l'abrogation du traité? Non. Il ne fallait pas demander cette abrogation ; mais il fallait en demander la modification. Surtout il fallait prendre un parti dès le premier jour. Je ne veux pas ici percer le mystère des négociations ; mais, mon Dieu, du mystère, vous savez tous, comme moi, qu'il ne peut pas y en avoir. Il y a dans la région des grandes affaires une notoriété qui fait que rien ne peut rester ignoré. Eh bien, je dis, d'après cette

notoriété, que l'affaire de Belgique est terminée, c'est-à-dire abandonnée. Je ne répète pas vos raisons; mais, puisque vous croyez qu'on ne pouvait pas modifier le traité, il ne fallait pas hésiter, il fallait ôter, dès le premier jour, tout espoir aux Belges. Je vais, à ce sujet, citer un fait capital. Il ne fallait pas les laisser vivre dans un espoir tel, que le roi des Belges, revenant de Paris, pût fortifier leurs espérances. Je n'accuse personne de fausseté; mais, quand on hésite, on se donne un air de duplicité même en étant sincère et honnête. Eh bien, vous avez hésité, vous n'avez pas osé dire à l'Angleterre, aux trois puissances opposantes : « Je défendrai le roi des Belges, je demanderai une modification du traité. Je sais bien qu'il était très difficile de prendre un pareil parti puisqu'on était un contre quatre; mais il fallait alors se tourner du côté des Belges et leur dire : Vous êtes des insensés de vouloir résister; votre sentiment est honorable sans doute, mais je ne puis rien pour vous. » Il fallait ainsi prendre son parti le premier jour. Loin de là, qu'avez-vous fait? Le roi des Belges part de Paris, et, en arrivant à Bruxelles, il prononce ce discours de la couronne (je vous demande pardon de citer un acte d'une souveraineté voisine; mais c'est un acte public qu'on peut produire), ce discours où se trouvent ces mots : « Persévérance et courage. » Je crois bien qu'on ne cachait pas dans ces mots tout ce que les Belges y ont vu; mais comment pouvaient-ils entendre de telles paroles sans vous les attribuer?

On dira, il est vrai, comment vouliez-vous que nous fissions pour ôter toute espérance aux Belges? Mais il y a mille communications sûres d'un pays à un autre pour lui faire savoir sa pensée. Vous les connaissez aussi bien que moi. Les Belges ont dû supposer qu'ils pouvaient espérer, et ils espèrent, et ils se sont engagés dans une résistance qui attirerait peut-être, si elle allait jusqu'au bout, de grands malheurs à eux et à nous.

Voilà ce que je déplore, voilà ce que je reproche au ministère. Je lui reproche l'hésitation, l'incertitude, le défaut de courage à prendre promptement son parti. Et, sans sortir de mon sujet, permettez-moi de dire que, dans plusieurs circonstances, vous vous y êtes pris à deux fois pour exécuter vos résolutions. Il en a été ainsi pour Constantine, pour Saint-Jean d'Ulloa. Je ne veux pas vous contester ce dernier avantage militaire; mais, si nous discutons les opérations, vous verrez qu'il vous a fallu vous y prendre à deux fois pour les exécuter. Il vous a donc fallu aller deux fois à Constantine; et, pour Saint-Jean d'Ulloa, vous vous y êtes encore pris à deux fois. (*Murmures et réclamations.*)

Je dis que le cabinet a hésité là comme ailleurs, que c'est cette hésitation qui nous a conduits à ce double résultat. La conférence, dans le sein de laquelle ne s'est jamais élevée la question de territoire (et ici je raisonne d'après les déclarations de M. le président du conseil), la conférence, dis-je, a dû penser, puis-

qu'on n'élevait pas devant elle la question de territoire, que cette question était abandonnée, et les Belges, de leur côté, voyant leur roi de retour de Paris prononcer les mots de persévérance et courage, ont cru que la France était pour eux, qu'elle les aiderait à obtenir les territoires contestés, et ils se sont engagés dans la résistance.

Pour ma part, je ne voudrais pas qu'une seule de mes paroles encourageât les Belges, et j'en dirai tout à l'heure la raison. Oh! s'il n'était question que de faire prévaloir le droit, je voudrais bien le pouvoir; mais, dans la circonstance présente, il y aurait déloyauté à exciter les Belges, si l'on n'a pas le moyen certain de les aider. Je ne voudrais pas les encourager à une résistance que je ne pourrais soutenir. Nous sommes en présence de deux termes extrêmes, sans intermédiaire : la conférence qui ne veut rien céder, et les Belges qui ne veulent rien céder non plus. Eh bien, on prétend que nous sommes ainsi entre la paix et la guerre; on dit que, si vous prenez des hommes prudents, vous aurez la paix, et que, si vous prenez des hommes imprudents, vous aurez la guerre. Mais cela n'est pas. Vous êtes placés entre deux dangers. Je crois que ces dangers ne sont pas aussi grands qu'on se l'imagine; néanmoins, pour ma part, je ne voudrais pas prendre la responsabilité de déclarer qu'ils sont de peu de gravité. Ces dangers, les voici : Si vous soutenez les Belges, il y a possibilité, peu probable, mais possibilité de guerre. Si vous les abandonnez à leur

désespoir, il y a probabilité de guerre encore par un embrasement sur le Rhin. Dans cette situation, que vous propose votre commission? De laisser au gouvernement seul la charge et la responsabilité d'une telle résolution. Quand le ministère du 11 octobre est allé à Anvers, il ne s'est pas déchargé sur la Chambre d'une telle résolution. Oh! sans doute, si l'on venait demander à la Chambre des hommes et de l'argent, elle aurait le devoir de se prononcer et de prendre un parti. Si on lui apportait à juger une négociation terminée, elle aurait encore à se prononcer. Mais il n'y a rien ici de pareil; il s'agit d'une adresse où il faut parler de l'avenir. Nous engageons la Chambre à ne pas exprimer une confiance qu'elle n'a pas et ne peut pas avoir.

On vous a parlé, et je vous ai parlé moi-même du danger d'encourager les Belges. Cela est vrai assurément; mais prenez-y garde, les Belges ne sont pas seuls à vous écouter. Le monde entier vous écoute, et, si vous ne voulez pas encourager les Belges, il ne faut pas non plus encourager leurs adversaires. (*Bravo! bravo!*)

C'est là le secret de notre rédaction, et c'est le motif pour lequel nous repoussons le mot « confiance ».

Après une réplique de M. Molé, l'amendement Lanyer fut voté par 216 voix contre 212.

LXXXIV

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(ÉVACUATION D'ANCÔNE)

PRONONCÉ LE 14 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans le courant de l'année 1838, les troupes que la France entretenait à Ancône depuis 1832 avaient évacué cette place, et le passage du discours de la couronne relatif à cet incident était ainsi conçu : « En Italie, les troupes autrichiennes sont sorties des États romains. Conformément à la convention faite avec le saint-siège, nos troupes ont évacué Ancône. L'occupation militaire a cessé dans les États dont l'indépendance intéresse la France à un haut degré. »

A ce passage du discours royal, la commission de l'adresse avait proposé de répondre par le paragraphe suivant :

« Vous nous annoncez, Sire, qu'en vertu d'engagements pris avec le saint-siège nos troupes sont sorties d'Ancône. Nous avons donné d'éclatants témoignages de notre respect pour les traités. Mais nous regrettons que cette évacuation ne se soit pas effectuée en des circonstances plus opportunes et avec les garanties que devait stipuler une politique sage et prévoyante. »

Ce paragraphe fut appuyé de la façon la plus vive par

plusieurs orateurs, entre autres MM. Duchâtel et Guizot, qui rappelèrent les circonstances à raison desquelles avait eu lieu, en 1832, l'occupation d'Ancône. De graves désordres venaient d'éclater dans les États du saint-siège, et les forces papales étaient impuissantes à les réprimer. L'Autriche, dans la crainte que ces désordres ne se communiquassent aux États voisins, avait fait entrer ses troupes en Romagne. La France, ne voulant pas laisser l'Autriche devenir prépondérante auprès du saint-siège, avait tenu alors à avoir également un gage pour contre-balancer cette influence, et l'expédition d'Ancône avait été aussi promptement accomplie que résolue. Peu après avait été conclue, entre le saint-père et la France, une convention par laquelle cette dernière s'engageait à évacuer Ancône dès que le gouvernement papal aurait introduit dans l'administration de la Romagne les réformes et améliorations propres à prévenir le retour de nouveaux troubles pouvant ramener une intervention autrichienne. Depuis lors, les divers cabinets qui s'étaient succédé en France avaient refusé toute évacuation à moins que des garanties sérieuses ne fussent données à cet égard par la cour de Rome. M. Thiers s'était même expliqué, en 1836, de la façon la plus précise à ce sujet, en qualité de ministre des affaires étrangères, et le saint-siège n'avait jamais répondu que par des promesses restées sans réalisation; or l'évacuation à laquelle avait consenti le cabinet actuel avait été faite sans qu'aucune des garanties réclamées depuis six ans eût été accordée; si de nouveaux troubles venaient à éclater en Romagne, l'Autriche y ferait infailliblement rentrer ses troupes, et son influence n'y serait plus contre-balancée par la présence des nôtres. D'ailleurs, disait éloquemment M. Guizot : « Savez-vous, Messieurs, quel était le résultat de la présence de ces quelques soldats français et de ces quelques pièces de canon sur ce point si reculé de l'Italie? C'est que, dans toute cette contrée, les

esprits sains et éclairés avaient une satisfaction, une espérance : c'est que les mauvais esprits, les esprits désordonnés, au contraire, se sentaient contenus par cette même force qui donnait satisfaction et confiance aux bons esprits : c'était là pour la France un grand honneur et pour l'Europe un bien immense. »

M. Molé répliqua que le ministère du 13 mars, en faisant connaître aux cabinets européens la résolution prise par lui d'occuper Ancône, avait déclaré que la possession de cette place était seulement pour la France une garantie dont l'objet était facile à comprendre, et qu'elle en retirerait ses troupes aussitôt que les troupes autrichiennes sortiraient de la Romagne. La convention faite alors avec le saint-père contenait un engagement formel à cet égard, et cet engagement avait été renouvelé à diverses reprises par des déclarations ultérieures. Seul, M. Thiers, dans une dépêche adressée à l'ambassadeur de France auprès du saint-siège, avait cru devoir faire des réserves et dire qu'à moins de concessions et de réformes sérieuses consenties par la cour romaine, la retraite des forces autrichiennes n'aurait pas pour conséquence obligée celle des troupes françaises. Mais cette dépêche de M. Thiers ne pouvait lier ses successeurs, et, l'Autriche ayant évacué la Romagne, le cabinet actuel avait cru devoir, aux termes de la convention de 1832 et des déclarations faites à cette époque par le gouvernement, rappeler également nos troupes. En agissant ainsi il avait la confiance d'être resté dans la voie de probité et de loyauté dont le gouvernement de juillet n'était jamais sorti.

M. Thiers prit alors la parole.

Messieurs,

Je demande pardon à la Chambre de prolonger une discussion dont évidemment elle se montre un peu fatiguée. Cependant la Chambre comprendra que, sur une question aussi grave, lorsqu'il s'agit de deux politiques qui se trouvent en présence, il doit être permis à tous ceux qui ont suivi l'une ou l'autre, et à moi en particulier, qui suis à un plus haut degré responsable de l'une des deux, il doit être permis de venir donner ici quelques courtes explications; et j'espère que la Chambre, après avoir bien voulu ne pas prononcer la clôture, voudra bien y ajouter un peu d'indulgence pour celui qui lui parle en ce moment. Je serai très bref; mais j'ai besoin d'une profonde attention.

Je m'efforcerai de ramener la question à ses termes les plus simples. Je crois certainement qu'elle est très importante; je crois que la faute qu'on a faite peut avoir un jour de très graves conséquences. Je ne veux donc pas amoindrir la question; mais je crois cependant qu'on a beaucoup exagéré les choses. Ainsi l'on a dit que j'avais voulu violer les traités, ou du moins que j'avais paru fort peu inquiet de la violation des traités, et que, par là, j'exposais la France à la guerre.

Il ne s'agissait pas d'une violation de traité. Il s'agissait tout simplement, en présence de graves intérêts que la précipitation pouvait compromettre, il s'agissait

d'obtenir seulement du temps ; il ne s'agissait pas de guerre. Il suffisait de vouloir un peu cela pour l'obtenir. Ainsi l'on a privé la France d'une position considérable, on s'est exposé à des conséquences graves, non par respect des traités, non par crainte de la guerre, mais uniquement parce qu'on n'a pas assez voulu ce que tous les cabinets antérieurs avaient voulu pendant six années et ce qu'il suffisait de vouloir encore un peu pour l'obtenir. Je crois que, quand la Chambre m'aura entendu, elle sera pleinement édifiée à cet égard. (*Parlez! parlez!*)

Je dirai très peu de mots sur les engagements qui ont été pris, soit par la France envers le pape, soit par le pape envers la France ; cependant il importe de rectifier quelques idées à ce sujet. Est-il vrai que, lorsque la France a prétendu que le saint-siège était engagé envers elle, comme elle l'était envers le saint-siège, est-il vrai qu'elle ait affiché des prétentions extraordinaires et notamment celle d'intervenir dans les affaires d'un État indépendant? Est-il vrai, par exemple, qu'elle ait dit : Modifiez vos institutions ; si vous ne les modifiez pas, nous occuperons votre territoire, et je vous punirai en gardant telle ou telle de vos places! Si la France avait eu de pareilles prétentions, elle aurait manqué au respect qu'elle doit aux États indépendants, et aux petits États plus encore qu'aux grands ; elle aurait manqué à sa loyauté politique. Ce ne serait pas nous qu'on accuserait, ce serait M. Casimir Perier lui-même ; et, dans ce cas, ce serait l'expédition d'Ancône. Si

la France était allée brusquement à Ancône pour obliger le pape à donner des institutions à ses États, on aurait raison; mais ce n'est pas ainsi que se sont passées les choses.

Les Autrichiens avaient déjà envahi les Légations une première fois; lorsqu'ils les envahirent une seconde, le pape avait lui-même provoqué l'intervention, car il avait appelé les Autrichiens. Que fit la France? La France dit au saint-siège une chose qui est selon le droit des gens, qui est vulgaire. Oh! quand vous n'appelez pas les étrangers, vous êtes certainement libre chez vous, vous êtes maître de donner ou non des institutions. Mais, quand vous appelez les étrangers à votre secours, les étrangers ne sont pas seulement les Autrichiens, ce sont aussi les Français. Quiconque appelle ses voisins, donne à deux ou à trois voisins le droit de se mêler de ses affaires. (*Très bien!*)

Que fit M. Casimir Perier? M. Casimir Perier ne voulut pas, comme il l'a dit très bien dans des pages qu'on vous a citées, se borner à une politique d'expédients, et c'est pour cela qu'il joignit à l'expédition d'Ancône des demandes d'une autre nature. Avant d'entrer dans ces détails, permettez-moi encore quelques mots sur le droit qu'ont les grandes puissances de ne pas souffrir que telle ou telle puissance intervienne dans un pays voisin sans se mêler elles-mêmes des affaires de ce pays. Croyez-vous que, si quelque puissance, la Russie par exemple, voulait se mêler des affaires de l'empire ottoman, l'Angleterre y con-

sentirait; et, si l'Angleterre voulait s'immiscer dans les affaires du même empire, croyez-vous que la Russie à son tour y consentirait? Vous voyez tout de suite qu'il y a, de la part des États, les uns à l'égard des autres, le droit d'empêcher que l'équilibre territorial ne soit rompu, et que le soin de veiller à ce que cet équilibre soit maintenu donne à tout le monde, quand un État voisin appelle l'étranger, le droit d'intervenir et de se mêler de ses affaires.

Que fit M. Casimir Perier? Au lieu de se borner à opposer à l'intervention autrichienne un autre fait matériel, l'occupation d'Ancône, il proposa de faire davantage et de remonter à la cause du mal, en donnant quelques satisfactions aux justes griefs des populations.

Autrement il se serait borné à une politique d'expédient, à une politique indigne de lui, indigne de la France. C'est alors qu'on aurait pu dire que l'occupation d'Ancône était un fait violent et sans idée.

M. Casimir Perier assembla auprès de lui les représentants des cinq grandes puissances. Il leur dit : Qu'allons-nous faire? Vous, en entrant dans les Légations, et moi en y entrant peut-être, nous allons renouveler chaque année, tous les six mois, tous les trois mois, des expéditions périodiques sans aucune valeur, qui finiront par compromettre la paix de l'Europe. Pour que les États romains restent indépendants, et cela est dans l'intérêt de tout le monde, il faut qu'on accorde aux provinces soulevées une situation qui fasse espé-

rer à tous les hommes raisonnables que le calme sera rétabli. Il fallait que ce langage fût bien raisonnable, pour que les cinq puissances y adhérassent à l'instant même, et envoyassent leurs représentants aux conférences tenues à Rome. Ce n'était donc pas là un acte violent, brutal, un acte qui portât atteinte à l'indépendance d'un petit État en modifiant ses institutions ; c'était un acte de bon sens, de raison, que M. Casimir Perier provoquait de la part des cinq puissances, provocation à laquelle leur bon esprit répondait. Tout le monde disait : Il ne faut pas que l'Autriche fasse tous les jours des courses dans le midi de l'Italie ; il ne faut pas que la France soit appelée tous les jours à opposer une intervention française à une intervention autrichienne. Pour cela il est nécessaire d'améliorer l'état des Légations. Eh bien, que voulait-on faire ? Voulait-on donner aux États du pape tout l'appareil d'un gouvernement représentatif ? Voulait-on mettre le saint-siège en présence d'assemblées politiques, en présence de deux Chambres ? Non, on voulait conseiller le saint-siège dans son intérêt et dans l'intérêt de l'Europe. Car l'indépendance du saint-siège n'est pas seulement une question territoriale, c'est une question politique de la plus haute importance. Songez, en effet, que le saint-siège, c'est le chef-lieu de la catholicité, c'est le chef-lieu de la religion. Ce n'est pas seulement tel ou tel pays libéral que cette question intéresse, ce sont tous les pays qui ont des catholiques chez eux.

M. Casimir Perier avait compris non seulement la politique de la France, mais la politique de l'Europe; il ne pouvait consentir que le pape appartînt territorialement à telle ou telle grande puissance, qu'il lui appartînt politiquement ou religieusement.

On ne peut, sans nuire à tout le monde, s'emparer de l'influence morale sur la cour de Rome et la tyranniser. La religion a heureusement conservé une influence immense; partant on ne peut abandonner cette influence à une puissance rivale. M. Casimir Perier voulait donc, et il avait raison de le vouloir, que l'État romain fût indépendant, non seulement territorialement, mais aussi moralement et politiquement indépendant.

Il n'y avait qu'un moyen pour obtenir cela, c'était que la cour de Rome rendît, sinon sa politique, au moins son administration, compatible avec les besoins des populations qu'il s'agissait de calmer.

Il faudrait, Messieurs, connaître ce pays pour se faire une idée de la justesse du projet de M. Casimir Perier, et de la sagesse des insistances de la France quand elle a demandé que des améliorations fussent accordées.

Vous savez que, dans le nord de l'Europe, sans établir le gouvernement représentatif, on a employé le système des institutions provinciales, système qui consiste à donner à des pays, auxquels on ne veut pas accorder des libertés politiques, des institutions locales, des moyens de défendre leurs intérêts immé-

diats, les intérêts matériels des communes ou des provinces ; ce qui est un aliment pour leur activité.

Eh bien, que demandaient la France et les cinq puissances? Elles demandaient au pape de faire ce que, dans certains États de l'Europe, on a fait avec succès : d'accorder des institutions provinciales. On croyait que cela calmerait le pays, qu'on remonterait à la cause du mal par ce moyen, sans recourir à une politique d'expédients qui consiste à opposer intervention à intervention; on croyait qu'on obtiendrait par là le calme, et que les États romains se trouveraient constitués de manière à marcher avec les idées du temps.

Le pape trouva cela parfaitement sage; ses réponses, ses notes, constatent la sagesse des vues des cinq puissances. Ces notes constituent un engagement de même nature que celui qu'on invoque contre la France.

Les conseils qu'on lui donnait étaient les seuls qui pussent calmer les populations ; ils n'ont pas été suivis. Je commettrais une inconvenance si je recherchais les motifs pour lesquels ces institutions n'ont été ni essayées ni mises en pratique; mais le fait est que ces institutions n'ont pas été données. De quelque manière qu'on torture la question, qu'on dise qu'il n'y a pas eu d'engagements, on ne contestera pas une chose, c'est que tous les motifs qui ont fait intervenir la France en 1831, subsistent encore ; c'est que le besoin de maintenir une force matérielle, qui

empêche de nouveau l'explosion de ces populations, ce besoin est le même. Dites que le pape n'a violé aucun engagement, qu'il n'a eu l'intention d'en violer aucun, j'en suis d'avis; mais il n'en est pas moins vrai que l'état du pays est resté le même; et, pour les hommes politiques, qui apprécient les conséquences des choses, il est certain que l'État romain se trouve exactement dans la situation où il se trouvait le jour où M. Casimir Perier crut devoir intervenir. Eh bien, trouvez-vous étonnant que le cabinet français, préoccupé de cette situation, ait désiré ardemment prolonger l'occupation d'Ancône? Mais il aurait fallu, Messieurs, qu'il fût dépourvu de tout jugement pour n'avoir pas ce désir.

Que me suis-je dit quand je me suis trouvé en présence de ces difficultés? Je vais vous faire ici mon examen de conscience, je vais vous confier ce qui s'est alors passé dans mon esprit.

Je me suis dit: L'Italie mérite une sérieuse attention. Les gouvernements sont souvent portés à commettre une erreur, c'est de croire qu'un pays qui remue, qui s'agite, dans lequel se trament des conspirations, est très redoutable; il l'est sans doute, mais il y a quelque chose de bien plus redoutable, c'est un pays calme, dans lequel tous les hommes remuants ont cessé de rêver de folles tentatives, de coupables imprudences, et dans lequel, sous ce calme apparent, des intérêts légitimes sont en souffrance, des sentiments profonds sont froissés;

un tel pays m'effraye plus qu'un pays qui conspire ou fait des émeutes. En 1830, heureusement, on ne conspirait plus en France ; mais il existait des sentiments légitimes et profonds qui étaient froissés, et la France trompa toutes les prévisions par la soudaineté de son mouvement. Je suis donc persuadé qu'un pays qui est calme et qui souffre exige une plus sérieuse attention qu'un pays qui s'agite. (A gauche. *Très bien!*)

Eh bien, j'étais convaincu de cela pour l'Italie, car elle a fait les progrès que nous avons tous faits. Les esprits imprudents, qui voudraient tenter ce qu'ils ne peuvent réaliser, n'y ont plus aucune créance, mais les hommes raisonnables qui souffrent, qui sont contrariés dans leurs désirs les plus légitimes, ont conservé toute l'énergie de leurs opinions; et j'ai toujours redouté qu'une imprudence des gouvernements n'amenât quelque événement redoutable en Italie. Quant à moi, qui désire que l'humanité fasse des progrès, mais d'une manière lente, sans secousse, sans mauvaises tentatives, j'ai toujours souhaité qu'on maintînt le *statu quo* en Italie; c'est-à-dire que, le saint-siège conservant l'ancien état des provinces, on maintînt en revanche l'occupation militaire. Le saint-siège avait refusé de donner des institutions, d'améliorer l'état des choses, de satisfaire aux désirs légitimes ; je ne l'accuse pas, il n'a peut-être pas pu le faire; il y a là de très grandes difficultés. Eh bien, la France devait prévenir les inconvénients de cette situation en res-

tant sur les lieux. A mes yeux, la demande de l'évacuation d'Ancône était, de la part du saint-siège et de toutes les puissances, une grande témérité, de même que c'était, pour la France, l'abandon d'une position importante. Je m'étais toujours dit que quiconque demanderait l'évacuation d'Ancône commettrait une faute, et, pour mon compte, j'aurais tout fait pour l'éviter. Voilà la disposition dans laquelle j'étais, et je crois qu'elle était sage.

En effet, je me disais que si, après le départ des Autrichiens, un mouvement éclatait dans la Romagne, les Autrichiens n'hésiteraient pas à revenir. Ils sont sur les bords du Pô, ils n'ont qu'un pas à faire pour arriver à Bologne; mais nous, pourrions-nous revenir ?

Figurez-vous ce que l'opinion publique, en France, demanderait, si l'on apprenait que tout à coup les Autrichiens, par un besoin de leur politique (car il faut savoir reconnaître les besoins des autres pour qu'ils reconnaissent les vôtres), si l'on apprenait, dis-je, que les Autrichiens ont encore repassé le Pô et sont arrivés à Bologne. Figurez-vous cette émotion extraordinaire! Le gouvernement serait obligé de faire quelque chose. M. Casimir Perier est allé à Ancône, vous ne pourriez pas y aller. Iriez-vous à Civita-Vecchia? Mais il faut ne pas connaître l'Italie pour croire que vous pourriez toucher à Civita-Vecchia sans produire une commotion générale, une révolution peut-être.

Un autre moyen a été indiqué. Il faudrait, a dit M. le président du conseil, 100 millions et 100,000 hommes. Eh bien, cela ne serait-il pas la guerre? Je le demande, tout homme prévoyant ne doit-il point trouver là des extrémités dangereuses, et préférer quelques difficultés diplomatiques à un acte que, pour ma part, je regarde comme très peu réfléchi? Je n'ajouterai pas qu'il y avait pour nous des raisons d'influence en Italie. Je n'ajouterai pas qu'en Italie, s'il y a quelques puissances modérées, sages, qui savent ménager leurs populations, on ne peut pas affirmer que toutes soient de même. Je ne rappellerai pas ce qui s'est passé l'année dernière à la cour de Turin, ce qu'il ne serait pas convenable de répéter ici. Je ne rappellerai pas ce qui se passe en ce moment à la cour de Naples, au sujet de nos bateaux à vapeur. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé plus anciennement dans le gouvernement du duc de Modène, chez lequel Mme la duchesse de Berry a fait ses préparatifs pour venir envahir nos provinces.

Tout cela est positif; nous avons donc besoin d'influence en Italie. L'occupation d'Ancône n'était peut-être pas un fait militaire actuellement important; mais c'était un fait moral qui donnait à notre diplomatie une grande force, qui lui assurait un gage dont elle ne pouvait pas se dessaisir sans s'affaiblir. Toutes ces raisons réunies étaient telles, que, pour ma part, j'étais décidé, non pas à violer le traité, non pas à dire à la cour de Rome : Je vais garder Ancône à tou-

jours; je vais m'emparer de l'une de vos places; mais : Je demande à n'en pas sortir encore. Certainement je désire pour mon pays des agrandissements, des extensions de puissance, toutefois sans jamais manquer aux traités qui nous lient aux autres États. Mon patriotisme n'est pas un patriotisme insensé, qui consisterait à prendre où l'on peut; mais j'étais résolu à demander au pape, en me fondant sur les circonstances dont le saint-père est l'auteur, circonstances qui tiennent à ce qu'on n'a rien fait dans les Légations, j'étais résolu à demander une prolongation d'occupation, si le saint-siège nous avait demandé de sortir.

Ainsi vous allez comprendre l'objet de ma dépêche, c'est ici le point délicat de l'affaire; vous allez voir que, de ma part, il y avait peut-être quelque prévoyance. Si l'on avait suivi la même direction, on aurait pu éviter ce que j'appelle, moi, un malheur pour le ministère et pour notre pays.

Voici le point délicat. J'étais certain que, si la cour pontificale et la cour d'Autriche s'entretenant avec nous de la question, entamaient une négociation à l'amiable, nous disaient qu'il serait convenable d'évacuer Ancône et nous laissaient la faculté de leur donner nos raisons en réponse, j'étais certain que, s'il y avait une négociation préalable entre nous et le saint-siège, entre nous et l'Autriche, nous réussirions à empêcher l'évacuation. Je craignais donc ce qui est arrivé; je craignais une combinaison fort légitime,

mais fort redoutable pour nous, combinaison qui, il faut le dire, nous a mis hors d'Ancône.

Je craignais que, sans négociation préalable, la cour de Rome ne dît à la cour d'Autriche : Évacuez les Légations : les Légations étant évacuées sans que nous eussions été entendus, je craignais qu'on ne vînt ensuite s'adresser à nous, et qu'on ne nous dît : Les troupes autrichiennes évacuent les Légations, vous devez à votre tour évacuer Ancône ; le *casus fœderis* est arrivé, vous ne pouvez plus rester à Ancône. Je craignais, en un mot, que, la cour d'Autriche et la cour de Rome s'entendant sans que nous fussions écoutés, on ne fît sortir les Autrichiens des Légations et qu'on ne vînt nous dire : Le cas du traité est arrivé ; sortez!

Eh bien, ce que j'avais prévu était-ce une fausse prévision?

M. le président du conseil m'avait déjà fait l'honneur de me raconter à moi-même et il a redit à la Chambre des pairs comment se sont passées les choses. M. Capacini a vu à Florence le prince de Metternich; on est convenu de l'évacuation des troupes autrichiennes, et ensuite on s'est adressé à la France et on lui a dit : Le cas du traité est arrivé, retirez-vous.

Ainsi ce que je redoutais s'est réalisé. Quel moyen avais-je imaginé pour prévenir cette combinaison? Ce moyen était tout simple : ma prétention était celle-ci, c'est qu'en vertu d'engagements, verbaux il est vrai, mais qui sont consignés aux Affaires étrangères, les

Autrichiens ne sortissent pas des Légations sans qu'on se fût entendu avec la France. On avait occupé en même temps, dans une même intention; on devait bien à la France d'ouvrir des négociations avec elle et de ne pas faire naître le cas du traité sans l'avoir entendue. (*Très bien!*)

Quel était le sens de ma dépêche? Est-ce que ma dépêche consistait à dire à la cour de Rome : Je ne veux pas évacuer Ancône? Non, Messieurs, lisez-la. Elle consistait à dire. Je ne veux pas commettre une spoliation de territoire sur le saint-siège; je ne veux pas garder Ancône éternellement, je n'en ai pas le droit. Mais je disais à notre ambassadeur de garder le silence sur cette question, et, s'il était obligé d'émettre une opinion à cet égard, de déclarer que la sortie des Autrichiens n'entraînerait pas nécessairement, c'est-à-dire *ipso facto*, celle de nos troupes. Quel était donc mon but? C'était de prévenir les agents de la France contre cette combinaison qui nous mettrait hors d'Ancône, afin qu'ils déclarassent que, dans le cas où l'on voudrait nous mettre hors d'Ancône, nous ne sortirions pas immédiatement, si l'on n'avait pas daigné écouter la France. (*Très bien!*)

Je suis convaincu de ce que j'apporte ici, et c'est parce qu'on en était convaincu comme moi qu'on s'y est pris ainsi que M. le président du conseil l'a raconté. On savait bien qu'en s'adressant à la France avant la sortie des Autrichiens, en consentant à s'entendre avec elle, la France aurait des raisons nom-

breuses à faire valoir ; et, comme on redoutait la puissance de ces raisons, on a mieux aimé n'avoir pas à les connaître, à les accueillir. On a donc coupé court à toute négociation en faisant préalablement sortir les Autrichiens. Et, en effet, si l'on avait négocié, la France aurait pu dire au saint-siège : La France s'est toujours montrée pour vous l'amie la plus soigneuse, la plus zélée, la plus sûre ; bien souvent encore vous avez et vous aurez besoin d'elle. Ce qui se passe sur les bords du Rhin, ce qui se passe à l'égard des catholiques de Pologne, ce qui se passe entre les cours de Rome et de Naples au sujet du Bénévent, tout cela prouve que la France est pour le saint-siège une alliée à ne pas négliger. Si elle avait ajouté : Nous ne demandons pas à violer les traités, nous demandons, dans votre intérêt, dans l'intérêt de l'ordre, dans l'intérêt du *statu quo*, mot qui doit retentir à toutes les oreilles, soit à Rome, soit à Vienne, nous demandons à prolonger l'occupation. Si elle avait dit encore : Supposez que nous sortions. Si, dans six mois, je suis obligée de revenir, n'aurez-vous pas à regretter que je sois sortie? Qu'aimeriez-vous mieux alors, ou que je sois restée, ou que je vous donne le chagrin de revenir, dans six mois, enfoncer les portes de Civita-Vecchia? La cour de Rome aurait incontestablement compris ce langage.

Et, quand on a dit que la Prusse, l'Autriche et la Russie seraient intervenues dans la négociation, ce n'est pas sérieusement que M. le président du conseil

l'a avancé; il connaît trop bien l'état des choses en Europe pour imaginer que, pour la question d'Ancône, toutes les puissances seraient intervenues.

Mais, comme l'a très bien dit mon honorable ami M. Chaix d'Est-Ange, c'est contre l'Europe que nous avions les mains pleines de raisons excellentes. Comment! nous n'aurions pas pu demander à l'Europe de nous donner du temps?... Auparavant, permettez-moi de vous rappeler ce qui s'est passé à Cracovie. On est venu, à ce sujet, s'expliquer avec nous; on nous a donné des raisons; je n'ai pas à les discuter; on nous a dit : « Nous ne resterons pas longtemps. » On nous a demandé quelques mois. Quand j'ai quitté le cabinet, j'ai transmis à M. le président du conseil assis sur ces bancs la promesse à moi faite de sortir très prochainement. M. le président du conseil s'est rappelé il y a quelques jours seulement cette promesse. Eh bien, je ne dis pas qu'on ait eu tort d'y manquer; il y a eu peut-être à Cracovie des raisons qui ont pu faire qu'on y restât; mais, tandis que vous avez accordé du temps aux autres, on ne vous en aurait pas accordé à vous! Vous en êtes là, que l'Europe ni la cour de Rome ne vous auraient pas accordé du temps! (*Très bien! très bien!*)

Je ne puis pas croire que la situation de la France soit telle que, lorsqu'il s'agit non pas de violer un traité, mais de demander du temps, elle ne puisse pas en obtenir.

Il faut mettre les choses plus au vrai. M. le prési-

dent du conseil a certainement une expérience des affaires que je ne conteste pas, mais, enfin, j'ai eu l'avantage de les traverser aussi, d'y regarder de près : je ne crois pas me faire illusion; eh bien, je suis convaincu de ceci, j'en suis profondément convaincu, c'est que, si une négociation préalable avait eu lieu et que la France eût déclaré, avec les ménagements convenables, avec le respect dû aux puissances devant lesquelles elle était placée soit à Rome, soit à Vienne, qu'elle avait besoin d'un délai, je suis convaincu qu'on ne le lui aurait pas refusé. Si elle avait demandé un délai dans un intérêt d'ordre et même dans un intérêt personnel, je suis profondément convaincu qu'on n'aurait pas osé le refuser.

Quand je me suis avancé comme je l'ai fait, j'en étais certain. Je savais bien qu'il fallait apporter là quelque volonté; mais il en faut partout. Je savais bien que, si une volonté quelque peu ferme devait réussir, la faiblesse serait exposée aux exigences les plus excessives, les plus impatientes. L'évacuation n'aurait pas été demandée à un cabinet ferme; elle devait être immédiatement et péremptoirement demandée à un cabinet sans force et sans volonté.

Eh bien, Messieurs, je vous ferai un aveu; c'est une faiblesse d'amour-propre peut-être, mais je suis convaincu que, si j'étais resté au cabinet, on ne me l'aurait pas demandée, à moi. (*Doutes au centre. Approbation sur plusieurs bancs.*)

Je n'ajouterai plus que quelques mots. La preuve

qu'on savait bien que toute explication préalable empêcherait l'évacuation d'Ancône, c'est la manière dont on s'y est pris. M. le président du conseil, comme je vous le rappelais tout à l'heure, vous l'a dit. On s'est entendu à Florence entre la cour de Rome et l'Autriche. L'évacuation a été résolue, et l'on vous a signifié ensuite que le cas du traité s'était réalisé. Eh bien, j'adresserai ce dilemme au cabinet : Ou il a pu négocier par avance, ou il a évacué sans négociation. S'il a été mis en mesure de négocier, pour ma part je ne comprends pas comment, en présence de la cour de Rome et de l'Autriche, il n'a pas fait valoir plus énergiquement les droits de la France, ses intérêts, ceux même de l'ordre européen.

S'il n'y a pas eu de négociations, comme le prouvent les paroles de M. le président du conseil, soit à la Chambre des pairs, soit dans la commission de l'adresse, je dis que, la France, dans cette occasion, a consenti à être traitée d'une manière étrange. Lorsqu'il s'agit d'un fait aussi grave que celui de l'évacuation d'Ancône, lorsque, sans daigner s'en entendre avec vous, on se borne à vous signifier l'évacuation de cette sorte, et que vous acceptez, je dis qu'il y a indignité de la part du cabinet, et qu'on a oublié ce qu'on devait au pays. Ainsi je pose ce dilemme : Ou vous avez négocié sans avoir fait entendre la voix de la France, ou vous n'avez pas été en mesure de négocier, et vous avez consenti qu'on vous mît hors d'Ancône. Je ne puis qualifier autrement la manière dont vous en êtes

sortis. (A gauche. *Très bien! très bien! Murmures au centre.*)

Quelque péremptoires que fussent les considérations développées dans ce discours, la Chambre, à la majorité de 228 voix contre 199, adopta l'amendement suivant présenté par MM. de Jussieu, Debelleyme et La Pinsonnière.

« Vous nous annoncez, Sire, que les troupes autrichiennes ont quitté la Romagne et que les nôtres sont sorties d'Ancône. La France, après avoir hâté, par sa présence, le terme de l'intervention étrangère dans les États du saint-siège, dont l'indépendance nous intéresse à un si haut degré, a donné un nouveau témoignage de son respect pour les traités et de la loyauté qui convient à une grande nation. »

LXXXV

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(POLITIQUE ÉTRANGÈRE)

PRONONCÉ LE 16 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le discours de la couronne avait dit : « Mes rapports avec les puissances étrangères sont toujours aussi satisfaisants. La France occupe le rang qui lui appartient dans l'estime de ses alliés et dans celle du monde entier. »

Le paragraphe suivant du projet d'adresse résumait les griefs de l'opposition sur la politique étrangère : « Sous un gouvernement jaloux de notre dignité et gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours, dans le monde et dans l'estime des peuples, le rang qui lui appartient et dont elle ne peut déchoir. »

Cette rédaction fut vivement appuyée d'abord par M. Piscatory, du groupe doctrinaire, qui, passant en revue les actes du cabinet par rapport à l'Espagne, à la Belgique, à l'Italie, lui reprocha d'avoir diminué la situation de la France en Europe. M. Berryer intervint aussi au débat en déclarant qu'il pouvait ne pas partager les sentiments de ses collègues de l'opposition en ce qui concernait le régime de gouvernement de la France, mais que, lorsqu'il s'agissait de la grandeur et de la dignité nationales, il était, avant tout, homme

de son pays et n'appartenait plus à aucun parti : rappelant même l'époque de la Terreur, dont le souvenir soulevait encore tout cœur d'homme : Je remercie Dieu, dit-il, d'avoir alors sauvé l'indépendance de la France. Or, ajouta-t-il, le cabinet avait compromis la dignité et la grandeur nationales par l'évacuation d'Ancône, sans prendre aucune garantie contre un retour des Autrichiens, par sa faiblesse dans la question belge, par l'abandon où il avait laissé le trône de la reine Isabelle, trône que la France avait eu le tort, sans doute, de laisser élever, mais qu'elle devait soutenir dès qu'elle avait consenti à son établissement.

M. Molé, prenant la parole après M. Berryer, s'empressa de féliciter ses adversaires de la *boule* que venait de leur promettre cet orateur, *boule* qu'il était heureux, quant à lui, de n'avoir pas méritée. Il ne voulait pas, ajouta-t-il, rentrer dans un débat qui s'était beaucoup trop prolongé, justifier de nouveau une politique qui n'avait cessé d'être ferme et patriotique, mais seulement avertir la Chambre de ne pas se laisser aller, sous l'impression d'une parole éloquente, à s'associer à des sentiments qui n'étaient pas les siens, et à servir ainsi les intérêts des ennemis des institutions existantes.

M. Thiers voulut, avant la clôture du débat, remettre la question sur son vrai terrain, et, partisan de l'alliance anglaise, démontrer que cette alliance, à raison des fautes commises par le cabinet, n'était plus ce qu'elle était deux ans auparavant.

Messieurs,

Je voudrais, au milieu de cette discussion si vive, apporter quelques explications, quelques faits pour

fixer l'attention de la Chambre sur quelque chose de positif. Cependant, je dois l'avouer franchement, pour bien expliquer les motifs du reproche que, dans ma sincérité, j'adresse au cabinet; il me faut un peu de temps, un peu de silence. (*Rumeur au centre.* — A gauche : *Parlez! parlez!*) Si la Chambre est fatiguée... (Au centre : *Oui! oui!* — A gauche : *Écoutez! écoutez!*) Je sais bien que la Chambre est fatiguée. (*Interruptions.*)

M. le président. — Faites donc silence.

Quelques voix. — A demain! à demain!... (*Non, non!*)

M. Thiers. — Je sais bien que la Chambre est fatiguée, et c'est pour cela que je prends la précaution que je viens de prendre à l'instant; mais je m'empresse de déclarer à la Chambre que je ne veux pas user de la parole malgré elle; que je suis prêt à descendre de la tribune si elle ne veut pas m'entendre... (*Parlez! parlez!*)

Je ne crois pas de la dignité de la Chambre ni des orateurs, de persister à occuper la tribune quand la Chambre ne veut pas les écouter. (*Parlez! parlez!*)

M. le président. — J'invite alors au silence; ce n'est qu'à cette condition que l'orateur peut accepter la parole.

M. Thiers. — La question qui nous occupe consiste uniquement en ceci : est-il vrai que, depuis huit ans, il n'y ait eu qu'une politique, une seule, de laquelle on n'a jamais dévié, de laquelle on ne dévie

pas aujourd'hui? Oh! si cela est vrai, on a eu raison de dire que nous aurions dû être émus en entendant l'honorable M. Berryer; on a eu raison de dire que nous devrions tous nous élever contre lui et ne pas laisser au ministère l'honneur de venir le combattre.

Pour moi, Messieurs, je me crois tout aussi susceptible qu'un autre, je me crois tout aussi susceptible que MM. les ministres, quand il s'agit des intérêts de la révolution de Juillet, et je n'ai jamais laissé à personne, dans cette enceinte, l'honneur de combattre M. Berryer. Mais je ne crois pas que, lorsqu'on attaque la politique d'aujourd'hui, on attaque la politique de la révolution de Juillet; je crois tout le contraire. (*Mouvement.*)

Je crois que, depuis trois années, la politique du cabinet a fléchi, et je ne veux, pour ma part, rester en rien responsable de cette déviation de notre politique; c'est pour cela que, sans motifs personnels, avec la plus profonde sincérité, je me suis séparé non seulement par mes paroles, mais encore par mes actes, de la politique du gouvernement. Ainsi, que le gouvernement prenne pour lui ce qui est pour lui et qu'il ne prétende pas nous faire partager le juste blâme qui ne s'adresse qu'à lui, à lui tout seul.

L'honorable M. Odilon Barrot l'a dit tout à l'heure, il y a eu trois systèmes. (*Interruption.*)

Je croyais, Messieurs, que je serais utile à la discussion, en substituant à des mouvements passionnés une discussion calme et froide; mais, si je suis exposé

à rencontrer la fatigue ou l'ennui, je le répète, je me retirerai devant ce sentiment de la Chambre. (*Parlez! parlez!*)

M. Odilon Barrot disait tout à l'heure que, dès les premiers jours de notre révolution de Juillet, trois systèmes avaient été en présence : celui qui consistait à profiter de l'enthousiasme national pour changer à fond l'état de l'Europe ; un second, qui consistait à adopter la paix en l'appuyant sur nos alliances naturelles, sur les alliances résultant des traités, qu'une soumission douloureuse, mais nécessaire, nous faisait accepter; enfin le troisième, celui que l'on suit aujourd'hui, et qui consiste, lorsque la fidélité à nos alliances exige de notre part quelques efforts, quelque suite, à renoncer à ces alliances et à entrer dans l'isolement où nous sommes.

En adoptant le second de ces systèmes, en s'appuyant sur les traités, quelque malheureux qu'ils fussent, la France pouvait se créer une position ferme, digne, utile à ses intérêts, utile à ses principes. C'est par là qu'elle a commencé et c'est là ce qu'on a abandonné.

La politique des alliances a été, dès le premier jour de notre révolution, celle que nous avons adoptée.

On a beaucoup parlé de l'alliance anglaise. C'est là un point grave, qui n'a pas été éclairci dans cette discussion, et que je demande la permission d'éclaircir sans me permettre aucune longueur. (*Parlez! parlez!*)

Quand je n'adresserais au cabinet que cette ques-

tion : « Qu'avez-vous fait de l'alliance anglaise? » lui serait-il facile de répondre et de dire qu'il est resté fidèle à la politique du 11 octobre et du 13 mars?

Eh bien, pour ma part et pour celle de mes amis, je déclare que c'est le second de ces systèmes auquel nous nous sommes ralliés. C'était celui de M. Casimir Perier; il a été six ans celui du gouvernement. Ce n'est ni le premier ni le dernier : le premier était contraire à nos principes de prudence; l'autre, contraire à nos sentiments, et, suivant nous, contraire à la révolution de Juillet.

J'ai cru que la France ne se déshonorerait pas en restant fidèle à des traités qui avaient été signés, il est vrai, au jour de ses malheurs, mais enfin qu'elle avait signés; j'ai cru qu'il était digne d'elle, le jour où les forces lui étaient revenues, de les accepter encore, parce qu'une nation ne peut pas dire, à la face du monde, qu'après avoir accepté des traités le jour où elle ne pouvait pas faire autrement, elle se croit maîtresse de les déchirer et de les violer le jour où les forces lui reviennent. Mais, ces traités acceptés, il fallait s'en servir, et, profitant de l'état de l'Europe, fonder un système d'alliance solide et puissant.

Messieurs, je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'un principe est absolu en politique. Je ne pense pas que, dans tous les cas, la conformité des institutions doive déterminer les alliances. Je ne pense pas que, si nous avions des intérêts avec une puissance qui n'aurait pas nos principes, nous ne dussions pas

nous allier avec elle. Mais il y a quelque chose qui nécessitait pour nous l'alliance anglaise : c'est que, lorsque les gouvernements qui ne sont pas constitutionnels s'allient et se concertent entre eux, ceux qui sont constitutionnels sont obligés aussi de s'allier et de se concerter entre eux.

Eh bien, tout de suite après notre révolution, nous nous sommes attachés à l'alliance anglaise. Nous avons fondé sur elle notre politique, non pas d'une manière dépendante et soumise, mais convenable et digne; nous nous sommes unis à l'Angleterre, parce qu'elle avait besoin de nous comme nous avions besoin d'elle, parce que le besoin était réciproque, parce qu'il y avait analogie de principes et d'intérêts dans la situation où nous nous trouvions.

Il n'était pas possible, comme quelques-uns l'ont imaginé, de s'allier à l'Angleterre par un traité d'alliance offensive et défensive. Mais il fallait suivre avec elle l'exemple qu'on nous donnait dans le Nord. Dans le Nord, on se concertait, on s'unissait, on faisait tout en commun : à une certaine époque on occupait Francfort, à une autre on occupait Cracovie, à une autre on allait même à Constantinople. Or, quand nous voyions les puissances du Nord s'unir dans un intérêt qui était le leur, s'entendre, se concerter, quand nous voyions qu'il y avait une politique du Nord, ce qui nous était imposé, c'était de créer une politique de l'Occident; c'était de nous entendre, de concerter notre conduite, de suivre les mêmes affaires, et, dans les mêmes af-

faires, de voter en commun. C'était là ce qui pouvait cimenter notre alliance. Ce n'était rien que d'avoir des traités; ce qu'il fallait encore, c'était agir en commun avec suite, avec persévérance.

Savez-vous ce que je reproche au cabinet? C'est d'avoir rompu le premier chaînon de cette chaîne qui nous unissait à l'Angleterre; c'est de s'être séparé de l'Angleterre dans les actes où il aurait fallu avoir une conduite commune; c'est d'avoir commencé, je ne dirai pas la rupture, car les intérêts entre la France et l'Angleterre sont trop considérables pour qu'une rupture puisse être alléguée raisonnablement, mais d'avoir commencé le refroidissement, et chacun sait que du refroidissement on peut arriver bientôt à une rupture.

Nous avions laissé, il y a trois ans, la France et l'Angleterre essayant de suivre ou suivant en commun les affaires de l'Europe. Où en êtes-vous aujourd'hui? Lorsqu'il a fallu faire quelques sacrifices à cette politique, lorsqu'il a fallu faire quelques efforts pour la maintenir, lorsqu'il s'est agi de la question d'Espagne, et ici je ne veux pas rentrer dans une discussion épuisée et sur laquelle mon opinion est bien connue, lorsqu'il s'est agi de la question d'Espagne, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes abandonnés à ces hésitations, à cet esprit d'ajournement, à cette timidité de politique dont vous allez voir les conséquences. (*Mouvement.*)

Après avoir entraîné l'Angleterre dans une affaire qui était la vôtre plus que la sienne, vous avez hésité,

vous avez refusé de la suivre dans une voie que vous aviez ouverte, où vous l'aviez appelée, et elle s'est refroidie; elle s'est refroidie parce que vous aviez créé pour elle des embarras et que vous refusiez de les résoudre en commun. Dès ce jour l'Angleterre a commencé à se détacher de vous, et, lorsqu'est arrivée la question belge (*bruit*), vous avez recueilli le prix de la politique que vous aviez suivie.

Vous aviez entrepris ensemble de protester pour la Pologne, de protester pour l'Allemagne; vous aviez entrepris ensemble les conférences de Rome, où vous deviez obtenir des améliorations, sinon des institutions pour l'État romain; vous aviez entrepris, beaucoup plus pour vous que pour elle, non pas de sauver l'Espagne à tout prix et dans tous les cas, mais de ne pas la laisser périr si de grands dangers la menaçaient. Et tout à coup, lorsque toutes ces choses avaient été commencées en commun, l'Angleterre vous engageant à tenir vos promesses, vous avez dit : non! et ce « non! » en a valu beaucoup d'autres. Le jour, en effet, où vous avez eu besoin d'elle, le jour où cette question belge, qui vous touche bien plus que l'Espagne parce qu'elle peut donner la guerre générale, le jour où cette question est née, l'Angleterre refroidie vous a fait défaut.

On a dit qu'elle avait en Belgique d'autres intérêts que vous. Eh bien, on a dit une chose fausse. L'Angleterre n'avait-elle pas, il y a quatre ans, les mêmes motifs qu'aujourd'hui pour ne pas trop favoriser la

Belgique et pour ménager la Hollande? Et cependant le cabinet du 11 octobre a pu conduire l'Angleterre sous les remparts d'Anvers; le cabinet du 11 octobre a pu entraîner l'Angleterre à faire le blocus de l'Escaut; le cabinet du 11 octobre a décidé l'Angleterre à s'unir à lui pour accepter les conséquences possibles du siège d'Anvers.

Or, si le cabinet du 11 octobre a pu, dans ces circonstances, entraîner l'Angleterre, comment persuaderez-vous à la Chambre que vous n'auriez pas pu, sur la question belge, conquérir l'adhésion de cette puissance.

Voulez-vous savoir pourquoi l'Angleterre s'est séparée de vous dans cette question? Vous avez fait naître pour elle un intérêt nouveau, un intérêt fatal pour notre politique; vous avez entamé avec elle plusieurs grandes questions, et, lorsqu'il a fallu les résoudre, vous l'avez abandonnée, vous avez laissé ces questions de côté, vous avez manqué à votre engagement, vous avez créé pour elle le besoin de sortir des embarras que vous aviez fait surgir en Occident; et alors elle s'est trouvée dans la nécessité de porter au parlement des questions terminées, non pas bien ou supportablement, mais vite. Vous avez créé pour elle le besoin d'avoir des solutions promptes, et elle a été obligée, que cela vous convînt ou non, de terminer le plus tôt possible la question belge, de la terminer avec ou sans votre aveu, en consultant ou non vos intérêts. C'est vous qui lui avez créé cette po-

sition; mais il n'est pas vrai que l'Angleterre ait aujourd'hui d'autres intérêts que ceux qu'elle avait il y a six ans.

Messieurs, on parle de loyauté; il faut de la loyauté incontestablement, il en faut d'autant plus que la nation qu'on représente est plus grande. Mais croyez-vous qu'il y ait des alliances où l'on reçoive tout et où l'on ne donne rien, où une nation fasse des efforts pour vous sans que vous soyez obligés d'en faire pour elle? Non, Messieurs, quand vous avez contracté l'alliance anglaise, savez-vous à quelles conditions vous l'avez contractée? C'était, quand elle faisait des efforts pour vous, d'en faire pour elle, de ne pas reculer devant les difficultés, de marcher hardiment et d'accord avec elle. C'était, après l'avoir engagée, de ne pas la laisser seule compromise dans des questions qui étaient les vôtres au moins autant que les siennes. Eh bien, lorsque l'Angleterre a vu qu'elle ne pouvait pas compter sur vous, sur l'énergie, la suite, la persévérance de votre politique, elle s'est refroidie; elle n'a pas rompu avec vous, car il faut des circonstances très graves pour que les rapports qui existent entre deux grands peuples cessent tout à coup, mais elle a fait ses affaires de son côté, elle a signé des traités à Vienne dans lesquels vous n'étiez pas compris; elle a cherché pour alliées d'autres puissances; elle ne vous a pas repoussés, mais elle vous a fait voir qu'elle ne comptait plus sur vous, qu'elle voulait des amis plus assurés, plus fidèles et plus hardis au jour du danger. (*Sensation.*)

Il n'y a d'alliance, Messieurs, qu'à la condition de faire pour les autres ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous. Quand vous avez porté dans l'alliance de l'égoïsme, vous en avez trouvé de l'autre côté du détroit. On parle de l'égoïsme de l'Angleterre; mais en a-t-elle montré avec nous il y a six ans? Non; nous l'avons trouvée alors ferme, courageuse, prête à hasarder pour vous sa puissance. Si elle est devenue égoïste, c'est vous qui lui en avez donné l'exemple. C'est vous qui avez refroidi l'alliance par les embarras que vous lui avez suscités depuis trois ans : voilà le secret de votre situation. En Belgique, en Italie, en Allemagne, vous restez faibles quand vous n'avez pas l'Angleterre avec vous. Non pas que la France soit jamais faible, même quand elle est seule; mais il n'y a point pour elle d'humiliation à convenir qu'elle a besoin de n'être pas isolée. Eh bien, vous étiez en présence de l'Europe, je ne dirai pas conjurée, mais défiante; vous aviez donc besoin de n'être pas seuls, de faire non pas des alliances hostiles, mais des alliances de précaution; l'exemple que vous donnait le Nord, en se concertant sur toutes les questions, il fallait le suivre au Midi; il fallait vous concerter aussi, et vous auriez trouvé l'Angleterre alliée puissante et fidèle. (*Vive approbation sur les bancs de l'opposition.*)

Pour moi, je suis convaincu que la politique du cabinet, en étant hésitante, en ajournant toutes les difficultés, en n'étant pas franche et décidée, a com-

promis l'alliance de l'Occident, a compromis cette politique qu'avaient laborieusement édifiée les cabinets précédents, et que nous voyons s'évanouir de jour en jour. C'est à cette situation que vous devez votre faiblesse dans la question belge, votre timidité en Italie, et que vous devrez les malheurs qui frapperont peut-être notre pays, si une Chambre patriotique et prévoyante ne vient pas redresser une politique qui fléchit chaque jour davantage. (*Nouvelle approbation sur les bancs de l'opposition.*)

A la suite de ce discours, un amendement de M. Amilhau favorable au cabinet, fut rejeté par 219 voix contre 210.

Le lendemain le débat se renouvela sur le paragraphe de la commission, paragraphe qui, appuyé par M. Piscatory, par M. Dufaure et aussi par M. Thiers dans une réplique qu'il est sans intérêt de reproduire, fut combattu par M. Molé et rejeté à la majorité de 220 voix contre 213.

LXXXVI

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE)

PRONONCÉ LE 19 JANVIER 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le dernier paragraphe du projet d'adresse était ainsi rédigé :

« Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs *contenus* dans leurs limites constitutionnelles peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme et habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité de votre trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tous à cœur de vous porter. »

M. Debelleyme combattit cette rédaction comme inconstitutionnelle et en même temps comme irrespectueuse pour la couronne. L'expression *contenus*, dit-il, ne s'appliquant ni à la Chambre des députés ni à celle des pairs, visait directement le pouvoir royal. De plus, en parlant d'une administration ferme et habile, couvrant la dignité du trône de sa responsabilité, la commission proposait d'exprimer un grief qui ne s'adressait pas au cabinet, mais remontait plus haut et devenait ainsi une infraction au principe de l'inviolabilité

royale. Ce grief était, en outre, aussi mal fondé que possible, car le cabinet n'avait jamais décliné la responsabilité de ses actes, pas plus celle de l'amnistie ou celle de l'expédition de Constantine que celle de l'évacuation d'Ancône. Au nom des membres de la minorité de la commission, M. Debelleyme proposa donc de substituer au paragraphe adopté par la majorité l'amendement suivant :

« Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs agissant dans leurs limites constitutionnelles peut seule maintenir la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme et habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, aussi jalouse de la dignité de votre trône que du maintien des libertés publiques, est le gage le plus sûr de ce concours que nous aimons à vous prêter. »

M. Dufaure répondit à M. Debelleyme qu'il était parfaitement constitutionnel, de la part des Chambres, d'avertir respectueusement la couronne que son ministère ne la couvrait pas d'une façon suffisante, et leur droit, à cet égard, était formel. De plus ce ministère n'était réellement pas un ministère parlementaire; non seulement les deux Chambres y étaient représentées d'une façon trop inégale, puisque trois députés seulement en faisaient partie, mais les derniers votes qu'il venait d'obtenir dans la discussion de l'adresse ne lui constituaient pas la majorité nécessaire pour gouverner avec autorité.

Après un discours de M. de Lamartine en faveur du cabinet, M. Guizot prit la parole pour établir que la couronne ne pouvait être vraiment forte que si elle était sérieusement couverte par des ministres responsables; qu'alors seulement le bien fait dans l'État pouvait lui être utilement attribué, que c'était dans l'intérêt du trône, dans celui de son inviolabilité, dans celui de son honneur, qu'il croyait devoir, quant à lui, déclarer que le cabinet actuel n'était pas suffi-

samment parlementaire, et qu'en faisant cette déclaration il avait la conscience de servir le souverain et non pas de l'affaiblir.

M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, ayant répliqué à M. Guizot que le cabinet, par son origine, par sa durée, par ses actes, par les votes que la Chambre venait successivement d'émettre en sa faveur, était essentiellement parlementaire, M. Thiers ne voulut pas laisser clore le débat sans exposer à son tour que, si le cabinet était constitutionnel en ce sens qu'il n'avait rien fait de contraire à la constitution, néanmoins, dans les conditions où le plaçaient ses hésitations aussi bien que les votes récents dont il prétendait se faire une arme, il ne couvrait plus utilement la couronne, et que dès lors le devoir de la Chambre était de le dire respectueusement dans son adresse.

Messieurs,

Je vais essayer de réduire la matière du débat à des termes extrêmement simples, car je comprends le besoin qu'éprouve la Chambre de terminer cette trop longue discussion.

Il y a deux questions. Le cabinet remplit-il les conditions parlementaires? Avions-nous le droit, avions-nous raison de nous plaindre, comme nous l'avons fait, de ce que le cabinet ne remplit point les vraies conditions parlementaires? Là est tout ce qui nous occupe aujourd'hui.

Nous n'avons jamais dit que le cabinet fût incon-

stitutionnel; et, si nous l'avions dit, on aurait eu raison de nous répondre qu'un cabinet qui existe depuis deux ans, sans faire de coup d'État, est un cabinet qui n'a pas cessé d'être constitutionnel; car, s'il existe, c'est qu'il a eu le budget; et, s'il a eu le budget, c'est que les Chambres le lui ont donné. Ainsi mettons de côté cette accusation d'inconstitutionnalité, qui n'est soutenue par aucun de nous. Vous êtes constitutionnels. Nous sommes, par conséquent, beaucoup plus justes envers vous que vous ne l'êtes envers nous. (*On rit.*) Il s'agit de savoir si vous êtes parlementaires, et nous avons, pour première raison, allégué votre origine. A ce sujet, M. le ministre de l'intérieur nous a dit que ce qu'il y avait eu de non parlementaire, c'était de vouloir agir en Espagne.

Je répondrai à M. le ministre de l'intérieur que, si ce que nous voulions pour l'Espagne n'était pas parlementaire, il n'était pas parlementaire lui-même, car il l'a voulu comme nous. (*Bruyante hilarité.*)

M. le ministre de l'intérieur. — Vous savez bien le contraire!

M. Thiers. — Non, je ne le sais pas. (*Interruption.*)

On vous a parlé, en outre, de l'amnistie à propos de l'origine du cabinet. M. le ministre de l'intérieur sait encore que nous l'avons voulue. Mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir si, dans un gouvernement constitutionnel, une défaite est pour un cabinet une origine parlementaire. Voilà la question. M. le président du conseil, le personnage important du

cabinet, quoique je rende toute justice aux autres ministres, a présenté des lois qu'il déclarait indispensables à la sécurité du pays; et, après avoir déclaré que tout changement à la politique jusque-là suivie aurait été une déviation des principes de la majorité, il a renoncé à ces lois, à cette politique... M. le président du conseil a tout de suite donné l'amnistie, et il est resté. Je ne lui en fais pas de reproche, mais je dis que ce n'est pas là une origine parlementaire. (*Mouvement au banc des ministres.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. THIERS. — M. le président du conseil et ses collègues restent un an ou deux au pouvoir; je reconnais que cela est très constitutionnel, car ils ont eu la majorité. Mais je pourrais énumérer beaucoup d'actes qui, pendant ces deux ans, n'ont pas été parfaitement parlementaires. J'ai trouvé, pour ma part, que, dans un pays constitutionnel, il n'est pas parlementaire de n'avoir pas un avis formel sur toutes les questions. Il n'était pas parlementaire, sur la question de la rente et sur celle de l'état-major, de porter une opinion à cette tribune, et une autre à la tribune de l'autre Chambre. (*Dénégations.*)

Si, du reste, vous le voulez, je vais reconnaître que, dans la question des chemins de fer, dans celle de la rente et dans celle des états-majors, vous avez eu une opinion ferme, invariable, que vous avez soutenu le même dire dans les deux Chambres avec un égal courage; je reconnais tout cela. Vous le voyez,

je ne veux pas aggraver la question; vous avez été parfaitement parlementaires, je le reconnais, mais enfin, si votre origine a été parlementaire, si votre existence l'a été également, je vous demande si aujourd'hui votre fin, si fin il y a, car votre vie peut encore se renouveler... (*hilarité prolongée*), je vous demande si aujourd'hui votre fin est parlementaire.

A ce sujet, M. le ministre de l'intérieur vous a dit avec une toute-puissance irrésistible, celle des chiffres et des votes : Nous avons eu la majorité sur toutes les questions que la commission a soulevées. Je le reconnais; vous voyez combien je vous fais la position avantageuse. (*On rit.*) Je le reconnais, sur les différentes questions, une seule exceptée et qui avait peu d'importance, car c'est M. Amilhau qui a été battu et non M. le président du conseil, chacun le sait (*nouveau rire*), sur toutes les questions, une seule exceptée, le cabinet a eu la majorité. Eh bien, voici un cabinet dont on censurait la conduite au dedans. La question est mise aux voix; le cabinet l'emporte à la majorité de 4 voix. On lui disait qu'en Suisse, en Belgique, sa conduite n'avait pas été parfaitement habile. On avait tort; c'est par 5 voix... (*A gauche : Une voix*) qu'on a reconnu qu'il avait été habile. (*Rires à gauche.*)

J'arrive au dernier vote. On veut louer le cabinet; mais, lorsqu'il s'agit de le louer de sa fidélité aux alliances, la Chambre refuse l'éloge. Eh bien, Messieurs, le cabinet, avec une modestie que j'honore, est venu dire à cette tribune qu'il pouvait se passer

d'éloge, qu'il demandait seulement à n'être pas blâmé.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je n'ai pas dit cela.

M. THIERS. — M. le président du conseil a dit, en effet, je crois, qu'il s'agissait d'un éloge absolu, et que ce n'était qu'un éloge absolu que la Chambre avait refusé.

Eh bien, je demanderai à la Chambre la permission de réveiller ses souvenirs relativement à ce qui se passe non seulement en France, mais en Angleterre, et à toutes les époques. Que serait-il arrivé si un cabinet parlementaire s'était présenté à cette tribune, disant : Vous ne voulez pas me louer, je me résigne ; mais ne me blâmez pas, je reste? (*Hilarité prolongée.*)

Si donc, au début de votre existence, vous avez été parfaitement parlementaires, si, pendant toute la durée de votre carrière, vous avez été aussi parlementaires que vous le prétendez, permettez-moi de vous dire qu'il y a un jour que je ne dis pas être celui de votre fin, un jour où assurément vous ne l'êtes pas, au moins suivant les règles les plus vulgaires du gouvernement représentatif.

Suivant les principes de mon éducation politique, d'après ma propre conduite, d'après les inspirations de ma propre susceptibilité, je croyais qu'un cabinet qui, ayant quelques doutes sur sa force, se présentait devant les Chambres et n'obtenait pas, comme les cabinets des 13 mars et 11 octobre, une majorité imposante, une majorité de 80 voix, que ce cabinet devait se juger complètement ébranlé dans l'esprit de

la Chambre. (*Mouvement.*) Pour ma part, je doute un peu que vous ayez ces qualités parlementaires. Là est la question.

Je crois que, si nous nous sommes trompés au commencement, et je suis convaincu que non, si nous avons été téméraires à votre égard, si nous avons prononcé trop tôt que vous n'étiez pas parlementaires, ce qui se passe sous nos yeux nous excuserait complètement. Et ici, sans renouveler ce qui a été dit avec beaucoup de justesse sur l'influence relative des membres d'un cabinet, sur la proportion d'influence qui doit exister entre les deux Chambres dans le choix des ministres, je pense que le cabinet actuel n'a pas la force, il ne s'agit pas ici de talent, n'a pas, dis-je, la force politique, la force parlementaire, la force d'influence, de volonté, de caractère, qu'il faut avoir lorsqu'on est à la tête d'un gouvernement. Je dirai, que, dans l'administration en général, la première condition, c'est une volonté, et, à la suite de cette volonté, des volontés qui s'associent à elle; sans cela il n'y a pas d'administration possible, il n'y a pas d'harmonie entre les pouvoirs, il n'y a pas de sécurité pour nos libertés, il n'y a pas de sûreté pour la couronne. Je dis qu'entre l'administration et les Chambres, par exemple, il faut une volonté qui s'interpose, il faut que tous les agents de l'administration soient couverts, il faut que tous sachent que, s'ils ont excité des plaintes de leurs députés dans leurs départements, ils sont couverts par le ministre de l'intérieur; il faut que

l'armée sache qu'il y a une volonté forte, une volonté juste, qui la dirige; il faut que, lorsqu'une question est résolue dans une Chambre, et que, dans l'autre, l'opinion contraire prévaut, un pouvoir puissant intervienne entre les deux Chambres.

Il ne faut pas qu'un pouvoir mette les deux Chambres face à face, il faut, au contraire, que le pouvoir s'interpose entre les deux. Sans quoi il arrive ce que vous avez vu dans la question des rentes. Quand le ministère s'efface, quand il met deux Chambres face à face, il compromet l'harmonie des pouvoirs.

Ce n'est pas tout: lorsqu'un ministère n'a pas de volonté, lorsque, du moins, l'opinion publique ne lui en attribue aucune, notre liberté est atteinte, atteinte gravement, et je n'en veux pour exemple que ce qui se passe ici. Qu'avons-nous fait dans la commission? Nous avons fait la plus légitime de toutes les choses; nous avons cru (nous nous trompions peut-être, mais enfin, si nous le pensions, c'était notre devoir de le dire), nous avons cru qu'à l'extérieur, en Espagne, à Ancône, en Belgique, le gouvernement avait malhabilement agi, faiblement agi.

Au dedans, dans la politique intérieure, nous avons dit: Vous avez manqué de force, de système, de franchise; vous avez compromis les pouvoirs entre eux Nous nous trompons peut-être, mais c'est encore notre devoir de le dire.

Eh bien, que nous répondez-vous? que nous attaquons la royauté, que c'est à la royauté que nous nous

en prenons. (*Aux extrémités : Oui! oui! c'est cela!*) Je dis, Messieurs, que, de même que vous compromettez les pouvoirs entre eux, vous nous compromettez aussi avec la royauté. Lorsqu'en effet, en vous attaquant, en vous imputant à vous seuls tous les actes que nous déplorons, nous obtenons pour réponse, de vous ou des vôtres, que nous attaquons la royauté, c'est là une atteinte réelle à notre liberté. Il faut que je puisse dire, me trompé-je ou non, que tel acte est mauvais. (*Approbation sur les bancs de l'opposition.*)

Il faut que je puisse, en toute liberté, dénoncer les actes que je crois fâcheux, malhabiles ou coupables. Si j'ai besoin pour cela, je ne dirai pas de courage, mais d'un certain degré de courage, si je cours le danger de me compromettre, je dis encore que ma liberté est atteinte, et que la constitution est violée dans son esprit. (*Exclamations négatives au centre.*)

Oui, Messieurs, en principe, dans notre constitution, il y a deux prérogatives qui sont corrélatives. Il y a d'abord, par-dessus tout, l'inviolabilité de la couronne. Cela est nécessaire, car autrement, Messieurs, la monarchie serait la pire de toutes les républiques. Il faut que tous les actes du gouvernement puissent être discutés sans qu'il en rejaillisse rien sur la couronne ; mais, à côté de cela, vous auriez le plus absurde des despotismes, si vous n'aviez pas la complète responsabilité ministérielle, si vous n'aviez pas des ministres tellement responsables, si sérieusement responsables, que, lorsqu'on les attaque, on ne paraisse

pas attaquer une autre autorité que la leur. (*Assentiment aux extrémités.*)

S'il existait un tel état de choses, et je ne dis pas qu'il existe, c'est une hypothèse, si vous le voulez ; s'il existait un tel état de choses qu'on ne pût pas attaquer les ministres sans que cette attaque remontât plus haut, je dis qu'il y aurait deux périls, qui commenceraient au même instant et qui auraient la même gravité, péril pour la couronne et péril pour la liberté. Il faut, pour que nous soyons dans la vérité du gouvernement représentatif, il faut que la couronne soit couverte et que nous soyons libres. Si la couronne n'est pas couverte, au même instant nous cessons d'être libres. (*Mouvement en sens divers.*)

Ce que je dis peut se rencontrer, cet état de choses peut exister ; il peut exister une situation dans laquelle les ministres n'auraient ni la force ni le caractère nécessaires pour faire qu'on ne pût imputer qu'à eux seuls les actes du gouvernement. Cela pourrait être, et, si cela était, je dis que l'esprit de la constitution serait en souffrance, et qu'une Chambre qui voudrait sauver le pays et la couronne, qui aimerait l'une et l'autre au même degré, devrait trouver dans la constitution même le remède au mal.

Il vous faut nier une chose cependant évidente, il vous faut nier que, s'il y a un mal contre l'esprit de la constitution, on puisse dans tous les cas le réparer ; ou, si vous me l'accordez, il faut que vous reconnaissiez avec moi qu'il existe un moyen de le réparer. Et

quel autre moyen de le réparer, sinon d'inviter respectueusement la couronne à choisir des ministres qui la couvrent complètement. (*Approbation à gauche.*) Et par là on ne la découvre pas, on se borne à lui signaler le mal. Qu'il me soit permis, Messieurs, de faire une comparaison bien simple.

Supposez que vous fussiez dans une situation qui a pu se rencontrer plus ou moins en d'autres temps et en d'autres pays ; supposez que vous fussiez en présence d'une Chambre qui ne se contînt pas dans ses limites. Est-ce que la crainte de lui dire la vérité devrait vous arrêter ? Est-ce que les pouvoirs entre eux en sont arrivés à cet état de silence, de sujétion, qu'ils ne puissent pas se donner les uns aux autres de salutaires avertissements ? Non ! tel n'est pas l'esprit de la constitution. Les pouvoirs se doivent entre eux un langage ferme, sincère et respectueux.

Eh bien, je vous porte un défi, et répondez, si vous le pouvez, à l'objection que je vais vous faire. (*Légère rumeur.*) Si l'on y répond, oh ! assurément je n'insisterai plus sur la rédaction du paragraphe de l'adresse.

Supposez qu'il y ait un ministère insuffisant, comme on l'a qualifié, et tout ce qui se passe, tout ce qu'on a dit me semble suffisamment résoudre la question (*mouvements divers*), supposez non pas que la responsabilité légale ait cessé, elle ne peut jamais cesser, comme l'a dit tout à l'heure l'honorable M. Guizot, mais que la responsabilité morale soit compromise à un certain degré, que dès lors l'état dont je vous par-

lais tout à l'heure existe à un certain degré, c'est-à-dire que la couronne puisse n'être pas moralement couverte, et que les députés qui viennent ici exercer la liberté qu'ils doivent à la charte, à la charte-vérité, ne puissent le faire sans être compromis à un certain degré, je dis que, si cela était, il faudrait trouver dans la constitution un moyen de réparer le mal. Or, trouvez-moi un autre moyen que de le signaler respectueusement dans une adresse à la couronne. Si l'on écarte ce moyen, il ne reste que le silence. Or le silence n'est pas, pour une constitution, une manière de se sauver elle-même et de rétablir son esprit quand il est compromis.

N'oubliez pas, Messieurs, les dernières années de la Restauration. La Restauration, qui l'a compromise et perdue? Sont-ce ceux de ses amis qui avaient le courage de lui dire la vérité, ou ces amis d'une autre espèce qui se sont tus devant elle, et qui l'ont en silence, et sans l'arrêter, laissée marcher vers l'abîme? (*Vive approbation à gauche.*)

L'amendement Debelleyme fut adopté à la majorité de 222 voix contre 213, et l'adresse fut ensuite votée dans son ensemble avec les modifications qui y avaient été introduites, à la majorité de 221 voix contre 208.

LXXXVII

DISCOURS

SUR

LES CAUSES DE LA CRISE MINISTÉRIELLE

(INTERPELLATION MAUGUIN)

PRONONCÉ LE 22 AVRIL 1839

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La majorité de quelques voix obtenue par le cabinet dans la discussion de l'adresse était, ainsi que le lui avait dit M. Dufaure, insuffisante pour lui permettre de gouverner avec autorité et sécurité. M. Molé et ses collègues remirent donc leur démission au roi qui, avant de l'accepter, voulut, usant de son droit constitutionnel, consulter le pays. La Chambre des députés fut dissoute, les collèges électoraux furent convoqués pour le 2 mars, et l'ouverture de la session fut fixée au 4 avril. Les élections ne furent pas favorables au ministère, qui dut définitivement se retirer, et le roi chargea le chef de la coalition triomphante de former un nouveau cabinet. Mais, si l'accord avait été facile entre les coalisés pour l'attaque, il n'en fut plus de même lorsqu'il fallut régler les conditions dans lesquelles serait exercé le pouvoir; les diverses combinaisons auxquelles ils furent alors appelés à prendre part échouèrent successivement devant les divergences de vues et de principes, devant les défiances et les prétentions des partis, et aussi devant les questions de prépondérance. Les premiers pourparlers eurent pour objet

de réunir, dans un même cabinet, MM. Guizot, Thiers et Odilon Barrot. Mais on ne put s'entendre sur un programme commun, et le maréchal Soult proposa une combinaison centre droit centre gauche, dont devaient faire partie MM. Thiers et Guizot, mais qui échoua parce que ce dernier ne trouva pas la part faite au centre droit assez importante. On essaya ensuite de constituer un ministère purement centre gauche avec l'adjonction de M. Dupin, qui était resté étranger à la coalition. Mais cette tentative ne réussit pas non plus, parce que M. Thiers prétendit faire, de l'élection de M. Barrot à la présidence de la Chambre des députés, une question de cabinet, et que cette élection, même appuyée par le gouvernement, était loin de paraître certaine. D'autres combinaisons plus ou moins sérieuses furent encore tentées, et le roi, dit M. Guizot dans ses mémoires, ne fit obstacle à aucune d'elles, se bornant seulement à déclarer que, si on lui imposait un ministère contre son gré, il ne le trahirait certainement pas, mais qu'en cas de péril il ne ferait rien pour l'empêcher de tomber; que si, au contraire, ce ministère lui était sympathique, il lui donnerait son concours le plus sincère. Plus de trois semaines s'écoulèrent ainsi en pourparlers, n'amenant aucun résultat, et cependant le jour de la réunion des Chambres approchait. Il fallait nécessairement des ministres pour ouvrir la session, et le 31 mars fut nommé un cabinet provisoire dont les principaux membres étaient : MM. Girod (de l'Ain), président du conseil d'État, à la justice; le comte de Gasparin, à l'intérieur; le duc de Montebello, ambassadeur, aux affaires étrangères. La session fut ouverte le 4 avril par la simple lecture d'une proclamation royale, et les négociations à l'effet de constituer le cabinet définitif reprirent leur cours, mais sans plus de succès. Sans aucun doute les hommes honorables qui avaient accepté temporairement le pouvoir veillaient avec dévouement à la bonne marche des affaires

et au maintien de l'ordre public; mais ce cabinet n'était pas parlementaire, la couronne était absolument découverte, et les conditions du gouvernement constitutionnel se trouvaient ainsi faussées. Le 21 avril, M. Mauguin prit la parole pour demander qu'il fût mis une prompte fin à une situation aussi anormale, et, à cette occasion, les divers membres de la Chambre, MM. Guizot, Dupin, Passy, Odilon Barrot, qui avaient été mêlés aux négociations entamées, vinrent expliquer la part qu'ils y avaient prise; M. Thiers crut devoir faire connaître également le rôle qu'il y avait joué, et prononça le discours suivant.

Messieurs,

Je n'ai pas recherché ces explications, je n'ai pas dû les fuir; et, puisqu'on nous crée à tous un devoir parlementaire de nous expliquer devant la Chambre, je vais le faire avec la modération que des hommes politiques doivent toujours apporter dans une discussion de ce genre, et avec le respect profond que tout bon citoyen doit à la couronne.

On m'a demandé, Messieurs, si j'avais voulu prendre le pouvoir quand il m'avait été offert, et, puisque je ne l'avais pas pris, si je n'avais pas pu le prendre.

Qu'on prenne acte de ma déclaration; je la ferai en des termes très simples et je la justifierai en l'appuyant sur des faits irréfragables.

Je n'ai pas désiré le pouvoir, cependant j'ai voulu le prendre, et je ne l'ai pas pu.

Je ne l'ai pas désiré parce que je crois aujourd'hui le bien difficile à faire. J'ai déclaré, pendant la lutte électorale, dans un écrit qui a été connu de toute la France, mon opinion sur les tendances du gouvernement. Ces tendances ne sont pas bonnes, je crois difficile de les combattre, et malheureusement les Chambres sont partagées. En outre, deux dissolutions tentées coup sur coup ont détruit pour longtemps le moyen de départager le parlement. Ces deux raisons m'ont amené à considérer le bien comme difficile à faire, et c'est pour cela que je n'ai pas désiré prendre le pouvoir. Cependant j'ai cru qu'ayant contribué pour mon compte à combattre et à renverser la dernière administration, il était de mon devoir de contribuer à en réédifier une autre. J'ai donc voulu prendre le pouvoir; mais je ne l'ai pas pu, parce que les conditions que mon honneur, que ma conviction, me disaient nécessaires, je n'ai pu les réaliser dans les jours où le pouvoir m'a été offert! Je vais, avec les égards dus à tout le monde, rappeler les faits dans les termes les plus simples, les plus courts et les plus modérés qu'il me sera possible.

Avant cette crise ministérielle, je me suis fixé à moi-même quelques conditions de choses, quelques conditions de personnes, et je ne m'en suis pas départi pendant les quarante-quatre jours qui viennent de s'écouler. La Chambre me permettra, j'espère, de lui

faire connaître les conditions de choses et de personnes auxquelles j'avais attaché mon accession au pouvoir.

Voici pour les conditions de choses.

J'aurais trouvé tout simple, j'aurais trouvé honorable que, si l'administration du 15 avril s'était maintenue, elle continuât la politique du 15 avril. C'était sa conviction, et, quoiqu'elle pût être battue, ce pouvait être honorable pour elle. Mais, de ma part, à moi, qui m'étais prononcé contre cette politique, la porter au pouvoir, c'eût été une contradiction, une inconséquence extrême, un acte condamnable aux yeux de mes concitoyens. J'ai cru que, pour mon compte, je devais contribuer à apporter quelques changements dans la conduite des affaires. Et pourtant je ne suis pas de ces esprits téméraires qui pensent qu'il suffit de vouloir changer la politique du pays pour y réussir.

Il y a des conditions de choses que je n'ai jamais méconnues, que je ne méconnais pas encore, que je n'aurais pas méconnues si j'avais eu l'honneur de m'asseoir sur ce banc; cependant voici les autres conditions que je regardais comme indispensables. J'avais proposé à mes collègues, j'avais demandé à la couronne le maintien de la législation existante, le maintien des lois de septembre. Quant à moi, je suis un juge partial de ces lois : je suis un des ministres qui les ont apportées et soutenues ; ce n'est pas à moi à les juger. Mais je regarderais comme une imprudence, comme un signal dangereux donné aux passions, de proposer

de les abolir. Seulement la Chambre des pairs ayant essayé plusieurs fois, depuis quelques années, de donner une définition précise de l'attentat, et un procès fameux, porté l'année dernière devant la cour des pairs, ayant prouvé que cette définition était nécessaire, j'avais pensé que la Chambre des pairs ou le gouvernement devait donner une définition pleinement rassurante de l'attentat.

Quant à la réforme électorale, c'est une question grave, devant laquelle les hommes qui se piquent le plus du titre de conservateurs ont souvent incliné la tête en présence des collèges électoraux. Je pense que cette question appartient à l'avenir et non au cabinet qui sera assis dans quelques jours sur ce banc. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, ce qui me semblait beaucoup plus important que des lois à faire ou des lois à défaire, c'était la direction à imprimer à l'administration. Je croyais qu'il appartenait à un ministère nouveau d'imprimer à l'administration de l'État une marche ferme, active, franche, conforme à l'esprit de la révolution de Juillet; et pour cela il fallait que l'administration tout entière sût qu'elle était sous la main des ministres nouveaux, qu'elle dépendait d'eux, et que ces ministres pouvaient changer également les agents intérieurs et extérieurs de l'État. Je demandais pour ma part une liberté absolue quant au choix, quant au remplacement de ces agents (*sensation*); et qu'on me permette d'ajouter que cette demande, pour le cabinet, d'une liberté

complète à l'égard des agents, ne cachait pas le projet coupable d'une réaction ou de vengeances odieuses contre les personnes. Non, Messieurs. Les hommes de l'opinion à laquelle j'appartiens ont subi des rigueurs cruelles pendant la lutte que nous avons soutenue; cependant nous ne voulions pas opposer des rigueurs à des rigueurs ; mais nous entendions exercer une action entière sur l'administration gouvernementale, et pouvoir nommer les agents ou les modifier, parce qu'ils étaient placés sous notre responsabilité directe. Je l'ai demandé dans le programme soumis à la couronne.

Une grande mesure financière a été proposée à la Chambre pendant plusieurs sessions. Je n'ai jamais été un des partisans ardents de la réduction des rentes ; la Chambre s'en souvient. Cependant j'ai cru que deux raisons la rendaient indispensable : l'opinion du pays, et surtout l'état financier du Trésor. Mais je souhaitais, pour ma part, qu'au lieu d'attendre que cette mesure vînt de l'initiative de la Chambre, le gouvernement prît lui-même l'initiative, qu'il présentât une loi, la soutînt chaudement, sincèrement devant la Chambre des pairs et la fît adopter, en se réservant la faculté d'agir ou de ne pas agir suivant les circonstances.

Voilà, Messieurs, quant à la politique intérieure.

Quant au dehors, on a dit que j'étais un partisan douteux de la paix : c'est une pure calomnie. Je m'honore d'être, dans mon pays, au nombre des hommes qui ont rendu les plus grands services au système de

la paix. Je suis et je serai toujours un partisan du système de la paix ; mais j'ai toujours voulu que la dignité du pays fût consultée autant que son repos, que les intérêts de l'avenir fussent consultés autant que ceux du présent. Je voudrais surtout, si cela dépendait de moi, que le gouvernement qui représente la révolution de Juillet fût fier de la représenter et ne se montrât jamais au dehors embarrassé de son origine et inquiet de son avenir (*Très bien! très bien!*) ; je voudrais qu'il fût fier et confiant.

De grandes questions, aujourd'hui il ne s'en présente pas. La question belge est terminée, la question italienne est terminée ; vous savez comment ; je ne reviendrai pas sur le passé. Quant à la question d'Orient, l'esprit le plus téméraire ne pourrait avoir aujourd'hui un parti pris. Il faut, dans cette partie du monde, s'attacher à maintenir la paix et se préparer à faire jouer à la France le rôle qui convient à sa dignité et à ses intérêts.

Une seule question reste flagrante, c'est la question d'Espagne. (*Écoutez! écoutez!*) Et ici, Messieurs, vous allez juger si je suis, comme on s'est plu à le dire, un esprit absolu, impérieux, qui veut soumettre toutes les convictions à la sienne. J'ai toujours cru, et je crois encore, j'en fais l'aveu devant mon pays, que le gouvernement français s'est trompé à l'égard de l'Espagne, qu'il a méconnu l'éternelle politique de la France, depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon. J'ai toujours cru et je crois encore que nous étions enga-

gés envers l'Espagne et que nous pouvions la sauver. Eh bien, malgré cette conviction, j'ai fait à mes collègues, aux Chambres, aux répugnances du pays, un sacrifice qui m'a coûté beaucoup. J'ai consenti à ce que la France ne se mêlât pas actuellement des affaires de l'Espagne ; seulement j'ai demandé d'une manière pressante et absolue que le cabinet fût libre et que, dans le cas où un grand péril menacerait la révolution d'Espagne, la France fît tout ce que ses intérêts et son principe lui commandaient. J'avais stipulé la liberté du cabinet ; mais, en attendant, je demandais que la France fît succéder à une politique, je ne dirai pas malveillante, je ne le crois pas, mais à une politique à mon avis trop froide, une politique efficacement bienveillante.

Voici ce que je proposais. En ne réclamant aucune action militaire aujourd'hui, c'est-à-dire pas d'intervention dans les affaires d'Espagne, en stipulant la liberté du cabinet pour les incidents graves, je demandais que la France fît au moins pour l'Espagne ce que fait aujourd'hui l'Angleterre, c'est-à-dire qu'elle réprimât sur les côtes d'Espagne la contrebande maritime des armes de guerre ; car c'est par mer qu'arrivent les secours considérables qu'on envoie à don Carlos.

Je demandais des secours d'armes sauf les régularisations que la comptabilité de l'État exige. L'Angleterre, en secours de cette nature, a déjà donné une valeur de 15 millions à l'Espagne. Je demandais que les flottes françaises reçussent des instructions con-

formes à celles des flottes anglaises, et que, s'il survenait un événement comme celui du blocus de Bilbao, nous n'eussions pas l'humiliation de n'y prendre aucune part; je dis humiliation, car c'en a été une pour moi, de voir les marins anglais sauver la reine, tandis que les marins français restaient inactifs sur le rivage. (*Très bien! très bien!*)

Vous dirai-je qu'il y a aujourd'hui des intérêts commerciaux d'une grande importance qui se traitent à Madrid, et que, pour les traiter utilement, nous ne pouvons nous présenter dans une situation moins avantageuse que l'Angleterre? Ce sont là des intérêts matériels, je ne veux pas m'y attacher, parce qu'il est dans cette question d'Espagne des intérêts moraux, politiques, plus élevés, qui méritent de nous préoccuper.

Voilà, Messieurs, l'ensemble des conditions que, pour ma part, j'ai proposées à mes collègues, et que j'ai déposées respectueusement aux pieds de la couronne.

Je demande à la Chambre la permission de lui faire connaître l'exposé très succinct des conditions de personnes. (*Mouvement d'attention.*)

Je n'ai jamais hésité un instant sur un point : c'est que M. le maréchal Soult devait présider le cabinet, et, assurément, puisque je l'avais présidé moi-même à une autre époque, j'aurais pu avoir des prétentions; mais je pensais qu'à mon âge, devant l'âge du maréchal Soult, devant sa gloire, je devais, sans hésiter,

lui décerner la présidence. Je n'ai pas plus hésité au mois dernier qu'au 15 avril 1837.

Cependant il y a un point sur lequel j'étais décidé à ne jamais céder ; c'est la seule question personnelle que, pendant le cours de quarante-quatre jours, j'aie élevée, et c'est par devoir, par honneur, que je l'ai fait. J'avais dit à tous les hommes qui s'étaient adressés à moi que je n'accepterais qu'un seul département, les affaires étrangères. J'en vais donner le motif.

Ce n'est pas une puérile vanité, ce n'est pas un goût personnel : je n'oserais, devant mon pays, venir donner pour raisons ma vanité, mon goût. On a dit, et je demande la permission de m'expliquer avec toute franchise à cet égard, on a dit que la diplomatie étrangère me repoussait. Je ne le crois pas, je crois qu'elle respecte trop notre gouvernement pour exprimer des préférences ou des répugnances; je crois que notre gouvernement se respecte trop lui-même pour les écouter. (*Vives adhésions.*) Mais, Messieurs, par cela seul que l'objection avait été alléguée, j'ai regardé comme un devoir patriotique, pour moi, de lui donner un éclatant démenti en n'acceptant pas un autre portefeuille que celui des affaires étrangères. (*Très bien ! très bien !*)

Je n'ai donc jamais hésité sur ce point, que la présidence du cabinet devait être décernée à l'illustre maréchal Soult, et, quant à moi, je n'ai élevé que cette question personnelle, que j'aurais le portefeuille des affaires étrangères.

Quant aux combinaisons, il y en avait deux qui me paraissaient bonnes. L'une des deux me semblait réunir un plus grand nombre d'influences parlementaires, et j'y ai loyalement, sincèrement travaillé plus d'une fois.

Voici les deux combinaisons auxquelles je me suis toujours prêté.

La première consistait à réunir, soit au gouvernement, soit au fauteuil de la Chambre, toutes les nuances moyennes d'opinions qui avaient contribué à combattre la dernière administration. Ainsi je comprenais et je souhaitais un cabinet qui réunît M. Guizot et ses amis, mes amis et moi; mais je regardais, dans ce cas, comme une condition nécessaire, indispensable, que M. Odilon Barrot occupât le fauteuil de la présidence. M. Odilon Barrot ne me le demandait pas; je n'avais aucun engagement avec lui; je n'en ai contracté avec personne; je n'en ai contracté qu'avec mon pays; mais, dans cette combinaison, j'ai toujours regardé comme une condition indispensable que M. Barrot occupât le fauteuil.

La seconde combinaison était celle qui réunissait tous les membres du centre gauche, le cabinet Soult, Dupin, Passy, Sauzet, Dufaure et moi. Je la croyais très forte encore et pourvue d'influences suffisantes; je la trouvais cependant moins large dans sa base que la première, parce qu'elle laissait en dehors des forces considérables. Dans cette combinaison la présidence de M. Barrot pouvait être une convenance, mais elle

n'était plus une nécessité. J'ai donc toujours déclaré qu'aux conditions de choses que je viens de retracer devant la Chambre et aux conditions de personnes que j'ai indiquées, j'étais prêt à entrer dans la composition du ministère. Je l'ai toujours été toutes les fois qu'on s'est adressé à moi. Je n'ai fait que deux refus, et je les ai faits parce que l'une des conditions de choses, dans un cas, et l'une des conditions de personnes, dans l'autre, n'étaient pas acceptées.

Maintenant, Messieurs, que j'ai exposé à la Chambre et les conditions de choses et les conditions de personnes que j'ai cru devoir exiger pour mon honneur, pour ma sécurité, et pour que j'eusse le pouvoir de faire le bien, je demanderai la permission de retracer en peu de mots les faits tels qu'ils sont à ma connaissance, tels que je les ai vus.

Je crois que M. le maréchal Soult a été appelé; je dis que je le crois, car je ne sais guère que mon histoire, et je ne puis m'engager à conter exactement que la mienne; je crois que M. le maréchal a été appelé le 9 mars, il y a quarante-quatre jours. Le même jour, j'eus l'honneur de voir M. le maréchal. Il me dit que Sa Majesté daignait me désirer dans son conseil. Il me fit part de quelques difficultés dont ma personne avait été l'objet; mais il me dit qu'elles étaient levées et que, si je voulais le portefeuille des affaires étrangères, il avait pouvoir pour me l'offrir.

Le roi me fit l'honneur de m'écrire pour me demander de me rendre aux Tuileries. Je m'y rendis,

et, sans aucune objection, il m'offrit le département des affaires étrangères.

Jamais depuis, durant cette longue crise, excepté il y a deux jours, on ne m'a contesté le droit de faire cette condition personnelle, la seule que j'aie faite depuis le commencement de la crise.

Quelques difficultés s'élevèrent, quant aux personnes; quelques-unes concernaient des amis politiques dont j'ai résolu de ne pas me séparer. Je parvins, avec de la persévérance et avec des raisons qui, je crois, ont été depuis reconnues bonnes, à vaincre ces difficultés. Tous ces amis, desquels j'étais inséparable, furent admis dans la combinaison.

J'ai proposé alors à M. le maréchal de chercher à m'entendre avec les amis de M. Guizot, et avec M. Guizot lui-même, pour réaliser celle des deux combinaisons qui réunissait les deux centres, et qu'on appelait le ministère de la coalition. Je fis de grands, de sincères efforts pour amener toutes les opinions à une conciliation; je n'y réussis pas. Je n'adresse de reproche à personne; chacun est juge de ce qu'il se doit à lui-même; et, comme j'entends rester juge de ce que je me dois à moi-même, je reconnais le même droit aux autres. Cette combinaison devenue impossible, le ministère dit de coalition fut abandonné, et alors on s'occupa uniquement de ce qu'on appelait le ministère de centre gauche, sur lequel M. Dupin a donné tout à l'heure des explications à la Chambre.

J'ai eu, dans un moment donné, à opposer un re-

fus à cette combinaison; je dois en dire les motifs; je réclame toute l'indulgence et toute l'attention de la Chambre. Ici j'ai à parler de mes rapports avec la couronne; je le ferai avec un profond respect, et j'espère que ce que j'aurai à dire ne portera aucun dommage à la constitution.

Quelques-uns des membres qui devaient composer la combinaison centre gauche étaient absents; il fallait les attendre; c'étaient MM. Dupin et Humann. Dans cet intervalle j'eus des rapports fréquents avec la couronne; ils avaient pour objet de mettre d'accord avec elle le ministre qui était destiné à gérer le plus difficile des départements. J'eus le bonheur de me mettre complètement d'accord avec le roi sur quelques-uns des points les plus importants de la politique, pas tout à fait sur quelques autres, pas du tout sur un point qui était considérable pour moi, la question d'Espagne.

Je prie la Chambre de remarquer qu'il y a ici deux droits, le droit royal, qui est incontestable et entier, le droit de l'homme qui est ministre ou qui est destiné à le devenir, et qui peut avoir le malheur de différer d'avis avec la couronne, mais dont le devoir est de le dire franchement, de le dire d'avance pour ne pas la tromper, afin qu'elle sache quel est le ministre qu'elle prend en le plaçant au pouvoir. (*Très bien! très bien!*)

Le point sur lequel j'eus le malheur de ne pas m'entendre avec la couronne est celui-ci. J'avais concédé qu'il n'y aurait pas d'action militaire de la part

de la France en Espagne, à moins d'incidents nouveaux pour lesquels une délibération du cabinet était réservée. Je demandai l'interdiction de la contrebande. On fit quelques objections : elles étaient fondées sur un motif de légalité très respectable. Je crois qu'elles ont été levées depuis.

Quand il s'agit des secours d'armes à donner à l'Espagne, il y eut quelques autres difficultés de forme relativement à la comptabilité. Elles ont été aussi levées depuis.

Mais, sur un autre point capital pour moi, les instructions à donner à notre marine, le dissentiment fut complet, il fut péremptoire. Exposer les marins français à descendre comme les marins anglais sur la côte d'Espagne et à tirer le canon sur l'insurrection, c'était, j'en conviens, un fait grave ; il me fut dit que la politique de la France pouvait en être compromise, et qu'on ne croyait pas devoir m'accorder ce point. Quant à moi, je persistai. Cependant, malgré le dissentiment que je voyais avec regret, je ne pensai pas devoir rompre ma négociation avec la couronne à la suite de ces entretiens ; je pensai que, lorsque tous les membres qui devaient composer ce cabinet seraient réunis, peut-être de leur accord, de nouvelles conférences, naîtrait l'entente indispensable pour que je consentisse à devenir ministre des affaires étrangères.

Tous les membres qui devaient composer cette combinaison étant rendus à Paris, je leur proposai,

les questions de personnes étant vidées, de nous entendre sur les choses. Nous eûmes des sacrifices réciproques à nous faire ; enfin nous arrêtâmes ce programme dont M. Dupin a lu le premier article et qui a été déposé entre les mains de la royauté, qui a été accepté depuis, mais qui ne l'était pas alors.

M. le maréchal Soult, lorsque ces conditions furent arrêtées, les porta au roi ; le roi demanda qu'elles fussent écrites ; c'est alors qu'eut lieu la rédaction de ce programme dont on a parlé bien souvent. Sa Majesté ne l'accueillit pas ; ce fait a été contesté depuis ; s'il l'était encore, j'en pourrais fournir la preuve clairement, je crois, dans une lettre de M. le maréchal Soult que je n'ai pas le droit de produire. Et alors, je l'avoue, ma résolution fut promptement prise ; ce fut de me retirer de la combinaison, et je vais vous donner les motifs de ma disposition d'esprit. J'entrevoyais de grandes difficultés. J'avais fait des sacrifices d'opinion qui me coûtaient, et, n'espérant pas que les conditions modérées que je posais, conditions sur lesquelles j'étais absolu, parce qu'elles étaient modérées, qu'elles étaient un minimum, n'espérant pas, dis-je, qu'elles me fussent accordées, j'écrivis à M. le maréchal Soult une lettre que je voudrais lire à la Chambre, que je n'ose pas lire...

Plusieurs voix. — Pourquoi ? lisez !

M. le marquis de Dalmatie. — La réponse que mon père a adressée à M. Thiers se trouve aussi là ; je prie M. Thiers de vouloir bien en donner lecture ensuite.

M. Thiers. — Je remercie M. le marquis de Dalmatie de m'y autoriser. Ces deux lettres feront connaître les dispositions d'esprit dans lesquelles nous étions les uns et les autres.

« Paris, ce 20 mars 1839.

« Monsieur le Maréchal,

« J'ai fait, pour servir avec vous, des sacrifices que je ne regrette pas, car j'aurais été heureux de me trouver à vos côtés et de vous aider à rendre au pays de nouveaux services. Mais aujourd'hui que le roi a refusé vos propositions, je crois pouvoir user de la liberté qui m'est rendue pour me retirer de la combinaison projetée. Je vous prie donc, monsieur le Maréchal, de me considérer comme en dehors de tout projet de ministère, quelles que puissent être les résolutions ultérieures du roi. J'aurais été charmé de redevenir votre collègue, mais j'ai entrevu des difficultés qui me dégoûtent profondément de toute participation aux affaires, et surtout j'ai été obligé, pour nous mettre tous d'accord, de faire des sacrifices d'opinion qui m'auraient coûté beaucoup de regrets, et beaucoup de peines dans les Chambres. Je profite donc volontiers de l'occasion qui me dégage, et je vous prie de recevoir l'expression de mon dévouement inaltérable pour votre personne.

« A. Thiers. »

J'appris alors que M. le maréchal venait d'obtenir

de Sa Majesté l'assentiment au programme qui avait été déposé la veille. M. le maréchal me fit l'honneur de m'adresser le même jour la lettre que voici et que je lis, parce que M. le marquis de Dalmatie m'y a autorisé.

« Mon cher monsieur Thiers, j'étais appelé par le roi au moment où j'ai reçu votre lettre de ce jour. Sa Majesté voulait m'apprendre qu'elle accepte toutes les propositions qui ont fait l'objet de la note qu'hier j'ai eu l'honneur de lui remettre. J'y ai trouvé M. Humann, qui m'a confirmé qu'il venait de s'entendre avec le roi au sujet de la rente.

« Cette nouvelle disposition du roi, que je ne pouvais vous apprendre plus tôt, puisque je l'ignorais et qu'hier, à dix heures du soir, je l'avais laissé dans des impressions tout à fait contraires, me porte à vous prier de vouloir bien vous réunir chez moi, aujourd'hui à deux heures, avec nos autres futurs collègues, qui en sont aussi prévenus.

« A ce sujet, vous permettrez, je l'espère et j'en fais le vœu le plus sincère, que je regarde comme non avenue la lettre de ce jour que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'aime à me persuader que, d'après ce que je viens de vous dire, vous penserez qu'il n'en peut être autrement.

« J'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mon amitié.

« Maréchal duc de DALMATIE. »

Je n'hésitai pas, sur cette lettre, et le programme étant accepté, à me rendre chez M. le maréchal, et à persister dans le consentement que j'avais donné quelques jours auparavant à mon accession au cabinet. Cependant je dois ajouter ici une observation pour que la Chambre juge bien l'état d'esprit dans lequel j'étais. Quoiqu'on m'eût dit que le programme avait été accepté, je craignais un malentendu, je craignais que le programme n'eût été accepté sur les commentaires bienveillants de mes collègues, et que, par conséquent, il n'y eût un malentendu. Je demandai absolument à avoir l'honneur et la permission de discuter le programme devant Sa Majesté, pour qu'il ne restât entre elle et moi aucun malentendu. Cela fut convenu. Dans l'intervalle du 20 au 21, il y eut un incident de personnes relatif à M. Cunin-Gridaine, qui n'a aucune importance ici, et que je ne rappellerai pas. (*Hilarité générale.*)

M. Cunin-Gridaine. — Je demande la parole.

M. Thiers. — Je dis un incident qui n'a aucune importance...

Je serais désolé, Messieurs, que, dans les expressions que j'ai employées, il pût rien y avoir de fâcheux pour M. Cunin-Gridaine. (*Non! non!*) J'ai voulu dire que l'acceptation ou le retrait de M. Cunin-Gridaine n'ayant eu aucune influence sur le refus que j'ai donné, cet incident n'avait pour moi aucune importance.

Nous nous rendîmes chez le roi, et, je l'avoue, j'étais sans beaucoup d'espérance que, lorsque le pro-

gramme serait expliqué comme je l'entendais, il fût accepté.

Je le dis à mes collègues, je leur dis à tous combien je l'espérais peu. Nous nous rendîmes aux Tuileries. Les ordonnances étaient toutes prêtes, comme l'a dit M. Dupin ; il dépendait de moi en particulier de devenir sous quelques minutes ministre des affaires étrangères.

J'exposai le programme comme je l'entendais. Arrivé à la question d'Espagne, je déclarai que, pour le présent, je renonçais à l'intervention armée, qu'en cas de péril je réservais la liberté du cabinet, que, pour le présent, je demandais la répression de la contrebande maritime, des secours d'armes, et surtout des instructions à nos flottes conformes à celles qu'a toujours reçues la flotte anglaise. C'est là-dessus que s'éleva un dissentiment, qui, pour moi, connaissant les dispositions de la couronne avec laquelle j'avais eu plusieurs explications sur ce point, me parut un refus péremptoire ; je le crus au moins.

Ma résolution fut prise dès ce moment ; ce fut celle de me retirer du cabinet, et je dis même à mes collègues que mon départ n'empêchait pas le cabinet d'être puissant, et très puissant encore ; qu'au dehors comme au dedans je le soutiendrais, mais que je ne pouvais faire le sacrifice de mon honneur et de ma conviction, et que je demandais à me retirer ; mais que, si le cabinet était composé tel qu'il était, c'est-à-dire de mes amis politiques, je le soutiendrais, je

le servirais même. Et assurément, si je n'avais pas été convaincu, entièrement convaincu, peut-être à tort, que la condition à laquelle je tenais le plus, c'est-à-dire que notre armée navale ne demeurât pas indifférente, tandis que la flotte anglaise agissait, si je n'avais pas été convaincu de la nécessité de ce point, et certain qu'il m'était refusé, je n'aurais pas offert de rester en dehors du cabinet et de le servir.

C'est alors que s'éleva un incident qui a eu peu d'importance dans la situation. Je veux parler de la présidence de M. Odilon Barrot.

Je déclarai que la difficulté qui nous divisait n'était pas la seule ; qu'il y en avait une autre moins importante, mais qui avait de la gravité : c'était la candidature de M. Odilon Barrot à la présidence. Je dis que je ne demandais pas cette candidature comme une nécessité, mais que, si une partie du cabinet portait ses voix sur un candidat, et une partie sur un autre candidat, cela ferait naître des bruits de division qui donneraient au cabinet l'aspect le plus fâcheux et l'ébranleraient dès son début. (*Marques d'assentiment.*)

C'est sur ce point que naquit une discussion, non pas très vive, mais sur laquelle tout le monde paraissait très décidé. Nous nous retirâmes chez M. le maréchal Soult. Là quelques explications eurent lieu. M. Humann se retira de la combinaison. Mais le soir même, chez M. le maréchal Soult, tous mes collègues

étant réunis, excepté M. Humann, j'insistai très vivement auprès de mes futurs collègues, qui ne l'étaient presque plus alors, et leur dis que le départ de M. Humann, quoique regrettable, n'était pas cependant, à mes yeux, une cause suffisante de rupture pour la combinaison, que j'étais prêt à la reprendre si l'on se chargeait d'obtenir les concessions de choses sur lesquelles nous avions été en dissentiment le matin aux Tuileries, et que, si le programme et le commentaire que j'avais ajouté, commentaire qui a été déposé écrit entre les mains de M. Dupin et de M. de Broglie, était accepté, j'entrerais dans la combinaison, quoique M. Humann n'en fît plus partie.

Il me fut répondu presque unanimement que le départ de M. Humann rompait la combinaison. Alors l'honorable M. Dufaure, mon ami, résuma ainsi la situation. Il dit : « La combinaison est rompue pour les uns, parce que M. Humann abandonne la combinaison; pour les autres, parce qu'une condition de choses n'a pas été obtenue; ainsi chacun a ses motifs en la rompant. »

Nous nous séparâmes. Le lendemain M. le maréchal Soult me fit l'honneur de me venir voir. Il me demanda sa liberté en m'apportant la mienne. L'entretien fut parfaitement amical; je n'ai jamais été, de la part de M. le maréchal, honoré de plus de bienveillance que je ne le fus ce jour-là. Lorsque M. le maréchal m'eut rendu ma liberté en reprenant la sienne, M. le maréchal me dit qu'il allait proposer au roi de

me donner tout pouvoir de faire un cabinet, en m'en déférant la présidence.

J'arrêtai à l'instant même M. le maréchal et je lui dis : Maréchal, ne donnez pas un tel conseil à la couronne ; si j'étais appelé aujourd'hui à former un cabinet, et à en avoir la présidence, je ne vous dissimule pas que j'y verrais un piège, et que je m'en plaindrais. (*Sensation prolongée.*)

Je vous supplie, ajoutai-je, de ne point donner à la couronne un tel conseil ; les positions sont faites, elles sont faites par ce qui s'est passé depuis trois semaines ; je ne veux pas être le président du cabinet. Vous serez toujours le président du cabinet dans lequel j'entrerai ; votre position y est marquée, la mienne aussi. Si j'étais appelé chez le roi, je vous renverrais la commission qui me serait donnée ; car je ne veux pas changer les positions. M. le maréchal me remercia, et me dit qu'il ne donnerait pas au roi ce conseil.

Nous nous quittâmes, et je n'ai pas eu, à mon grand regret, l'honneur de revoir M. le maréchal Soult depuis ce jour-là. (*Mouvement.*)

J'ai eu très peu de part à toutes les combinaisons qui ont été essayées depuis lors. Cependant je n'aurais pas exposé ma conduite en entier, si je n'ajoutais quelques détails sur des faits postérieurs.

Une combinaison, et ici, je dois le dire, ce n'est pas mon histoire que je raconte, c'est celle des autres, une combinaison a été essayée, dont je ne devais pas

faire partie ; je n'en ai, pour mon compte, conçu aucun déplaisir. Quelques jours y ont été employés. On m'a demandé, c'est l'un des hommes les plus honorables de cette Chambre, M. Odilon Barrot, si, bien que cette combinaison eût été essayée et qu'elle n'eût pas réussi, je consentirais à entrer avec les mêmes hommes, c'est-à-dire avec les hommes du centre gauche et M. le maréchal Soult pour président. Je répondis à M. Odilon Barrot qu'on pouvait faire auprès de M. le maréchal toutes les démarches qu'on voudrait; que j'étais toujours prêt à entrer, sous sa présidence, au département des affaires étrangères avec les collègues qu'on m'avait donnés, si la condition de choses sur laquelle il y avait eu dissentiment était accordée. Cette ouverture n'eut pas de suites. M. le maréchal Soult déposa ses pouvoirs dans les mains du roi. M. le duc de Broglie fut appelé. M. le duc de Broglie me fit l'honneur de me demander si je voulais entrer dans le cabinet avec ses amis et à quelles conditions. Je répondis à M. de Broglie que j'étais tout prêt à y entrer à deux conditions : la première, que le programme serait accordé (*mouvement*); la seconde, qu'en me plaçant à côté de M. Guizot et de ses amis, on ajoutât cette autre condition, que j'avais toujours regardée comme indispensable, c'est que le cabinet soutiendrait la présidence de M. Barrot.

Il me fut répondu, quant au programme, qu'il n'était pas encore accordé, mais que M. de Broglie se faisait fort de l'obtenir; quant à la condition de la

présidence de M. Odilon Barrot, que M. Guizot et ses amis lui donneraient leurs voix, mais sans en faire une question de cabinet. (*M. Guizot fait un signe négatif.*) Je l'ai cru, du moins.

Je répliquai que j'étais prêt à entrer dans cette combinaison, toujours à la condition que j'avais posée, c'est que le cabinet soutiendrait, par un effort commun et comme question de vie ou de mort, la présidence de M. Odilon Barrot. Voilà le second refus que j'ai fait, et dont j'avais à rendre compte à la Chambre.

Depuis, j'ai été étranger à toutes les combinaisons. Je n'ai fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, que deux refus : un chez le roi, et un en présence de M. de Broglie; un chez le roi, parce qu'une condition de choses me semblait refusée; l'autre à M. le duc de Broglie, parce qu'une condition de personnes ne me semblait pas obtenue. Depuis j'ai persisté à soutenir auprès de mes amis la candidature de M. Odilon Barrot. Je l'ai fait sans engagement, parce que je croyais que, cette candidature venant à réussir, une combinaison utile au pays était rendue facile. Je n'ai pas réussi, je m'y attendais, j'en étais certain. J'espérais que mon insuccès me vaudrait le repos, et un repos que je souhaitais beaucoup après un mois d'une agitation telle que celle que je venais de traverser.

Ces jours derniers, l'honorable président de la Chambre, M. Passy, m'a envoyé plusieurs de mes amis pour me proposer de rentrer dans une combinaison

ministérielle. Ma disposition était de m'y refuser absolument, cependant sur les instances très vives, très pressantes, de mes amis politiques, qui m'ont fait observer que je ne devais pas, par un refus, ajouter à la difficulté de la situation, j'ai répondu que j'avais deux amis politiques dans lesquels j'avais toute confiance, l'honorable M. Dufaure et l'honorable M. Vivien, que ce qu'ils accepteraient pour eux-mêmes je l'accepterais aussi pour moi, et que je ratifierais toutes les conditions auxquelles ils auraient souscrit. Deux jours se sont écoulés, et ces messieurs ont reçu une proposition que je les remercie d'avoir refusée, car, je dois l'avouer, elle a été pénible pour moi. L'une des conditions proposées, et celle-là ne m'était pas pénible, consistait à me trouver à côté de M. Guizot et de ses amis. Je ne l'avais jamais refusé. La seconde était de renoncer au portefeuille des affaires étrangères. C'était la première fois que cette condition m'était faite; je n'ai pas eu à la refuser : mes honorables amis l'ont refusée pour moi, et je les en remercie.

Je n'ai plus rien à dire à la Chambre, je lui ferai seulement observer que, quant à moi, je n'ai jamais été chargé de former un cabinet : j'ai été appelé une fois, pendant quelques minutes, je n'ai pas accepté; je n'ai donc jamais été chargé de former un cabinet, car on n'est chargé qu'après acceptation. Quarante-quatre jours se sont écoulés; j'ai figuré, depuis le 10 jusqu'au 21 mars, d'une manière sérieuse et active. Depuis j'ai reçu des propositions d'un moment, de

quelques heures. Je n'ai pas eu un rôle actif. Mon rôle actif a été de dix jours sur quarante-quatre. Je crois que ma part de responsabilité en cela a été fort restreinte.

J'ai exposé avec la plus grande sincérité les faits tels qu'ils se sont passés; qu'on n'y cherche pas plus que je n'ai dit. Ce sont une fois des difficultés de choses, une autre fois des difficultés de personnes qui m'ont arrêté; je m'étais tracé des conditions; je n'ai pas voulu les abandonner, et je m'en applaudis. C'est ma fidélité à ces conditions qui m'a seule empêché d'accepter les affaires quand elles m'étaient offertes. J'espère qu'on me saura quelque gré de la modération que j'ai apportée dans ces explications. Elles étaient difficiles, et j'ai souffert souvent; mais je crois qu'un homme politique doit mettre ses souffrances de côté pour ne s'occuper que du pays. Aussi n'ai-je voulu porter à cette tribune que ce qui était d'un intérêt général. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Une assez longue interruption succède à ce discours. M. Passy, président, quitte le fauteuil; il est remplacé par M. Calmon, vice-président.

M. Thiers. — Je demande pardon à la Chambre de reparaître immédiatement à la tribune, mais il est un fait que j'ai omis et que je ne dois pas omettre; c'est la mémoire qui m'a manqué.

J'ai omis de dire qu'après la rupture de cette combinaison, qu'on appelle combinaison centre gauche, après le refus des propositions que M. le duc de Bro-

glie avait bien voulu m'adresser, et qui étaient fondées sur ce que nous n'étions pas d'accord sur la candidature de M. Barrot, le 27 mars, Sa Majesté me fit l'honneur de m'appeler pour me charger de composer un cabinet. Cette circonstance est importante, je l'avais omise, je me hâte de réparer cette omission pour qu'on ne puisse pas m'accuser d'avoir dissimulé un fait.

J'ai dit tout à l'heure à la Chambre que, lorsque M. le maréchal Soult m'eut appris qu'il proposerait au roi de m'appeler, je l'avais supplié de n'en rien faire.

Le 27 mars, lorsque le roi m'eut fait l'honneur de m'appeler (je restai dix minutes, un quart d'heure au plus aux Tuileries), je n'acceptai pas la mission que l'on voulait me confier. Et cependant, comme je croyais utile de constater la situation, je remis dans les mains de Sa Majesté une déclaration que je crois pouvoir faire connaître ; mais, comme M. le maréchal Soult y est nommé, je ne la ferais connaître en entier que si M. le marquis de Dalmatie y consentait. (*Signe d'adhésion de M. le marquis de Dalmatie.*)

Voici, pour ce qui me concerne, la déclaration que j'ai remise, le 27 mars, lorsque Sa Majesté m'a mandé pour me confier ses pleins pouvoirs :

« Le roi a fait l'honneur à M. Thiers de lui demander de composer un cabinet, en accordant les points contestés quant aux choses. M. Thiers a répondu au

roi qu'il se serait chargé de cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui, la situation étant complètement gâtée, et les combinaisons qui pouvaient réussir ayant été vainement essayées. M. Thiers a ajouté qu'il était prêt à se dévouer de nouveau au service du roi et à entrer dans la combinaison du centre gauche, si le roi voulait se charger de la reprendre; que, pour lui, il accepterait de nouveau et avec empressement la présidence de M. le maréchal Soult, et qu'il était prêt à faire auprès de lui toutes les démarches qui seraient nécessaires pour lui montrer sa déférence et le désir de se retrouver à ses côtés. »

Telle est, Messieurs, la déclaration que j'ai déposée dans les mains de Sa Majesté, le 27 mars, en réponse à la proposition qui m'était faite de composer un cabinet. (*Sensation prolongée.*)

Mais cet échange d'explications n'amena pas la solution de la crise, qui se prolongea même encore durant quinze jours. Cependant l'opinion publique commençait à s'émouvoir, l'inquiétude à se propager, et quelques fanatiques crurent le moment opportun pour tenter un mouvement révolutionnaire. Le 11 mai, ils voulurent s'emparer de quelques postes, faire des barricades; mais cette échauffourée, dont Barbès était le chef, fut immédiatement réprimée, et elle précipita la formation, sous la présidence du maréchal Soult, ministre des affaires étrangères, d'un cabinet connu sous le nom de cabinet du 12 mai, où le centre

gauche fut représenté par MM. Teste, à la justice; Passy, aux finances; Dufaure, aux travaux publics; et le centre droit par MM. Duchâtel, à l'intérieur; Villemain, à l'instruction publique; Cunin-Gridaine, au commerce. Le portefeuille de la guerre fut donné au général de Cubières et celui de la marine à l'amiral Duperré.

LXXXVIII

DISCOURS

DANS

LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE

(QUESTION D'ORIENT)

PRONONCÉ LE 13 JANVIER 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nous avons vu (n° 29) qu'à la suite de la bataille de Konieh, gagnée sur les troupes turques par Ibrahim pacha, fils du vice-roi d'Égypte, Méhémet Ali, une convention conclue le 5 avril 1833, à Kutahieh, entre le sultan Mahmoud et le vice-roi, avait donné à ce dernier le gouvernement de la Syrie. En subissant les conditions imposées par son vassal, le sultan n'avait pas renoncé à rentrer en possession de la province qui venait de lui être enlevée, et, au mois de mai 1839, se croyant en mesure de reprendre l'offensive, il avait donné ordre à ses troupes de passer l'Euphrate et d'attaquer celles d'Ibrahim pacha. La rencontre avait eu lieu à Nezib et la victoire d'Ibrahim pacha avait été complète. Peu de jours après, le sultan Mahmoud expirait à Constantinople, et le commandant en chef de ses forces navales, faisant voile vers Alexandrie, livrait la flotte turque à Méhémet Ali. En apprenant ces graves événements, le gouvernement français et le gouvernement anglais s'étaient empressés d'envoyer des agents auprès de Méhémet Ali et au camp d'Ibrahim pacha pour demander une suspension des hostili-

tés, et des négociations avaient été entamées à l'effet d'amener un accord entre le vice-roi et le nouveau sultan, Abdul Medjid. La Chambre des députés et la Chambre des pairs siégeaient encore à cette époque, et, sur la proposition du ministère, elles s'étaient empressées de voter un crédit extraordinaire de 10 millions pour donner à nos armements maritimes les développements que comportaient les circonstances. Le vice-roi réclamait la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie. La Porte, tout en admettant l'hérédité pour l'Égypte, ne voulait accorder au vice-roi que la possession viagère de la Syrie. Mais le règlement de ce différend soulevait des questions d'équilibre et d'influence qui intéressaient tous les États de l'Europe, et les cinq grandes puissances adressèrent en commun, à la Porte, une note pour l'engager à ne rien faire sans leur concours. L'empire ottoman, depuis quelques années, avait successivement perdu la Grèce, la Moldavie, la Valachie, l'Égypte, et, en présence de ces démembrements, la France était d'avis qu'il importait à la sécurité et à l'indépendance de l'Europe de favoriser en Orient la création d'États assez forts pour y faire obstacle aux projets ambitieux de la Russie. Aussi appuyait-elle les prétentions du vice-roi d'Égypte, tandis que l'Angleterre, voulant maintenir son influence à Constantinople, se refusait à toute nouvelle cession de territoire qui eût encore affaibli la Turquie. Lord Palmerston avait rallié à cette opinion les cabinets russe, autrichien et prussien, et il ne parlait de rien moins que d'employer les moyens coercitifs pour obliger Méhémet Ali à rendre la flotte turque au sultan et à évacuer la Syrie. Tel était l'état des choses lorsque, le 4 décembre 1839, la session des Chambres françaises, pour l'année 1840, fut ouverte par un discours où le roi s'exprimait de la façon suivante sur les affaires d'Orient.

« Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne et fidèle à l'esprit de cette union toujours si avan-

tageuse aux intérêts des deux pays, a veillé sur l'indépendance et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de cet empire, dont l'existence est si essentielle au maintien de la paix générale. Nos efforts ont du moins réussi à arrêter dans l'Orient le cours des hostilités que nous eussions voulu prévenir, et, quelles que soient les complications qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai l'espérance que l'accord des grandes puissances amènera bientôt une solution équitable et pacifique. »

A ce passage du discours de la couronne, la commission de l'adresse avait proposé de répondre par un paragraphe ainsi rédigé :

« Les efforts de votre gouvernement ont arrêté le cours des hostilités, et la guerre active a cessé. Dans ces graves circonstances, la politique de la France reste invariable; elle ne souffre pas qu'aucune puissance européenne menace l'indépendance ou l'intégrité de cet empire dont l'existence est si nécessaire au maintien de la paix générale. Mais, en appuyant des droits consacrés par le temps, elle tient compte des événements et n'abandonnera pas des droits nouveaux. Le traité qui conciliera des intérêts si divers doit être équitable pour assurer à tous une durable sécurité. Votre Majesté espère qu'une solution satisfaisante sera bientôt pacifiquement amenée par l'accord des grandes puissances. Les vœux de la Chambre s'unissent à vos espérances. »

Ce paragraphe de projet d'adresse indiquait d'une façon beaucoup plus précise que ne le faisait le discours de la couronne les tendances de la France par rapport à la question d'Orient.

La discussion fut ouverte par le discours d'un député légitimiste, le duc de Valmy, discours très agressif contre l'Angleterre, dont la suprématie maritime, suivant l'orateur,

était un danger pour l'Europe et surtout pour la France, tandis que l'alliance avec la Russie nous aurait assuré une influence prépondérante sur le continent et dans l'archipel. De son côté, M. de Lamartine combattit, comme funeste, l'idée d'établir à Alexandrie une nouvelle puissance musulmane sans prestige, sans force, dont le maintien nous imposerait les plus grands sacrifices, tandis que le véritable intérêt de la France et des puissances continentales était de fortifier l'empire turc et de le faire vivre aussi longtemps que possible. Le ministre de l'instruction publique, M. Villemain, répondit à M. de Lamartine que, tout en donnant à l'empire turc l'appui nécessaire pour le faire vivre, il fallait néanmoins tenir compte des faits accomplis, des services rendus en Orient à la civilisation par Méhémet Ali, et qu'il importait de soutenir à Alexandrie ce qui restait de force et de vitalité musulmanes.

M. Thiers prit ensuite la parole pour démontrer l'utilité de maintenir en Orient le *statu quo,* tel qu'il résultait des derniers événements, et développer cette thèse que la politique de partage, étant pour le moment impossible, il fallait pratiquer la politique de précaution d'accord avec l'Angleterre, l'alliée naturelle de la France.

Messieurs,

Lorsque, ces jours derniers, on discutait devant vous nos affaires intérieures, je me suis abstenu de prendre la parole : je craignais que ma présence à cette tribune ne donnât à nos discussions le caractère d'un débat de personnes.

Aujourd'hui les choses sont assez grandes pour que tous nous soyons oubliés devant elles. Je viens parler des choses seules.

Les événements sont si graves, que c'est une grande responsabilité d'y toucher, même par la parole.

Aussi aurais-je voulu m'abstenir de paraître à cette tribune; mais j'ai été poussé à y monter par le sentiment irrésistible qui nous entraîne tous quand il s'agit de la dignité et de la grandeur de notre pays.

Je ne viens pas donner des conseils au cabinet; les conseils donnés de la tribune n'ont jamais, je le sais, une grande efficacité. Je parais ici pour deux motifs : le premier, c'est qu'après des hésitations, des résistances, c'est toujours l'opinion publique qui finit par donner au gouvernement l'impulsion décisive. C'est donc à nous tous, dans la proportion de nos moyens, de contribuer à éclairer l'opinion et de lui imprimer une direction qui tôt ou tard doit devenir celle du gouvernement lui-même.

Il est un autre motif plus important. Dans ce moment, vous le savez, se préparent en Angleterre des résolutions qui, je l'espère, je le souhaite, je le crois, ne sont pas prises encore.

Eh bien, au milieu de voix quelquefois hostiles qui s'élèvent à la tribune, quelques voix amicales, mais fermes, pourront n'être pas sans influence sur ces résolutions; et, quelle que soit d'ailleurs la puissance de ces voix, c'est un devoir de les faire entendre à cette tribune. (*Mouvement d'approbation.*)

Il y a dans cette immense question deux choses à distinguer : le système et la conduite tenue par le gouvernement. Quant à moi, je n'hésite pas à le dire, je me déclare complètement pour le système que le gouvernement a adopté. Mais, je dois le dire aussi, je n'approuve pas au même degré la conduite tenue par le gouvernement, une fois le système admis.

On a beaucoup parlé des divers systèmes que soulevait la question d'Orient. On a parlé du système turc, du système arabe, du système européen, du système du *statu quo*. Pour moi, tous les systèmes imaginés dans cette question se réduisent en réalité à deux : celui que j'appellerai la politique active, qui tend, plus tôt ou plus tard, au partage de l'empire ottoman, et qui s'appuie sur la puissance qui semble la plus disposée à ce partage, c'est-à-dire sur la Russie. Il y a un autre système, c'est celui que me paraît avoir adopté le gouvernement, et qui consiste, non pas à considérer l'empire ottoman comme éternel, comme impérissable, mais à le considérer, sinon comme facile à sauver, du moins comme pouvant être sauvé ; qui consiste, le danger subsistant toujours, à prendre toutes les précautions afin que, si la catastrophe arrivait, la France eût, dans cette question, la situation que ses intérêts et sa dignité exigent.

Tous les systèmes se rattachent, selon moi, à l'un des deux que je viens d'énumérer : la politique active, qui prévoit, qui souhaite le partage, et la politique de précaution, qui regarde ce partage comme possible et

cherche à prendre une position convenable pour le cas où la catastrophe arriverait. J'approuve tout à fait le gouvernement d'avoir préféré le second système.

Je ne dirai, Messieurs, que peu de mots sur ces deux systèmes, qui ne cessent pas d'être en présence depuis que la question a pris naissance.

Cette politique active, qui prévoit le partage comme inévitable et qui voudrait qu'on y tendît d'avance, sur quoi s'appuie-t-elle? Sur une supposition. C'est que la Russie elle-même sera, plus tôt ou plus tard, disposée à ce partage, qu'elle l'est déjà, qu'elle a des projets prochains, et que nous pourrions nous entendre avec elle.

Savez-vous ce qui m'a décidé à me prononcer contre cette politique? C'est une raison qui, pour les gens pratiques, a beaucoup de valeur : c'est qu'elle est tout simplement impossible. Je vais justifier ce mot, qui vous paraît peut-être bien absolu. Cette politique, dis-je, tend à supposer que la Russie a des projets immédiats, que dès lors nous pouvons nous entendre avec elle. Eh bien, je crois, moi, que la Russie n'a pas de projets immédiats, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de s'entendre avec elle. Je crois que la Russie est, comme tout le monde, pour le *statu quo*. Je justifierai tout à l'heure cette assertion.

Je sais que des esprits généreux, patriotiques, prétendent que, si la Russie ne cherche pas à s'entendre avec nous, c'est qu'il y a en nous, permettez-moi de le dire, quelque chose qui lui déplaît; c'est que nous avons fait une révolution. Je ne crois pas cela.

D'abord, je suis de ceux qui sont charmés que cette révolution ait été faite. Dans tous les cas, elle est faite, et il faut adopter une politique en harmonie avec elle.

Mais je ne crois pas que la Russie ait des préjugés : les grands cabinets n'ont pas de préjugés. Sans vouloir retracer les leçons de l'histoire, je me souviens qu'à une époque, la Russie, après avoir fait une guerre très vive, très acharnée, après avoir envoyé Suvarow avec 150,000 Russes sur nos frontières, a changé brusquement de politique, quand elle a pu croire qu'il était de son intérêt de s'entendre avec la France, qui cependant n'avait pas cessé d'être révolutionnaire.

Savez-vous pourquoi la Russie ne cherche pas à s'entendre avec vous? C'est qu'elle est pour le *statu quo*, c'est-à-dire pour la paix. Tout le monde est pour la paix en Europe, tout le monde, d'une manière très ferme et très décidée. (*Sensation.*)

On nous dira, il est vrai, qu'il s'agit non pas de procéder à un partage immédiat, mais de s'y prendre longtemps à l'avance pour profiter, d'accord avec la Russie, de ce partage éventuel. Le projet serait donc de se concerter à l'avance avec elle sur la base plus ou moins indiquée du partage. Mais, je le demanderai, comment s'expliquer, comment arriver à parler sur ce sujet à un futur allié qui ne paraît guère disposé à entrer dans ces vues? Comment? Par des allusions, des mots à double entente, des insinuations cachées qui signifieraient qu'au besoin nous donnerions telle

chose pour qu'on nous abandonnât telle autre... Messieurs, permettez-moi de vous le dire, en diplomatie on ne fait à personne de telles confidences. Savez-vous pourquoi? C'est qu'on peut demander à un homme sa parole d'honneur de se taire; on ne la demande pas à un cabinet. Si l'on avait su en Europe que vous formiez des projets sur l'empire turc, vous auriez été dénoncés au monde, vous auriez passé pour des ennemis de la paix générale, pour des brouillons dangereux et ridicules.

Ainsi je ne crois pas que l'on puisse, avec quelque fondement, quelque raison, abonder dans le système, qui supposerait un partage plus ou moins prochain et une entente de la France avec celle des puissances qui serait la plus intéressée au partage. Et, quand tout le monde est attaché au *statu quo*, même la Russie, ne serait-il pas étrange que ce fût la France seule qui voulût bouleverser le monde, dans des vues d'agrandissement fort problématiques, fort incertaines, peut-être fort mal accueillies de ceux qui devraient s'y associer?

La politique de partage étant impossible aujourd'hui, que reste-t-il? La politique de précaution, qui consiste à prendre une telle position dans la question d'Orient, que vous puissiez au besoin et sur-le-champ tenir la conduite que réclameraient vos intérêts et votre dignité.

Quelle était, dans cette hypothèse, la puissance avec laquelle il fallait s'associer pour les précautions

à prendre? Pour moi il n'y a pas de doute, cette puissance, c'est l'Angleterre.

Je ne rappellerai pas que, dans une question toujours pendante en Europe, la question de principes, l'Angleterre est votre alliée naturelle; mais, dans la question d'Orient, pour la politique de précaution, l'Angleterre était votre alliée nécessaire.

Quelle est la puissance la plus intéressée à ce que Constantinople ne soit pas occupée par la Russie? C'est l'Angleterre. Quelle est la nation qui a toujours, au plus haut degré, les moyens efficaces d'empêcher que Constantinople ne soit occupée? C'est encore l'Angleterre, parce que le danger est maritime et que l'Angleterre est maritime. Vous l'êtes comme elle. C'était une double raison de s'entendre; vous étiez alliés par le but, vous l'étiez aussi par les moyens. Permettez-moi de vous dire quelques mots sur la nature du danger auquel il fallait pourvoir.

Constantinople, vous le savez tous, est placée à quelques journées de Sébastopol; et, grâce aux vents et au courant, une escadre partie de Sébastopol peut en trois ou quatre jours déposer une armée à Constantinople. Cela n'est pas une hypothèse : vous vous rappelez qu'en 1833, à une époque où la Russie n'était pas aussi préparée qu'aujourd'hui, 10,000 Russes ont été transportés en quelques jours sur le Bosphore. Depuis, les préparatifs ont été faits avec plus de précision. Ce que je dis est connu de tout le monde et ne saurait être trop connu : il y a à Sébastopol une expé-

dition toujours prête, avec des vaisseaux de ligne tout armés ; il y a, ce qui n'existe nulle autre part, des marins casernés, des troupes campées ; en quarante-huit heures, on fait embarquer l'expédition, en quatre jours on est à Constantinople, et en six jours l'événement peut être accompli. Il faut dix-huit jours pour le savoir à Paris et à Londres. Voilà le danger qui menace sans cesse Constantinople.

A ce danger, heureusement, la situation des lieux permettait d'opposer une précaution puissante. Vous savez que la mer au milieu de laquelle est placée Constantinople est la mer de Marmara. Elle a deux issues : le Bosphore, qui communique avec la mer Noire et qui est menacé par la Russie, et une autre issue, les Dardanelles, communiquant avec la Méditerranée, exposées par conséquent à l'action de la France et de l'Angleterre.

Eh bien, il était tout indiqué d'avoir une flotte anglo-française à l'entrée du détroit, toujours disposée à répondre à l'acte agressif qui menace le Bosphore par un acte défensif du côté des Dardanelles.

La position était indiquée, je n'apprends rien à personne ; mais je dis que, dans une politique pareille, il fallait naturellement s'entendre avec l'Angleterre, car il y avait alliance avec elle quant au but et quant aux moyens.

Jusqu'ici, Messieurs, je crois que nous nous entendons parfaitement.

Cependant, pour agir dans cette question avec la

mesure convenable, pour conserver le calme nécessaire, pour ne pas apporter dans la conduite qu'on avait à tenir trop de précipitation, il fallait bien apprécier l'imminence du danger.

Il est vrai que la Russie menace toujours, par Sébastopol, Constantinople. Mais est-il vrai que la Russie voulût agir immédiatement? Là était la question.

Je crois, Messieurs, qu'il n'était pas difficile de prévoir avant l'événement que la Russie n'était pas pressée d'aller à Constantinople. C'est ici que je vais justifier mon assertion de tout à l'heure; savoir, que la Russie n'a pas de projet immédiat, qu'elle est pour le *statu quo*.

On ne se fait pas, en général, une idée assez précise des projets du cabinet russe. Tantôt on s'endort sur ces projets, tantôt on se les exagère. Voici, je crois, Messieurs, la vérité exacte, non pas déduite seulement du langage habituel de la diplomatie russe, mais déduite de son langage et de ses intérêts bien entendus. Voici, pour ma part, ce que je crois et ce que les événements démontreront, je le crois aussi.

Lorsque la Russie ne touchait pas à la mer Noire, elle devait être impatiente d'y arriver, très impatiente, car il lui fallait des débouchés dans les mers du Nord et dans les mers du Midi; elle devait être très impatiente de toucher à la Baltique et à la mer Noire. Or, vous le savez, la Russie occupe maintenant les plus beaux rivages de la mer Noire.

Elle n'a plus à se presser pour toucher aux mers du Midi. Il est vrai que les clefs de la mer Noire sont à Constantinople; mais je vous prie de remarquer que, pendant la paix, la mer Noire est ouverte pour tout le monde, pour tous les commerces. En cas de guerre, les clefs de la mer Noire, qui sont à Constantinople, se trouvent, permettez-moi le mot, en des mains débiles et dépendantes de la Russie. Elle n'a donc pas à se presser; elle n'a pas à commettre une faute d'impatience pour s'emparer de clefs qui sont en des mains dépendantes d'elle. Mais, si ces clefs pouvaient passer en des mains jeunes et vigoureuses, la Russie ne le supporterait pas. Aussi je crois qu'on se trompe, si l'on considère sa politique sous un autre jour que celui-ci. Elle ne veut pas actuellement de Constantinople, mais elle veut que personne ne s'en empare; elle consent à laisser les clefs de la mer Noire dans les mains qui les tiennent aujourd'hui; elle ne voudrait pas les laisser passer en d'autres mains.

Voilà, je crois, toute sa politique; elle l'a dit tout haut, à tout le monde, elle ne s'en cache à personne.

Il est bon que les puissances ne se créent pas des ombrages, qu'elles mesurent exactement leurs projets et leurs vues respectives. Pour moi, ma conviction profonde est que la Russie n'a pas de projets immédiats, parce que les clefs de la mer Noire sont en des mains dépendantes. Ses projets changeraient à

l'instant même où ces clefs passeraient dans d'autres mains.

Quel était donc le danger? C'est que quelqu'un voulût marcher sur Constantinople. Si quelqu'un avait voulu marcher sur Constantinople, à l'instant même la Russie y eût été avant tout le monde. Le personnage qu'on pouvait croire disposé à marcher sur Constantinople, c'est le pacha d'Égypte. Eh bien, le pacha d'Égypte ne l'a pas voulu, pas plus que la Russie, et il ne le voulait pas par d'aussi bonnes raisons que celles qui font que la Russie ne voulait pas se hâter d'occuper le Bosphore.

Vous savez tous que le pacha d'Égypte est en querelle avec le sultan sur la question suivante. De fait, il occupe toutes les provinces au delà du Taurus, l'Égypte, la Syrie, le district d'Adana, qui contient les passages du Taurus ; et, depuis la bataille de Nezib, il occupe en outre Orfa, Diarbekir. Depuis 1833, le pacha a voulu ajouter à la possession de fait non pas la souveraineté (il consentait à être le vassal de la Porte), mais l'hérédité. Quelques personnes lui ont prêté le projet de porter plus loin son ambition, de vouloir, à la suite d'une victoire brillante, passer le Taurus, se jeter dans l'Asie Mineure, et marcher sur la capitale de l'empire ottoman. Il ne pouvait pas le faire sans que la Russie s'en mêlât. Il fut une époque où le pacha d'Égypte voulut marcher sur Constantinople : il espérait peut-être se rendre, par surprise, maître de cette capitale ; c'était

en 1833. Les projets de l'Europe et les intentions de la Russie n'étaient pas alors connus comme aujourd'hui. Eh bien, il a trouvé que la Russie y était avant lui. En 1833 le pacha a donc reçu une leçon, il a éprouvé que les Russes pouvaient arriver avant lui à Constantinople, et avant même que l'Europe en fût avertie.

Cette leçon aurait parlé à un esprit moins pénétrant que celui du pacha d'Égypte; à plus forte raison a-t-elle parlé à un esprit aussi politique que le sien. Il a bien compris qu'il ne pouvait aller à Constantinople sans y trouver une armée russe pour lui en fermer les portes; que la présence des Russes à Constantinople devait amener une conflagration et un partage, et que, dans ce partage, ses propres provinces succomberaient peut-être.

Ainsi le pacha n'a jamais eu la pensée qui lui est prêtée, de passer le Taurus; il n'a jamais eu d'autre projet que celui de se faire donner l'hérédité. S'il avait pu ne pas comprendre la leçon de 1833, le langage des agents étrangers au Caire la lui aurait rendue très claire; car, depuis 1833, le consul de Russie et tous les consuls lui ont répété sans cesse que, s'il marchait sur Constantinople, il y trouverait les Russes sous les armes.

Marquons bien en présence de quels dangers on se trouvait. Les Russes ne voulaient point aller à Constantinople, à moins que le pacha n'y allât; et le pacha ne voulait pas non plus y aller, parce qu'il savait

que c'était peut-être provoquer la ruine de l'empire turc et le partage de ses propres provinces.

Ce que je dis ici, tout le monde le savait, même au début de la question. L'année dernière le rapport de votre commission le disait presque. C'était l'opinion de tout le monde. On pouvait donc conserver un peu de sang-froid en présence de cette question, et se conduire avec mesure, avec prudence, avec habileté.

Quelle était la conduite toute simple qu'on devait suivre ? Bien qu'il ne fût pas à supposer que la Russie vînt à Constantinople, attirée par le pacha, qui n'y voulait pas aller, il fallait être prudent, et, comme on l'a fait, placer deux escadres en vue des Dardanelles.

Mais, ensuite, il fallait laisser à la question d'Orient quelque liberté; il fallait la laisser marcher seule ; il fallait n'y intervenir qu'à temps, ne pas trop se presser ; car, en se pressant, on courait un grand danger. La question d'Orient, après tout, entre qui se passait-elle ? Entre le sultan et le pacha. Une bataille en Orient pouvait la terminer, et une bataille en Orient ne saurait avoir un grand retentissement en Europe. Mais, si l'on allait prématurément, imprudemment, substituer à la question d'Orient celle d'Europe, cela devenait interminable, comme vous le voyez tristement aujourd'hui ; et là était le danger, là est la grande faute de conduite.

Je demande à la Chambre de vouloir bien me

suivre avec quelque attention ; je vais essayer d'exposer les faits avec la plus grande clarté possible.

Messieurs, que demandait le pacha ? Il demandait l'hérédité ; et il y a déjà plusieurs années que tel était le sujet de ses contestations avec le sultan.

Certainement, si cette hérédité avait dû entraîner la perte de l'empire turc, ou entraîner son amoindrissement à un tel degré qu'il n'eût plus pu se soutenir, j'aurais approuvé qu'on résistât à Méhémet Ali ; mais cette hérédité, qu'était-elle au fond ? Un mot, un simple mot ; et j'ai vu, depuis sept ans, tous les esprits sensés disposés à penser qu'il serait sage de pacifier l'Orient avec ce mot si désiré du pacha.

En fait le pacha possède les provinces dont il demande l'hérédité. La Turquie a bien pu se faire quelques illusions, et croire qu'il lui serait permis de les recouvrer ; mais personne, connaissant un peu les affaires de ce monde, ne l'a cru comme elle ; et, si l'on avait conservé quelques doutes, la bataille de Nezib les aurait résolus.

Il est évident que la Turquie ne peut pas reconquérir ces provinces. Quand on ne peut pas reconquérir des provinces, savez-vous ce que cela signifie ? Cela signifie qu'on ne peut pas les gouverner. Il est évident que la Porte n'a plus au delà du Taurus, en Asie, comme elle n'a plus au delà des Balkans en Europe, un pouvoir suffisant pour asservir les provinces qu'elle y a autrefois possédées ; elle ne peut plus en Europe, sur la Servie, la Valachie et la Moldavie, elle ne peut

plus en Asie, sur la Syrie, l'Égypte et l'Arabie, elle ne peut plus exercer que des droits de suzeraineté : mais, pour un gouvernement direct et réel, il est démontré à tout esprit sensé qu'elle ne peut l'exercer sur les pays situés au delà des Balkans et du Taurus.

Que devaient faire les amis éclairés de la Turquie ? Ils devaient lui conseiller de se borner à cet empire qui s'étend au pied des Balkans d'un côté, au pied du Taurus de l'autre, qui descend vers les deux mers, et forme une magnifique vallée au sein de laquelle coulent, comme un vaste fleuve, les eaux de l'Euxin, de la Propontide et de l'Archipel. C'est un État magnifique. Si une puissance habile, ayant confiance et courage, voulait l'administrer avec un peu d'ordre et de suite, elle pourrait constituer encore un superbe empire. Les amis raisonnables de la Turquie n'ont jamais dû lui conseiller autre chose, que de concentrer ses vues, ses forces, ses essais de réorganisation, entre les Balkans et le Taurus.

Je citerai un exemple, la question de la Grèce.

Tant que la Turquie s'est obstinée à vouloir reconquérir la Grèce, elle s'est inutilement épuisée ; elle a agité l'Europe. L'Europe, quant à la question d'Orient, ne sera tranquille que lorsque la Turquie aura fait son sacrifice à l'égard de la Syrie et de l'Égypte, comme elle l'a fait à l'égard de la Grèce.

Et j'ajoute qu'elle restera encore suffisamment puissante. D'ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, l'hérédité en réalité était plutôt un mot qu'une véri-

table concession; car l'Égypte possède de fait les provinces pour lesquelles elle réclame l'hérédité.

Le jour où le pacha mourra, quelle sera la question? Ou le pacha d'Égypte aura eu la sagesse de livrer son empire à celui qui l'a fondé par son épée, sinon par sa politique, c'est-à-dire à Ibrahim ; ou il aura voulu partager son empire entre ses enfants, donner la Syrie à l'un, l'Égypte à l'autre : et alors, s'il a fait cette faute, que l'hérédité soit déclarée ou non, la Porte, si elle se réorganise, pourra, en vertu de son droit de suzeraineté, reprendre les provinces qu'elle a perdues. Si, au contraire, le pacha a eu la sagesse de transmettre son héritage à Ibrahim, et si Ibrahim conserve toutes ses facultés, je dis que, l'hérédité même n'étant pas accordée, je défie la Porte de reprendre l'Égypte et la Syrie. La question de l'hérédité n'est donc pas une question de droit, mais une question de fait; et elle dépendra uniquement de l'état relatif de la puissance ottomane et de l'état relatif de la puissance égyptienne, le jour de la mort de Méhémet Ali. (*Très bien!*)

Ainsi je dis qu'en réalité l'hérédité n'était qu'un mot à accorder, et je crois que, si l'Europe, dans sa sagesse, avait bien fait entendre ces conseils au sultan, peut-être (je dis peut-être, et je vais indiquer tout de suite où était la vraie difficulté), peut-être la question d'Orient n'aurait pas acquis la gravité qu'elle a aujourd'hui.

Toutefois je conviens qu'il y avait là une diffi-

culté énorme : c'est qu'on ne pouvait pas facilement persuader à un vieux souverain de renoncer à des provinces qu'il avait possédées, et le convaincre qu'il ne pouvait pas les recouvrer. L'entêtement, l'obstination du sultan, peut-être aussi les conseils donnés par quelque diplomate, l'ont empêché d'accéder aux raisons meilleures que l'ambassadeur de France n'a jamais manqué de lui donner.

Mais, puisqu'il y avait d'un côté une prétention qui n'était pas très extraordinaire, très déraisonnable, celle d'ajouter à la puissance de fait l'hérédité, et, d'un autre côté, l'entêtement d'un prince qui ne voulait pas renoncer à des provinces qu'il avait possédées, quel était le négociateur possible entre ces deux prétentions? Dès qu'on ne pouvait pas empêcher la guerre, il n'y avait qu'un négociateur possible, permettez-moi de vous le dire, c'était la victoire! Substituer à la victoire la diplomatie, c'était substituer un négociateur lent, difficile, querelleur, à un négociateur prompt et décisif, qui aurait agi d'une manière souveraine après la bataille de Nezib.

L'événement avait merveilleusement servi, à mon avis, la politique qu'on aurait dû suivre. Puisque après tout, on ne pouvait raccommoder le pacha et le sultan, et que le pacha ne demandait rien d'exorbitant, puisqu'on avait une flotte qui observait les Dardanelles pour les cas extraordinaires, il fallait un peu laisser faire. Que s'est-il passé? Le sultan s'est donné tous les torts ; il a été l'agresseur ; son armée a été non

pas seulement battue à Nezib, mais détruite. A ce fait il s'en est ajouté un autre : la flotte a défectionné ; le sultan s'est donc trouvé sans armée de terre et sans armée de mer. Ce n'est pas tout : le sultan est mort, et il a emporté avec lui une main vigoureuse certainement, et qui tenait avec fermeté les rênes de l'empire, mais il a emporté aussi cette haine profonde contre le pacha, qui était la cause de l'agitation de l'Orient.

Il me semble que la question était bien simplifiée à Constantinople, car il n'y avait plus ni armée de terre, ni armée de mer, ni la haine du sultan contre le pacha.

Il n'y avait plus, après cet aplanissement des difficultés à Constantinople, qu'une difficulté à craindre : c'est que le pacha victorieux ne se fût infatué de sa victoire, et qu'il ne voulût exagérer ses prétentions et marcher sur Constantinople. Eh bien, Messieurs, pour comble de bonheur, toutes les difficultés s'étaient aplanies à Constantinople sans s'être augmentées du côté du pacha; car le pacha victorieux, que fait-il? Marche-t-il sur Constantinople? Non. Il s'arrête au pied du Taurus. On a dit que c'est sur les instances très vives d'un aide de camp de M. le président du conseil. Je ne veux pas contester cette gloire au cabinet, je veux constater le fait; le pacha s'est arrêté. Qu'a-t-il demandé? A-t-il exigé des provinces au delà du Taurus? A-t-il voulu porter son empire au delà des frontières naturelles qui le séparaient de la Porte? Pas

du tout. Qu'a-t-il demandé le lendemain de sa victoire? Ce qu'il demandait la veille : l'hérédité des provinces.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Il demandait les clefs du Taurus : Adana, Orfa, Diarbekir.

M. THIERS. — Je crois que quelques réclamations s'élèvent au banc de MM. les ministres, et je prévois l'objection sur-le-champ. On dit que le pacha demandait Adana, Orfa, Diarbekir, c'est-à-dire les provinces qui sont situées au pied du Taurus. Permettez, Messieurs, une frontière de montagnes n'est jamais une frontière parfaitement délimitée comme un fleuve. Il y a là sur l'un et l'autre versant des provinces qu'on peut assigner à tel ou tel, suivant qu'on veut donner à l'un ou à l'autre les passages importants. Adana, Diarbekir, Orfa, sont les clefs du Taurus du côté de la Syrie; mais elles sont situées sur le versant qui descend vers l'empire égyptien. Elles n'empiètent pas sur l'Asie Mineure. En les demandant, Méhémet ne demandait rien au delà du Taurus. On pouvait donc les donner ou les contester; mais, au fond, je dis qu'il ne demandait rien au delà du Taurus, rien qui menaçât sérieusement l'empire turc, et qui pût être une raison de repousser complètement ses prétentions. (*Bruits divers.*)

Je sais bien qu'il exigeait de plus une chose que j'ose appeler de son nom, et qui ressentait un peu l'insolence du vainqueur.

M. Jouffroy. — Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. Thiers. — Il exigeait la destitution de Kosrew pacha. Eh bien, Messieurs, tout le monde le sait, c'est une demande à laquelle il n'a plus tenu dès que des représentations lui ont été faites ; il avait moins demandé cette destitution pour l'obtenir que pour avoir quelque chose à retrancher de ses premières prétentions. Je dis, en un mot, que, bien qu'il pût y avoir quelque difficulté de détail, le principe, au fond, n'était pas inadmissible : le pacha ne demandait rien au delà du Taurus.

J'aurais compris que la diplomatie européenne se jetât sur les pas du pacha, s'il avait franchi le Taurus, s'il avait menacé Constantinople, s'il avait demandé quelque chose au delà du Taurus qui compromît la véritable intégrité géographique de l'empire turc, comme il faut l'entendre aujourd'hui; j'aurais compris qu'on s'opposât à lui.

J'aurais compris enfin que, le lendemain de la victoire de Nezib, sous l'émotion de cet événement, après la défection de la flotte, l'Europe intervînt; mais c'est le 24 juin que la bataille de Nezib a été livrée, et c'est le 28 juillet, c'est-à-dire trente-quatre jours après, quand Constantinople était tranquille, quand toutes les têtes devaient être calmées, que l'Europe prend à tâche d'arranger le sultan et le pacha, et se charge d'une œuvre qui malheureusement, vous le voyez, n'est pas encore accomplie.

Nous discuterons cela aussi longuement, aussi précisément qu'on le voudra; mais je dis que là était une grande faute.

Maintenant on assure qu'il y avait difficulté à concilier le pacha et le sultan. Je veux bien le croire; cependant je me demande si les difficultés qui séparaient le sultan et le pacha sont comparables à celles qui divisent aujourd'hui toutes les puissances, et s'il n'y aurait pas eu un grand bénéfice à laisser la question d'Orient aller encore quelque temps toute seule, au lieu de lui substituer la question d'Europe, que je ne sais comment on pourra résoudre. (*Mouvement.*)

Mais comment cela s'est-il fait? On dit que la France ne pouvait pas refuser de négocier; on dit qu'elle ne pouvait pas refuser de prendre part aux conférences proposées par l'Europe, et que, ces conférences une fois établies, l'intervention, le lendemain de la bataille de Nezib, en résultait nécessairement.

Permettez-moi quelques mots sur ce sujet. Je ne citerai pas des faits de détail, que les chancelleries peuvent contester, je citerai des faits qui sont à peu près de notoriété publique dans toute la diplomatie européenne.

Comment s'est opérée l'intervention des puissances de l'Europe après la bataille de Nezib? Je dis que la manière dont elle s'est opérée aggrave peut-être la faute elle-même.

On avait parlé d'une conférence à Vienne. Personne, je crois, ne le contestera. Je ne blâme pas

cette proposition d'une conférence à Vienne pour arranger ce grand différend; assurément non. D'ailleurs, j'en conviens, la puissance qui aurait refusé de s'y associer se serait rendue suspecte, et aurait annoncé par là peut-être des projets intéressés et personnels.

Je suis bien d'avis qu'il fallait adhérer aux conférences; mais quel était le but de ces conférences? C'était, disait-on publiquement : 1° d'amener la Russie à renoncer à son protectorat exclusif; 2° de réconcilier le pacha et le sultan.

Eh bien, pour accepter des conférences de ce genre, il fallait être sûr que la Russie y adhérerait. On voulait former ces conférences pour arracher à la Russie son protectorat exclusif; mais il fallait être sûr qu'elle y viendrait. On voulait réconcilier le pacha et le sultan; mais quel était le moyen d'y arriver? Il fallait que, dans ces conférences, composées de cinq puissances, il y en eût deux au moins d'accord; il fallait, dis-je, que la France et l'Angleterre se fussent entendues; alors la France et l'Angleterre d'accord auraient inévitablement rallié à elles la Prusse et l'Autriche; alors quatre voix se déclarant contre une, on aurait eu quelque espoir d'arracher à la Russie son protectorat exclusif, et de réconcilier le pacha et le sultan.

Mais accepter des conférences sans être sûr que la Russie y adhérerait, c'était une faute. Et ce qui me ferait croire qu'on n'était pas certain de l'adhésion de la Russie, c'est que la Russie n'y a jamais adhéré, et qu'aujourd'hui elle n'y adhère pas encore. Ce qui me

ferait croire qu'on s'était hâté d'agir sans avoir au moins l'accord tacite de la France et de l'Angleterre, c'est qu'aujourd'hui la France et l'Angleterre n'ont pas encore réussi à s'entendre. Il est donc vrai qu'on constituait une espèce d'autorité, sans savoir si les cinq puissances y adhéreraient, et sans savoir si, dans les cinq, deux au moins pourraient s'entendre pour amener les autres à une espèce d'unanimité.

Eh bien, c'est à cette conférence ainsi constituée, où l'on n'a jamais pu se compléter, et où il n'y avait pas même les deux puissances les plus intéressées qui fussent d'accord, c'est à cette conférence ainsi constituée qu'on a attribué, je ne dirai pas le pouvoir de dicter des ordres à Constantinople, mais le pouvoir de correspondre avec Constantinople, et de donner une certaine impulsion aux ambassadeurs.

Que s'est-il passé? La bataille de Nezib n'avait pas bouleversé les têtes à Constantinople, mais la nouvelle de la bataille de Nezib, arrivée à Vienne, y a produit une vive émotion; l'émotion de Vienne a été reportée à Constantinople par les correspondances de la conférence, et cette conférence, qui n'était pas constituée, écrivant aux ambassadeurs à Constantinople, leur a donné l'impulsion qui a amené l'intervention. Si ces faits étaient contestés, nous aurions un jour le moyen de les vérifier. J'espère que les documents de cette grande négociation seront produits, et vous verrez alors si les faits que je rapporte sont inexacts.

On ne peut contester qu'il y ait eu des conférences à Vienne, ou du moins qu'on ait eu le projet de conférences à Vienne.

On s'y laissait entraîner sans savoir si la Russie y adhérerait, sans être d'accord avec l'Angleterre; et cependant on donnait le pouvoir à cette conférence de correspondre avec Constantinople.

Je dis, j'en demande pardon à MM. les ministres, je dis qu'agir ainsi, c'est livrer au hasard les affaires du monde.

M. Duchatel, ministre de l'intérieur. — Je demande la parole. (*Interruption.*)

M. Thiers. — Du reste, le débat ne consiste pas précisément dans la question de savoir quelle était la nature des pouvoirs attribués à la conférence, si c'est elle ou non qui a donné l'impulsion aux ambassadeurs. Ce qui est certain, c'est que, quand les principales difficultés étaient aplanies, la diplomatie européenne s'est jetée au milieu du débat et l'a pris à son compte. Voilà le fait incontestable; car on ne peut nier la note du 28 juillet, par laquelle les cinq puissances se chargeaient des affaires de l'Orient.

Quelles ont été les conséquences de cette faute? Il y en a eu trois. La première, c'est qu'on a mis tout en suspens à Constantinople, et qu'on a fait courir à l'empire turc le seul danger réel qu'il pût courir dans cette circonstance; je le démontrerai tout à l'heure.

La deuxième, c'est que la France et l'Angleterre,

si elles ne se sont pas séparées, je l'espère encore, en ont du moins donné la crainte aux deux nations.

Et enfin la troisième, c'est que la France et l'Angleterre paraissant se séparer, la Russie a essayé de se rapprocher de l'Angleterre.

Je prétends qu'excepté la guerre, on ne pouvait faire sortir de cette question trois conséquences plus fâcheuses. Je dis qu'on a fait courir à l'empire turc le seul danger qu'il pût courir. Cela n'a pas besoin de beaucoup de démonstrations. Le jour où le sultan est mort, une grande difficulté a été supprimée ; savoir : la haine qu'il portait au pacha. Mais ces mains fortes qui tenaient les liens de l'empire avaient disparu ; il n'y avait plus à Constantinople que le gouvernement d'une femme, d'un enfant et d'un vieillard. Dans cet empire où le pouvoir est si affaibli, si les Russes avaient eu, comme on le dit, des projets, si le pacha en avait eu, ils étaient bien libres de les mettre à exécution : Méhémet Ali pouvait soulever tous les pachas par ses intrigues, et la Russie pouvait venir à Constantinople ; car, le jour où le sultan est mort, ce qui menaçait l'empire, c'était la dissolution ; et, en mettant tout en suspens, vous la rendiez possible.

Quant aux conséquences, de séparer la France de l'Angleterre et de rapprocher l'Angleterre de la Russie, comment se sont-elles produites? Lorsqu'on s'est chargé des affaires d'Orient, c'est naturellement de cette conférence, que je dis ébauchée, qu'on devait attendre une solution. Eh bien, cette confé-

rence, la Russie n'a jamais voulu s'y rendre ; la France et l'Angleterre n'y apportaient pas les mêmes vues ; alors il a fallu renoncer à un concert des cinq puissances, il a fallu chercher à s'entendre à deux ou à trois. Quelles étaient les puissances qui pouvaient commencer à former un accord entre elles? C'étaient la France et l'Angleterre. Eh bien, à peine est-on arrivé aux premières explications, qu'on s'est aperçu que l'on n'était pas d'accord. On ne s'était pas encore parlé, on ne s'était pas expliqué. L'Angleterre voulait reprendre la flotte ; elle voulait bien donner au pacha l'Égypte et peut-être une portion de la Syrie, mais elle ne voulait pas lui donner la Syrie tout entière. Le gouvernement français a résisté et il a bien fait ; il a dû résister.

Je ne lui fais qu'une objection : il fallait, le bon sens l'indique, s'être expliqué avec l'Angleterre avant d'entrer dans un démêlé pareil ; car alors, si l'on n'avait pas pu s'entendre, du moins on n'aurait pas eu l'air de vouloir se tromper. Des gens qui se sont expliqués, même lorsqu'ils ne se sont pas entendus, ne sont jamais ennemis. La France et l'Angleterre, faute de s'être expliquées en temps utile, se sont aperçues trop tard qu'elles différaient dans leurs vues. L'Angleterre a voulu d'abord arracher la flotte au pacha, puis lui ôter une partie de la Syrie. La France a résisté. La résistance a fait du bruit. Les amis du cabinet français ont exalté sa fermeté. L'Angleterre s'est plainte de ce que la France changeait de politique. Je ne dis pas

que cela fût vrai ; mais il est certain que la France avouait sa politique un peu tard, et qu'elle se donnait ainsi un air de duplicité. (*Mouvement.*)

Et voyez, Messieurs, quel singulier spectacle nous avons donné à l'Europe! Nous voulions, disions-nous, faire cesser le protectorat exclusif de la Russie. Quelles étaient les deux puissances qui avaient le moyen physique et moral de faire cesser le protectorat exclusif de la Russie? Certainement l'Angleterre et la France, car toutes les deux montaient la garde aux Dardanelles, toutes les deux pouvaient, par leur union, mettre la conférence d'accord; et, tandis qu'on s'était vanté d'amener la Russie à la conférence pour faire cesser son protectorat exclusif, les deux seules puissances qui pouvaient le faire cesser ne s'entendaient pas! On a ménagé à la Russie un triomphe, un triomphe facile il est vrai, dont elle a saisi l'occasion avec habileté. Quand elle a vu que la France et l'Angleterre ne pouvaient pas se mettre d'accord, elle a formé un projet tout simple, connu de tout le monde, sur lequel le cabinet fait bien d'être discret, mais sur lequel nous pouvons parler, nous qui ne sommes pas membres du cabinet. D'ailleurs, en parlant librement, nous n'apprendrons rien à personne. Ce projet est celui-ci : la Russie a vu l'Angleterre en collision avec la France ; elle a trouvé l'occasion bonne, elle aurait été maladroite de ne pas la saisir. Elle a dit : Qu'est-ce qui divise l'Angleterre et la France? C'est le pacha. Eh bien, le pacha m'intéresse peu,

je vais le livrer à l'Angleterre; j'obtiendrai quelques conditions qui, sous une autre forme, feront revivre le fameux traité d'Unkiar-Skelessi.

Vous savez que la Russie a envoyé M. de Brunow à Londres; il n'a pas réussi une première fois, et c'est un bonheur; mais on dit qu'il a plus de chance de réussite la seconde fois que la première.

Voici ce que la première fois M. de Brunow proposait à Londres. Il disait à l'Angleterre : « Le pacha ne nous intéresse pas; vous pouvez, à cet égard, présenter vos propositions, nous les accepterons; de plus, nous vous faisons une grande concession; nous abandonnons le traité d'Unkiar-Skelessi. »

Vous n'ignorez pas en quoi consiste ce fameux traité : il consiste en deux stipulations. La première, c'est qu'au premier danger qui menacera Constantinople, les Russes pourront y arriver; la seconde, c'est que, pendant que les Russes seront à Constantinople, on ne permettra pas aux flottes anglaise et française de passer les Dardanelles. M. de Brunow disait ceci : « Le jour où le pacha voudrait passer le Taurus, les Russes viendront à Constantinople; et vous, puissances maritimes, vous agirez sur l'Asie Mineure, la Syrie, mais vous n'entrerez pas dans les eaux de Constantinople. »

La proposition ne pouvait pas être agréée; on proposait par là aux autres puissances de reconnaître le traité d'Unkiar-Skelessi; on proposait que les Russes fussent à Constantinople, que les Français et les An-

glais fussent en dehors de la mer de Marmara. Cette proposition, je le répète, ne pouvait pas être agréée. On en a imaginé une autre, et c'est cette nouvelle proposition qui est l'objet du second voyage de M. Brunow. La voici :

L'article principal est toujours que la Russie pourra arriver à Constantinople au premier danger ; la concession ajoutée, c'est que cette fois on permettra aux Français et aux Anglais d'introduire chacun quatre vaisseaux de ligne dans la mer de Marmara. Je n'insiste pas sur les détails. Heureusement rien n'est fini. On dit que cela se discute en ce moment.

Sans disputer ici sur les chiffres, les Russes, en vertu de ces propositions, viendraient à Constantinople, les Français et les Anglais pourraient introduire dans la mer de Marmara un nombre limité de vaisseaux, chacun quatre vaisseaux de ligne, et ces huit vaisseaux ne pourraient même pas s'approcher de Constantinople ; ils pourraient seulement croiser entre Gallipoli et le golfe de Moudia.

Voilà tout l'arrangement proposé. C'est encore le traité d'Unkiar-Skelessi ; car le fond du traité d'Unkiar-Skelessi, c'est la présence des Russes à Constantinople.

J'espère que l'Angleterre n'acceptera pas de telles propositions, car enfin, comme je disais tout à l'heure, ce serait le traité d'Unkiar-Skelessi, non plus fait par la Russie seulement, mais reconnu par les cinq puissances. Les Russes seraient à Constanti-

nople, et nous aurions quelques vaisseaux qui ne pourraient pas en approcher. Ces quelques vaisseaux, savez-vous, Messieurs, quelle serait leur situation, si les Russes étaient à Constantinople? Ce seraient des vaisseaux compromis, car les Russes pourraient fermer sur eux le détroit des Dardanelles. Je dis que j'espère que les propositions ne seront pas acceptées, parce qu'elles contiennent encore un danger immense. Le vrai danger de cet arrangement, c'est que, le jour où l'on sera rassuré sur l'issue que pourrait avoir une forte action exercée contre le pacha, on ne craindra plus de le pousser à bout. On lui fera je ne sais quelle guerre ; elle est très difficile à faire ; on lui brûlera peut-être ses vaiseaux devant Alexandrie ; enfin on le placera dans une position périlleuse, difficile. On ne sait pas ce qu'un homme intrépide, poussé à bout, peut oser ; il peut mettre le feu à la question d'Orient. Ainsi, outre que ces propositions donneraient la consécration de toute l'Europe au traité d'Unkiar-Skelessi, elles pourraient encore amener peut-être une conflagration générale en Orient. (*Très bien!*)

Je crois que l'Angleterre est trop éclairée pour accéder à de telles propositions. J'espère que les justes représentations de la France, que l'intérêt qu'elle doit mettre à notre alliance, aussi désirable pour elle que pour nous, la feront longtemps réfléchir avant d'accéder à de telles conditions. Mais enfin, même dans le cas où elles ne seraient pas acceptées, Messieurs,

quelle sera notre situation? Elle ne sera pas brillante; car quel sera l'arrangement qui nous restera comme ressource?

On a cherché à s'entendre à cinq, on n'a pas réussi; à trois, on n'a pas réussi; à deux, pas davantage. Quelle sera la situation? La voici : il faudra souffrir que l'Europe, après avoir essayé d'arranger les affaires d'Orient, renonce à s'en mêler; qu'elle laisse le pacha et le sultan s'arranger entre eux. C'est là le vœu le plus utile que nous puissions faire pour notre pays et pour toute l'Europe.

Permettez-moi de le dire, il y aura un peu de ridicule pour toutes les puissances à avoir voulu se mêler d'accommoder les affaires d'Orient et à être réduites à donner leur démission.

Ainsi, si ces conditions ne sont pas acceptées, il faudra que l'Europe laisse le pacha et le sultan s'arranger entre eux. Ce n'était pas la peine, en vérité, de faire tant de bruit au 28 juillet pour en arriver à ce triste résultat. (*On rit.*)

Je sais bien qu'il y a une raison qui, si elle était vraie, justifierait parfaitement ce qu'on a fait, et qui excuserait tout le monde de la mésintelligence qui s'est élevée entre la France et l'Angleterre.

S'il y avait entre la France et l'Angleterre un intérêt bien déterminément contraire dans cette question, on pourrait dire que contre les intérêts il n'y a pas de diplomatie qui tienne : on ne peut pas obliger à s'entendre des gens qui ont des intérêts tout à fait opposés.

Je ferai une seule observation, qui revient à un raisonnement que j'ai déjà présenté plusieurs fois.

S'il était impossible de s'entendre avec l'Angleterre, il fallait s'expliquer tout de suite et avant d'intervenir. Le différend, une fois bien connu, eût été une raison de s'abstenir d'une intervention qui était impossible dès qu'on ne pouvait pas marcher d'accord. Mais je ne crois pas qu'il fût impossible de s'entendre avec l'Angleterre. Je crois qu'il y a eu, depuis plusieurs années, plus de malentendus entre elle et nous que de véritables oppositions d'intérêt.

Je suis, je l'avoue, partisan de l'alliance anglaise, mais partisan comme un homme qui n'oublie jamais la juste fierté de son pays. Je ne prétends pas que, s'il y avait eu des torts graves, des injustices, des traitements contraires à notre dignité, notre alliance dût subsister. Nous ne sommes pas réduits à ne compter que sur une seule puissance; nous pouvons trouver des appuis de plus d'un côté, et, lors même qu'il ne nous resterait que nous, nous serions encore assez forts. (*Très bien!*)

Pour moi, je ne puis pas encore renoncer à cette belle et noble alliance, qui est fondée non seulement sur la puissance matérielle, mais encore sur la puissance morale des principes; car, lorsque nous sommes avec l'Angleterre, nous ne sommes pas obligés de cacher notre drapeau, tandis que telles autres alliances qu'on nous conseille nous forceraient à le cacher. (*Très bien! bravo!*) D'accord avec l'Angleterre, nous

pouvons élever nos deux drapeaux; ils portent pour devise : *Liberté modérée* et *paix du monde!* (*Marques très vives d'approbation.*)

Nous pouvons, dis-je, porter fièrement nos deux drapeaux. J'en parle sans préjugés, je suis du nombre de ceux qui pensent qu'on peut, dans certains cas, s'allier aux gouvernements qui ne professent pas vos principes. Mais on ne doit agir ainsi que lorsqu'on ne peut pas faire autrement. Tant qu'on aura la possibilité de s'entendre avec l'Angleterre, il n'y faut pas renoncer; il faut la mettre dans son tort, et tâcher de n'en pas avoir envers elle; et, malheureusement, on en a.

Je le dis avec franchise, tous les torts ne sont pas du côté de l'Angleterre; il y a eu des torts de la part de tout le monde, il y a eu surtout des malentendus et des maladresses. Je suis sûr qu'une explication franche et loyale, donnée à cette tribune, peut dissiper bien des nuages.

Messieurs, je n'étalerai pas devant vous des souvenirs historiques qui doivent rester dans les livres. Cependant, il faut tenir quelque compte des leçons de l'histoire; c'est surtout dans les grandes déterminations que ces leçons sont profitables et qu'il faut les consulter.

Or sur quoi se fonde-t-on pour combattre l'alliance anglaise? Sur ce qui s'est passé il y a quarante ans. Comment se fait-il, dit-on, que l'on puisse devenir tout à coup allié de principes et d'intérêt,

lorsqu'on a été si longtemps des ennemis acharnés?

Je ne veux dire que deux mots sur ce qui s'est passé il y a quarante ans. Quelle a été alors la vraie cause de la haine profonde, de la lutte acharnée qui ont séparé la France de l'Angleterre?

La démocratie française a fait explosion en 89. Tantôt avec un comité sanglant à sa tête, tantôt avec un grand homme, Napoléon, elle a étonné le monde de ses grandes actions, mais, en l'étonnant, elle l'a effrayé. Et la liberté, comme il arrive toujours quand elle effraye, a donné une puissance énorme à ses ennemis. (*Vive approbation.*)

Toutes les aristocraties de l'Europe se sont liguées contre la démocratie française. Quelle est, entre toutes, celle qui s'est présentée pour soutenir la lutte? Naturellement l'aristocratie qui était la plus puissante, la plus riche et la plus habile, l'aristocratie anglaise qui a aussi trouvé un grand homme pour la conduire, M. Pitt. L'aristocratie anglaise, pour le compte du monde effrayé, a lutté, avec un grand homme à sa tête, contre la démocratie française que dirigeait le génie de Napoléon. La lutte a été acharnée.

Il y avait derrière cette question de principe un immense intérêt. La France, à cette époque, n'avait pas renoncé à être une puissance maritime et coloniale du premier ordre, elle n'avait pas renoncé à ce rêve brillant de possessions lointaines; elle avait voulu prendre la Louisiane, Saint-Domingue, et même es-

sayer sur l'Égypte une tentative merveilleuse, une tentative pas aussi solide que brillante, mais dont le but avoué était de menacer la puissance anglaise dans l'Inde. Notre prépondérance sur le continent nous servait à coaliser toutes les marines de l'Europe, celle du Danemark, de la Hollande et de l'Espagne, sous notre drapeau. Eh bien, il y avait là des raisons d'une lutte acharnée; heureusement, plus rien de cela n'existe aujourd'hui; c'est la révolution modérée qui gouverne la France, c'est aussi la révolution modérée qui gouverne l'Angleterre.

On dit quelquefois que cette alliance n'est que d'un moment, que les torys peuvent revenir au pouvoir. Permettez-moi de faire ici une réflexion qui sera, je crois, décisive.

Les torys pourront revenir au pouvoir, Messieurs? Oui, quelquefois ils paraissent s'en approcher. Savez-vous quand ils s'en approchent? C'est quand on dit d'hommes illustres que je puis nommer ici, quand on dit de M. Peel, du duc de Wellington, qu'ils sont modérés, et qu'ils veulent presque ce que veulent les whigs. Les torys peuvent donc avoir le pouvoir, mais c'est à la condition d'y suivre la politique des whigs, et d'y faire ce que font les whigs aujourd'hui. (*Très bien!*) Je crois que le pouvoir appartient, en Angleterre, à la révolution modérée, aussi solidement, et plus solidement peut-être qu'en France.

J'affirme donc que la lutte des principes est aujourd'hui impossible; quant à la lutte des intérêts, je la

crois heureusement tout aussi impossible. La France s'est éclairée sur sa véritable puissance, sur la véritable voie de sa grandeur. Y a-t-il quelqu'un en France, aujourd'hui, qui songe à des possessions lointaines? On me citera Alger : je vais m'expliquer là-dessus. Alger, où nous sommes allés sans motif d'ambition, mais pour une cause de piraterie, Alger, Messieurs, nous divise. Cette colonie est à nos portes ; elle est une entreprise que je crois praticable en y employant tous nos efforts ; car il n'y a rien de grand sans efforts. Malgré cette proximité, il y a des voix contre Alger, et il n'y en avait pas il y a quarante ans contre des tentatives que j'appellerai insensées, telles, par exemple, que celle que la France a faite sur Saint-Domingue. C'est que l'esprit de la France a changé, et que tout le monde sent que notre véritable grandeur est sur le continent. (*Très bien!*)

Savez-vous ce que cela décide? Cela décide cette grande question ; c'est que nous sommes, à l'égard des Anglais, non seulement des alliés de principes, mais aussi des alliés d'intérêt. L'Angleterre songe toujours à sa grandeur coloniale, et elle a raison.

Quelle est, maintenant, la rivalité dangereuse pour l'Angleterre? C'est ce vaste empire qui, sans colonies, par la seule étendue de son territoire, touche pres que aux frontières de la plus vaste des colonies de l'Angleterre; c'est lui qui doit effrayer nos voisins et interrompre souvent leur sommeil. Ce n'est plus nous qui menaçons les colonies de l'Angleterre, c'est

la Russie. Elle a besoin d'un puissant allié sur le continent; notre grandeur continentale ne lui est plus hostile, elle lui est nécessaire. Je suis convaincu que les traités de 1815, ces traités de nos malheurs, que, dans notre sagesse, nous avons bien fait de respecter, ces traités de 1815 que l'Angleterre a signés le jour où la lutte finissait, et où elle ressentait encore les dernières ardeurs de la haine, je suis convaincu qu'aujourd'hui elle les voudrait autrement, parce qu'elle a besoin de notre grandeur, que notre grandeur ne lui est pas hostile. (*Mouvement.*)

J'ajoute, Messieurs, que nos deux nations réunies sont, non pas maîtresses du monde (personne ne doit plus prétendre à l'être), mais toutes-puissantes. En réunissant ensemble l'immense marine de l'Angleterre, nos belles et nombreuses armées, les vastes ressources financières des deux pays, on composerait une puissance extraordinaire, et qui, sans avoir la prétention de donner des lois au monde, pourrait faire respecter par le monde entier sa liberté, sa dignité, ses intérêts légitimes. Quant à moi, je ne renoncerai pas facilement à une telle alliance. J'y tiendrai toujours, toutefois dans la mesure de nos intérêts et de notre honneur.

Permettez-moi, en remontant dans le passé sans récrimination, de vous démontrer en peu de mots qu'il y a eu beaucoup de malentendus dans les divisions qui nous ont, non pas séparés, mais refroidis.

Si l'on pouvait enchaîner deux pays par des traités d'alliance offensive et défensive, les alliances seraient

bien faciles; mais cela n'est point praticable. Ce n'est pas qu'on n'ait eu cette pensée; mais il n'y a pas de pays qui, en temps de paix, s'attachent l'un à l'autre par des traités d'alliance offensive et défensive. Quelle est la manière, en temps de paix, de suppléer à ces traités d'alliance? C'est de conduire en commun les affaires qui se présentent chaque jour; et il s'en est présenté depuis quelques années d'assez grandes pour que, si nous avions su les conduire de parfaite intelligence, nous eussions pu les mener à bonne fin.

Je me rappelle une époque où, malgré la prétendue division qui existe entre les intérêts anglais et les intérêts français, nous étions parfaitement d'accord. Ainsi nous étions d'accord à Anvers. L'Angleterre ne s'est pas bornée à assister, comme on l'a dit, au siège d'Anvers; elle était d'accord avec nous pour en accepter toutes les conséquences.

En Espagne, nous nous entendions; nous avions signé un traité en commun.

Et dans le nouveau monde, où nous avons aujourd'hui un différend pour des questions de blocus, nous avons vu l'Angleterre se rendre notre médiatrice, et opérer un rapprochement entre le cabinet de Washington et celui de Paris. Comment se fait-il que, depuis cette époque où régnait un accord si complet, des nuages se soient élevés? C'est qu'on ne peut conserver les alliances qu'en s'expliquant franchement sur toutes choses. Dès qu'un nuage s'élève, il y a danger, et l'attention du cabinet doit se porter à le dissiper.

Un jour (je ne veux pas réveiller des questions qui pourraient amener une division), à propos de la question d'Espagne, il y a eu un commencement de refroidissement. Je ne veux pas blâmer ce qu'on a fait en cette occasion, je ne veux pas blâmer la prudence dont on a usé ; je suis prêt à reconnaître qu'après tout, la chose importante a été obtenue, puisque la reine d'Espagne n'a pas péri. Cependant on a joué gros jeu. Sans doute on a réussi ; mais ne croyez pas que, dans les événements humains, il n'y ait que bénéfices d'un côté et pertes de l'autre. L'Angleterre s'était engagée avec nous dans cette question ; elle s'y était engagée par notre impulsion, car elle avait résisté longtemps avant de s'y engager; elle avait des intérêts en Portugal, elle n'en avait pas en Espagne. C'était au moment où l'alliance était dans sa plus grande prospérité. Nous étions d'accord sur tous les points. Deux voix s'élevaient en Europe ; l'Angleterre nous disait : Résolvez cette question d'Espagne, elle me pèse, finissons-en. Le continent nous disait : Le cabinet anglais est trop entreprenant, c'est un cabinet hardi, téméraire, ne le suivez pas. Vous êtes plus sages que lui, n'allez pas en Espagne.

Messieurs, je ne veux pas blâmer de nouveau ce qu'on a fait. Mais il ne faut pas être étonné que, quand la prudence nous a fait préférer la voix du continent, l'Angleterre se soit dès lors tenue en arrière.

Tout homme impartial conviendra qu'à partir de cette époque la cordialité a été beaucoup moins grande.

Est arrivée la question belge : nous avons alors recueilli le fruit de ce commencement d'éloignement. Nous avons vu l'Angleterre, pressée d'en finir, et peu soucieuse de ce qui convenait à nos intérêts, nous dire : Peu m'importe que les Belges soient sacrifiés. Vous m'avez mis sur les bras des questions dont j'ai hâte de sortir. Abandonnons le Luxembourg. Nous avons donc recueilli dans la question belge ce que nous avions semé dans la question espagnole. La question d'Orient est survenue ; c'était le moment de nous rapprocher de l'Angleterre, c'était le moment de lui dire franchement : Vous avez un grand intérêt, celui de Constantinople; nous l'avons comme vous. Vous voulez envoyer vos flottes dans le Levant; nous le voulons aussi. Vous voulez arranger les affaires du pacha; nous le voulons également. Mais il fallait s'expliquer franchement, et ne pas faire un mystère de nos projets; il ne fallait pas dissimuler l'espèce de protection que nous accordions au pacha ; il ne fallait pas d'abord parler exclusivement de l'intégrité de l'empire ottoman, pour ne parler qu'après coup, et trop tard, de l'hérédité de la Syrie et de l'Égypte. C'était encore autoriser l'Angleterre à se plaindre des changements, des tergiversations de notre politique.

Qu'est-il arrivé de ce défaut d'explication? Lorsqu'on a été en présence des faits, il a fallu développer une politique, non pas différente, mais un peu nouvelle. On a paru changer, et il en est résulté un mécompte et

un troisième refroidissement. Je crois que l'alliance anglaise est si naturelle, si nécessaire, que, quelque faute que l'on commette, elle ne pourra subir qu'un relâchement momentané, elle reviendra toujours ; mais je dirai à mon pays : Prenez garde ! un, deux, trois refroidissements, c'est beaucoup ; prenez garde d'en ajouter de nouveaux ; calculez mûrement votre conduite ultérieure.

Et, à l'égard de la question qui nous occupe aujourd'hui, je suis convaincu d'une chose, c'est que l'Angleterre ne pourra pas manquer de s'apercevoir que, si l'obscurité de notre conduite à son égard... (*Murmures au banc des ministres.*)

Eh mon Dieu ! je ne voudrais rien envenimer.

Si vous le voulez, je retranche ce mot. Ce n'est pas de l'obscurité, et je crois, je déclare loyalement, que le cabinet a voulu franchement l'alliance anglaise ; comme je crois que, de son côté, le cabinet anglais veut l'alliance française. Je ne crois qu'à des maladresses. Eh bien, lorsqu'on se sera expliqué nettement, je suis persuadé que l'Angleterre ne manquera pas d'apercevoir les graves conséquences des propositions qui lui sont faites aujourd'hui. En effet, que veut l'Angleterre? Elle veut identiquement ce que nous voulons, sauf des différences qui sont plus apparentes que réelles.

On prête à l'Angleterre, par exemple, le dessein d'occuper un jour l'Égypte, comme on nous le prête aussi à nous en Angleterre. Mettons de côté les om-

brages : les ombrages font un mal énorme entre les individus ; ils n'en font pas un moindre entre les nations. Je ne sais pas ce qui arrivera dans l'avenir, mais je ne crois pas plus que l'Angleterre ait le projet d'aller en Égypte que je ne crois que la France soit disposée à le faire. Je ne sais pas l'avenir, ni vous ni moi ne le savons ; mais ce que nous savons, c'est que ce n'est pas sur un avenir lointain et obscur que la politique doit se fonder. Mettons donc de côté les faux ombrages. La véritable question entre l'Angleterre et nous est celle-ci : L'Angleterre, suivant moi, en veut au pacha, et, pour ma part, j'ai vu depuis longtemps commencer cette humeur, l'Angleterre en veut au pacha d'avoir troublé la paix de l'Orient. Elle croit que la secrète protection de la France est la cause qui l'a rendu ambitieux, et elle veut le punir. Eh bien, Messieurs, je pense qu'en y réfléchissant davantage, elle reconnaîtra que ce serait une étrange manière de punir le pacha d'avoir troublé la paix de l'Orient, c'est-à-dire d'avoir exposé l'Europe à voir les Russes à Constantinople ; elle reconnaîtra elle-même que ce serait une étrange manière de le punir que d'y amener les Russes et de leur dire : Gardez Constantinople pendant que nous irons punir le pacha de vous avoir amenés ici. Je dis que ce serait là une étrange politique.

Il y a une autre raison. L'Angleterre reconnaît que, pour que la question turco-égyptienne puisse être résolue aussi heureusement que la question de la Grèce, il faut qu'il y ait entre le pacha et la Turquie une fron-

tière bien limitée, une frontière solide et qui résolve la question d'une manière définitive. Quand elle y aura sérieusement pensé, elle verra que partager la Syrie en deux, ce n'est pas donner une frontière à la Turquie et à l'Égypte, c'est semer une nouvelle querelle pour en recueillir les fruits dans deux ou trois ans.

Je crois donc que ces deux raisons, présentées avec insistance et avec les formes convenables, ne pourront manquer d'agir sur le cabinet anglais. Cependant, je n'hésite pas à le dire, si, malgré toutes les bonnes raisons que la France peut donner pour le refus des propositions russes, ces raisons n'étaient pas accueillies, je conseillerais à mon pays, non pas de rompre, mais de se retirer dans sa force et d'attendre. (*Très bien! très bien!*)

Je suis sûr d'une chose, Messieurs : la Russie et l'Angleterre pourront s'entendre un moment, mais un jour les véritables rivalités éclateront ; un jour les rivalités deviendront des inimitiés redoutables, et alors on recherchera notre amitié ; tout le monde la voudra ; et, pour avoir avec soi la puissante épée de la France, il n'y aura pas de prix qu'on ne mette à ses pieds.

Je regretterais que la France fût isolée. Mais je suis sûr que, même isolée, elle pourrait attendre patiemment les événements du monde.

M. Barrot nous disait avant-hier, dans son langage éloquent : « Rendez-moi l'enthousiasme de 1830. » Eh bien, moi, qui suis bien peu de chose dans mon pays, je promets de lui rendre cet enthousiasme de 1830, je

promets de le lui rendre aussi grand, aussi beau, aussi unanime ; mais à une condition : ayons un grand intérêt patriotique, un grand motif d'honneur national, et nous verrons, quelles que soient les fautes du gouvernement, reparaître le bel enthousiasme des premiers jours de notre révolution. (*Vif mouvement d'approbation dans toutes les parties de l'assemblée.*)

Le paragraphe proposé par la commission fut adopté.

LXXXIX

DÉCLARATION

FAITE DEVANT LES CHAMBRES

LE 4 MARS 1840

(FORMATION DU NOUVEAU MINISTÈRE)

En annonçant à la Chambre des députés, dans sa séance du 25 janvier, le prochain mariage de M. le duc de Nemours, second fils du roi, avec une princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, le cabinet avait présenté un projet de loi à l'effet d'accorder au jeune prince une dotation annuelle de 500,000 francs, plus une somme de 500,000 francs pour frais de premier établissement. La majorité de la commission chargée d'examiner ce projet avait conclu à son adoption, en se fondant sur ce que les charges dont étaient grevés la liste civile et le domaine privé ne permettaient pas au roi de fournir à son fils une dotation digne de son rang, et que l'État, dès lors, devait la lui donner. La minorité, au contraire, avait émis l'avis que le domaine privé, représentant un capital considérable, ce capital, partagé après la mort du roi entre ses enfants, constituerait pour chacun d'eux une part importante, et que, leur avenir se trouvant ainsi largement assuré, aucune charge ne devait, à leur profit, être imposée à l'État. Ce fut cet avis qui prévalut dans la Chambre, et le projet de dotation fut rejeté, le 20 février, à la majorité de 226 voix contre 200. A la suite de ce vote, le cabinet donna sa démission. M. Thiers se trouvait seul en situation d'en former un nouveau, et la mission lui en fut confiée par le roi. Le

1er mars fut constitué, sous sa présidence, un ministère centre gauche, dans lequel il avait les affaires étrangères, et où les autres portefeuilles étaient donnés : celui de la justice, à M. Vivien; celui de l'intérieur, à M. de Rémusat; celui des finances, à M. Pelet (de la Lozère); celui du commerce, à M. Gouin; celui des travaux publics, à M. Jaubert; celui de l'instruction publique, à M. Cousin; celui de la marine, à l'amiral Roussin, et celui de la guerre, au général Despans de Cubière.

Trois jours après, dans leur séance du 4 mars, M. Thiers fit, devant les deux Chambres, la déclaration suivante, empreinte d'un esprit vraiment constitutionnel.

Messieurs,

Le roi nous a honorés de sa confiance, et nous a chargés du pesant fardeau de l'administration de l'État. Nous venons l'annoncer aux Chambres. En présence d'une situation difficile, reculer eût été une faiblesse, un abandon de nos devoirs. Ayant pris dans le sein des Chambres une part active aux affaires publiques, nous avions contracté l'obligation de répondre aux désirs de la couronne quand elle nous appellerait à l'exercice du pouvoir. C'est ce que nous avons fait, mes collègues et moi. Quant à moi en particulier, sorti du ministère il y a trois ans, j'ai respectueusement décliné l'honneur d'y rentrer tant qu'un désaccord sur certains points m'imposerait le devoir de me tenir à

l'écart des affaires. Aujourd'hui j'avais le bonheur de voir mes convictions personnelles en rapport avec les intentions de la couronne; je n'ai pas hésité. Mes collègues n'ont pas hésité plus que moi, et nous avons accepté la pénible tâche qui nous était offerte par la libre confiance du roi. Nous avons été heureux d'aider Sa Majesté à terminer en peu de jours les anxiétés qui sont inséparables de toute crise ministérielle.

Nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés d'une situation grave au dedans par la division des esprits, grave au dehors par la grandeur des questions qui s'agitent. Ces difficultés nous préoccupent sans nous intimider. Nous en avons mesuré l'étendue, et nous essayerons de les vaincre. Le moment viendra bientôt de nous expliquer complètement sur tous les points. En attendant, permettez-nous de nous borner à quelques paroles sur la direction générale qui nous semble devoir être imprimée aujourd'hui à la marche du gouvernement.

L'ordre matériel ne nous semble point menacé; mais, s'il pouvait l'être, il serait promptement et énergiquement rétabli. Les Chambres n'oublieront pas qu'il y a parmi nous des hommes qui ont autrefois contribué à le maintenir dans des jours périlleux. Mais il ne suffit pas de l'ordre matériel, il faut aussi l'ordre moral, c'est-à-dire l'union des esprits, leur tendance vers un même but; car, sans cette union, il ne saurait y avoir majorité dans les Chambres, harmonie entre les Chambres et la royauté; et, sans majorité, sans

harmonie entre les pouvoirs, le gouvernement représentatif est impossible. Nous ne nous sommes pas dissimulé que là était la partie la plus difficile de notre tâche.

Réunir les esprits vers un but commun, telle est aujourd'hui la mission imposée au gouvernement. Nous avons cru de notre devoir de l'essayer, non pas parce que nous avions la prétention d'être plus capables que d'autres, mais parce que notre situation politique à l'égard des partis nous semblait plus favorable pour les réunir et leur parler le langage de la modération et de la concorde. Nous ne chercherons pas, Messieurs, pour rapprocher les esprits, à éluder les difficultés : nous les aborderons franchement et nettement. L'administration que nous composons, d'accord sur tous les points qui peuvent aujourd'hui diviser les opinions, se dirigeant avec ensemble et unité, proposera aux Chambres son sentiment sur toutes choses ; elle cherchera à concilier les esprits par la modération de son langage, et à les fixer par la fermeté de ses avis. Elle aura soin de laisser dans le passé les discussions politiques qui n'ont plus d'objet ; elle acceptera complètement celles qui ont un but sérieux et actuel.

En fait d'administration, elle s'appliquera à chercher toutes les améliorations morales et matérielles dont notre organisation sociale et administrative est susceptible, en choisissant avec soin celles qui sont praticables, celles qui ne peuvent ni compromettre des intérêts acquis ni affaiblir le nerf de notre gou-

vernement. Dans le choix des personnes, elle s'efforcera d'être scrupuleuse, sévère et impartiale.

Voilà, Messieurs, comment nous entendons nos devoirs au dedans. Au dehors, notre tâche n'est pas moins difficile. Une grave question s'agite; nous avons la ferme confiance qu'elle ne troublera point la paix du monde. Nous continuerons les efforts du gouvernement pour maintenir cette paix précieuse, mais sans sacrifier, à aucun degré, ni la dignité de la France ni ses intérêts permanents.

Dans ce court exposé, nos expressions doivent rester générales; cependant nous souhaitons des explications complètes et prochaines. Nous en ferons naître l'occasion le plus tôt possible, en venant vous demander, sous quelques jours, les moyens de gouvernement que l'administration est obligée de réclamer tous les ans. Alors tout sera dit en présence des deux Chambres. Nous avons voulu aujourd'hui rendre hommage aux pouvoirs de l'État, en renouvelant devant eux la profession de notre attachement inviolable aux grands principes sur lesquels repose le gouvernement de 1830. (*Marques d'approbation.*)

XC

DISCOURS

SUR

LES DÉPENSES SECRÈTES

PRONONCÉ LE 24 MARS 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la déclaration qu'il avait faite le 4 mars devant la Chambre, M. Thiers avait annoncé qu'il saisirait prochainement l'occasion de fournir des explications complètes sur la politique que le cabinet dont il était chef entendait pratiquer. Peu de jours après, le ministre de l'intérieur présenta un projet de loi à l'effet d'ouvrir un crédit d'un million pour complément de dépenses secrètes de 1840, et l'exposé des motifs ne dissimulait pas qu'en demandant le vote de ce crédit le gouvernement réclamait tout à la fois un vote de nécessité et un vote de confiance. Dans le sein de la commission chargée de l'examen du projet de loi, M. Thiers déclara que son ministère était un ministère de transaction bien résolu à ne pas gouverner avec le centre droit contre la gauche ni avec la gauche contre le centre droit. Mais la minorité de la commission, minorité qui appartenait à cette dernière fraction de la Chambre, sans conclure au refus du crédit, crut devoir exprimer ses réserves et ses défiances à l'égard d'un cabinet qui, pris en dehors de l'ancienne majorité, serait obligé, pour vivre, de faire de nombreuses et dangereuses concessions à la gauche. La majorité de la com-

mission, au contraire, composée de membres de l'ancienne opposition, donna sa complète approbation à la politique sage et conciliante qu'allait inaugurer le nouveau cabinet, politique qui, en donnant au dedans et au dehors satisfaction aux aspirations conservatrices et en même temps nationales du pays, serait la glorification de la Révolution de Juillet.

M. Thiers ouvrit le débat en séance publique par un discours dans lequel il exposa les circonstances au milieu desquelles s'était formé le cabinet du 1er mars, constata que ce cabinet était essentiellement un cabinet de transaction, et exprima l'espoir que les questions qui avaient précédemment divisé et passionné les partis étant pour la plupart résolues, ce cabinet aurait le concours de la grande majorité de la Chambre.

Messieurs,

En prenant le premier la parole, non seulement j'use d'un droit, mais je crois remplir un devoir. Qu'y a-t-il en effet en discussion, Messieurs ? Aucun acte du cabinet qui existe depuis trop peu de temps pour avoir pu agir dans un sens ou dans un autre.

Je vais dès lors, au nom du cabinet à la tête duquel j'ai l'honneur d'être placé, donner des explications à la Chambre sur deux points : la formation du cabinet et la marche qu'il entend suivre.

Je n'entrerai pas dans de trop longs détails ; cependant j'ai besoin d'exposer devant la Chambre sous l'empire de quelles nécessités le cabinet s'est formé.

La Chambre sait que, pendant plusieurs années, je suis resté éloigné des affaires de mon pays. Lorsque Sa Majesté m'a fait l'honneur de m'appeler, je n'avais plus aucune objection fondée à opposer à mon entrée aux affaires ; je n'aurais pu donner aucune raison valable, car des dissentiments qui m'avaient séparé du gouvernement aucun n'existait plus. La question de Belgique, la question d'Ancône, la question d'Espagne, avaient été emportées par le temps. Je n'avais donc que l'une de ces deux raisons à donner : ou que je ne voulais plus servir la couronne, ou que j'étais effrayé de la situation.

Eh bien, ces deux raisons eussent été un mensonge. J'ai toujours voulu servir la couronne, je serai toujours prêt à la servir lorsque mes convictions me le permettront ; et quant à la situation, bien que difficile, bien que délicate, elle ne m'effraye pas. Je pense qu'il y aurait eu une grande faiblesse à reculer devant elle. (*Au centre gauche : Très bien !*)

J'ai donc cru devoir, Messieurs, accepter la grave mission qui m'était offerte. Trois combinaisons se présentaient : la première, c'était de modifier le cabinet du 12 mai ; la seconde, de me rapprocher de mes anciens collègues du 11 octobre, c'est-à-dire de M. le duc de Broglie ; la troisième, de m'unir au cabinet du 15 avril, c'est-à-dire à M. le comte Molé.

Messieurs, si j'avais sur ces noms éminents une seule parole désobligeante à prononcer, je ne croirais pas devoir l'apporter à cette tribune ; mais j'espère

pouvoir ne rien dire qui doive blesser. Je demande donc la permission de raconter ce qui s'est passé. (*Marques d'attention.*)

Modifier le cabinet du 12 mai était ce qu'il y avait de plus simple, ce qui devait causer le moindre déplacement à cette majorité déjà tant remuée depuis quelques années.

J'ai invoqué une auguste médiation pour offrir à M. le maréchal Soult la présidence du cabinet que je ne lui ai jamais contestée, et le portefeuille de la guerre. J'ai ajouté que ceux des collègues du maréchal qui voudraient rester dans le cabinet le pouvaient, que je n'avais aucune objection contre personne. Cette proposition n'a pas été agréée.

Restaient les deux autres combinaisons.

Je dois le dire ici franchement, celle qui me rapprochait de M. le duc de Broglie était celle que je préférais : tout le monde le comprendra. J'ai servi pendant plusieurs années à côté de M. le duc de Broglie et sous sa présidence. Je suis resté son ami, et, par une circonstance bien heureuse pour moi, il n'a jamais soutenu à la tribune de l'autre Chambre une opinion différente de la mienne sur la politique étrangère. J'avais donc toutes les raisons de me rapprocher de lui. Il n'y avait qu'une difficulté, qu'une seule. M. le duc de Broglie avait toujours eu le portefeuille des affaires étrangères et la présidence du conseil. Cette difficulté a disparu pour moi complètement, à l'instant même, devant le grand intérêt

de réunir le plus possible toutes les parties de cette Chambre.

Je me suis adressé aux amis de M. le duc de Broglie; ils m'ont tous affirmé que, malgré sa grande répugnance à rentrer dans les affaires, ils espéraient le décider à y rentrer.

Je me suis rendu auprès de lui, sans intermédiaire; je lui ai offert à la fois, avec une vive insistance, la présidence du cabinet et le portefeuille des affaires étrangères. M. le duc de Broglie a été invincible, par une raison respectable, qu'il ne m'est pas permis d'apporter à cette tribune, et à laquelle je n'avais aucune objection à opposer; il a été invincible avec moi, il l'a été, Messieurs, avec la royauté elle-même.

Dès lors il ne restait que la troisième combinaison : celle qui me rapprochait du cabinet du 15 avril, de M. le comte Molé.

Messieurs, j'ai pour M. le comte Molé la haute considération qu'il mérite. J'ai fait preuve autrefois de penchant pour sa personne; je me suis employé de tous mes efforts à l'introduire dans le cabinet du 11 octobre. Mais depuis, une singulière fatalité a séparé sa destinée de la mienne. Il est entré aux affaires le jour même où j'en sortais, il y est entré pour faire justement ce que je croyais ne pas pouvoir faire moi-même. Il a soutenu une politique que je ne veux pas blâmer ici, mais qui n'était pas la mienne; il l'a soutenue pendant deux ans et demi, et par deux dissolutions. Je l'ai combattu toujours, non seulement

dans cette Chambre, mais devant le corps électoral ; je l'ai combattu par des écrits signés de mon nom.

On me demandait, en me rapprochant de lui, de lui céder non seulement la présidence du conseil, que j'aurais pu céder à son âge, à sa situation, à son antériorité dans les affaires ; on me demandait de lui céder le portefeuille des affaires étrangères, c'est-à-dire de déclarer que je croyais m'être trompé ; que je reconnaissais la politique de M. le comte Molé comme meilleure, plus utile pour le pays que la mienne; en un mot, de recevoir de M. le comte Molé, permettez-moi de le dire, un supplément d'amnistie. (*A gauche et au centre : Très bien! très bien!*) Je ne le pouvais pas.

Certainement on peut quelquefois traverser un blâme passager pour arriver à un but utile. Peut-être me serais-je dévoué à toutes les fausses interprétations, si j'avais espéré que ma présence à côté de M. le comte Molé dût former dans cette Chambre cette majorité qu'on cherche avec tant d'efforts. Eh bien, je ne l'ai pas espéré. Non seulement mes amis politiques, ceux qui, dans cette nuance intermédiaire qu'on appelle le centre gauche, m'ont toujours suivi, n'approuvaient pas cette combinaison ; mais tous les amis du ministère du 12 mai la déclaraient immorale et impossible. (*Au centre gauche : Très bien!*)

Que serait-il arrivé dans cette combinaison? Je n'aurais pas donné à M. le comte Molé, par ma per-

sonne, la majorité; j'aurais fait renaître dans cette Chambre l'opposition que vous avez vue il y a deux ans, que vous avez nommée la coalition; je l'aurais fait renaître composée des mêmes nuances, des mêmes chefs, un seul personnage excepté, moi, qui n'aurais apporté à M. le comte Molé qu'un personnage devenu bien contestable, peut-être déconsidéré; car il aurait fallu passer d'un camp dans un autre. (*A gauche : Très bien !*)

Eh bien, je n'avais pas cet encouragement qu'il faut toujours présenter à un homme qui brave un péril de considération personnelle pour arriver à un but utile; je n'avais pas ce but utile devant moi, car je n'espérais pas, de ma personne seule, donner la majorité à M. le comte Molé.

Dès lors que me restait-il à faire? A présenter au roi un cabinet pris dans cette nuance intermédiaire; et, je dois l'avouer, car ici nous ne pouvons rien cacher, un cabinet pris dans l'opposition du sein de laquelle je sortais.

Avant d'offrir ce cabinet à Sa Majesté, je l'ai suppliée avec respect de réfléchir à la situation, de s'assurer qu'aucun autre cabinet n'était possible. Je l'ai suppliée de s'assurer si le ministère du 12 mai voulait reprendre les affaires; de s'assurer si le chef du cabinet du 15 avril croyait pouvoir composer un cabinet nouveau. Quarante-huit heures se sont écoulées; Sa Majesté m'a fait l'honneur de me déclarer qu'elle avait acquis la certitude que le cabinet du

12 mai ne voulait pas reprendre les affaires, et que le chef du cabinet du 15 avril n'acceptait pas, dans l'état des choses, la mission de former un cabinet nouveau.

Sur cette déclaration et sur les instances, qui m'ont rempli de reconnaissance, sur les instances de la royauté, je lui ai présenté le cabinet qui est sur ces bancs, et je viens vous exposer, maintenant que vous connaissez comment il a été formé, dans quelles voies il entend marcher. (*Marques d'adhésion au centre gauche.*)

Messieurs, je ne le dissimule pas, ce cabinet, que j'ai eu l'honneur de présenter au roi et qui est assis sur ces bancs, sort tout entier de ces nuances intermédiaires qui s'étaient réunies depuis deux ans, et qui ont fait opposition à l'avant-dernier cabinet. Je ne le dissimule pas, je dois le dire tout de suite.

On prétend, il est vrai, que ce cabinet laisse en dehors une fraction considérable de la Chambre, la plus considérable, je crois, la fraction qui avait soutenu le cabinet du 15 avril, que le cabinet actuel a combattue lorsqu'il était dans l'opposition, et dont il ne peut avoir la bienveillance. Je connais cette situation, je demande à l'expliquer.

La Chambre voit que je n'amoindris pas la difficulté, je ne gagnerais rien à l'amoindrir. Tout sera, je l'espère, éclairci à cette tribune après que j'aurai parlé.

Messieurs, il y a dans cette Chambre trois fractions

considérables. Je demande la permission de les définir. Dans les dénominations que je vais employer, je n'ai l'intention de blesser personne ; je cherche les dénominations les plus usuelles, et à être juste avec tout le monde.

Il y a la fraction la plus considérable, celle qui a soutenu le cabinet du 15 avril. Il y a ces nuances intermédiaires qu'on a définies sous le nom de centre gauche, et qui se sont grossies de ce qu'on a appelé la coalition, par l'adjonction d'une partie de l'ancienne majorité. Il y a enfin l'ancienne opposition.

Je ne parlerai pas du nombre de chacune de ces fractions ; cela serait puéril et peu convenable dans ma bouche. Cependant, je le reconnais, le cabinet sort particulièrement des nuances intermédiaires.

Eh bien, convenons d'une chose : si chacune de ces fractions de la Chambre est tellement compacte, tellement résolue, qu'elle soit décidée à ne soutenir que le cabinet qui sera sorti de son sein, si cela est ainsi, avec la Chambre actuelle tout gouvernement est bien difficile, s'il n'est même tout à fait impossible.

Qu'est-ce qui est nécessaire, indispensable ? C'est qu'on transige. (*Écoutez ! écoutez !*)

Si chacune de ces nuances ne veut soutenir que le cabinet sorti de son sein, il n'y a, je le répète, pas de gouvernement possible ; tout le monde reconnaît qu'il faut une transaction.

Maintenant, me dira-t-on, placez donc au moins le pouvoir dans la fraction la plus nombreuse ! Je ré-

ponds à cette fraction la plus nombreuse; je demande la permission de m'adresser un instant à elle. J'ai supplié son chef, non pas directement, mais par un intermédiaire auguste, je l'ai supplié de prendre le pouvoir.

On m'a répondu qu'il ne pouvait pas prendre le pouvoir après ce qui s'était passé depuis deux ans, si, par mon adjonction et celle de mes amis, je ne complétais pas la majorité.

Je vous ai dit tout à l'heure quelles étaient les raisons d'honneur qui m'empêchaient de lui apporter ce complément.

Dès lors la nécessité la plus impérieuse conduisait à porter le pouvoir dans cette portion intermédiaire qui n'est pas la plus nombreuse, je le reconnais, mais qui a l'avantage d'être placée entre toutes, et à tenter d'opérer honorablement pour elle, honorablement pour celles qui sont à gauche, pour celles qui sont à droite, une transaction utile, sans laquelle le gouvernement, s'il n'est pas impossible, sera cruellement difficile pour le pouvoir et pour le pays. (*Mouvement d'approbation.*)

Il s'agit de savoir si la transaction est honorable. Je comprends ce qu'on ne va pas manquer de me dire. Demander une transaction! Quand il s'agit d'intérêts individuels, soit; mais, quand il s'agit de principes de gouvernement, demander une transaction, c'est demander aux hommes de sacrifier le vrai au faux, de préférer le faux au vrai.

S'il en est ainsi, s'il est vrai qu'il y ait d'un côté un parti conservateur, de l'autre un parti qui ne l'est pas, je conviens que la transaction n'est pas utile au pays, qu'elle est impossible.

Mais s'il est vrai, au contraire, qu'une transaction soit possible dans les choses, et qu'il n'y ait difficulté que dans les personnes, je vous le demande au nom du pays, au nom de la vérité à laquelle tous les honnêtes gens sont intéressés, transigez ; sans cela il n'y a pas de majorité dans la Chambre et dans le pays. (*Très bien! très bien!*)

Sur quoi, Messieurs, discutons-nous depuis trois ans? Permettez-moi de vous le dire, nous avons plus souvent discuté sur des mots que sur des choses. Il y a eu un jour, Messieurs, où existait une difficulté sérieuse. Il y avait deux systèmes, honorables tous deux : l'un plus particulièrement préoccupé de l'ordre, l'autre des intérêts de la liberté ; ces deux systèmes étaient en présence, honorables tous deux dans leurs intentions. Il y a eu un jour où ils ont transigé, et dès ce jour ils n'ont plus eu aucun motif sérieux de se combattre l'un l'autre ; c'est le jour où l'amnistie a été faite.

Et cette transaction, permettez-moi de vous le dire, si elle est facile aujourd'hui, elle l'était beaucoup moins il y a trois ans. Eh bien, c'est un seul homme qui s'est chargé d'opérer la transaction d'un système à l'autre et dans sa personne.

M. le comte Molé, à la tête du cabinet du 6 sep-

tembre, présenta la loi de disjonction ; elle fut rejetée, et, de la même main qui avait présenté cette loi, il donna l'amnistie. Il n'y avait donc pas d'incompatibilité profonde entre ces deux systèmes, car le même homme qui avait présenté la loi de disjonction présenta l'amnistie, qui fut reçue avec reconnaissance par tout le monde et rendit alors la transaction possible. Si la transaction était possible alors, elle l'est bien plus aujourd'hui, car il n'y a personne qui demande aujourd'hui des lois répressives ; il n'y a personne qui demande l'amnistie.

Depuis trois ans a-t-on apporté des lois répressives? en demande-t-on? Non, aucun cabinet ne l'a fait ; on ne vous a apporté que des lois d'intérêt matériel.

Il est vrai qu'on dit : Non, on ne demande plus de lois répressives, on demande le maintien de celles qui existent. Eh bien, sauf une exception que j'indiquerai tout à l'heure, le cabinet ne vient pas détruire ni modifier ces lois, sauf, dis-je, une exception sur laquelle tout le monde est engagé, et que je vais complètement définir.

Cette exception, vous la connaissez. Les lois de septembre couvrent le principe du gouvernement, couvrent la royauté, interdisent tous les scandales par la gravure, par les théâtres, interdisent les scandales devant la justice ; en un mot, elles ont rendu à l'ordre de grands services. Il y a un seul point, un seul, sur lequel des scrupules se sont élevés, même parmi les hommes qui ont voté les lois de septembre ; ce scru-

pule est relatif à la définition de l'attentat. Vous savez que tout le monde a été d'accord pour reconnaître que, lorsque la presse commettait un délit lié à un complot, à un complot réel, elle devait suivre le complot devant la juridiction de la Chambre des pairs; mais on s'est demandé si, lorsqu'un délit de la presse était isolé, sans liaison avec un complot contre la sûreté de l'État, il pouvait être porté devant la juridiction de la Chambre des pairs.

Le scrupule a été général; il est devenu plus grand le jour où un procès, le procès Laity, a fait craindre que les procès de la presse ne fussent légèrement introduits devant la Chambre des pairs. Ce jour-là, les scrupules ont été tels que, l'année dernière, lorsqu'un cabinet s'est formé, il a cru devoir, dans ce programme dont on a tant parlé et qui a inspiré cependant si peu de peur, réserver la définition de l'attentat.

Il n'y a donc pas, d'un côté, des hommes qui veuillent ou des lois nouvelles ou le maintien absolu de celles qui existent; il n'y a pas, en face d'eux, des hommes qui veuillent les abolir, sauf l'exception dont je viens de parler. Sur quoi donc discutons-nous? Est-ce qu'il y aurait des hommes qui voudraient maintenir l'ordre avec énergie et d'autres avec mollesse? Non! tout le monde est d'accord : en présence de l'ordre menacé, il n'y aurait qu'une seule opinion dans cette Chambre. (*Très bien!*) La question d'ordre est donc complètement réservée.

La transaction est tellement dans tous les esprits,

qu'elle s'opère tous les jours, même sur les questions qui les divisent le plus, quoique la politique n'y soit pas intéressée, sur les questions matérielles. Permettez-moi de vous en citer deux ou trois exemples.

Remarquez combien le rapprochement des esprits a détruit les idées absolues. Je prendrai les questions industrielles. Lorsque la première loi de douane a été apportée à la Chambre, souvenez-vous des deux systèmes qui étaient en présence : d'un côté, on voulait la prohibition absolue; de l'autre, on demandait la liberté absolue du commerce. Eh bien, au bout de trois ans, à quoi est-on arrivé? On ne demande plus de prohibition absolue, plus de liberté absolue; on est arrivé à un système de protection temporaire, qui durera tant qu'une industrie en aura besoin.

Il en est de même pour les travaux publics.

Lorsque, pour la première fois, on a présenté une loi sur les travaux publics, il y avait deux opinions en présence. D'un côté l'on disait : Il faut que le gouvernement exécute tous les travaux publics; de l'autre : Il faut que ce soient les compagnies. Deux ans se sont écoulés ; on a discuté, et l'on est arrivé à ce système, que le gouvernement n'exécutera pas tous les travaux publics et que les compagnies ne les exécuteront pas tous non plus; qu'elles feront ce qu'elles pourront; qu'on les aidera, mais que, lorsqu'il y aura des travaux de haute utilité qu'elles ne sauraient exécuter, le gouvernement en sera chargé.

Voilà la transaction qui s'est opérée. Eh bien, s'il y a quelque chose d'embarrassant dans l'état où nous nous trouvons, ce ne sont plus les opinions absolues, c'est peut-être le doute qui est le résultat de tant d'opinions opposées. Ce qu'il faut, c'est une opinion arrêtée pour résoudre les doutes ; c'est une administration d'un esprit ferme, qui puisse amener des résultats utiles pour le pays. (*Très bien!*)

Quand on parle de transactions, on parle un langage qui ne convient pas aux passions, mais un langage nécessaire aujourd'hui, et qui convient à l'état des esprits. C'est le seul qu'un cabinet puisse tenir avec dignité et utilité devant le pays et devant la Chambre. (*Nouvelle approbation.*)

Il y a un point, je le reconnais, sur lequel il existe des divisions sérieuses. Je vais le nommer tout de suite. Oui, il y a un sujet de difficultés sérieuses, un sujet de graves divisions; ce sujet, je le nomme, c'est la réforme électorale. (*Sensation.*)

Eh bien, Messieurs, sur ce point, permettez-moi de le dire, la difficulté sera grande dans l'avenir, je ne le méconnais pas; elle ne l'est pas aujourd'hui. Pourquoi? Y a-t-il, parmi les adversaires de la réforme électorale, quelqu'un qui, devant le corps électoral, devant la Chambre, et j'ajouterai devant la Charte, ait dit : *Jamais!* Personne. La Charte, et j'eus l'honneur d'être présent à la conférence où cet article de la Charte a été discuté, la Charte a exclu le cens électoral du nombre des articles qui la composent. Pour-

quoi? Parce qu'on a compris que l'abaissement du cens devait être l'ouvrage du temps et du progrès des esprits, lorsque la population, plus éclairée, serait digne de concourir en plus grand nombre aux affaires de l'État. Personne devant le corps électoral, devant la Chambre, n'a dit : *Jamais!*

A côté de cela, même parmi les partisans de la réforme, y a-t-il des orateurs qui aient dit : *Aujourd'hui?* Aucun. Tous ont reconnu que la question appartenait à l'avenir, qu'elle n'appartenait pas au temps présent. (*Réclamations à gauche. Vive agitation.*)

M. Odilon Barrot. — Vous êtes dans le vrai.

M. le président du conseil. — Je reconnais que j'ai été trop absolu en disant *aucun*. J'ai voulu parler des nuances moyennes dans la Chambre; j'ai voulu parler surtout de ceux qui tenaient compte de l'état de la Chambre et de ce qu'il était possible d'y faire adopter. Eh bien, je répète que, dans ces nuances moyennes, personne ne s'est levé pour dire : *Aujourd'hui!* C'est donc là une question d'avenir, et le cabinet, en disant qu'il n'apportera pas la réforme électorale, satisfait à la vraie nécessité du temps présent. Ainsi, Messieurs, sous le rapport de la politique intérieure, pour les esprits sérieux, pour les hommes de bonne foi, qui ne cherchent pas des sujets de dispute où il n'y en a pas, qui n'en cherchent pas, permettez-moi de le dire, pour le plaisir de se haïr les uns les autres, il n'y a pas aujourd'hui, dans les nuances moyennes de la Chambre, de sujets sérieux

de division, ni de motifs de se refuser la majorité les uns aux autres.

Il y a un sujet, la politique extérieure, sur lequel des divisions considérables se sont élevées à certaines époques. Je dois le dire ; depuis l'amnistie, pour ma part, je n'ai jamais adressé au gouvernement de reproches sérieux ; c'est sur la politique extérieure que j'ai eu la douleur de me séparer de lui. Vous le savez tous, c'est sur trois points que j'ai particulièrement différé du gouvernement : ces points sont la question belge, la question d'Ancône et la question d'Espagne.

Messieurs, j'ai besoin de vous dire quels sont les sentiments qui m'ont animé lorsque, sur ces trois points graves, je me suis séparé du gouvernement.

De quelque manière que vous considériez l'état de la France à l'égard de l'Europe, vous ne sortirez pas de cette nécessité : vous représentez une révolution, une révolution honnête, mais enfin une révolution. Faites asseoir sur ces bancs les hommes les plus illustres du pays ou les plus humbles, ils sont les enfants de notre révolution. Ne l'oubliez pas, Messieurs, vous représentez une révolution. (*Marques d'assentiment.*)

Il y a deux manières de sentir, il y a deux manières de se conduire. Suivant la manière de sentir, on peut être embarrassé, honteux peut-être de représenter une révolution ; on peut manquer de confiance en elle, avoir de la timidité, et la représenter loyalement encore ; mais alors on ne la représentera pas

comme elle a droit, comme elle a besoin d'être représentée... (*Très bien! très bien!*)

Il faut l'aimer, la respecter, croire à la légitimité de son but, à sa noble persévérance, à sa force invincible, pour la représenter avec dignité, avec confiance. (*Vives acclamations au centre et à gauche.*)

Quant à moi, Messieurs, je suis un enfant de cette révolution, je suis le plus humble de ses enfants... (*Approbation à gauche et au centre gauche. — Bruit au centre droit.*)

M. DE MARMIER. — Tout le monde ici est l'enfant de la révolution.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, j'entends sur l'un de ces bancs un homme honorable et que je respecte dire : « Tout le monde! » Oui, tout le monde; mais moi plus qu'un autre, parce que sans elle je ne serais rien. (*Très bien! très bien!*)

Eh bien, Messieurs, cette révolution, je l'honore, je la respecte, je crois à la légitimité de son but; car ce but, c'est le besoin le plus grand de l'humanité, c'est la participation de tous les hommes éclairés et sages au gouvernement de leur pays. Je crois à sa persévérance, à sa force; car on a gagné des batailles d'un jour sur elle, on ne l'a jamais vaincue... (*Vive approbation.*)

Je n'entends pas, permettez-moi de le dire, qu'elle doive être orgueilleuse, perturbatrice : je crois à sa force, quand elle ne voudra pas parodier des grandeurs qui ne lui conviennent pas, quand elle ne voudra

pas reproduire l'Empire sans l'empereur ; mais, lorsqu'elle sera appuyée sur la raison et le droit, je crois qu'elle sera forte de sa propre force, forte des sympathies du monde. (*Très bien! très bien!*)

Avec de tels sentiments, j'ai toujours regardé ce qu'on appelle la propagande, c'est-à-dire la complicité dans les conspirations faites en pays étrangers, comme un crime et un acte de déloyauté. La propagande chez les autres donnerait aux autres le droit d'en faire autant chez nous ; quand nous enverrions des factieux au dehors, du dehors on aurait le droit d'en envoyer chez nous. J'ai toujours été contre la politique qui tend à bouleverser les autres États. Mais je n'ai pas cru que, lorsqu'à nos portes, légitimement, par le mouvement du temps et les besoins des pays, des révolutions étaient faites, nous pussions être indifférents à leur égard ; je ne le crois pas encore. J'ai pu me tromper, l'histoire seule en décidera.

Animé de ces sentiments, j'ai combattu le gouvernement qui, dans les questions de l'Italie, de la Belgique et de l'Espagne, avait apporté les solutions que vous connaissez.

Je ne le rappelle pas pour réveiller de vieilles querelles ; mais j'expose mes convictions, parce que je ne veux pas, le jour où j'entre au pouvoir, être accusé de les laisser à la porte du pouvoir, et je désire que la Chambre sache que, si j'ai été dans l'opposition, ce n'a pas été un jeu que je jouais, mais que j'obéissais à une conviction profonde. (*Très bien!*)

Ces questions, le temps qui emporte les choses et les hommes, le temps les a emportées avec lui. La question belge est résolue; nous ne voulons pas reconquérir Ancône; la révolution espagnole peut se passer de nous.

Que reste-t-il? Une immense question, devenue si grave que, heureusement pour nous, pour notre honneur, elle ne nous divise, j'oserais le dire, presque plus du tout. Avez-vous vu dans cette assemblée quelqu'un qui vous proposât de détruire l'empire turc pour courir après je ne sais quelle grandeur mystérieuse et inconnue? Avez-vous vu quelqu'un qui, en voulant maintenir l'empire turc, vous demandât de détruire ce vassal puissant, plein de génie, et que je regarde, pour mon compte, non pas comme l'ennemi de l'empire, mais comme son arrière-garde la plus sûre contre les envahisseurs qui voudraient le partager? (*Très bien!*) Avez-vous vu deux avis sur ce point? Non, Messieurs!

Je sais bien que, dans une assemblée de quatre cent cinquante personnes, il peut y avoir des avis divers; mais l'immense majorité, je dirai même la presque unanimité de cette Chambre s'est prononcée sur ces deux points : maintien de l'empire turc et intérêt efficace pour le pacha d'Égypte.

Permettez-moi d'examiner en peu de mots toutes les questions sérieuses de la politique au dedans et au dehors.

Imaginez un cabinet quel qu'il soit, un cabinet sor-

tant n'importe de quels rangs de cette assemblée, mais un cabinet possible avec elle, qui veuille gouverner avec elle, c'est-à-dire qui veuille s'y faire une majorité. Eh bien, permettez-moi, quel qu'il soit, s'il doit naître demain de la chute du cabinet actuel, de lui adresser le défi que voici : Oui, quel qu'il soit, je le défie d'apporter devant cette assemblée une nouvelle loi répressive, s'il veut vivre avec elle; je le défie de détruire les lois existantes, sauf l'exception que j'ai indiquée ; et, quant à cette exception, je défie ce cabinet, quel qu'il soit, de n'être pas engagé sur la définition de l'attentat, car les membres du cabinet du 12 mai, indispensables dans toute autre combinaison, sont engagés dans la définition d'attentat ; je défie un cabinet qui veuille s'adapter à cette Chambre d'apporter la réforme électorale, d'apporter, sur la politique étrangère, d'autres vues que celles que je viens d'indiquer. Le passé, il n'en est plus question ; le présent se réduit à ces deux points : il faut maintenir l'empire turc et ne pas détruire le pacha d'Égypte.

Il n'y a avec cette Chambre, Messieurs, qu'un système possible : c'est celui que je viens d'énoncer. Mais, je le reconnais, après les choses restent les personnes. On peut avoir goût à telles personnes et ne pas avoir goût à telles autres. Il y a telles personnes à qui on accorde ses sympathies et telles autres à qui on les refuse; mais, pour les choses, je le répète, il n'y a qu'une politique dans le pays, il n'y en a qu'une dans la Chambre. (*Nouvelle approbation au centre gauche.*)

J'aborde le seul reproche qui soit sérieux, non pas en réalité, mais aux yeux des hommes aux sympathies desquels le cabinet ne répond pas.

On dit que le cabinet a des pactes mystérieux, qu'il est venu pour livrer le pouvoir à l'influence de l'ancienne opposition.

Messieurs, des pactes, je n'en ai pas d'autres que ceux qui résulteront de mes paroles, de celles que j'ai dites et de celles que je vais dire.

Je n'ai promis quelque chose qu'à moi-même et à mes collègues : j'ai promis de me tenir dans le vrai, d'y être courageusement, hardiment, quelle que fût la difficulté, dussé-je tomber demain. (*Très bien! très bien!*)

J'ai les sympathies de l'ancienne opposition; je la remercie, si elle me les accorde; je vais vous dire à quelles conditions, conditions connues de vous tous. Lorsque j'étais au pouvoir, cruellement, douloureusement attaqué, on croyait que je sacrifiais les intérêts de mon pays. Les dépêches que j'adressais alors ont pu être connues de tout le monde ; elles ont été publiées. On a vu que, sous le poids des calomnies de toute espèce, je défendais les intérêts de mon pays, sans bruit, sans étalage, et que là où je croyais ces intérêts compromis, je refusais de céder. (*Mouvement.*)

Je suis sorti du pouvoir le jour où la confiance du roi a semblé m'abandonner; j'en suis sorti sans hésiter.

Trois fois j'ai refusé d'y rentrer, parce que ce n'é-

tait pas seulement à la loi du gouvernement représentatif que je voulais obéir, c'était à son véritable esprit.

Je pensais qu'on n'était pas un homme parlementaire quand on n'avait pas la force d'obéir à ses opinions, de sortir du pouvoir avec elles et d'y rentrer avec elles.

Voilà la raison des sympathies que j'avais avec l'opposition. De plus, j'ai un motif encore de bienveillance envers l'ancienne opposition. Voulez-vous que je vous le dise? Je n'ai de préjugé contre aucun parti.

Je vais vous avouer des choses qui peut-être vous blesseront. Savez-vous ce que je crois? Je ne crois pas qu'il y ait ici un parti exclusivement voué à l'ordre et un autre parti voué au désordre; je crois qu'il n'y a que des hommes qui veulent l'ordre, mais qui le comprennent différemment. Je crois qu'il n'y a rien d'absolu entre eux, et, si vous vouliez mettre quelque chose d'absolu entre eux, savez-vous ce que vous feriez? Vous commettriez la faute qui a perdu la Restauration; la Restauration, qui croyait que, si elle se rapprochait jamais de l'opposition, que, s'il y avait quelque chose de commun entre l'opposition et elle, elle serait perdue. Elle a lutté dans cette triste conviction, lutte misérable où elle a fini par périr. Et, dans cette opposition qu'elle repoussait, il y avait qui? il y avait l'illustre Casimir Perier, qui a sauvé l'ordre social dans son pays. (*Très bien! très bien! — Profonde sensation.*)

Il ne faut point d'exclusions, Messieurs, et, pour

moi, permettez-moi de le dire, en 1830, je me suis jeté au milieu des amis de l'ordre, au milieu de ce qu'on appelle le parti conservateur, parce que je croyais l'ordre menacé. Mes convictions m'ont séparé de lui et m'ont jeté plus tard dans l'opposition; j'ai vu, Messieurs, tous les esprits tendre au même but; j'ai vu qu'il n'y avait personne de prédestiné pour l'ordre ou pour le désordre, qu'il n'y avait que des amis du pays; et, si vous voulez placer entre eux ce triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui voudra le prononcer. (*Mouvement.*)

Telles sont mes dispositions à l'égard des personnes : point d'exclusions. Je crois qu'il n'y a ici que de bons citoyens qui ont besoin de s'éclairer les uns les autres. Les uns croient à des dangers qui n'existent pas; les autres croient à des possibilités qui ne sont pas nées encore; il n'y a qu'une transaction à opérer entre eux, et un cabinet qui voudra franchement vous exposer la véritable situation des esprits, s'il est écouté, pourra rendre un grand service.

Pour moi, je ne me flatte pas de réussir, mais je devais à la royauté, quand elle m'a appelé, je me devais à moi-même de l'essayer.

Permettez-moi d'ajouter un mot pour mes collègues et pour moi.

Nous n'avons pas agi encore, nous n'avons pas pu agir; il n'y a que vingt jours que nous existons; notre seul acte, c'est d'avoir prononcé devant vous le mot de transaction qu'on nous reproche. Après ce mot,

nous tomberons sans être amoindris, sans être affaiblis; il n'y aura qu'une chose grave; ce sera de nous avoir repoussés sur ce mot, quand on aura le lendemain un gouvernement à reformer. (*Sensation générale. — Mouvement marqué d'approbation aux sections de la gauche.*)

L'agitation qui succède à ce discours amène une interruption momentanée de la séance. MM. les députés quittent leurs bancs. Des groupes nombreux se forment, et des conversations animées s'engagent.

A la fin de la discussion, qui dura trois séances, et dans laquelle furent entendus successivement, pour et contre le gouvernement, MM. Odilon Barrot, Berryer, Garnier-Pagès, Lamartine, Duchâtel, etc., un député du centre droit nouvellement élu, M. Chégaray, prit la parole pour déclarer qu'il ne lui serait possible de voter en faveur du cabinet que lorsque ce dernier aurait donné des explications précises sur deux points qui le préoccupaient personnellement et préoccupaient aussi plusieurs de ses collègues d'une façon plus spéciale. Était-il vrai que le cabinet eût le projet de reviser les lois de septembre sous le prétexte qu'elles étaient inconstitutionnelles? Était-il vrai encore qu'il fût question d'une réforme électorale, réforme considérée par l'orateur comme prématurée? M. Thiers répondit, en quelques mots, qu'il avait proposé et soutenu, comme ministre, les lois de septembre et ne l'aurait pas fait s'il les avait jugées contraires à la charte. Mais des doutes et scrupules avaient été soulevés, en ce qui concernait l'application du mot *attentat* aux délits de presse et il admettait qu'une plus exacte définition de ce mot pouvait être nécessaire. Quant à la réforme électorale, il ne la croyait, pour le moment, ni utile ni possible;

son intention n'était donc pas de la proposer, mais il n'entendait prendre aucun engagement pour l'avenir.

A la suite de ces explications, un amendement, ayant pour objet de réduire le crédit d'une somme de 100,000 fr. fut rejeté par 261 voix contre 159, et le projet de loi fut définitivement adopté par 246 voix contre 160.

XCI

DISCOURS

SUR

LES DÉPENSES SECRÈTES

PRONONCÉ LE 14 AVRIL 1840

A LA CHAMBRE DES PAIRS

Dans le sein de la commission chargée, à la Chambre des pairs, d'examiner le projet de loi sur les fonds secrets, la minorité déclara ne vouloir voter le projet que par principe de prudence, se réservant de juger le ministère suivant ses actes. La majorité, au contraire, par l'organe de M. le duc de Broglie, rapporteur, exprima les sentiments les plus sympathiques. « Qui veut la fin veut les moyens », dit l'honorable pair. On veut maintenir le ministère; on veut dès lors que l'autorité se conserve dans ses mains, énergique, intacte et respectée. Pour cela, il faut que le ministère ait confiance en lui-même, et, pour qu'il ait confiance en lui-même, il faut lui témoigner confiance. Il faut qu'il soit certain d'avance que ses mesures seront prises en bonne part, que ses actes seront appréciés avec une équité bienveillante, et qu'il lui sera volontiers tenu compte de la difficulté du temps et des choses.

Dans la discussion qui eut lieu en séance publique, quelques membres exprimèrent aussi la crainte que le cabinet, qui s'intitulait cabinet parlementaire et dont le principal appui n'était plus le parti conservateur, ne fût entraîné

au delà de ce qu'il voulait lui-même sur le terrain glissant où il s'était placé. Après eux, le duc de Noailles, laissant de côté la politique intérieure, aborda la question d'Orient qui, en fait de politique étrangère, était celle qui alors préoccupait le plus les esprits. A ce sujet, il critiqua vivement le système de précaution basé sur l'entente avec l'Angleterre, système que M. Thiers avait préconisé dans son discours du mois de janvier précédent. En effet, dit-il, dans la question d'Orient, l'Angleterre avait des intérêts absolument opposés à ceux de la France. Elle devait désirer une Égypte faible et soumise, qui fût dans l'impuissance de porter obstacle à ses communications avec l'Inde, et sacrifier beaucoup à la Russie dans cette vue. La France, au contraire, pour assurer son influence dans la Méditerranée et le Levant, avait intérêt à soutenir une Égypte forte, indépendante, et c'était seulement par une alliance cordiale avec la Russie qu'elle devait atteindre ce but. L'alliance anglaise était donc une faute, et, comme cette alliance faisait partie du programme du nouveau cabinet, le duc de Noailles ne pouvait donner la note de confiance qui était demandée.

En réponse aux griefs articulés sur la politique intérieure et sur la politique extérieure, M. Thiers prononça le discours suivant.

Messieurs les pairs,

La Chambre voudra bien me pardonner si, à propos des explications que je vais apporter à cette tribune, elle entend des redites. Ce n'est pas la première fois que le cabinet est appelé à s'expliquer ; il l'a déjà fait à une autre tribune. Il sera obligé de dire à celle-ci des choses

qui sont déjà connues de la Chambre ; mais le droit des Chambres aux explications complètes du gouvernement étant égal, ce droit nous oblige à apporter ici, non pas des choses nouvelles, mais des choses vraies, déjà exprimées dans les mêmes termes en présence de l'autre assemblée.

Je dirai peu de mots sur la politique intérieure. J'en dirai davantage sur la politique extérieure. Tous les esprits sérieux doivent comprendre qu'il y aurait peut-être quelque puérilité à insister sur les discussions de politique intérieure ; mais aujourd'hui, du moins, la discussion peut être intéressante et utile sur toutes les questions de politique extérieure.

Je commencerai par la politique intérieure. On demande au cabinet ce que signifie le mot parlementaire ; il rappelle, je le sais, de vifs débats. La Chambre me permettra de ne reculer devant aucune expression, et de lui expliquer tous les mots qui ont pris place dans le vocabulaire de la tribune.

On demande au cabinet quelle est sa politique à l'intérieur? On semble redouter les conséquences de la position qu'il a prise.

Quant à la politique extérieure, on a dit qu'il s'était engagé et qu'il s'engageait tous les jours davantage dans une voie fausse et périlleuse. Je vais en peu de mots m'expliquer sur tous ces points.

Que signifie le mot *cabinet parlementaire?* Messieurs, je n'entrerai pas dans la puérile discussion des mots, je m'adresserai aux faits mêmes. Veuillez con-

sidérer quelle est l'origine du cabinet, le mot *parlementaire* se trouvera expliqué. Il y a trois ans, j'avais l'honneur de porter quelquefois la parole devant vous, comme ministre, appuyé par la majorité dans les deux Chambres, et honoré de la confiance de la royauté.

Sur un point grave, que le temps a emporté, je me suis trouvé en dissentiment avec la royauté, et je me suis retiré. J'ai passé trois années dans l'opposition, je n'y ai pas été seul, je m'y suis rencontré avec d'honorables membres des deux Chambres, qui à certaine époque pour un motif, à certaine autre pour des motifs différents, ont été dans l'opposition comme moi. Nous y sommes restés tant que notre conviction est demeurée la même; nous y sommes restés avec regret, avec chagrin, mais avec la conviction que doivent garder ferme et entière les hommes qui veulent pouvoir, à toutes les époques, se présenter honorablement à leur pays. Nous y sommes restés, et, qu'il me soit permis de le dire, il nous a été fait plus d'un appel pour en sortir. Nous avons reçu ces appels avec respect; mais, tant que notre conviction nous a interdit l'acceptation du pouvoir, nous ne l'avons pas accepté.

Un jour enfin est venu où il nous a été permis, sans sacrifier aucune conviction, d'accepter le pouvoir, et nous l'avons accepté, je ne dirai pas quelque périlleux, le mot serait trop grave, mais quelque difficile que l'exercice du pouvoir soit aujourd'hui. Je dis difficile, parce que nous sommes placés, quant à la politique

intérieure, non en présence de grands périls, mais en présence de la division des esprits, née du calme et de cette liberté des opinions, qui, lorsque les orages sont passés, renaît toujours dans le gouvernement représentatif. Notre origine, nous l'avouons franchement dans cette Chambre, comme nous l'avons fait dans la Chambre des députés, c'est l'opposition.

Cela signifie-t-il que nous arrivons pour gêner le libre exercice des pouvoirs, pour réduire la royauté ou l'un des deux autres pouvoirs à un rôle secondaire? Non, Messieurs! Nous venons devant vous, comme des ministres constitutionnels, avec la ferme volonté de ne suivre que notre propre conviction, de faire nos efforts, persévérants, respectueux, pour mettre notre conviction en harmonie avec celle des trois pouvoirs de l'État, mais avec la résolution également ferme, s'il nous arrive malheureusement d'être en dissentiment avec l'un des trois pouvoirs, de nous retirer à l'instant même.

Je crois qu'ainsi expliqué, le mot *parlementaire* conserve son sens loyal devant le pays et devant les trois pouvoirs qui le représentent.

A ces principes (permettez-moi de le dire en me servant de l'expression la plus modeste que je pourrai trouver), à ces principes nous avons ajouté les faits. On dira : Tous les ministres qui se sont succédé ont aussi pris l'engagement de n'obéir qu'à leur propre conviction. Je le sais, je le reconnais, il ne me conviendrait pas de rechercher s'ils ont tenu leur parole; mais

je prie la Chambre de me permettre de lui rappeler un souvenir : ce que nous avons dit, nous l'avons fait. Nous étions au pouvoir il y a trois ans; nous en sommes sortis, non devant la majorité des Chambres, restée pour nous confiante, mais devant une conviction. Eh bien, ce que nous avons fait, nous avons droit de dire que nous le ferions encore. Voilà dans quel sens nous entendons être un cabinet parlementaire.

Maintenant, quelle est notre position? On la trouve difficile. Assurément personne ne le sent mieux que nous. Nous avons supporté à d'autres époques le fardeau du pouvoir, en des temps où il était difficile et périlleux. Eh bien, quelque expérience que nous en ayons faite, quelque habitué que nous puissions être à ses difficultés, à ses dangers même, je le déclare, ce fardeau, malgré le calme où nous vivons, me paraît aussi grand qu'il l'ait jamais été, et peut-être plus douloureux. Nous avons dû l'accepter, parce qu'aucune condition ne nous éloignait du gouvernement, et qu'il y aurait eu de notre part abandon de la royauté et faiblesse à ne pas répondre à l'appel qu'elle voulait bien nous faire; mais, nous le reconnaissons, la situation est difficile.

Il y avait autrefois dans les deux Chambres, aux jours de péril, une unanimité qui produisait cet heureux phénomène, seul capable de rendre le gouvernement possible sous le régime représentatif, la majorité. Mais, depuis que le calme s'est rétabli, la diversité des opinions a fait naître des questions qui ont

amoindri la majorité dans l'une des deux Chambres. Cette majorité s'est altérée quant au nombre et quant à ses éléments; car nous avons vu des hommes de l'opposition passer dans la majorité et des hommes de la majorité passer dans l'opposition. Elle s'est donc amoindrie, et elle a changé de caractère.

Deux dissolutions ont été faites pour reconstruire cette ancienne majorité ; et quel en a été le résultat? L'une des deux Chambres se trouve partagée, je ne dirai pas en deux parties égales, mais en deux moitiés qui alternativement s'accroissent, suivant les questions, d'une partie détachée de chacune d'elles.

Sans contredit, le pouvoir est bien difficile dans une situation pareille ; mais devions-nous reculer devant cette difficulté? Je dis que non. Nous devions examiner si, en mettant de côté les puériles discussions sur les hommes et les mots, il y avait moyen, possibilité, de faire sortir de la réalité des choses des solutions qui fussent rassurantes pour ceux qui veulent la conservation, et qui laissassent assez d'espérance à ceux qui veulent ce qu'on appelait tout à l'heure un progrès modéré, raisonnable, le progrès pour lequel nos institutions ont été fondées.

Eh bien, en y réfléchissant, nous qui avions fait partie de l'ancienne majorité dans les temps de trouble, et qui venions de faire partie de l'opposition alors qu'il était permis d'en être, parce qu'il y avait des questions importantes qui pouvaient compromettre le pays, nous nous sommes dit que, quant à la

politique intérieure, pour des hommes modérés, clairvoyants, il n'y avait pas de motifs sérieux de se diviser, et qu'il y avait des satisfactions à donner à toutes les portions qui composeraient la majorité nouvelle, en un mot, qu'il y avait à présenter un système qui pût les rassurer toutes.

M. Villemain. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — On nous dit : Voulez-vous abolir les lois qui ont été portées dans des temps orageux, des lois que vous avez contribué à faire adopter dans les deux Chambres et qui ont rétabli le calme dans des jours difficiles ? Eh bien, et je demande pardon à la Chambre de répéter ce que j'ai déjà dit et ce qu'elle s'attend sans doute à m'entendre dire de nouveau, eh bien, je réponds : Non ; nous ne voulons pas les abolir ; mais, dans ces lois, il y a une disposition qui inquiète certains esprits, qui soulève des scrupules constitutionnels. Tout le monde désigne déjà la définition de l'attentat. Dans la Chambre des députés, presque tous les hommes qui pouvaient concourir à la formation d'un cabinet s'étaient engagés sur ce point, s'étaient engagés à soumettre de nouveau à la délibération des Chambres la définition de l'attentat. Nous-même, quand, l'année dernière, nous reçûmes l'honorable appel de concourir à la formation d'un cabinet, nous consentîmes à la révision de la définition de l'attentat. Tout le monde était d'accord à cet égard.

Ainsi nous voulions le maintien des lois qui ont

consolidé l'ordre public; mais, sur un point qui a soulevé des scrupules persévérants, nous consentions à en référer de nouveau aux trois pouvoirs.

Quant à l'ordre, Messieurs, tout le monde le veut. Il n'est pas un parti qui ne s'offensât si l'on faisait du maintien de l'ordre une question pour lui ; il n'est pas un homme dans les deux Chambres qui ne se tînt pour offensé si on lui demandait : Voulez-vous maintenir l'ordre? Comme il n'en est pas un qui ne s'offensât si on lui disait : Êtes-vous attaché au gouvernement parlementaire, au gouvernement constitutionnel? Voulez-vous défendre nos institutions libérales?

Mais, au milieu de ces vagues expressions de tous les partis, qui disent, les uns : Nous voulons la conservation; les autres : Nous voulons la liberté, il est une question qui préoccupe tous les esprits : c'est la réforme électorale.

On nous a dit : Voulez-vous ou non la réforme électorale? Nous avons répondu très franchement; et cette réponse, je vais la reproduire dans les termes où je l'ai faite à la Chambre des députés.

La réforme électorale occupe beaucoup les esprits. C'est la question permanente de tout gouvernement représentatif. Cela est bien naturel. Dans tout gouvernement représentatif, quand une portion de la nation a été admise à participer aux affaires par la composition de la Chambre des députés, elle demande quelque temps après que sa part s'élargisse.

En Angleterre, on a fait la réforme parlementaire

il y a quelques années, et il est des esprits qui demandent que cette réforme soit plus étendue.

En 1830, nous avons nous-même, par des changements introduits à la loi électorale quant au cens et à l'âge, nous avons accru la quantité des électeurs. Or il y a beaucoup d'esprits qui demandent que cette base s'élargisse encore. C'est donc la question permanente de tout gouvernement représentatif; toujours le parti qui s'attache à l'opinion libérale, populaire, demande la réforme, c'est-à-dire l'élargissement de la base électorale.

Eh bien, quel est le rôle du gouvernement? C'est de résister tant qu'il croit sa résistance utile au pays. Il y a des jours où une opinion a tellement envahi les pouvoirs et le corps électoral, qu'il y aurait danger à résister. Aussi, qu'est-il arrivé? Vous n'avez vu personne, ni dans les Chambres, ni surtout devant le corps électoral, qui ait dit : *Jamais*. En même temps vous n'avez vu personne, dans ces nuances modérées sur lesquelles on peut espérer de fonder une majorité durable, personne qui ait cru que cette opinion avait assez envahi les Chambres et le corps électoral pour qu'on puisse immédiatement et avec chance de succès aborder la question de la réforme comme une question du jour. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas dû s'en préoccuper. J'ai dû dire qu'il n'apportait pas la réforme électorale, et que, si on l'apportait aujourd'hui, il la repousserait; je l'ai dit dans ces termes, non pour éluder la difficulté, mais pour donner au

gouvernement la garantie de l'examen, d'une part, et, de l'autre, pour ne pas offenser des convictions honorables; car le problème du gouvernement, c'est de maintenir l'ordre, sans blesser les esprits.

Voilà le langage que le cabinet a tenu et qu'il persistera à tenir : Nouvelle définition de l'attentat, et la réforme électorale considérée comme une question qui n'est pas actuelle pour le cabinet, car, permettez-moi de le dire, aucun cabinet ne peut se flatter maintenant de vivre assez longtemps pour avoir la prétention de régler autre chose que les questions de l'année même... (*On rit.*)

Je dis donc que, quant à la politique intérieure, on a abordé tous les points qui méritaient une attention sérieuse lorsqu'on a résumé en ces termes le *programme* d'un cabinet, puisque ce mot est devenu usuel dans le langage parlementaire : on définira l'attentat; on rejette dans l'avenir la question de la réforme électorale, et, si elle venait actuellement, on la combattrait.

Mais, dit-on, tout le monde se reconnaîtra dans ce programme; c'est le programme de tout le monde; j'en conviens. C'est là l'inconvénient de tous les cabinets qui ont à s'expliquer avant d'avoir eu le temps d'agir. On nous a dit dans l'autre Chambre : Pourquoi avez-vous apporté les fonds secrets sitôt? Il fallait attendre que votre marche fût caractérisée par vos actes. Eh bien, si nous avions voulu reculer cette épreuve, on aurait dit que nous la redoutions et que nous voulions faire des conquêtes individuelles dans les deux Cham-

bres. Nous avons cédé en cela à un sentiment d'honneur, au mouvement parlementaire qui a provoqué l'épreuve avant que nos actes eussent pu donner à nos paroles un sens clair et précis.

Il est facile, ajoute-t-on, de s'entendre sur ces termes, qui se trouvent dans les programmes de tous les cabinets; mais l'influence du cabinet actuel, dans quel sens allez-vous la diriger? Allez-vous, soit par vos choix administratifs, soit par la manière dont vous exercerez l'influence qu'a toujours le pouvoir, favoriser un parti plutôt qu'un autre? Eh! Messieurs, la réponse est toute faite. Nous parlons ici devant une assemblée qui a une grande expérience de ces querelles humaines auxquelles le pays a assisté depuis quarante ou cinquante ans. (*Exclamations diverses.*) Cette maturité, cette expérience, vous ont permis de les considérer d'un point de vue plus élevé et de n'attacher d'importance qu'à ce qui est réellement sérieux. La conservation pour vous, c'est la conservation de ce qui mérite vraiment d'être conservé; vous avez le calme qui appartient à la Chambre essentiellement modératrice. Mais, dans une autre assemblée, où la chaleur des opinions participe de son origine élective, il y a bien plus de division que parmi vous. Je disais tout à l'heure, en parlant du spectacle qu'offre cette assemblée, qu'elle est fort divisée, qu'il est difficile d'y réunir une majorité.

L'honorable M. de Brigode vous a fait remarquer, avec raison, que le grand problème du jour est d'avoir

une majorité. On nous dit : Placez-la, cette majorité, dans les intérêts conservateurs. Les intérêts conservateurs ! je demande à expliquer ce mot, qui signifie trop ou trop peu. Si l'on s'imagine qu'il n'y a de conservateurs que d'un côté, on se trompe ; il s'en établira du côté opposé. Si, d'un côté, on affecte d'être exclusivement libéral, on se trompe encore. Je ne crois pas qu'il y ait de parti uniquement conservateur... (*Très bien !*) Je ne crois pas non plus que l'esprit libéral soit l'apanage d'un seul parti. (*Très bien !*)

L'esprit conservateur, comme l'esprit libéral, est partout. (*Nouvelle adhésion.*) Je ne crois pas qu'en versant d'un certain côté on expose le pays à périr ; car il y a aujourd'hui dans les esprits quelque chose de si avisé, de si expérimenté, que le gouvernement qui pencherait trop d'un côté serait arrêté. Il y a deux ans, on a cru que le pouvoir penchait trop d'un côté. On l'a cru ; ce n'est pas à moi de dire que l'on n'a pas eu raison de le croire. J'ai cherché à le prouver comme député ; mais, comme ministre, cela serait inconvenant. Cependant, au moment où le pouvoir penchait à droite, pardonnez-moi le mot vulgaire du langage politique, aussitôt un mouvement s'est opéré pour l'arrêter. S'il semblait pencher à gauche d'une manière dangereuse, un mouvement dans les Chambres l'arrêterait aussi. Je ne crois pas qu'il y ait des hommes aujourd'hui décidés, quoi qu'on dise, à précipiter le pays dans des essais, dans des expériences téméraires.

Depuis trois ou quatre ans, on s'est occupé de que-

relles qui sont plus personnelles que réelles. On veut s'effrayer réciproquement. Quand le pouvoir est arrivé à la tribune, on veut le pousser, pardonnez-moi le mot, on veut le pousser malicieusement, d'un côté ou d'un autre, à de rudes épreuves. Son langage est interprété différemment. On dit à un ministère : Réussissez à blesser ou la gauche ou la droite. Vous voyez que, dans cette position, l'équilibre est difficile à tenir; et, s'il échoue, on dit : C'est un maladroit! (*On rit.*)

Nous entendons, Messieurs, d'une manière plus sérieuse le gouvernement du pays. Nous pensons que les affaires du pays doivent être défendues dans un langage simple, clair, franc. Nous n'aurons jamais recours à ces formes ambiguës du langage qui ne peuvent qu'embrouiller les affaires. (*Mouvement d'adhésion.*)

On a essayé de placer le pouvoir à droite, permettez-moi le mot (je ne veux blesser personne, ce n'est pas mon intention, et assurément ce n'est pas dans mes intérêts), mais on a essayé : y a-t-on réussi? Non. Je ne dis pas qu'on s'y soit mal pris, mais le fait est là, et c'est parce qu'on n'a pas réussi que je suis à cette tribune.

Eh bien, permettez-nous d'essayer, en agissant, d'une manière un peu nouvelle, puisque toutes les manières qui ont été essayées jusqu'ici, depuis trois ans, n'ont pas réussi. Sans doute, dans des temps de trouble, quand la garde nationale était en permanence, quand le gouvernement descendait dans les

rues, s'exposait au feu pour maintenir l'ordre, il était facile de réunir une majorité. Qui aurait, dans ces circonstances pénibles, refusé son adhésion au pouvoir? Mais, depuis que nous avons été délivrés de toutes les inquiétudes, depuis que les temps sont devenus calmes, la majorité est bien plus difficile à obtenir. Ce n'est que par une conciliation sur les choses et sur les hommes qu'on peut espérer l'amener.

Pour moi, je n'ai de préjugé sur aucun parti. On me demande comment il se fait que j'aie la faveur du parti sur lequel on dit que je m'appuie. C'est que je ne crois pas qu'il y ait, d'un côté, des hommes qui détestent la liberté, et, de l'autre, des hommes qui détestent l'ordre. Je crois qu'avec une conduite franche et loyale on arrivera, avec le temps, à former une réunion d'esprits modérés; je crois qu'en dirigeant ainsi ses choix administratifs, le gouvernement aura, je ne dis pas la certitude, mais la possibilité de réussir. Entré dans cette voie, on me demande : Ferez-vous des destitutions?

Messieurs, il m'est impossible d'aliéner la liberté du gouvernement. Lorsque, l'année dernière, j'eus l'honneur de me présenter à la royauté, l'un des points principaux du programme était : Liberté à l'égard de tous les agents du gouvernement. Je le déclare tout de suite et sans équivoque, si je trouve une administration qui comprenne la portée de nos paroles, la loyauté de nos intentions, et qui veuille s'y associer, assurément ce n'est pas nous qui ferons des destitu-

tions. Nous sortons de l'opposition ; nous avions plus d'un outrage à venger, et nous n'en avons vengé aucun. J'ai défendu il y a peu de jours encore des hommes qui étaient notoirement dans les rangs de l'opposition ; je ne veux pas me souvenir du passé. Mais, je le déclare, tout administrateur qui n'entrera pas dans la voie de fermeté et de conciliation où le gouvernement veut s'engager, doit renoncer à servir l'administration dans laquelle il n'aurait pas confiance. (*Très bien ! très bien !*)

Assurément, Messieurs, ce que je dis ici n'a rien de nouveau, et, en fait d'explications politiques, lorsqu'il y a deux Chambres surtout, il est difficile d'apporter des nouveautés ; ce qu'il faut apporter, c'est la vérité, la vérité toute simple, dût-on être exposé à la reproduire souvent.

J'en ai dit assez, Messieurs, sur la politique intérieure ; permettez-moi d'aborder un sujet, non pas plus grave, mais plus réel en ce moment-ci, parce qu'il offre la matière la plus importante à traiter, la politique extérieure.

Je demande à la Chambre la permission de m'arrêter un instant.

De toutes parts. Reposez-vous !

Après quelques instants d'interruption, M. le président du conseil continue.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Qu'il me soit permis de remercier l'honorable duc de Noailles d'avoir dépouillé à cette tribune tout esprit de parti (je lui de-

mande pardon de ce mot), pour ne songer qu'à l'intérêt sérieux du pays. La chose est assez grave pour mettre toute préoccupation de côté ; ne songeons qu'aux choses mêmes.

Depuis quelques années, nous avons eu à résoudre plus d'une question : la question de Belgique, la question d'Espagne, la question d'Italie, qui se résumait dans l'occupation ou l'évacuation d'un point bien connu. Ces questions sont résolues ; ce n'est point à moi d'examiner si elles l'ont été bien ou mal ; il serait inconvenant de renouveler d'anciennes querelles. Il en reste une seule : c'est la question d'Orient.

On nous a dit qu'à cet égard la politique du gouvernement était engagée dans une voie fausse et funeste, et je suis frappé d'une chose : c'est que, tout en énonçant, avec cette gravité d'expression, que le gouvernement est engagé dans une voie fausse et funeste, en disant qu'il s'y enfonce chaque jour davantage, on conseille des résolutions qui, si l'on veut bien les préciser, n'entraînent pas une autre conduite que celle que tient le gouvernement.

Et, sur la question d'Orient, je demande tout de suite à faire une remarque.

Je n'ai pas la prétention, quoique appartenant à un cabinet nouveau, d'avoir une politique nouvelle. Cette politique, elle est tellement indiquée dans la question d'Orient, que, sauf la conduite, sauf les moyens heureux ou malheureux qu'on a pu employer, tout le monde a suivi la même direction ; et ce qui prouve

que cette politique a été bonne, c'est que M. le duc de Noailles, après avoir blâmé la tendance du gouvernement, n'apporte, dans ses conclusions, rien qui soit différent de la conduite que le gouvernement suit aujourd'hui. Je vais m'expliquer.

M. le duc de Noailles dit : Vous avez en Orient deux questions : la question de Constantinople et la question d'Égypte. Lorsque, parlant au commencement de la session, vous avez expliqué la politique de la France en Orient, vous avez méconnu une partie de sa difficulté; vous avez parlé de Constantinople seulement, et vous n'avez pas parlé de l'Égypte.

Je croyais avoir exposé les deux difficultés, non pas avec autant de précision que je pourrais le faire aujourd'hui, mais avec toute la précision que mon devoir me permettait d'apporter alors.

Il y a Constantinople, qui est, assure-t-on, menacée par les Russes. Je me suis expliqué sur le degré de probabilité actuelle de ce danger. En outre, il y a l'Égypte. Sur la question de Constantinople, j'ai dit que vous pouviez, jusqu'à un certain point, être les alliés de l'Angleterre ; mais, sur la question d'Égypte, il était plus difficile que vous le fussiez; car, en Égypte, les intérêts français et les intérêts anglais sont, dit-on, opposés à certain degré. L'Égypte et la Syrie, qui semblent devoir former les deux moitiés d'un nouvel empire, l'Égypte et la Syrie commandent toutes deux la nouvelle route d'Orient, le golfe Persique et le golfe Arabique.

L'Angleterre veut abréger la route et s'assurer des deux chemins, qui sont incomplets si on ne les a pas tous les deux ; à cause des moussons, il est nécessaire de passer tantôt par l'un, tantôt par l'autre. Nous aussi nous avons besoin de dominer sur la Méditerranée par notre influence, si ce n'est par notre pouvoir direct. Ainsi, quant à l'Égypte et à la Syrie, nos intérêts diffèrent de ceux de l'Angleterre, et l'Angleterre ne peut pas être notre alliée dans cette question.

Eh bien, je n'ai jamais méconnu (et, si je l'avais fait, le monde entier m'aurait donné un démenti) que, si nous étions d'accord sur la question de Constantinople, il était possible que, sur celle d'Égypte, nous le fussions un peu moins.

Oui, il est vrai que, sur le premier point, nous sommes parfaitement d'accord avec l'Angleterre, mais que, sur le second, nous le sommes un peu moins. Cela doit-il déterminer une conduite différente ? Vous allez voir, Messieurs, que la conduite doit être la même.

D'abord, distinguons bien le danger quant à Constantinople et à l'Égypte. Je ne le crois prochain sur aucun de ces deux points ; je ne crois pas la Russie prête à envahir Constantinople, et je ne crois pas l'Angleterre prête à envahir l'Égypte, et cela par la raison que prendre Constantinople d'une part, ou l'Égypte d'une autre, c'est s'exposer au bouleversement du monde, à une de ces luttes dont nous sommes

sortis depuis vingt-cinq ans, et que personne n'est disposé à recommencer immédiatement.

Et d'ailleurs, y eût-il quelque part un de ces esprits téméraires, un de ces grands capitaines intrépides, un Frédéric II voulant agrandir ses États, il n'oserait se lancer dans une entreprise si hasardeuse sans chercher à se donner les apparences de la justice, et il n'irait pas brusquement, sans précédent, se jeter sur l'Égypte ou sur Constantinople. La témérité serait si grande, le droit naturel si profondément violé, qu'il s'exposerait à voir l'opinion de l'univers entier se soulever contre lui.

Heureusement tout le monde est à la paix. C'est là la vraie raison qui a fait que, malgré les malheurs des négociations, et je ne les impute pas plus à un cabinet qu'à un autre, pas plus à une puissance qu'à une autre, malgré les malentendus des négociations qui se sont succédé, Constantinople et l'Égypte ne pourront pas être envahies.

On s'exagère les dangers. Il est naturel aux esprits qui s'occupent de politique de désirer des événements; les événements sont un aliment pour eux, et, quand on les désire, on y croit facilement. On a donc supposé que Constantinople allait être envahie ainsi que l'Égypte, parce que, je le répète, on avait besoin d'événements; mais la réalité ne va pas aussi vite que les esprits, et Constantinople n'est pas menacée autant que les esprits sont disposés à le croire. Le danger n'est pas immédiat, mais il est possible

dans l'avenir. Or quel est celui des deux points qui est le plus directement menacé?

Évidemment c'est Constantinople; car, à côté, il y a Sébastopol, et à Sébastopol des flottes et des moyens d'action dont la disponibilité est si grande, que nous sommes exposés à revoir, comme en 1833, avant qu'on puisse en être averti, Constantinople protégée, comme on disait, par une armée russe. Quoique le danger ne soit pas prochain, quoiqu'il soit loin de nous, il y a cependant un des deux points qui est sensiblement le plus menacé.

Eh bien, ici comme ailleurs, l'Angleterre était notre alliée naturelle; nous persistions donc dans cette alliance à propos de cette question grave et difficile. Aussi aucun des cabinets n'a songé, pour la question d'Orient, à se séparer de l'Angleterre; car le danger de Constantinople commandait plus qu'aucune autre question l'alliance de l'Angleterre.

Quant à l'Égypte, je suis bien loin de croire l'ambition de l'Angleterre aussi indiquée que cette autre ambition dont nous venons de parler. Bien que je reconnaisse l'intérêt que l'Angleterre a en Égypte, je persiste à penser qu'on l'a exagéré, et qu'on a exagéré surtout le sentiment qu'elle en a.

Je crois qu'il est très vrai qu'à l'origine de la question ce qui a préoccupé l'Angleterre, c'est moins le désir chimérique de s'emparer de l'Égypte que le ressentiment qu'elle a éprouvé contre le pacha en le voyant battre le sultan.

Quelle est l'opinion de la France à cet égard? La France ne l'a pas cachée. Elle a dit : Nous voulons maintenir l'empire turc. Mais, par le mot « maintenir », nous n'entendons pas l'impossible. La France croit, du moins les cabinets ont cru, que maintenir l'empire turc ne pouvait pas signifier qu'on rendait à l'empire turc toutes les provinces qui s'en étaient successivement détachées; mais qu'on entendait prévenir un démembrement nouveau, et que si, à côté de l'empire turc, s'était élevé un empire nouveau qui consentît à en rester, comme dans d'autres temps, le fidèle vassal, on lui rendrait un véritable service en le lui donnant pour allié. En effet, outre l'empire turc qui pourrait se défendre, on aurait à l'arrière-garde dans le pacha d'Égypte un vassal puissant, qui viendrait appuyer le sultan dans les moments difficiles.

La France croit que les provinces conquises par le pacha sont plus utilement placées dans les mains du pacha que dans celles du sultan; car la Syrie, par exemple, exposerait le sultan à dépenser beaucoup d'hommes et d'argent pour administrer une province qui finirait par lui échapper, tandis que, laissée dans les mains du pacha, celui-ci en tirera assez d'argent et d'hommes pour la bien gouverner.

La France a dit, elle dit encore, et elle dira toujours que, pour le maintien de l'empire turc, il vaut mieux asseoir l'État d'un vassal puissant que d'essayer de rendre à son suzerain des provinces qu'il ne pourrait pas garder. La France a dit cela, et je le dis en-

core à cette tribune, parce qu'elle a dit ce qu'elle pensait à tous les cabinets. Elle n'aurait pas démembré l'État du sultan; elle n'eût pas commis cette faute. Mais le jour où des parties de l'empire se détachaient, le jour où la destinée créait une puissance nouvelle en Égypte, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de l'organiser, de la consolider; voilà l'opinion que la France a exprimée dans tous les temps. (*Mouvement d'approbation.*)

Je le répète, la France l'a dit à tous les cabinets; elle ne s'en est pas cachée. Elle a ajouté une considération très puissante. Non seulement la Syrie et l'Égypte pourraient être plus utiles dans les mains du pacha que dans celles du sultan à la défense de l'empire turc, mais je crois, et tous les hommes pratiques le croient aussi, qu'en supposant qu'on veuille détacher des États du pacha ce que la victoire lui a donné, cela serait difficile et presque impraticable; je dis presque, parce que la présence de l'intervention européenne dans l'empire turc en amènerait l'anéantissement par les moyens qu'on voudrait employer pour le sauver.

La France a dit deux choses. En observateurs froids, sensés, désintéressés, nous croyons que, puisque le pacha a été assez habile pour administrer l'Égypte et conquérir la Syrie, mieux vaudrait les lui laisser. Les lui enlever, est difficile; on n'y réussirait que par une intervention armée de toutes les puissances européennes, et le partage de ces États du

pacha ferait courir un immense danger à l'empire turc.

Je répète que je puis apporter cette politique à la tribune, parce que nous l'avons exposée avec la même franchise aux cabinets étrangers. Les négociations se font dans ce sens maintenant. Si les négociations ne réussissent pas, je l'ai dit, la France se croit assez forte pour ne pas craindre de s'isoler.

Mais, je vous le demande, est-ce une manière de renouer des liens, de faire triompher une politique, de faire entendre raison à ceux qui ont besoin de l'entendre, que de commencer par les injurier, que de leur dire : Votre alliance est dangereuse, est funeste pour nous? Non. Je n'étais pas au pouvoir quand j'ai parlé sur la question d'Orient : il y avait peut-être quelque danger pour moi à m'exprimer comme je l'ai fait, en présence des passions ardentes; mais je n'ai pas craint, dans l'intérêt de mon pays, d'adoucir mon langage; je n'ai pas craint de parler de l'intérêt d'une grande alliance, parce que je croyais que, lorsque tant de voix s'élevaient dans les deux pays pour brouiller deux puissances dont l'alliance était si utile, je devais parler en faveur de cette alliance.

Mais faut-il rompre une alliance qui a été, jusqu'ici, si profitable à la France? Je le déclare, si l'intérêt de la France l'exigeait, il n'y aurait pas à balancer : nous ne sacrifierons pas à cette alliance notre intérêt permanent; cependant, avant de la rompre, il est bon de faire sentir non seulement à la France, mais aussi à

l'Angleterre, l'intérêt qu'elles ont à maintenir cette alliance et de démontrer qu'il y a en France des hommes qui, nullement préoccupés du passé, ne songent qu'à l'avenir et aux services réciproques que les deux puissances peuvent se rendre, ainsi qu'à ceux que leur concours peut rendre à l'Europe. (*Approbation.*)

Qu'est-il arrivé, grâce à l'alliance anglaise? Il est arrivé que, depuis dix ans, toutes les questions ont été traitées d'une manière pacifique, au lieu d'être tranchées par la guerre. Vous savez tous comment se gouverne le monde. Par un conseil de cinq puissances, dans lequel tout se décide à la majorité des voix. Eh bien, le jour où l'Angleterre et la France se trouvaient d'accord, il y avait deux voix puissantes unies sur cinq, et souvent elles en entraînaient une troisième, mue par l'amour de la paix, par l'ascendant de deux puissances aussi fortes que la France et l'Angleterre réunies. Qu'en est-il résulté? Il en est résulté que la France, sentant sa force, au lieu de suivre une politique menaçante, de signifier des ultimatums absolus, a négocié, et que tout s'est terminé par des négociations.

Ainsi, dans la question belge, l'Angleterre avait assurément un très grand sacrifice à nous faire, car c'était elle surtout qui avait créé le royaume des Pays-Bas; et cependant elle s'est trouvée d'accord avec nous.

Dans la question d'Espagne, loin de redouter notre influence, l'Angleterre n'a cessé de provoquer notre présence, de demander que nous intervinssions.

Dans la question d'Italie, il n'y a pas eu de négociations. Le point que nous occupions a été évacué sans que l'Angleterre s'en mêlât. Mais je dis que, dans toutes les questions antérieures, nous avons trouvé l'Angleterre à nos côtés, nous aidant à résoudre les difficultés.

Enfin est venue la question d'Orient.

Je ne veux pas ici juger la politique de mes prédécesseurs. Peut-être, à l'origine, eût-il été possible de ne pas se séparer de l'Angleterre; je dis « peut-être », je n'affirme rien; je serais désolé de blesser qui que ce fût dans cette enceinte ou dans une autre; mais il est du devoir de ministres éclairés et fermes de ne pas changer légèrement la direction que le gouvernement a prise depuis dix ans, et de faire des efforts pour maintenir cette alliance quand ils sont convaincus qu'elle est profitable au pays.

Je ne dirai plus qu'un mot. Tous les jours on cherche à exciter la défiance dans les deux pays. On dit en France que l'Angleterre étend des bras immenses sur le monde, qu'elle occupe Aden, qu'elle vient de faire une expédition dans le Caboul, qu'elle menace la Chine; on s'épouvante de ses envahissements. Qu'il me soit permis de faire remarquer que des projets si effrayants doivent éveiller l'attention d'une autre puissance que la France, car les expéditions de l'Afghanistan et de la Chine touchent de beaucoup plus près que nous une autre puissance qui a intérêt à surveiller l'Angleterre. (*C'est vrai!*)

Savez-vous ce qu'on dit en Angleterre? Je reconnais que cela est puéril, mais cependant on le dit non seulement dans la presse, mais à la tribune des deux Chambres. On dit : « La France a menacé récemment le Mexique, elle menace en ce moment Buenos-Ayres ! » On a tort ; nous ne voulons que nous faire rendre justice. On dit encore : « La France ! elle est en Afrique, elle menace le Maroc et Tunis ; elle n'a plus, pour la séparer de l'Égypte, que la misérable régence de Tripoli ; en Égypte, elle s'est ménagé un allié. Ainsi, d'un côté, elle menace l'Amérique, et, de l'autre, les bords de la Méditerranée, depuis Mogador jusqu'au golfe d'Alexandrette. »

Quand on dit de telles choses, vous qui connaissez la réalité, cela vous fait sourire. Eh bien, les Anglais éclairés, quand on leur parle de ces grands projets de l'Angleterre, sourient aussi.

Il faut mettre de côté ces récriminations qui excitent les deux nations l'une contre l'autre, et persévérer dans une politique qui n'a rien de compromettant pour nous ; car, lorsqu'on dit à une nation : Rapprochons-nous, continuons à faire cause commune dans le grand conseil diplomatique pour juger les affaires du monde, réunissons-nous à telle condition, et, si cette condition n'est pas adoptée, chacune des deux nations se retirera de son côté ; quand on parle ainsi, je dis qu'il n'y a là rien de compromettant ; il y a de la force, il y a de l'intelligence, un grand désir de maintenir la paix, mais la paix avec dignité ! Je n'en ai jamais voulu

d'autre, et, le jour où il faudrait la paix sans dignité, je me retirerais ou je ferais un appel à mon pays pour réveiller en lui le sentiment de sa grandeur, qui n'a jamais cessé d'exister. La guerre peut éclater un jour. Mais la paix sans dignité, jamais. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Le débat continua encore après ce discours. MM. de Rémusat, Villemain, Cousin, Montalembert, y prirent successivement part, et le projet de loi fut voté par 143 voix contre 53.

XCII

DISCOURS

SUR

LA CONVERSION DE LA RENTE

PRONONCÉ LE 21 AVRIL 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Ce projet avait été déposé au commencement de la session par le précédent cabinet, qui avait cru le moment venu de satisfaire un désir depuis longtemps et à diverses reprises exprimé par la Chambre des députés. En effet, le cours de la rente 5 pour 100 était à 113, celui du 4 1/2 à 106, celui du 4 à 102 et celui du 3 à 84. De plus, les réserves de l'amortissement, accumulées sans emploi dans les caisses du Trésor, s'élevaient à 255 millions, et la commission chargée, à la Chambre des députés, d'examiner le projet, avait conclu à l'adoption par l'organe de son rapporteur, M. Muret de Bort. D'après l'article 1er, le ministre des finances était autorisé à effectuer le remboursement des rentes 5 pour 100, inscrites au grand livre de la dette publique à raison de 100 francs pour chaque 5 francs de rente. L'article 2 disposait que les propriétaires d'inscriptions de rentes 5 pour 100 pourraient en réclamer la conversion en inscriptions nouvelles de rentes 4 1/2 ou 3 1/2, et qu'ils recevraient dans ce cas, pour chaque 5 francs de rente 5 pour 100, 4 fr. 50 de rentes en 4 1/2 ou 4 fr. 50 en rentes 3 1/2, à 86 fr. 42 de capital. Un autre

article accordait aux porteurs de rentes 5 pour 100, pour faire leur option, un délai de trois mois à partir du jour où l'exécution de la mesure serait décidée par ordonnance royale, et l'exercice du droit de remboursement était suspendu pour l'État pendant dix ans, à partir du jour où l'opération aurait été terminée. Le montant des rentes 5 pour 100 étant de 145 millions, l'économie que la conversion devait procurer au Trésor était évaluée de 12 à 14 millions suivant la préférence que les propriétaires du 5 pour 100 donneraient au 3 1/2 ou au 4 1/2.

Dès le début de la discussion, le ministre des finances, M. Pelet (de la Lozère), monta à la tribune pour adhérer, au nom du gouvernement, au projet présenté par son prédécesseur et accepté par la commission, en déclarant toutefois que, si ses collègues et lui en approuvaient le principe, ils entendaient rester juges du moment propice pour le mettre à exécution. Après une discussion très animée, où la légalité, l'utilité et l'opportunité furent contestées par les uns et soutenues par les autres, M. Thiers, directement interpellé par M. Garnier-Pagès, qui lui demanda de faire connaître son avis sur une question aussi importante à tous égards, prit la parole pour constater le droit de l'État ainsi qu'il l'avait fait en 1836, établir l'utilité de la mesure au point de vue des finances et du crédit, insister sur la nécessité d'une solution pour en finir avec une question qui reparaîtrait chaque année aussi longtemps qu'elle n'aurait pas été résolue, mais aussi pour revendiquer la responsabilité du gouvernement et lui réserver la faculté, au milieu des événements qui préoccupaient alors l'Europe, de n'user du droit de conversion qu'autant qu'il s'y croirait autorisé par les circonstances.

Messieurs,

Lorsque M. le ministre des finances est monté hier à cette tribune pour déclarer qu'il s'associait au projet de loi, il a parlé au nom du cabinet tout entier, comme l'honorable M. Gouin aurait parlé au nom du cabinet tout entier, s'il y était monté. Mais enfin, puisqu'on veut une déclaration, permettez-moi de dire le mot, de M. Thiers lui-même, je l'apporte à cette tribune. Je n'ai pas à faire mystère de mon opinion; elle est dans le *Moniteur;* elle y est deux fois, car j'ai eu à m'expliquer sur ce sujet, en 1836 et en 1837.

Eh bien, Messieurs, je disais alors à la Chambre, et non pas, il faut en convenir, avec l'assentiment de la Chambre, je disais, ce qui a été répété depuis, qu'il y avait beaucoup d'illusions dans la mesure, qu'elle ne produirait pas tous les résultats qu'on en attendait, et surtout qu'elle pouvait avoir des dangers qu'on ne soupçonnait pas.

Je me suis borné à dire cela sans contester la nécessité de prendre un jour cette mesure : permettez-moi de rappeler que je fus froidement accueilli. Le temps a prouvé que j'avais eu raison peut-être de ne pas partager les illusions qui étaient très générales alors. Mais, si je ne partageais pas ces illusions, il y avait dans la mesure certaine chose à laquelle j'adhérais. Il y avait d'abord le droit, je ne l'ai jamais con-

testé, car on se souviendra peut-être de l'expression que j'employais alors; je disais : « La mesure est juste, mais elle est dure », et j'ajoutais : « Avec le temps, en transigeant et en avertissant bien les rentiers, la dureté serait infiniment moindre. »

Eh bien, quant à moi, je dois le dire franchement, si j'avais pu disposer des esprits, je les aurais engagés à différer. Je n'avais pas ce pouvoir, j'ai dû prendre l'opinion générale comme un fait; et, quand cette opinion est de nouveau soumise aujourd'hui au vote de la Chambre, elle est, permettez-moi de le dire, une nécessité; car, si la Chambre était moins disposée aujourd'hui qu'alors, je regretterais, pour sa dignité, qu'elle votât contre (*très bien! très bien!*); et, comme la dignité de la Chambre importe beaucoup au gouvernement, je répète que je serais désolé que la Chambre ne votât pas la loi, dans l'intérêt de sa dignité et dans l'intérêt du pays.

La mesure a pour elle le droit; si je voulais entrer au fond de cette question, il me serait facile de le démontrer. Quand il y a le droit, et qu'il ne s'agit que de bien saisir le moment pour gagner 15 ou 20 millions, il est évident que, si aujourd'hui vous ne votiez pas la loi, tôt ou tard les contribuables vous la demanderaient.

Eh bien, c'est une question que, la loi aujourd'hui rejetée, vous retrouveriez l'année prochaine, et avec l'animation que ne manquerait pas de lui donner un vote contraire. (*Très bien!*)

Je ne suis pas étonné de ces allées et venues de l'opinion; elles sont naturelles; ce n'est pas la première fois qu'une mesure se présente avec une force foudroyante, et que cette force, irrésistible d'abord, devient ensuite presque nulle. Mais il faut se mettre au-dessus de l'opinion pour se tenir dans le vrai.

Le droit est incontestable. Quant à l'utilité, elle est incontestable aussi. Il y a rigueur, dit-on; oh! il n'y a pas de doute, il y a rigueur pour les petits rentiers; c'est vrai, on ne peut le contester. Mais enfin, quand il y a un droit, et que les contribuables sont armés de ce droit, le gouvernement peut-il dire : J'ai un droit que je pourrais exercer, mais je ne l'exerce pas; il y a une économie, une réduction que je pourrais opérer, mais je ne l'opère pas; j'en fais don à une classe intéressante de la société?

Le gouvernement ne peut tenir ce langage. Quand un droit est déposé dans ses mains, quelque dur qu'il soit, il est obligé de l'exercer.

Il est une question qui me touche au plus haut degré, et l'honorable M. Garnier-Pagès vous l'a dit, j'ai exprimé sur ce point toute ma sollicitude à la commission. Je suis surtout préoccupé des intérêts extérieurs de mon pays. Oui, il est vrai que ce n'est pas légèrement que j'entends engager ma responsabilité et celle de mes collègues dans une pareille mesure. J'espère que M. Garnier-Pagès n'a pas voulu nous en faire un reproche. Ce n'est pas légèrement que l'on peut s'engager dans une pareille entreprise.

Si ces questions extérieures ne reçoivent point, d'ici à l'époque fixée, je ne dis pas une décision tranchée, mais une décision qui nous rassure suffisamment, nous ne commencerons pas l'opération. La commencer alors, ce serait non seulement mal agir envers le pays; ce serait mal agir encore envers toutes les classes intéressées que la rente touche. Ce serait mal se conduire, car ce serait exposer la rente à des fluctuations énormes; rien de plus malheureux qu'une opération commencée qu'on ne pourrait achever. Quant à l'opportunité, je crois qu'elle existe aujourd'hui jusqu'à un certain point. Je ne vois pas, jusqu'ici, de circonstances intérieures très fâcheuses. Il y a, vous le savez, des difficultés qui résultent de la cherté des subsistances; il y a suspension de travail dans plusieurs pays manufacturiers. Cependant ces circonstances ne sont pas telles que la Chambre puisse s'appuyer sur elles pour motiver son vote.

Quant aux questions politiques, elles seront, je ne dirai pas complètement terminées, mais elles recevront une sorte de solution avant l'époque où la mesure pourra être mise à exécution. Nous le déclarons avec franchise; voici le fond de notre conviction : il faut en finir avec cette question; il faut chercher des moyens de transaction qui ménagent suffisamment tous les intérêts, afin de mettre un terme à cette longue crise financière. Mais personne ne nous demandera de nous hasarder légèrement dans une exécution qui ne présenterait pas de cer-

titude, ou, si vous le voulez, de probabilités suffisantes.

Nous avons dit devant la commission que, si nous n'exécutions pas la mesure, nous viendrions en rendre compte aux Chambres. Si c'est ainsi que vous entendez l'article du projet de loi, nous n'avons rien à dire; s'il est bien constaté que ce n'est pas un commandement impérieux fait au gouvernement, mais que c'est une faculté qui lui est laissée, avec obligation de dire comment il en aura usé, nous adhérons à cette disposition ; mais, si l'on avait entendu nous faire un commandement impérieux, nous le repousserions. Je sais bien que ce n'est pas dans le sens d'un commandement que vous l'avez entendu dans la commission; mais, comme vous êtes venus reproduire à la tribune les explications que vous aviez développées devant la commission, permettez-moi de reproduire aussi celles que j'ai données. Oui, cela signifie que la Chambre nous arme d'une faculté dont nous userons, si nous croyons les circonstances opportunes. Si nous trouvons les questions d'une immense gravité qui s'agitent en ce moment assez près d'une solution, d'une solution heureuse, nous aurons le courage de tenter l'opération ; mais, si nous trouvons des circonstances inquiétantes, à quelque degré que ce soit, nous nous arrêterons. Il faudra, pour nous arrêter, que les circonstances aient une force telle, que nous puissions les invoquer devant cette Chambre pour mettre notre responsabilité entièrement à couvert. Si ce n'est qu'un cas de responsa-

bilité que vous voulez créer dans la loi, nous l'acceptons; mais nous n'acceptons pas un commandement législatif. (*Très bien! très bien!*)

Le projet fut adopté par 208 voix contre 163, mais rejeté par la Chambre des pairs.

XCIII

DISCOURS

SUR

LA PROPOSITION REMILLY

(DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES)

PRONONCÉ LE 24 AVRIL 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Un député de Seine-et-Oise, M. Remilly, avait déposé, dans la séance du 8 avril, une proposition dont l'objet était de faire décider que les membres de la Chambre des députés ne pourraient plus désormais être promus à des fonctions, charges ou emplois publics salariés, ni obtenir d'avancement pendant le cours de leur législature et de l'année qui en suivrait l'expiration. La mesure, toutefois, ne devait s'appliquer ni aux ministres et sous-secrétaires d'État, ni aux membres de la diplomatie, ni aux militaires pourvus de commandements, ni aux officiers arrivant par droit d'ancienneté.

Dans le développement qu'il fit de cette proposition, M. Remilly insista sur le danger qu'offrait, pour la considération et l'autorité de la représentation nationale, le trop grand nombre de fonctionnaires qui en faisaient partie. Sur 450 députés, 170 occupaient des emplois publics, et divers systèmes avaient déjà été présentés à l'effet de remédier à un pareil abus. Ainsi M. Gauguier avait demandé l'extension du cercle des incompatibilités. Mais cette réforme avait l'in-

convénient de toucher à la loi électorale, d'éloigner de la Chambre des hommes dont la présence y était utile, et d'amener à bref délai une dissolution inopportune. Un autre membre avait exprimé l'avis qu'il suffirait de limiter, dans chaque département, le nombre de fonctionnaires admissibles à la députation; mais ce système donnait lieu aux mêmes objections que le précédent, et celui sur lequel la Chambre était appelée à délibérer avait, au contraire, l'avantage de n'être qu'une mesure de régime intérieur, de n'opérer aucune secousse, et de laisser chacun dans la situation que l'élection lui avait faite. A l'appui de sa proposition, M. Remilly invoquait enfin l'opinion exprimée en 1828, à la Chambre des pairs, par le duc de Broglie, sur une question de même nature. La prise en considération fut combattue par MM. de l'Espée et Liadières. Ce dernier qualifia la proposition de loi de suspects jetée au sein de la Chambre. Il fit observer que, sur 278 députés fonctionnaires, il n'y en avait que 46 qui, depuis 1830, eussent reçu de l'avancement, et que 17 députés seulement avaient obtenu des fonctions publiques salariées. Parmi les premiers se trouvaient 63 militaires, et 11 d'entre eux avaient eu de l'avancement, 4 pour faits de guerre, 6 à l'ancienneté, et le onzième, qui était l'orateur lui-même, n'avait été promu à un grade supérieur qu'après trois législatures et vingt-deux années de grade inférieur. D'ailleurs, si l'on voulait exclure les fonctionnaires, pourquoi ne pas exclure aussi les parents de fonctionnaires, tout aussi ardents pour leurs fils et neveux que pour eux-mêmes? Pourquoi ne pas aller jusqu'aux industriels propriétaires et autres qui pourraient se trouver dans le cas de vendre à l'État leurs produits et denrées? En terminant, M. Liadières conjura le gouvernement de venir venger à la tribune, avec une autorité que n'avait pas sa parole, une portion notable de la Chambre des accusations injustes accumulées contre elle.

M. Thiers, mis ainsi en demeure de faire connaître l'avis du gouvernement, répondit de la façon suivante.

Messieurs,

Je crois qu'il est utile pour la Chambre d'abréger cette discussion; c'est pourquoi nous retarderons le moins possible, autant qu'il est en nous, un résultat positif.

S'il s'agissait de voter sur la proposition elle-même, de l'introduire dans nos lois, je la combattrais, parce que je la crois mauvaise; s'il ne s'agit que de lui accorder un honneur, un honneur accordé déjà à la proposition de M. Gauguier, et d'apporter de nouvelles lumières sur la question, nous consentons à la prise en considération. (*Très bien!*)

Je vais développer mon opinion.

Messieurs, je vous prie de bien considérer quel est l'état des choses, et, pour cela, de me permettre de faire en très peu de mots l'historique de cette proposition; car, bien que, dans le dispositif, elle diffère de celle de M. Gauguier, au fond elle a le même objet : c'est de diminuer le nombre des fonctionnaires dans la Chambre des députés.

Eh bien, cette proposition, apportée il y a quelques années à cette tribune, y a d'abord rencontré une répulsion générale.

M. Gauguier. — C'est une erreur.

M. le président du conseil. — Peu à peu cependant, peu à peu elle a reçu un accueil un peu meilleur, et, permettez-moi de le dire, pour deux causes qui toutes deux ont contribué à faire sa fortune.

Les députés de l'opposition voulaient frapper les fonctionnaires qui paraissaient trop invariablement attachés au gouvernement; les hommes de l'ancienne majorité ont voulu rendre aux fonctionnaires de l'opposition ce que ceux-ci avaient voulu faire aux fonctionnaires de l'ancienne majorité, et soutenue, tantôt par les uns, tantôt par les autres, la proposition est arrivée l'année dernière à être prise en considération à une assez grande majorité. (*Agitation au centre droit.*)

Un rapport a été fait; ce rapport a été discuté cette année, et, pendant la discussion, un homme d'autorité, un homme grave, M. Lepeletier d'Aunay est venu provoquer lui-même, à une époque plus ou moins rapprochée, l'initiative du gouvernement.

Le gouvernement a répondu que, dans son opinion, il y avait des précautions à prendre pour l'avenir. Sur cette double déclaration, un vote a été émis, et l'énorme minorité équivalant presque à une majorité, l'énorme minorité de 174 voix, s'est prononcée en faveur de la mesure qui se présentait sous une forme différente de celle que lui avait donnée M. Gauguier. Enfin, lorsqu'on croyait, au moins pour cette session, la proposition repoussée, un député dont je n'ai pas le droit de caractériser l'opinion, que je n'ai pas le

droit de ranger dans tel ou tel parti, mais qui est venu vous dire lui-même qu'il appartenait au parti conservateur, ce député a déposé une proposition analogue. Il est vrai qu'il n'a consulté personne, ou du moins il a déclaré que beaucoup de ses amis politiques lui avaient conseillé de ne point présenter cette proposition.

Et cependant, Messieurs, dans les bureaux la lecture a été autorisée, et il a fallu la faire arriver au grand jour de la discussion.

M. Piscatory. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Était-ce parce que la question n'avait pas encore été discutée qu'on voulait qu'elle le fût ? Non, elle venait de l'être.

Je ne veux pas chercher si l'on a voulu créer un embarras ; cela est indigne de l'honorable M. Remilly.

Mais quel est donc le motif qui a pu faire autoriser la lecture ? C'est qu'on croyait que la question avait été trop longtemps dénoncée à l'opinion publique pour qu'il n'y eût pas nécessité d'introduire une mesure quelconque dans nos lois.

Permettez-moi de vous dire quelques mots sur le fond de la question.

Il y a sur la Chambre une suspicion qu'il faut écarter. Non, le plus grand nombre des fonctionnaires publics n'a pas été introduit dans la Chambre par le pouvoir pour y augmenter ses appuis et pour imprimer à la Chambre une sorte de dépendance. Cela n'est

pas; il faut venger la Chambre de ce reproche qu'on lui adresse.

De quoi a-t-on accusé les Chambres? De dépendance? Non; on les a accusées de représenter des partis qui ne savaient pas se mettre d'accord et se concentrer pour donner au pouvoir une majorité imposante et capable de le rendre fort ; mais je ne sache pas qu'on les ait accusées de manquer d'indépendance.

A quoi tient l'introduction d'un grand nombre de fonctionnaires dans la Chambre? Je ne pourrais pas dire s'il y en a cent soixante-dix, plus ou moins ; je crois qu'à peu près le tiers des membres de cette Chambre exerce des fonctions publiques.

A quoi cela tient-il ? Si c'était le pouvoir qui eût usé de son influence dans les élections pour chercher à introduire les fonctionnaires dans la Chambre, alors ils seraient principalement dans la majorité ; mais on a remarqué qu'ils étaient à peu près en égale quantité dans les rangs de l'opposition. Ce n'est donc pas le gouvernement qui les a fait introduire dans la Chambre pour s'y créer un appui.

Messieurs, la cause n'est pas là, elle est dans la constitution de notre société. Nos lois pourront quelque chose; mais nos mœurs, plus fortes que nos lois, rendront impuissante notre législation, du moins jusqu'à un certain degré ; car c'est la composition de notre société qui est la véritable cause du fait qu'on signale.

Je vous prie de remarquer la différence qui existe entre notre pays et un pays voisin. On parle souvent de l'indépendance des Chambres de l'Angleterre, où il n'y a qu'un petit nombre de fonctionnaires. Mais vous êtes un pays de centralisation, où presque toutes les fonctions dépendent du gouvernement central, et sont appointées par le budget. Comparez ce qui se passe en Angleterre et ce qui se passe chez nous.

En Angleterre, les fonctions judiciaires ne donnent qu'un très petit nombre de fonctionnaires ; il y a des juges de paix qui sont indépendants, quelques juges qui partent de Londres pour tenir des assises, soit civiles, soit criminelles, et la justice est presque tout entière gratuite. En France, les fonctionnaires judiciaires, plus nombreux, dépendent du pouvoir central, ils sont appointés. En Angleterre, une grande partie des fonctions sont exercées gratuitement par une riche aristocratie ; c'est pourquoi l'on n'accuse pas le parlement de renfermer des fonctionnaires appointés.

En Angleterre, l'armée de terre est peu nombreuse, mais l'armée de mer est très considérable ; et ceux qui en font partie, étant presque toujours à la mer, ne peuvent siéger au parlement. En France, l'armée de terre est au contraire très nombreuse. Cependant, s'il y a beaucoup de fonctions appointées, la justice donne un grand nombre de fonctionnaires qui sont pour la plupart indépendants comme inamovibles, et qui peuvent venir dans vos Chambres.

Eh bien, comment voulez-vous que deux sociétés aussi différentes que celles-là, une société où toute l'organisation est municipale comme l'Angleterre, et une société comme la nôtre où tout est centralisé, ne donnent pas des résultats essentiellement différents? Comment ne voulez-vous pas qu'il y ait très peu de fonctionnaires dans le parlement d'Angleterre, quand il y en a beaucoup dans le parlement de France?

Je dis donc qu'il y a là une cause générale, profonde, contre laquelle vos lois n'ont pu faire que très peu de chose et que vos mœurs produisent nécessairement, sans que le pouvoir s'en soit mêlé.

J'ai eu l'honneur d'être ministre de l'intérieur à des époques où il y avait des élections générales : eh bien, je puis affirmer que le pouvoir cherchait souvent à écarter les fonctionnaires; car, qu'on me permette de le dire, un fonctionnaire qui devient député est un fonctionnaire beaucoup moins gouvernable.

M. Lherbette. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Quand on croit que les ministres cherchent à multiplier le nombre des fonctionnaires dans la Chambre, on se trompe tout à fait.

M. Mauguin. — Je demande la parole. (*Mouvement prolongé.*)

M. le président du conseil. — Une des causes essentielles encore, c'est l'état des fortunes en France. Je ne crois pas que la différence entre la richesse générale de l'Angleterre et celle de la France soit aussi grande qu'on l'a dit. Il ne faut pas en juger par les

chiffres des budgets; on se tromperait. Je crois qu'en France la richesse est très considérable, mais elle est très divisée, et, quand on s'est occupé du cens d'éligibilité, on a vu la difficulté de trouver, comme en Angleterre, des fortunes concentrées qui donnent des hommes de loisir pouvant se vouer aux fonctions politiques; de sorte que très souvent, dans les collèges électoraux, les hommes indépendants sont obligés de s'adresser aux fonctionnaires publics. Pourquoi? Parce que le fonctionnaire public en général est, je ne dis pas toujours, mais souvent la personne le plus en évidence par ses talents, sa situation, et attire plus que tous les autres les suffrages des électeurs.

C'est donc toujours à la même cause, à l'état de la société française et pas du tout à l'intention qu'aurait eue le pouvoir de se faire une majorité dépendante, qu'il faut attribuer la présence d'un grand nombre de fonctionnaires dans la Chambre.

Aussi voyez ce qui est arrivé. Tandis qu'en Angleterre il y a un principe bien arrêté, qui veut que le fonctionnaire soit obligé et obligé, pour toujours, d'être de l'avis du gouvernement, en France les mœurs, qui étaient conséquentes, ont créé pour les fonctionnaires de l'opposition une sorte d'inviolabilité, et il est impossible à un ministre aujourd'hui de frapper un fonctionnaire opposant, à moins que ce fonctionnaire n'ait commis une de ces inconvenances qui rendent incompatibles celui qui l'aurait commise et le chef qui lui commande; ce cas excepté, il est bien impossible au-

jourd'hui à un ministre de frapper un fonctionnaire de l'opposition. C'est que les mœurs ont été conséquentes ; c'est qu'en rendant nécessaire dans la Chambre la présence d'un grand nombre de fonctionnaires, elles ont voulu aussi assurer l'indépendance à ces fonctionnaires.

J'ajouterai ici qu'il ne faudrait pas écrire dans une loi des dispositions qui ne feraient qu'amoindrir la candidature. Quand vous auriez interdit aux fonctionnaires d'être députés en rendant leur situation intolérable, vous restreindriez le choix des électeurs, vous ne feriez qu'appauvrir la candidature en France et diminuer par là le nombre des candidats qui peuvent aspirer à la députation, honorablement et utilement pour le pays.

Il ne faut pas que le pays croie qu'il y a ici une Chambre presque entièrement composée de fonctionnaires, de parties prenantes au budget, comme on l'a dit, et votant le budget. Cela n'est pas exact. Il y a dans cette Chambre la représentation très honorable et très indépendante du pays. (*Très bien!*)

Maintenant je conviens d'une chose : il est vrai que c'est là la tendance de notre société ; mais il est vrai aussi qu'il faut lui résister. Si nous avons déjà un tiers de députés fonctionnaires, il faut tâcher d'arriver par la législation à ce qu'il n'y ait pas une moitié ; j'en conviens donc, il faut résister à la tendance sociale par la législation.

Eh bien, quels sont les moyens? J'en ai vu présen-

ter beaucoup. Qu'il me soit permis de le dire, si la prise en considération, que nous ne combattons pas, est adoptée, il est des moyens que nous combattrons de toutes nos forces, d'autres que nous combattrons moins; mais enfin il y en a que nous combattrons tout à fait.

Il y a deux espèces de moyens : ceux qui ont pour but d'exercer en quelque sorte des rigueurs envers les fonctionnaires pour les décourager, pour les éloigner de la Chambre; ces moyens, je les examinerai tout à l'heure; mais nous les combattrons, car nous les croyons mauvais. Quant aux moyens qui ne tendent qu'à diminuer le nombre des fonctionnaires dans la Chambre, ils ne sont pas de ceux que nous voulons repousser.

Ainsi, par exemple, les moyens qui ont pour but d'exercer des rigueurs contre les fonctionnaires, sont de deux espèces : ceux proposés par M. Gauguier et ceux proposés par M. Remilly.

Quant au moyen proposé par M. Gauguier, et qui consiste à supprimer leurs appointements, je n'ai rencontré personne, dans la Chambre, qui l'approuvât; on a trouvé, tout en reconnaissant honorables les intentions de M. Gauguier, que le moyen n'était digne ni du gouvernement, ni de la Chambre, ni des fonctionnaires, et qu'il était mesquin.

M. Gauguier. — Je demande la parole. (*Rires bruyants.*) Les contribuables ne le trouvent pas mesquin.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Quant au moyen que propose l'honorable M. Remilly, il me semble parfaitement injuste et je dirai dangereux, allant même contre le but que se propose M. Remilly.

Je dis que le moyen est injuste, et, en effet, vous reconnaissez que, dans notre état de société, vous ne pourrez exclure les fonctionnaires, que cela est en soi dangereux; et, si vous voulez renouveler les fautes de la révolution et avoir une Chambre entièrement composée de personnes qui ne seraient pas fonctionnaires, vous établirez entre le gouvernement et la Chambre une guerre sourde, incessante. Le pouvoir ne comprenant pas la Chambre et la Chambre ne comprenant pas le pouvoir, le gouvernement serait impossible.

Vous ne voulez pas repousser les fonctionnaires. Si vous ne le voulez pas, parce que le principe en lui-même serait sauvage et dangereux, et renouvellerait les fautes de la révolution, si vous ne voulez pas repousser les fonctionnaires, si vous reconnaissez que votre état de société vous oblige à les admettre, il faut être juste à leur égard. Or vous ne pouvez reconnaître qu'il faut les recevoir dans la Chambre et les mettre hors du droit commun, les frapper dans leur carrière.

Savez-vous ce qui arriverait? D'abord, si vous les frappez sur le seuil de leur carrière, si vous les condamnez à rester substituts s'ils sont dans la magistrature, à rester capitaines en traitement s'ils sont

dans l'armée, ils aimeront mieux ne pas entrer dans la Chambre; et de là, nécessairement, séparation entre la qualité de fonctionnaire et celle de député; c'est une exclusion que vous prononcerez par une voie détournée.

Mais, s'ils consentent à faire le premier pas dans la carrière où ils se sont engagés, et à se contenter du grade inférieur par lequel ils auront commencé, quel est le rôle que vous faites jouer à ces députés fonctionnaires? Assurément c'est une qualité très honorable et très considérable dans le pays que celle de député; mais cette qualité, vous la condamnez à appartenir éternellement, dans la magistrature, à des substituts obéissant à un procureur général, et, dans l'armée, à des hommes revêtus de grades inférieurs. Vous condamnez la députation au dernier grade de toutes les carrières. (*Mouvement.*)

M. Monier de la Sizeranne. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Il n'y a pas de milieu, Messieurs, ou il faut avoir le courage de déclarer au fonctionnaire qu'il ne sera pas député, ou, si vous permettez au fonctionnaire d'entrer dans la Chambre, il faut que pour lui la carrière soit ouverte comme pour tous les autres, et que, suivant le mérite qu'il aura déployé dans ses fonctions, il puisse avancer; car enfin je veux bien que l'avancement ne soit pas trop rapide, que les fonctions législatives ne soient pas un motif pour obtenir un avancement déréglé;

mais au moins ne substituez pas à la faveur dont vous vous plaignez une injustice cruelle, qui consisterait à dire au député : Vous aurez beau être un bon militaire, un bon magistrat, parce que vous aurez eu l'honneur d'être élu par vos concitoyens, vous n'aurez pas d'avancement dans votre carrière ! » Cela est inadmissible. Il faut, ou exclure les fonctionnaires de la Chambre, ou leur laisser l'avancement dans les carrières publiques comme à tout le monde.

Il arrivera quelque chose de bien plus fâcheux ; il n'est pas probable qu'il y ait beaucoup de députés qui veuillent rester longtemps dans la Chambre.

Il y a ici des députés qui passent une grande partie de leur vie dans les fonctions législatives, des députés qui sont ici depuis vingt-cinq à trente ans. Vous n'aurez plus de ces députés. Les fonctionnaires qui seront parvenus à la députation, croyez-vous qu'ils voudront rester dans la Chambre longtemps? Vous n'aurez que la pire espèce de fonctionnaires dans la Chambre, ceux qui ne voudront passer ici que quelques années pour se ménager de l'avancement par la députation, et qui s'accommoderont, permettez-moi le mot, d'un avancement scandaleux qu'ils auront acheté au prix de quelque vote peu honorable. (*Sensations diverses.*)

M. Lherbette. — On peut établir qu'ils ne pourront pas être promus avant deux ans !

M. le président du conseil. — Messieurs, je le répète, je crains beaucoup moins l'avancement du fonc-

tionnaire qui reste député sous les yeux de ses collègues, qui ne veut pas s'exposer à leur blâme, qui le redoute au moins à un certain degré, que l'avancement, acquis d'une manière condamnable, du fonctionnaire qui ne passera ici que quelques jours ou quelques années pour l'obtenir, et qui, l'ayant obtenu, ne sera plus soumis à la désapprobation de ses collègues, parce qu'il ne sera plus au milieu d'eux. Je dis donc que la mesure proposée aura pour conséquence ou d'interdire aux fonctionnaires l'entrée de la Chambre, ce que vous ne voulez pas, ce que vous ne pouvez pas vouloir, ou d'y introduire des fonctionnaires qui n'y resteront que quelques jours pour se ménager un avancement déréglé.

Ainsi je ne crois pas juste, je ne crois pas utile, je dirai plus, je ne crois pas praticable de diminuer le nombre des fonctionnaires dans la Chambre par les moyens de rigueur, c'est-à-dire, comme je l'ai annoncé tout à l'heure, par le moyen proposé par M. Gauguier, qui consiste à leur disputer leurs appointements pendant qu'ils siègent ici, et par le moyen de M. Remilly, qui consiste à leur interdire tout avancement.

Ces moyens, pour ma part et pour le compte du cabinet, je les repousse.

Quant aux moyens qui consistent, soit à limiter le nombre des fonctionnaires députés, soit à prononcer quelques incompatibilités de plus, en étendant celles que la loi électorale a déjà prononcées, ils méritent attention et discussion, et je ne crois pas qu'il soit

au pouvoir de la Chambre ni du gouvernement d'en repousser, d'en condamner à l'avance l'examen.

Permettez-moi de dire quelques mots sur ces moyens : je n'en propose aucun, mais je vais essayer de les énumérer pour déterminer les objets sur lesquels l'examen ultérieur du gouvernement et de la Chambre devra porter.

On pourrait dire, d'une manière générale, qu'il n'y aura dans la Chambre, je suppose, que 120, 140, 150 députés fonctionnaires, ce n'est pas à moi à en fixer le nombre.

Plusieurs voix. — Cela n'est pas possible.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce moyen, je le crois difficile à pratiquer, parce que, si vous fixez un certain nombre de fonctionnaires au delà duquel il ne sera pas permis d'en introduire davantage, qu'arrivera-t-il? C'est qu'après une élection générale, les départements n'ayant pu se concerter entre eux, le nombre pourrait se trouver dépassé. (*C'est juste! ce n'est pas possible!*) Je crois donc ce moyen inadmissible; je le dis moi-même, et j'en veux montrer l'impossibilité; car il entraînerait ici, à l'époque de la vérification des pouvoirs, un tirage au sort qui porterait sur 20 ou 30 députés, et dont résulterait l'exclusion de 20 ou 30 de vos collègues.

Mais il y a un moyen, déjà indiqué dans vos lois (je ne dis pas que ce soit le meilleur), qui interdit à chaque département de choisir plus de la moitié des députés hors du département.

Plusieurs voix. — Oui, c'est cela! vous avez raison! (*Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne propose pas le moyen; mais je dis que, si l'on ne peut pas fixer le nombre par rapport à l'ensemble de la Chambre, on pourrait le déterminer par rapport à chaque département, comme on a déjà déclaré, par un article de nos lois, qu'il ne doit pas y avoir dans chaque département plus de la moitié des candidats élus qui soient étrangers au département.

Enfin il y aurait un troisième moyen : c'est celui que tout le monde a déjà indiqué, qui a semblé obtenir l'assentiment le plus général de cette Chambre, et qui consisterait à prononcer quelques incompatibilités de plus. Ce moyen, je le signale tout de suite, pour qu'il ne reste pas de doute et d'ambiguïté, et que la discussion ne traîne pas, parce qu'elle est pénible pour la Chambre.

Ainsi il y a des moyens dont le gouvernement admet l'examen, des moyens qu'il ne repousserait pas; mais il y en a qu'il repousserait absolument, parce qu'ils auraient pour but de prononcer des rigueurs contre les fonctionnaires.

Quant à la prise en considération de la proposition, je déclare que le gouvernement ne la repousse pas; puisqu'elle a déjà été prise en considération l'année dernière, aujourd'hui le gouvernement ne croirait pas convenable de s'y opposer. (*Bruits et mouvements divers.*)

M. Jars. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — J'ajoute, après avoir désigné quelle est la nature des moyens que le gouvernement repousse, et quels sont ceux qu'il croit admissibles, j'ajoute que le gouvernement, lorsqu'il en croira le moment venu, en prendra l'initiative, ou, comme très probablement, à chaque session, la proposition surgira dans cette enceinte, il se concertera avec la commission qui sera chargée de l'examen pour aboutir à une mesure satisfaisante.

XCIV

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES DE LA PLATA

PRONONCÉ LE 27 AVRIL 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La république Argentine était, depuis plusieurs années, sous la domination du président Rosas, qui s'était rendu coupable, à l'égard des nombreux Français établis à Buenos-Ayres, de vexations de toute nature. Les représentations amiables faites par le gouvernement français, à l'effet d'y mettre un terme, ayant été sans résultat, il avait été jugé nécessaire de recourir à un blocus, et une escadre avait été envoyée à cet effet dans la Plata. Les États voisins, ayant aussi à se plaindre des procédés et violences du président Rosas, avaient pris les armes contre lui et avaient demandé l'assistance de notre marine. Cette assistance leur avait été donnée; mais, dépourvus de tout, ils avaient aussi réclamé des secours pécuniaires, et le gouvernement avait autorisé nos agents consulaires à leur avancer jusqu'à concurrence de 1,500,000 francs. Un projet de loi portant ouverture de crédit de pareille somme, à l'effet de régulariser cette dépense, avait été présenté par le ministre des affaires étrangères, et la commission chargée de procéder à son examen avait conclu à l'adoption. Après deux discours, l'un d'un député de la Gironde, M. Lagrange, qui critiqua les moyens coercitifs

employés contre le président Rosas, avec lequel il eût été facile, selon lui, de s'entendre et de traiter; l'autre de M. Béchard, député du Gard, qui insista, au contraire, sur la nécessité et la convenance de venir en aide de la façon la plus énergique aux 15,000 Français établis sur les bords de la Plata et victimes des violences du dictateur, M. Thiers prit la parole.

Messieurs,

Le gouvernement est parfaitement averti de la gravité de la question qui s'agite en ce moment devant vous. C'est un des objets qui ont le plus particulièrement attiré son attention depuis la formation du cabinet du 1er mars.

Vous savez de quói il s'agit. La France a de grands intérêts commerciaux dans l'Amérique du Nord et du Sud, mais particulièrement dans l'Amérique du Sud. Elle a des relations difficiles, il faut l'avouer, avec ces nouveaux États, qui, comme nous le disions dans l'exposé des motifs, ne sont pas encore assez familiarisés avec les usages des grandes nations, des nations civilisées.

Vous avez eu un grand différend avec le Mexique; il a été heureusement et glorieusement terminé. Un différend de cette nature est survenu à Buenos-Ayres, et il est bon de rappeler à la Chambre quels sont les titres de nos réclamations et la justice de notre cause.

La prétention de presque tous ces États est de dénationaliser les étrangers, dès qu'ils ont passé trois ans sur le sol de l'Amérique. Cela a été particulièrement la prétention de la république de Buenos-Ayres.

Lorsque nos consuls réclamaient, pour les Français qui sont dans ce pays, la protection que la France doit à tous ses citoyens, on leur répondait : « Ils sont établis dans le pays depuis trois ans ; donc ils ne sont plus Français, vous n'avez plus à les protéger! » Et, grâce à cette exception, on leur faisait subir quelquefois les plus affreuses tortures, à Buenos-Ayres notamment. Je ferais frémir la Chambre si je racontais ce qui s'est passé à l'égard d'un Français qui est devenu le principal sujet de cette contestation.

Nos consuls ont toujours insisté et soutenu, et je crois que la France les appuiera dans leur déclaration à cet égard, que nous ne reconnaissions à aucun pays le pouvoir de dénationaliser les Français, qui, avec esprit de retour, allaient s'établir en Amérique dans l'intention de faire le commerce. (*Très bien! très bien!*)

M. Odilon Barrot. — C'est un principe du droit des gens.

M. le président du conseil. — Les républiques américaines ont répondu qu'ils étaient libres de ne pas venir chez elles, mais que, lorsqu'ils y étaient venus, ils devaient subir le droit du pays.

En droit des gens, Messieurs, cette prétention est injustifiable. Je comprends que l'on fasse subir aux Français des impôts, même des impôts de guerre, si

l'on veut; mais il n'appartient à aucune nation d'arracher la qualité de Français à des citoyens qui la portent. (*Assentiment.*)

Il y a une considération de plus que celle qui est tirée des exactions et des tortures abominables dont nos nationaux ont à se plaindre. Il y a une question de dignité de premier ordre, à part celle des intérêts de nos concitoyens.

Les Anglais et les Américains, qui ont fait sentir leur force à la république Argentine, ont obtenu d'elle que leurs nationaux ne seraient pas dénationalisés après trois ans. Indépendamment de la question de droit si respectable que nous défendons, il y a une question de dignité nationale à ne pas souffrir que des Français soient traités quelque part plus mal que les Anglais et les Américains.

Nous n'avons pas compliqué la question de débats particuliers; nous avons été faciles sur la quotité des indemnités dues aux Français qui ont souffert dans ce pays; mais, sur la question de principe, nous avons été inflexibles, et je crois qu'il est du devoir de la France de rester inflexible.

Je vais prouver par un détail jusqu'à quel point la conduite de la France a été modérée.

La France consentait à lever le blocus si le gouvernement de Rosas voulait ajourner la question jusqu'à la conclusion d'un traité, en accordant provisoirement aux Français les privilèges de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire de n'être pas dénationalisés après

trois ans, et d'avoir la protection des agents de la France quand ils en auraient besoin.

On a dit plusieurs fois que les Français qui étaient dans ce pays ne méritaient pas notre protection aussi souvent qu'ils la réclamaient, et que nos agents avaient été imprudents.

Eh bien, Messieurs, j'ai examiné l'affaire très sérieusement, et je puis affirmer ici que le reproche n'est pas mérité.

Les industries des Français établis dans l'Amérique n'ont pas présenté, dans les premiers temps, le caractère respectable et honorable qu'elles présentent aujourd'hui. Lorsqu'un commerce se fonde, ce ne sont pas toujours des hommes bien riches et très avouables qui viennent le commencer; mais, après quelques années, lorsque ce commerce s'est développé et est devenu avantageux, il n'en est plus de même. C'est ainsi, notamment, qu'à Buenos-Ayres et à Montevideo, il s'est établi des maisons très considérables. Il y a à Montevideo 6,000 étrangers français et à Buenos-Ayres 4,000, parmi lesquels on peut compter les gens les plus respectables, les plus dignes de la protection du gouvernement. Quant à nos agents dans ce pays, ils ont poussé la tolérance au dernier point, jusqu'à ce qu'enfin ils aient reconnu qu'il était impossible de rester plus longtemps sur le sol de la république Argentine sans invoquer le pavillon français, sans recourir à la protection de la France.

Si la Chambre croyait un jour pouvoir examiner à

fond cette affaire, elle reconnaîtrait que nos agents n'ont été ni téméraires ni faibles, qu'ils ont cédé à la plus urgente nécessité. Ainsi, quant au motif de la querelle, il est le plus respectable de tous, et il est impossible que nous renoncions à obtenir satisfaction. Assurément la France ne sera là ni fière, ni hautaine, ni dure ; mais quant à la protection de nos concitoyens, elle devra l'exiger tout entière, et la rendre égale à celle que trouvent les Anglais et les Américains.

Reste la question des moyens.

Ici la difficulté est grande. Ce ne sont pas mes propres actes que j'ai à justifier ; c'est la justice qui m'anime et qui me fait prendre la parole pour exposer à la Chambre la manière dont les choses se sont passées, pour lui montrer que la difficulté a été grande pour tout le monde, pour nos prédécesseurs comme pour nous-mêmes, afin qu'elle voie qu'avant de prendre des déterminations très vives et très rigoureuses, il faut que le gouvernement réfléchisse avec beaucoup de maturité, et que la lenteur est indispensable, soit à cause des distances, soit à cause de la gravité des résolutions à prendre.

Voici ce qui s'est passé :

L'amiral Leblanc commandait une petite flotte de cinq bâtiments, une frégate, quelques corvettes et deux bricks. Son appui a été invoqué par le vice-consul qui était présent sur les lieux, car le consul général venait de mourir. L'amiral a cru devoir tout de suite

obtempérer aux instances du vice-consul, et il a déclaré le blocus ; et dans le moment, comme on n'avait pas pu prévoir la rupture, il n'y avait pas de forces suffisantes à l'embouchure de la Plata. Le blocus n'a donc pas été exécuté avec assez d'ensemble et de rigueur ; peu de temps après, des forces considérables sont arrivées, et l'on a tort de dire que le blocus est une mesure inefficace. S'il avait été constamment soutenu, on aurait peut-être déjà obtenu les résultats que nous désirons.

Je crois, en effet, après avoir examiné l'affaire, qu'il n'était pas impossible d'obtenir du blocus des résultats sérieux ; j'en donnerai une raison toute simple. On dit que les habitants de Buenos-Ayres ont d'immenses moyens de subsistance. Ce sont, il est vrai, des peuples cultivateurs et pasteurs, qui ont d'abondantes récoltes et beaucoup de bétail. Ils peuvent se suffire à eux-mêmes ; mais ces récoltes et ce bétail leur rendent le commerce avec les étrangers indispensable, car ils n'ont, comme moyen d'échange, que leur bétail, leurs cuirs, leur suif, leurs graines ; ils n'en ont pas d'autre, et ils sont réduits à se priver des objets tirés de l'Europe, s'ils n'ont pas la faculté d'y envoyer leurs produits bruts.

Le blocus, rigoureusement exécuté, réduisait à un fâcheux état, à un état presque désespéré, les habitants de Buenos-Ayres, qui ne vivent que de ce commerce de cuirs et de suif, et qui, composant une grande partie de la population de Rosas, contribuent

beaucoup à consolider son pouvoir dans ce pays. Il est certain que le blocus lui a aliéné la partie la plus respectable et la plus éclairée de la population.

Malheureusement ce blocus avait un inconvénient qu'il était bien difficile d'éviter ; c'était de gêner le commerce étranger. Les Anglais et les Américains ont donc réclamé contre le blocus. Une question de forme a été élevée ; on a prétendu que le blocus n'avait pas été suffisamment dénoncé, que l'étendue n'en avait pas été dénoncée aux nations étrangères, et qu'elles avaient le droit de se plaindre de l'extension qui lui avait été donnée.

Pour condescendre à cette réclamation, qui était au moins spécieuse, le blocus a été resserré aux bouches mêmes de la Plata.

Et alors que s'est-il passé? Les habitants, au lieu de venir faire le commerce dans la Plata même, se sont portés un peu au delà, et sont allés le faire dans une petite baie au-dessous de l'embouchure de la Plata ; en sorte que le commerce n'a été que déplacé ; il est seulement devenu un peu plus cher ; les marchandises ont été un peu plus coûteuses, surchargées qu'elles étaient de quelques frais de transport ; mais, au fond, le commerce a continué.

Or je crois que, si le blocus avait été étendu jusqu'au Rio Negro, il serait devenu assez rigoureux pour agir d'une manière efficace sur le gouvernement de Rosas, et l'obliger à se rendre. Je ne l'affirme pas ;

mais je crois que le blocus ainsi étendu aurait pu produire de bons résultats.

Tandis que le blocus s'exécutait, il était naturel de lui chercher des points d'appui, et c'est là l'occasion des dépenses qu'il s'agit en ce moment d'acquitter. Nos marins, dans ces parages, se sont montrés héroïques; je suis bien aise de leur rendre ici ce témoignage; ils se sont attiré l'admiration et l'affection de toutes les populations de ces rivages. Cependant il leur fallait un point d'appui. S'ils avaient été dans l'impossibilité de jeter l'ancre quelque part, de se ravitailler quelque part, le blocus serait devenu si difficile, qu'on n'aurait pas pu le continuer.

On a cherché ce point d'appui dans le gouvernement de Montevideo, qui est indépendant de celui de Buenos-Ayres.

Que s'est-il passé? Orribe, qui était l'allié de Rosas, nous a fort mal accueillis; il a fait subir à des Français des traitements odieux; il a permis, quoiqu'il ne fût pas en guerre avec nous, il a permis qu'on fît feu sur une embarcation française, et plusieurs hommes ont été blessés. Il a même fait armer, à Montevideo, une flottille destinée, tout le démontrait, à agir contre nous. L'amiral Leblanc, homme de cœur et de talent, et l'un de nos plus habiles marins, a exigé sur-le-champ qu'une réparation fût donnée pour les traitements indignes qui avaient été exercés contre une de nos embarcations; et il a déclaré à Orribe, qui gouvernait Montevideo, que, si la flottille sortait, il la coulerait bas.

Sur-le-champ il a été évident que la France ne protégeait plus Orribe, et qu'elle lui était hostile. Cela a donné une grande force à Ribeira, qui cherchait à renverser Orribe. Ribeira a réussi, et un gouvernement ami a succédé à un gouvernement ennemi dans la province de Montevideo. Naturellement nous avons dû devenir les alliés de Ribeira, qui succédait à un gouvernement ennemi qui nous avait indignement traités. Nous avons été les alliés de Montevideo, et nous y avons trouvé tous les secours qui nous étaient nécessaires ; nous y avons trouvé une relâche pour nos bâtiments, et nos marins des ressources pour cette existence semée de périls qu'ils mènent depuis deux ans aux embouchures de la Plata.

Ainsi rien de plus légitime que les rapports d'amitié entre la France et le gouvernement de Montevideo, entre Ribeira et l'amiral Leblanc. Un traité avantageux pour les deux pays a été souscrit, et nous avons enfin obtenu du gouvernement de Montevideo le traitement de la nation la plus favorisée, des droits aussi étendus que dans aucune des autres républiques de l'Amérique.

Ribeira, étant devenu notre ami, s'est trouvé en guerre avec Rosas. Rosas a envahi l'État de Montevideo. Il était bien naturel, il était bien légitime que Ribeira, étant en guerre avec Rosas, d'abord pour beaucoup de causes locales, et ensuite parce qu'il était notre allié, il était, dis-je, bien légitime que nous vinssions à son secours.

Aussi, pendant qu'il allait combattre les troupes de Rosas, avons-nous débarqué 800 marins qui ont gardé la ville de Montevideo, et qui se sont si bien conduits, que tous les habitants du pays, ont rendu justice à leur parfaite discipline et à leur courage, dans des moments, il faut le dire, qui étaient assez difficiles.

Ils ont bien gardé Montevideo, ils ont donné à Ribeira beaucoup de sécurité; car il n'a plus craint que sa capitale fût prise par les derrières pendant qu'il irait en avant et que nous la garderions.

Ribeira a été vaincu; vaincu, il a eu besoin de quelques secours, et il a fallu les lui donner.

Tout à l'heure on s'est étonné de ce que j'avais autorisé des dépenses de cette nature. Arrivé au ministère, j'ai trouvé qu'on avait donné des secours à Ribeira, secours que j'ai reconnus pour très légitimes. Mais dans quelles limites aurait-on dû les renfermer? Il était très difficile de définir ces limites, et surtout de les préciser dans une dépêche, et je ne blâme personne de ne les avoir pas fixées.

Nos agents, pressés par la nécesité de soutenir nos alliés, ont dépassé de beaucoup toutes les prévisions. Que devais-je faire? Je me trouvais dans une situation très délicate et très difficile. On avait prévu une dépense de 3 ou 400,000 francs, j'en entrevoyais une de 5 à 600,000 francs, et ma prévoyance a été bien justifiée par l'événement, car les dépenses peuvent s'être élevées à 1,500,000 ou 1,800,000 francs.

Cette situation ne pouvait pas durer plus longtemps. Des dépenses de cette nature ne pouvaient être faites plus longtemps sans autorisation. J'ai écrit à nos agents de ne plus s'engager en des dépenses pareilles sans que je les eusse autorisées. Je n'ai pas renoncé, si la nécessité s'en présentait, à user de pareilles ressources; je n'ai pas renoncé à employer les moyens que la guerre justifie, que le droit des gens n'a jamais condamnés, et qui peuvent nous dispenser de recourir à des moyens plus périlleux. Mais la question est celle-ci : j'ai cru qu'on ne devait pas dépenser sans autorisation du ministre. (*Très bien!*)

Je ne veux prendre, au nom du gouvernement, aucun engagement, ni celui de continuer, ni celui de cesser de semblables dépenses; je ne puis m'interdire, à l'avenir, l'emploi de tous les moyens que le droit des gens, que la nature du pays, pourront conseiller; mais, autant que je le pourrai, je tâcherai de n'autoriser de dépenses que dans les limites de l'autorisation des Chambres. Je déclare que, si la nécessité de dépenses pareilles à celles dont il s'agit survenait dans l'intervalle de deux sessions, je ne craindrais pas d'engager ma responsabilité; et, si les Chambres n'eussent pas été assemblées, je n'aurais pas hésité, pour ne pas affaiblir la considération de notre gouvernement, à autoriser le payement, sous ma responsabilité, des traites tirées par nos agents. Si la question se présentait après la session, je payerais la dépense, sauf à venir demander un bill d'indemnité à la Chambre; car il est des

cas où, dans l'intérêt du service, le gouvernement doit savoir engager sa responsabilité ; autrement ses agents n'oseraient rien faire sans ordres.

L'éloignement est une grande difficulté à cet égard ; il faut cinq ou six mois pour recevoir la réponse à une dépêche. Une lettre écrite de Paris met deux mois à arriver ; elle a deux à trois mille lieues à parcourir ; avant que la réponse ne parte, il faut encore qu'il s'écoule un pareil délai, et souvent nos ordres, quand ils arrivent, rencontrent un état de choses tout nouveau. C'est là, pour le dire en passant, ce qui explique et justifie les lenteurs de cette affaire. Il y a difficultés de correspondance, difficultés pour les transports, difficultés pour porter des secours, et il ne faut pas s'étonner que le blocus ait déjà duré deux ans. Quant à moi, je suis bien résolu à ne proposer au gouvernement que les moyens qui me sembleront les plus sûrs et les plus prudents pour terminer cette querelle ; mais je supplie la Chambre de bien considérer que, si le temps est long, les distances sont longues aussi : et il n'y a pas de gouvernement, quelque hardi qu'il soit, qui puisse conjurer les difficultés qui résultent à chaque instant de la nature des choses.

On m'a fait dire que j'annonçais un résultat prochain ; je crois qu'on a mal interprété ma pensée. Je n'ai donné aucune espérance de ce genre dans l'exposé des motifs. Si l'on veut bien le relire, on verra que je n'ai point prédit un résultat prochain.

Souvent l'état des choses change avant le retour

de la correspondance et quand on reçoit la réponse à une dépêche, la situation n'est plus la même. Les derniers résultats ont été ceci : On nous avait annoncé que Ribeira, vainqueur, arriverait dans la province de l'Entre-Rios pendant que Lavalle descendrait dans la province de Buenos-Ayres. Ces prévisions ne se sont pas réalisées. Pendant la correspondance, les événements ont marché. Les résultats n'ont point été, à beaucoup près, tels que les dernières nouvelles nous les faisaient pressentir.

Tout ce que je puis assurer à la Chambre, c'est que nous mettrons à ces affaires le grand intérêt qu'elles méritent, que nous y apporterons la plus scrupuleuse attention, et qu'avant de nous décider nous consulterons à la fois la prudence et l'honneur du pays et aussi l'intérêt du commerce, qui demande à un si haut degré que cette affaire soit au plus tôt terminée.

Je ne pourrais m'expliquer davantage sur tous les moyens que le gouvernement doit employer sans sortir de la réserve qui m'est imposée ; mais je veux qu'on sache, de l'autre côté des mers, que le gouvernement français n'est pas fatigué et qu'il n'abandonnera pas cette affaire de guerre lasse. Il n'y aura jamais guerre lasse de la part du gouvernement quand il s'agira des intérêts et de l'honneur du pays. (*Très bien! très bien!*)

Le projet de loi fut voté à la presque unanimité.

XCV

DISCOURS

SUR

LE PROJET DE LOI RELATIF AUX SUCRES

PRONONCÉ LE 8 MAI 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Durant les guerres de l'Empire, les rapports se trouvant interrompus entre la France et ses colonies, le gouvernement impérial, pour suppléer à l'absence sur nos marchés du sucre colonial, crut devoir encourager la fabrication de sucre indigène de betterave, fabrication qui n'était encore, à cette époque, qu'à l'état d'essai. A partir de 1815, le sucre colonial étant revenu prendre sa place dans la consommation, les encouragements dont l'industrie du sucre indigène avait été l'objet cessèrent, et cette industrie continua cependant à se développer. En 1827, quatre-vingt-neuf fabriques produisaient déjà 4 millions de kilogrammes, et il fut alors sérieusement question de les soumettre à un impôt : une enquête eut même lieu à cet effet, et l'on ne trouva pas que la production fût encore assez considérable pour qu'il y eût intérêt sérieux à lui enlever l'immunité dont elle était l'objet. Mais, à l'abri de cette immunité, la fabrication fit des progrès rapides. En 1837, le nombre des fabriques avait atteint le chiffre de cinq cents, et la production était montée de 4 millions de kilog. à 48 millions. Outre qu'il y avait là une concurrence désastreuse pour le sucre colonial, soumis à une

taxe de 49 fr. 50 les 100 kilogrammes, décime compris, il y avait aussi préjudice pour le Trésor par suite de la substitution croissante chaque jour, dans la consommation, d'une denrée non imposée à une denrée qui l'était. Aussi, depuis plusieurs années, les commissions du budget n'avaient-elles cessé de réclamer l'établissement d'une taxe sur le sucre indigène. En 1837, cette taxe avait été fixée à 16 fr. 50, décime compris, les 100 kilogrammes, mais elle n'avait pas rétabli l'équilibre de prix entre les deux denrées et faisant droit aux plaintes des colonies le gouvernement, dans l'intervalle des deux sessions de 1839-1840, avait cru devoir réduire provisoirement de 13 fr. 50 le droit sur le sucre colonial. Mais, si d'une part cette réduction, portant sur 88 millions de kilogrammes, constituait pour le Trésor une perte sèche de 11 millions, il importait aussi de maintenir, sur le marché français, la préférence à une denrée dont la consommation par la métropole était une condition d'existence pour nos colonies, et dont le transport était un puissant encouragement pour notre marine. Aussi le gouvernement crut-il devoir, dès l'ouverture de la session de 1840, présenter un projet de loi qui, relevant sur le sucre colonial le droit à 49 fr. 50, soumettait le sucre de betterave à la même taxe. Mais, comme la fabrication indigène n'était pas en état de supporter un pareil droit, et qu'il était à présumer que la plupart des fabriques existantes disparaîtraient, le gouvernement, sans leur reconnaître aucun droit à indemnité, pensait néanmoins qu'à raison de la protection dont elles avaient si longtemps joui, il était équitable de leur donner un dédommagement, et une somme de 40 millions était demandée à cet effet.

La commission chargée d'examiner le projet de loi ne fut pas d'avis d'en adopter les dispositions. D'abord l'indemnité proposée par le ministre lui parut, en principe, constituer un précédent fâcheux, en ce sens que, chaque fois qu'une

loi de douane ou toute autre d'intérêt général viendrait affecter une industrie, cette dernière se croirait désormais en droit de réclamer une indemnité. Quant à l'égalité de l'impôt, cette égalité devait infailliblement tuer l'industrie sucrière indigène, qu'il y avait tout intérêt à conserver au point de vue agricole, et cependant la commission reconnaissait la nécessité d'assurer un débit rémunérateur au sucre colonial dans le triple intérêt de nos colonies, dont il était la principale richesse, de notre marine marchande, qui le transportait, et du Trésor, auquel il procurait un revenu important. C'est à concilier ces divers intérêts que la commission employa ses efforts, et recherchant le prix de revient des deux natures de sucre au moment où ils arrivaient sur le marché, elle trouva que ce prix, pour le sucre colonial rendu à Paris, était de 64 francs, et, pour le sucre de betterave, au sortir de la fabrique, de 90 francs; en ajoutant à ce dernier l'impôt de 16 fr. 50, et à l'autre, celui de 49 fr. 50, le sucre colonial se trouvait livré à la consommation au prix de 113 fr. 50, et le sucre indigène au prix de 106 fr. 50, soit 7 francs de différence au profit du sucre indigène, différence que devaient réduire encore les frais de transport de l'usine aux lieux de consommation. En conséquence, la commission pensa que les tarifs fixés par la loi de 1837 égalisant à peu près, sur le marché de la métropole, la situation des deux natures de sucre et ne faisant obstacle au développement ni de l'industrie coloniale ni de l'industrie indigène, il y avait lieu de maintenir ces tarifs. Toutefois elle proposa, par l'organe de son rapporteur, le général Bugeaud, de porter de 10 francs à 20 francs la surtaxe sur le sucre étranger.

Dès le début de la discussion, le ministre du commerce, M. Gouin, vint donner en principe l'adhésion du gouvernement au système de la commission. Toutefois il déclara qu'en raison des charges qui grevaient la production coloniale, il fallait que le sucre de canne arrivât sur le marché

français avec un avantage sur le sucre indigène. Ce dernier ne devait y venir qu'en seconde ligne, pour compléter les approvisionnements nécessaires à la consommation, et il importait que les droits mis sur le sucre de betterave fussent assez élevés pour arrêter toute extension de la fabrication indigène et même pour faire disparaître les ateliers qui ne produisaient qu'à gros frais. M. Gouin était donc d'avis de maintenir le droit de 49 fr. 50 sur le sucre colonial, d'élever celui qui frappait le sucre indigène, et il se réservait de dire ultérieurement le chiffre auquel il proposerait de le porter.

M. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances, attaqua tout à la fois et le projet primitif présenté par M. Cunin-Gridaine et celui de la commission appuyé par M. Gouin. L'industrie du sucre indigène, dit-il, faisait au pays un mal profond : elle tendait à affaiblir de plus en plus sa puissance maritime, c'est-à-dire un des éléments les plus précieux de la grandeur et de la dignité nationales. Aussi fallait-il au plus tôt faire disparaître cette industrie, et, en conséquence, il proposa un amendement dont l'objet était d'interdire la fabrication du sucre de betterave en France, et d'affecter une somme de 40 millions à indemniser les fabriques établies. De plus, la production des colonies françaises ne dépassant pas 80 millions de kilogrammes, et la consommation de sucre en France étant de 110 à 115 millions de kilogrammes, M. Lacave-Laplagne était d'avis, pour combler la différence, de faciliter l'entrée de sucres étrangers au moyen d'un abaissement de la surtaxe, surtaxe dont le produit, portant sur 30 ou 40 millions de kilogrammes, donnerait largement au Trésor le moyen de payer en peu d'années l'indemnité accordée aux fabriques supprimées.

L'amendement de M. Laplagne fut vivement combattu par M. Thiers, qui, envisageant la question sous toutes ses faces, au point de vue colonial, au point de vue maritime,

au point de vue de nos relations commerciales, et enfin au point de vue de l'intérêt agricole français, conclut en appuyant la déclaration qu'avait faite M. Gouin au nom du gouvernement.

Messieurs,

La discussion dans laquelle je vais entrer demande toute l'attention de la Chambre. Je suis très fatigué, mais je ferai tous mes efforts pour que le débat soit complet sur tous les points de cette immense question. Cette discussion vous prouvera que le gouvernement ne cherche pas à éluder les difficultés, et que, lorsqu'elles se présentent, il est toujours prêt à les aborder. Dans cette occasion, il le prouve en combattant un amendement qui réunit un certain nombre de suffrages dans la Chambre, et il espère qu'on en comprendra les motifs.

Et d'ailleurs, ce chiffre qu'on nous demande, est sorti de la Chambre par un amendement. C'est, du reste, celui que nous avons proposé à la Commission ; notre résolution n'est point changée ; notre chiffre est reproduit par l'amendement de l'honorable M. Lanyer. J'espère que, lorsque la Chambre m'aura fait l'honneur de m'écouter, toutes ces questions de chiffres seront éclaircies complètement.

Messieurs, le gouvernement est toujours placé

dans la même situation (et ce n'est pas la première discussion à laquelle vous assistez, ce n'est pas la première à laquelle je prends part), le gouvernement est toujours placé entre des exagérations contraires. D'un côté, l'on dit que toute notre grandeur maritime est attachée à une solution ; de l'autre, que toute la prospérité agricole est attachée à la solution contraire. Cela tient à des intérêts fort respectables, que défendent dans cette enceinte des députés qui sont à la fois députés de la France et des localités qui les envoient. Mais le langage de ces intérêts, respectable dans la bouche des députés, serait condamnable dans la bouche du gouvernement, qui doit chercher la satisfaction de tous les intérêts, jamais celle des intérêts individuels aux dépens des intérêts généraux.

Aujourd'hui quelle est la situation? Je ne viendrai pas vous dire des choses générales, bonnes pour la polémique, mais qui, pour le gouvernement, n'ont aucune valeur. Je vous apporterai des chiffres authentiques, m'étant entouré de tous les documents. La question n'est pas nouvelle pour la plupart d'entre nous ; elle ne l'est point pour moi, car j'ai dû l'étudier avec soin. Je vous apporterai des documents et vous n'aurez pas des expressions générales de *beaucoup* ou de *peu*, vous aurez des chiffres authentiques. Voici la situation actuelle.

Le sucre de betterave, qui semblait devoir succomber en 1814 et 1815, à l'époque du passage de la

guerre à la paix, a subsisté; il a subsisté grâce au silence de la loi, et il a profité d'une protection égale au droit établi sur le sucre colonial. Peu à peu il a grandi, et enfin il s'est tellement développé, que le Trésor et les colonies ont réclamé contre le sucre de betterave, qui était exempt d'impôt.

La loi de 1837 a été faite, et l'a frappé d'un impôt qui est monté de 10 francs à 16 fr. 50. Eh bien, pendant que cette loi était apportée à la Chambre, examinée et discutée, on a montré pour le sucre indigène une faveur extraordinaire, et cet impôt de 16 fr. 50 n'a pas suffi pour arrêter la production.

Pendant ce même temps, par un concours de circonstances qu'on peut appeler malheureuses, à cause de la crise qu'elles ont amenée, le sucre exotique était en souffrance précisément par l'abondance successive de deux récoltes, et le sucre indigène augmentait sa production. La crise survenue, on a parlé d'un dégrèvement sur le sucre colonial, d'une diminution d'impôt pour rétablir l'équilibre entre le sucre colonial et le sucre indigène. Des accidents politiques ont empêché de réaliser par une loi cette annonce de dégrèvement, et, pendant tout le temps que les deux sucres ont été placés sous la menace d'un dégrèvement, aucun spéculateur n'a voulu acheter. Les achats du commerce n'ont pas eu lieu. Aussi, le refus des commerçants, joint à deux récoltes extrêmement abondantes, a fait jeter les hauts cris aux producteurs de sucre colonial, et le gouvernement a rendu l'ordonnance de dégrèvement.

Quels sont les faits qui ont amené cette ordonnance? Le droit sur le sucre colonial était de 49 fr. 50 avant le dégrèvement; on avait établi un impôt de 16 fr. 50 sur le sucre indigène. La protection, pour le sucre indigène, était de 33 francs, et l'ordonnance a retranché 12 francs sur le sucre colonial; ce qui, de 45 francs de droit principal, l'a réduit à 33 francs, et, avec le décime, à 35 francs. La protection dont jouit actuellement le sucre indigène, par rapport au sucre colonial, est, par conséquent, de 19 fr. 80, c'est-à-dire de 20 fr. à peu près.

Voilà la situation. Que se passe-t-il aujourd'hui dans les esprits? Il se passe quelque chose de singulier. Il s'est d'abord opéré deux réunions d'intérêt : les ports et les colonies, qui avaient été longtemps hostiles, se sont rapprochés. C'était tout simple : les ports étaient touchés non seulement de l'intérêt des colonies qui envoyaient du sucre, mais beaucoup plus de l'intérêt du sucre étranger qui arrive de toutes les provenances. Les ports et les colonies avaient été divisés longtemps; ils se sont réunis pour essayer de détruire le sucre de betterave. De plus, aujourd'hui, les ports et les colonies ont pour auxiliaires les fabricants de sucre de betterave découragés, qui consentent à abandonner leur industrie moyennant une indemnité. Les ports et les colonies disent aux partisans du sucre de betterave : Consentez à nous abandonner le sucre de betterave, et nous vous donnerons une indemnité prise dans le Trésor. (*Sensation.*)

Messieurs, voilà la vérité. Si le gouvernement aimait à louvoyer, s'il voulait éluder la difficulté, rien ne serait plus facile. Mais cela n'est ni dans le caractère d'aucun des membres qui composent le cabinet actuel, ni dans le caractère de l'homme politique qui le préside. Quand l'intérêt du pays me commande d'aborder la difficulté, je vais droit au but avec un entier dévouement. Il serait facile au gouvernement de se tirer d'embarras ; il n'aurait qu'à se réunir aux ports, aux colons et aux fabricants de sucre de betterave, pour faire prononcer l'interdiction avec indemnité. Tous les intérêts seraient contents ; mais il y aurait quelqu'un de sacrifié : ce serait le pays, ce serait l'avenir. (*Très bien!*)

Le gouvernement dût-il être battu (je le dis franchement, je ne viens pas menacer un pouvoir d'un autre pouvoir), le gouvernement dût-il être battu, il poursuivra ce qu'il regarde comme l'intérêt de l'avenir devant le demi-intérêt du présent.

Il y aurait un moyen pour que le gouvernement fût battu, ce serait que les autres pouvoirs fussent d'accord ; mais, tant que les pouvoirs ne seront pas d'accord, nous résisterons.

Je vais démontrer d'une manière évidente les motifs de notre résistance. (*Mouvement prolongé.*)

Messieurs, j'ai besoin de tout le silence de la Chambre pour pouvoir me faire entendre.

Si vous écoutez les uns, c'est toute notre grandeur maritime qui est engagée dans la question des sucres

étrangers, des sucres coloniaux. Si vous écoutez les autres, c'est toute la prospérité de l'agriculture. Il y a du vrai d'un côté et de l'autre. Mais ce sont là des vérités relatives et non des vérités absolues.

D'abord nos colonies. Permettez-moi de vous dire ce que sont nos colonies comme élément de notre grandeur maritime.

J'entends dire par des partisans du sucre de betterave que les colonies sont de malheureux îlots que le premier coup de canon va nous enlever ; que vous avez un commerce avec les colonies qui peut être regardé comme une tyrannie réciproque. Ainsi, dit-on, les colonies imposent à la métropole leur sucre à un très haut prix, et, d'un autre côté, la métropole leur impose ses produits et ses vivres, quand elles pourraient s'en procurer à meilleur marché dans les pays étrangers ; et à ces colonies vous sacrifiez une grande industrie nationale. Tout cela est exagéré.

Permettez-moi de vous exposer la vérité pure et simple.

Vous avez pour colonies Bourbon, la Guadeloupe et la Martinique, et, de plus, quelques comptoirs sans importance dans l'Inde, au Sénégal et à Cayenne. Quelle est leur situation sous le rapport de l'intérêt général?

Bourbon, depuis que nous n'avons plus l'Ile-de-France, n'a pas de port militaire ; cependant on peut faire quelque chose pour améliorer la situation de cette colonie. C'est notre dernière relâche dans les

mers de l'Inde; mais ce n'est pas, j'en conviens, une position d'une haute importance.

La position de la Martinique, au contraire, et celle de la Guadeloupe dans les Antilles, sont dignes d'une grande considération.

J'entends beaucoup parler du commerce de l'Orient dont je doute un peu, car je crains bien que de grandes ambitions n'ensanglantent l'Orient avant qu'il puisse devenir le théâtre d'un grand commerce. Mais ce dont je suis certain, c'est que l'Amérique présente à notre commerce un immense développement pour l'avenir.

Ce commerce est florissant dans l'Amérique du Nord. Dans les républiques du Sud qui se régularisent, il tend à s'accroître. Sans doute il y a quelques États, vous l'avez vu à Buenos-Ayres et au Mexique, qui ne reconnaissent pas encore toutes les règles du droit des gens; mais ils pourront aussi se régulariser, et je suis convaincu que vous aurez dans l'Amérique du Sud de grands débouchés comme dans l'Amérique du Nord.

C'est pourquoi deux positions comme celles de la Martinique et la Guadeloupe sont des positions très importantes et qu'il serait impolitique de vouloir négliger ou livrer à elles-mêmes; ce qui serait les abandonner.

La Guadeloupe n'est pas en de bonnes conditions militaires et maritimes; mais, à la Martinique, dans la baie de Fort-Royal, où les flottes espagnole et française se sont trouvées, il y a une position militaire que

toutes les personnes compétentes estiment la première de l'Amérique après la Havane.

Eh bien, pour des hommes de gouvernement, il y a là quelque chose, je ne dirai pas d'immense, mais de sérieux, de digne d'intérêt. Dans la Guadeloupe, et surtout dans la Martinique, vous avez des positions maritimes d'une haute importance. Sous ce rapport, il ne faut pas traiter légèrement vos colonies; et, si l'on défendait la Martinique, soyez sûrs qu'on ne l'enlèverait pas, comme on l'a dit, au premier coup de canon, surtout lorsque nous pouvons rencontrer dans ces mers deux puissances rivales, l'Angleterre et les États-Unis, avec lesquelles nous ne saurions être en guerre en même temps.

Il n'est pas vrai non plus de dire que les colonies sont tous les éléments de notre grandeur maritime; mais c'est quelque chose, et, pour des gens de gouvernement, c'est dire qu'elles méritent beaucoup d'intérêt.

Maintenant, quant à votre commerce, il n'y a rien de plus positif que les chiffres. Ces chiffres je les ai extraits de documents qui sont presque tous à votre disposition, et qui sont parfaitement authentiques. Voici ce que sont vos colonies sous le rapport de l'importance commerciale. Les derniers chiffres que nous avons sont les chiffres de 1839; mais nous ne les avons pas sur tous les points, et je ne prends que les chiffres de 1838, parce que ceux-ci sont complets sur tous les points.

Eh bien, vous avez importé, en 1838, pour 629 mil-

lions de francs; vous avez exporté pour 694 millions. Je parle ici du commerce spécial, car le commerce général est plus étendu. Le commerce général comprend non seulement votre commerce spécial, mais encore les marchandises étrangères qui ne font que transiter sur votre territoire, et le commerce spécial comprend tous les produits que vous avez absorbés et que vous avez placés sur les marchés étrangers. Eh bien, le commerce spécial s'est élevé, pour 1838, en totalité, à 1,323 millions, importations et exportations.

Que représente dans ce chiffre le commerce de vos colonies? Vous en avez importé 48 millions et vous y avez exporté 47 millions, en tout 95 millions; 95 millions, par rapport à 1,323 millions, c'est le treizième ou le quatorzième, entre les deux.

Ainsi, outre que les colonies présentent des positions dignes d'intérêt, elles sont le treizième à peu près de votre commerce général. Voilà des chiffres rigoureusements exacts.

Maintenant que sont-elles comme élément de votre grandeur maritime? Déjà j'ai eu deux fois l'occasion d'étudier très sérieusement la question de notre puissance maritime : la première fois, sous le 11 octobre, à l'époque où l'on craignait une guerre avec l'Amérique; la seconde fois, sous le 22 février, quand il fut question d'augmenter le personnel de notre marine aux dépens du matériel. J'ai fort examiné cette question; j'ai revisé beaucoup de documents, et voici mon

opinion sur notre grandeur maritime et sur son avenir. Dans les chiffres que je vais citer sur notre puissance maritime, je vous dirai quelle est la part des colonies.

Voici les éléments dont se compose ce qu'on appelle l'inscription maritime. Tous les hommes de mer en France, depuis l'âge de dix ans, en font partie. A dix ans, ils sont qualifiés mousses; à quinze ans, novices; à dix-huit ans, ils sont matelots et obligés de servir l'État au premier appel. Mais, pour prix de cette obligation de monter sur les bâtiments de l'État jusqu'à l'âge de cinquante ans, lorsqu'ils en sont requis, ils sont dispensés de la loi du recrutement, ce qui est très naturel.

Passé cinquante ans, ils redeviennent libres; et, s'ils ont des infirmités ou du service en nombre d'années suffisant, la bonne mère, c'est-à-dire la caisse des invalides, vient à leur secours et leur donne une pension. Ainsi tous les hommes de mer, depuis dix jusqu'à cinquante ans, composent l'inscription maritime. Au delà de cinquante ans, ils sont les invalides de la marine.

Voici le chiffre de l'inscription maritime. Depuis les mousses pris à dix ans jusqu'aux marins âgés de cinquante ans, vous avez 110,000 hommes. Tout à l'heure je vous montrerai que notre marine n'est pas en décadence, mais qu'elle a fait des progrès assez grands; et je vous ferai voir par des chiffres qui remontent à 1776, c'est-à-dire au siècle dernier, que nous pour-

rions lutter avec tout le monde, si nous avions dans 110,000 hommes 110,000 matelots. Cependant voici les défalcations qu'il faut faire.

Vous avez d'abord les ouvriers des ports, qui sont au nombre de 10 à 11,000 hommes, et qui contribuent à la construction et à la réparation des vaisseaux. Vous avez les capitaines au long cours, les maîtres au cabotage, qui sont les capitaines des petits navires qui font le cabotage. Ces hommes sont au nombre de 9 à 10,000. En tout, il faut retrancher du chiffre de 110,000 hommes 22,000 ouvriers, capitaines au long cours ou maîtres au cabotage ; ce qui réduit le chiffre à 88,000 hommes.

Puis il faut retrancher 14,000 mousses, 17,000 novices, lesquels cependant rendent des services, car il y a 1,500 mousses et 1,600 novices à bord de la flotte. En les retranchant, vous avez le chiffre de la véritable population que vous pouvez mettre sur les vaisseaux de l'État un jour de guerre, c'est-à-dire 55 à 56,000 hommes. Vous avez dans ce chiffre, il est vrai, des hommes de dix-huit ans et des hommes de cinquante, qui ne valent pas les hommes de trente à quarante ; cependant ils ont été souvent employés avec succès. Ainsi votre véritable population maritime est de 55 à 56,000 hommes. Là dedans il y a, si l'on voulait prendre une comparaison dans l'armée, les sous-officiers et les soldats, les officiers mariniers et les matelots.

Maintenant est-ce là tout ce que vous pouvez avoir ? Non. Je ne vous dirai pas qu'en Russie on fait

des matelots avec des hommes arrachés à la glèbe; je ne vous dirai pas ce que disait un jour Napoléon dans le conseil d'État à l'amiral Truguet : Donnez-moi des hommes et de l'argent, et je vous ferai des matelots. C'était une de ces paroles extraordinaires comme il en sortait quelquefois de la bouche de cet homme, dont l'esprit était si puissant. Mais voici des questions qui ont été souvent traitées à la Marine et qui pourront donner lieu à des projets de loi dont, pour ma part, je hâterai autant que possible la présentation.

Dans nos ports, il y a beaucoup d'étrangers qui pratiquent la pêche, qui vivent d'une industrie toute nationale et toute française, et qui, en qualité d'étrangers, ont tous les avantages des matelots français sans en subir les conditions, sans faire de service militaire. Ce sont, dans la Méditerranée, des Napolitains, des Catalans, des Sardes, c'est-à-dire des Génois; dans l'Océan, des Espagnols ; des Basques dans le golfe de Gascogne; sur nos côtes du nord, des Belges. Savez-vous de combien d'hommes se compose cette population qui a tous les avantages de vos pêches, et qui ne contribue en rien au service militaire? De 10,000 hommes. Il y a encore les ouvriers qui, par le fait seul de leur inscription, sont exempts de tout service militaire, et parmi lesquels, en cas de besoin, tous les hommes de mer sont convaincus qu'on pourrait prendre 5 à 6,000 hommes. Cela ferait un total de 15 à 16,000 hommes. En tenant compte de la différence de l'effectif au réel, ce nombre pourrait être

réduit à 10,000 hommes ; et, avec un article de loi, vous ajouteriez 10,000 hommes à votre inscription maritime ; ce qui ferait, avec les 55 ou 56,000 inscrits, un total de 65 à 66,000 hommes.

Viennent maintenant les équipages de ligne. Il ne faut nous faire ni plus grands ni plus petits que nous ne sommes ; il faut être exact dans l'énumération de nos ressources. J'entends dire, d'un côté, que nous pouvons être la première puissance maritime du monde, et, d'un autre côté, quand les besoins de la discussion l'exigent, que notre marine est très faible. Messieurs, la vérité est entre les deux.

Enfin viennent les équipages de ligne. Voici ce que sont les équipages de ligne : ce sont des hommes que l'on emprunte au recrutement pour les placer sur les vaisseaux. Ces hommes ne sont pas capables de servir dans les hautes manœuvres ; ils ne peuvent pas monter dans la mâture ; mais, sur un bâtiment, tous les services ne se rendent pas dans les hautes manœuvres ; il faut des hommes sur le pont, aux caronades. Je me suis convaincu, par une enquête auprès des hommes de mer les plus remarquables, que les équipages de ligne peuvent être utiles dans les positions que j'ai indiquées.

On regarde comme certain que, si, dans une population de vrais matelots du commerce, vous introduisez seulement un tiers d'hommes pris au recrutement, vous avez un fort bon équipage. Non pas pour le premier jour, car les matelots, même pris en totalité à la

pêche de la morue ou de la baleine, sont d'abord, sur les vaisseaux de l'État, de mauvais marins ; ils ont besoin d'être manœuvrés, pendant un an ou dix-huit mois, par d'habiles officiers, pour devenir de bons manœuvriers sur nos vaisseaux. Mais il est certain qu'un équipage, composé de deux tiers de matelots du commerce et d'un tiers pris dans le recrutement, fait un bon équipage; ce n'est plus contesté dans la marine. Sans parler des Romains, qui sont devenus aussi bons marins que les Carthaginois, sans parler de la Russie ni de Napoléon, il est incontestable que vous pouvez ajouter à vos matelots 10,000 hommes pris au recrutement.

Mais que faut-il pour cela? Il faut de l'argent. Cela est vrai, il en faut. Savez-vous combien vous donnez aujourd'hui?

Mon ami, M. Duvergier de Hauranne, disait ces jours derniers : « Vous voulez faire des matelots en faisant promener des vaisseaux sur les mers ; laissez vivre le commerce du sucre, et il fera promener des vaisseaux. » Messieurs, quand on prend les raisonnements au pied de la lettre, tous les raisonnements sont bons. Le raisonnement de M. Lestiboudois était plus ingénieux, je l'aimerais mieux ; cependant il ne faudrait pas non plus le prendre au pied de la lettre.

Aujourd'hui que vous avez réparé le mal, on peut dire quel était l'état des choses ; mais, avant les efforts que vous avez faits depuis deux ans pour votre marine, je ne l'aurais pas dit.

Voulez-vous avoir une idée de l'économie mal entendue ? je vais vous en donner une. Savez-vous pourquoi vous avez eu des affaires si fâcheuses au Mexique? C'est que votre pavillon ne s'y était pas montré suffisamment. Et, quand notre pavillon ne se montre pas souvent dans ces parages lointains, on finit par n'y plus croire ; alors il vous faut faire ce que vous avez fait au Mexique, à Buenos-Ayres, pour réparer le tort qu'a pu vous causer une absence trop prolongée.

En maintenant votre marine sur le pied actuel, vous avez quinze vaisseaux de ligne. Qu'arrivera-t-il si l'on continue ce qui se pratique pour nos relations avec l'Afrique ? Il arrivera que ce phénomène dont je parlais tout à l'heure sera réalisé. Vous avez sur vos flottes 8 à 10,000 hommes pris au recrutement. Si vous continuez dans cette proportion, vous pouvez compter, aux jours de guerre, sur une population de 80 à 85,000 hommes; et cela réaliserait un pronostic que j'ai toujours cru vrai. J'avais toujours dit ceci : Si vous voulez augmenter la population des matelots, augmentez la population des flottes ; car celle que vous enlevez au commerce sera remplacée par le commerce, qui vous formera ainsi des matelots.

Savez-vous, depuis 1836, de combien s'est augmentée l'inscription maritime? De 8 à 10,000 hommes. Elle est aujourd'hui de 110,000 hommes, et, si vous remontez aux années antérieures, vous verrez qu'en 1776 elle était de 67,000 hommes, qu'elle est montée à 72, puis à 80, qu'elle est restée quelque temps à 79,

et qu'enfin elle est montée à 85. Il est certain que, depuis cinquante ans, notre population maritime a augmenté, et elle a surtout augmenté depuis quelques années. Je ne dis pas qu'elle ait augmenté autant que je le souhaiterais; mais enfin elle n'est pas en retraite, elle est en progrès.

Ainsi voilà la vérité. Regardez nos forces maritimes : vous avez actuellement 55,000 hommes, que vous pourriez porter à 65,000 par un article de loi, et, avec les équipages de ligne, à 85,000.

Maintenant quelle est la proportion des colonies dans ce chiffre de 55,000? La voici. Dans les 55,000 hommes du chiffre actuel, la marine royale en absorbe 19; les diverses navigations, celle de la mer du Nord, celle de l'Inde, celles qui ont lieu sur les côtes d'Afrique et dans la Méditerranée, en absorbent 17,000; la pêche de la morue en a 12, celle de la baleine 2, et les colonies 6. (*On rit.*) Mais il faut être juste; on ne dirait pas toute la portion de matelots affectés au service des colonies, si l'on n'ajoutait pas un chiffre. Les colonies absorbent une partie des produits des pêches maritimes, qui occupent 12,000 matelots. Les états très exacts de la marine prouvent qu'un tiers des produits de vos pêches est absorbé par les colonies; par conséquent il faut imputer aux colonies encore 4,000 hommes sur les 12,000. Vous pourrez donc dire rigoureusement que, dans le chiffre de 55,000 hommes, qu'il vous serait possible de porter à 65 et à 85,000, les colonies comptent pour 10,000 hommes.

Si vous prenez le chiffre de 55,000, c'est plus du cinquième; si vous prenez le chiffre de 65, c'est moins du sixième; si vous preniez celui de 85, ce serait un huitième. Ainsi il n'est pas vrai que vos colonies ne doivent inspirer aucun intérêt; mais il n'est pas vrai non plus qu'elles constituent toute votre grandeur maritime.

Je résume ces quelques mots sur nos colonies : elles représentent des positions dont une surtout est importante dans les mers d'Amérique; elles représentent le treizième de notre commerce général, et elles représentent un cinquième ou un sixième, même un huitième, dans certains cas, de notre puissance maritime.

M. Guilhem. — Je demande la parole

M. le président du conseil. — Elles ont, à mes yeux, un autre titre fort imposant, car les chiffres ne sont pas tout. Les chiffres sont nécessaires pour mesurer les proportions des intérêts matériels. Quand il s'agit des intérêts matériels, les chiffres sont tout; mais il n'en est pas ainsi quand il s'agit des intérêts moraux. Il y a dans les colonies un intérêt moral très considérable. Les colons sont des Français qui, depuis plusieurs siècles, sont sortis de la métropole, encouragés par notre législation, pour aller s'établir sur des terres lointaines; ils ont toujours compté sur deux choses : sur votre protection et sur votre clientèle commerciale.

Aujourd'hui, les abandonner, leur dire : Notre sys-

tème est changé; il y a deux siècles, nous croyions aux colonies, aujourd'hui nous n'y croyons plus; allez commercer où vous voudrez; d'ailleurs vous avez des nègres qu'il faudra tôt ou tard affranchir; l'indemnité nous coûtera fort cher, nous ne voulons plus nous occuper de vous; ce serait là, Messieurs, méconnaître un grand intérêt moral. Les colons sont des Français que, depuis deux siècles, vous avez encouragés, que vous avez poussés dans les colonies; il faut les traiter comme des Français. C'est là un intérêt moral qui mérite d'être pris en très grande considération.

Pour ma part, je défends l'agriculture et l'intérêt du sucre de betterave contre les colonies; mais je défends aussi les colonies contre le sucre étranger. Ce sont là des intérêts français, et, à ce titre, ils méritent toute notre sympathie. Je suis donc d'avis qu'il faut maintenir aux colonies votre marché; vous manqueriez à un contrat sacré si vous ne le mainteniez pas. Vous le leur devez, et vous le leur devez aussi intégralement que vous le pourrez.

J'ai entendu dire quelquefois qu'il fallait les affranchir. Je ne veux pas entrer dans cette question de l'affranchissement commercial des colonies. Mais voici ce qui arriverait si vous affranchissiez commercialement vos colonies. Vous pourriez faire deux choses pour les affranchir commercialement : ou disposer vos tarifs de manière à prendre à l'étranger les sucres que vous ne prendriez plus aux colonies; ou les disposer de manière à demander à l'industrie de la betterave,

c'est-à-dire de manière à prendre sur notre sol, les sucres que vous ne leur demanderiez plus.

Cela amènerait deux résultats. Le premier serait une perturbation d'un moment, sans conséquences sérieuses. Je ne doute pas que, grâce à une certaine cherté du sucre, comme celle qui est résultée de l'affranchissement des noirs dans les colonies anglaises, vos colonies ne trouvassent, le premier jour, à placer leurs sucres dans les divers pays du monde à un prix assez avantageux. Alors que feraient-elles? Elles abandonneraient votre clientèle; cela n'est pas douteux. Les Anglais leur donneraient des tissus à bon marché, et, pour un moment, vous perdriez le commerce de vos colonies. Ce ne serait peut-être pas pour nous un grand dommage, car je crois que probablement vous trouveriez en Amérique des marchés qui vous offriraient une compensation. Mais qu'adviendrait-il après quelque temps? Les colonies, obligées de lutter contre la concurrence étrangère, ne pourraient placer leurs sucres à un prix assez avantageux, et elles seraient obligées de revenir à vous; elles seraient forcées de vous vendre leurs sucres à tout prix, et de recevoir vos produits à tout prix. C'est ce qui est arrivé à toutes les métropoles qui se sont séparées de leurs colonies. Vous n'auriez amené qu'une perturbation d'un moment dans le commerce, sans en pouvoir recueillir un résultat utile.

Si vous affranchissiez commercialement les colonies pour exclure, non pas seulement le sucre des

colonies, mais aussi le sucre étranger, alors vous feriez quelque chose de considérable, vous transporteriez toute la production du sucre en France?

Ce serait une chose que je n'approuve pas du tout. Notre marine subirait une énorme diminution. Les 10,000 matelots employés aujourd'hui aux colonies cesseraient d'exister. A leur place, qu'est-ce que l'on aurait? Beaucoup plus d'hommes sur le sol de la France, c'est-à-dire beaucoup plus de soldats de l'armée de terre; et vous auriez échangé des matelots, qui sont difficiles à former, à instruire, pour des soldats de l'armée de terre, qu'on trouve en France avec tant de facilité. Ce serait là une révolution qui menacerait notre grandeur maritime, car cela vous ôterait 10,000 marins bien instruits, et vous auriez à la place des soldats de l'armée de terre qui ne vous rendraient pas le même service. Je ne suis partisan d'aucun de ces systèmes; je suis d'avis, au nom du gouvernement, de maintenir les colonies dans leurs relations actuelles avec la France, c'est-à-dire d'y conserver les colons et la population maritime que nous y avons.

Mais, de ce qu'il faut assurer aux colonies leur existence actuelle, maintenir nos relations avec elles, résulte-t-il qu'il faille détruire le sucre indigène? C'est là la question que soulève l'amendement de l'honorable M. Laplagne.

Pour moi, je ne suis engagé dans aucun de ces intérêts; je n'ai pas besoin de dire qu'ayant l'honneur de m'asseoir sur ces bancs, je mettrais de côté tout

intérêt local si je me trouvais en avoir; mais enfin je n'ai aucun intérêt de ce genre, je n'ai pas même l'esprit de système, car, sur cette question, je ne me suis déclaré pour aucun système, je n'ai jamais eu à m'exprimer à cet égard, j'agis en toute liberté d'esprit.

Or j'y ai pensé avec tout le sérieux que le gouvernement doit apporter dans les questions de ce genre, et, je vous le déclare, vous commettriez une faute énorme si vous interdisiez la fabrication du sucre indigène; vous commettriez une faute énorme, une de ces fautes qui déconsidèrent les assemblées; car, après la faveur que vous avez accordée à cette industrie, vous ne pourriez l'abandonner brusquement sans vous mettre dans l'obligation d'y revenir plus tard; j'espère pouvoir vous le démontrer.

J'ai une raison de plus de me prononcer contre cet abandon; c'est que ce serait le commencement de la mise en pratique d'un système auquel j'ai résisté, pour ma part, il y a cinq ou six ans, quand ces questions ont été traitées. Si vous entriez dans cette voie sur ce point, il n'y a pas de raison pour que vous n'y entrassiez pas pour tous vos autres produits, pour tous vos produits protégés. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

J'ai déjà eu affaire, Messieurs, aux intérêts matériels, à leurs exagérations, à leur aveuglement. J'avais l'honneur d'être ministre du commerce la première fois que l'on a réuni les trois conseils ensemble. La lutte, au début, a été effroyable; et puis, quand tous les intérêts ont été mis en présence, lorsque la dis-

cussion a été poursuivie avec vigueur, avec précision, ils ont été obligés de reconnaître que le système protecteur leur était nécessaire à tous. Je l'ai démontré à messieurs des ports, et je leur prouverai encore aujourd'hui qu'ils sont autant protégés que toutes les autres industries ; qu'eux-mêmes, qui veulent le plus de débouchés, sont un obstacle à un de nos principaux débouchés.

Les raisonnements que j'ai entendu faire, Messieurs, sont applicables au coton, au fer, aux draps, à toutes les industries, et plus encore qu'au sucre de betterave. (*C'est vrai!*) Je le prouverai par des chiffres.

Qu'a dit l'honorable M. Laplagne? M. Laplagne, voulant se placer sur le terrain de la protection des industries, qui n'est ni le terrain de la prohibition ni celui de la liberté absolue, M. Laplagne, sentant qu'il y avait désavantage à se placer sur le terrain des principes absolus, vous a dit : « Je suis pour qu'on protège les industries, pour qu'on leur permette de se développer à l'abri d'une certaine protection temporaire. Je n'aurais pas voulu qu'on ne protégeât pas le fer et le coton; mais il y a des industries tellement contre nature, tellement contre le génie de notre pays, la nature et la constitution de notre sol, que vous faites une chose absurde de vouloir les y établir. » Et M. Laplagne, raisonnant sur la nature des deux substances, a ajouté : « La canne ne contient que du sucre, c'est une matière très riche en sucre; et la betterave, au contraire, en contient si peu, qu'en vérité c'est

un acte presque insensé de vouloir la changer en sucre. »

Eh bien, je crois que M. Laplagne a singulièrement exagéré les choses. Il est vrai, et la chimie l'a démontré, que la canne à sucre est beaucoup plus riche en sucre que la betterave; mais elle a des inconvénients que la betterave n'a pas, et qui font que celle-ci a pu se tenir en équilibre, j'indiquerai jusqu'à quel point.

La canne à sucre est placée à des milliers de lieues de nous. (*Bruit.*) Nous allons voir, par des chiffres, comment on peut calculer les inconvénients et les avantages de ces deux produits; je vais le montrer par des chiffres authentiques contenus dans des enquêtes. Je dis que la canne à sucre a deux inconvénients que rachète la betterave. Elle est placée loin de nous. Je sais bien qu'avec des vaisseaux la distance est vite franchie; mais les vaisseaux coûtent de l'argent et les distances se représentent par des chiffres. D'abord les résidus de la canne à sucre ne sont bons qu'à brûler. Je sais bien qu'il y a les bas produits du sucre; mais, quand on a pressé la canne au moulin, il n'y a plus rien dont on puisse profiter; il n'y a que des résidus à brûler.

M. Laplagne. — On en nourrit les bestiaux.

M. le président du conseil. — La betterave, au contraire, pour tout ce qui n'est pas sucre, produit une matière très précieuse pour l'agriculture; car elle sert de nourriture au bétail. Eh bien, je vais prouver que ce double avantage d'être placée sur notre sol, c'est-à-dire de n'avoir pas de frais de transport, et de

pouvoir servir à la nourriture du bétail, permet à la betterave d'arriver, chez les fabricants les plus habiles, bien entendu, et les plus habiles seulement, presque à l'égalité de frais avec le sucre de canne. Voilà mon assertion ; ne l'exagérez pas, prenez-la telle qu'elle est.

Vous avez beaucoup entendu parler des prix de revient ; nous aurons à les discuter plus tard. Je sais que ces prix sont très difficiles à établir ; cependant voici ce qu'on peut faire pour les apprécier. Il y a un maximum et un minimum dans lesquels on peut se renfermer. Mais je ne veux pas les discuter maintenant ; je veux seulement prouver les différences qui existent entre la betterave et la canne à sucre.

D'accord avec mes honorables collègues, j'ai réuni tous les intéressés au ministère des affaires étrangères ; il y avait quarante ou cinquante représentants de tous les intérêts. Nous les avons entendus plusieurs jours de suite ; j'ai demandé à chacun de nous dire son prix de revient.

La canne à sucre, représentée par les hommes les plus considérables de cette industrie, a déclaré qu'il fallait 56 francs par 100 kilogrammes aux colons pour être indemnisés. Cela est exagéré. J'aurais bien intérêt à prendre ce chiffre ; cependant je ne le veux pas. Tout le monde convient qu'aux colonies mêmes, sur les habitations, les colons sont suffisamment indemnisés de tous leurs frais et qu'ils ont un bénéfice suffisant, si on leur donne 50 francs par 100 kilogrammes.

Il faut faire ensuite le calcul du transport des colonies à la métropole et celui des commissions. Il a été reconnu que les colons n'exagèrent pas quand ils disent qu'au chiffre de 50 francs (ils disent 56 francs, moi je dis 50 francs pour ne pas rendre la charge plus forte), qu'au chiffre de 50 francs il faut ajouter 31 francs.

M. Galos. — 31 francs, c'est le plus bas.

M. le président du conseil. — Tant mieux, je n'en suis que plus fort : 50 et 31 font 81 francs.

Ainsi la canne à sucre, pour arriver sur le sol français, sur le marché de Paris, représente 81 francs, c'est-à-dire un travail de culture, un travail de manufacture aux colonies, un travail de transport à Paris.

M. Duchatel. — Au Havre !

M. le président du conseil. — Non, à Paris.

Plusieurs voix. — Si, au Havre.

M. le président du conseil. — Au Havre, si vous voulez. Je vous prie de remarquer que les deux industries n'en sont pas à une contradiction près dans la mention des chiffres. Lorsqu'il s'agit de fixer le droit, tout coûte un prix énorme ; quand il s'agit de démontrer la puissance des deux industries, d'établir leur prix de revient, tout est exagéré. Mais j'affirme que les colonies ont demandé 31 francs, et que c'est en discutant avec elles que l'on est arrivé à ce chiffre pour la détermination du prix de transport en France.

Ainsi le sucre des colonies, avec les divers travaux

qu'il exige, est représenté par 81 francs. Eh bien, le sucre de betterave, qui est, dit-on, un produit extra-naturel, qui n'aurait pas dû se montrer, combien coûte-t-il à produire? Vous allez voir.

M. Crespel, le plus habile des fabricants... (*Réclamations.*) Attendez! je sais la révolution qui s'est opérée dans les assertions diverses; je sais qu'aucun dire n'est resté le même depuis quatre ans. Mais dans toutes les énonciations diverses il faut chercher la vérité.

Permettez-moi de dire deux mots sur le type que je vais prendre en fait de prix de revient. Le sucre de betterave, entre les mains des plus habiles, car ce que je veux dire ce n'est pas ce qu'il est, mais ce qu'il peut être, combien coûte-t-il? M. Crespel, dans un premier mouvement, avait dit 60 francs. (*Exclamations.*) On s'est récrié; tous les industriels lui ont dit qu'il les compromettait tous; alors il a dit 67 francs. Il y a un mois, il disait cela au ministère des affaires étrangères. Je lui fis décomposer les éléments de ce chiffre : il s'est trouvé qu'il y avait dans cette somme une indemnité suffisante, un amortissement pour les capitaux accumulés, enfin tout ce qu'on pouvait exiger pour une rémunération équitable.

J'ajoute que ce prix n'est que pour M. Crespel.

Une voix. — Ah!

M. le président du conseil. — Je l'ai dit moi-même... (*Oui! oui!*)

Je sais bien, Messieurs, que toute l'industrie de

la betterave n'est pas capable de produire à 67 francs. Je suis convaincu qu'il y a des fabricants qui pourraient à peine produire à 90 francs. Mais, quand on veut voir tout ce qu'une industrie peut devenir, il faut la considérer dans les mains des hommes les plus habiles, et qui ont la plus grande expérience. M. Crespel a déclaré qu'il pouvait produire à 67 francs. Voulez-vous que je vous dise ma conviction profonde, à moi qui suis désintéressé dans la question? C'est que M. Crespel pourrait produire à 60 francs. Mais enfin, il a dit 67 francs, et je m'en tiens à sa déclaration.

Ajoutez ce qu'il en coûte pour le transport, pour la commission, pour le déchet; selon les uns, c'est 15; selon les autres, c'est 18; soit 18 : 18 et 67 font 85.

Voilà donc que le sucre de betterave, qui ne peut pas naître chez nous, qui a bien tort d'y être né, le voilà qui, fabriqué par des hommes habiles dans des pays où le prix des fermages est arrivé à un point déraisonnable, dans les conditions les plus coûteuses, peut être représenté par un prix de revient de 85 francs, et celui des colonies n'est pas moins de 81 francs.

Messieurs, il faut qu'il soit toujours bien entendu entre nous, car je ne veux faire donner ni à un chiffre ni à un raisonnement plus qu'il ne contient, que je parle des producteurs les plus habiles, je l'ai répété déjà quatre ou cinq fois. Mais ce qu'est aujourd'hui

le sucre entre les mains des plus habiles prouve ce qu'avec le temps il peut devenir entre les mains de tous.

Eh bien, il est donc vrai que ce produit, si mal placé chez nous, y revient à 85 francs, tandis que le produit si naturel, si heureusement placé, des colonies, ne peut nous arriver qu'à 81 francs. Donc, en protégeant le sucre indigène, vous protégez un produit qui n'a de différence avec le produit qu'on lui oppose que celle de 4 francs.

Or voulez-vous des exemples de protection bien plus grande? Je vous en citerai d'autres. Voudriez-vous n'avoir pas protégé les cotons, les fers, les draps? Je vais vous prouver la grande prospérité que le pays a trouvée dans ce système. Il y a cinquante ans, savez-vous combien la fabrication du coton en France pouvait représenter, surtout à la suite des beaux traités fondés sur la liberté de commerce que nous avions faits avec l'Angleterre, après la guerre d'Amérique? 12 millions ! Voilà ce que représentait la fabrication du coton après les ravages produits par ces traités. Il y a des documents au ministère des affaires étrangères qui le constatent de la manière la plus certaine. Et aujourd'hui, savez-vous à combien on évalue la production des cotons, des filés, des tissus, des tissus peints ? A 7 ou 800,000 millions.

Maintenant, l'industrie des fers est représentée par un chiffre d'à peu près 300 millions, je crois. L'industrie de la houille donne un produit de 75 mil-

lions au plus bas; celle des draps, 400 millions. Total, 1,575 millions de produits en France. Voilà ce que la protection vous a valu. C'est un système qui n'est pas si malheureux, celui qui a donné de tels produits!

On dit: « Vous êtes devenus manufacturiers; vous n'êtes pas commerçants! » Je vous prie de remarquer qu'en devenant beaucoup plus manufacturiers, vous deviendrez beaucoup plus commerçants. Lorsque vous ne fabriquiez pas de cotons, commerciez-vous autant que vous le faites aujourd'hui? Vous importez pour 112 millions de cotons bruts, et c'est là pour vous la source d'un immense commerce avec l'Amérique. Lorsqu'on devient plus manufacturier, on devient plus riche; on produit et l'on consomme davantage; les objets d'échange ne sont plus les mêmes; au lieu d'importer des matières ouvrées, vous importez des matières brutes, et vous êtes à la fois plus manufacturiers et plus commerçants.

Je vais vous en donner des exemples.

Avec la Russie, nous avons des tarifs qui ne sont nullement prohibitifs; c'est une nation avec laquelle nous devrions assurément commercer beaucoup, si les tarifs étaient le seul obstacle au commerce. Eh bien, notre commerce avec la Russie est, je crois, à peu près de 45 millions, et avec l'Angleterre, entre laquelle et nous il n'existe que des tarifs prohibitifs, avec cette alliée à qui, dit-on, nous sacrifions tout notre commerce, avec l'Angleterre notre commerce s'élève à

234 millions. Cependant nous sommes manufacturiers les uns et les autres, et c'est une erreur de croire, je le répète, qu'on puisse devenir plus commerçant en devenant moins manufacturier.

Ce n'est peut-être pas là la grande économie politique, mais c'est la plus exacte, c'est celle qui résulte des faits historiques, les meilleurs et les plus significatifs de tous : en favorisant le travail chez vous, ce n'est pas seulement le travail, c'est aussi le commerce d'échange que vous favorisez plus tard et par la même cause. (*Très bien!*)

Je dis donc qu'à l'origine de la protection sur les fers et les cotons, on aurait pu faire tous les raisonnements qu'on fait sur la betterave, identiquement les mêmes. (*Dénégations de quelques membres.*)

J'entends des dénégations, et cela me conduit plus tôt à un chiffre qui est très démonstratif. Vous protégez, dites-vous, un produit qui est trop loin du produit étranger pour que vous puissiez espérer en atteindre le chiffre. Mais je vous ai dit tout à l'heure que ce produit, si malencontreusement venu sur le sol de la France, est représenté par 85 francs à peu près, et que le produit colonial, étranger par rapport à celui du dedans, est représenté par 81 francs quand il arrive sur nos marchés. Ainsi vous obtenez un produit qui n'est séparé du produit similaire que par une différence de 4 francs.

Eh bien, les fers, voulez-vous ne plus les protéger? Je vais vous montrer ce que vous protégez en

protégeant les fers. Les fers anglais sont à 15 francs aujourd'hui, et les fers similaires français sont à 28, 30 et 32 francs. Vous protégez donc un produit dont la différence est du simple au double; vous protégez donc un produit incomparablement plus mal placé que le sucre de betterave. (*Mouvements divers.*)

Toute la question est là, Messieurs. On aura beau nier, les faits restent. Conteste-t-on qu'aujourd'hui les fers anglais soient à 15 et 16 francs, quand les fers français sont à 30 francs à peu près dans les mêmes qualités? Est-il vrai, par conséquent, que vous interdisez chez vous un produit qui représente 30 francs et que vous pourriez avoir à 15 et à 16 francs? Si cela est, vous protégez donc un produit plus mal placé que le sucre de betterave.

On me dit : « Le fer est naturel chez nous, tandis que la betterave ne l'est pas! » Si je voulais entrer dans des détails, je vous montrerais que, chez nous, il y a des raisons, des causes d'infériorité, qui nous conseilleraient de renoncer à la production du fer, et cependant nous n'y renonçons pas. En Angleterre, le minerai se trouve à côté de la houille; ce qui aide à le produire à très bon marché. Chez nous cela arrive très rarement; il n'y a pas deux ou trois établissements où cela se rencontre. Mais nous nous dédommageons de cette infériorité par d'autres avantages : nous avons des bois, nous fabriquons au bois, ce qui nous donne de meilleures qualités; puis nous fabriquons partie au bois, partie à la houille, et, en contre-balançant les

avantages avec les inconvénients, il se trouve que tous les jours notre production s'améliore, que ce que nous produisions à 40 et 45 francs, aujourd'hui nous le produisons à 30. C'est un progrès réel, et je dis qu'une industrie mérite d'être protégée, non pas précisément quand son prix de revient est supérieur à celui de la production étrangère, mais quand elle fait des progrès; et, comme la betterave a fait des progrès, elle a droit à la protection du pays. (*Très bien! très bien!*)

Il faut dire la vérité, Messieurs; être en faveur dans une année, quand on est industrie, comme quand on est homme, ce n'est pas une raison pour qu'on soit en faveur l'année suivante. (*On rit.*) J'ai vu, à certaine époque, la betterave très en faveur. Cette année, elle paraît succomber sous une opinion qui s'est établie, indépendamment de l'alliance des intérêts hostiles. On avait beaucoup exagéré, et les exagérations se payent toujours cher; on avait dit qu'elle produirait des milliards, qu'elle couvrirait le sol, que dans toutes les fermes il y aurait une petite sucrerie.

On avait dit toutes ces belles choses; après cela, des gens ont montré ce qu'on appelle le revers de la médaille; ils ont cherché le chiffre de la production, et ils se sont demandé combien d'hectares en France occupe la betterave, et ils ont apporté ces chiffres à la Chambre. Ils ont dit : « La betterave occupe 30,000 hectares; il y en a en France 52 millions.

Qu'est-ce que 30,000 par rapport à 52 millions? La betterave ne mérite donc pas protection. »

C'est à cause de ce rapprochement de chiffres, que précisément la betterave est en défaveur dans ce moment-ci.

Eh bien, Messieurs, on n'y a pas regardé d'assez près; les exagérateurs des deux côtés se sont trompés, la vérité est au milieu. D'abord, Messieurs, il n'y a pas en France, comme on l'a dit, 52 millions d'hectares cultivés. Je vais donner les chiffres exacts, et vous verrez que la proportion de la culture de la betterave n'est pas aussi misérable que vous le dites.

Je ne sais de l'agriculture que ce que les administrateurs en doivent savoir. Je sais comment se sont introduites chez nous les différentes cultures; je sais les révolutions qu'elles y ont subies : je vais vous les exposer, et vous verrez que la betterave ne se comporte pas autrement que ne se sont comportées les autres cultures industrielles que vous êtes bien heureux d'avoir sur votre sol, et que vous seriez désolés d'en arracher.

Quand on parcourt notre pays, qu'est-ce qu'on trouve dans une très grande portion? On y trouve de bons paysans qui ne savent cultiver que quelques céréales, parfois quelques vignes, et qui ont si peu d'argent et si peu de bétail, qu'ils sont obligés d'accepter cette espèce de fermage connu sous le nom de fermage à *moitié fruit*, ne pouvant le payer tout entier en argent.

Quels sont les pays où cet état se modifie? Ce sont ceux où il y a des cultures industrielles, c'est-à-dire des cultures qui ont cet avantage que l'on peut les alterner avec les céréales, ce qui tend à détruire ce qu'on appelle les jachères. La même terre donne des céréales, des colzas, des chanvres, des fourrages. Cela procure de l'argent : avec de l'argent cela donne l'esprit d'économie, cela rend les paysans plus avancés. Dans les pays où ces cultures ont été introduites, je l'ai vu moi-même dans le Midi, nos paysans sont devenus plus habiles, et ils ont eu un peu plus d'argent pour acheter des bestiaux et des engrais.

Les cultures industrielles ont donc un très grand avantage sous ce rapport, et il ne faut pas croire que leur prix consiste dans leur étendue. Je vais vous dire quelle est cette étendue, vous verrez si elle est bien considérable; et cependant vous ne voudriez pas certainement arracher ces cultures de votre sol.

Avant cependant de vous donner la proportion de toutes les cultures industrielles avec les céréales, permettez-moi de dire encore un mot sur la manière dont ces cultures se sont introduites. Au début, il y a eu dans le Midi, quelques députés pourront vous le témoigner, il y a eu une espèce de fièvre de spéculation pour la garance. Au début, on a été averti qu'il y avait une plante qui pouvait se bien vendre, et tout le monde s'est mis à cultiver la garance. On avait trop produit, et l'année suivante, je me trompe, trois ans après, car on ne récolte la garance que tous les trois

ans, les produits sont tombés; il y a eu arrêt dans la culture. Quand ensuite on s'est aperçu qu'il n'y avait plus assez de produits, on a entrevu des avantages à la reprendre, on s'y est remis avec fureur; on a passé d'une exagération à une autre. Après avoir trop produit, on n'a pas assez produit, *et vice versa.*

Qu'arrivait-il? On abandonnait les terres à blé, les fermages étaient exagérés, il y eut des ruines. C'est qu'à l'origine des nouvelles cultures on trouve la spéculation, l'agiotage, le désordre. Dans le Nord, le colza lui-même a débuté de cette façon. Peu à peu cela s'est régularisé; la spéculation est devenue moins vive, les fermages ont repris leur assiette. Le colza a poussé plus loin le chanvre et le lin, qui sont allés dans d'autres parties de la France. Aujourd'hui la betterave pousse le colza; elle l'a envoyé en Normandie et dans d'autres provinces. Voilà comment s'établissent les cultures : elles se poussent ainsi les unes les autres, et, en se poussant, elles tendent à se propager.

Quand on ne regarde les choses que dans l'ensemble, on est frappé par de gros chiffres; quand on étudie comment la nature procède, on désire un peu moins les produits extraordinaires.

J'avais été singulièrement touché de ce chiffre de 30 à 40,000 hectares; mais d'autres chiffres, que je vais vous dire, m'ont rassuré tout à fait.

Voici la quantité des céréales en France. J'ai pris ces chiffres au bureau de l'agriculture, tout le monde pourra les y trouver. Sur un ensemble de surfaces

de 52 millions d'hectares, vous cultivez en céréales 13 millions d'hectares. Assurément la vigne est chez nous une culture d'une immense importance, c'est l'orgueil et la richesse de notre pays; eh bien, allez des céréales à la vigne, vous avez 1,700 hectares de vigne (*réclamations*); c'est 1,700,000 que je veux dire. On aurait bien tort de triompher d'une erreur de mots.

Quant à la betterave, elle occupe 40,000 hectares.

Je vais vous faire remarquer tout de suite la chute de ces chiffres-là, quand on passe de l'un à l'autre. Vous avez 13 millions d'hectares cultivés en céréales, 1,700,000 en vignes. Le chanvre et le lin, qui sont une des plus anciennes cultures de notre pays, et une des plus utiles, occupent 209,000 hectares; le colza, 231,000 hectares. Et maintenant le mûrier, qui est encore une des grandes richesses du pays, descend à 40,000 hectares, et la garance à 14,000.

Messieurs, on me fait remarquer qu'il est impossible d'avoir le chiffre exact de la culture du mûrier; je le crois aussi, parce qu'il y a un grand nombre de mûriers qui bordent les terres; mais vous entendez bien que ce que je veux prouver ici, c'est que les cultures industrielles ne peuvent pas être jugées d'après l'étendue du sol qu'elles couvrent, mais qu'elles doivent l'être par leur importance. Voilà ce que je voulais démontrer, et je crois que de ces chiffres, quelques-uns fussent-ils inexacts (ils sont pris au

bureau de l'agriculture), il résulte que vous ne pouvez juger de l'importance d'une culture par l'espace qu'elle occupe.

Maintenant, quant à moi, voici ce dont je suis convaincu : c'est qu'aujourd'hui la culture des betteraves ne fait pas tout le bien qu'on en attend ; qu'aujourd'hui elle est encore dans un état qui, à mon avis, est malheureux pour la culture, c'est l'état de spéculation ; elle est toute accumulée dans quelques départements qui prennent toujours l'initiative, ceux du Nord. Pourquoi ? Parce qu'ils sont placés près de pays tels que l'Angleterre et la Belgique, où la culture est plus avancée, où il y a plus de capitaux, des traditions meilleures, où le sol est plus propre à l'industrie agricole, et où il y a de la houille. Voilà la cause pour laquelle cette culture est encore accumulée dans les départements du Nord ; je suis convaincu qu'avec le temps elle en sortira ; je suis convaincu qu'il arrivera deux choses : que la consommation du sucre augmentera beaucoup, et que la betterave s'étendra sur plusieurs parties du sol, et je vais dire des faits.

Je demande pardon à la Chambre d'entrer dans tant de détails. (*Parlez ! parlez !*)

Je sais très bien qu'on est toujours mal placé quand on vient annoncer des faits futurs. Si l'on vient annoncer des prodiges, des miracles accomplis, on est mieux accueilli que si l'on n'annonce que des progrès lents, réguliers et modestes. Je n'annonce pas des milliards gagnés, mais une culture plus étendue, et, à mon

avis, beaucoup supérieure à toutes les autres cultures industrielles ; quand je dis à mon avis, c'est celui de savants agriculteurs.

On a beaucoup parlé de l'augmentation de la consommation. Permettez-moi de vous montrer que l'augmentation de la consommation amènera l'extension de la culture. Je n'aime pas les illusions ; je cherche à m'en défaire, et je crois y avoir réussi sur beaucoup de points ; mais voici des faits qui me paraissent décisifs.

Telle est la marche que la consommation a suivie depuis vingt ans. Vous voyez, Messieurs, que j'agis loyalement dans cette discussion. Je pourrais, avec plus d'avantage, prendre vingt-cinq ans ; mais dans cette longue période se trouvent les années 1814 et 1815, pendant lesquelles le passage de la guerre à la paix a considérablement augmenté la consommation. Je ne prends qu'à partir de 1820.

Dans l'année 1820, la consommation était de 44 millions de kilogr.; dans l'année présente, elle monte à 120 millions de kilogr.; on l'estime même plus haut, en supposant un peu de contrebande de la part du sucre de betterave.

La consommation a donc à peu près triplé dans l'espace de vingt ans. Mais on prétend que cette augmentation, dans les premières années, n'a pas été aussi rapide que dans les dernières. On a divisé en périodes de quatre années. Je trouve dans la première période une augmentation de 13 millions ; dans la seconde, de

10 millions ; dans la troisième, de 14 millions, et dans la dernière de 29 millions. Je dis que non seulement, dans cet intervalle de vingt ans, la consommation a triplé, mais que la progression constante a été plus forte dans les dernières années que dans les premières. Ce n'est pas assurément se faire illusion que d'imaginer le maintien de la progression existante. Si ce maintien a lieu, je veux dire en l'état de paix, qui est le plus défavorable au sucre de betterave, la consommation sera triple, elle sera de 360 millions au lieu de 120. (*Rumeurs diverses.*)

Plusieurs voix. — C'est exagéré.

Autres voix. — C'est évident.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je ne veux pas ici prédire l'avenir. Je ne sais pas quelle sera l'augmentation, personne ne le sait; mais je crois que, lorsqu'on cherche à montrer l'avenir, il est rare qu'on puisse le montrer appuyé sur quelque chose d'aussi frappant que sur ce qui s'est passé jusqu'aujourd'hui.

En effet, si quelqu'un avait annoncé, il y a vingt ans, que de 44 millions de kilogr. la consommation s'élèverait à 120 millions, il aurait certainement trouvé de l'incrédulité. Cependant cela a eu lieu. Je ne dis pas que la consommation actuelle sera triplée, je dis seulement qu'elle est triplée, et, dans les dernières années, la progression a encore été ascendante.

Eh bien, maintenant, je dis que je trouve une raison suffisante pour espérer voir se développer cette culture industrielle, en comparant ce qu'elle

fait aujourd'hui à ce qu'ont fait toutes les cultures similaires, en voyant qu'elles ont commencé par donner lieu à des spéculations frénétiques, qui ont causé d'abord beaucoup plus de mal que de bien, parce que les baux étaient excessifs et que la progression était extraordinaire. Cela s'est passé pour toutes les cultures ; mais peu à peu ce mouvement désordonné s'est réglé ; ces cultures se sont poussées les unes les autres.

Eh bien, je crois que l'impulsion de la betterave sur le colza sera un bien général pour le pays. Ce ne sont pas ici des rêves que je raconte, c'est une opinion modeste et vraie que j'exprime ; j'en suis profondément convaincu. Aussi, pour ma part, je combattrai toutes les atteintes portées à notre industrie agricole, et je repousserai avec la même énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à notre grandeur maritime.

Permettez-moi de vous le dire, Messieurs, la nature de votre impôt place l'agriculture dans une situation des plus défavorables. Vous vous plaignez toujours de l'état fâcheux de l'agriculture ; en voulez-vous savoir le secret ? Il n'y a pas un pays au monde où la terre soit aussi chargée qu'elle l'est en France. (*C'est vrai, c'est vrai !*)

Je dis, Messieurs, que, lorsque la terre supporte, au profit de toutes les industries, des impôts aussi considérables que ceux qu'elle supporte, et qu'elle contribue à une protection aussi considérable que celle dont jouissent les autres industries, je dis qu'il n'est

pas juste de ne rien faire pour elle, de ne pas protéger un produit qui doit lui être nécessaire dans l'avenir.

Je sais bien qu'on me dira que la culture de la betterave ne pourra pas se répandre, parce que la culture de la betterave ne peut pas se prêter à des assolements, et qu'il faudra, comme dans beaucoup de pays du Nord, faire constamment la culture sur les mêmes terres.

Eh bien, voici le grand argument : c'est la difficulté des transports et du combustible.

A cet égard, je répondrai que le combustible aujourd'hui, grâce à nos canaux et à nos rivières, à leurs perfectionnements qui s'achèveront avec les millions que vous avez votés et que vous pourrez voter encore, la houille va arriver sur les bords de la Loire et de la Garonne ; elle est déjà sur les bords du Rhône. La difficulté des transports ne peut donc pas être alléguée. Je dirai ensuite qu'il n'est pas vrai que les assolements soient impossibles, qu'il n'est pas vrai que tous les agriculteurs cultivent la betterave sur le même terrain. Il y en a beaucoup qui font de la betterave ce qu'elle doit être, l'accessoire, le complément d'une grande exploitation agricole. (*C'est vrai !*)

Si vous aviez des doutes à cet égard, il y a un calcul géométrique des plus simples à faire. Pour une fabrique de sucre indigène qui donnerait 150,000 kil., il faut, en supposant que l'hectare ne donne que 25,000 kil., ce qui est le chiffre le plus bas, il faut

100 hectares pour l'alimenter. Eh bien, avec l'assolement quadriennal, cela fera 400,000 hectares ; ce qui est le quart d'une lieue carrée. Ainsi l'établissement placé au centre d'un quart de lieue carrée pourrait se satisfaire à lui-même et s'approvisionner. Dans cette hypothèse on aura tout au plus une demi-lieue à faire, ce sera la plus grande distance, et en moyenne un quart de lieue. La distance n'est donc pas une objection à l'emploi de la betterave comme assolement; c'est de toute évidence; je défie qui que ce soit de nier cette conclusion. (*Marques d'assentiment.*)

Quant à moi, je reste profondément convaincu que toutes les objections qu'on oppose à cette culture ne sont pas fondées ; je suis convaincu qu'avec le temps elle s'étendra; qu'elle ne fera pas un bien absolu dont elle sera l'unique cause, mais qu'elle contribuera puissamment à l'amélioration générale de notre agriculture, et qu'elle pourra un jour produire de grands résultats, lorsqu'elle quittera les départements où tout est cher, follement cher, les fermages, le prix de la main-d'œuvre, la subsistance pour le peuple, quand elle s'introduira dans les provinces où le fermage n'est pas le cinquième de ce qu'il est dans le nord, où la main-d'œuvre est à bas prix et la subsistance à bon compte ; je dis qu'alors on obtiendra le sucre de betterave à infiniment meilleur marché, et que cette culture fera le plus grand bien.

Je sais que ce ne sont pas là les milliards de M. Lestiboudois ; tout le monde n'a pas le bonheur de

pouvoir annoncer des résultats pareils : j'annonce seulement une amélioration réelle. (*On rit.*)

Je voudrais bien ne pas prolonger la discussion (*parlez, parlez!*), mais il s'agit ici d'intérêts très importants.

J'ai profondément réfléchi à ces intérêts. Après avoir analysé les deux parties de la question, après m'être convaincu qu'il y avait, aux colonies, des positions importantes, une branche de commerce à ne pas dédaigner, une portion de notre grandeur maritime, et que, d'autre part, il y avait dans le sucre de betterave une culture très utile, de beaucoup préférable à toutes celles dont on s'applaudit déjà, et qui pourra les égaler au moins en étendue, je me suis demandé s'il était sage, s'il était politique, s'il était d'une bonne économie publique, pour se mettre à son aise, et n'avoir plus cette importune question à traiter tous les cinq ou six ans, s'il était sage de supprimer la question, et, pour la supprimer, de tuer l'un des deux intérêts. Cela n'est pas sage ; je dis que cela ne peut être consenti par un gouvernement, par une assemblée ; je dis que cela est coupable en soi. Je respecte toutes les intentions, je n'incrimine personne, mais je dis que cela est coupable.

Ce serait une mauvaise solution pour le pays. Mais, dit-on, la question revient tous les ans, c'est bien incommode ; elles sont bien fatigantes ces discussions sans fin qui amènent quelques ruines, et vous, gouvernement, écoutez donc la voix de vos intérêts, ré-

solvez la question; il vous est aisé d'en finir avec l'une de ces industries et de vous procurer quelques millions de plus. (*Dénégation au banc de MM. Galos et Berryer.*)

M. Berryer ne dira peut-être pas cela, mais on l'a dit.

M. Berryer. — Je ne fais pas d'observation dans ce moment-ci ; c'est mon voisin. (*On rit.*)

M. le président du conseil. — On a invité la Chambre à se mettre à son aise; on a invité le gouvernement à se mettre à son aise aussi, à en finir avec cette méchante question. Je le déclare, ce serait, de la part du gouvernement, une grosse faute, un acte coupable; ce serait méconnaître la nature des questions industrielles.

Qu'est-ce que les questions industrielles, Messieurs? C'est la mise en présence d'intérêts rivaux, qui se font concurrence les uns aux autres, et auxquels il faut apporter la main tous les quatre ou cinq ans pour rétablir la balance quand elle penche d'un côté ou de l'autre.

Je vais vous prouver que, depuis dix ans d'un gouvernement nouveau, vous n'avez fait qu'apporter des tempéraments momentanés aux questions industrielles importantes, qui sont revenues après quatre ou cinq ans. Ainsi, quels sont les principaux intérêts du pays, commercialement et industriellement parlant? Ils se réduisent à un très petit nombre, et n'exigent qu'une courte mention.

Vous avez votre agriculture, qui réclame protec-

tion pour les céréales et pour le bétail ; vous avez vos houilles, vos fers, vos cotons, vos draps, vos tissus de soie et vos vins. Ce sont là tous les intérêts français. Permettez-moi de vous demander s'ils sont, les uns à l'égard des autres, à l'état de paix définitive depuis dix ans, et permettez-moi de vous prouver le contraire.

La question du bétail, nous vous l'avons apportée ici pour qu'elle fût résolue dans le sens de nos relations générales, parce que le gouvernement veut tenir la balance avec équité entre les industries diverses. Quand il croit qu'au prix d'un médiocre sacrifice sur un intérêt, on peut obtenir un grand avantage sur un autre, il doit faire pencher la balance de ce côté. Nous avons apporté cette question aux Chambres qui l'ont repoussée opiniâtrément.

La voilà qui revient, cette question qui semblait morte, non par voie de pétition ; les pétitions, vous les rapportez bien lestement, et cela ne trouble pas beaucoup l'esprit des Chambres ni du gouvernement (*on rit*), mais elle vous arrive d'une façon bien plus grave.

Vous dites au ministre des affaires étrangères : Traitez donc avec l'association prussienne, traitez avec la Hollande ; on l'interpelle quand il ne traite pas. Eh bien, je vous l'ai exposé ces jours derniers, l'association prussienne vous dit : Accordez-moi un sacrifice sur le bétail, alors je traiterai ; la question du bétail renaît donc par la plus puissante des introductions.

Quant à la Hollande, vous pouvez faire avec elle

des stipulations très avantageuses ; mais savez-vous quelle est la difficulté? Voici ce que l'on vous demande, et il est bon que vous en soyez avertis. La Hollande demande, pour prix de concessions très importantes, que nous laissions le Rhin servir de moyen de navigation, ce à quoi la nature l'a destiné, en permettant que, par le Rhin, il arrive en Lorraine et en Alsace du sucre, du café et du coton. Il faut que vous sachiez que les ports, qui sont un très grand intérêt du pays, mais qui ont le tort de prétendre qu'ils sont victimes des autres intérêts, sont aussi protégés ; ils jouissent aujourd'hui d'un des monopoles les plus exorbitants qu'on ait jamais fait peser sur un pays. Le voici. Imaginez que M. Kœchlin, en Alsace, ne peut pas recevoir une balle de coton qui ne lui ait été envoyée par le Havre, par Nantes, par Marseille ou par Bordeaux.

M. Reynard. — Mais M. Kœchlin est protégé par la prohibition.

M. le président du conseil. — Eh bien, vous voyez donc que tout le monde est protégé. La question des ports est la question des intérêts réciproques de l'intérieur et du littoral. Ainsi cette question renaît. D'un côté, on vous dit : Abolissez cet étrange monopole qui fait que toute balle de coton, de sucre et de café, est obligée de parcourir 200 ou 300 lieues de continent pour arriver au pays où on les consomme ; laissez-les arriver par le Rhin, suivant le vœu de la nature, dans les provinces de l'Est.

Voilà donc encore une question qui renaît.

Maintenant, la question des houilles. Il semblait qu'après l'avoir réglementée par une loi que j'ai discutée moi-même en 1836, et par plusieurs ordonnances de M. Duchâtel, il semblait que la question des houilles dût se trouver au moins amortie pour quelque temps. Vous l'avez vue renaître. M. Barbet l'a soulevée et la soulèvera encore : je ne m'en plains pas; mais je veux vous prouver que l'intérêt du pays... (*Interruption de la part de M. Barbet.*) Je ne dis pas que M. Barbet n'ait très bien fait; il a fait son devoir, puisqu'il a défendu les intérêts de son pays.

Et maintenant, de tous côtés, on me presse de terminer le traité de commerce, ou du moins les stipulations commerciales entamées avec l'Angleterre.

Eh bien, les questions les plus importantes vont être soulevées : la question des soieries, la question des vins, la question bien plus considérable des draps, et, quoi que je fasse, ces questions, qui paraissaient amorties depuis quatre ans, les voilà toutes ensemble soulevées, sans en excepter une seule. La loi des douanes arrivera tout entière par suite des stipulations qui seront peut-être consenties; vous aurez, d'ici à la fin de la session, à traiter encore tous ces intérêts, quoique vous les ayez déjà tous traités il y a quatre ans.

Permettez-moi de vous le dire, il est puéril de penser qu'on peut terminer une question industrielle par un contrat. La question des tarifs est une balance

que le gouvernement doit tenir d'une main ferme; mais, comme cette balance est sans cesse agitée par les intérêts contraires, il est obligé de la relever sans cesse du côté où elle penche. (*Très bien! très bien!*) Qu'on ne dise donc pas qu'on vient délivrer le pays d'une question funeste. On n'en délivrera pas le pays; je vais vous le faire voir.

Je ne veux pas blesser l'honorable M. Laplagne; mais, puisqu'il a énuméré tous les avantages qu'il attribue à son amendement, qu'il me permette de le dire : quand, par un acte barbare, excessif, qui oublie la liberté d'une manière trop complète, vous aurez proscrit une industrie florissante dans le pays, vous vous serez donné du repos pour trois ou quatre ans au plus. Je vais vous le prouver d'une manière décisive.

Aujourd'hui les ports et les colonies sont d'accord, et ont attiré dans leur accord la betterave pour qu'elle se suicidât elle-même; mais, quand la betterave sera morte, il y aura guerre entre les vainqueurs, c'est-à-dire que les ports et les colonies se feront une guerre à outrance, et que vous serez encore obligés d'intervenir. (*Très bien!... C'est vrai!*)

Mon honorable ami, M. Duvergier, ne vous l'a pas dissimulé; M. Wustemberg ne vous l'a pas dissimulé davantage. Il vous a dit : Nous aimons mieux le sucre des colonies que le sucre de betterave; mais nous aimons encore mieux le sucre étranger que le sucre des colonies. Ainsi la guerre renaîtra. Quand vous

aurez tué le produit français en France, on vous demandera de tuer le produit français qui n'est pas en France pour le produit étranger qui est hors de France et des colonies. Cela est incontestable. (*Oui! oui!*)

La destruction, en réalité, ce n'est pas au profit des colonies qu'elle aura lieu. Les colonies produisent 84 millions aujourd'hui, et tout le monde convient qu'en produisant 84 millions elles ont occupé tout le sol qu'elles peuvent consacrer à la culture du sucre, qu'elles sont au delà même de la limite raisonnable. (*Bruit.*)

Je connais toutes les objections auxquelles la question donne lieu. Je sais bien qu'on va me parler de l'augmentation de produits qui peut résulter des perfectionnements chimiques qu'on annonce dans la fabrication. La canne contient 18 pour 100, tandis que la betterave ne contient que 10, et l'on n'extrait de la canne que 5 à 6, je crois. J'espère que vous obtiendrez plus que cela ; mais n'oubliez pas une circonstance que m'a rappelée l'honorable M. Dubois, qui représente un port de mer, et je le remercie de son impartialité. (*Hilarité.*)

M. Dubois (de la Loire-Inférieure). — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Vous m'avez parlé des noirs ; je voulais arriver à cette circonstance. Si, d'une part, les colonies peuvent produire davantage, vous savez quelles seront les conséquences de l'affranchissement que je souhaite. Oui, je souhaite qu'on trouve

des tempéraments qui permettent cette mesure d'humanité que les lumières du siècle réclament. (*Très bien! très bien!*) Mais, pour des gens pratiques, car je ne suis pas de ceux qui se livrent à toutes les illusions de la philanthropie, pour des gens pratiques il y a quelque chose qui me touche beaucoup. Quand tout autour de nous les Anglais affranchissent leurs esclaves, il y a là quelque chose qui agit puissamment sur nos colonies. Dire le jour de l'affranchissement serait une imprudence de la part du gouvernement; mais ce jour arrivera. (*Mouvement d'approbation.*)

Tandis que nos colonies ont en perspective des circonstances si graves, lorsqu'il y a tant d'éléments inconnus dans la nature du travail, dans les produits, dans les révolutions qui vont se passer aux colonies, nous demander du définitif, c'est oublier la nature et la situation des choses; demander du définitif dans une situation pareille, c'est demander l'impossible. (*Très bien! très bien!*)

Vous dites qu'on ne peut pas tenir les deux industries en équilibre d'une manière absolue; mais, Messieurs, je le sais bien, je ne puis créer un mur entre le sucre de betterave et le sucre des colonies, et dire : Vous mettrez 80 millions de ce côté, vous 40, et l'équilibre sera maintenu. Quand vous placez deux produits en présence, quand vous accordez des tarifs différentiels, vous ne pouvez élever un mur entre eux, pour que l'un ne pousse pas l'autre : le sucre de betterave poussera le sucre de canne, et plus tard, à son tour,

le sucre de canne poussera le sucre de betterave; mais croyez-vous que cela soit nouveau? Demandez aux fabricants de coton combien ils ont traversé d'orages, de variations de tarifs, de ruines même, depuis cinquante ans que cette industrie couvre le pays d'une véritable richesse. Si l'on se fût adressé aux fabricants de coton à certaines époques, et qu'on leur eût dit : Abandonnez votre industrie moyennant indemnité, ils auraient accepté; ils auraient quitté le jeu, le jour où leur partie aurait été maladroitement engagée, si on leur eût rendu la mise.

J'invoque ici, non seulement les souvenirs de l'Empire qui me touchent beaucoup; mais je fais un appel au bon sens, et je demande à la Chambre de ne pas prendre un parti aussi dur, aussi tranchant.

Messieurs, je crois aussi connaître la question des neutres, la question des cas de guerre. M. Lacave-Laplagne a dit, dans un langage atténué, qu'en cas de guerre il y avait eu des difficultés. Quant aux neutres, il y a trois siècles que la question s'agite; elle a été la véritable cause de plus d'une guerre maritime, et celle de la lutte la plus violente qui ait existé entre les hommes. Ce sont des difficultés qui mériteraient une expression plus énergique de la part de M. Lacave-Laplagne. Je n'ai jamais pensé que, pendant une guerre, le sucre des colonies ne pût pas arriver; mais, si l'on entre dans cette partie de la question, je vous prouverai que ce n'est pas Napoléon qui, le premier, a poussé les choses à cette extrémité; que deux fois

avant lui les choses avaient été ainsi; que c'était une situation forcée, qu'il fallait laisser à l'Angleterre une source de richesses ou appuyer les droits des neutres pour la combattre, sans compter sur l'interdiction; car on n'a jamais empêché aucune production d'arriver, même avec prohibition, dans un pays.

Si, par suite de la guerre, le sucre renchérissait, on vous demanderait sur-le-champ de rétablir la sucrerie indigène dans le pays. Messieurs, je doute qu'on la rétablît. Si la discussion arrive sur ce terrain, je dirai qu'on ne rétablit pas ainsi une industrie. Il y a cinquante ans que nous faisons du coton; nous sommes devenus très habiles; il n'y a là que des machines à copier, à transporter de Manchester à Paris. Eh bien, pourtant, nous ne filons pas d'une manière suffisante le n° 200; nous sommes arrivés au n° 180. A côté de M. Crespel, qui fabrique à 67 francs, d'autres ne fabriquent qu'à 90 francs.

Quand vous aurez détruit l'expérience, l'école, vous ne les recréerez pas en quelques jours. Je redoute la suppression, parce que je crains que le cas de guerre ne se présente. Vous n'aurez du sucre qu'à travers l'Angleterre, si la guerre est maritime; et, si elle est continentale, vous ne le recevrez qu'à travers toute l'Europe. Vous voudrez rétablir l'industrie, vous aurez regret de ce que vous aurez fait : il faudra renouveler les expériences que vous aurez détruites.

Je le sais, il y a dans ce moment-ci un péril pour le

sucre de betterave, car tout le monde est contre lui, même lui-même : je ne puis pas, je le répète, pour dédommager quelques individus intéressants qui, à la faveur de nos lois, se sont engagés dans une industrie, et à qui il conviendrait de recevoir une indemnité, je ne puis, dis-je, consentir à sacrifier les intérêts de l'avenir pour calmer les cris du présent. J'ai donc fait mon devoir, comme homme de gouvernement, dans toute son étendue et dans toute son énergie ; car, avec la tournure d'esprit que j'ai vue, il n'est pas impossible qu'il y ait pour l'amendement beaucoup plus de voix qu'on ne l'imagine. Quant à moi, j'en combattrai le vote à tous les degrés de la hiérarchie constitutionnelle, parce je le crois dangereux pour mon pays. (*Très bien !*)

L'amendement Lacave-Laplagne fut rejeté, et le projet de la commission fut adopté avec un droit de 20 francs sur le sucre indigène.

XCVI

DISCOURS

SUR

LES AFFAIRES DE L'ALGÉRIE

PRONONCÉS LE 14 MAI 1840

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La commission chargée de l'examen de ce projet de loi avait évalué à 343 millions de francs les dépenses faites en Algérie depuis le commencement de l'occupation, à 16,500,000 francs seulement le chiffre des recettes, à 22,500 le nombre des hommes morts dans les hôpitaux, à 1,400 celui des hommes tués, et à 2,000 celui des déserteurs. En présence de pareils sacrifices, qui étaient loin d'être compensés par les résultats obtenus, la commission, tout en protestant contre la pensée d'abandonner l'Algérie, avait cru cependant devoir exprimer l'avis qu'il fallait renoncer au système d'occupation absolue, système qui pouvait sans doute flatter la vanité nationale, mais dont la poursuite avait donné lieu aux déceptions les plus onéreuses, et que le véritable intérêt du pays conseillait de s'en tenir à une occupation restreinte dans de rigoureuses limites. En conséquence, la commission avait inséré dans le projet de loi un article additionnel portant que, dans le cours de la prochaine session, le gouvernement soumettrait à l'approbation des Chambres les conditions de la domination et de l'occupation française en Algérie.

Après deux discours du maréchal Clauzel et du général Bugeaud, l'un et l'autre en faveur d'une colonisation sérieuse et d'une occupation étendue, M. Thiers prit la parole pour soutenir qu'avec de petits moyens et des demi-volontés on n'arrivait jamais à rien, et qu'en ce qui concernait l'Algérie particulièrement, en s'y prenant grandement et en faisant toutes les dépenses nécessaires pour s'y établir avec sécurité, on arriverait bientôt à indemniser la France de ses sacrifices et de ses pertes.

Messieurs,

Je ne veux pas prolonger cette discussion, que je ne crois pas utile ; je l'ai déclaré dès que le débat a été ouvert. Cependant, après ce qui a été dit, il est impossible que le gouvernement ne clôture pas la discussion par quelques paroles qui seront brèves, mais qui, je l'espère, seront précises.

On répète sans cesse que le gouvernement n'a pas de système. M. le général Bugeaud, dont je reconnais le mérite, mais qui est un esprit (il me permettra de le lui dire), un esprit absolu, M. le général Bugeaud prétend que le gouvernement n'a pas de système. Il est vrai que, tout en tenant très grand compte des opinions de M. le général Bugeaud, le gouvernement ne les partage pas entièrement. M. le général Bugeaud, qui, je le répète, est un esprit absolu, dit, quand on n'est pas tout à fait de son système, qu'on n'en a pas. (*On sourit.*)

Eh bien, pour ma part, j'ai comparé l'opinion de tous les hommes qui sont allés en Afrique ; je l'ai comparée avec ce qui s'y est passé depuis dix ans. Je crois avoir acquis une idée juste de la situation, et de ce qu'il faut que le gouvernement et les Chambres aient le courage de faire dans le pays.

Ce n'est pas exactement peut-être ce que pense M. le général Bugeaud, ni ce qu'ont pensé d'autres gouverneurs ; mais je crois que, si l'on a le courage et la volonté de persévérer quelque temps dans un même système, on arrivera à un résultat, et avec moins de moyens que ceux qu'a fait employer jusqu'ici l'incertitude dans laquelle on a vécu.

Il y a en Afrique deux parties : l'est et l'ouest ; c'est-à-dire Constantine d'une part, Alger et Oran de l'autre. Ne considérez que les faits. Que se passe-t-il à Constantine ? Est-il vrai qu'à Constantine vous ayez la guerre incessante, des populations implacables qui ne veulent à aucun prix de la domination de la France ; la guerre sans but, et des dépenses sans terme ? Pas du tout : vous avez en Afrique, dans la province de Constantine, du repos ; vous y avez déjà, non pas tout ce qu'on peut se promettre un jour de l'occupation, mais quelques résultats de la paix. Or, si l'on vous disait qu'on veut tâcher d'étendre au reste de l'Algérie ce qui se passe à Constantine, assurément, à ne regarder que le résultat, la Chambre devrait approuver.

Eh bien, je crois que ce qui s'est fait dans la province de Constantine peut se faire ailleurs. Qu'a-t-on fait dans la province de Constantine ? On est allé droit au but, droit au point principal, et là, après avoir occupé la capitale, on a occupé la province, on y a établi une force considérable, qui non seulement garde Constantine, mais qui, à tout instant, peut se porter sur les points menacés pour donner la main aux alliés que nous avons trouvés.

Je suis convaincu, Messieurs, que, lorsqu'on fera acte de force en Afrique, lorsqu'on voudra sérieusement occuper le pays, on pourra s'y créer des alliés. Quand on saura soutenir et récompenser ceux qui auront bien fait, quand on sera de bonne foi, quand on saura y employer la justice, et peut-être ne pas mettre de précipitation à y envoyer des colons, ce qui alarme l'esprit de propriété indigène, je suis convaincu qu'on pourra occuper l'Afrique, et que peu à peu on entrera dans les mœurs, dans l'esprit, et même dans les affections du pays. Alors on fera ce qu'ont fait tous les peuples conquérants ; on se servira du pays lui-même pour le conquérir et pour le gouverner (*approbation*), et il ne faudra qu'une force nationale modérée pour rester possesseur du pays.

Ce que je dis ici n'a rien d'extraordinaire. M. le maréchal Valée vient de le pratiquer. Il ne l'a pas inventé, mais il l'a pratiqué. M. le maréchal Clauzel a parlé tout à l'heure d'un système. Il y a eu

entre M. le maréchal Clauzel et le ministère du 22 février, que j'avais l'honneur de présider, des correspondances dans lesquelles tout ce qui se passe à Constantine était déjà clairement indiqué. Ce qui se passe à Constantine, c'est ce que les Anglais font dans l'Inde; c'est ce que les Romains ont fait partout. Il faut se porter aux points principaux, il faut avoir une force nationale imposante d'abord, des alliés ensuite, être en mesure d'appuyer ses alliés, et aussi de les réprimer s'ils deviennent infidèles.

Je reconnais tout de suite une chose; c'est qu'à Constantine cela a été plus facile qu'ailleurs. Pourquoi? D'abord la population est moins belliqueuse, moins fanatique; elle a été moins tourmentée par une guerre incessante. Enfin il y avait le coup d'éclat de Constantine, coup difficile, car il avait fallu, pour y réussir, s'y prendre à deux fois; ce coup d'éclat a frappé la population, et l'a disposée à se soumettre. Nous avions là, je l'avoue, des circonstances favorables que nous n'avions pas ailleurs; mais là est la preuve que le pays n'est ni aussi hostile ni aussi impossible à soumettre qu'on se l'imagine.

Dans le reste de l'Afrique vous avez la guerre, et une grande guerre. On s'est imaginé que vous aviez cette guerre parce que vous vouliez l'avoir; on s'est imaginé que le gouvernement était guerroyant, et que, n'ayant pas de guerre à faire en Europe, il voulait la faire en Afrique, afin de donner un aliment aux imaginations actives. On me prêtait même,

au 22 février, la pensée d'augmenter indéfiniment nos forces.

M. le général Bugeaud a fait la paix de la Tafna, je ne la lui reproche pas, je suis charmé qu'elle ait été faite; car, dans un gouvernement représentatif, les paroles d'un ministre, quelque importantes qu'elles soient, ne suffisent pas toujours ; il faut les leçons de l'expérience. (*Mouvements divers.*) Eh bien, le traité de la Tafna est la réponse la plus victorieuse au système de l'occupation restreinte. (*On rit.*)

Qu'est-ce que c'est que l'occupation restreinte? C'est cette absurde hypothèse qui ne s'est jamais réalisée dans l'histoire, et qui consiste à dire à un peuple nouveau, qui n'a ni vos mœurs, ni votre religion, ni vos intérêts : « Nous venons chez vous, nous vous civiliserons ! » Or, Messieurs qu'est-ce que ce mot *civiliser?* Remarquez-en la puissance : pour que les Arabes la comprissent, il faudrait qu'ils fussent civilisés, et alors il ne serait pas besoin d'aller les civiliser. (*C'est vrai!*)

Nous disons aux Arabes : « Nous vous apportons nos mœurs, nos goûts, notre art de lire, d'écrire, de combattre, soumettez-vous ; mais nous ne sommes pas pressés, nous ne voulons pas aller vite. Cédez-nous une portion du littoral, nous vous laisserons le reste; mais peu à peu nous avancerons, et nous vous ferons reculer. » Or, une convention de ce genre, Messieurs, il n'est pas besoin d'être civilisé pour en comprendre la duperie; il suffit d'être Arabe pour cela. (*Très bien! très bien!*)

C'est ainsi, par exemple, que nous avons dit aux Arabes : « Cédez-nous la plaine de la Mitidja, elle est très fertile, elle contient beaucoup de terres labourables, nous pouvons y fixer des colons qui nous défendront ; et puis, quand nous y serons bien établis, nous irons un peu plus loin ! » Voilà, Messieurs, le traité de la Tafna.

Le général Bugeaud n'est pas coupable, le gouvernement ne l'est pas non plus : il a cédé à l'opinion, qui prétendait que le gouvernement voulait une guerre indéfinie. (*Dénégations.*)

C'est là la vérité, Messieurs. Si le traité de la Tafna n'avait pas été fait, on vous dirait encore, en 1840, ce que j'ai entendu dire en 1836 et en 1837 : « C'est le système guerroyant qui est la cause de tous nos maux ; c'est parce qu'on ne s'est présenté aux Arabes qu'avec le fusil et le canon ravageant leurs campagnes, qu'on n'a pas été accueilli par eux. Présentez-vous à eux avec la justice, avec les bienfaits de la civilisation : vous serez accueillis. »

Il fallait faire une expérience : elle est faite ; mais je soutiens que c'est une convention absurde que celle qui consiste à dire à un peuple : « Cédez-nous une portion de votre territoire, afin que, par la suite, nous puissions conquérir le reste. »

Qu'est-il arrivé? Abd-el-Kader avait besoin de repos, et (voici en quoi je trouve que le traité de la Tafna a été pour le pays une convention mal entendue) les populations d'Abd-el-Kader étaient très fatiguées ;

si vous aviez alors continué la guerre, très probablement vous eussiez amené ces populations à abandonner Abd-el-Kader.

La France est une assez grande puissance pour qu'il me soit permis de dire qu'elle n'avait pas besoin de ce repos pendant deux ans. Si donc vous aviez continué la guerre, Abd-el-Kader serait actuellement vaincu et ses populations seraient soumises ; mais ces populations, qui avaient besoin de repos, se sont reposées pendant deux ans. Et qu'a fait Abd-el-Kader? Il a organisé le pays à son profit, il a remplacé tous les chefs par des chefs qui avaient fait la guerre sous lui et qui lui appartiennent entièrement. Il a agi sur les populations antérieurement soumises, et, autant qu'il l'a pu, il a empêché le commerce avec vous, il a contribué à faire sortir des villes tous les habitants sur lesquels il avait action ; il a travaillé à dépeupler le pays à son profit. Il s'est procuré des armes, il s'est réorganisé, et maintenant vous le trouvez plus fort, plus puissant, plus difficile à vaincre que jamais.

M. le maréchal Clauzel demande comment il se fait qu'il pouvait tenir tête aux Arabes avec quelques mille hommes, et qu'aujourd'hui il en faut 20,000. Je rends un véritable hommage à la valeur et aux talents militaires du maréchal Clauzel ; mais il faut que, lui aussi, soit juste envers ceux qui lui ont succédé. La difficulté vient de ce qu'Abd-el-Kader a été plus fort après la paix de la Tafna, comme déjà il était devenu plus fort après le traité qu'il avait conclu avec le général Desmichels.

M. le maréchal Clauzel. — Je le reconnais.

M. le général Bugeaud. — Je demande la parole.

M. le président du conseil. — Il a été plus fort après la paix que le général Desmichels avait signée avec lui ; vous le trouvez encore plus fort après le traité de la Tafna. Chaque traité que vous faites avec lui est un acte de reconnaissance de son pouvoir, qui augmente son autorité morale dans le pays, et un répit qui lui donne le temps de se réorganiser ; cela est incontestable.

Eh bien, il faut indispensablement vaincre Abd-el-Kader ; il faut, en le poursuivant, faire entrer dans l'esprit des populations la résignation à votre autorité et la certitude que vous ne traiterez plus avec personne en Afrique à la condition d'en reconnaître la souveraineté ; il faut faire passer dans l'esprit de ces populations l'idée que vous voulez être souverains en Afrique. Quand vous aurez obtenu leur soumission par une guerre heureuse, à mesure que vous avancerez, à mesure qu'on croira à votre force, vous trouverez des alliés.

Il y a autour d'Oran les Douairs et les Smélas, commandés par Mustapha Ben Ismaël. Ce sont des alliés que vous avez bien traités. Cependant voyez à quelle condition vous les avez réduits. Ils sont renfermés sous les murs d'Oran ; ils ont à peine des pâturages pour leurs troupeaux ; ils sont exposés aux coups des Arabes, qui les haïssent à cause de leur soumission à la France. Et cependant ils nous restent fidèles ! Quelques-uns nous ont abandonnés ; mais la masse est res-

tée fidèle, bien qu'ils ne soient pas dans une situation heureuse. C'est là la preuve, Messieurs, que, lorsque vous vous avancerez dans le pays de manière à faire croire à votre volonté, et, ce n'est pas tout, à votre force, vous amènerez les uns à se résigner et les autres à se rattacher à vous. Il n'y a pas de pays uni. Les Arabes le sont encore moins que nous ; il y a toujours parmi eux des tribus entre lesquelles il y a rivalité et souvent guerre. Sachez vous servir des uns contre les autres, sachez réprimer ceux qui sont contre vous et soutenir ceux qui sont pour vous, et je suis convaincu qu'en ajoutant à la force la politique vous finirez par vous établir dans le pays ; vous vous y établirez plus difficilement qu'à Constantine ; mais, après une guerre heureuse, vous vous y établirez comme à Constantine.

Maintenant quels seront les points principaux où vous pourrez créer des établissements civils et des établissements militaires ? C'est pour cela que nous demandons du temps et que nous en demandons avec raison. A mesure que la guerre nous livrera le pays, à mesure que nous y entrerons, les militaires choisiront les points principaux, les points importants, ceux sur lesquels il sera bon d'établir des forces comme on l'a fait dans la province de Constantine.

Je n'approuve pas, ainsi que le disait tout à l'heure l'honorable M. Bugeaud, le système qui consiste à éparpiller toutes les troupes dans la régence. Ce système a été poussé trop loin, et il a contribué peut-être

à ce résultat fâcheux que, lorsque Abd-el-Kader a fondu sur nous, nous n'avions nulle part une force active assez considérable pour la lui opposer à propos et l'arrêter. Ce système, en éparpillant les troupes dans une foule de petits postes, diminue la force active ; car, moins il y a de garnisons, plus la force active est considérable; et quant à fermer tout un pays par une enceinte de postes, l'honorable général Bugeaud a raison, vous n'y réussirez jamais ; lors même que vous établiriez vos postes à cent toises les uns des autres, et il faudrait 100,000 hommes pour cela, les Arabes passeraient toujours.

Mais nous n'avons pas la pensée d'enfermer nos plaines dans une suite de points retranchés ; ce que nous voulons (et le général Bugeaud ne contestera pas la valeur de ce système, parce que, non seulement c'est l'avis des militaires éclairés, mais parce qu'il est le résultat de l'expérience), ce que nous croyons qu'il faut faire, c'est de s'emparer de points principaux, commerciaux et stratégiques, et d'y établir une force qui puisse rayonner dans tous les sens pour porter secours à ses amis et terreur à ses ennemis. Ainsi ce n'est pas le système de postes indéfiniment développés que nous voulons établir ; ce que nous voulons, c'est, à mesure que la paix nous le permettra, développer successivement, dans toute l'Algérie, le système qui existe à Constantine.

Quant à la colonisation, je suis de l'avis de ceux qui disent : Il faut coloniser.

En effet, si vous ne faisiez que la guerre sans vouloir coloniser, vous ne seriez que des conquérants barbares et absurdes. Mais la colonisation ne doit venir qu'après la conquête. La première chose nécessaire pour coloniser, c'est la sécurité, c'est que les colons soient assurés qu'on ne leur coupera pas la tête sur la terre qu'ils vont cultiver. La première chose, c'est la guerre heureuse, et ensuite des établissements qui procurent la paix. Il y a deux manières d'avoir des colons en Afrique : il faut les y attendre, ou les attirer par quelques frais de premier établissement, comme le disait tout à l'heure l'honorable M. Bugeaud. Je crois que, si vous aviez de la sécurité en Afrique, vous n'auriez pas besoin de cet appel dont a parlé M. le général Bugeaud ; car il y a dans la Méditerranée une foule de populations qui, spontanément, se transporteraient en Afrique, et ne demanderaient pas mieux que de s'y établir. Ce qui fait que vous ne pouvez pas avoir autant de ces populations que vous le souhaiteriez, c'est qu'on n'ignore pas les chances que courent les cultivateurs qui se transportent en Afrique.

Eh bien, on a proposé deux moyens pour les rassurer : la colonisation militaire dans des villages retranchés ; c'est le système de M. le général Bugeaud, et je conviens qu'on pourrait l'essayer sur quelques points.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD. — C'est la colonisation agricole et défensive.

M. le président du conseil. — Mon Dieu, je vous ai dit bien des fois que, sur certains points, il faudrait l'essayer. Tous les moyens de colonisation seront bons en Afrique, même les encouragements donnés à ceux qu'on laissera s'établir spontanément quand il y aura sécurité.

Il y a un second moyen : c'est celui qu'a indiqué le général Rogniat, que la France vient de perdre ; moyen souvent présenté en Afrique, qui n'a pas été présenté de la même manière par tous ceux qui s'en sont occupés, et qui consiste à établir le long de la plaine de la Mitidja un obstacle continu, qui serait de différentes natures, qui couvrirait les colons et les mettrait à l'abri des invasions subites des Arabes. (*Mouvement.*)

Je ne recommande aucun de ces systèmes ; ce n'est pas le cas aujourd'hui de discuter s'il vaut mieux des colons qui iront spontanément en Afrique, ou bien des colons qu'on encouragerait à y aller en leur donnant quelques frais de premier établissement ; s'il vaut mieux des villages retranchés, ou un obstacle continu le long de la plaine de la Mitidja. Je n'examine pas ces systèmes. Il y a des officiers du génie qui s'occupent de cet examen. Avant de proposer l'un ou l'autre de ces systèmes, il faut savoir non seulement quelle en pourra être l'utilité, l'excellence en soi, mais encore ce que cela pourra coûter ; quels sont les points auxquels cela pourra être appliqué ; quel temps et quel argent il faudra. Sous le rapport de la coloni-

sation, qui est un point très grave, nous convenons que la question est en examen et doit y être. Voilà le seul point sur lequel le gouvernement soit dans le doute, je l'avoue; mais il n'en résulte pas que le gouvernement soit sans système.

Je répéterai qu'à toutes les époques, pour ma part, j'ai voulu ce qui se fait aujourd'hui à Constantine; je l'ai très exactement écrit dans les dépêches au maréchal Clauzel; j'ai une correspondance à ce sujet. Ce système sera suivi dans les provinces d'Oran et d'Alger, mais à la suite de la guerre, et de la guerre heureuse.

Quant à la colonisation, c'est une question immense, que le gouvernement fait examiner dans ce moment-ci. Il faut qu'il sache si le système doit être le même dans toute l'étendue de l'occupation, quelle en sera l'utilité, et enfin ce qu'il pourra coûter.

Ainsi, tout ce qu'il importe de savoir aujourd'hui, le gouvernement le sait; il est fixé sur le système de guerre qu'il faut faire à Abd-el-Kader, et, sur ce point, vous êtes unanimes, puisque vous avez voté à l'unanimité les crédits demandés. (*Oui! oui!*) Et puis il y a un autre point sur lequel le gouvernement est fixé encore: c'est qu'il faut que la France se décide à être grandement en Afrique, car il n'y a pas moyen d'y être petitement. Y être petitement, c'est la manière la plus coûteuse, la plus périlleuse d'y être. Il n'y a qu'une manière d'y être, c'est d'y être grandement et résolûment; et j'ajoute que c'est aussi la manière la plus

économique. Je suis convaincu que, si l'on additionnait les dépenses faites depuis dix ans dans un système d'hésitation, car on était toujours placé entre ceux qui voulaient l'occupation restreinte et ceux qui la voulaient illimitée, on verrait que ces incertitudes ont plus coûté qu'il n'en aurait coûté pour faire une guerre complète et heureuse, qui aurait soumis la régence. Ainsi, je le répète, ce que le gouvernement doit faire, c'est dire la vérité, et déclarer qu'avec de petits moyens et des demi-volontés on ne réussira pas.

J'ajouterai que ce n'est pas parce que nous avons peur de telle ou telle opinion, que nous nous prononçons pour l'occupation. Nous avons dit à toutes les époques qu'on ne ferait rien en faisant petitement ; mais que s'y prendre grandement était le seul moyen d'indemniser la France de ses efforts et de ses dépenses. La position de l'Algérie dans la Méditerranée nous assure ce dédommagement ; nous ne devons donc pas regarder à la dépense, et, quoi qu'il en coûte, nous devons y rester. Ce n'est pas là une opinion factice.

Messieurs, je sais, quand il le faut, braver les opinions factices, et ce n'est pas parce qu'il y a, dans l'ordre de nos institutions, une puissance qui cherche à faire prévaloir un sentiment faux, une opinion factice, que je m'humilie devant elle. Je ne la regarde comme une puissance véritable que lorsqu'elle exprime les sentiments vrais, profonds, du pays ; mais, quand

elle se fait l'organe des sentiments d'un jour, elle est démentie quelques mois après. (*Très bien!*) Eh bien, je crois que, dans l'état des choses, l'opinion de la France commande à son gouvernement de rester en Afrique, et de dire à tout le monde qu'elle veut y rester. Cette voix de la nation doit être écoutée : pour moi elle parle hautement.

Si ce n'était que l'opinion d'un jour, je me ferais gloire de la braver, comme je braverai toujours hardiment toute opinion que je croirais dommageable pour mon pays. Il se rencontre quelquefois des moments de faiblesse chez les nations les plus énergiques. En leur parlant économie... (oui, économie, laissez-moi dire ce mot), on les détourne du grand but vers lequel elles doivent tendre. Il faut savoir les y ramener.

Si les Anglais voulaient calculer ce que leurs possessions leur ont coûté, ils vous diraient qu'ils occupent une partie du monde, qu'ils étendent de grands bras sur les mers : s'ils ne peuvent pas rappeler leurs dépenses, ils montrent la situation que ces dépenses leur ont faite. Il ne doit pas être ici question d'économie, de calculs, de chiffres. L'arithmétique est-elle applicable à de pareilles questions? Ce qu'il faut leur appliquer, c'est la volonté nationale franchement exprimée, car ces questions valent bien la peine d'une entière franchise. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

M. Piscatory ayant répliqué que la conquête de l'Algérie était une folie désastreuse, une entreprise sans but, sans résultat; que cette possession serait pour la France une ruine pendant la paix, un affaiblissement pendant la guerre, et que, plutôt que d'adhérer aux idées émises par le Président du Conseil, il préférait l'abandon absolu et immédiat, M. Thiers répondit par une de ses improvisations les plus éloquentes.

Messieurs,

Pour moi, je suis aussi convaincu que M. Piscatory, et il le sait. Mais j'ai de plus que lui un devoir; c'est celui, que j'ai toujours pratiqué, de ne jamais laisser dire à cette tribune des paroles qui peuvent persuader au pays qu'il fait de grands efforts pour une folie, de ne jamais laisser passer ces paroles sans y répondre. Jamais je n'ai blâmé M. Piscatory ni personne d'exprimer son opinion. J'ai même rendu publiquement hommage à ceux qui ont eu le courage d'apporter à cette tribune une opinion contraire à la mienne ; mais je leur dirai : Puisque vous pensez ainsi, concluez. Ne placez pas le gouvernement dans la nécessité d'occuper un pays très difficile, vous avez raison de le dire, très difficile à conquérir. Mais, si j'en avais le temps, je montrerais qu'il vaut la peine d'être conquis.

M. Piscatory. — Ma seule et unique conclusion est celle-ci, elle est bien humble ; je demande la remise de la discussion à demain, parce que demain j'essaye-

rai de démontrer à la Chambre ce que je ne fais aujourd'hui que lui indiquer.

Plusieurs voix : Oui ! oui ! à demain.

D'autres voix : Non ! non !

M. Guilhem. — Il ne faut pas laisser le pays sous l'impression de paroles malheureuses.

M. le président du conseil. — Vous avez assurément le droit de penser comme vous le faites ; on nierait le principe le plus essentiel de la constitution, si on le contestait ; vous dites une chose que vous avez le droit de dire. Mais nous serions coupables de ne pas nous élever contre les paroles qui ont été prononcées à cette tribune. Savez-vous quel devoir elles nous imposent ? C'est de vous répondre et de provoquer à l'instant même une délibération de la Chambre pour qu'on sache bien au dehors de cette enceinte que c'est l'avis de quelques personnes, mais que ce n'est pas celui du gouvernement et du pays. (*Très bien! très bien!*)

Jamais je ne vous ai blâmé de soutenir votre opinion ; je n'ai blâmé ni vous, ni mon honorable collègue M. Jaubert, ni M. Duvergier de Hauranne, ni M. Desjobert, mes meilleurs amis politiques, de soutenir leur avis à cette tribune. Mais toujours j'ai réclamé le droit de leur répondre comme député ; aujourd'hui je réclame le droit, comme ministre, de provoquer la décision de la Chambre. Non, Messieurs, il ne faut pas que le pays reste sous l'impression des paroles qui ont été prononcées ; il ne faut pas laisser le gouvernement dans la nécessité morale et politique de demeurer en

Afrique (et je défie un gouvernement, quel qu'il soit, d'évacuer l'Afrique), et lui en ôter tous les moyens.

Eh bien, je dis que l'amendement proposé nous affaiblit moralement, puisqu'il suscite des doutes dans le pays, et qu'il fait naître des espérances chez les ennemis que nous combattons. Je demande donc qu'il soit rejeté, ou je dois au moins faire tous mes efforts pour qu'il y ait une imposante minorité pour le repousser; car il aurait pour résultat l'abandon de l'Afrique.

Je le dis, dans mon opinion, qui est profondément établie, l'occupation restreinte serait une résolution funeste; ce serait un rêve, une chimère de gens qui ne connaissent ni les hommes ni les choses. (*Bruit.*)

Vous avez parlé énergiquement, laissez-moi parler énergiquement aussi, moi qui ai consacré ma vie à étudier les intérêts de mon pays, qui ai cherché à savoir comment un gouvernement s'établissait chez un peuple!

Savez-vous à quoi tiennent les obstacles qui se sont élevés en Afrique? D'abord aux difficultés inhérentes aux choses, et ensuite à la difficulté très grande de trouver un gouverneur. Il ne faut pas seulement un militaire habile; nous avons en Afrique des militaires de premier ordre : il faut un homme qui soit à la fois militaire, politique, administrateur. Il sera difficile de rencontrer ces trois qualités réunies.

Je ne veux offenser personne quand je dis qu'il sera difficile de réunir à la fois le génie militaire, po-

litique et administratif. Toute colonie produit tôt ou tard son homme; la nôtre donnera le sien, alors elle prospérera.

Mais une troisième condition est nécessaire; il ne faut pas se le dissimuler, il faut une conquête, et la conquête se fait, se poursuit par la guerre. Vous me dites à ce sujet : « La conquête en vaut-elle la peine? » Messieurs, pour répondre à cette objection, je ne me servirai pas de cet argument que vous êtes nécessairement en Afrique; je dis que c'est la Providence qui vous y a menés, que ce n'est pas un simple coup d'éventail. Si c'était une aussi basse nécessité, je n'encouragerais pas le pays à y rester.

Il y avait, dans cette Afrique, une côte livrée à la piraterie; il n'était pas possible, dans l'état de nos mœurs et de notre civilisation, que ce repaire fût toléré plus longtemps. Si nous ne l'avions pas détruit, quelque autre nation l'eût fait pour nous, et alors vous, que je vois si ombrageux, qui montrez tant de susceptibilité parce que l'Angleterre, dans un intérêt commercial, a touché à une côte si éloignée de vous, a pris Aden, sur les côtes de la mer Rouge, où elle est très difficilement accueillie par la population, vous qui prononcez à cette tribune des discours contre l'ambition de l'Angleterre, si elle était venue s'établir sur la côte d'Afrique pour l'assainir, vous ne pourriez supporter un tel spectacle.

Je dis donc que c'était une nécessité de purger cette mer. La France et l'Espagne étaient naturellement

appelées à remplir cette mission. L'Espagne a dû à ses malheurs de ne pouvoir se procurer cette gloire; je suis fier pour mon pays que la France ait accompli ce noble but. Messieurs, croyez-le, jamais il n'est arrivé dans le monde que le travail, quel qu'il fût, le travail des nations comme le travail des hommes, n'ait eu sa récompense.

Savez-vous quelles sont les conquêtes qui n'ont pas réussi, les entreprises qui ont été suivies d'humiliations et qui n'ont amené que des dépenses inutiles? Ce sont celles qui ont été faiblement menées. Je ne sache pas dans l'histoire une entreprise grandement conduite qui n'ait réussi. (*Sensation.*)

Vous dites : « L'Afrique! elle n'en vaut pas la peine! » Comment! l'Afrique qui, sous les Romains, était devenue une si brillante possession, l'Afrique qui comptait 406 évêques, ne vaudrait pas la peine d'être conquise aujourd'hui! J'ai entendu quelquefois des hommes, qui mettaient plus d'esprit que de véritable raison dans cette question, prétendre que ces évêques étaient des curés. Messieurs, on a fait des recherches: savez-vous combien ces évêques, qui n'étaient que des curés, avaient de juridictions sous eux? Il y a un auteur latin qui rapporte que chacun d'eux avait la judicature de 60 bourgs ou villes : *Civitates aut vicos.* L'Afrique a été une des plus belles parties de la civilisation romaine.

On dit tous les jours du mal de l'Afrique; savez-vous pourquoi? Ceux qui sont partisans de l'occupation

de l'Afrique parlent de la Mitidja, et disent : « Vous avez là quatorze ou quinze pieds de terre végétale, c'est admirable ! » Ceux qui ne l'aiment pas vont autour d'Oran, où le terrain est sec, où il y a peu de terre végétale, et ils disent : « Voyez si l'Afrique est fertile ? » Mais on pourrait dire cela, Messieurs, de tous les pays. J'ai parcouru cette belle Italie, Messieurs (c'est ainsi qu'on l'appelle), et, si vous la parcouriez avec moi, je trouverais le moyen de vous la montrer sous un jour aussi malheureux que celui où l'on veut vous faire voir l'Afrique. (*Assentiment.*)

Dans tout pays il en est ainsi; tout n'est pas terre fertile. Le long des cours d'eau, aux bords des fleuves, il y a fertilité; mais à mi-côte il y a stérilité, il y a abandon et défaut de culture.

Et notre France elle-même, Messieurs, dont nous parlons avec tant d'orgueil, si vous la traversiez dans tous les sens, vous trouveriez des provinces dont vous pourriez dire un mal effroyable.

J'ai consulté, à l'égard de l'Afrique, les hommes les plus capables d'en juger.

Nous faisons, dans ce moment, relever la carte d'Afrique sur tous les points; car c'est là un des bons côtés de notre pays et de ses conquêtes; la France n'a jamais traversé un pays sans y recueillir des renseignements précieux, sans y élever de beaux monuments à la science. Nous avons des officiers qui parcourent l'Afrique pour en lever le plan.

Plusieurs mémoires m'ont été déjà présentés, et

je suis convaincu que le sol d'Afrique est le sol des plus belles parties de l'Espagne et de l'Italie, qu'avec du travail et du temps vous pourrez en tirer tous les fruits possibles. Je dis avec du travail et du temps, car il n'est pas donné à la paresse et à l'incertitude de produire quelque chose. Cela n'appartient qu'à une volonté énergique et persévérante. (*Très bien! très bien!*)

Quant à la position, comment des hommes éclairés peuvent-ils dire que celle de l'Afrique est nulle dans nos affaires? Vous croyez que l'Afrique nous affaiblit; eh bien, moi, Messieurs, à qui vous avez confié l'insigne honneur de veiller aux intérêts du pays, je dis que cela n'est pas. Vous croyez que c'est là notre faiblesse : je dis et je sens que c'est là notre force. (*Mouvement.*) La position est considérable.

Vous dites qu'il n'y a pas de port. Sachez que, dans ce moment, on développe celui d'Alger, et qu'il y a certitude qu'on pourra réunir à Alger, sous un canon invincible, trente vaisseaux de ligne dans le même mouillage. Ce n'est pas un rêve, Messieurs, c'est un fait vérifié : les jetées sont commencées, et chaque mètre de travail ajoute à la sûreté du mouillage. Ce ne sont pas des chimères, ce sont des certitudes.

Or je prétends qu'avoir en face de vos rivages, à 170 lieues de Toulon, un port capable de contenir trente vaisseaux de ligne, ce n'est pas là une chose à mépriser, une chose à appeler calamité. Parler ainsi.

ce n'est pas y avoir mûrement pensé, c'est n'avoir vu les choses qu'au point de vue critique.

L'honorable rapporteur, M. Ducos, a dit, car, sans vouloir blesser la commission, je puis faire remarquer qu'il n'y a pas un petit tort en Afrique qu'elle n'ait relevé avec soin dans son rapport, M. le rapporteur a dit qu'il ne pouvait pas y avoir de port à Alger.

M. LE RAPPORTEUR. — La commission reconnaît, au contraire, qu'on peut en faire un.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui; elle reconnaît en effet qu'on peut en faire un; mais elle l'accuse d'avance d'une infirmité complète. Elle dit qu'il n'y a pas de port sans établissement maritime considérable, et qu'on ne crée pas d'établissement maritime sans bois de construction. Or, dit la commission, il n'y a pas de bois de mâture à Alger, et vous voulez y faire un établissement maritime! Cela est dans le rapport.

A cette condition, Messieurs, il faut renoncer à Toulon, et déclarer que Toulon est un détestable port; car à Toulon, non seulement il n'y a pas de bois de mâture, mais il n'y a pas même de bois de construction; on le fait arriver par mer. Les Anglais, qui ont, je crois, une puissance maritime fort respectable, n'ont pas eux-mêmes de bois de construction. Ainsi, dire que l'Afrique ne peut pas avoir de port, parce qu'elle n'a pas de bois de construction, c'est, qu'on me permette l'expression, dire une chose qui n'est pas sérieuse.

Savez-vous ce qu'ajoute la commission? « L'Afrique produit du blé tout au plus pour ses habitants; elle

pourrait produire du mûrier, de l'huile en abondance, » et l'humeur de certains départements nous prouverait qu'en effet elle en peut produire beaucoup. (*Rires approbatifs.*) Elle peut produire des laines, du coton, car elle en a produit autrefois; peut-être de la canne à sucre, de l'indigo, ceci est contestable; mais, de l'aveu de la commission, elle peut certainement produire du blé, de la laine, de l'huile, du coton, du tabac même.

J'ai entendu faire cette objection : « L'Afrique produira-t-elle, en effet, tout cela? » Je trouve naturel, lorsqu'on élève un doute à cet égard, que cela décourage un peu; mais, lorsqu'on ne conteste pas que l'Afrique puisse produire du blé, du tabac, du coton, de la soie, de l'huile, je m'étonne qu'on s'en afflige.

Voici le raisonnement de la commission : Si l'Afrique produit du blé, comment ferez-vous pour vos céréales? Voilà une rivalité bien redoutable. Si elle produit de l'huile, comment feront les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, qui produisent de l'huile? (*On rit.*) Si elle produit du tabac, comment fera la régie des tabacs? (*Nouveaux rires.*) Si elle produit des laines, comment feront les départements du Midi qui en produisent aussi? Et enfin, si elle produit du coton, voici le dilemme de la commission : ou vous affranchirez ce coton de tout droit, et alors tout le monde portera du coton en Afrique pour le faire entrer franc de droits en France; ou bien vous lui imposerez le même tarif qu'au coton d'Égypte, et alors il n'aura pas une protection suffisante.

Pour moi, Messieurs, je dois le dire, je me suis fait aussi de l'Afrique un souci. Mais, je l'avouerai, je ne m'en suis pas fait le même souci que la commission. Si l'Afrique produit un jour, comme j'en suis certain, des blés, des cotons, des laines, des huiles, des soies, j'en serai enchanté, et je dis qu'elle vaudra le sang et l'argent qu'elle aura coûté ; je vous assure que la difficulté d'établir des tarifs et les inquiétudes de certains départements me touchent peu, car, enfin, si la destinée des armes (nous sommes en paix, et nous resterons toujours en paix, si cela se peut), mais si la destinée des armes nous rendait une des belles provinces que nous avons autrefois possédées, les départements voisins pourraient vous dire ce que la commission dit à l'égard de l'Afrique. (*Approbation.*)

Une voix a gauche. — On l'a dit pour la Belgique.

M. le président du conseil. — Pour ma part, je serais charmé qu'au lieu d'aller chercher hors de la France de la laine, des huiles, des soies et des cotons en très grande quantité, nous pussions recevoir tout cela d'une province qui sera française.

La question est de savoir si cela arrivera. Pour moi, je n'en ai pas de doute. Et qu'il me soit permis de vous dire une chose. Il n'est jamais arrivé que l'on déposât sur un sol comme celui de l'Afrique, où il n'y a pas seulement de la terre ou de l'eau, comme on l'a prétendu, mais où il y a de la terre et d'excellente terre, il n'est jamais arrivé que l'on déposât des hommes sur

un sol fertile sans qu'il y ait eu des résultats, quand on savait les attendre.

Il n'y a que dix ans, Messieurs, que nous sommes en Afrique. Ouvrez les pages de l'histoire, et voyez ce que c'est que dix ans. Appréciez combien serait ridicule aujourd'hui une critique de ces nations qui ont fait ces grands établissements que vous connaissez dans le monde, et de l'histoire desquelles on exhumerait un discours qui aurait consisté à dire, après dix ans, que ces grands établissements étaient des rêves, qu'on ne les réaliserait jamais.

Prenez par exemple des discours anglais à l'époque où l'Angleterre a débuté dans les Indes. Et je vous citerai même quelque chose de plus positif. Je vous citerai ce qu'on disait en France à propos du Mississipi. Le Mississipi, il est resté ridicule. Quand on veut parler d'espérances exagérées, de choses profondément ridicules, on dit : « C'est le Mississipi ! » Eh bien, le Mississipi, Messieurs, c'est aujourd'hui l'une des plus belles provinces des États-Unis ; c'est un pays magnifique.

Tous les établissements que l'on fonde, à les juger à leur début, sont ridicules. Il n'y a qu'une chose, Messieurs, qui change le ridicule en grandeur ; c'est, je le répète, la persévérance de la volonté dans une nation. C'est là ce que j'invoque de mon pays ; je lui demande de la tenue. Il a de grandes qualités, il en a de très grandes ; ce que je lui demande, c'est de la tenue dans ses volontés. Avec cela il rendrait fertiles des sols qui ne vaudraient pas celui de l'Afrique.

Quant à notre armée, vous croyez que c'est un grand affaiblissement pour nous d'avoir 50,000 hommes en Afrique? Vous n'y avez pas sérieusement pensé. Si vous aviez la guerre, ce ne serait pas 50,000 hommes, ce serait 600,000 et 800,000 hommes qu'il vous faudrait; et vos 50,000 hommes n'auraient plus l'importance qu'ils ont aujourd'hui.

Mais savez-vous ce que vous avez en Afrique? Vous avez une armée. Dans un temps de paix, on n'a pas une armée, on a des hommes sous les armes. Savez-vous quand on a une armée? C'est quand le feu sacré de l'esprit militaire se continue, se propage; lorsqu'on a des hommes qui, tous les jours, apprennent à supporter la fatigue, à braver la mort; qui, tout en entendant ce que nous disons ici, ce que nous répétons sans cesse, que c'est pour une folie qu'ils s'immolent, n'en font pas moins ce que font nos soldats d'aujourd'hui, c'est-à-dire s'exposent aux dangers, aux fatigues et à la mort. (*Bravo! bravo!*)

Messieurs, j'étais à l'étranger lorsqu'un boulet a frappé le brave général Damrémont; j'ai vu l'effet qu'a produit la bravoure de nos soldats, et je vous assure que l'étranger en a été saisi d'admiration. Pour moi, j'ai été fier de voir l'estime du monde encore acquise à la France. Permettez-moi de vous dire une chose, la France peut faire de ces aveux; il y a en Europe, comme en France, des va-et-vient dans l'opinion; tantôt, dans notre pays, nous disons d'un homme qu'il est extraordinaire, qu'il a de grands talents, et le

lendemain nous disons qu'il n'en a aucun : c'est un homme perdu. Quelquefois on traite ainsi les nations elles-mêmes.

Il est arrivé que des esprits légers, même parmi les militaires, assuraient qu'on ne reconnaissait plus la France, que ses armées étaient perdues. Eh bien, vous avez pu voir les journaux de l'Europe à cette époque. Ils disaient : « Ce sont encore les soldats de l'Empire ; ils sont plus jeunes, mais ils ne sont pas moins aguerris; c'est encore le même sang, c'est la même nation : il faut toujours compter avec elle. »

Si, comme moi, vous lisiez, dans les correspondances du gouvernement, l'effet produit par les beaux faits d'armes de Misserghin et de Mazagran, vous verriez comment se maintient notre renommée militaire, comment nous savons conquérir d'une manière permanente l'estime de l'Europe. Ce ne sont pas là des déclamations, ce sont des réalités, ce sont des faits glorieux pour la France.

Permettez-moi de vous citer deux nations, l'Angleterre et la Russie. La Russie va tous les jours chercher des dangers au Caucase, à Khiva; elle se forme des soldats et de bons officiers. L'Angleterre va dans l'Inde et jusqu'en Chine. Et la France, cette nation si vaillante, si intrépide, qui a besoin de faire croire à la puissance de son épée, elle resterait donc oisive, quand ses rivales vont chercher au loin des dangers et de la grandeur ! Non, Messieurs, elle ne supporte-

rait pas cet état d'oisiveté et de nullité dans le monde! (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Je dis qu'il se passe aujourd'hui dans l'univers une chose qui me touche, que j'admire, que je crois féconde pour l'avenir de l'humanité, et quant à moi je suis charmé que mon pays en prenne sa part. Les grandes nations de l'Europe, depuis vingt-cinq ans, au lieu de se ruer les unes sur les autres, restent en paix; jamais elles n'étaient restées vingt-cinq ans en paix. Le sang humain (car je ne crois pas à ce que disent les philosophes quand ils représentent la guerre comme devant disparaître de la terre), le sang humain, après une paix de vingt-cinq ans, bouillonne dans les veines. (*Mouvement.*) Eh bien, les grandes nations de l'Europe, au lieu de se faire la guerre entre elles, la portent chez les peuples barbares. L'Angleterre la porte en Chine; la Russie, dans le Caucase, à Khiva; et je suis charmé, je le répète, que la France elle aussi se forme en Afrique des soldats, et perpétue dans son armée l'instinct des grandes choses; je suis charmé que la France, elle aussi, fasse parler d'elle, acquière une haute renommée, qu'elle aguerrisse ses soldats, et donne à son armée le sentiment de la gloire et l'occasion de braver les dangers et les fatigues; je suis charmé qu'il y ait quelque part une école où se conserve la grandeur militaire. Et, quand vous croyez que nous sommes affaiblis en Afrique, je sens, moi, que nous y puisons de la force; et c'est parce que ma conviction est profonde à cet égard

que je viens combattre mes meilleurs amis politiques.

Je n'entends point blâmer ce qui a été dit à cette tribune, mais je viens le combattre. S'il y a une majorité contre mon opinion, qu'elle se produise; mais il n'y en a pas. (*Oui! oui! aux voix! aux voix!*)

Je demande à la Chambre de prouver que cette majorité contre mon opinion n'existe pas. Cette démonstration est nécessaire après les paroles énergiques qui viennent d'être prononcées. Je n'accuse pas les ministres qui nous ont précédés de n'avoir pas eu de système; je crois que c'est une erreur que de le dire; ils avaient le système que la situation comportait. La seule faute qu'ils ont commise, c'est de ne pas avoir dit franchement, nettement, ce qu'ils voulaient. Nous avons dit que notre attitude en Afrique devait être grande, imposante; et, après cette parole d'un ministre, la Chambre votera sans doute contre l'amendement. (*Vive approbation.*)

A la suite de ce discours, l'article additionnel proposé par la commission fut rejeté à une forte majorité.

FIN DU TOME IV.

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

Pages.

LXXIII. Discours sur l'affaire Conseil (discussion de l'adresse), prononcé le 13 janvier 1837, à la Chambre des députés. 1

LXXIV. Discours sur les affaires d'Espagne (discussion de l'adresse), prononcé le 14 janvier 1837, à la Chambre des députés. 19

LXXV. Discours sur les affaires d'Espagne (discussion de l'adresse), prononcé le 18 janvier 1837, à la Chambre des députés. 79

LXXVI. Discours sur un projet de loi relatif aux caisses d'épargne, prononcé le 21 février 1837, à la Chambre des députés. 101

LXXVII. Discours sur les affaires d'Afrique, prononcé le 21 avril 1837, à la Chambre des députés 123

LXXVIII. Discours sur les dépenses secrètes, prononcé le 6 mai 1837, à la Chambre des députés 171

LXXIX. Discours dans la discussion du projet d'adresse (affaires d'Espagne), prononcé le 10 janvier 1838, à la Chambre des députés 205

LXXX. Discours dans la discussion du projet d'adresse (amendement Hébert), prononcé le 12 janvier 1838, à la Chambre des députés 221

LXXXI. Discours dans la discussion du projet d'adresse (coalition), prononcé le 7 janvier 1839, à la Chambre des deputés. 269

LXXXII. Discours dans la discussion du projet d'adresse (réponse à M. le comte de Molé), prononcé le 9 janvier 1839, à la Chambre des députés 285

LXXXIII. Discours dans la discussion du projet d'adresse (question franco-belge), prononcé le 11 janvier 1839, à la Chambre des députés 301

Pages.

LXXXIV. Discours dans la discussion du projet d'adresse (évacuation d'Ancône), prononcé le 14 janvier 1839, à la Chambre des députés. 331

LXXXV. Discours dans la discussion du projet d'adresse (politique étrangère), prononcé le 16 janvier 1839, à la Chambre des députés. 353

LXXXVI. Discours dans la discussion du projet d'adresse (responsabilité ministérielle), prononcé le 19 janvier 1839, à la Chambre des députés. 367

LXXXVII. Discours sur les causes de la crise ministérielle (interpellation Mauguin), prononcé le 22 avril 1839, à la Chambre des députés 381

LXXXVIII. Discours dans la discussion du projet d'adresse (question d'Orient), prononcé le 13 janvier 1840, à la Chambre des députés. 413

LXXXIX. Déclaration faite devant les Chambres, le 4 mars 1840 (formation du nouveau ministère) 461

XC. Discours sur les dépenses secrètes, prononcé le 24 mars 1840, à la Chambre des députés. 467

XCI. Discours sur les dépenses secrètes, prononcé le 14 avril 1840, à la Chambre des députés. 493

XCII. Discours sur la conversion de la rente, prononcé le 21 avril 1840, à la Chambre des députés 521

XCIII. Discours sur la proposition Remilly, prononcé le 24 avril 1840, à la Chambre des députés. 529

XCIV. Discours sur les affaires de La Plata, prononcé le 27 avril 1840, à la Chambre des députés 547

XCV. Discours sur le projet de loi relatif aux sucres, prononcé le 8 mai 1840, à la Chambre des députés. 561

XCVI. Discours sur les affaires de l'Algérie, prononcé le 14 mai 1840, à la Chambre des députés 619

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 002197860b

CE DC 0280 . 5
.T5A2 1879 V004
COO THIERS, ADOL DISCOURS PAR
ACC# 1069993

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 21 10 7